HISTOIRE
DE L'EUROPE

PENDANT LA

RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

H. DE SYBEL

Directeur des Archives royales
Membre de l'Académie des sciences de Berlin

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR Mlle MARIE DOSQUET
Inspectrice générale des Écoles maternelles.

Édition revue par l'auteur

ET PRÉCÉDÉE D'UNE PRÉFACE ÉCRITE POUR L'ÉDITION FRANÇAISE

TOME CINQUIÈME

PARIS
ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie
FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR
108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108
1886

HISTOIRE
DE L'EUROPE
PENDANT LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

COULOMMIERS. — IMP. P. BRODARD ET GALLOIS.

HISTOIRE
DE L'EUROPE
PENDANT LA
RÉVOLUTION FRANÇAISE

PAR

H. DE SYBEL

Directeur des Archives royales
Membre de l'Académie des sciences de Berlin

TRADUIT DE L'ALLEMAND

PAR Mlle MARIE DOSQUET

Inspectrice générale des Écoles maternelles.

Édition revue par l'auteur

ET PRÉCÉDÉE D'UNE PRÉFACE ÉCRITE POUR L'ÉDITION FRANÇAISE

TOME CINQUIÈME

PARIS

ANCIENNE LIBRAIRIE GERMER BAILLIÈRE ET Cie

FÉLIX ALCAN, ÉDITEUR

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108

1886


BIBLIOTHECA
UNIV. JAGELL.
CRACOVIENSIS

HISTOIRE DE L'EUROPE PENDANT LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

LIVRE IV

CAMPO-FORMIO

CHAPITRE PREMIER

CHUTE DE VENISE

Le 20 avril 1797, deux jours après la signature des préliminaires, l'empereur François II déclara qu'il avait mûrement examiné les motifs exposés par Thugut, et que, les trouvant d'accord avec les circonstances et avec son propre désir de paix, il était prêt à ratifier le traité. Thugut chargea Batiste, secrétaire de légation de Gallo, de porter aux envoyés de Léoben une note qui accompagnait cette nouvelle d'une courte explication (1). Conformément aux instructions verbales données à Batiste par Thugut, Gallo et Merveldt exprimèrent au général Bonaparte le désir qu'avait l'Empereur d'en arriver aussi promptement que possible à la paix définitive avec la France, grâce à une négociation directe qui aurait lieu dans une ville italienne, et à laquelle il serait temps

(1) Correspondance de Thugut avec le comte Colloredo. Batiste et Vincent avaient été envoyés à Vienne le 18, avec les préliminaires.

de convier les alliés lorsque les deux puissances, d'accord entre elles, aborderaient la question de la paix de l'Empire (1). Bonaparte, on le comprend, accéda à tout cela. Si l'Empereur était pressé de conclure la paix définitive avec la France afin d'entrer le plus tôt possible en possession de la Vénétie, il avait, lui, hâte d'en finir avec l'Autriche, afin de pouvoir tourner ses armes contre d'autres ennemis. D'après quelques paroles de Gallo, il avait lieu de supposer que l'Empereur ne persisterait pas toujours dans son refus d'accepter pour lui-même des territoires allemands (nous verrons plus tard combien cette supposition était fondée); cela l'amenait tout naturellement à ne considérer les préliminaires que comme une première esquisse, susceptible de subir toutes les modifications désirables, et, dans cette occurrence, pourquoi la France ne prétendrait-elle pas à des provinces allemandes aussi bien que l'Autriche? « De la sorte, écrivit-il au Directoire, nous arriverions à une paix certaine, à la seule paix qui puisse, en totalité ou en partie, nous donner les frontières du Rhin. »

Il savait combien ces paroles résonneraient agréablement à l'oreille du Directoire, et il en profita pour faire faire à son gouvernement un nouveau pas vers un autre côté de son système, vers l'anéantissement de Venise. Dans tous les cas, dit-il, soit que l'on désirât la paix ou la prolongation de la lutte avec l'Autriche, il fallait absolument maintenant déclarer la guerre à la République de Venise et réunir les anciennes Légations à la nouvelle République lombarde; qu'importerait ensuite que les seigneurs vénitiens restassent les souverains de leur ville insulaire et de leurs lagunes?

Après avoir envoyé ce rapport à Paris, le 22 avril, il procéda comme il avait l'habitude de le faire : il commença, sans attendre la décision du Directoire, à mettre à exécution ce qu'il venait de proposer. Ainsi qu'il l'avait promis à Merveldt, il fit évacuer l'Autriche allemande par ses divisions, qui toutes devaient, par diverses routes, envahir la Vénétie. Le comte Merveldt avait reçu de l'Empereur la mission de surveiller ces mouvements militaires; quant à Gallo, qui s'était hâté de retourner à Vienne, auprès de

(1) Bonaparte au Directoire, 21 avril. Nous verrons bientôt l'exactitude de ces assertions confirmée par de nouvelles instructions données par Thugut à Gallo.

Thugut, il revint le 24 trouver Bonaparte à Gratz, et il fut de nouveau convenu que la France et l'Autriche travailleraient sans retard à la paix définitive. La ville de Brescia fut provisoirement désignée pour la négociation; les alliés ne devaient pas y être conviés; ils ne devaient prendre part qu'au Congrès destiné à régler la paix de l'Empire.

Le rapport du 22 avait produit à Paris l'effet le plus favorable au général Bonaparte. Le Directoire publia immédiatement la nouvelle du traité, ce qui le mit dans l'impossibilité d'en refuser la ratification ; cependant de nombreuses hésitations en retardèrent l'expédition officielle. On n'accueillait qu'avec répugnance la perspective d'un Congrès général, qui ne pouvait manquer d'être interminable; on voyait d'un mauvais œil les articles relatifs à Venise, car l'ambassadeur de cette ville, sur la demande du directeur Barras, venait précisément de promettre à la France la somme de 600,000 francs (1), et avait reçu en échange, de la bouche de Rewbell, des assurances officielles de paix et d'amitié; on voulait bien, d'ailleurs, exploiter et utiliser cet État, mais non le livrer à l'Empereur. Pour ce qui concernait l'intégrité de l'Empire allemand, le Directoire lui-même y avait donné son assentiment en février, et si Rewbell, après les victoires de mars et d'avril, trouvait peut-être que le renoncement absolu aux provinces rhénanes n'était plus admissible, Carnot, au contraire, était convaincu que l'extension des frontières françaises de ce côté aurait de grands inconvénients même pour la France (2). Carnot blâmait néanmoins la précipitation avec laquelle les préliminaires avaient abandonné toutes les conquêtes faites en Allemagne, au lieu de les conserver comme moyen d'échange, et de rentrer par là en possession des colonies françaises lors du congrès général. On éprouva donc un grand

(1) Querini aux Inquisiteurs d'Etat, 17 avril. Querini fit des billets pour le montant de cette somme, en échange de la promesse de proteger Venise. Après la chute de la ville, Barras eut le front de présenter les billets et d'en réclamer le payement. *Raccolta*, II, 112.

(2) Carnot à Clarke, 5 mai (*Mémoires sur Carnot par son fils*, II, 148). J'hésite à reproduire les détails relatifs à la querelle de Carnot avec Rewbell et Barras, tels que les rapporte la *Réponse de Carnot à Bailleul*, attendu que le frère de Carnot (*Histoire du Directoire constitutionnel*, p. 226) déclare que cette brochure est l'œuvre d'un écrivain inconnu, et non de son frère. Le fils de Carnot s'en est servi en toute confiance pour les *Mémoires*, mais cela ne prouve pas grand'chose.

soulagement lorsque le général annonça que l'Autriche elle-même était opposée au Congrès et souhaitait des modifications aux préliminaires; la ratification fut signée le 4 mai, après quoi Bonaparte et Clarke furent chargés de négocier la paix définitive. Leurs instructions furent rédigées le 6, dans le sens mentionné plus haut. Après la conduite hostile de Venise, y était-il dit, on pouvait, sans iniquité, conclure la paix à ses dépens; mais on ne pouvait lui déclarer inopinément la guerre, ni contribuer à la livrer à l'Autriche. Ce serait violer d'une manière impardonnable les principes républicains, sur le droit qu'ont les peuples de régler eux-mêmes leur destinée. La France devait laisser à l'Empereur la tâche de contraindre Venise à lui céder la Terre-Ferme, et déclarer seulement qu'elle ne s'opposerait pas à cette mesure. Rien ne serait plus opportun que la réunion de Venise, des Légations, de la Lombardie et de Modène en une République unique et forte, et il fallait tout faire pour amener le Sénat à y consentir. Le Directoire était disposé à régler immédiatement la paix définitive sans le concours des alliés, ainsi que le demandait l'Empereur; mais, comme on accélérait par là la conclusion finale, et, par conséquent, la prise de possession de la Vénétie par l'Autriche, ce service demandait réciprocité. En même temps que les troupes françaises évacueraient la Vénétie, les troupes autrichiennes devraient évacuer les provinces rhénanes, ce qui assurerait à la France une bonne situation militaire pour conclure la paix avec l'Empire. Enfin le Directoire se montrait peu charmé de la possibilité indiquée par Bonaparte de décider l'Empereur à accepter des provinces allemandes. Il ne voulait admettre cette éventualité qu'à la condition que l'Autriche renoncerait, en Italie, à des acquisitions d'égale valeur.

Si donc, sur ce dernier point, les vues du Directoire étaient en complète opposition avec le désir de Thugut, nous savons aussi que, sous tous les autres rapports, elles ne s'écartaient guère moins des idées de Bonaparte. Cependant, en présence d'une lutte prochaine contre la représentation nationale, le Directoire n'avait nulle envie de s'aliéner le puissant général. Sa démission fut refusée dans les termes les plus gracieux; sa présence en Italie lui fut déclarée indispensable, et, outre la négociation de la paix, on lui confia l'organisation de la République lombarde. A la fin

de l'instruction diplomatique, il était dit qu'on se bornait à lui indiquer les vœux du gouvernement, mais sans que cela impliquât en rien un ordre formel; qu'on avait, au contraire, toute confiance dans la prudence et le patriotisme des négociateurs français, lesquels, se trouvant sur les lieux, pouvaient mieux que qui que ce fût apprécier et protéger efficacement les intérêts de la République.

En reconnaissant ainsi l'indépendance de Bonaparte, on ne faisait que consacrer un fait accompli. Tandis que le Directoire, le 6 mai, défendait au général de déclarer la guerre à Venise, Bonaparte, fidèle à ses promesses de Léoben, avait, dès le 1er, lancé le fatal manifeste. Le sort de Venise était décidé.

Le Sénat de cette malheureuse République avait fait l'impossible pour enlever au conquérant tout prétexte d'hostilité. A l'arrivée de l'adjudant Junot, il l'avait aussitôt reçu en séance solennelle; il avait écouté avec une silencieuse patience la lecture des violentes injures de Bonaparte; enfin, après une courte délibération, il avait résolu d'adresser au général une humble lettre, par laquelle il promettait prompte satisfaction à tous les griefs et l'envoi au quartier général de deux *nobili* chargés d'arrêter les mesures à prendre. La majorité des membres demanda même dès lors le désarmement complet, et Girolamo Giustiniani n'obtint qu'avec peine que le recrutement fût continué jusqu'à l'arrivée de la réponse de Bonaparte. Un nouveau manifeste exhorta les habitants au calme et à la neutralité, et la liberté fut rendue, sur la demande de Bonaparte, à la plus grande partie des prisonniers politiques. Junot annonça donc à Kilmaine et à Victor que, jusque-là, nul cas de guerre ne s'était encore présenté; mais que signifiaient ces paroles de paix, alors que la furie de la guerre faisait couler le sang sur tous les points de la Terre-Ferme? Tout ce que savaient les paysans, c'était que les Français faisaient cause commune avec les rebelles du pays; ce n'étaient partout que surprises et combats; des patrouilles françaises étaient massacrées, et les Français, pour les venger, fusillaient les habitants, incendiaient les villages; bref, l'irritation réciproque allait toujours croissant. Dans le Frioul, le général Baraguey-d'Hilliers s'empara de la citadelle d'Osoppo; sur l'Adige, le général Mayoux exigea que tous les Vénitiens étrangers à Legnago fussent expulsés de cette

ville. Dans les vallées bresciaues, le général Lahoz poursuivait le désarmement des paysans, brûlait les villages, et finit par déclarer aux Vénitiens, dans une virulente proclamation, qu'ils avaient violé la neutralité. Ses troupes s'avancèrent si près de Vérone, que le *Proveditore* Giovanelli et le Podestat Aluise Contarini appelèrent dans la ville quatre compagnies de Sclavons et placèrent en dehors des remparts un petit détachement, sous les ordres du comte Francesco Emilii. Aussitôt une impérieuse sommation de Kilmaine ordonna de mettre un terme à ces mesures, tandis que le commandant français du château de Vérone, le général Balland, annonçait au Podestat qu'au premier mouvement il bombarderait la ville et la réduirait en cendres. La population, exaspérée par ces menaces, en proie depuis des mois à de constantes alarmes, et animée, depuis le commencement de l'occupation, d'une haine violente contre les Français, n'attendait qu'un prétexte, même le plus léger, pour éclater d'une manière formidable. Ce prétexte se présenta dans la soirée du lundi de Pâques, le 17 avril, le jour même où le Sénat envoyait à Bonaparte une ambassade chargée d'implorer la paix. Une querelle s'éleva entre quelques citoyens armés et des soldats bolonais; des compagnons et des amis se joignirent bientôt aux deux partis, quelques Français furent tués, les sentinelles françaises furent insultées, bientôt le tumulte se répandit dans la ville entière. Les officiers français firent battre le rappel et réunirent tous leurs hommes dans le vieux château, d'où trois coups de canon furent tirés en vue d'intimider le peuple. Les habitants, prenant ce feu pour un commencement d'attaque de la part des Français, se précipitèrent avec furie vers les abords du château; alors Balland déchaîna toutes ses batteries et lança des boulets sur tous les quartiers. La fureur du peuple s'en accrut encore; tout ce que la ville renfermait de Français, hommes, femmes, enfants, furent massacrés sans pitié; les blessés et les malades qui se trouvaient dans les hôpitaux ne furent pas même épargnés. Au bruit de l'artillerie, le comte Emilii se hâta de rentrer dans Vérone avec environ six cents Sclavons et quinze cents paysans armés, à l'aide desquels le peuple triompha de la dernière résistance des Français. Cependant Giovanelli avait envoyé un parlementaire au château, pour protester de l'innocence des magistrats et pour proposer à Balland des mesures d'apaisement; le général Beaupoil sortit alors et alla

s'entendre avec le Provéditeur; il n'échappa qu'à grand'peine aux attaques d'une populace en fureur, mais il conclut avec Giovanelli un arrangement, en vertu duquel les batteries du fort devaient cesser leur feu et la garnison française ne devait recevoir aucun renfort; en revanche, les paysans devaient quitter la ville, et les magistrats s'engageaient à faire rentrer les habitants dans l'ordre. Mais le général Balland ne crut pas pouvoir accepter ces conditions. Il demanda une entière satisfaction pour le meurtre de ses soldats, la remise d'otages à son choix, le désarmement des citoyens et des paysans dans un délai de trois heures; en un mot, la ville devrait se rendre à discrétion. Plusieurs citoyens âgés et quelques officiers vénitiens, convaincus de l'inutilité de la lutte, conseillaient la soumission; mais les masses populaires, qui avaient pillé pendant ce temps les demeures des Français, puis celles des Jacobins de la ville, et enfin celles des juifs, menacèrent tous les lâches de la mort due aux traîtres. Il fut donc décidé que l'on poursuivrait l'attaque du château, et un exprès chargé de demander du secours fut envoyé au général autrichien Loudon, qui, après le départ de Joubert, s'était avancé avec une petite troupe jusqu'aux frontières méridionales du Tyrol. Quant à Giovanelli et à Contarini, ils déclarèrent que toutes ces mesures étaient en opposition avec les ordres du Sénat (1), que, par conséquent, toute action leur devenait impossible à Vérone, et ils quittèrent cette malheureuse ville pour se réfugier à Vicence.

Vérone resta ainsi abandonnée à elle-même, et les portes du château furent assaillies durant trois jours par des flots toujours croissants de paysans armés, dont le nombre finit par s'élever jusqu'à cinq mille (2). Comme le général Balland se montrait inébranlable dans sa demande de soumission absolue, et comme la violence du bombardement augmentait chaque jour, le Sénat ordonna au Provéditeur général Erizzo, successeur de Battagia, de se diriger en hâte sur Vérone avec toutes les troupes dont il pouvait disposer, et de faire l'impossible pour sauver la population. Mais le général

(1) *Romanin*, X, 92, discute et réfute le soupçon qui accuse Venise d'avoir été alors en intelligence secrète avec l'armée autrichienne.

(2) Chabran à Kilmaine, 21 avril. Il y avait en plus 3000 citoyens armés et 2600 soldats vénitiens. Là-dessus Kilmaine parle à Bonaparte de 30 000 paysans, et Bonaparte de 40 000 au Directoire.

Kilmaine prenait de son côté toutes les mesures nécessaires pour secourir la citadelle; le 21, les généraux Chabran et Landrieux arrivèrent devant Vérone avec environ six mille hommes, pendant que la division Victor et le général Lahoz s'avançaient à marches forcées, l'un de Trévise, l'autre de Peschiera. Tout courage abandonna alors les Vénitiens, qui virent en même temps s'évanouir leur dernier espoir, celui du secours de Loudon, à la nouvelle de la trêve de Léoben. Erizzo et Giovanelli envoyèrent le comte Emilii et deux autres notables à Balland, pour traiter de la capitulation; le général demanda de nouveau la remise de toutes les armes, la reddition absolue de la ville, et, comme première mesure, la livraison de seize otages dont devaient faire partie les provéditeurs eux-mêmes, ainsi que les trois négociateurs, qu'il retint immédiatement au château. Les provéditeurs ne se crurent pas autorisés à accepter ces conditions, qui faisaient disparaître jusqu'au dernier vestige la suprématie de Venise sur Vérone; au cours de la négociation, le général Beaupoil avait déclaré sans détour que la République de Venise subsistait depuis assez longtemps, qu'elle devait subir la loi des temps, et que Bonaparte lui-même avait provoqué, par des ordres précis, les soulèvements de Bergame et de Brescia (1). Erizzo comprit alors que la ruine de son pays était inévitable; mais il ne voulut pas au moins la sanctionner par sa signature : lui et Giovanelli s'évadèrent secrètement pendant la nuit, et se refugièrent à Padoue. Le 25 avril, les Français entrèrent sans obstacle dans Vérone. La garnison vénitienne fut faite prisonnière, et un redoutable châtiment fut infligé à la ville. Le comte Emilii et deux de ses compagnons d'armes furent mis à mort pour avoir appelé Loudon; une lourde contribution en argent et en nature fut imposée aux citoyens; le mont-de-piété fut dévalisé, les trésors des églises furent enlevés ainsi que de nombreuses œuvres d'art et des collections scientifiques; les habitants convaincus d'avoir assassiné des soldats français furent déportés à Cayenne. Une sombre terreur se répandit au loin dans le pays; nulle résistance n'osa plus se produire contre ceux qui apportaient au peuple le bienfait de la Révolution. Le 27, le général Lahoz put sans difficulté déposer les autorités vénitiennes à Vicence et à

(1) Botta, II, 268, de la traduction allemande.

Padoue, y désarmer les garnisons, et y établir des municipalités démocratiques.

Pendant ce temps, Venise avait été également le théâtre d'un sanglant conflit. Bonaparte, en raison de ses plans de conquête, attachait autant de prix à la marine de Venise qu'à ses provinces; aussitôt après la prise d'Ancône, il avait donc réuni et confié au commandement du capitaine Sibille quelques navires de guerre qui inquiétaient le commerce de Trieste. Sous les ordres de Sibille se trouvait un jeune officier nommé Laugier, lequel, avec un cutter qu'il avait équipé et armé à Lagoscuro, se dirigea, après quelques courses, de Trieste vers les lagunes. Peu de temps auparavant, le Sénat avait rappelé aux employés des ports un ancien règlement qui interdisait sévèrement l'entrée des ports intérieurs à tout navire de guerre étranger; l'année précédente, une corvette anglaise avait été expulsée en vertu de cette loi, et l'ambassadeur de France, auquel on l'avait fait connaître, s'était engagé à la faire respecter. Elle défendait également à tous les pilotes des ports vénitiens d'introduire des vaisseaux étrangers dans l'intérieur des lagunes; aussi, lorsqu'on apprit à Venise, au commencement d'avril, que des vaisseaux français avaient réclamé des pilotes à cette fin à Malamocco et à Chioggia, le Provéditeur de la mer et le commandant du Lido reçurent-ils l'ordre de résister autant qu'il dépendrait d'eux à toute tentative de ce genre. Cependant Laugier arrêta en pleine mer une barque de pêcheurs de Chioggia, dont il força le pilote, vieillard de soixante-dix ans, à le conduire dans le Lido sous peine d'une mort immédiate. A l'entrée du port, un officier vénitien se présenta pour les arrêter; sur quoi Laugier jeta l'ancre sous la batterie du port, et salua le drapeau vénitien par les salves d'usage. Un second messager étant venu lui enjoindre de s'éloigner sur-le-champ, il parlementa, se plaignit de ce que les vents étaient contraires, mais donna l'ordre de lever l'ancre. Ici, les récits des deux partis ne s'accordent plus : les Français prétendirent que les Vénitiens avaient commencé le feu pendant qu'on levait l'ancre, et quoique Laugier criât qu'il allait s'éloigner, tandis que les Vénitiens soutinrent que le navire avait continué à s'avancer dans le port, se dirigeant vers le vaisseau du capitaine Viscovich, lequel, se voyant menacé, s'était décidé à attaquer. Ce qu'il y a de certain, c'est

que le combat s'engagea soudainement ; Laugier tomba, percé par une des premières balles ; son vaisseau fut capturé par les Dalmates de Viscovich, une partie des hommes de l'équipage furent mis à mort, les autres furent dévalisés et faits prisonniers. Il est évident que Laugier n'avait agi que conformément aux ordres de Sibille, et par conséquent de Bonaparte, et qu'il avait pleine connaissance des ordres vénitiens lorsqu'il s'était emparé du pilote et avait tenté de pénétrer dans le port. On ne saurait donc nier que les Français n'aient été la cause première de son malheur, en admettant même que le feu ait été ouvert trop précipitamment par les Vénitiens.

Telle était la situation en Vénétie lorsque Bonaparte reçut à Gratz, le 25 avril, les deux envoyés vénitiens, François Donato et Leonardo Giustiniani. Il avait déjà été informé par les rapports de ses généraux de la fermentation qui régnait dans la Terre-Ferme et du commencement de la lutte véronaise ; mais il ne savait encore rien de la mort de Laugier. Il engagea l'entretien sur un ton poli ; puis il interrompit bientôt les protestations d'amitié des ambassadeurs, pour leur demander vivement si tous les prisonniers étaient délivrés. Et comme ils répondaient que la liberté était rendue à tous ceux qui n'avaient été arrêtés que pour des délits politiques, et que ceux-là seuls étaient encore retenus en prison sur lesquels pesaient des charges d'actes criminels, de rébellion armée, etc. : « Je les veux tous, s'écria-t-il ; j'en ai ici la liste, je ne veux plus d'inquisition, plus de plombs, plus de cette barbarie digne du moyen âge. » Donnant alors libre cours à ses reproches et à ses menaces : « Et mes soldats, qui partout ont été massacrés sur la Terre-Ferme, c'est vous qui les avez fait égorger ; votre Sénat a fait le manifeste de Battagia, votre noblesse a excité le peuple à la haine des Français ; mon armée veut être vengée, et sûrement elle le sera. » Les envoyés promirent le châtiment de tous les coupables, ne demandant que le droit de les examiner encore. « Enfin, reprit Bonaparte, si tous les ennemis des Français ne sont pas punis, si l'ambassadeur d'Angleterre n'est pas renvoyé, le peuple désarmé, les prisonniers délivrés, je vous déclare la guerre. Je ne veux plus ni inquisition ni Sénat, je serai un second Attila pour Venise. Je vous ai offert jadis la médiation de la France ; maintenant, si vous la désirez, je vous la refuse ; j'entends vous dicter des lois à mon

gré. Vous voulez gagner du temps par cette ambassade, vous n'y réussirez pas. De même que votre gouvernement n'a pas eu la force nécessaire pour défendre votre Etat et empêcher les armées belligérantes d'envahir vos frontières, de même aussi il est trop faible, je le sais, pour désarmer vos populations; je me chargerai de ce soin. Il faut que votre noblesse de province, que vous retenez dans l'esclavage, ait part au gouvernement; votre gouvernement est trop vieux; il faut qu'il s'écroule. »

Inutile de dire qu'ici encore toute cette colère était feinte. Après avoir provoqué les soulèvements de Bergame et de Brescia, après avoir, à Léoben, promis aux Autrichiens de déclarer la guerre à Venise, Bonaparte ne voulait, par ces explosions courroucées, qu'arriver à se rendre maître de la capitale à aussi peu de frais que possible. Les quelques navires de guerre qu'il avait dans la mer Adriatique étaient loin de valoir la flotte vénitienne; l'artillerie n'avait pas alors de canons qui, du rivage de la Terre-Ferme, pussent porter jusque dans la ville. De plus, depuis que ses garnisons avaient été expulsées du continent, Venise comptait dans ses murs plus de quatorze mille hommes de troupes italiennes et sclavones (1) : si cette ville, se souvenant de son ancienne grandeur, se relevait et engageait le combat avec l'énergie que donne le désespoir, la partie pouvait se prolonger longtemps et devenir très dangereuse pour Bonaparte, par suite des incertitudes de la situation, tant en France qu'en Europe. Il ne fallait donc pas laisser à ces Epigones vénitiens le temps de recueillir leurs faibles esprits; il fallait les effrayer par le tableau de la plus épouvantable des ruines; mais il fallait en même temps, tant que le réseau de fer n'était pas complètement serré au-dessus de leur tête, leur faire entrevoir la possibilité de la paix, afin de les empêcher de s'armer pour le combat. Tandis que ses divisions se rapprochaient toujours davantage des lagunes, que Baraguey-d'Hilliers occupait Mestre le 29 avril, et que le 30, sans lancer encore ses boulets sur la capitale, il faisait pourtant entendre quelques coups de canon, Bonaparte attaquait surtout de ses invectives la constitution aristocratique, donnant à entendre par là que la transformation de cette constitution dans le sens des principes français apaiserait sa colère. L'ambassadeur Lallemant, qui

(1) Daru, *Histoire de Venise* (Paris, 1879), V, 387.

était, nous le savons, très honnête et très favorable à Venise, fut ici, sans s'en douter, d'un puissant secours pour le général. Il ne savait rien de la teneur des préliminaires ; lui-même éprouvait depuis longtemps le désir de régénérer Venise par une réforme démocratique et de la rattacher, contre l'Autriche, au système français en Italie : il déclara donc aux Vénitiens qui l'assaillaient de leurs questions anxieuses que l'Autriche obtiendrait très vraisemblablement son indemnité en Bavière, ce qui laisserait la République de Venise intacte, mais qu'il serait indispensable que celle-ci apportât quelques modifications à sa constitution (1). Comme ces paroles semblaient s'accorder tout à fait avec ce que Bonaparte avait dit aux envoyés, un grand nombre des patriciens, se cramponnant à cette dernière planche de salut, se mirent à rêver de la confraternité démocratique des peuples, au lieu de s'armer pour la lutte. Qu'importait que la constitution fût renversée, que le règne de la noblesse fût à son terme, pourvu que l'Etat subsistât, que les fortunes et les biens fussent préservés du pillage et de l'incendie? En définitive, en quoi la situation actuelle profitait-elle à la masse des petits nobles? Les emplois élevés étaient, pour la plupart, la possession exclusive de quelques familles considérables; quant à la sévère discipline imposée par les inquisiteurs d'Etat, elle favorisait, sans doute, le bien-être de la bourgeoisie, mais elle imposait un joug oppressif à la noblesse et au Doge, chef de cette dernière. Il était évident toutefois que la majorité du Sénat était résolue à défendre l'état existant; si donc on voulait chercher le salut dans un changement de gouvernement, il fallait tenir cette magistrature régulière à l'écart de toute discussion ultérieure. En conséquence, les novateurs décidèrent le Doge, vieillard faible et infirme, à réunir dans la soirée du 30 avril différents fonctionnaires en une conférence libre et tout à fait illégale, afin qu'ils arrêtassent des propositions qui seraient soumises ensuite à la ratification de l'assemblée générale de tous les nobles vénitiens, dite le Grand Conseil.

Ce furent les idées pacifiques du parti de la réforme qui eurent le dessus dans cette conférence. En vain François Pesaro prêcha-t-il, avec une fière indignation, la force et le courage; Erizzo n'obtint

(1) *Romanin*, X, 131.

qu'avec peine l'autorisation de répondre au feu, lorsque l'amiral donna avis des retranchements français établis au bord des lagunes. Quand il entendit le canon de Baraguey-d'Hilliers, le Doge tressaillit; il parcourut la salle en se tordant les mains et en s'écriant : « Nous ne pourrons pas cette nuit dormir tranquillement dans nos lits. » — « La patrie est perdue, s'écria Pesaro; heureusement l'homme d'honneur a partout une patrie; on pourra aussi vivre en Suisse. » Il se retira promptement, et, quelques jours plus tard, les menées des partisans des Français le forcèrent à fuir loin de son pays. La conférence décida que le Doge demanderait le lendemain au Grand Conseil les pouvoirs nécessaires pour apporter à la constitution les changements qui seraient réclamés par les négociateurs français. Et le 1er mai, tandis que Venise, au lieu de célébrer comme d'habitude la fête du printemps, était en proie au tumulte et retentissait du bruit des armes, le Grand Conseil, représenté par la moitié de ses membres environ, accueillit à une immense majorité la proposition du Doge.

En attendant, Bonaparte n'avait pas cessé d'attiser le feu. Lorsque, le 30 avril, Donato et Giustiniani l'informèrent à Palmanova du sort de Laugier et lui demandèrent une audience afin de lui donner de plus amples éclaircissements, il leur répondit qu'il ne pouvait pas les recevoir; que, de même que leur gouvernement, ils dégouttaient du sang de Laugier, et qu'il n'accepterait leur justification que lorsque l'amiral et les inquisiteurs d'État, les vrais auteurs du crime, lui auraient été livrés. « Cependant, ajouta-t-il, quand vous aurez d'autres nouvelles à me donner de Laugier, vous pourrez vous présenter devant moi. » Remplis alors du courage qu'inspire le désespoir, ils vinrent lui expliquer que les magistrats n'avaient été mêlés en rien au malheureux événement; mais Bonaparte renouvela les anciennes accusations, et lorsqu'ils parlèrent d'une indemnité pécuniaire pour la perte du navire français : « Cent millions, tous les trésors même du Pérou n'arrêteraient pas ma vengeance, s'écria-t-il. J'ai déjà écrit au Directoire, pour qu'il vous déclare la guerre dans toutes les formes. » Les envoyés se retirèrent consternés. Il profita sans tarder de cette occasion pour écrire à Lallemant une lettre fulminante. « Le sang français a coulé à Venise et vous y êtes encore? dit-il. Voulez-vous attendre qu'on vous chasse? » Et il somma Lallemant de partir dès qu'il aurait

adressé une note altière au Sénat, et de venir le retrouver à Mantoue. Nous verrons bientôt quels étaient ses motifs pour désirer que Lallemant ne restât pas plus longtemps à Venise.

Le 2 mai, lui-même arriva à Mestre, où Donato et Giustiniani l'informèrent de la décision du Grand Conseil. La pusillanimité de ses victimes ne fit que l'encourager à battre le fer tandis qu'il était chaud. Il déclara aux deux messagers qu'il serait inexorable; qu'il ne traiterait pas tant que le sang de Laugier n'aurait pas été racheté par celui des inquisiteurs d'État; qu'avant quinze jours il serait maître de Venise, dont les nobles n'échapperaient à la mort qu'en allant, comme les émigrés français, traîner leur misère par toute la terre. Sur l'assurance que la République était prête à lui donner toute espèce de satisfaction, il consentit à retarder l'attaque de vingt-quatre heures, déclarant que, si Venise se soumettait, elle n'aurait pas à s'en repentir; qu'elle rentrerait en possession de ses provinces, et recevrait même de l'accroissement, sous la puissante protection de la France. Toutefois, il publia le même jour son manifeste de guerre contre la République (1), et remit aux envoyés, en les congédiant, une déclaration écrite par laquelle il demandait encore l'arrestation et le châtiment des inquisiteurs d'État, mais en promettant de ne pas commencer les hostilités avant quatre jours. Les Vénitiens virent là les meilleurs présages; ils se félicitèrent d'avoir obtenu un délai, se réjouirent de ce que le général ne demandait plus les têtes, mais seulement le châtiment des inquisiteurs, et le parti démocratique continua à s'agiter avec un redoublement d'ardeur. La désorganisation de l'ancien régime commença sur tous les points. Il ne fut plus question de convoquer le Sénat, auquel fut substituée la libre conférence ou *Consulta* du doge. Le 3 mai, celle-ci décida que le port serait ouvert aux vaisseaux étrangers, afin qu'un nouveau malentendu ne pût plus renouveler un malheur semblable à celui qui avait frappé Laugier. Elle ordonna ensuite la suspension de tout recrutement et la retraite des troupes appelées de Dalmatie, dans l'arrivée desquelles Bonaparte aurait pu voir un nouveau symptôme d'hostilité. Le 4 enfin, elle obtint du Grand Conseil l'autorisation d'arrêter les trois inquisiteurs d'Etat, ce qui impliquait d'autant mieux

(1) Daté du 1er mai. *Correspondance de Napoléon III*, 16.

l'abolition de tout l'ancien régime, que personne ne fut nommé à cet emploi, dont Bonaparte avait demandé la suppression. En même temps, les deux messagers Giustiniani et Donato, auxquels on adjoignit un Mocenigo, furent encore une fois envoyés au général, afin de lui demander ses conditions de paix définitives; malheureusement Bonaparte avait déjà quitté Mestre depuis longtemps, et les envoyés durent courir après lui jusqu'à Milan, après avoir à grand'peine arraché aux généraux de division français la promesse d'une courte suspension d'armes jusqu'à nouvel ordre.

Lorsqu'ils arrivèrent enfin, le 7 mai, dans la capitale de la Lombardie, ils furent reçus gracieusement et en amis par Bonaparte, maintenant sûr de son fait. « Vous avez, dit-il, arrêté les auteurs des derniers crimes; tout est donc en règle; il n'y a plus de discussion entre nos Républiques; nous pouvons songer à la paix. Je n'y vois qu'une difficulté : vos villes de la Terre-Ferme ont toutes des magistrats démocratiques, et ne se soucieront pas de rentrer sous votre domination si elles n'obtiennent pas une part dans le gouvernement. » Les envoyés s'étant déclarés prêts à céder sur ce point, Bonaparte les invita à rédiger dans ce sens un projet de traité; il prolongea sans peine la trêve de dix jours, puis il les abandonna à Lallemant, qui venait d'arriver à Milan. Lui-même, avec son infatigable et universelle activité, était, depuis la première minute de son arrivée à Milan, plongé dans les affaires les plus diverses; il régnait, administrait, ordonnait à l'égal d'un monarque indépendant, dans toutes les affaires militaires ou civiles, intérieures ou extérieures. Il lui fallait rétablir un semblant d'ordre dans les provinces vénitiennes occupées par ses troupes, établir les nouvelles autorités démocratiques, faire des réquisitions, lever des contributions et des impôts de tout genre, et en même temps, réprimer dans une certaine mesure les spoliations impudentes et effrénées exercées sur les habitants par les officiers et les fournisseurs. En Lombardie, les nouveaux républicains avaient, pendant la campagne, choisi leurs représentants et leurs directeurs en s'inspirant de la constitution française; mais ils avaient bientôt découvert quelle faible minorité ils formaient dans le pays, et combien la masse du peuple était hostile au nouvel état des choses : dans toutes les élections, l'influence des prêtres et l'ardeur des paysans avaient donné le dessus aux partisans de

l'ancien gouvernement. Bonaparte était résolu à ne pas tolérer cela. Du moment que la République lombarde allait être augmentée de Modène, de Reggio, et peut-être de Bologne, cette réunion devait nécessairement amener le renouvellement de toutes les autorités; en attendant, et dès le jour de son arrivée, le général institua quatre comités qu'il chargea de préparer les lois organiques du nouvel État, pour l'administration, la guerre, la justice et les finances. On apprit alors que la Corse, cette île nouvellement reconquise, était dans la plus grande fermentation, et que la gendarmerie, ordinairement le boulevard de l'ordre, y était en révolte ouverte, vu que sa solde ne lui était plus payée. Bonaparte y envoya aussitôt tout ce qui restait encore de troupes françaises à Livourne, ainsi qu'une somme d'argent considérable, changea le personnel administratif, et ordonna une enquête sévère sur les abus financiers qui y avaient été commis. Même activité était déployée relativement aux besoins des armées; les pertes en hommes et en matériel causées par la campagne étaient comblées; différents corps d'armée étaient transformés; l'habillement, les subsistances, l'armement des troupes étaient l'objet de soins particuliers. Comme toujours, Bonaparte, à mesure que s'étendait son cercle d'action, aspirait à le voir devenir plus vaste encore. L'heure de la chute du règne de la noblesse lui semblait avoir sonné pour Gênes aussi bien que pour Venise. Il correspondait à ce sujet avec Faypoult, dont il approuvait les menées révolutionnaires; mais il l'engageait à attendre pour éclater à son tour que le destin de Venise fût accompli. Le bouleversement qui devait soumettre Gênes à l'influence française était doublement important; non seulement il devait mettre la France en communication directe avec la République modéno-lombarde, mais il devait encore ajouter un nouvel anneau à la ceinture révolutionnaire qui allait bientôt entourer le Piémont. « Lorsque tous ses voisins seront organisés démocratiquement, écrivait Bonaparte le 19 mai, le trône sarde tombera de lui-même, sans notre participation. » En conséquence, il ordonna à Comeyras, chargé d'affaires de France dans les Grisons, de se rendre à Sion et de proposer au gouvernement du Valais, au nom des Républiques française et lombarde, l'établissement d'une grande route stratégique française par le Simplon et la vallée du Rhône, destinée à relier plus étroitement la France et Milan. Cette

démarche avait une haute signification politique; c'était demander, en fait, la soumission d'un canton de la Suisse à la domination militaire de la France. Bonaparte la fit de son autorité privée; il se contenta d'en informer après coup le Directoire, d'en faire ressortir l'importance, et d'indiquer les cantons italiens de la confédération comme une acquisition désirable.

Cependant, l'ambassadeur Lallemant discutait à Milan avec les trois Vénitiens. Bonaparte lui avait donné à entendre que l'on pourrait accorder à l'Autriche quelques points des frontières vénitiennes, sauf à donner en compensation la Romagne et Ferrare à Venise. Lallemant n'en fut que plus confirmé dans l'espoir de sauver l'État vénitien, et d'obtenir sa régénération au moyen d'une constitution démocratique. Le 8 mai, il déclara aux envoyés qu'il ne suffisait pas que l'ancien gouvernement admît dans son sein des représentants des villes provinciales, qu'il fallait encore que la noblesse abdiquât son pouvoir, et que des élections générales, faites par le peuple, constituassent un régime entièrement nouveau. Les envoyés résistèrent, car ils ne pouvaient naturellement avoir mission de renverser leur propre gouvernement. « S'ils s'y décidaient, dit un jour Bonaparte, l'État serait agrandi, la République deviendrait l'héritière du Pape. Dans le cas contraire, elle perdra tout, hormis la Dalmatie, l'Istrie, et peut-être Trévise et Rovigo. » Les envoyés demandèrent à emporter à Venise une déclaration écrite sur ces divers points, afin de provoquer une prompte décision du Grand Conseil; mais, durant deux jours, Bonaparte ne trouva pas un moment pour la rédiger, ce qui se conçoit assez, du reste, puisqu'il avait, à Léoben, promis aux Autrichiens l'Istrie, la Dalmatie, Trévise et Rovigo. Pendant ce temps, Lallemant démontrait aux envoyés la facilité d'un changement de constitution, l'accroissement du parti démocratique à Venise, le consentement même d'un grand nombre de nobles. Dès que le Grand Conseil se serait décidé, disait-il, le changement s'accomplirait sans obstacle; le Conseil déléguerait ses pouvoirs à un gouvernement provisoire, qui appellerait à Venise, de toutes les provinces, des représentants du peuple chargés d'élaborer les nouvelles lois fondamentales de l'État. Les envoyés, qui ne voyaient nulle autre chance de salut, se rendirent aux propositions de Lallemant; mais, le 11 mai, ils se virent de nouveau plongés dans l'incertitude. Bonaparte, dans

une courte entrevue, leur dit qu'après y avoir mûrement réfléchi, il pensait qu'il valait mieux que Venise fût restreinte aux lagunes et à leur entourage immédiat, et conservât, en revanche, son gouvernement aristocratique, lequel pourrait alors s'exercer comme il l'entendrait. Ils protestèrent effrayés; mais ce fut en vain : Bonaparte ajourna la discussion au lendemain (1).

Bonaparte ne voulait que gagner du temps et laisser la décision venir d'un autre côté. Tout autant que Lallemant, il désirait la chute du gouvernement aristocratique; mais il ne voulait pas que cette chute s'accomplît régulièrement, et qu'à l'ancien gouvernement il s'en substituât aussitôt un nouveau, légal et reconnu. Il voulait être libre de disposer de Venise, maintenant surtout que, d'après les déclarations de Gallo, les préliminaires allaient être remaniés. Ce qu'il lui fallait pour cela, c'était l'anarchie à la place du gouvernement aristocratique, et non la création d'un pouvoir nouveau. Tandis donc qu'à Milan Lallemant tenait, par son ordre, des discours bienveillants aux envoyés, un mouvement tout différent était provoqué par lui à Venise, et c'était le résultat de ce mouvement qu'il attendait impatiemment de jour en jour. Malgré la déclaration de guerre, Villetard, secrétaire de l'ambassade française, n'avait pas suivi Lallemand et était resté à Venise. C'était un homme jeune, ardent, inexpérimenté, imbu des principes jacobins les plus exaltés, prêt à tout pour assurer le triomphe de ce qu'il considérait comme la sainte cause de la liberté et de l'égalité. Il avait auprès de Lallemant une situation analogue à celle de Mangourit auprès de Pérignon à Madrid, ou de Parandier auprès de Gaillard à Berlin : l'ambassadeur exécutait les ordres réguliers du gouvernement, le secrétaire était l'homme de confiance révolutionnaire du ministre; officiellement, il était le subordonné; en réalité, il serveillait l'ambassadeur. Villetard, avec son enthousiasme et son irréflexion, était pour Bonaparte un instrument commode. Il aurait frémi, sans doute, à la pensée de livrer Venise à l'Empereur; mais Bonaparte ne parlait encore alors que du renversement de l'oligarchie et de la prompte organisation municipale de Venise, et ces mots résonnaient harmonieusement à l'oreille

(1) *Romanin*, X, 200. Rapport de Lallemant au ministère (*Archives des affaires étrangères*, Paris).

de Villetard. Depuis longtemps déjà celui-ci avait réuni autour de lui les rares démocrates de la ville, et les avait aidés à organiser un club sur le modèle des clubs français. A leur tête se trouvait un ancien employé des douanes, nommé Spada, qui, après avoir été espion de la police, avait fini par passer quelque temps sous les plombs; leurs orateurs les plus ardents étaient un épicier et un avocat, Zorzi et Gallino. Le club comptait peu de bourgeois de la ville, mais un certain nombre de Dalmates et autres provinciaux, et quelques Français. Il n'avait d'importance que parce qu'il procurait à Villetard un organe commode pour rester en communication constante avec Battagia et Soranzo, patriciens partisans des réformes, et avec Morosini, gouverneur militaire de la capitale. Plus l'ancien gouvernement se montrait faible et timide, plus Spada et ses amis s'agitaient activement. Il leur importait surtout d'enlever tout moyen de défense à leur patrie, car il était évident que, si la lutte se rallumait, les hommes les plus énergiques du patriciat saisiraient le gouvernail des affaires et rejetteraient bien loin les espérances des démocrates. Mais les dispositions du Doge et le découragement des nobles leur rendirent la partie facile. Le 5 mai, Morosini, après avoir dépeint sous d'effrayantes couleurs le dénuement militaire de Venise, obtint de la libre Conférence qu'on laisserait les Français entrer dans la ville si leurs généraux ne voulaient pas accorder une nouvelle suspension d'armes, à la condition toutefois qu'ils garantiraient la religion et l'indépendance de l'État. Victor ayant consenti à prolonger provisoirement la trêve, Battagia, en vue de prévenir une nouvelle effusion de sang, proposa le 6 à la Conférence d'éloigner de la ville les bataillons sclavons, et de les envoyer en Dalmatie; mais, sur l'opposition d'Erizzo, l'Assemblée décida cette fois encore qu'elle attendrait les nouvelles résolutions de Bonaparte avant de procéder à un tel désarmement. Deux jours plus tard, le 8, le Doge lui-même se leva dès le début de la séance, et dépeignit d'une voix lamentable et avec un profond abattement l'irrémédiable misère de la situation. Il renouvela la proposition d'embarquer les Sclavons, qui commençaient à montrer une dangereuse insoumission, et y ajouta, à la surprise générale, celle de désigner des mandataires chargés de négocier avec Villetard, lequel lui avait depuis longtemps indiqué le renversement du régime aristo-

cratique comme le seul moyen de salut; lui, Doge, dit-il, était prêt à résigner sur-le-champ les insignes de sa dignité. Erizzo, Priuli et quelques-uns de leurs amis combattirent encore une fois ce lâche suicide; ils protestèrent contre l'illégalité d'une telle conduite, demandèrent quels étaient les pouvoirs de Villetard pour cette négociation, rappelèrent que la République avait déjà des envoyés auprès de Bonaparte, et demandèrent qu'on attendît au moins les rapports qu'ils devaient envoyer de Milan. Tout fut inutile. La majorité était heureuse de penser que la démocratisation préviendrait la lutte, le bombardement et le pillage; les motions du Doge furent adoptées, et Battagia et Pierre Donato reçurent mission de traiter avec Villetard.

C'était se mettre la corde au cou : Villetard n'avait plus qu'à serrer le nœud. Il ne désirait nullement engager une négociation en règle avec Battagia et Donato. Il n'avait pour cela aucun pouvoir, et, en eût-il eu, que cette négociation aurait lié la France tout autant que Venise; or il importait surtout à Bonaparte de n'être lié en rien. Dans la nuit du 9 donc, l'épicier Zorzi vint trouver le vieux et faible Doge, auquel il prétendit avoir à faire des révélations de la plus haute importance. Il avait, dit-il, appris chez Villetard que tout était prêt pour le lendemain en vue de la Révolution, que plusieurs milliers de conjurés et une partie des troupes sclavones n'attendaient qu'un signal pour planter l'arbre de la liberté et proclamer la municipalité démocratique, qu'il n'avait qu'à grand'peine obtenu de Villetard un délai de vingt-quatre heures, afin de faire une nouvelle tentative auprès du Doge et arriver peut-être à une solution pacifique. Le vieillard était prêt à tout; toutefois, se défiant de la véracité de Zorzi, il exigea que Villetard lui-même lui envoyât la liste de ses demandes. Zorzi courut chez le secrétaire; mais celui-ci n'était pas plus disposé à Venise que Bonaparte ne l'était à Milan à faire des déclarations écrites. Dans le courant de la matinée, Zorzi revint avec Spada auprès du Doge, qui venait d'ouvrir la séance de la Conférence. Ces deux hommes du peuple racontèrent qu'ils s'étaient entendus avec Villetard, et que celui-ci leur avait fait connaître ses désirs qu'ils avaient mis par écrit en sa présence. Et ils présentèrent deux papiers : l'un énumérait les mesures à prendre sur-le-champ, l'autre celles qui devaient être exécutées le lendemain; mais aucun n'était revêtu de signature ni

d'attestation (1). On y demandait, entre autres choses, le désarmement des Sclavons, l'établissement provisoire d'un tribunal de police dont on indiquait les membres, la plantation de l'arbre de la liberté, la formation d'une municipalité provisoire composée de vingt-quatre membres, sous la présidence de l'ex-Doge et de Spada, l'invitation à toutes les villes de la Terre-Ferme de faire cause commune avec Venise, la nomination à l'élection de représentants démocratiques, l'amnistie, la liberté de la presse, l'occupation de l'arsenal et des forts par quatre mille Français, le rappel à Venise de tous les navires de guerre, l'envoi de nouveaux ambassadeurs à toutes les cours européennes. Ce programme comprenait tout ce dont Bonaparte avait besoin pour arriver à ses fins. S'il était accepté, c'en était fait du gouvernement. Venise n'avait plus qu'une municipalité, le vieil État était renversé, et le nouveau n'existait encore qu'en perspective. Après avoir entendu la lecture de ce document, la Conférence resta quelque temps hésitante et incertaine; mais un rapport de Morosini, déclarant qu'il ne pouvait plus répondre de la tranquillité de la ville, décida la majorité en faveur d'une prompte soumission. Tout ce que purent obtenir Erizzo et Priuli fut que Battagia et Donato seraient encore une fois envoyés à Villetard, et feraient une dernière tentative en vue d'obtenir des conditions plus douces. Villetard se tint avec eux dans une prudente réserve ; il leur dit très nettement que tout dépendait de Bonaparte; que, quant à lui, il était sans pouvoirs et ne pouvait que leur donner les conseils bienveillants d'un ami de la liberté. Toutefois, comme les envoyés le suppliaient de leur faire connaître son avis, il les renvoya aux deux notes, disant que, selon lui, les plus grands malheurs étaient certains si l'on ne s'y conformait pas absolument et sans tarder. Toutes les observations des Vénitiens ne purent l'amener à modifier cette opinion, qu'il donnait, du reste, comme toute personnelle ; la seule chose qu'ils obtinrent fut la permission d'étudier la question encore une fois : il croyait, dit-il, pouvoir leur accorder quatre jours de réflexion (2).

Tout était fini. Sur le rapport de Battagia et de Donato, la Conférence reconnut l'inutilité d'une plus longue résistance; elle décida

(1) *Daru*, V, 412.
(2) Rapport des Vénitiens, dans la *Raccolta* et dans *Romanin*, X, 174.

que le Grand Conseil serait convoqué pour le 12 mai à une dernière séance, dans laquelle il prononcerait officiellement sa déchéance. Tandis qu'au dehors on embarquait isolément les divers détachements de Sclavons, que les chefs démocrates s'agitaient dans le palais et dans les rues, que les masses du peuple attendaient les événements avec une inquiétude toujours croissante et une sombre terreur, les nobles, écrasés par la honte et le chagrin, se réunirent pour la délibération décisive. Dès le début de la séance, ils reconnurent qu'ils n'étaient pas en nombre suffisant pour assurer la légalité des résolutions; mais on passa outre. Qu'importait en ce moment la légalité? Le Doge, plus abattu que jamais, fit son discours, et on lut la motion en vertu de laquelle le Grand Conseil acceptait le système d'un gouvernement représentatif provisoire proposé par Villetard. Comme Jean Minotto se levait pour expliquer en détail les motifs de cette motion, des coups de feu retentirent sur le canal; c'étaient les Sclavons qui déchargeaient leurs armes avant de s'embarquer. A ce bruit, l'alarme se répand dans l'Assemblée; de tous côtés le vote est réclamé à grands cris, et la motion est adoptée à la majorité de cinq cent douze voix contre trente-cinq. L'antique et glorieuse Venise avait terminé sa carrière. L'Assemblée se sépara; les anciens maîtres de la République regagnèrent tristement leurs demeures, tandis que les démocrates faisaient retentir les places publiques des cris de : « Vive le peuple! Vive la liberté! »

Mais ici se produisit un fait inattendu. Le peuple, en faveur duquel ils prétendaient faire cette Révolution, leur répondit par un cri formidable : « Vive Saint-Marc! » Et tout à coup la haine et la colère longtemps amassées firent explosion dans la ville entière. Les masses, cherchant partout un chef énergique, se ruèrent d'abord sur les maisons de Zorzi, de Spada et des autres Jacobins, saccagèrent tout sur leur passage, s'armèrent de bâtons, de couteaux, d'épées, remplirent la ville de leur bruit durant toute la journée et toute la nuit, mais, du reste, ne firent couler le sang nulle part. Les démocrates se réunirent pour aller demander protection à Villetard, qui adressa sur-le-champ au gouvernement une lettre violente, par laquelle il le rendait responsable de tout mal fait à un Français ou à un partisan de la France, et demandait un nombre assez considérable de barques pour amener de Mestre

quatre mille Français, en vue de protéger dans la ville les personnes et les propriétés. Le tumulte, privé de direction, s'apaisa de lui-même pendant la nuit; quelques compagnies italiennes appelées de Chioggia suffirent le lendemain matin pour rétablir complètement la tranquillité; mais le pas fatal était fait; les conquérants étrangers se disposaient à entrer en protecteurs et en libérateurs dans la ville trahie. Le 15 mai, une dernière déclaration du Doge annonça l'abdication du Grand Conseil, et, par suite, l'établissement d'une municipalité provisoire. Un second manifeste, signé par les nouveaux magistrats, promit qu'à l'avenir une commission formée au sein de la municipalité serait appelée à exercer, de concert avec des représentants des provinces, l'administration centrale de l'État.

Ainsi disparut ce pouvoir, dont les possesseurs, durant des siècles, avaient fait de la ville des lagunes, une grande puissance européenne, un centre de commerce universel, un foyer de civilisation. Il disparut en raison de sa décrépitude, sans laisser d'héritier de ces biens, aujourd'hui anéantis. Ici encore l'habileté de Bonaparte avait pleinement atteint son but.

Le général reçut la première nouvelle de ces événements le 13 mai (1), au moment même où lui arrivaient de Paris la confirmation des préliminaires et les dernières instructions relatives à la paix. Il reconnut de nouveau ici combien le Directoire désirait pour la France les provinces de la rive gauche du Rhin, mais aussi combien il était peu disposé à faire la guerre à Venise. Il accueillit donc avec une immense satisfaction la nouvelle de la Révolution démocratique qui, d'ennemi du Sénat, le faisait tout à coup l'ami et le protecteur du peuple vénitien, l'arbitre des destinées des débris de la vieille République, privée désormais de tout défenseur politique. Il écrivit sur-le-champ à Merveldt, pour l'inviter, selon les conventions, à traiter immédiatement de la paix définitive. Il envoya au général Baraguey-d'Hilliers l'ordre d'occuper Venise avec cinq mille hommes, et au capitaine Sibille celui de conduire le plus promptement possible la flotte de Trieste dans les lagunes. Pour éviter que cette occupation militaire ne fût encore troublée au dernier moment d'une manière fâcheuse, il renoua une négociation

(1) D'après Marmont (*Mémoires*, I, 282), par Marmont lui-même qu'il avait envoyé en observation à Venise.

avec les envoyés vénitiens, leur présenta un projet de traité, leur déclara que tout sujet de désaccord était écarté par suite de l'établissement à Venise d'un gouvernement démocratique et libre, et que l'État vénitien conserverait ses anciennes frontières, en échangeant toutefois Bergame et Crema contre la Romagne et Ferrare. Les envoyés n'en désiraient pas davantage; cependant le général retarda sous divers prétextes la rédaction définitive du traité, jusqu'au moment où il eut une entière certitude au sujet des événements accomplis à Venise. Enfin ce soi-disant traité de paix fut signé le 16 mai. Il prononçait la déposition du Grand Conseil et la remise de la souveraineté à l'ensemble des citoyens; sur la demande des Vénitiens, la République française consentait à introduire une de ses divisions dans la ville, en vue de protéger les personnes et les biens jusqu'à l'établissement du nouveau gouvernement; les deux Républiques devaient s'entendre au sujet d'un échange de territoire; Venise s'engageait à payer à la France trois millions de francs en argent, et à lui livrer pour trois millions de munitions navales, trois vaisseaux de guerre et deux frégates en parfait état, ainsi que vingt tableaux et cinq cents manuscrits. Donc, les Français n'occupaient la ville de Venise qu'à la demande des Vénitiens, et le gouvernement n'était pas remis aux mains d'une autorité déterminée, mais à l'ensemble des habitants, c'est-à-dire à personne. En prenant congé, les envoyés demandèrent à Bonaparte qui devrait ratifier le traité avec Venise, du moment que le Grand Conseil était dissous, à quoi Bonaparte répondit avec la plus grande aménité que cette ratification serait demandée à l'autorité, quelle qu'elle fût, par laquelle la nouvelle constitution remplacerait le Grand Conseil. Quant à savoir si cette autorité existerait bientôt, c'était une autre question; et la municipalité ayant, peu de temps après, questionné de nouveau Bonaparte au sujet de la ratification, le général répondit que rien ne s'opposait à ce que la municipalité elle-même accomplît cet acte. Rien ne s'y opposait, en effet; il entrait pleinement dans les vues du général, au contraire, d'entacher le traité de nullité dès le principe, sous les apparences les plus loyales. « J'ai conclu le traité par divers motifs, écrivit-il au Directoire; d'abord, pour entrer sans difficulté en possession de Venise, de son arsenal et de ses magasins maritimes; ensuite pour écarter de nous l'odieux des clauses des préliminaires relatives à

Venise, tout en en facilitant l'exécution ; enfin, pour rassurer l'Europe en établissant bien que nos troupes n'occupent Venise que pour peu de temps, et sur le vœu des Vénitiens eux-mêmes. » Lorsque plus tard la municipalité vénitienne, conformément à sa déclaration, envoya la ratification du traité, il écrivit à Paris que, le Grand Conseil étant déjà dissous lorsque le traité avait été conclu, les envoyés vénitiens ne tenaient plus leurs pouvoirs de personne ; que, par conséquent, le Directoire pouvait considérer le traité comme nul. Il était évident, en effet, que la simple municipalité de Venise ne pouvait représenter l'État vénitien.

L'honnête Lallemant était exaspéré du tour que prenaient les événements, et ne conservait plus aucun doute sur leur issue finale. « Tout était préparé pour le mieux, écrivit-il au Directoire, en vue d'établir à Venise, au moment de la conclusion de la paix, un nouveau pouvoir démocratique, qui, avec notre appui, aurait dès le début fermé la porte à l'influence autrichienne en Italie : tout cela a été détruit par la légèreté et la précipitation de Villetard. » Et Villetard, de son côté, se moquait dans ses dépêches de la caducité et de la tiédeur révolutionnaire de Lallemant ; fort de la sanction que Bonaparte donnait à tous ses actes, il déclarait qu'il avait dû précipiter les événements pour empêcher l'oligarchie vénitienne de livrer Venise à l'Empereur. Le temps n'était pas loin où Villetard devait apprendre qui songeait réellement à cette trahison, et quels projets avait servis son enthousiasme démocratique. Ce fut au château de Montebello, où Bonaparte s'était rendu de Milan, qu'il reçut le marquis de Gallo : quatre jours leur suffirent pour prendre la décision fatale.

La chute si précipitée de Venise avait, on peut le penser, produit une profonde impression à Vienne. D'après les promesses faites à Léoben, on s'attendait à ce que Bonaparte déclarât la guerre à la République, afin de la contraindre à l'échange de la Terre-Ferme contre les Légations ; mais on vit avec mécontentement l'établissement de municipalités démocratiques dans des provinces jadis autrichiennes, ainsi que les affreuses spoliations exercées dans ces provinces. Après tout ce qu'avait produit depuis plusieurs années la guerre révolutionnaire, on ne saurait admettre que Thugut fût très surpris par ces événements ; toutefois il y trouva un prétexte qui lui sembla pouvoir justifier de nouvelles exigences. Après avoir

exposé verbalement et en grand détail ses désirs à Gallo, il lui donna le 14 mai une nouvelle et très complète instruction, qui indiquait clairement quelles étaient alors les tendances de sa politique. Il y expliquait que la France ne voulait évidemment plus, ainsi qu'il avait été convenu à Léoben, placer les Légations sous l'autorité du gouvernement vénitien, mais, au contraire, fondre Venise avec les Légations pour en former une nouvelle masse démocratique. Que par là, ainsi que par les changements réalisés sur la Terre-Ferme, était violé l'article troisième des préliminaires, en vertu duquel les deux puissances s'étaient garanti réciproquement le maintien de la tranquillité dans leurs États respectifs. Que ces menées antimonarchiques, accomplies sur les frontières de l'Italie, étaient au plus haut point dangereuses pour l'Autriche. Que celle-ci n'en devait que davantage insister pour le prompt rétablissement de l'ordre en Italie, et, par conséquent, pour la conclusion de la paix définitive. Gallo était donc invité à entrer immédiatement en négociations avec Bonaparte sans le concours des alliés; leurs décisions pouvaient, disait Thugut, prendre la forme d'articles secrets, additionnels et explicatifs des préliminaires (1); le Congrès général devrait être convoqué, sans doute, lorsque l'on serait d'accord, mais les conclusions austro-françaises devraient lui être présentées comme immuables, ce qui réduirait la réunion du Congrès à une vaine formalité (2). Pour ce qui concernait la paix, Gallo devait insister avant tout pour que l'Autriche entrât promptement en possession de la Vénétie, sans quoi l'Empereur courrait le danger de ne recevoir qu'un pays complètement dévasté, et corrompu sous le rapport politique. En général, aucune des questions pendantes entre l'Autriche et la France ne devait être renvoyée à la paix avec l'Empire ou au Congrès européen. Parmi ces questions venait en première ligne l'indemnité due au duc de Modène, réservée à Léoben pour la négociation de la paix avec l'Empire. L'Empereur partait du principe équitable de n'apporter à la situation territoriale de l'Allemagne aucun changement qui n'aurait pas le libre con-

(1) C'est pourquoi Gallo ne reçut pas d'autres pouvoirs que ceux qu'il avait eus pour les préliminaires, ce qui fut plus tard blâmé par Bonaparte, lorsque s'élevèrent des dissentiments. Par là sont levés les scrupules de Hüffer, *Politique des puissances allemandes*, p. 215, 216.

(2) *Quoique ce congrès*, dit Thugut en terminant, *ne sera que de pure formalité, pour ce qui concernera les intérêts entre l'Autriche et la France*, etc.

sentement des intéressés; la France, de son côté, ne pouvait vouloir violer le principe de l'intégrité de l'Empire reconnu à Léoben; la paix avec l'Empire ne devait, dès lors, rencontrer que peu de difficultés, puisque l'Empereur ne soutiendrait pas les États qui produiraient des demandes déraisonnables; mais, d'après cela, il serait impossible de trouver en Allemagne une indemnité pour le duc de Modène. Gallo devait donc proposer que la Romagne fût donnée au duc en échange de Modène, et la partie de la province de Ferrare située au sud du Pô à l'archiduchesse Béatrix, en échange de Massa et de Carrare. Quant à ce qui resterait de cette province au nord du Pô, il semblait ressortir sinon de la lettre, du moins de l'esprit des préliminaires qu'elle était attribuée à l'Empereur. Pour simplifier la question, disait toujours l'instruction, l'Empereur était prêt à négocier immédiatement un échange avec le duc et l'archiduchesse, et à leur abandonner le Brisgau autrichien à la place de la Romagne, ce qui aurait l'avantage évident d'empêcher sur le Rhin tout contact immédiat de la France et de l'Autriche. Par suite de ce système, l'Empereur, s'il le fallait absolument, consentirait à mettre son comté de Falkenstein à la disposition des Français. Gallo devait faire l'impossible pour arriver sur ces bases à une prompte conclusion; à cette fin, il devait appeler l'attention des Français sur l'ardeur avec laquelle l'Angleterre s'appliquait déjà à susciter dans l'Europe entière des obstacles à la paix.

Ce document, on le voit, ne laisse rien à désirer sous le rapport de la clarté. En prenant la démocratisation de Venise pour point de départ, Thugut s'éloigne de ce que les préliminaires avaient de plus important. Dans sa hâte de conclure, il ne veut plus entendre parler de Congrès européen. Il compte fort peu, comme nous l'avons déjà vu, sur l'assistance de la Russie, et pas du tout sur celle de l'Angleterre : pourquoi dès lors des négociations générales et compliquées? Il parle bien encore, par convenance, de la formalité d'un Congrès; mais, en réalité, il désire y échapper, et le 3 juin, en déclarant au comte Cobenzl que l'Autriche moins que toute autre pourrait en supporter les lenteurs, il lui recommande d'affaiblir peu à peu cet espoir à Saint-Pétersbourg. Ce qui l'attire le plus vers le nouveau système, c'est évidemment ce qui a été décidé contre lui à Léoben; c'est cette question de Modène, insignifiante en apparence, mais de laquelle dépendait, nous l'avons vu, la sou-

veraineté de l'Italie. Il ne pouvait convenablement réclamer de nouveau Modène; mais il revenait au même pour lui de demander la Romagne. S'il l'obtenait il se trouvait par Venise en communication territoriale directe avec les États de l'Église et la Toscane, et, d'une mer à l'autre, il fermait le centre et le sud de l'Italie à l'influence française. Cette perspective était séduisante; mais il aurait dû, semble-t-il, examiner si, depuis le 18 avril, on avait fait un seul pas qui permît de songer à l'atteindre, et s'il y avait lieu d'espérer à Montebello ce que Bonaparte avait si positivement refusé à Léoben. A moins qu'on ne pût peser actuellement sur le général plus fortement qu'on ne l'avait fait alors, le nouveau programme était une faute décidée. Vu les circonstances, le traité de Léoben était aussi favorable que possible à l'Autriche. Thugut n'aurait pas dû permettre qu'une ligne en fût changée, tant qu'il n'avait pas d'appuis tout particuliers pour de nouvelles demandes. Il n'était pas de résistance plus simple et plus efficace à de nouveaux empiétements de la France que la fidélité au principe du respect des préliminaires. En proposant une paix séparée, en demandant la Romagne et Ferrare, il abandonnait une position inattaquable. Il aurait dû savoir que Bonaparte n'était pas homme à faire gratuitement des concessions. Pour obtenir plus que les préliminaires ne lui avaient donné, il fallait que l'Autriche accordât à la France un profit plus grand encore. Et si Thugut cherchait ses nouveaux avantages en Italie, il était certain que Bonaparte voudrait se dédommager dans le nord, sur le sol allemand, du sacrifice qui lui était demandé dans le sud; peut-être même voudrait-il faire payer la seule demande de ce sacrifice. Cet enchaînement était tellement dans la nature des choses, qu'en voyant Thugut parler encore dans l'instruction de l'inviolabilité de l'Empire allemand, on ne peut considérer cela que comme une phrase vide de sens ou, si on l'aime mieux, comme une tactique peu coûteuse. Le désir de protéger cette inviolabilité était sincère, sans doute, en ce qu'il se serait opposé, à moins de nécessité pressante, à toute nouvelle extension de la France et de la Prusse; mais nous ne verrons que trop tôt qu'il était prêt à faire sur le Rhin les concessions qui sembleraient devoir lui assurer en Italie les avantages qu'il convoitait.

Gallo fut promptement d'accord avec Bonaparte sur la marche

officielle de la négociation. La proposition faite par l'Autriche d'une négociation séparée, sans le concours des alliés, répondait aussi bien aux désirs du général qu'aux instructions du Directoire. On s'entendit formellement à cet égard le 24 mai, et il fut convenu en même temps que le Congrès chargé de régler la paix générale s'ouvrirait le 1er juillet à Rastadt. Quant au Congrès européen décidé à Léoben, et dont Thugut entendait faire une vaine formalité, Bonaparte et Gallo proposaient de l'écarter tout à fait. Au lieu de mêler les alliés à ses négociations, l'Autriche devait, au contraire, leur offrir sa médiation pour les aider à faire la paix avec la France. Si cependant l'Empereur persistait à vouloir convoquer leurs représentants à Rastadt, la France demandait alors à y appeler aussi des représentants de la Hollande et de l'Espagne.

Les deux négociateurs procédèrent immédiatement à la discussion du traité définitif; et ici, dès la première conférence, se firent sentir les conséquences du système adopté par Thugut. Bonaparte était tout aussi disposé que le ministre impérial à remanier les préliminaires, mais dans un sens complètement opposé. De tout temps il avait considéré le cours de l'Adige comme la plus sûre frontière militaire de l'Italie; il avait pu, à Léoben, négliger cette frontière et accorder à l'Empereur tout le pays jusqu'à l'Oglio, afin d'obtenir la cession de Modène; mais maintenant il se trouvait en position de proposer à l'Autriche le plus brillant échange à l'est de l'Adige, c'est-à-dire Venise elle-même, avec les lagunes et le Dogado; c'était moins d'habitants sans doute que n'en renfermaient les provinces de Brescia et de Mantoue, mais cela constituait à tous les autres égards une acquisition bien plus considérable. Il rejeta si positivement la demande de l'Autriche relativement à la Romagne et à Ferrare, qu'il n'en fit pas même mention dans son rapport au Directoire, se contentant d'indiquer en peu de mots que l'Empereur demandait une indemnité pour le duc de Modène, mais que, si le duc ne voulait pas se contenter de l'île de Zante, cela présenterait de grandes difficultés. La question de l'Empire allemand fut abordée dans la même discussion, et ici Bonaparte produisit des propositions bien plus graves encore. Toujours convaincu que l'Empereur ne refuserait pas éternellement des acquisitions en Allemagne, il crut comprendre à ce que

lui disait Gallo que, si l'Autriche résistait à la cession des provinces rhénanes, ce n'était pas tant par crainte d'accorder un avantage aux Français que parce qu'elle redoutait, comme conséquence de cette mesure, un nouvel accroissement de la puissance prussienne ou même le renversement complet de la constitution de l'Empire. Partant de cette idée, il présenta sans hésiter ses propositions. Il offrit à l'Empereur l'archevêché de Salzbourg et l'évêché de Passau, et demanda en échange la frontière du Rhin pour la France; à part cela, rien ne devait être changé à la constitution de l'Empire; la Prusse ne devait obtenir qu'un équivalent pour Clèves, ou même elle devait conserver Clèves, si elle se montrait trop difficile. La demande de la ligne du Rhin était donc autant que possible adoucie pour l'Autriche. La Prusse ne devait pas être agrandie, rien ne devait être changé à la situation des princes ecclésiastiques de la rive droite du Rhin, en dépit de tous les traités conclus l'été précédent avec la Prusse, Baden et le Wurtemberg. Le marquis de Gallo apprécia ces avantages, bien que son instruction n'en fît aucune mention. Il n'était pas autorisé à traiter dans ce sens, mais il convint avec Bonaparte que tous deux conseilleraient instamment à leurs gouvernements d'adopter ces bases pour la paix générale. L'Autriche devait y gagner environ cinquante mille âmes de plus que ne lui en donnaient les préliminaires, un meilleur tracé de ses frontières, et de plus la superbe Venise, avec toutes ses richesses maritimes. D'après les propositions de Bonaparte, l'extension de la France en Allemagne et en Italie était, à la vérité, plus considérable que celle de l'Autriche, mais combien cette dernière aurait été plus lésée encore si la République, repoussée par l'Autriche, était revenue avec la Prusse et les gouvernements du sud de l'Allemagne aux traités du mois d'août! Bref, Gallo se laissa persuader. Outre qu'il n'était sous aucun rapport à la hauteur de son puissant adversaire, il avait encore à gagner la bienveillance de Bonaparte en faveur de la cour de Naples, et, à cette fin, il était prêt à faire l'impossible pour se concilier le redoutable général. Il envoya donc les propositions à Vienne, en les appuyant chaudement. Bonaparte, de son côté, écrivit dans le même sens au Directoire. Il insista surtout sur la garantie de la constitution de l'Empire. « Détruire le corps de l'Empire allemand, dit-il, ce serait perdre l'avantage de l'acquisition de la Belgique et des provinces

rhénanes; ce serait remettre dix ou douze millions d'hommes aux mains de deux grandes puissances dont nous devons toujours nous défier. » Et il ajouta ce mot célèbre : « Si la constitution de l'Empire allemand n'existait pas, nous devrions la créer, dans notre propre intérêt. » Jamais la véritable importance du morcellement de l'Allemagne en petits États n'a été plus brièvement et mieux caractérisée. Par rapport à Venise, il se départit enfin, pour la première fois, de la réserve qu'il avait observée jusque-là. « Venise, écrivit-il, en décadence depuis deux cents ans, ne survivra pas aux coups que nous lui avons portés; sa population est misérable et lâche; elle n'est pas faite pour la liberté; elle ne possède ni terres, ni eaux; il est naturel de la laisser à ceux auxquels nous donnons ses possessions continentales. Prenons ses vaisseaux, vidons son arsenal, emmenons son artillerie, ruinons son crédit, et conservons pour nous Corfou et Ancône. Faisons-nous donner Corfou par le traité avec l'Autriche; à Ancône, fortifions de plus en plus les remparts, et occupons militairement cette ville, en attendant que de nouveaux événements accomplis à Rome nous la livrent irrévocablement. Ces derniers mots faisaient allusion à la maladie qui menaçait alors les jours du vieux Pape Pie VI. A la première nouvelle de cette maladie, Bonaparte avait demandé au Directoire si, en cas de mort du Pape, il devait occuper Rome et permettre une nouvelle élection.

C'était dans la nuit du 26 au 27 mai, immédiatement après s'être concerté avec Gallo, dix jours après la conclusion du soi-disant traité de paix avec la République de Venise qu'il traçait ce tableau de la dévastation et de l'abandon de Venise, de l'incorporation d'Ancône et de la prise de Rome. Rien dans ses lettres ou dans ses conversations de cette époque n'indique qu'il ait éprouvé le moindre scrupule de cette duplicité, ni même qu'il en ait eu la conscience. Il lui semblait tout aussi permis, tout aussi naturel de tromper les Vénitiens que d'anéantir Venise, car par là il se rapprochait également du seul but qui fût important à ses yeux, l'élévation de son pouvoir personnel au-dessus de toute entrave et de toute résistance. Il continua sans perdre une heure à marcher sur cette route : cette fois encore, il avait exécuté d'avance les ordres qu'il demandait au Directoire.

CHAPITRE II

MONTEBELLO

Tout en négociant la cession de Venise avec l'Autriche, le général Bonaparte travaillait activement à s'emparer des forces et des positions maritimes de ce malheureux État, et s'efforçait, par ses protestations d'amitié, de maintenir la municipalité dans une profonde sécurité. Il lui écrivait le 26 mai, le soir même du jour où il avait offert à Gallo de donner la ville à l'Empereur : « Je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir pour vous prouver combien je désire fortifier votre indépendance, afin que la pauvre Italie paraisse enfin sur la scène du monde, glorieuse, libre, affranchie de toute influence étrangère, et reprenne parmi les grandes nations le rang auquel elle est appelée par la nature, par sa position et par le destin. » Il lui proposait en conséquence de s'armer de concert pour protéger les îles Ioniennes, et de réunir des troupes françaises et italiennes pour en former une flottille des deux nations. Le général Gentili, qui devait commander cette expédition, reçut de lui l'ordre de s'emparer dans le Levant de toutes les possessions vénitiennes ainsi que de tous les navires de guerre de la République; mais, du reste, de se présenter partout comme l'allié de Venise, et de faire l'impossible pour s'assurer l'affection des populations, tout en restant toujours le maître. S'il découvrait que les habitants inclinassent vers l'indépendance, il devait flatter cette disposition, et ne jamais manquer dans ses proclamations de parler de Hellas, d'Athènes et de Sparte. La municipalité s'estima heureuse de trouver chez Bonaparte une bienveillance aussi efficace; l'escadre, formée conformément à ce qu'avait réglé le général, avec un commandant français sur chaque navire, et un équipage français renforcé de quelques Vénitiens, parut le 28 devant Corfou. Il n'y avait là aucun moyen de résistance sérieuse, car le gouvernement y avait complètement négligé les troupes aussi bien que les travaux de défense; aussi, lorsque Gentili eut adressé à l'île un manifeste par lequel il promettait aux habitants la liberté, l'égalité, la garantie de la religion et des biens, et la restauration de l'ancienne splendeur de la Grèce, il fut reçu avec des acclamations et au son des

cloches; au lieu de coups de canon hostiles, les batteries du port ne lui envoyèrent que des salves de bienvenue. Il prit aussitôt possession des forts, mit la main sur le trésor public, s'empara de la direction des affaires, et occupa les autres îles, ainsi que les vaisseaux qui se trouvaient devant Corfou. A Venise même, le contre-amiral Perrée procéda tout à fait de la même manière. Bonaparte avait fait venir de Toulon une foule d'officiers de marine et de matelots français destinés à former l'équipage de la flotte vénitienne; puis, le 13 juin, Perrée avait reçu l'ordre de se présenter à la municipalité pour lui déclarer que l'étroite amitié qui unissait les deux Républiques exigeait la prompte réorganisation de la marine de guerre de Venise, et, par conséquent, la plus grande activité dans l'arsenal. Sous ce prétexte, Perrée devait s'emparer de tout, mais en s'efforçant de rester en bons termes avec les magistrats de la ville, et en employant, pour arriver à ses fins, les ouvriers vénitiens et les employés de la marine; il devait enfin parler sans cesse de l'union des deux Républiques, et n'agir qu'au nom de la marine vénitienne. Un article du traité accordait à la France du matériel maritime pour une valeur de trois millions; c'était un moyen de dépouiller Venise au profit de Toulon, et de former une flotte française avec les navires de guerre vénitiens. Tout cela s'exécuta. Pendant que, sur la Terre-Ferme, les municipalités démocratiques payaient contribution sur contribution et livraient aux Français les trésors de leurs églises, les employés de l'arsenal, sur l'ordre de la municipalité abusée, travaillaient eux-mêmes à dépouiller cet arsenal et à mettre les vaisseaux de Venise au service de la France. C'était le pendant exact, mais avec des couleurs plus vives et des ombres plus profondes, de ce qui s'était passé entre les Targoviciens et leur auguste protectrice, Catherine II.

La chute de Venise, ainsi que Bonaparte l'avait prédit à l'ambassadeur Faypoult, fut suivie de près par celle de Gênes. Six cents ans auparavant, la noblesse de ces deux villes, luttant pour conquérir la souveraineté des mers, avait couvert de ses vaisseaux la Méditerranée et le Pont-Euxin; aujourd'hui, la souveraineté d'un jeune Corse les ensevelissait toutes deux sous les vagues impures de la démocratie révolutionnaire. Depuis bien des années déjà, Gênes avait autant de peine à soutenir sa neutralité entre la France et l'Angleterre que Venise entre la France et l'Autriche. Chacune

des puissances belligérantes accusait Gênes de favoriser sa rivale, et s'en autorisait pour accabler ce petit État de menaces et de vexations. Depuis les premières victoires de Bonaparte, la côte génoise était entièrement au pouvoir des Français, et le Sénat avait dû se résigner à passer un contrat par lequel il avait acheté sa sécurité à venir moyennant un prêt de 4 millions et l'interdiction de ses ports aux Anglais. Cependant les yeux avides des Français se tournaient incessamment vers cette belle ville. Le ministère des affaires étrangères, à Paris, possède des liasses de mémoires présentés par diverses personnes qui communiquaient au gouvernement leurs vues et leurs projets au sujet de ce qu'on nommait alors l'affranchissement de l'Italie ; toujours leur dernier mot est que, pour assurer le triomphe de la grande cause, une garnison française doit occuper Gênes (1). De même qu'autour de Villetard à Venise, un club démocratique s'était formé à Gênes autour de Faypoult ; ce club, composé de quelques Génois et de nombreux Jacobins du sud de la France et de la Lombardie, ainsi que de réfugiés politiques de Rome et de Naples, avait pour président un apothicaire nommé Morando, et méditait la ruine de l'oligarchie. « Il n'y a pas grand'chose à faire de la masse du peuple, écrivait le consul français La Chèze à son gouvernement ; celle-ci est entre les mains des prêtres, qui l'exaltent au moyen de leurs madones pleurantes ; elle voit en nous des conquérants qui lui prennent son argent et ses trésors, et, du moment qu'elle déteste nos personnes, il est naturel qu'elle n'aime pas nos principes. » Cependant, Faypoult et Morando firent tout ce qui dépendait d'eux, et lorsque Bonaparte revint d'Allemagne couvert de nouveaux lauriers, ils crurent l'heure du réveil arrivée. Le gouvernement génois fit arrêter un Napolitain, nommé Vitaliani, qui s'était fait particulièrement remarquer par ses menées ; mais Faypoult intervint, déclara que le Napolitain était naturalisé Français, et obtint son élargissement du Sénat tremblant. Depuis lors, le club poursuivit ouvertement ses intrigues ; il s'adjoignit des adhérents de tous les pays voisins, établit un dépôt d'armes dans la demeure de Morando, annonça avec une énergie toujours

(1) Pas un, au contraire, ne parle de Venise ; la chute de cette ville fut, nous l'avons dit, l'œuvre de Bonaparte seul.

croissante la chute prochaine du gouvernement aristocratique. Les gazettes jacobines de Milan portèrent cette nouvelle dans l'Europe entière, ce qui seul impliquait l'assentiment de Bonaparte; quant à Faypoult, il demanda secrètement à Toulon l'envoi de quelques vaisseaux de guerre, pour occuper le port de Gênes. Tout était donc prêt pour l'explosion au commencement de mai, et ce ne fut que sur le désir de Bonaparte, comme nous l'avons vu, que le soulèvement fut différé jusqu'au moment où le sort de Venise serait décidé. Mais le 20 mai, la police génoise ayant arrêté deux des clubistes les plus audacieux, il devint impossible de contenir leurs amis. Ceux-ci prirent les armes, parcoururent les rues au chant de la *Marseillaise*, et réclamèrent du Doge, Brignole, l'élargissement des prisonniers. Le Sénat s'y opposa, et une tentative faite pour assaillir le palais fut repoussée par les gardes; mais on ne sévit pas autrement contre les séditieux. Faypoult leur promit un énergique appui, et ils passèrent la nuit à crier, à boire, à s'agiter, à provoquer le désordre, sans toutefois commettre aucun acte de violence sérieux. Le 22 dans la matinée, leur nombre s'accrut de tous les vagabonds qui ne manquent jamais dans un grand port; Lombards et Français accoururent en foule, aux cris de : Vive le peuple! Vive la liberté! Après une rixe sanglante, ils ouvrirent la prison pour dettes, attaquèrent soudainement le port intérieur, la Darsena, dont ils s'emparèrent, délivrèrent et armèrent les galériens. Lorsqu'ils furent ainsi fortifiés, Morando proclama sur la place publique l'abrogation de la constitution et l'établissement de la souveraineté du peuple, tandis que le plus belliqueux de ses adhérents, Filippo Doria, occupait avec des bandes armées les portes de la ville, faiblement gardées d'ailleurs, ainsi que le Ponte Reale, le point le plus important de l'intérieur de Gênes.

Cependant le Sénat s'était réuni; troublé, consterné, sans armes pour la lutte, et surtout sans courage, il délibéra, à l'instar de la *Consulta* vénitienne, pour arriver enfin à décider qu'on implorerait la médiation de l'ambassadeur français; mais pendant que les champions de la souveraineté du peuple attendaient de moment en moment la soumission du Sénat tremblant, le peuple souverain lui-même se leva, comme à Venise, pour protéger l'ancien gouvernement. Une troupe considérable de portefaix et de charbonniers, exaspérés par les actes sauvages des Jacobins, se

répandirent du port dans l'intérieur de la ville, où ils s'augmentèrent dans chaque rue d'une foule de citoyens irrités, et, après s'être équipés au dépôt d'armes, dont ils s'emparèrent, ils tombèrent de tous côtés sur les émeutiers, aux cris de : Vive la sainte Vierge! Vive le Doge! Vive la religion! Ils eurent bientôt le dessus dans les rues; dans le voisinage des portes, la lutte fut plus sanglante et plus acharnée; Filippo Doria défendit durant plusieurs heures le Ponte Reale, jusqu'à ce que, écrasé par le nombre, il tomba massacré ainsi que beaucoup de ses partisans. Faypoult, quoiqu'il ne fût pas personnellement menacé par le peuple, était terrifié et abattu, et s'empressa d'envoyer un contre-ordre à l'escadre française qui s'approchait.

Bonaparte apprit ces événements par une dépêche de Faypoult et par une humble lettre du Doge tout à la fois. Sa résolution fut prise sur-le-champ. Le 27 mai, il blâma sévèrement Faypoult pour la faiblesse dont il avait fait preuve en renvoyant la flotte, et il dépêcha au Sénat un de ses adjudants, Lavalette, chargé d'une lettre qu'il devait lire au Petit Conseil, en lui annonçant que la guerre serait déclarée s'il n'était pas fait droit dans les vingt-quatre heures aux demandes du général. La lettre disait qu'un certain nombre de Français avaient été tués par le peuple durant les troubles du 22; que d'autres avaient été sans motif arrêtés par la police; qu'il fallait que ces derniers fussent sur-le-champ remis en liberté, et que les meurtriers, au contraire, fussent arrêtés et les bandes populaires désarmées. Il n'était pas encore question ici d'un changement de constitution. Lorsque Lavalette arriva à Gênes et fit connaître à Faypoult l'objet de sa mission, Faypoult consterné lui déclara qu'il courrait les plus grands dangers au milieu du peuple exaspéré, et que sa demande seule d'être introduit au sein du Conseil constituait une énormité, incompatible avec les lois génoises. Le jeune officier répondit que la seule énormité possible serait qu'un ordre du général Bonaparte ne fût pas exécuté sur l'heure. En effet, l'accès du Conseil lui fut accordé sans difficulté, ainsi que la mise en liberté des prisonniers et le désarmement des charbonniers, et quoique Faypoult répétât toujours, à la grande colère de Bonaparte (1), que le peuple s'était

(1) Le 29 mai, il répondit à Faypoult : « Si nous laissions aux Génois le temps de s'armer, nous nous trouverions par notre faute dans le plus grand

soulevé spontanément et sans instigation supérieure, Lavalette obtint que trois patriciens fussent arrêtés comme premiers auteurs du meurtre des Français. La flotte française, commandée par l'amiral Brueys, croisait encore dans le voisinage; un détachement de cavalerie, sous les ordres du général Rusca, était devant les portes de la ville, la division Sérurier arrivait de Crémone, et de Turin s'avançait également contre la ville désarmée un corps sarde demandé par Bonaparte et accordé avec empressement par le roi. Faypoult ayant donc réitéré le vœu d'un changement de constitution, le Sénat, après quelques heures de délibération, reconnut l'impossibilité de la résistance et envoya une ambassade à Bonaparte. Le général déclara aux envoyés (1) que la France était décidée à ne pas souffrir que les petits États italiens offensassent plus longtemps la grande République, que le peuple génois avait maltraité des citoyens français, que le gouvernement manquait ou de la force ou de la volonté nécessaires pour maintenir l'ordre, et qu'il fallait, dans l'un comme dans l'autre cas, que Gênes reçût une garnison française de dix mille hommes. Le Sénat effrayé lui envoya sur-le-champ de nouveaux négociateurs munis de pouvoirs illimités, lesquels signèrent le 6 juin un traité secret qui donnait à Gênes une constitution imitée de la constitution française, et nommait jusqu'à sa mise en vigueur un gouvernement provisoire dont les membres, désignés par Bonaparte, ne pouvaient refuser cette honorable mission que moyennant une amende de 2000 louis d'or. Pour donner une plus grande force à l'extérieur à la République ainsi rajeunie, Bonaparte chargea les généraux Casabianca et Duphot de prendre le commandement des troupes génoises. En admettant que quelqu'un pût encore en douter, c'était déclarer manifestement que c'en était fait de l'indépendance de Gênes, et que la nouvelle République ligurienne n'était qu'une vassale passive de la République française. Une relation territoriale non interrompue était par là établie entre la France, Modène, Milan et Bologne.

Ainsi le jeune conquérant agissait en maître dans les pays italiens; il renversait les anciens pouvoirs, érigeait de nouvelles

embarras, au cas où les négociations avec l'Autriche viendraient à échouer, et où l'Empereur s'immiscerait dans les affaires de Gênes. »

(1) Au Directoire, 1er juin.

Républiques, menaçait les États de l'Église, dont la conservation ne pouvait lui être d'aucune utilité, et protégeait contre les menées révolutionnaires du gouvernement français lui-même le roi de Sardaigne, dont il réservait les beaux régiments pour son propre service. Il tenait sa cour au château de Montebello, comme un puissant souverain de vieille race princière; là, entouré d'un brillant état-major et des ambassadeurs de l'Autriche et des États italiens, il voyait se succéder les députations des villes et des provinces conquises. Sa femme, sa mère, plusieurs de ses frères et de ses sœurs étaient auprès de lui, comblés de toutes parts d'honneurs royaux. Être invité à sa table était une faveur difficile à obtenir; ses repas étaient publics; les citoyens et les paysans des pays environnants étaient admis à entrer dans la salle, où ils suivaient avec des regards curieux tous les mouvements de l'illustre général. Ses pensées étaient plus ambitieuses que jamais. Considérant la paix comme conclue avec l'Autriche, il faisait déjà briller aux yeux de son entourage militaire le tableau d'expéditions en Orient ou en Angleterre, dont la pensée remplissait alors son âme (1). Toutefois, tant qu'une réponse définitive n'était pas arrivée de Vienne, il croyait prudent de conserver une attitude à demi menaçante, et, tout en leurrant le marquis de Gallo par de belles paroles relativement aux vœux de la cour de Naples, de se montrer peu favorable à une prompte paix avec l'Autriche, attendu que la France n'avait alors rien à lui offrir à la place du commandement supérieur qu'il exerçait en Italie (2). Mais, en réalité, il avait depuis longtemps décidé dans son esprit comment ce commandement serait remplacé : il ne songeait plus qu'à traverser les mers pour aller en Orient, dans la patrie des grands conquérants, et c'est avec une extrême impatience qu'il attendait la réponse de Thugut. Son désir et son espoir de conclure promptement avec l'Autriche étaient tels, qu'il vit avec indifférence les troupes impériales occuper dès ce moment la Dalmatie et l'Istrie, bien que, d'après les conventions de Léoben, les provinces vénitiennes ne dussent devenir la proie de l'Empereur qu'à la signature de la paix définitive.

(1) Lettre à Berthier, 7 juin.

(2) Si les entretiens rapportés par Miot (*Mémoires*, I, 103) ne sont pas de pure invention, ils ne peuvent avoir été inspirés que par le calcul ici mentionné.

Mais il ne devait pas atteindre si facilement son but. Tout à coup surgirent de nombreuses difficultés, et, ce qui dut être le plus pénible à son ardente nature, des difficultés telles que le meilleur moyen qu'il eût pour les combattre était une attente oisive, qui laissât les événements mûrir et se développer.

Il reconnut d'abord qu'il s'était complètement mépris sur les idées du cabinet de Vienne. Les modifications apportées aux propositions de Thugut, auxquelles Gallo avait si facilement souscrit, causèrent le plus vif mécontentement au ministre impérial. Le point principal, en effet, celui pour lequel Thugut avait failli renoncer aux préliminaires, c'est-à-dire l'acquisition des Légations, et, par celle-ci, la prépondérance en Italie, avait été légèrement sacrifié par Gallo. Qu'importait à Thugut la ville de Venise, si la ligne de l'Adige fermait une fois pour toutes l'Italie à l'influence autrichienne? Irrité contre le léger Napolitain, il résolut sur-le-champ de confier cette importante négociation à des mains plus sérieuses. Il écrivit au comte Cobenzl, à Saint-Pétersbourg, de se tenir prêt à partir au premier appel pour Vienne et Milan. En attendant, il chargea le général Merveldt d'aller surveiller Gallo à Montebello. Il refusa la sanction impériale à l'arrangement provisoire du 24 mai, et rejeta de la manière la plus positive les propositions du 26. Il voyait maintenant combien ses efforts pour obtenir un avantage considérable avaient été imprudents, et il s'empressa d'abandonner la fausse route sur laquelle il s'était engagé ; mais malheureusement il ne renonça à une première faute que pour en commettre une seconde, plus grave encore. Comme nous l'avons dit, le traité préliminaire était tout à fait favorable à l'Autriche, et il était évident que l'Empereur avait tout intérêt à s'en assurer au plus tôt les avantages par la paix définitive. Thugut avait donc insisté, dans l'instruction du 14 mai, pour qu'on agît promptement, sans le concours d'un Congrès européen, ce qui convenait à la France tout autant qu'à l'Autriche. Mais il avait en même temps proposé d'importantes modifications à la rédaction des préliminaires : c'était jouer un jeu dangereux, car c'était fournir à Bonaparte la possibilité d'opposer aux idées de conquête de l'Autriche les idées de conquête bien autrement vastes de la France. Thugut, après avoir reconnu ce fait, eût dû, semble-t-il, s'empresser de revenir aux termes des préliminaires, puisqu'il n'y

avait aucun espoir de s'entendre sur les changements à y apporter; il n'eût dû conserver de l'instruction du 14 que la proposition, agréable aux deux parties, d'une prompte négociation séparée, sans le concours des puissances alliées. Mais cette conduite était trop droite et trop simple pour que Thugut la crût politique. Il avait vu que Bonaparte était pressé de conclure; il espérait donc, en provoquant des délais, rendre le général plus traitable sur les questions italiennes. Au lieu d'accepter l'abandon du Congrès, ainsi que le réclamait son propre intérêt, et surtout celui de l'Allemagne, et de demander la sanction immédiate des préliminaires, il se renferma dans un profond silence relativement aux conditions de la paix définitive, et proposa avant tout la réunion du Congrès européen stipulée par le traité, ce qui était différer d'un mois au moins la décision finale.

De quelque côté que l'on envisage et que l'on examine cette décision, on la trouve toujours plus incompréhensible. Quel que pût être le désir de Bonaparte d'arriver à un prompt accord, afin de réaliser plus vite ses projets personnels sur l'Orient, Thugut n'avait à tenir compte que de la situation respective de l'Autriche et de la France. Or, les avantages que le traité de Léoben assurait aux Autrichiens ne devaient leur revenir qu'à la paix définitive, tandis que la France était déjà maîtresse, non-seulement de la Belgique, mais encore de la plus grande partie de l'Italie et des provinces rhénanes. Cette puissance pouvait donc attendre les événements avec calme et tranquillité; c'était l'Empereur et non le Directoire qui était le plus intéressé à ce que la paix définitive se conclût promptement. Le cabinet de Vienne pouvait espérer, il est vrai, qu'un retard permettrait en France au parti modéré, partisan de la politique de paix, d'insister pour que l'on se contentât de conditions moins avantageuses. Nous verrons bientôt, ne effet, que Bonaparte ne s'expliqua pas autrement la conduite de Thugut; mais jusqu'à présent, quoi qu'on en ait dit, rien n'a été découvert qui pût indiquer chez Thugut un espoir fondé sur les dissensions des partis en France (1), et il est certain en tous cas, comme nous le verrons

(1) Nous trouvons tout au plus des idées générales, dans l'instruction du 12 août, par exemple, où il dit à Gallo que, vu le désir de paix bien connu qui domine chez le peuple français, il serait habile de diriger la négociation de telle sorte que l'insuccès pût être attribué manifestement aux mandataires de la France.

bientôt, que cet espoir eût été vain. Dans la situation donnée, nulle tactique ne pouvait donc être plus funeste à l'Autriche que celle qui consistait, comme le tenta Thugut, à fatiguer son adversaire et à l'amener à céder à force de lenteurs.

Le motif de retard allégué par Thugut était d'ailleurs aussi mal choisi que possible. Gallo et Merveldt eux-mêmes avaient à plusieurs reprises, conformément aux ordres de Thugut, proposé à Bonaparte de ne pas convoquer le Congrès; il leur était difficile maintenant de démentir leurs propres paroles, et de déclarer idées personnelles ce qu'ils avaient présenté jusque-là comme propositions officielles. En outre, et c'était là le pire, le retour de Thugut à l'idée d'un Congrès européen ne répondait nullement aux vœux des puissances alliées : l'Empereur Paul était tout à fait revenu à ses idées pacifiques; la paix entre lui et la France, qui n'avait jamais été troublée que par des paroles et non par des actes, pouvait s'affermir d'un moment à l'autre, et il n'était nullement tenté de s'exposer à de nouvelles difficultés avec le Directoire en prenant part aux négociations autrichiennes. La colère même que la nouvelle du traité du mois d'août avait excitée en lui contre la Prusse était complètement apaisée; au lieu d'intimider le cabinet de Berlin par des menaces de guerre, comme l'eût voulu Thugut, il ne lui témoignait que des sentiments pacifiques, et ne s'opposait pas à ce qu'il intervînt officiellement pour la paix de l'Empire. Or Thugut ne redoutait rien tant que l'action indépendante de la Prusse; rien par conséquent, en présence de ces dispositions de Paul, ne pouvait lui être plus désagréable que la participation de la Russie à l'œuvre de paix. Cette situation, bien qu'elle ne fût pas tout à fait claire aux yeux des Français, ne leur était pourtant pas absolument inconnue. Elle seule aurait suffi pour qu'ils ne vissent dans la proposition de Thugut que ce qu'elle était réellement : une feinte habile pour arriver à un but caché, et non une demande sérieuse.

Cette situation était encore plus accentuée vis-à-vis de l'Angleterre. Longtemps, en effet, avant que Thugut n'eût déclaré que l'honneur ne permettait pas à l'Empereur de travailler à l'œuvre de paix sans le concours de l'Angleterre, Pitt avait entamé une négociation séparée avec la France, et, par là, il avait déjoué d'avance le système actuellement adopté par l'Autriche.

Pitt, qui était resté fidèle à ses désirs de paix, même après le dur renvoi de Malmesbury, avait eu lieu, depuis lors, de s'y fortifier de plus en plus. Le brillant combat naval de Saint-Vincent, dans lequel l'amiral Jervis, avec quinze vaisseaux de ligne, s'était rendu maître de vingt-quatre vaisseaux espagnols, et où le commodore Nelson, sous un feu formidable, avait abordé un vaisseau de ligne espagnol, à l'aide duquel il s'était élancé sur un second, avait, à la vérité, rempli de fierté tous les cœurs anglais et éloigné pour le moment le plus grand des dangers, celui de voir toutes les flottes ennemies se réunir dans la Manche; mais l'escadre espagnole n'était nullement anéantie; la flotte française, à Brest, était incessamment fortifiée, et, dans le Texel, la flotte hollandaise se préparait à une nouvelle expédition contre l'Irlande. La crainte d'une invasion se dressait donc encore devant les yeux du peuple britannique; elle hâta la crise que de lourdes charges préparaient à la banque d'Angleterre, en ce sens que, de toutes les parties du pays, les billets de cette banque y revinrent pour être remboursés en or. On réussit bien encore à conjurer ce danger. Sur le rapport des directeurs de la banque, Pitt intervint résolûment dès le début de la panique, en défendant au nom du ministère, le 26 février, le retrait des billets; le Parlement confirma cette mesure à une forte majorité, et le commerce de Londres fit peut-être plus encore en se déclarant librement prêt à accepter les effets de la banque dans toutes les affaires; c'était sanctionner au nom de la confiance publique le cours forcé du papier, qui venait de se produire inopinément. On croyait alors n'avoir que quelques mois à passer dans cette situation précaire; on ne supposait guère que vingt années s'écouleraient avant que l'argent reparût comme par le passé; mais on était fermement résolu à préserver l'Angleterre de la calamité des assignats, grâce à une sévère régularité dans l'administration des finances et à une scrupuleuse fidélité à tenir les engagements. On comprend que Pitt, dans cette situation, devait désirer la paix plus vivement que jamais; le 9 avril, il informa le roi Georges que, selon lui, les victoires incessantes de Bonaparte et l'épuisement des finances de l'Angleterre rendaient la continuation de la guerre impossible; en conséquence, il proposa de consentir à ce que les Français s'incorporassent la Belgique et missent la Hollande sous leur dépendance. Le roi s'éleva vivement contre une telle faiblesse; il déclara

que ces concessions détruiraient tout l'équilibre européen, et que, d'ailleurs, nulle paix durable n'était possible avec les Jacobins et le Directoire. Le même jour, Pitt soumit au conseil des ministres les considérations du roi et les siennes propres. Les esprits étaient abattus, les opinions furent partagées, mais Pitt resta inébranlable. Ce furent surtout, comme il l'écrivit au roi, les difficultés toujours croissantes de la situation financière qui firent prévaloir son opinion, et décider que l'on saisirait pour négocier la première occasion favorable. Les rapports de sir Morton Eden parlaient encore, à cette époque, de la fermeté et des dispositions belliqueuses de l'Empereur et de Thugut; on attendit donc avec anxiété l'issue des événements de Vienne, tout en faisant l'impossible pour procurer à l'Angleterre et à l'Autriche les ressources nécessaires : on conclut un emprunt de 18 millions de livres, au taux énorme de 8 p. 0/0 environ, et on assura le payement des intérêts et l'amortissement légal du capital au moyen de nouvelles taxes, très dures pour la plupart. Au milieu de ces soins et de ces efforts, l'Angleterre fut frappée par le coup le plus rude qu'elle pût alors recevoir : le 15 avril, une révolte éclata dans la Manche parmi l'équipage du vaisseau amiral; en un clin d'œil, cette révolte se communiqua à tous les vaisseaux de l'escadre, et, durant plusieurs semaines, les côtes de l'Angleterre furent exposées sans défense aux attaques de l'ennemi. Chez la grande masse des matelots, il ne s'agissait pas d'idées révolutionnaires et encore moins d'intelligences avec l'ennemi; leurs griefs étaient tout professionnels, et, pour la plupart, parfaitement fondés. Ils demandaient l'élévation de leur solde, laquelle était restée la même depuis un siècle, malgré l'augmentation de prix de toutes les denrées, une répartition plus équitable des prises, jusque-là presque exclusivement attribuées aux officiers supérieurs, et l'adoucissement de la discipline, qui était, en de nombreux cas, très dure et très cruelle. La preuve la plus évidente de la justice de ces demandes, c'est que le ministère se hâta d'y acquiescer en tous points, malgré l'illégalité avec laquelle elles s'étaient produites, qu'il persista dans son système de douceur, même en présence d'une nouvelle révolte, et qu'enfin il apaisa les rebelles vers le milieu de mai par la promesse solennelle et réitérée d'une entière amnistie. Mais on éprouva bientôt combien il est toujours funeste de repousser les justes demandes d'une force armée

pour céder ensuite devant le tumulte et la révolte. A peine le feu de la rébellion était-il éteint sur l'escadre de Portsmouth, qu'il se ralluma avec une fureur plus grande au milieu du détachement de la Medway, en présentant cette fois des symptômes qui dénotaient clairement des tendances politiques. Les hommes n'avaient pas à produire ici d'autres demandes que celles qui avaient provoqué le premier soulèvement, et auxquelles il avait été fait droit pour toute la marine; les meneurs, pour les exciter à la révolte, avaient dû répandre parmi eux le bruit mensonger que le gouvernement ne comptait pas tenir ses promesses, et que, malgré l'amnistie, un châtiment terrible était réservé aux émeutiers. A Porsmouth, les marins s'étaient contentés d'interrompre leur service et de chasser ou d'arrêter leurs officiers, mais sans commettre aucun acte de violence; dans la Medway, le chef des rebelles, Richard Parker, ordonna d'abord des hostilités ouvertes contre ceux des navires de l'escadre dont l'équipage voulait rester soumis à la loi, puis il amena toute la flotte à l'embouchure de la Tamise, afin de bloquer le fleuve et de forcer Londres à capituler. Bientôt la plus grande partie de la flotte avec laquelle le vieil amiral Duncan surveillait dans le Texel les armements hollandais quitta cette position pour venir rejoindre les révoltés devant la Tamise. Le danger était alors à son comble; mais, par bonheur pour l'Angleterre, la Hollande n'avait pas encore terminé ses préparatifs; l'amiral d'ailleurs, toujours impassible à son poste avec deux vaisseaux de ligne qui lui étaient restés fidèles, faisait incessamment des signaux du côté de la pleine mer comme si toute la flotte s'y trouvaît encore, de sorte que les Hollandais, tant que dura la rébellion, ne soupçonnèrent pas quel triomphe facile la fortune avait mis à leur portée durant quelques semaines. A cette occasion, la fermeté et la solidité de l'organisation anglaise se manifestèrent une fois de plus. Au milieu de la stupeur et de l'agitation que ces faits inouïs devaient naturellement produire, il n'y eut dans le pays qu'une voix sur l'attitude à prendre. Nul ne songea à la rétractation des concessions déjà faites, mais nul non plus ne pensa que cette audacieuse révolte dût provoquer de nouveaux actes de condescendance. Le ministère jeta des troupes et des armes sur les points des côtes qui étaient menacés, et proposa au Parlement des lois sévères contre toute excitation à l'émeute, toute communication avec les navires révoltés; Sheridan,

chef de l'opposition, tout en réservant les autres griefs formulés contre les ministres, déclara en termes énergiques que le patriotisme et l'honneur commandaient l'adoption des mesures proposées, et la population ne témoigna, en toute occasion, qu'indignation et mépris à l'égard des rebelles. Autant qu'il est permis d'en juger, ce fut surtout cette attitude unanime du pays qui ébranla les matelots. Au commencement de juin, tous les navires rentrèrent successivement dans le devoir, et enfin l'équipage du vaisseau amiral lui-même livra les chefs de la révolte. Parker, condamné à mort par un conseil de guerre, fut pendu aux vergues de son navire.

Ce fut au milieu de ces graves soucis que le gouvernement reçut, le 5 mai, la nouvelle officielle de la conclusion des préliminaires de Léoben, suivie coup sur coup des divers rapports de sir Morton sur l'attitude réservée et peu amicale de Thugut. Pitt alors n'hésita plus, et proposa l'ouverture immédiate d'une négociation avec la France. Lord Grenville souleva de fortes objections, et eut à ce sujet de longues discussions avec le premier ministre; mais Pitt resta convaincu que son devoir, comme chrétien et comme politique, lui dictait la conduite à tenir, et le 1er juin il demanda au ministre français Delacroix si le Directoire voudrait recevoir un négociateur. Delacroix répondit, en termes plus gracieux que l'automne précédent, que la France y était disposée; il désigna Lille comme lieu de réunion, et envoya bientôt après un passe-port en blanc, sur lequel lord Grenville devait inscrire le nom du plénipotentiaire anglais. Une vive discussion s'éleva encore ici au sein du conseil des ministres anglais. Grenville trouva mauvais que Delacroix eût présenté dans le passe-port même la négociation d'une paix séparée et définitive comme but de l'ambassade; il vit là un acte arbitraire et offensant, et opina pour qu'on rompît l'affaire. Mais Pitt blâma cette susceptibilité, et obtint enfin la nomination du comte Malmesbury comme ministre plénipotentiaire. Ce choix ne devait pas être précisément du goût des Français, qui avaient fait l'année précédente l'épreuve de la pénétration et du ton tranchant de Malmesbury; mais celui-ci et son jeune ami Canning partageaient pleinement les idées de Pitt sur la nécessité de conclure la paix, et il ne fit aucune objection lorsque Pitt, à son départ, lui déclara qu'il fallait réprimer tout sentiment d'orgueil en vue d'atteindre le but désiré. Il avait été convenu d'avance entre les deux gouvernements que

l'Angleterre traiterait en même temps pour le Portugal, et la France pour l'Espagne et la Hollande; mais, pour tout le reste, les idées des deux partis étaient bien opposées : autant Pitt désirait la paix, autant le Directoire était peu disposé à se réconcilier avec cet adversaire, le seul qu'il n'eût pas vaincu. Pour le moment cependant, la proposition de l'Angleterre lui offrait un moyen inespéré de peser sur l'Autriche, et de déjouer ses idées de retour au Congrès européen.

Les négociateurs autrichiens se trouvaient donc, vis-à-vis du général Bonaparte, dans la position la plus fausse qui se puisse imaginer. Dès la première entrevue, celui-ci parla au comte Merveldt des propositions de l'Angleterre, et déclara ne pouvoir comprendre pourquoi l'Empereur ne voulait plus traiter séparément. Le 21 juin, lui et Clarke envoyèrent à Merveldt la réponse officielle aux dernières demandes de Thugut; ils y déploraient le changement d'idées qui s'était si subitement produit à Vienne, insistaient pour la prompte reprise des négociations de paix, et rappelaient l'article du traité de Léoben en vertu duquel la paix définitive devait être signée avant trois mois. Cette réponse, naturellement indiquée par la situation, établissait la ligne de conduite à laquelle les négociateurs français allaient désormais rester fidèles. Le désir de l'Autriche d'arriver à une paix qui lui assurât les Légations se montra irréalisable dès le premier jour. Si toutefois il y a quelque gloire diplomatique à irriter son adversaire et à le plonger dans une profonde incertitude, bien qu'on ait soi-même manqué le but qu'on poursuivait, Thugut avait accompli cette grande œuvre. Bonaparte était confondu de ce revirement inattendu, et ne pouvait nullement s'en expliquer les motifs particuliers. Sa correspondance de cette époque n'indique en rien que sa pensée se soit un seul instant arrêtée sur ce qui en était la véritable cause, c'est-à-dire sur Modène et Ferrare. Il attribua tout à l'inexpérience de l'Empereur et à la lourdeur pédantesque de Thugut, et espéra que le prochain courrier lui apporterait, quinze jours plus tard, de meilleures nouvelles. Ce délai lui était cependant si désagréable, qu'il songea un instant à revenir au texte précis des préliminaires, à laisser Venise à l'Italie, et à renoncer à la rive gauche du Rhin (1). Ce ne fut là

(1) Il indique cela, le 22 juin, à la fin de sa lettre au Directoire, sous une forme interrogative à la vérité, mais dont la tendance ne saurait être méconnue.

qu'un mouvement passager, mais il suffit à prouver combien le succès eût vraisemblablement été facile si Thugut, dès le début, s'était mis sur ce terrain. Au point où en étaient maintenant les choses, il fallait attendre de Vienne la réponse à la note du 21; c'était une incertitude de quinze jours, car il en fallait alors huit aux courriers pour aller de Milan à Vienne. Pour abréger les délais, on eut l'idée de transférer plus à l'est le lieu de la négociation, et, le 30 juin, les plénipotentiaires convinrent de se transporter à Udine, en Frioul. Bonaparte seul, retenu à Milan par cent affaires, y resta provisoirement, jusqu'à ce qu'une réponse favorable de Thugut permît de reprendre réellement la négociation; mais il devait attendre longtemps encore, malgré l'impatience avec laquelle il comptait les jours, l'irritation que lui causait le mauvais vouloir de l'Autriche, et le soin avec lequel il cherchait, par tous les moyens possibles, à peser sur les résolutions de la cour de Vienne.

Pour mettre le comble à son agitation, il se trouva tout à coup mêlé en France aux luttes des partis, lui que ses victoires avaient habitué jusque-là aux acclamations du peuple; le plus grave et le plus important de ses actes, l'anéantissement de Venise, fut précisément l'objet d'un blâme parlementaire. Son despotisme naturel avait déjà pris un tel développement, qu'il ne put supporter une critique publique de sa conduite, surtout une critique aussi fondée que celle qui s'attacha à son attentat contre Venise. Il perdit littéralement l'esprit, et la colère lui inspira des résolutions également fatales à la France et à l'Europe.

Il est bon de nous représenter ici ce qu'était devenue, dans son ensemble, la situation intérieure de la France depuis le commencement de la nouvelle période législative.

Le nouveau tiers, entré le 20 mai dans les deux Conseils en vertu de la constitution, avait assuré la majorité à la droite, qui s'empressa, sans perdre un seul jour, d'établir nettement sa situation aux yeux du pays. Le temps n'était plus où, le Directoire ne faisant qu'un cœur et qu'une âme avec le Corps législatif, tous deux avaient tenu, d'un commun accord, la nation frémissante courbée sous le joug de leurs volontés révolutionnaires. L'immense majorité de la nation avait manifesté ses sentiments par les élections, et les deux Conseils, le plus haut organe légal du peuple souverain, résistaient avec un zèle ardent au flot radical

qui jusque-là avait tout entraîné. Le Directoire avait décidé la veille que le nom de son membre sortant serait tiré au sort, et l'anxiété des partis était grande. Les divergences d'opinions qui s'étaient produites dans le gouvernement sur des questions isolées, n'avaient jamais amené une scission complète; mais on savait que Letourneur, et plus encore La Réveillère, se rangeaient presque toujours aux idées de Carnot, lequel désirait ardemment la paix au dehors, et, au dedans, le bon accord avec les représentants du peuple. Si donc le sort tombait sur Barras ou Rewbell, on devait s'attendre à un changement de système et à l'adoption d'une politique conforme aux idées de la nouvelle majorité. Mais la France n'était pas destinée à rentrer si facilement dans l'ordre. Lorsque, le 19 mai, les cinq directeurs ouvrirent leurs bulletins, ce fut Letourneur qui lut sur le sien : Membre sortant. Les Conseils lui donnèrent pour successeur Barthélemy, l'ambassadeur à Bâle, qui s'était acquis un grand renom diplomatique par ses deux traités de paix, et qui était connu en politique comme un homme calme et modéré. Malheureusement, il se montra dès le premier jour inférieur à sa tâche, irrésolu et inquiet, sans finesse, sans énergie pour le travail, et il resta dans une entière nullité. Peut-être était-il disposé à faire quelques pas de plus que Letourneur vers la partie modérée des Conseils, mais Letourneur avait sur lui l'inappréciable avantage d'être un médiateur entre La Réveillère et Carnot. Le vain et irritable avocat s'était souvent offensé de la supériorité dominatrice de Carnot; Barras et Rewbell s'appliquèrent dès lors à le gagner, et plus se manifestaient les idées cléricales, parfois même royalistes des Conseils, plus le vieux Girondin se rapprocha de ses collègues jacobins. Les oppositions étaient donc en présence, et fortement représentées : dans le gouvernement, une majorité révolutionnaire formée de démocrates prêts au combat; au Corps législatif, une masse non moins ardente de partisans de l'ordre, libéraux et royalistes. La lutte s'ouvrit immédiatement, et sur tous les points.

Aux Cinq-Cents, dès la première séance, le choix du président fut significatif. Le général Pichegru obtint une imposante majorité, Pichegru auquel le Directoire aviat enlevé le commandement de l'armée du Rhin, sur le soupçon, non encore justifié il est vrai, de menées royalistes. La grande masse des députés ignorait

absolument ses relations avec le prince de Condé : elle voyait en lui un chef d'opposition considérable et énergique, cela suffit pour déterminer les votes. Aux yeux du Directoire, ce n'en fut pas moins un acte d'hostilité ouverte. On considéra de même une proposition faite à cette époque par le député Aubry, en vue de renforcer la garde du Corps législatif et de la placer sous le commandement exclusif d'une commission parlementaire. Ce même Aubry avait jadis, comme membre du Comité de Salut public, licencié bon nombre d'officiers jacobins, et était allé jusqu'à traiter Bonaparte avec une malveillance bien marquée. La gauche soutint que la garde faisait partie de l'armée, laquelle était placée par la constitution sous les ordres du Directoire, et que la responsabilité de ce dernier protégeait la représentation nationale mieux que n'eussent pu le faire une douzaine de canons. La question ne fut pas résolue, mais cette proposition seule avait suffi pour mettre au grand jour la défiance réciproque des partis.

Les Cinq-Cents eurent soin de ne pas laisser à l'opinion irritée le temps de se calmer. Ils accrurent sans cesse la colère de leurs adversaires en favorisant coup sur coup la restauration des anciennes victimes de la Révolution, et, d'un autre côté, en soumettant à une critique écrasante les actes des gouvernants révolutionnaires. Les députés éloignés de l'Assemblée par la loi de brumaire furent d'abord rappelés sur leur siège; puis, le 9 juin, cette loi tant combattue fut elle-même rapportée, presque sans discussion, pour ce qui concernait l'exclusion des emplois publics. La majorité combattit tout aussi vivement une autre tyrannie exercée contre les parents des émigrés, c'est-à-dire la loi qui enlevait aux parents encore vivants la portion future d'héritage qui devait revenir à leurs fils émigrés, ou qui mettait sous le séquestre toute la fortune des parents : le 30 juin, on décréta la levée du séquestre et une indemnité pour les sommes déjà confisquées. L'attention se dirigea ensuite sur les souffrances de l'Église catholique. De toutes les parties du pays arrivaient des pétitions qui imploraient le secours des législateurs contre d'incessantes persécutions; une foule de communes demandaient que l'on ne vendît pas leurs presbytères, mais qu'on les leur rendît pour les besoins de l'Église ou des écoles; la commune de Vassy solli-

citait l'abrogation de la loi qui interdisait l'usage des cloches pour appeler aux offices divins; en d'autres lieux, surtout en Bretagne, on réclamait la liberté du culte catholique et le rappel des prêtres bannis. « Tous les cultes sont libres, » s'écria un député. « Il paraît, répondit un autre, que cette liberté est partout illégalement violée. » Une commission fut chargée de l'examen de ces questions, et, le 17 juin, le jeune, habile et brillant député de Lyon, Camille Jordan, lut son rapport. Jamais un ton semblable n'avait été entendu dans cette enceinte. Il évita de demander pour l'Église une faveur ou un privilège quelconque, mais il insista avec une extrême chaleur sur l'heureuse influence exercée sur la morale et sur la politique par l'élévation religieuse des âmes, attaquant ainsi d'une manière sanglante les idées antireligieuses de la Révolution. Il demanda ensuite la suppression des entraves odieuses dont un injuste soupçon avait entouré l'Église, et réclama pour celle-ci, sous la réserve des peines dues à toute action illégale, la participation au droit commun et une entière liberté; c'était demander l'abolition du serment d'obéissance aux lois exigé alors de tout prêtre, tandis qu'il était considéré comme inutile pour les autres citoyens, la cessation des poursuites exercées en vertu des anciennes lois révolutionnaires, le rétablissement du libre usage des cloches, dont rien ne motivait l'interdiction, l'autorisation de cimetières distincts pour les diverses confessions religieuses. Comme on le voit, les demandes faites ici en faveur de l'Église étaient, en somme, fort modestes; néanmoins, le ton général de ce discours produisit un immense effet. On vit comme une négation de toute la Révolution dans ce fait qu'un rapporteur de la majorité osait, du haut de la tribune parlementaire, parler avec respect et émotion des choses religieuses et de l'impression produite le dimanche par le son des cloches. Le parti adverse mit tout en œuvre pour détruire l'effet de ce rapport; dans le parti modéré lui-même, bien des membres trouvèrent que Jordan était allé trop loin, et que, vu la haine bien connue des prêtres à l'égard de la République, la suppression complète de l'acte de soumission était surtout chose grave. Les lois sur le bannissement et l'emprisonnement des prêtres non assermentés tombèrent presque sans résistance de la part de la gauche. Mais la lutte n'en fut que plus vive au sujet de la pro-

messe à exiger des prêtres. Un député de l'Eure ayant déclaré qu'il était fortement attaché, comme l'immense majorité du peuple français, à la religion de ses pères, Echassériaux s'écria : « Que nous importe la foi de vos pères, dogmes absurdes, vains préjugés, superstitions insensées. » Boissy d'Anglas lui-même s'opposa à ce que l'on revînt à l'usage des cloches, et, pour ce qui concernait le serment civique, Jordan, soutenu par Royer-Collard qui commençait seulement à se manifester, n'obtint qu'à grand'-peine une formule plus modérée, qui n'impliquait pas l'approbation intime des lois républicaines. La question des presbytères fut également tranchée par une sorte de transaction : les ventes déjà faites furent confirmées, mais il fut défendu d'en faire de nouvelles.

Une autre question, qui passionnait également les esprits, était celle de l'administration des colonies. Nous avons dit ailleurs (1) comment à Saint-Dominigue, depuis 1786, le mouvement révolutionnaire avait excité d'abord les planteurs blancs contre le gouvernement, puis la population de couleur contre les blancs, puis enfin les esclaves nègres contre tout l'ordre de choses établi. Dans la mère-patrie, les Feuillants, en vertu de leur libéralisme modéré, défendaient les prétentions politiques aussi bien que les droits de propriété des créoles, tandis que les Jacobins, au nom des droits généraux de l'humanité, réclamaient pour les noirs l'affranchissement et l'égalité de droits. Les deux partis cherchaient un appui dans la force du sentiment national. Les Feuillants rappelaient le tort immense causé au commerce français par le soulèvement des noirs ; les Jacobins accusaient les planteurs de trahison pour avoir quelquefois, dans leur détresse, tourné leurs regards vers la protection de l'Angleterre, et vantaient les nègres comme les partisans les plus fidèles des trois couleurs, symbole de la liberté française. Le triomphe de la Montagne, à Paris, avait amené aussi le triomphe des noirs à Saint-Domingue, et les commissaires envoyés dans cette île par le Comité de Salut public, bien loin de faire cesser la lutte des races et les actes barbares auxquels elle donnait lieu, augmentèrent encore la fureur des passions en poursuivant les blancs, comme les aristocrates de l'île, de toute leur haine terroriste.

(1) Tome Ier, Livre III, chap. 2.

Quant aux nègres, ils se contentèrent de leur demander une simple reconnaissance de la suprématie française; les chefs de ces derniers prirent le titre d'officiers républicains, et gouvernèrent de vastes étendues de territoire en qualité de généraux français, avec un pouvoir vraiment souverain. Les anciens propriétaires étaient tués ou en fuite ; la plupart des plantations étaient dévastées ou restaient sans culture, par suite de l'horreur des nègres pour le travail. Nombre de propriétés et plusieurs centaines de sucreries avaient été confisquées par les commissaires, qui prétendaient les administrer pour le compte de la République ; mais, vu la distance, le trésor public en retira encore moins de profit que des biens nationaux français. Une foule de propriétaires blancs avaient été arrêtés par les commissaires et envoyés en France, où ils étaient enfermés par centaines dans les prisons des ports de mer, sans que personne songeât à leur intenter une action judiciaire. D'autres s'étaient réfugiés à Cuba ou à la Floride, et les commissaires ne pouvaient pardonner à la législation française d'avoir soustrait ces fugitifs aux lois rendues contre les émigrés à la nouvelle des cruautés auxquelles le soulèvement des nègres avait donné lieu. L'un de ces commissaires, Santhonax, le Robespierre des Antilles, comme le nommaient ses victimes, s'était surtout acquis une redoutable célébrité par ses persécutions contre les blancs. Après la chute de son modèle, la réaction l'avait également atteint. Rappelé en France, et soumis à une enquête criminelle pour abus de pouvoir, il avait été sauvé par la victoire démocratique de vendémiaire ; non seulement la liberté lui avait été rendue, mais il était rentré dans la malheureuse île en qualité d'agent du Directoire et de représentant du gouvernement, amenant avec lui trois collègues qui partageaient toutes ses idées. La Terreur avait aussitôt reparu; au mépris de la nouvelle constitution, l'île resta soumise à la domination militaire, qui n'était autre que celle des nègres. Sans cesse arrivaient à la mère-patrie des plaintes provoquées par les exécutions, les meurtres, les confiscations, les exactions, les excitations des noirs contre les blancs. Le parti modéré tenta vainement, à plusieurs reprises, de provoquer aux Cinq-Cents une discussion publique sur la situation lamentable de l'île et sur les affreuses souffrances qui y étaient imposées aux blancs; la majorité était fermement résolue à couvrir le Directoire et ses agents ; les terro-

ristes qui avaient pris part au pillage de Saint-Domingue étaient nombreux et puissants, et les demandes d'enquête n'obtenaient que de belles promesses, ou restaient enterrées à jamais dans le mystère d'une commission. Vers la fin de la session, le 9 mai, le Directoire déclara aux Cinq-Cents qu'il était urgent de décider si les planteurs réfugiés en Amérique ne devaient pas être traités comme des émigrés, ajoutant qu'il était avéré que la plupart d'entre eux, au mépris des lois républicaines, aspiraient au rétablissement de l'esclavage avec le secours de l'Angleterre ou de Louis XVIII.

Le nouveau tiers répondit sur-le-champ. Dès le lendemain de son entrée en fonction, il nomma une commission chargée de présenter un rapport sur Saint-Domingue, et, le 29, l'ancien chef de la droite constitutionnelle, Vaublanc, qui lui-même était propriétaire dans l'île, présenta le tableau détaillé de l'oppression terrible sous laquelle la population blanche gémissait depuis quatre années. Il dit les spoliations et les persécutions exercées contre les planteurs, la rude licence des noirs, aujourd'hui tout-puissants, les dilapidations sauvages des finances publiques. Les faits ainsi énumérés, d'après des documents authentiques, étaient si écrasants, que la gauche n'osa hasarder ni réclamation ni résistance, et que le 3 juin, avant même que le Conseil eût pris une décision, le Directoire prononça le rappel de Santhonax et de ses compagnons. Mais cela ne suffit pas à la majorité; le 4, la commission demanda que le pouvoir d'envoyer à Saint-Domingue des agents revêtus d'attributions extraordinaires fût retiré au Directoire, et l'Assemblée adopta cette motion, bien que le Directoire persistât à déclarer que les troubles mêmes de l'île rendaient ces agents indispensables. Bientôt après vint le tour des colonies orientales, l'Ile de France et la Réunion. Là, la population blanche, exaspérée par ce qui se passait à Saint-Domingue, s'était levée comme un seul homme à l'arrivée des agents du Directoire, et avait sans façons expulsé de l'île ces représentants du gouvernement jacobin. Ce ne fut pas cette conduite illégale des colons qui fut discutée aux Cinq-Cents, mais seulement le fait que les agents continuaient à toucher leur traitement bien qu'ils ne fussent plus en fonction, et, à cette occasion, on abrogea entièrement la loi qui autorisait le Directoire à envoyer des agents dans les colonies. Toutefois, on n'entendait pas supprimer immédiate-

ment cette institution; il était triste, sans doute, que le gouvernement, après dix-huit mois d'exercice, n'eût encore pris aucune mesure pour assurer aux colonies une administration régulière; mais le fait n'en existait pas moins, et, dès lors, des envoyés extraordinaires étaient indispensables au gouvernement de l'île. La majorité ne voulait que restreindre peu à peu leurs pouvoirs, et exercer une salutaire influence sur le choix des personnes. Malgré toute sa colère, le Directoire était hors d'état de résister; il était d'ailleurs si vivement attaqué alors sur des points qui le touchaient de beaucoup plus près et qui étaient d'un intérêt bien plus général, que ces embarras transatlantiques n'avaient pour lui qu'une importance secondaire. La majorité en effet, par une suite de motions financières, avait déjà porté la hache sur les racines mêmes de tout le gouvernement directorial.

Nous avons déjà vu combien, depuis le premier jour, l'administration financière de ce gouvernement avait été mauvaise. Elle pouvait se résumer en trois mots : déficit, désordre et dilapidation. La majorité de 1796 elle-même, malgré tout son désir de soutenir ses amis, alors au pouvoir, n'avait pu réussir à en pallier les vices, et les derniers mois de la session avaient vu se produire les découvertes les plus pénibles. L'administration, avec les ressources dont elle disposait, ne pouvait satisfaire aux besoins publics; c'était là un fait que tous les partis étaient unanimes à reconnaître, mais les avis se divisaient sur les causes de cette détresse. Le gouvernement, alléguant l'insuffisance des revenus, demandait, outre l'établissement de nouveaux impôts, des mesures énergiques pour assurer le recouvrement de ceux qui existaient déjà. En avril 1797, le Conseil des Cinq-Cents discuta l'établissement d'une grande administration chargée du recouvrement de l'impôt foncier, et ayant dans chaque département des agents, sévères observateurs de la loi, qui devaient remplacer les employés nommés par le peuple pour quelques années, mais dont l'impuissance était notoire. La nécessité ici s'imposait d'elle-même; les Cinq-Cents accueillirent donc la motion; mais le député Gibert-Desmolières fit observer que l'on se trompait fort si l'on espérait arriver, grâce aux nouveaux employés, à percevoir la somme totale des impôts fonciers légalement établis (240 millions); que celle-ci était beaucoup trop considérable, vu l'appauvrissement des propriétaires; qu'elle absorbait plus d'un

quart du revenu net; qu'on manquait des données nécessaires pour établir une répartition équitable entre les départements; que, par les moyens que l'on voulait adopter, on n'obtiendrait tout au plus que 180 millions, et il s'opposa à l'établissement de tout nouvel impôt dans un moment où de trop lourdes charges pesaient déjà sur le peuple épuisé. En présence des élections prochaines, la majorité n'eut pas le courage de passer outre, et n'osa pas rétablir la loterie et la gabelle comme le demandait le Directoire. Le 28 avril, Gibert-Desmolières alla plus loin encore : il prétendit, contrairement à ce qu'avait déclaré le Directoire, qu'avec une administration régulière et consciencieuse, les revenus existants suffiraient à faire face au budget ordinaire et extraordinaire; c'était rejeter sur le Directoire, sur son incapacité ou sur son improbité, la responsabilité de la détresse des finances. En cet état de choses, et précisément au moment des élections, rien ne pouvait être plus pénible au gouvernement que la mise au jour d'une opération financière de la plus vaste portée et de la plus honteuse nature. Au commencement de décembre, Ramel, ministre des finances, avait eu besoin d'une somme de 2 500 000 francs en argent. Une certaine société Dijon et C[ie] s'était chargée de lui procurer cet argent moyennant 100 millions de mandats, dont 40 devaient lui être délivrés à Paris et 60 par certaines caisses de départements. Mais à peine ceci avait-il été convenu, que Ramel avait enjoint à la société de prélever les mandats qui lui étaient nécessaires sur quarante caisses départementales au moins, afin de faire baisser le taux du papier à un pour cent par l'encombrement de la Bourse. Nous avons déjà vu (1) que le gouvernement s'était parfois livré à cette odieuse opération pour enrichir quelques favoris; cette fois, la compagnie Dijon n'en retira pas moins de 500 millions, qu'elle remboursa ensuite au trésor en argent, lorsqu'elle eut atteint son but honteux; mais elle profita, on le comprend, de la baisse qu'elle avait provoquée, et se libéra moyennant la somme de cinq millions, tandis qu'une réalisation normale eût dû rapporter au moins huit millions à l'État. De plus, la compagnie n'avait pas fait aux créanciers de l'État le premier payement de 2 500 000 francs en argent comptant, mais en billets à longue échéance, qu'elle avait

(1) Page 129, t. IV.

ensuite, par des manœuvres de Bourse, rachetés sous des noms supposés avec un bénéfice de 40 pour cent. La discorde toutefois avait fini par s'introduire entre les complices de cette sale affaire, c'est-à-dire entre la compagnie et le ministre des finances, et celui-ci, dans sa colère, eut l'imprudence d'intenter à la compagnie un procès dont les échos arrivèrent jusqu'à la tribune de la représentation nationale. Thibaudeau proposa immédiatement la révocation des commissaires du trésor nommés par le Corps législatif, sans la connivence desquels cette opération frauduleuse n'aurait pas été possible. Quelle confiance pouvait réclamer un gouvernement pris ainsi en flagrant délit? Après de semblables découvertes, que pouvait-on répondre à Gibert-Desmolières, lorsqu'il déclara que le premier soin des Cinq-Cents, avant de songer à établir de nouveaux impôts, devait être de faire une guerre inexorable aux concussionnaires. Cette opinion était bien celle des membres du nouveau tiers; Gibert-Desmolières devint immédiatement leur homme de confiance pour les questions financières, et il s'empressa, avec une courageuse ardeur, de porter la sonde dans les profondeurs du mal. Le 27 mai, tandis que le Conseil des Anciens rejetait le projet de créer de nouveaux emplois dans l'administration des contributions, il dénonça aux Cinq-Cents un nouveau scandale financier. Truguet, ministre de la marine, avait passé un marché avec une compagnie Gaillard, pour la fourniture de soixante mille quintaux de farine à faire au magasin de Nantes, au prix de 21 francs, et il avait payé d'avance, en bons sur la compagnie Dijon; mais, le même jour, Truguet et Gaillard avaient signé un second marché qui réduisait la fourniture à quarante mille quintaux, et Gaillard avait remboursé au caissier du ministre 420 000 francs en argent. Pour se procurer de l'argent sans le consentement du Corps législatif, le ministre avait exagéré d'un tiers la fourniture nécessaire à la marine; de plus, il fut prouvé qu'au moment où le traité avait été conclu, la farine, payée 21 francs, se vendait 11 francs au marché. « Le ministre, s'écria Gibert, a donné 840 000 francs à la compagnie pour en recevoir ensuite 420 000. » L'irritation causée par de tels faits fut encore augmentée par l'attitude que le gouvernement jugea à propos de prendre en face de ces plaintes. Sans prononcer un seul mot pour sa défense, il attaqua à son tour. Dès le 26 mai, un message du Directoire était venu accuser

les Conseils d'accorder libéralement des crédits aux ministères, sans prendre aucune mesure pour que l'argent leur fût compté; de nombreux projets adressés à ce sujet par le gouvernement avaient, disait le message, moisi dans les cartons des commissions, ou avaient été avec soin soustraits à la publicité, de sorte que, par la faute des Conseils, les finances de l'État étaient en proie au désordre et à la confusion; l'ordre ne pouvait être rétabli que si l'on ouvrait de nouvelles sources de revenus; quiconque s'y refusait se montrait par là même ennemi de la chose publique, non moins que ceux dont les attaques accablaient les hommes désintéressés qui avaient trouvé moyen de prolonger l'existence de l'État, bien que le trésor fût complètement à sec. Le 30 mai, Truguet déclara à son tour que la République possédait des biens en quantité, mais d'argent point du tout; qu'il avait dû s'en procurer, pour épargner les plus grands malheurs à l'État et à la flotte; qu'il avait pour cela traité avec Gaillard, et qu'il se vantait d'avoir fait beaucoup d'affaires du même genre. La presse jacobine se fit l'écho de ces déclarations, répétant chaque jour que les menées royalistes menaçaient l'existence de la République, et que la majorité du Corps législatif, par ses refus d'impôts, ne tendait à rien moins qu'à rendre le gouvernement républicain impossible.

La guerre était nettement déclarée. Le gouvernement était décidé à se défendre à tout prix, quelque faibles que fussent les moyens légaux dont il disposait pour résister aux Conseils. Autant jadis il avait parlé avec emphase de l'abondance inépuisable des ressources de la République, autant maintenant, pressé par des besoins nombreux et immédiats, il appuyait sur son entier dénûment. Il exposa les souffrances endurées par les malades dans les hôpitaux de Paris, auxquels, l'année précédente, on n'avait pu consacrer que deux millions au lieu de sept; il parla des enfants trouvés, qui mouraient de faim faute d'argent pour nourrir leurs nourrices; de la misère des Invalides, dont les pensions, réglées depuis longtemps, n'avaient jamais été payées; de la détresse de la marine, qui n'avait pas reçu de solde depuis trois mois, si bien que trois officiers de marine, poussés par la faim, venaient de se suicider à Brest; de la misère des créanciers de l'État, auxquels la loi, au printemps dernier, avait enlevé les trois quarts de leurs rentes, et qui voyaient maintenant le dernier quart considérablement

réduit; de la position lamentable des hauts fonctionnaires ministériels et judiciaires eux-mêmes qui, chaque jour, faisaient réclamer le payement de leur traitement par des députés isolés. Était-il possible que des représentants vraiment patriotes restassent insensibles devant une aussi immense misère, et ne s'efforçassent pas de créer de nouvelles ressources pour mettre fin à tant de maux? Mais la majorité n'avait jamais qu'une réponse : le seul moyen de combler le déficit, disait-elle, consistait à rétablir l'ordre et l'honnêteté dans l'administration des finances. Les malversations la frappaient aussi fortement que les besoins frappaient les démocrates; en effet, chaque recherche nouvelle faisait découvrir des dilapidations toujours plus considérables, à ce point que les partisans du Directoire ne se donnaient plus la peine de discuter les faits, et se contentaient de les déclarer inévitables. A l'occasion des plaintes portées contre Dijon et Gaillard, un orateur s'écria que les affaires de la compagnie Flachat avaient été plus mauvaises encore, mais qu'il ne servait à rien de remuer un pareil bourbier. Un autre déclara très tranquillement qu'en effet l'État avait été rançonné au quadruple dans tous les marchés, mais qu'il n'y avait pas lieu de s'en étonner, attendu que l'on n'avait jamais pu garantir aux fournisseurs le payement final; dès lors, plus l'affaire était risquée, plus le bénéfice devait être considérable. Pouvait-on cependant justifier ainsi les criants abus dans l'administration de la guerre qui avaient été récemment signalés au Conseil des Anciens? Ou encore ce fait, avoué bientôt après par Jourdan, que l'État, pendant son commandement, avait payé journellement cent cinquante mille rations aux fournisseurs des armées du Rhin et de la Sambre, qui n'en avaient jamais livré plus de dix mille aux troupes? Ou bien, trouvait-on une compensation à ces pertes en ce que le ministre des finances trompait parfois les fournisseurs comme ceux-ci trompaient l'État, et délivrait, par exemple, le même mandat, sur la même caisse, à une demi-douzaine d'entre eux, et que le caissier, au milieu de tous ces réclamants, ne payait que celui qui lui donnait par-dessous main 20 pour cent de la somme due. Or, comme l'État ne pouvait se passer de ces spéculateurs, il était évident que ceux qui avaient été ainsi lésés s'en dédommageaient amplement à la première occasion.

Ainsi, il arrivait parfois qu'un fournisseur escomptait à la

Bourse, avec une perte de 24 pour cent, un mandat du ministre payable à un an de date; combien le ministre n'avait-il pas dû lui allouer pour qu'une telle affaire lui semblât encore avantageuse! Était-il nécessaire qu'un député honnête fût royaliste ou bourbonniste pour s'élever avec une énergique indignation contre une administration qui conduisait à si grands pas le peuple à la honte et à la ruine? Pouvait-on admettre que les partisans loyaux de la République voulussent, aux dépens de la nation épuisée, jeter sans cesse une proie nouvelle dans le gouffre sans fond de cette vicieuse administration?

Les partis étaient ainsi en présence, sans accommodement possible. Quatre semaines après l'entrée du nouveau tiers, un coup d'État était déjà imminent.

Le 14 juin, Gibert, rapporteur de la commission des finances, présenta aux Cinq-Cents un tableau général de la situation économique de la République. Comme il était opposé à l'établissement de nouveaux impôts, il cherchait d'abord la possibilité d'équilibrer le budget au moyen des ressources existantes, et de faire disparaître, grâce à divers groupements de nombres, le déficit de plus de 400 millions généralement accusé. C'était se donner une peine inutile, comme le lui prouva bientôt d'une manière irréfutable le député Thibaudeau, peu favorable d'ailleurs au Directoire. Quant au fait principal, son rapport ne l'abordait qu'à la fin, par une suite de motions dont chacune aurait suffi pour mettre un terme aux prodigalités arbitraires du ministère des finances. Il proposait en premier lieu de ne pas solder en argent les traites délivrées aux fournisseurs, mais d'en inscrire les intérêts au Grand-Livre de la dette publique. Il demandait ensuite l'abrogation de la loi qui permettait aux commissaires du trésor de faire des opérations d'argent sous le contrôle du Directoire; les opérations n'auraient plus eu lieu que sous la responsabilité personnelle des commissaires et le contrôle des représentants du peuple. Enfin, il voulait que le ministre des finances ne fût plus laissé juge de l'urgence des ordres de payement, mais que cette appréciation fût remise à la commission du trésor, que la constitution rendait indépendante du gouvernement. La première de ces motions frappait de nullité les traités d'argent jusqu'ici conclus avec le gouvernement; elle devait avoir pour premier effet d'effrayer les entrepreneurs et de les détourner

de toute affaire avec le Directoire. La seconde renversait d'un seul coup toute l'ancienne administration des finances, laquelle, en dehors du butin dû à la guerre, ne se soutenait, nous le savons, que grâce à des trafics usuraires. La troisième plaçait pour l'avenir les finances, dans tous leurs détails, sous la tutelle et la direction de la commission du trésor, et, par conséquent, de la représentation nationale. Le principe de la séparation et de l'indépendance des pouvoirs se trouvait ainsi écarté sans que la lettre de la constitution en fût atteinte, et le Directoire n'avait plus qu'à choisir entre la violation de la constitution et la soumission à la majorité parlementaire.

Les propositions de Gibert provoquèrent une vive émotion au Conseil des Cinq-Cents. Les amis du Directoire entrèrent en fureur; ils accusèrent le rapporteur d'avoir parlé de tout et de tous en vue de diffamer perfidement le Directoire, mais non de la véritable situation financière, et ils mirent tous les moyens parlementaires en œuvre pour obtenir le rejet des motions, ou au moins l'ajournement de la décision. Un nombre considérable de députés, appartenant d'ailleurs à la majorité, résistèrent à l'intimidation; d'autres ne purent faire autrement que de reconnaître l'insuffisance des ressources existantes, et Gibert, pour les satisfaire, dut admettre la possibilité de quelques nouveaux impôts; enfin il se forma une majorité, assez faible à la vérité, et les propositions de Gibert furent adoptées. Si le Conseil des Anciens les avait ratifiées et leur avait donné force de loi, le Directoire aurait sans doute immédiatement recouru à la violence, car des hommes tels que Barras et Rewbell ne pouvaient songer à rétablir, par leur retraite, la concorde entre les hauts pouvoirs de l'État. « Le ministère anglais, disait alors Dupont de Nemours, n'a pas la possibilité d'agir aussi despotiquement qu'un gouvernement républicain; » mais la crise fut retardée encore une fois grâce au Conseil des Anciens, qui, effrayé à la vue d'une situation aussi tendue, refusa son approbation aux conclusions de Gibert.

Avec l'opposition si tranchée qui séparait les partis, il était impossible que la politique extérieure ne vînt pas envenimer les querelles. La majorité des deux Conseils, en général, était aussi fortement prononcée en faveur de la paix et du respect des droits internationaux que celle du Directoire en faveur d'un système de

guerre incessante et de bouleversement révolutionnaire. Les discussions financières dont nous venons de rendre compte provoquèrent aussitôt une explosion de sentiments contradictoires sans exemple jusque-là. Le 15 juin, Bailleul accusa Gibert d'encourager par son rapport les ennemis de la France. L'année précédente déjà, avait-il dit, on avait voulu, par le refus de subsides, forcer le Directoire à conclure promptement la paix, comme si, sans efforts militaires, on pouvait espérer une paix honorable. Gibert répondit sur-le-champ qu'il ne désirait rien tant qu'une paix honorable, et, continua-t-il, « puisqu'on me force à parler, savez-vous ce que nous avons fait pour obtenir la paix? Oui, je dois vous le dire, nous avons fait, à la commission des finances, une opération infâme : depuis longtemps, cent millions nous étaient demandés, non pour les ministres, mais pour le Directoire; nous résistions à cette violation de la constitution; alors un des directeurs lui-même parut à la commission, et déclara qu'avec ces 100 millions en mandats, on achèterait des soies, avec les soies du numéraire, et qu'avec du numéraire on aurait la paix; nous avons cédé alors, mais pour apprendre plus tard que tout cela n'avait été qu'un tissu de mensonges... Nous avons eu, à ce sujet, ajouta-t-il, des scènes très chaudes avec le Directoire. Un jour que nous demandions à grands cris la conclusion de la paix, on sembla redouter la rentrée des armées dans l'intérieur. Comment vivraient-elles? qui les entretiendrait? nous demanda-t-on. Nous nous déclarâmes prêts à tout accorder; par reconnaissance, le Directoire me fit écarter de la commission par la majorité, qui alors était à ses ordres. »

Pas un des partisans du Directoire ne tenta de contester la véracité de ces assertions. En face de toute l'Europe, le Directoire était accusé, à la tribune de la nation française, de menacer les États voisins des maux d'une guerre sans fin, parce que la France révolutionnaire ne possédait plus les ressources nécessaires pour nourrir ses soldats. A la vérité, la majorité de la représentation française exprima l'horreur que lui inspirait une telle situation, ce qui aurait pu être une consolation et un espoir pour les peuples de l'Europe, si un seul symptôme eût indiqué que ces hommes fussent capables de faire autre chose que de bons discours.

Le parti modéré eut encore, en juin, plusieurs occasions impor-

tantes de manifester ses vœux relativement à la politique extérieure.

Nous avons déjà fait mention des complications qui s'étaient élevées entre la France et l'Amérique du Nord; il nous faut ici y revenir plus en détail, car elles caractérisent au plus haut point l'esprit de la politique directoriale, et surtout celui de la politique révolutionnaire (1).

La France estimait très haut le mérite qu'elle s'était acquis en prenant part à l'affranchissement de l'Amérique, et elle considérait les Américains comme tenus de prouver leur reconnaissance à leurs bienfaiteurs, quelle que fût l'attitude de ces derniers vis-à-vis des intérêts du jeune État. Les sentiments, en France, étaient à l'égard de l'Amérique, au XVIIIe siècle, ce qu'ils furent au XIXe à l'égard du royaume d'Italie. De même que de nos jours, avant 1870, la masse du peuple témoignait une aversion décidée pour les Italiens, elle ne montrait plus, après la guerre de l'affranchissement, que de l'indifférence pour les Américains. Vu les difficultés des premiers temps, le gouvernement de Louis XVI ne crut pas à la prospérité future de la jeune République, et ne songea pas à entretenir de bonnes relations avec elle. Washington, son premier Président, soutenu du côté des Français par Lafayette son frère d'armes et son ami, s'appliqua avec une peine infinie à rendre les rapports plus intimes. Il fallait avant tout activer le commerce entre les deux nations; mais, soit mollesse, soit ignorance, le gouvernement français ne fit rien pour cela. Au contraire, l'exportation française en Amérique diminua plutôt d'année en année; après s'être élevée jusqu'à près de 13 millions de 1778 à 1784, elle tomba, de 1786 à 1788, au chiffre misérable de 620,000 livres. Vainement de Moustier, ambassadeur de France (le même que nous avons trouvé à Berlin en 1791), prédisait en termes énergiques le puissant essor réservé à l'Amérique, insistait pour que la politique française adoptât un système bien défini, et demandait que la France fondât un vaste établissement colonial sur le continent américain, afin de contre-balancer la puissance toujours croissante de la

(1) Je m'appuie principalement, dans cet exposé, sur un *mémoire* détaillé de Fouchet, ambassadeur de France en Amérique, du 20 mars 1790, sur une note de Monroe, ambassadeur d'Amérique à Paris, du 14 juillet 1796, et sur le rapport de Pastoret aux *Cinq-Cents,* du 20 juin 1797.

nouvelle République ; Paris ne voyait là que des rêves, absorbés qu'étaient d'ailleurs tous les esprits par les difficultés intérieures. Moustier resta longtemps sans successeur ; puis un certain Ternaud fut envoyé en Amérique comme ministre, mais avec la mission presque exclusive de régler le commerce des grains.

Bien différente fut la conduite tenue, à l'égard de l'Amérique affranchie, par l'Angleterre, son ancienne souveraine et adversaire. Malgré les droits élevés établis par Pitt pour arrêter les importations américaines, celles-ci s'élevèrent à sept millions de dollars durant l'année 1790, tandis que l'exportation anglaise aux États-Unis atteignit presque le double de cette somme. L'Amérique s'irritait des entraves que lui opposaient les douanes ; néanmoins, la communauté d'intérêts finit par l'emporter, et peu à peu l'amitié avec l'Angleterre devint le mot d'ordre de la politique extérieure pour les fédéralistes, l'un des partis de l'Amérique d'alors. Ce parti se composait généralement d'hommes qui avaient considéré la séparation d'avec la mère-patrie comme une invincible nécessité plutôt que comme un bonheur, et qui, après avoir conquis l'indépendance, désiraient pour leur pays une forte autorité centrale et des institutions aristocratiques. On comptait parmi eux le ministre des affaires extérieures, Jay, Adams, Hamilton, et un grand nombre de fonctionnaires influents. Leurs adversaires, les anti-fédéralistes ou *démagogistes* voulaient établir à l'intérieur la démocratie pure, et donner aux États isolés le plus de pouvoir possible ; ils avaient à leur tête Madison, Livingstone, et surtout Jefferson, qui avait assisté à Paris, en 1789, aux débuts de la Révolution, et s'était enthousiasmé pour les tendances démocratiques ; c'était lui qui prêchait à ses concitoyens avec le plus d'ardeur et de ténacité l'éloignement de l'Angleterre et l'alliance avec la France.

Cependant les événements qui s'accomplissaient à Paris ne rencontraient pas en Amérique une approbation générale. Par démocratie, les Américains n'entendaient ni les combats de barricades ni la tyrannie des clubs ; la chute de Lafayette surtout avait suscité de nombreux adversaires aux Français, et leur avait particulièrement aliéné le cœur de Washington. L'établissement du régime républicain, en réjouissant les uns, remplit les autres d'inquiétude ; l'exécution de Louis XVI ne rencontra de la part du gouvernement que réserve et froideur. Ternaud ne pouvait agir qu'avec la plus

grande prudence; il obtint bien, en février, la reconnaissance de la République française; mais bientôt après, en avril, il ne put empêcher Washington de publier une proclamation qui prononçait une fois pour toutes la neutralité de l'Amérique, et enlevait d'avance aux Girondins tout espoir d'une alliance entre les deux États libres, en vue de bouleverser le monde. Jefferson s'était vivement opposé à cette mesure; ce fut Hamilton qui parvint à la faire adopter.

A cette époque arriva en Amérique un nouvel ambassadeur français, choisi par Brissot, nommé Genet. Il avait pour mission de tout mettre en œuvre pour arriver à conclure une alliance offensive avec l'Amérique, et apportait l'assurance que tous les vœux des Français pouvaient être réalisés dans ce pays, pourvu qu'on s'y appliquât avec une énergie révolutionnaire. Croyant les démagogistes américains de la même trempe politique que les démagogues français, et les supposant prêts à tout renverser, il se mit en relation avec les fractions extrêmes de ce parti, ce qui lui aliéna complètement le gouvernement. Washington allégua la neutralité américaine, et refusa de lui fournir des armes et de l'argent. Genet ayant délivré des lettres de marque à Charlestown, Washington intervint par une sévère opposition. Enfin l'ambassadeur, qui destinait déjà les troupes de Saint-Domingue à une attaque contre la Louisiane, ayant cherché à former en Amérique un corps franc destiné à une expédition contre le Canada, le Président demanda résolument son rappel, et Jefferson et ses amis durent rompre toute relation personnelle avec le fougueux agitateur. En France, le Comité de Salut public, qui venait de prendre le pouvoir en main, voulait, nous l'avons vu, adopter à l'extérieur une politique plus modérée. Il se hâta de céder au désir de l'Amérique; non seulement Genet fut rappelé, mais en même temps, conformément au traité de 1778, les droits des pavillons neutres furent de nouveau reconnus à l'Amérique, de sorte que les marchandises ennemies elles-mêmes étaient à l'abri de la confiscation sur un navire américain. Les Anglais, au contraire, qui n'étaient liés par aucun contrat spécial, appliquaient à l'Amérique comme au monde entier le principe opposé, confisquaient les marchandises ennemies sur les navires américains, et entravaient fortement ainsi le commerce des États-Unis; la condescendance du

Comité de Salut public produisit donc un excellent effet, et les sympathies de l'Amérique pour la France se réveillèrent de toutes parts. Les nouvelles élections à la Chambre des représentants ayant produit une forte majorité favorable à ces idées, Jefferson en profita pour appeler les discussions du Congrès sur la police maritime des Anglais et sur les vexations auxquelles le commerce neutre était en butte, ainsi que sur la législation douanière de l'Angleterre et sur les fâcheuses conséquences qui en résultaient pour l'Amérique. Le gouvernement, au sein duquel les amis de l'Angleterre l'emportaient encore, para l'attaque, grâce à un message du Président, qui proposait d'une part des mesures propres à protéger le commerce américain contre les insultes des Anglais, et de l'autre la conclusion avec l'Angleterre d'un traité de commerce destiné à mettre fin à toutes les difficultés. Jefferson, bien que membre alors du gouvernement, fit donner connaissance de cette situation à Fauchet, le nouvel ambassadeur de France, par quelques amis politiques; ceux-ci exposèrent à Fauchet qu'il y avait peu d'objections à faire au projet même, mais que, vu les dispositions du gouvernement, le traité de commerce ne pouvait être que favorable à l'Angleterre, et qu'il importait que la France prît promptement les devants et en proposât un à son tour. Fauchet s'empressa d'écrire dans ce sens à Paris; mais le Comité de Salut public, détenteur du pouvoir, était alors dominé par Robespierre; en dehors de l'organisation de l'armée, confiée à Carnot, les luttes de partis y absorbaient le temps et l'attention de tous, et Fauchet attendit vainement une réponse durant toute la session du Congrès. Les tendances anglaises triomphèrent au sein du gouvernement américain; Jefferson, profondément blessé par le silence du Comité du Salut public, donna sa démission, et Jay partit pour Londres afin de discuter le traité de commerce. L'opposition fit encore une tentative auprès de Fauchet; Livingstone lui représenta le danger d'une alliance anglo-américaine, et demanda instamment, comme marque de l'amitié française, la déclaration que la France s'associait à tous les griefs du commerce américain; mais les lettres de Fauchet restèrent de nouveau sans réponse. Jay poursuivit donc sa négociation, et, le 19 novembre 1794, le traité de commerce fut signé à Londres. Fauchet fit une dernière tentative pour en empêcher la confirmation par le

Sénat, promettant des sommes considérables à plusieurs sénateurs en échange d'un vote de rejet; mais le ministre Randolph appela à son secours l'ambassadeur d'Angleterre; celui-ci ne promit pas; il paya sur-le-champ, et le traité fut ratifié par le Sénat le 24 juin 1795.

Quelque mécontentement que la France en ressentît, il était évident, d'une part, que l'on ne pouvait à aucun titre interdire à un État indépendant la conclusion d'un traité de commerce, et, d'autre part, que l'échec diplomatique que l'on venait de subir devait surtout être attribué au Comité de Salut public. Mais le Directoire, qui avait succédé au Comité, ne fit pas cette réflexion. « Les Américains, demanda le *Moniteur* du 10 mai, avaient-ils le droit de conclure le traité de Londres? En tous cas, ce n'était pas convenable. S'ils voulaient être les alliés de la France, ils ne devaient pas le faire sans en donner avis à la France. Comme neutres même, ils auraient dû comprendre que le traité constituait une grave offense pour la France. » Donc, la France était offensée de ce que l'Amérique du Nord, considérée par les Parisiens comme devant son existence à la générosité française, avait traité avec l'Angleterre sans sa permission, et avait fini par renoncer à la prétention tant discutée de la protection des marchandises ennemies par le pavillon neutre. Le Directoire examina si, après cela, le traité de 1778 liait encore la France, et il finit par décider que l'Amérique, ayant manqué par ses concessions envers l'Angleterre aux devoirs que lui imposait ce traité, avait perdu tout droit aux bienfaits qu'il lui assurait. Le traité de 1778 stipulait que, au cas où l'un des deux États serait en guerre avec un tiers, l'autre aurait le droit de transporter des marchandises ennemies sous son pavillon neutre. Evidemment l'Amérique ne s'engageait par là qu'à permettre aux navires français de transporter des marchandises anglaises dans le cas où elle-même serait en lutte avec l'Angleterre; tant que les Américains n'avaient pas violé cette clause, ils pouvaient exiger que la France, de son côté, dans la guerre actuelle, ne visitât pas les navires américains pour y rechercher les marchandises anglaises. Mais le Directoire souleva une tout autre prétention. L'Amérique, dit-il, avait encouru la perte de ce privilège accordé à ses navires en n'imposant pas la même conduite aux Anglais; la France traiterait à l'avenir les

Américains comme ceux-ci se laissaient traiter par les Anglais. Il fut donc décidé que dorénavant toute marchandise anglaise trouvée sur un navire américain serait confisquée. On alla même plus loin ; on décréta que tout matelot américain rencontré sur un navire anglais serait considéré comme pirate, même s'il alléguait qu'il avait été pressé et enrôlé de force ; c'était une barbarie d'autant plus criante que le fait de la presse exercée sur les matelots américains qui parlaient anglais était connu du monde entier, et l'objet d'un grief sans cesse renouvelé par l'Amérique. De plus, on déclara de bonne prise tout navire américain qui ne serait pas pourvu d'un rôle d'équipage arbitrairement exigé par le Directoire. Enfin le Directoire approuva la conduite de ses agents à Saint-Domingue, lesquels ne pouvant, ainsi qu'ils l'écrivaient, faire face à leurs besoins que par l'équipement de corsaires, en avaient déjà quatre-vingt-sept sur les mers, et faisaient chaque jour un riche butin, aux dépens surtout des navires de commerce américains. Le fin mot de cette politique inique était par là prononcé. Les États-Unis n'étaient pas encore considérés comme un adversaire dangereux, mais les riches cargaisons de leurs navires n'étaient déjà plus une proie à dédaigner. On mettait en avant la liberté des mers et les droit des neutres ; mais, tout en paraissant vouloir réprimer la tyrannie exercée sur les mers par l'Angleterre, on ne songeait qu'aux bonnes prises à faire dans les eaux des Indes occidentales.

Ce nouveau système était également en contradiction avec les lois rendues en juillet et en mai 1793, sur la conduite à tenir à l'égard des Américains ; il constituait donc tout à la fois, de la part du Directoire, une violation du droit des gens et un mépris des droits de la représentation nationale. Cette question fut, le 20 juin, discutée aux Cinq-Cents à ce double point de vue. Pastoret fit un rapport long et détaillé, qui renversait de fond en comble les arguments du Directoire, et l'Assemblée chargea une commission d'examiner la légalité constitutionnelle des ordres donnés par le gouvernement. La décision ne pouvait être douteuse ; il ne s'agissait plus que de savoir si la Chambre pousserait la lutte jusqu'à ses dernières conséquences.

Quelques jours plus tard, la même commission fut encore saisie d'une affaire qui devait, d'une tout autre manière, exercer une influence décisive sur les événements.

Les royalistes ardents haïssaient dans le général Bonaparte le plus puissant appui du gouvernement dictatorial. La grande masse du parti modéré, au contraire, lui était beaucoup moins hostile; s'il avait commandé les troupes de la Convention en vendémiaire, il avait aussi, bientôt après, fermé le club du Panthéon; il avait conquis au pays des lauriers sans nombre, et, ce qui était encore plus méritoire aux yeux de ce parti, il avait assuré la paix avec le Pape et l'Empereur. Ses tendances politiques étaient inconnues, tandis que ses victoires et ses traités de paix éclataient aux yeux de tous. Le 16 mai donc, lorsque le gouvernement avait fait connaître aux Cinq-Cents son manifeste guerrier contre Venise, un chef précisément du parti modéré, le vif et impétueux Dumolard, avait de bonne foi accordé un éloge enthousiaste au général, qui déjouait par son habileté et son énergie les menées perfides de la noblesse vénitienne. « Le gouvernement de Venise, s'était-il écrié, n'est pas un ennemi, c'est un rebut de cannibales. » La connaissance des affaires extérieures n'avait jamais été le fort des Parisiens; Dumolard n'avait donc pas hésité à accepter pour argent comptant les accusations portées contre Venise par Bonaparte; mais les éclaircissements qu'il ne tarda pas à avoir sur cette affaire troublèrent fort sa loyauté. Mallet du Pan, que nous avons vu à Mayence durant l'été de 1792, comme agent de Louis XVIII, était actuellement, à Berne, le représentant actif de la fraction libérale de l'émigration française; il publia sur la chute de Venise et de Gênes deux lettres qui furent imprimées dans une gazette de Paris, et qui, sur les points essentiels, firent connaître toute la vérité aux lecteurs français. Le parti modéré en ressentit une impression profonde et pénible; sans songer aux conséquences, il décida que l'on ne pouvait garder le silence en présence de tels faits. Ce n'était pas le général victorieux qu'il prétendait attaquer, mais bien le Directoire qui, de son autorité privée, sans égards pour les droits des représentants de la nation et au mépris des traités, déclarait la guerre et révolutionnait des États amis. Il ignorait que c'était Bonaparte qui avait accompli ces actes sans le concours du Directoire, et que toute parole de blâme passait au-dessus des directeurs pour atteindre directement le général. Ce fut encore Dumolard qui, le 19 juin, prit la parole. « Quoique des doutes nombreux, dit-il, se soient élevés sur les prétendues violations de droit commises par les Vénitiens, nul juge impartial ne pourra

faire un crime au Corps législatif d'avoir ajouté foi aux rapports si précis et si solennels confirmés par le Directoire. » Tout en louant toujours la vaillante armée française et son général, il reprocha au Directoire de n'avoir fait, depuis le 16 mai, aucune communication aux Conseils relativement à Venise, d'avoir fait la guerre à cet État sans l'approbation du Corps législatif, d'avoir enfin changé la constitution de Venise et de Gènes, quoique la loi française défendît toute immixtion dans les affaires intérieures des États étrangers. « Je ne veux pas, dit-il, laisser ma pensée s'arrêter sur ce que l'on réserve à Venise et à sa Terre-Ferme, ni rechercher s'il se prépare ici la contre-partie du partage de la Pologne; mais je demande si le Directoire devait se taire vis-à-vis de vous, et si l'Europe ne demandera pas le motif de cette infraction aux règles de notre constitution? La gloire de nos armées reste intacte, mais une tache souille l'honneur de notre gouvernement. Est-il vrai que, sous les yeux de notre garnison, les clubs de Milan excitent le peuple à renverser les gouvernements sarde, toscan, papal, avec lesquels la République est unie par de solides traités? Est-il vrai qu'il se produise entre le Directoire et la Confédération suisse des dissentiments menaçants pour l'état de paix dans lequel nous vivons avec cette nation, notre vieille amie? Par de tels faits, nous éterniserions la guerre : je n'ai nulle envie d'en partager la responsabilité. » Il concluait en proposant qu'un message fût envoyé au Directoire pour demander des explications.

Il était impossible d'exposer la situation avec plus de rectitude et plus de modération tout à la fois; aussi la Chambre, dès le début de la discussion, ordonna-t-elle l'impression du discours. Néanmoins, un certain malaise pesait sur les esprits; on pouvait se demander comment Bonaparte prendrait la chose, et, dès que cette question eut été soulevée, elle s'imposa à tous; la gauche seule, désireuse de mettre la majorité en désacord avec le terrible général, s'engagea dans la lutte, toutes voiles dehors. « Pourquoi, s'écria Bailleul, Dumolard a-t-il loué si énergiquement le général il y a quatre semaines? Pourquoi, aujourd'hui, parle-t-il tout différemment? Je ne puis donner à cela que le nom de folie, et je demande l'ordre du jour pur et simple. » Doulcet s'empressa d'expliquer que l'on blâmait le Directoire et non Bonaparte; enfin Thibaudeau mit un terme à la discussion en disant que le projet avait été soigneuse-

ment élaboré sans doute, mais que toutes les conséquences n'en avaient pas été calculées; qu'il se liait évidemment de la manière la plus étroite au rapport de Pastoret sur l'Amérique, et devait être renvoyé à la même commission. Un cri d'assentiment s'éleva dans l'Assemblée; Dumolard lui-même se rangea à cet avis; l'affaire était donc enterrée, du sentiment même de ses auteurs.

Il est curieux de voir l'effet que produisirent ces discussions sur les différents intéressés. Thugut fut exaspéré lorsqu'il lut, dans la *Quotidienne*, les lettres de Mallet du Pan. « On ne saurait croire, écrivit-il au comte Colloredo, ce que la presse, en France, ose se permettre à l'égard du gouvernement. » — « Mallet, ajoutait-il, qui reçoit régulièrement tous les six mois une pension de l'Autriche, nous flagelle tout autant que le Directoire; c'est un caractère équivoque; il ne faut l'employer que comme il convient avec des hommes de cette sorte. » Il s'exprimait de même sur les membres du Directoire partisans des Conseils. « Barthélemy, écrivait-il au comte, est un pauvre esprit, ou ne vaut pas mieux que les autres. » Sa répulsion pour la politique des Conseils était, du reste, bien naturelle. Par chacune de ses paroles, Pastoret avait clairement indiqué que, loin de partager la haine des Jacobins pour l'Angleterre, il était tout prêt à faire la paix avec cette puissance; or, la négociation engagée avec l'Autriche ne pouvait que rencontrer de nouveaux obstacles si l'accord s'établissait à Lille avant qu'elle ne fût menée à bonne fin. D'un autre côté, si la majorité des Conseils arrivait au pouvoir avec ses idées conservatrices, elle ne demanderait plus à l'Empereur, à la vérité, la rive gauche du Rhin ou des sécularisations en Allemagne; mais, en revanche, elle n'aurait ni le désir ni la possibilité de rendre la Belgique, et après le blâme énergique qu'elle venait d'exprimer au sujet du bouleversement révolutionnaire et de la cession de Venise, où se trouverait pour l'Autriche la compensation si inflexiblement réclamée par Thugut? Il était évident que, si l'attitude de Bonaparte était désagréable au ministre impérial, la victoire du parti modéré ne pouvait lui être plus favorable. Il n'avait rien à attendre de la part des Français, quels qu'ils fussent.

Bien autre encore fut l'impression produite sur Bonaparte par le discours de Dumolard. Le général reçut ce discours le 30 juin, et y répondit sur l'heure. Sa conduite à l'égard de Venise

avait été si arbitraire, si illégale et si déloyale, que la seule pensée d'une enquête devait le faire tressaillir dans tous ses nerfs. Quiconque touchait cette corde, si légèrement que ce fût, devenait pour lui et pour son avenir un ennemi mortel. Il écrivit au Directoire qu'après avoir conclu la paix cinq fois et avoir enfin vaincu la coalition, il avait cru pouvoir compter au moins sur une existence paisible et sur la protection des lois; qu'il se voyait, au contraire, poursuivi par les railleries et les outrages des premiers magistrats de la République; que le pamphlet d'un émigré payé par l'Angleterre avait plus de poids aux yeux des représentants du peuple que son témoignage et celui de son armée; qu'il méprisait les clubs qui demandaient son sang, mais qu'il était en droit de se plaindre lorsque le premier pouvoir de la République rabaissait des hommes qui avaient toujours augmenté la gloire du nom français. Enfin, il demandait son congé. « J'ai besoin d'une vie tranquille, disait-il, si toutefois les poignards des royalistes veulent me la laisser. »

Cette fois, ce n'était pas une feinte colère qui lui dictait ces paroles. Tout contrôle, en général, lui était devenu insupportable; il se cabrait en écumant devant tout blâme direct et raisonné. Les soucis de la question vénitienne n'étaient pas d'ailleurs l'unique cause de ses tourments, malgré toute l'influence que cette question devait exercer sur ses négociations avec l'Autriche. Plus s'accusaient les tendances du parti modéré, plus il reconnaissait que l'accroissement de puissance de ce parti était incompatible avec les rêves ambitieux de son âme. Le désordre et la confusion du gouvernement dictatorial lui étaient odieux sans doute, et, sur cent questions d'administration intérieure, il était d'accord avec les adversaires de ce gouvernement. S'il avait été au pouvoir, il aurait plutôt écouté Barbé-Marbois et Portalis que Barras et Rewbell; mais, pour arriver à ce pouvoir, il avait besoin que l'état révolutionnaire se prolongeât et que les idées des Jacobins continuassent à avoir cours. A moins qu'il ne l'établît à son propre profit, tout gouvernement régulier et solide, qu'il fût exercé par les Bourbons ou par d'autres, était incompatible avec ses projets. L'agitation des flots révolutionnaires pouvait seule l'élever jusqu'aux hauteurs vers lesquelles il tendait. Tant qu'il aspirait à la souveraineté, l'alliance avec le parti jacobin était donc pour lui, quelles que fussent les circonstances, la seule politique possible, mais à la condition de

réprimer les audaces de ce parti le jour où il arriverait à son but. Cette situation nous amène à porter un jugement moins sévère sur la conduite de Dumolard. C'était une faute sans doute, et l'une des plus grandes que l'on pût commettre, que de se brouiller avec le plus hardi et le plus ambitieux des généraux de la République, au moment où l'on se disposait à en venir aux mains avec un gouvernement violent et sans conscience. Mais ce serait une erreur de croire que la prudence, même la plus grande, eût pu faire autre chose que retarder la brouille du parti modéré avec Bonaparte. Si ce n'avait été au sujet de Venise, c'eût été au sujet de Rome ou de Florence, de Constantinople ou de l'Amérique que l'opposition se serait produite, cette opposition irréconciliable de la souveraineté du droit et de la dictature révolutionnaire. En mettant Venise en avant, Dumolard nuisit pour le moment aux intérêts de son parti; mais il montra qu'il y avait encore en France des hommes plus soucieux de servir le droit opprimé que la force victorieuse, et le pays, ce me semble, dut lui en être reconnaissant.

La haine du parti modéré devint dès lors et pour longtemps le mobile de toute la conduite de Bonaparte. Il écrivit lui-même, contre le tableau des affaires de Venise tel que ce parti le présentait, une suite de mémoires et d'articles de journaux dans lesquels l'esprit le plus brillant, le mensonge habile et la passion sauvage se confondent violemment. Il assaillit le gouvernement de Berne de lettres menaçantes, jusqu'à ce qu'il en eût obtenu l'expulsion de Mallet du Pan, le premier auteur de tous ses ennuis. Il croyait enfin, mais bien à tort, avoir découvert le motif des hésitations de l'Autriche. « Les royalistes, évidemment travaillés par l'extérieur, s'agitent à Paris afin de créer des difficultés à la négociation », écrivait-il à Clarke, alors à Udine. Persuadé que toute résistance cesserait de la part de l'Autriche dès que le Directoire en finirait résolûment avec l'opposition des représentants de la nation, il attendait des nouvelles de Thugut avec plus d'impatience qu jamais, fermement résolu, s'il le fallait, à trancher la question avec l'épée, soit à Vienne, soit à Paris.

CHAPITRE III

LE DIX-HUIT FRUCTIDOR

La lettre écrite le 30 juin par Bonaparte fut un véritable soulagement pour la majorité du Directoire. Rewbell et Barras étaient alors tout à fait d'accord avec La Réveillère pour ne voir dans les attaques des Cinq-Cents que des menées royalistes dirigées contre la constitution et la République, et ils brûlaient du désir d'opposer la force ouverte à cette conjuration. Ils en voulaient à Carnot, qui ne croyait pas à ce danger et leur prêchait la nécessité de rester d'accord avec les Conseils. Carnot cependant était dans le vrai : les partisans des Bourbons ou de l'ancien régime ne formaient qu'une faible partie de la représentation nationale, dont la majorité, bien qu'hostile aux Jacobins, ne l'était nullement à la constitution existante. A côté du vieux parti dictatorial se trouvait un groupe considérable de libéraux, ayant appartenu soit à la fraction modérée de la Convention, soit à la droite de 1792; les uns républicains, les autres monarchistes, mais tous unis dans le désir de conserver la constitution, pourvu que les possesseurs du pouvoir rendissent possible l'établissement d'un gouvernement légal et honorable. Ces hommes avaient résisté en 1796 aux violences et aux caprices arbitraires des directeurs; mais aujourd'hui, la vivacité et l'inexpérience de leurs nouveaux collègues, le bruit croissant fait par les ardents royalistes, l'agitation produite par les tendances cléricales les remplissaient d'inquiétude. Unis au parti dictatorial, ils auraient formé une majorité; voilà pourquoi Carnot insistait auprès de ses collègues pour qu'on leur fît quelques avances. Mais Rewbell, Barras et La Réveillère s'y refusaient, car la paix avec les constitutionnels impliquait le rétablissement de l'ordre dans les finances, l'adoucissement des lois contre les émigrés, l'abandon de la politique terroriste, en un mot, la restauration de la liberté légale. Les trois directeurs étaient convaincus que leur pouvoir serait fatalement détruit par cette restauration; ils pensaient qu'elle mettrait fin en France à la Révolution et à la liberté, et ils considéraient comme traîtres Carnot et Barthélemy, qui cherchaient à les entraîner dans cette voie. Ils espéraient atteindre les royalistes

avec d'autres armes que celles des luttes parlementaires. Dès le 24 juin, ils avaient, à l'insu de leurs collègues, adressé à Bonaparte une lettre collective par laquelle ils l'adjuraient de les soutenir (1); on peut donc comprendre quelle joie leur causa son irritation contre Dumolard et contre la majorité des Cinq-Cents. Ils résolurent dès lors de saisir la première occasion pour faire un coup d'État, et de fermer la bouche aux représentants de la nation à l'aide de la baïonnette et de la force armée. « Il faut que cela change, dit Rewbell, ou j'y perdrai ma tête. » — « Ces querelles, déclarait La Réveillère, ne peuvent se terminer que par le sabre et le canon (2). »

L'occasion ne tarda pas à s'offrir. Ni le Directoire ni le général Hoche ne s'étaient laissé décourager par la fâcheuse issue de l'expédition tentée contre l'Irlande. On en rejetait la faute sur le temps et sur l'insuffisance des ressources navales dont on avait disposé, et l'on songeait à renouveler la tentative dans une meilleure saison, avec le concours important des forces hollandaises. Truguet, ministre de la marine, était chargé de tout diriger; le général Hoche se rendit secrètement à La Haye pour presser l'armement de la flotte batave, et détacha ensuite de l'armée de la Sambre une division de douze mille hommes, qui devait, par Reims et Chartres, se diriger de Cologne sur Brest pour former le noyau de l'armée de débarquement. Les troupes une fois en marche, Hoche prit les devants et vint à Paris, afin de s'entendre de nouveau avec Truguet (3). Nous avons déjà pu apprécier, en plusieurs occasions, la vivacité de son caractère et son enthousiasme républicain; fortement ému à la pensée des dangers dont les royalistes menaçaient la République, il eut dans la seconde semaine de juillet, avec le député démocrate Marbot, un entretien dans lequel il se déclara prêt à prendre fait et cause pour la majorité du Directoire; mais il fallait, dit-il, que l'on se décidât promptement; avant quinze jours peut-être, au point où en étaient les choses, Louis XVIII pouvait être proclamé roi à Paris; il importait d'agir, et, dans ce moment même, on en avait les moyens; ses régiments, dans leur marche vers Brest, allaient passer tout près de la capitale; sur un signe du Directoire,

(1) Publiée par Bourrienne, I, chap. 17.
(2) Thibaudeau, *Directoire*, 216, d'après le récit de Carnot.
(3) Rousselin, *Vie de Hoche*, I, 368 et s.

ils pouvaient en quarante-huit heures être prêts à porter le coup libérateur. Marbot ayant demandé s'ils consentiraient à tourner leurs armes contre les représentants du peuple, Hoche affirma que ses soldats ne reculeraient pas devant des représentants qui trahissaient la sainte cause du peuple; Barras, mis au courant, trouva l'idée excellente, et eut avec Hoche plusieurs conférences intimes sur la manière de procéder pour déjouer toute tentative d'opposition par l'intervention inopinée des troupes.

Après mûre réflexion toutefois on reconnut qu'un tel coup d'État réclamait plus de préparatifs. Après l'arrestation de Babœuf, les anciens Jacobins avaient été expulsés de tous les emplois dans un grand nombre de départements; il sembla prudent de les replacer d'abord dans les situations influentes. Puis, comme toujours, on manquait d'argent, et, sans argent, comment nourrir à Paris les troupes de Hoche? Tout ce dont on pouvait disposer se réduisait à quelques centaines de mille francs provenant des contributions hessoises, que Hoche avait conservées, sur l'ordre du Directoire, au lieu de les remettre à son payeur pour qu'il les inscrivît dans ses comptes. Enfin, en présence d'un tel projet, on avait tout lieu de se méfier des membres les plus considérables du ministère. Cochon, Benezech et Petiet, ministres de la police, de l'administration intérieure et de la guerre, c'est-à-dire les trois instruments essentiels d'un coup d'État, étaient intimement liés avec Carnot; leur éloignement semblait être la condition première et indispensable du succès de l'entreprise de Hoche. En ce moment, la question du changement de ministère était également agitée par le parti opposé, mais dans un tout autre sens, bien entendu. Le parti constitutionnel, toujours plus effrayé par des indices multipliés précurseurs de nouveaux orages, cherchait le moyen d'arriver à un arrangement, et avait, par différents canaux, engagé des négociations personnelles et isolées avec les directeurs. Rewbell déclara que l'entente si désirée serait facile à établir si les constitutionnels consentaient toujours à voter avec le parti du gouvernement. A cela on répondit en demandant que le Directoire prît les idées du parti modéré pour bases de sa politique à venir, et que, comme première expression de ce changement, il formât le ministère selon les vœux de ce parti. Plusieurs entretiens eurent lieu à ce sujet avec Barras et avec Carnot; les constitutionnels voulaient le rempla-

cement par des hommes honnêtes des quatre ministres radicaux, Ramel, Merlin, Truguet et Delacroix. Carnot accéda à tout ; quant à Barras, il dissimula son indignation pour mieux surprendre les secrets de ses adversaires, mais ni l'un ni l'autre ne montra grande ardeur à traiter officiellement la question. Dans le même temps s'exerçait sur Barras une autre influence, que nous avons déjà vue à l'œuvre dans des circonstances analogues, celle de l'esprit ambitieux de Mme de Staël. De même qu'elle avait en 1792, par le ministre Narbonne, poussé énergiquement à la rupture avec l'Autriche, de même encore elle se trouvait en plein dans le courant de la politique révolutionnaire. Passionnée pour le général Bonaparte et pour la grandeur qu'il avait assurée à la France, elle voyait dans le Directoire un rempart qui arrêtait la contre-révolution. Elle réunissait dans son salon les hommes éminents de tous les partis, s'informait de leurs plans, cherchait à leur communiquer ses propres sentiments. Auprès d'elle se trouvait le jeune Benjamin Constant, qui l'année précédente, dans un traité très superficiel, mais éloquent et persuasif, avait exposé au peuple français tout ce qu'il devait au ministère d'attachement et de fidélité, et l'évêque d'Autun, Talleyrand, qui s'était réfugié en Amérique en 1793, mais qui venait, grâce aux démarches de Joseph Chénier, d'être rayé de la liste des émigrés. Ces deux hommes avaient acquis promptement une grande influence politique, en ouvrant, d'accord avec le gouvernement et en vue de combattre les royalistes, un cercle dit constitutionnel, qui réunit bientôt un grand nombre de députés, soit indépendants, soit partisans du Directoire, et qui était exclusivement dirigé par l'esprit intelligent et supérieur de Talleyrand. Nommer au ministère un homme d'État aussi consommé, donner, grâce à son influence et à ses talents, éclat et force au gouvernement, voilà ce que Mme de Staël ne se lassait pas de demander à Barras. Talleyrand lui-même, poussé par le besoin d'argent et par l'ambition, mettait tout en œuvre pour plaire et pour en imposer au Directoire. Maître consommé dans l'art de traiter les hommes d'une moralité semblable à la sienne, il sut bientôt conquérir toute la faveur de Barras. Celui-ci, d'accord avec Rewbell et La Réveillère, décida donc la transformation du ministère, puis il se donna, avec une frivole arrogance, le plaisir de faire dire à Carnot, par le député Portalis, qu'il pouvait proposer au Directoire

la révocation des quatre ministres jacobins, que lui, Barras, le soutiendrait. Lui, Carnot et Barthélemy, auraient assuré alors le triomphe des idées modérées. Cette nouvelle se répandit promptement dans le parti constitutionnel, où elle causa la plus vive satisfaction; mais une autre surprise se préparait.

Carnot prit la parole au Directoire dans la séance du 16 juillet. Il exposa que les ministres des affaires extérieures, de la justice, de la marine et des finances avaient manifestement perdu la confiance du Corps législatif, et, en conséquence, demanda leur révocation. Ce fut Rewbell qui lui répondit. Un tel motif, dit-il, était contraire à la constitution; le Corps législatif n'avait pas à s'inquiéter des actes du gouvernement; en le faisant, il usurperait au profit de l'un des pouvoirs existants les attributions de tous. Il croyait le Corps législatif trop sage pour se permettre un tel procédé, et il pouvait d'autant moins voter le renvoi des quatre ministres, que la prétendue opinion publique soulevée contre eux n'était, à ses yeux, que l'œuvre de quelques journalistes vendus à l'Angleterre. Du reste, il ne s'opposait pas à ce que la discussion s'ouvrît sur le maintien, ou le renvoi et le remplacement de tous les ministres.

La Réveillère se rangea complètement à cet avis. Ce serait, dit-il, adopter un principe funeste que se soumettre toujours aux idées de la majorité des représentants, car il arrivait parfois que cette majorité se laissait conduire par quelques chefs rusés et perfides. La majorité se déplaçait souvent : le gouvernement pouvait-il la suivre dans toutes ces variations? Dans sa conviction, les membres du gouvernement étaient tenus, plus encore que les autres citoyens, à n'agir que d'après leur conscience, à n'écouter que la voix de la liberté, et à combattre jusqu'à la mort les ennemis de la République.

Tout cela, Carnot et Barthélemy avaient pu le prévoir; mais ici commença pour eux la surprise. Barras déclara que la frappante justesse des arguments de La Réveillère l'avait pleinement convaincu. « Moi aussi, je veux sauver la liberté, s'écria-t-il avec feu, et je repousse avec indignation toute espèce d'influence. Le Directoire ne doit se laisser troubler dans sa marche ni par les Conseils ni par aucune puissance au monde. Je demande la discussion immédiate sur toute la liste des ministres. » Par là, Carnot avait évidemment la majorité contre lui; en vain Barthélemy insista pour qu'on rétablît l'entente entre les deux pouvoirs les plus élevés de

l'État, et pour qu'on adoptât la motion de Carnot; la discussion sur l'ensemble du ministère s'ouvrit sur-le-champ (1).

Le premier vote suffit pour montrer où l'on en voulait venir. De tous les ministres, aucun n'était plus odieux au parti modéré que Merlin de Douai. Trois voix demandèrent son maintien. Carnot et Barthélemy restèrent en minorité. Vint ensuite le tour de Benezech : les trois mêmes voix prononcèrent son renvoi, et immédiatement, en dépit de Carnot qui protestait contre une telle surprise, François de Neufchâteau lui fut donné pour successeur. Ramel resta en place ainsi que Merlin; mais Petiet et Cochon furent éloignés par trois voix, et enfin Delacroix et Truguet par les cinq réunies. Ils furent remplacés par Talleyrand à l'intérieur, le général Hoche à la guerre, l'amiral Pléville à la marine, et à la police Lenoir-Laroche, un littérateur qui avait récemment, par de grands placards, accablé de violentes injures la majorité des deux Conseils: dès les premiers jours, du reste, il se montra tellement incapable, qu'il fut remplacé le 20 juillet par Sotin, Jacobin fanatique. Quant à Hoche, ayant appris qu'il n'avait pas encore atteint l'âge légalement requis pour occuper le ministère, il refusa et eut pour successeur le général Schérer, l'ancien chef de l'armée d'Italie, le compatriote et l'ami politique de Rewbell.

Ce fut, pour l'histoire de France, une nouvelle Journée des Dupes. Elle eut un double résultat : le ministère fut désormais exclusivement révolutionnaire, et le Directoire fut notoirement divisé, non seulement par l'opposition des principes politiques, mais encore par la haine personnelle de Barras et de Carnot, le trompeur et le trompé. L'agitation fut grande parmi les députés; un coup d'État semblait imminent. Les membres de la droite se réunissaient chaque soir dans une maison de la rue de Clichy, pour y arrêter la tactique parlementaire du lendemain. Les royalistes décidés, dont le nombre n'était plus très considérable mais dont le zèle n'en était que plus grand, y gagnaient plus de terrain à chaque nouvel acte d'hostilité du Directoire. Après le changement du ministère, ils produisirent les motions les plus violentes. Ayant exposé qu'une foule de clubs de bas étage s'étaient formés à Paris

(1) *Procès-verbaux du Directoire*, aux archives impériales, à Paris. Thibaudeau se trompe quand il fait ouvrir la discussion par Rewbell.

et dans les départements sur le modèle du cercle constitutionnel, que les hommes les plus tarés du temps de la Terreur y relevaient la tête, que partout les employés de la police favorisaient ces menées, qu'un nombre toujours plus considérable d'officiers licenciés affluaient à Paris et faisaient retentir les hôtels de bruyantes menaces contre les Conseils, ils demandèrent la fermeture des clubs, l'armement de la bourgeoisie honnête, le rétablissement de la garde nationale. Les hommes du parti modéré, bien que fort irrités eux-mêmes contre la majorité du Directoire, s'efforçaient de calmer ces craintes et cette agitation; mais tout à coup l'air se remplit de bruits nouveaux, dont la confirmation sembla annoncer une redoutable catastrophe pour un avenir très prochain. L'article 69 de la constitution interdisait sous des peines sévères le séjour de forces militaires dans un périmètre de six myriamètres autour du siège du Corps législatif, sans l'assentiment de ce dernier. On apprit cependant que de fortes colonnes de l'armée de la Sambre franchissaient de tous côtés cette limite, que quatre régiments de chasseurs à cheval étaient entrés à la Ferté-Alais, qu'un détachement d'infanterie était à Soissons et un autre à Étampes, qu'officiers et soldats s'y répandaient en invectives contre les royalistes et les *clichyiens*, et proféraient ouvertement les menaces les plus hostiles contre les Conseils. Or, on connaissait la haine fanatique de Hoche contre les royalistes et contre les modérés dans lesquels il ne voyait que des royalistes déguisés; on savait de quelles violences brutales Barras et Rewbell étaient capables, et l'opposition était unanimement convaincue que ces troupes étaient destinées à attaquer la représentation nationale. Dès le 18 juillet, cette agitation domina la discussion aux Cinq-Cents; le 19, la commission des inspecteurs de la salle apprit par Carnot, alors président du Directoire, et par l'ancien ministre de la guerre, Petiet, que nul ordre n'avait été donné relativement à ces marches illégales; ceci fut rapporté le 20 aux Cinq-Cents, et, après une violente discussion, il fut décidé qu'un message serait envoyé au Directoire en vue de lui demander des explications immédiates. Pichegru profita de la circonstance pour proposer le rétablissement de la garde nationale; l'organisation devait en être confiée, dans toutes les communes, aux autorités locales élues par le peuple; elle devait choisir elles-mêmes ses officiers, avoir une compagnie de chasseurs et une de grenadiers par bataillon, et porter l'uniforme de 1791.

Chaque mot de cette motion indiquait clairement le désir de rendre la nouvelle force bourgeoise aussi indépendante du Directoire que possible, et d'en éloigner complètement la classe des prolétaires. La gauche demanda l'ajournement; Larivière s'écria : « La gazette officielle du Directoire a publié hier contre vous un article injurieux et perfide; de tous côtés des troupes s'avancent pour vous attaquer, et vous voulez différer encore l'adoption du seul moyen de défense possible? » La Chambre alors, sur la motion de Thibaudeau, décida que le projet de loi présenté par Pichegru serait discuté dès qu'il aurait été imprimé et distribué aux députés.

Gibert-Desmolières se leva ensuite, et reproduisit, avec très peu de changements, ses conclusions sur les opérations du trésor. Comme Pichegru, il réclama l'urgence; mais à peine celle-ci avait-elle été prononcée, que la discussion fut interrompue par la réponse du Directoire au message relatif à la marche des troupes. La Chambre en écouta la lecture avec une fiévreuse anxiété, et en ressentit une surprise égale à celle que lui avait fait éprouver le changement de ministère quatre jours auparavant. « Il est vrai, disait le gouvernement, que quatre régiments de chasseurs à cheval devaient passer par la Ferté-Alais pour se rendre à une destination éloignée; le Directoire n'en fut instruit qu'hier par le ministre de la guerre, et sur-le-champ, il a fait modifier les ordres de route; cette faute a été due, sans doute, à l'inadvertance d'un commissaire des guerres. »

Le Directoire donc, au lieu de vouloir déchaîner des régiments contre les représentants du peuple, prétendait n'avoir rien su de ces menaçants mouvements de troupes, et affirmait que tant de bruit avait été causé par la faute déjà réparée d'un employé subalterne. Cette fois ce fut Doulcet, un des chefs du parti constitutionnel, qui se fit l'interprète de l'étonnement général. « Depuis quand, s'écria-t-il, des commissaires des guerres donnent-ils des ordres de départ à des régiments entiers? Comment le Directoire a-t-il pu ignorer ces mouvements? Avons-nous donc un gouvernement? Il est évident que Petiet a été congédié parce que son honnêteté ne se prêtait pas à de semblables choses. » Sur sa proposition, une commission composée de lui-même, des généraux Pichegru et Willot et des députés Gau et Normand fut chargé du soin de faire une enquête sur cette affaire.

Quelque justes que parussent les observations de Pontécoulant, le Directoire, dans son message, avait pourtant dit la vérité. Sans doute, il avait autorisé le général Hoche, par l'entremise du ministre de la guerre, à envoyer une division de Namur à Brest; mais il était innocent de la violation du périmètre constitutionnel. Nous avons vu que Hoche désirait ardemment un coup d'État, et que Barras et lui formaient en secret de beaux plans à cet égard; mais rien de plus n'avait encore été fait, les trois Directeurs amis n'avaient encore pris aucune résolution, et, selon toute apparence même, Rewbell et La Réveillère n'étaient pas instruits des projets du général. En tous cas, Hoche, après s'être concerté avec Barras, avait donné à ses régiments un itinéraire qui les rapprochait illégalement de Paris, et par là, à la grande surprise de Rewbell et de ses amis, il avait jeté l'alarme au sein des Conseils. Les trois Directeurs, qui n'étaient nullement préparés pour un coup prochain, hésitèrent tout d'abord; enfin, comme Barras, malgré toutes ses belles paroles, manquait absolument de fermeté, l'attitude résolue de leurs adversaires les décida à désavouer tout le plan. Ils firent plus encore : ils avaient si peu de confiance dans le succès, et ils se trouvaient si entravés de tous côtés par le manque d'argent, qu'ils envoyèrent le 23 au général Ferino, commandant de la division en marche, l'ordre de faire rétrograder toutes ses troupes (1). Hoche, serré de près par les questions de Carnot et irrité d'une lâcheté qui le compromettait à un si haut point, mit de nouveau tout en œuvre pour amener Barras à prendre une résolution, non sans succès, paraît-il, car le 24, au moment où il quittait Paris, il cria à son ami Marbot : « Tout reste comme il a été convenu; je suis à vous à la vie et à la mort (2) »; puis le 27, à peine de retour à Mézières où se trouvait son corps d'armée, il donna, d'après une dernière instruction du Directoire, l'ordre de se remettre en marche. Cependant Pichegru avait présenté le 26 aux Cinq-Cents un rapport des plus incisifs; la fermentation croissait dans les Conseils; pour la seconde fois, le courage manqua aux triumvirs, et Schérer donna derechef aux troupes l'ordre de se retirer. Le 30, Dufresne signala aux

(1) Rapport de Delarue aux Cinq-Cents, 4 août. Lavalette à Bonaparte, 3 thermidor (23 juillet).
(2) Rousselin, *Vie de Hoche*, I, 395.

Cinq-Cents, au nom de la commission des finances, de nombreuses irrégularités dans l'administration des caisses de l'armée d'Italie et de l'armée de la Sambre, et appuya notamment sur la disparition de la contribution hessoise, sans que le Directoire dît un seul mot pour défendre le général ainsi attaqué. Hoche perdit enfin patience; sans tenir compte du nouveau contre-ordre du Directoire, qui, le 30, rendit aux troupes leur destination de Brest (1), il retourna à son quartier général de Giessen, déclara à qui voulait l'entendre que le Directoire l'avait indignement abandonné, demanda une enquête militaire sur ses actes, publia des écrits fulminants contre ses accusateurs et menaça de livrer toute sa correspondance à l'impression. Pendant ce temps, le Directoire donnait aux Conseils des explications et des excuses relativement à la marche des troupes, se soumettait aux conclusions de Gibert sur le trésor, conclusions qui avaient été approuvées par les deux Conseils, acceptait sans mot dire une loi qui ordonnait la fermeture provisoire de tous les clubs; enfin, il ne découvrit aucun moyen d'arrêter le cours des délibérations et d'empêcher la formation de la garde nationale. Cette première tentative de coup d'État ne pouvait échouer plus misérablement.

Mais déjà une main plus ferme avait pris la direction de cette fatale entreprise.

Le général Bonaparte n'avait pas chancelé un seul instant dans ses résolutions. Bien déterminé à ne pas permettre au parti royaliste de prendre le dessus, il comptait, si le Directoire ne savait pas se défendre, repasser les Alpes avec la moitié de son armée, afin de grouper tous les républicains de la France autour de sa bannière victorieuse. Il fallait donc qu'il déployât cette bannière dans tout son éclat aux yeux des Français, qu'il inspirât du courage à ses amis, de la terreur à ses adversaires, et surtout qu'il s'assurât irrévocablement les troupes. Il choisit pour cela le 14 juillet, anniversaire de la prise de la Bastille; ce jour-là, de nouveaux drapeaux furent donnés aux bataillons, on rappela le souvenir des héros tombés, et les soldats, après une brillante parade, furent régalés de banquets et de danses. Dans une proclamation par laquelle il annonçait cette fête à l'armée, Bonaparte dit : « Soldats,

(1) *Procès-verbal du Directoire*, 11 thermidor (30 juillet).

je sais que vous êtes profondément affectés des malheurs qui menacent votre patrie; mais la patrie ne peut courir de dangers réels. Les mêmes hommes qui l'ont fait triompher contre l'Europe coalisée sont là. Avec la rapidité de l'aigle, vous franchiriez les montagnes pour maintenir la constitution, défendre la liberté et protéger le gouvernement et les républicains. Les royalistes, dès l'instant qu'ils se montreront, auront vécu. Jurons une guerre implacable aux ennemis de la République et de la constitution. » Pendant le banquet, il évoqua les mânes des frères tombés : « Puissent-ils veiller autour de nous, dit-il, et nous garantir des embûches de nos ennemis. » Ses généraux suivirent son exemple; les toasts se succédèrent : « A la Constitution! Au Directoire! A l'anéantissement du club de Clichy! » Ce dernier fut accompagné de tambours sonnant le pas de charge. Ces scènes se reproduisirent dans toutes les garnisons, et en même temps on faisait signer aux soldats des adresses au Directoire, qui menaçaient de mort, avec les plus violentes injures, les royalistes, les hommes de Clichy, et la majorité des Conseils. « De l'Adige à la Seine, il n'y a qu'un pas, dit la division Angereau; les jours des traîtres sont comptés, le prix en est au bout de nos baïonnettes. » La division Joubert désigna l'Assemblée législative comme l'officine où se préparaient la restauration du trône et la mort de la liberté. « Le quartier général de la contre-révolution est au club de Clichy, écrivait la division d'infanterie légère de la Lombardie; les armées purgeront la France, que nous traverserons comme la foudre. » Bonaparte envoya toutes ces adresses au Directoire (1), en le pressant d'agir promptement. « D'un seul coup vous pouvez sauver la République, écrivit-il le 15 juillet; en vingt-quatre heures, vous pouvez obtenir la paix. Si des forces vous sont nécessaires, appelez les armées; brisez les presses des journaux payés par l'Angleterre. » Le 17, il déclara de nouveau que la cour de Vienne prolongeait la négociation pour laisser aux événements le temps de se décider à Paris. « Voulez-vous, disait-il, sauver cinquante mille de vos meilleurs hommes que vous coûtera la prochaine campagne? Brisez les presses des trois journaux royalistes, fermez le club de Clichy,

(1) Thiers dit que le Directoire en fut très embarrassé. En réalité, Carnot seul écrivit dans ce sens à Bonaparte, tandis que le Directoire, aux Cinq-Cents, prit ouvertement les adresses sous sa protection.

et fondez cinq ou six feuilles bien pensantes. Cette crise, en réalité, sera légère, mais elle suffira pour enlever toute espérance aux étrangers. Nous dominons l'Europe, et nous ne pouvons pas aujourd'hui forcer une gazette de Louis XVIII à l'obéissance! » Le lendemain, il annonça qu'il avait de la peine à contenir le zèle patriotique de ses troupes, et que nulle armée n'était plus dévouée que la sienne au gouvernement. Son impatience était encore augmentée en ce moment par les nouvelles que Clarke lui envoyait d'Udine. Le général lui écrivait que le pacifique Gallo, sur l'ordre de sa cour, était reparti pour Vienne après lui avoir remis deux notes du 18 juillet, qu'il joignait à sa lettre. Ces notes contenaient de vives plaintes sur la démocratisation de Gênes, sur la confiscation des fiefs impériaux dans la Rivière, sur les violences exercées contre le duc de Modène, et elles rappelaient que, d'après le quatrième article des préliminaires, la paix définitive devait être conclue dans les trois mois qui suivraient, non le traité de Léoben, mais l'ouverture du Congrès. Bonaparte, qui se disposait à se rendre en personne à Udine, se montra très irrité; il protesta énergiquement contre l'occupation prématurée de l'Istrie et de la Dalmatie par les Autrichiens, et il aurait volontiers repris immédiatement les hostilités si la négociation avec l'Angleterre, pendante à Lille, ne l'avait arrêté. Ici encore, le 23 juillet, il revint sur les questions intérieures. « L'étranger, dit-il, ne peut pas croire à la solidité de notre gouvernement, quand il voit les prêtres et les émigrés s'agiter librement en France, et les chefs de la représentation nationale désirer sa chute. »

Quelques jours auparavant, il avait envoyé son adjudant Lavalette à Paris, pour annoncer l'envoi de trois millions au Directoire, si pauvre en numéraire, et en même temps pour étudier de près les tendances et la confiance des divers partis. Les rapports de Lavalette (1) peignent la haine amère qui divisait les factions, ainsi que l'irrésolution qui régnait de toutes parts. Les Conseils attendaient l'attaque des Directeurs, et les Directeurs celle des Conseils. Barras disait ouvertement à ses amis : « Nous tiendrons bon, et nous sauverons la République; si les Conseils rendent un décret

(1) Voir des extraits de ses lettres dans *Bourrienne, Mémoires*, I, 195 et s. La partie des *Mémoires* de Lavalette qui a trait à ceci contient plusieurs inexactitudes.

d'accusation contre nous, nous monterons à cheval, et leurs têtes rouleront dans les égouts. » Mais les Conseils ne rendirent pas ce décret, Barras ne monta pas à cheval, et les choses en restèrent où elles étaient. « Ce qu'il faut ici, c'est un homme », écrivait Lavalette le 23 juillet. Bonaparte, le 14, avait nettement accusé devant tous sa couleur politique ; mais les rapports de Lavalette et l'exemple de Hoche lui ôtèrent toute envie de mettre sa personne en jeu ; il résolut de rester à l'arrière-plan, et d'envoyer aux Directeurs l'homme dont ils avaient besoin pour arriver à leur but. Le 17 juillet, il leur annonça que, le général Augereau étant appelé à Paris par des affaires particulières, il profitait de cette occasion pour leur envoyer les originaux des adresses de l'armée d'Italie. Augereau, ajoutait-il, les assurerait encore une fois de l'entier dévouement de ses troupes. Nous avons vu ce vaillant général à l'œuvre à Castiglione ; c'était toujours le même ardent Jacobin, le même bretteur infatigable, pénétré d'ailleurs de son mérite et brûlant du désir de montrer toute son énergie. En dépit de ses talents militaires, il s'était fréquemment rendu importun au général en chef par sa turbulente obstination ; mais sa présomption et sa témérité en faisaient précisément l'homme le plus propre à exciter le Directoire et à le pousser à une attaque à main armée contre les orateurs de la tribune et les rédacteurs de gazettes. Les trois Directeurs amis le reçurent avec joie. « Son arrivée, s'écria Barras, a fait pâlir plus d'un visage ! » Le 10 août, malgré l'avis contraire du ministre de la guerre, il fut nommé par la majorité des Directeurs commandant de la 17e division militaire, c'est-à-dire de la garnison de Paris. Et afin que nul ne pût se méprendre sur la signification de cette mesure, le Directoire envoya le même jour aux Cinq-Cents un message qui justifiait les adresses des soldats ; de plus, il en fit publier le 11 le texte complet en tête de la feuille du gouvernement, avec la description officielle de la fête de Milan. Augereau lui-même dit à diverses personnes : « Je suis envoyé ici pour exterminer les royalistes » ; enfin, dans une grande soirée donnée par Barras, on discuta ouvertement et en détails les moyens de chasser les émigrés rentrés ou de les jeter dans la Seine.

L'arrivée d'Augereau produisit donc tout l'effet qu'on en attendait : elle dissipa l'abattement qui s'était emparé du parti jacobin

après l'échec de Hoche, et la pensée d'un coup d'État reprit le dessus. Augereau s'était mis en relations avec Hoche, qui, à la fête du 10 août, avait provoqué des toasts et des adresses à l'instar de ceux de l'armée d'Italie. Moreau, sollicité de suivre cet exemple à l'armée du Rhin, s'y était refusé; Kellerman, à l'armée de Alpes, et Beurnonville, à l'armée du Nord, ne montrèrent non plus aucune envie de se mettre en lutte avec la représentation nationale, sur quoi Augereau obtint que l'armée des Alpes fût dissoute, comme l'avait jadis demandé Bonaparte, et fondue avec l'armée d'Italie. On poursuivit aussi avec ardeur l'épuration de toutes les administrations civiles ou militaires; les révocations des fonctionnaires modérés se succédaient comme dans les premières semaines du Directoire; partout dans le pays les hommes les plus tarés de l'époque de la Terreur étaient élevés de nouveau aux dignités et aux honneurs. Malgré tous ces symptômes, Carnot ne voulait pas encore renoncer à l'espoir d'un arrangement avec le parti constitutionnel et modéré. Il s'entretint avec Lavalette, se plaignit des adresses, du changement de ministère, de la violence des députés de l'opposition, et ajouta que, si l'on allait jusqu'à employer la force ouverte, il donnerait sa démission. Il vit aussi Augereau, mais tout ce qu'il put en apprendre fut que ce général se considérait comme le véritable conquérant de l'Italie, reconnaissait à Bonaparte des talents de haute espérance, mais que l'expérience n'avait pas encore mûris, et vantait fort d'ailleurs l'inébranlable fermeté du Directoire. Ces sentiments devaient, le 16 août, se manifester pleinement à Carnot. Les trois Directeurs étaient résolus à éclater très prochainement, et Barras, sûr de la victoire, ne put résister au désir de déclarer la guerre de la manière la plus grossière et la plus ignoble à son collègue détesté. On discutait au sein du Directoire sur la négociation entamée avec l'Autriche; Carnot développait l'idée qu'un traité qui aurait les préliminaires pour base serait honorable et avantageux, lorsque Barras lui cria : « Tu es un misérable traître, tu as vendu la République, tu veux égorger ses défenseurs; indigne scélérat, chaque puce de ton corps aurait raison de te cracher au visage! » Carnot ne voulut pas engager de querelle; il se contenta de dire : « Je méprise vos provocations; mais le jour de la réponse arrivera. » Le lendemain, il écrivit à Bonaparte pour exposer telle qu'il la comprenait la situation du pays. Les deux partis, lui disait-il,

s'excitaient mutuellement; chacun d'eux était poussé à des actes pervers par la crainte que lui inspirait le parti contraire; mais il y avait lieu d'espérer que cette même crainte les empêcherait tous deux d'en venir aux dernières extrémités. Il fallait avant tout calmer l'agitation générale, et, pour cela, il était important de hâter la conclusion de la paix avec l'Autriche. Cette paix ne fit-elle que reproduire les préliminaires, qu'elle serait encore glorieuse. Au point où en étaient les choses, Bonaparte ne fit pas plus de cas de cette lettre que Barras et Rewbell de quelques tentatives de conciliation faites par des députés constitutionnels. « Le Directoire ne peut céder, il faut que les Conseils se soumettent », telle était toujours la réponse.

Cette lutte ouverte entre les plus hauts pouvoirs de l'État et au sein même de ces pouvoirs, arrêtait naturellement tout travail et toute activité politique. Le temps des législateurs était complètement absorbé par les questions qui intéressaient leur propre sécurité, par la loi sur la garde nationale et sur les clubs, par une nouvelle motion d'Aubry relative au renfort de la garde de l'Assemblée, par la discussion toujours pendante sur la marche des troupes et sur les adresses. Pour ce qui concernait les finances, on tournait toujours dans le même cercle : le Directoire dépeignait l'urgence des besoins et demandait de nouveaux impôts; les Cinq-Cents additionnaient les revenus et criaient à la dilapidation. Comme on peut le penser, ces discussions étaient acerbes entre toutes. La compagnie Dijon fut condamnée judiciairement au remboursement de quatre millions, et, sur la motion de Thibaudeau, les commissaires du Trésor furent révoqués par les Cinq-Cents. Vainement un député fit-il observer que les véritables coupables étaient le Directoire et le ministre des finances, et que, dans l'impossibilité de les atteindre, il était odieux de poursuivre des employés subalternes : Thibaudeau en convint, mais il ajouta qu'en présence de tels crimes on atteignait qui l'on pouvait. Le gouvernement se vengea en suspendant à l'intérieur le payement des troupes sur divers points, en laissant le soldat vivre aux dépens des habitants, comme en pays ennemi, et en déclarant publiquement ensuite que la faute en était aux Conseils, qui refusaient toute ressource au gouvernement républicain, en vue de rétablir la royauté, les dîmes et les droits féodaux.

On n'avançait pas plus dans les questions extérieures que dans celles de l'intérieur. Bonaparte, qui poursuivait sa route sans s'inquiéter des discordes parisiennes, avait terminé en Italie l'organisation des gouvernements cisalpin et ligurien, et la suspension de la négociation avec l'Autriche devait, nous l'avons vu, être attribuée aux efforts de la politique française bien moins qu'à ceux de la politique autrichienne. Mais l'inconsistance de la situation en France ne s'en faisait que plus sentir en ce qui concernait la paix avec l'Angleterre (1). Lord Malmesbury était à Lille depuis le commencement de juillet, sans qu'un pas eût été fait durant ces six semaines. Les négociateurs, du côté de la France, étaient l'ancien Directeur Letourneur, Pléville, qui fut plus tard ministre, et Maret, le compagnon d'infortune de Sémonville, récemment sorti de la captivité où l'avait retenu l'Autriche. Ce dernier était, entre les trois, l'homme d'affaires véritable. De formes naturellement agréables, il penchait vers la paix, mais il était enchaîné par les impérieuses instructions de son gouvernement. Aussitôt après l'échange des pouvoirs, les Français produisirent trois conditions, fort importantes selon eux au début de la négociation : ils demandaient que le roi d'Angleterre abdiquât son vieux titre du roi de France, qu'il restituât tous les vaisseaux pris à Toulon en 1793 ou payât une indemnité équivalente, et qu'il renonçât à toute hypothèque donnée par l'Autriche sur la Belgique en échange de ses subsides. Malmesbury fit ressortir toutes les difficultés que pourraient créer ces exigences, dont les unes n'avaient aucune importance pour la France, dont les autres étaient dénuées de fondement ou n'avaient rien à faire ici, et, des deux parts, on fit un rapport sur cette affaire. Malmesbury ayant demandé ensuite si la France avait préparé un projet de traité, Letourneur répondit négativement, puis il adressa à son tour la même question à l'Angleterre. Malmesbury présenta alors un projet basé sur le principe des concessions réciproques, en ce sens que la France, en échange de la reconnaissance de ses conquêtes en Europe, devait laisser aux Anglais quelques acquisitions

(1) Malmesbury (*Diaries*, vol. III), un mémoire d'Ernouf, d'après les dépêches françaises et un travail manuscrit de Bignon, *Revue contemporaine*, LXII, 153 et s., donnent à ce sujet des détails circonstanciés et d'accord entre eux. L'article qui y est consacré dans Vreede, *Geschiedenis der diplomatie van de Bataafsche republik* est tout à fait incomplet.

coloniales, parmi lesquelles, sous la réserve de décisions plus précises, Malmesbury désigna provisoirement l'île de la Trinité, dans les Indes occidentales, et, aux dépens de la Hollande, le cap de Bonne-Espérance et l'île Ceylan. Mais le 15 juillet arriva de Paris la déclaration que la France, en vertu de ses traités d'alliance, devait demander comme condition préalable et indispensable de la négociation la restitution de toutes les conquêtes faites par l'Angleterre, soit sur la France soit sur ses alliés. Barthélemy avait protesté contre une telle exigence, objectant qu'elle pourrait faire révoquer en doute les dispositions pacifiques de la France (1); Rewbell, au contraire, l'avait défendue, car il fallait que la France s'emparât des colonies hollandaises (2). Malmesbury, sûr d'avoir l'approbation unanime des ministres anglais, répondit sans hésiter que le maintien de cette prétention mettrait fin à la négociation; qu'il était connu de tous que la Hollande et l'Espagne étaient lasses de l'état de guerre dans lequel la France seule les retenait encore; qu'elles ne craindraient pas, en conséquence, d'acheter par un sacrifice le rétablissement de la tranquillité; mais que l'Angleterre, après tant de victoires et de conquêtes, ne renoncerait jamais à toute compensation. Maret, qui était aussi de cet avis, écrivit dans le même sens à Paris, et demanda de nouvelles instructions. Mais c'était le moment du changement de ministère et des mouvements de troupes; la crise intérieure était de plus en plus imminente. Carnot voulait la paix avec l'Angleterre, tandis que Rewbell et ses amis se prononçaient hautement pour la guerre; le ministre Talleyrand désirait comme Maret que l'on agît avec modération, mais il se garda bien de manifester une opinion si contraire à celle du souverain triumvirat. Les semaines s'écoulèrent donc sans qu'aucune réponse arrivât de Paris à Lille. Maret fit l'impossible pour calmer l'impatience des Anglais et pour prolonger des conférences sans objet. On dit à l'envoyé britannique que la France s'était adressée à ses alliés pour savoir s'ils consentiraient à une cession; puis, quelque temps après, on annonça que l'Espagne y était disposée, mais que les Hollandais restaient inflexibles et ne voulaient pas se départir de la lettre de leur traité d'alliance. Malmesbury ne se laissa pas tromper par là;

(1) *Protocole du Directoire*, 25 messidor (13 juillet).
(2) La communication de Malmesbury s'accorde avec ce que dit Carnot dans sa réponse à Bailleul.

il persista à déclarer que la Hollande se montrerait accommodante dès que la France parlerait sérieusement. Il écrivit à Pitt, avec toute raison, que la décision était subordonnée non à la négociation, mais à l'issue de la crise qui se préparait à Paris. Il se laissa encore moins émouvoir par la nouvelle qu'un message du Directoire, adressé le 9 août aux Cinq-Cents, avait rejeté sur les puissances alliées la faute de la lenteur des négociations ; il se contenta de forcer Letourneur à déclarer qu'il n'était question ici que de l'Autriche, et non de l'Angleterre, et que, d'ailleurs, le message en général n'avait eu pour but que de stimuler les sentiments des Conseils. Talleyrand pensa ensuite avoir fait un grand pas le 20 août, en décidant Aranjo, ambassadeur du Portugal à Paris, à conclure une paix séparée par laquelle le Portugal, à de nombreuses et avantageuses conditions, promettait de n'admettre dans aucun de ses ports plus de six navires de guerre appartenant à une puissance belligérante, et à ne leur fournir ni armes ni vivres. Cela était aussi contraire que possible au traité d'alliance anglo-portugais, et aurait mis les Anglais dans l'impossibilité de continuer le blocus de Cadix ; mais ce n'était pas moins contraire aux instructions d'Aranjo, et, à la première question que l'Angleterre adressa à Lisbonne, elle reçut du ministre Pinto la déclaration que la reine Maria ne ratifierait pas le traité. Au milieu de toutes ces agitations apparentes, la négociation principale restait donc stationnaire ; il ne fallait pas songer à une solution tant que durerait à Paris la lutte des partis.

Cependant les jours s'écoulaient. Rewbell, Barras, Augereau, s'occupaient incessamment à préparer le coup d'État. Douze mille hommes de l'armée de la Sambre étaient campés à la limite du cercle constitutionnel tracé autour de Paris ; la ville fourmillait de figures suspectes, de *panthéonistes* et de *Babouvistes ;* les soldats maltraitaient chaque jour les royalistes qui se montraient dans les rues en redingotes grises à cols noirs ; de toutes parts étaient répandus des manifestes guerriers, dont la violence dépassait toute limite. Lors de la réception officielle du nouvel ambassadeur cisalpin, La Réveillère, président du Directoire, fit un long et violent discours, dans lequel il taxa de folie et de trahison la majorité des Conseils. Un des Cinq-Cents, Bailleul, adressa à ses électeurs une déclaration qui énumérait tous les crimes du royalisme, désignait le Corps législatif comme le foyer de ces crimes, et accusait les fonctionnaires

administratifs, les tribunaux, et surtout la Cour de cassation de la plus odieuse partialité envers les ennemis des patriotes. Après de telles paroles, le coup semblait devoir être imminent, et cependant l'explosion partout attendue ne se produisait pas. Lavalette expliquait ce retard au général Bonaparte en disant que l'on n'était pas d'accord sur les moyens d'exécution, que, malgré la certitude de la victoire, on hésitait à commencer un combat qui pouvait avoir de terribles conséquences, telles, par exemple, que la prépondérance subite des babouvistes, et que l'on ne savait comment empêcher le Conseil des Anciens de transférer ailleurs sa résidence. Au dernier moment donc, ces énergiques sauveurs de la République, malgré toutes leurs baïonnettes, étaient de nouveau hésitants et découragés. Augereau maudissait cette incertitude :« Le plan va toujours son train, écrivait-il à Bonaparte, et son exécution remédiera à tout, en dépit de la mollesse des menées et des faiblesses des meneurs. » Depuis quelque temps, l'attitude de Bonaparte inquiétait aussi ces derniers. Le général ne leur écrivait plus, et, ce qui était plus grave encore, il n'envoyait pas les trois millions promis. Barras était furieux contre Lavalette, aux rapports peu flatteurs duquel il attribuait, non sans raison, ce refroidissement. Le mécontentement augmenta encore lorsqu'on vit Bernadotte arriver à Paris avec quelques drapeaux précédemment conquis; il avait évidemment pour mission de surveiller Augereau, avec lequel il était déjà sur un très mauvais pied. On parlait alors chez Barras de destituer le ministre de la guerre Schérer, en raison de son incapacité et de ses débauches, et Lavalette proposa de lui donner Bernadotte pour successeur; mais cet avis fut énergiquement repoussé. « Bernadotte, lui dit-on, n'est pas assez patriote; nous avons appris à le connaître. » Qui sait donc combien de temps ils seraient ainsi restés irrésolus, si la peur des royalistes n'avait fini par les entraîner de nouveau?

A la vérité, l'incertitude et l'hésitation étaient plus grandes encore parmi la majorité des députés qu'au sein du Directoire. La diversité même des éléments qui la composaient s'opposait à ce que l'on marchât d'un pas ferme et systématique. Sur les 750 députés, le Directoire comptait 190 royalistes (1); ce chiffre lui

(1) Ce fut ce que Benjamin Constant dit à Thibaudeau.

avait été fourni par Duverne du Presle, qui, après sa condamnation, avait cherché à acheter son salut par des révélations détaillées (1); il est vraisemblablement trop élevé, si l'on entend désigner par là, non les simples partisans du gouvernement monarchique, mais les membres actifs d'une conjuration royaliste. D'après les documents encore existants, on doit compter parmi ces derniers le député de Paris d'André, le Lyonnais Imbert-Colomès, et peut-être deux ou trois autres moins importants. Pour ce qui concernait Pichegru, le gouvernement possédait un rapport sur ses relations avec le prince de Condé, en 1795; Duverne du Presle ayant désigné comme centre des menées royalistes un comte d'Antraigues, secrétaire de la légation russe à Venise, Bonaparte, l'avait fait arrêter à Trieste après l'occupation de Venise, et avait fait saisir ses papiers. Ceux-ci contenaient le compte rendu, écrit de la propre main du comte, d'un entretien qu'il avait eu avec un abbé Montgaillard, lequel lui avait dévoilé, d'après les communications du libraire Fauche-Borel, les négociations entre Pichegru et Condé. Cependant rien n'avait pu amener d'Antraigues à reconnaître son écriture, et, sans le témoignage de Fauche-Borel lui-même, cette pièce, quelque importante qu'elle fût, n'aurait pu servir de preuve légale, d'autant moins que Montgaillard et d'Antraigues étaient des aventuriers mal famés, et que le premier, sinon tous deux, était un double espion, soldé tout à la fois par la France et par l'Angleterre. Pichegru ne fut donc pas inquiété pour le moment, bien que le Directoire n'hésitât pas à le considérer aussi comme un espion et comme un traître. Ses opinions étaient toujours les mêmes qu'en 1795; il avait toujours, à l'occasion, des relations avec les agents des Bourbons; mais on ne trouva chez lui nul indice d'un plan arrêté, en vue du rétablissement des Bourbons ou de l'ancienne forme de gouvernement. Ce n'était pas tant son ardent royalisme qui le rendait dangereux aux yeux des Jacobins entre tous les députés de l'opposition, qu'une énergie militaire comme il ne s'en rencontrait alors en France chez aucune des sommités parlementaires. Vers le milieu d'août, lorsque les intentions violentes du Directoire se manifestèrent clairement, Pichegru et Willot insistèrent pour que l'on devançât l'ennemi en tournant ses

(1) V. Lacretelle, *Histoire de France*, XIV, 28 et s.

propres armes contre lui, c'est-à-dire pour qu'une attaque nocturne contre le Luxembourg, attaque pour laquelle la garde du Corps législatif aurait largement suffi, enlevât au trois Directeurs sinon la vie, au moins la liberté et le pouvoir. Mais ils ne purent décider même leurs amis les plus chauds. Ceux-ci ne voulurent pas s'écarter des formes légales. Ils pensaient que la force morale de la représentation nationale l'emporterait sur tous les canons du Directoire; peut-être aussi craignaient-ils, comme Barras et La Réveillère, que ce coup d'État, même s'il n'échouait pas précisément, n'eût des conséquences incalculables.

Plus faible encore était le parti intermédiaire des constitutionnels, des membres modérés de la Convention, des libéraux de 1796. La plupart des membres du nouveau tiers partageaient les idées politiques de Thibaudeau, Tronçon-Ducoudray, Pastoret et Mathieu Dumas; ce qui les séparait n'était pas tant la question du but à poursuivre, que celle des adversaires que l'on devait le plus craindre ou haïr. Les uns redoutaient surtout le retour de 1793, les autres celui de 1788. Pour empêcher le triomphe des Jacobins, les premiers auraient consenti à soumettre au pouvoir d'un souverain ce qu'on nommait la liberté républicaine. Les seconds ne voyaient de danger que du côté des royalistes, d'autant plus que ce danger même poussait de nouveau le Directoire dans les bras des Jacobins. « Si nous devons succomber, disait Thibaudeau, il vaut mieux, selon moi, que nous soyons vaincus par les Directeurs que par les Bourbons, les nobles et les prêtres. » Carnot, qui maintenant appartenait entièrement à ce parti, fut sollicité par deux membres de la droite, dans les derniers jours d'août, de les sauver tous des séides du Directoire par un coup hardi, de se mettre à la tête des Cinq-Cents, d'ouvrir la lutte contre le triumvirat; mais Carnot répondit que c'était chose impossible, qu'il voyait à l'arrière-plan les royalistes menaçants, et qu'il n'avait nulle envie d'être pendu (1). Le parti constitutionnel conservait donc une situation neutre, s'efforçant seulement d'empêcher les excès, soit à droite, soit à gauche. Entre les cent quatre-vingt-dix voix de la droite et les cent vingt qui soutenaient le Directoire, c'était lui qui, grossi d'un certain

(1) *Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor*, p. 2.

nombre de membres indifférents ou sans caractère, décidait en général de la majorité. Ce parti gouvernait la représentation nationale, et, en empêchant toute mesure violente contre le Directoire, il était utile à ce dernier qui cherchait hors du Parlement ses armes véritables. Il s'efforça même, dans les derniers jours qui précédèrent la crise, d'en prévenir l'explosion par une entente avec le parti directorial; mais la gauche fut à son égard ce que lui-même était à l'égard de la droite. Questionné par Dumas sur la possibilité d'une alliance, Treilhard, un des chefs jacobins, répondit : « Vous êtes des hommes très honorables, très capables, et animés, je crois, de très bonnes intentions; mais nous, membres de la Convention, nous ne pouvons vous laisser faire; que vous le vouliez ou non, vous nous conduiriez infailliblement à notre perte; il n'y a rien de commun entre nous. » — « Comment? dit Dumas; n'y aurait-il aucune garantie qui pût vous rassurer? » — « Oui, il y en a une, une seule, répondit Treilhard; quand vous nous l'aurez donnée, nous ferons tout ce que vous voudrez, nous vous laisserons établir le plus doux et le plus faible des gouvernements, nous vous suivrons aveuglément. » — « Et c'est?... » demanda vivement Dumas. — « Montez à la tribune, et déclarez que vous auriez voté l'exécution de Louis XVI si vous aviez alors fait partie de la Convention. » Et comme Dumas déclara que cela n'était pas possible, qu'à sa place Treilhard lui-même ne sacrifierait pas le bien de la France à la vaine peur d'une réaction imaginaire, Treilhard coupa court à l'entretien en disant : « Non, la partie n'est pas égale entre nous; pour nous autres, c'est la tête qui est en jeu (1). »

Ainsi donc, on parlait et l'on discutait beaucoup dans les Conseils et dans leurs commissions, mais on agissait très peu. Le 30 août vit se terminer, au Conseil des Anciens, la discussion de la loi sur la garde nationale demandée par Pichegru. Les propositions du général furent acceptées sur tous les points essentiels. Si cette loi avait été promptement et complètement exécutée, elle aurait réuni entre les mains de Pichegru une force armée considérable, qui eût pu être tout aussi efficace que l'avait été, sous la conduite de Lafayette, la garde nationale de 1789, en admettant

(1) Dumas, *Souvenirs,* II, 85.

toutefois qu'elle fût animée du même enthousiasme. Or, le contraire ne s'était que trop manifesté pendant la discussion même. Tous les quartiers retentissaient des plaintes des habitants, de ce qu'ils allaient recommencer à jouer aux soldats et à être soumis aux vexations du service (1). On acceptait tout, sauf le travail politique et les luttes révolutionnaires, et on laissait la voie ouverte sans obstacle devant le parti de la Révolution.

Pichegru et Willot, bien que profondément découragés par la faiblesse et la désunion du peuple et de ses représentants, formèrent encore un nouveau plan pour amener la majorité à prendre une décision. Le 3 septembre, un de leurs amis, le député Mersan, devait demander aux Cinq-Cents la mise en accusation des trois Directeurs, après quoi les deux généraux devaient faire cerner le Luxembourg par la garde du Corps législatif, renforcée d'un certain nombre de vieux Chouans appelés à Paris à cet effet, désarmer la faible garde du Directoire, et s'assurer des trois accusés. Ce projet ressemblait à beaucoup d'autres, qui avaient surgi durant les dernières semaines; nul ne saurait dire s'il était réalisable, tant à l'Assemblée que dans la rue, ou même s'il avait été conçu en vue d'une sérieuse réalisation; ce qui lui donna de l'importance, c'est qu'il se trouva un traître qui en dévoila tous les détails au Directeur Barras, et que la peur, arrachant les chefs jacobins à leurs hésitations, les décida à tout tenter (2). Jusque-là, on ne s'était mis d'accord ni sur le jour, ni sur l'heure, ni sur les voies et moyens; partout les difficultés étaient grandes et les préparatifs incomplets. Dès lors, on se mit activement à l'œuvre, et l'on s'étonna de voir combien tout s'arrangeait facilement, sans apparence de danger.

Les trois Directeurs se réunirent le 3 septembre, à une heure avancée de la soirée; ils se constituèrent en Directoire, sous la présidence de La Réveillère, et restèrent toute la nuit en séance.

(1) Bernadotte à Bonaparte : *Cette espérance des Clichyens tombe en quenouille*. V. Thibaudeau, II, 58.

(2) Fauche-Borel, II, 143, désigne comme traître un prince Carency; sa véracité est d'ailleurs assez douteuse, mais une lettre d'Augereau à Bonaparte, du 18 fructidor, vient ici la confirmer : *La crainte d'être prévenu a précipité les mouvements* (*du Directoire*). D'après les *Anecdotes secrètes sur le 18 fructidor*, le ministre de la police, Sotin, aurait imaginé la nouvelle d'une attaque prochaine pour décider les Directeurs à agir.

On ordonna la fermeture de toutes les barrières et portes de la ville; Augereau fit occuper les points les plus importants de Paris par des troupes de la garnison, et dirigea lui-même une forte colonne contre les Tuileries, tandis qu'un détachement de la garde directoriale elle-même était chargé d'arrêter Carnot et Barthélemy. Les avertissements n'avaient pas manqué aux victimes; dans le courant de la soirée, Thibaudeau avait reçu des épreuves de la proclamation qui devait annoncer le lendemain à la ville de Paris les mesures décidées, et il en avait aussitôt donné connaissance à Pichegru et aux inspecteurs de la salle. Dès l'après-midi, Carnot avait reçu avis par une lettre du danger qui le menaçait; il engagea alors Barthélemy à fuir; quant à lui, il déclara vouloir rester à son poste, et repoussa avec indignation l'offre que lui fit un jeune officier de tuer le Directeur Barras. La veille, Mathieu Dumas avait de même calmé un habitant de Paris qui avait secrètement réuni un nombre considérable d'hommes sûrs, en vue d'attaquer le Luxembourg. Napoléon, auquel, sous l'Empire, il raconta ce fait, lui dit : « Vous avez été un grand fou; vous ne comprenez rien aux révolutions. » Depuis quelque temps déjà, beaucoup de députés de l'opposition n'osaient plus coucher chez eux, et se cachaient la nuit chez des amis; mais là se bornaient leurs mesures de défense. La force armée eut donc le champ complètement libre. Augereau trouva les inspecteurs de la salle réunis aux Tuileries, et les fit prisonniers sans que le nom de Pichegru produisît le moindre effet sur les soldats. La garde du Corps législatif passa sur-le-champ de son côté, et arrêta elle-même Ramel, son commandant. Barthélemy, surpris dans son lit, fut emmené sans difficulté. Carnot s'échappa au dernier moment par une porte de derrière, resta quelques jours caché à Paris chez Oudot, un député de ses amis qui appartenait au parti directorial, et trouva moyen de se réfugier à Genève. Dans tous les quartiers de la ville, des soldats et des employés de la police furent chargés de rechercher et de surveiller les suspects de toute nature, députés, journalistes, émigrés ou Chouans. Le 4 septembre au matin, de grandes affiches apprirent aux Parisiens que le Directoire avait encore une fois sauvé la patrie et écrasé les royalistes maudits. « Il n'y eut d'abord qu'une indifférence générale, écrivit Bernadotte à Bonaparte, puis quelque curiosité; çà et là enfin se mani-

festa aussi un peu d'enthousiasme, et l'on entendit encore une fois le cri de : Vive la République! qui depuis si longtemps ne retentissait plus à Paris. »

A l'appel du Directoire cependant, ses fidèles se réunirent, le Conseil des Cinq-Cents dans la salle de l'Odéon, celui des Anciens à l'École de médecine. A l'Odéon, dont les abords étaient occupés militairement et dont les galeries étaient remplies de faubouriens exaltés, Poulain-Grandpré obtint la formation d'une commission de cinq membres, chargée de prendre les mesures nécessaires pour sauvegarder la constitution. Porte déclara qu'il se réjouissait d'être entouré des excellents défenseurs de la patrie, puis, sur sa proposition, le Conseil, en vertu de l'article 69 de la constitution, autorisa et somma même le Directoire d'appeler en deçà du rayon constitutionnel les troupes qui lui seraient nécessaires. La permanence de la séance fut ensuite proclamée, comme aux plus beaux jours de la Révolution, au milieu des applaudissements des galeries. L'agitation fut moindre au Conseil des Anciens, dont les membres avaient toujours conservé une attitude plus prudente que leurs jeunes collègues, et, par conséquent, étaient moins divisés. Laussat demanda en vertu de quel décret les séances avaient été transférées dans un nouveau local, Lecoulteux voulut que l'on examinât si l'on était en nombre suffisant pour délibérer. Marbot et quelques autres s'écrièrent bien qu'il s'agissait ici de sauver la patrie, et qu'il ne fallait pas s'arrêter à de vaines formalités; mais l'Assemblée ne montra aucun enthousiasme pour cette tâche sublime; après avoir confirmé le décret de permanence et celui qui était relatif aux troupes, elle s'ajourna jusqu'au soir. A six heures, les deux tronçons d'Assemblée rentrèrent en séance pour entendre un message du Directoire sur la grande conspiration. Ce message dépeignait la pression exercée par les royalistes sur les dernières élections, rappelait l'attitude de la majorité en présence des lois relatives aux émigrés, aux prêtres et aux finances, reproduisait les dépositions écrites d'Antraigues et de Duverne de Presles, d'où il résultait que Pichegru, Imbert, Lemerer et Mersan entretenaient des intelligences royalistes, et, se réservant de présenter encore des preuves analogues contre d'autres députés, pressait le Corps législatif d'agir énergiquement. Ce fut Boulay (de la Meurthe) qui prit la parole au nom de la commission des cinq. Dans

un vif exposé de la situation, il fit ressortir que l'on était en état de guerre, qu'il fallait mettre à jamais les ennemis vaincus dans l'impossibilité de nuire, éloigner les royalistes de tous les emplois, déporter leurs chefs. (A Talleyrand revient le mérite d'avoir fait substituer cette peine à la guillotine pour les délits politiques.) Il demanda ensuite que les opérations électorales de quarante-huit départements fussent annulées, que les émigrés rentrés fussent expulsés de nouveau, que la loi du 3 brumaire fût remise en vigueur, que toute la presse fût placée sous la surveillance de la police, que la Cour de cassation fût renouvelée, que cinquante-trois députés et les deux Directeurs Carnot et Barthélemy fussent déportés. Quelques voix hasardèrent de timides objections, non contre le mépris brutal de la constitution et de la liberté qui se manifestait à chaque mot du projet, mais en faveur de députés isolés, dont ils réussirent à soustraire les noms à la longue liste des proscriptions. Mais lorsque d'autres demandèrent un vote spécial sur chaque sujet et sur chaque nom, Debry leur imposa silence. La situation, dit-il, était extraordinaire, et réclamait aussi des mesures extraordinaires. Il s'agissait de remporter un prompt succès; il fallait sans hésiter voter sur l'ensemble, et soumettre immédiatement la décision prise à la ratification du Conseil des Anciens. Ainsi fit-on vers minuit. Le Conseil des Anciens nomma une commission chargée de faire un rapport, et celle-ci, le 5 septembre au matin, déclara que, n'ayant ni preuves ni pièces de conviction, elle ne pouvait que s'en rapporter à la sagesse du Conseil. De nouveau Marbot s'écria qu'il ne fallait pas s'attacher à de vaines formalités, et que, devant cette grande conspiration, on devait prendre de grandes mesures. L'Assemblée s'ajourna à midi. Creuzé-Latouche alors revint à la charge : « Nous devons, dit-il, agir ou succomber; la situation est terrible, elle demande énergie et courage; nous ne rendons pas ici des jugements judiciaires, nous combattons les ennemis de la République; nous éloignons des traîtres du sol de la patrie, mais nous sommes certains que les individus seront traités avec toute l'humanité possible. » La majorité résistait encore; Lecoulteux s'écria qu'il ne pouvait bannir ses collègues en masse, Régnier demanda une décision spéciale sur chaque cas. Cependant le Directoire envoya de nouveau un fulminant message, par lequel, insistant pour que les mesures nécessaires fussent promptement

ordonnées, il condamnait toute considération relative aux formes, aux lois, aux paragraphes de la constitution, considération qui, dans les circonstances actuelles, serait, disait-il, un crime contre la constitution elle-même. Un violent discours de Bordas triompha enfin des hésitations de Lecoulteux, et le Conseil finit par céder; dans la soirée, il donna force de loi aux motions de Boulay.

Pendant ce temps, les Cinq-Cents, dont le nombre réel n'atteignait plus le chiffre de deux cent cinquante nécessaire pour assurer la légalité des votes, discutaient une motion tendant à déclarer incapable d'occuper un emploi tout noble qui n'avait pas rendu de services à la Révolution, établissaient une nouvelle commission des finances, ordonnaient une délibération sur les biens des parents d'émigrés, et réclamaient du Directoire la liste des journaux mal pensants, Garnier ayant demandé la veille que les mauvais journalistes fussent déportés aussi bien que les députés traîtres au pays. Puis, afin que le caractère du nouveau coup d'État fût bien accusé dans tous les sens, on s'occupa aussi des finances. La dernière délibération de la majorité aujourd'hui écrasée avait eu pour objet, le 3 septembre, les malversations colossales qui se produisaient dans l'administration de l'armée, d'après un rapport de Boissy d'Anglas, lequel, bien entendu se trouvait maintenant sur la liste de proscription. On avait découvert que les fournisseurs de l'armée de la Sambre, une certaine compagnie Godard, avaient encore touché récemment 37 millions, sans lesquels ils déclaraient ne pouvoir continuer leur service, tandis que le général Hoche, dans sa dernière lettre, assurait n'avoir reçu aucune fourniture depuis cinq mois, ce qui l'avait forcé à nourrir entièrement ses troupes aux frais du pays. « Et le général Jourdan, ajouta Johannot, nous a dit qu'il ne lui avait été livré pendant deux ans que dix mille rations par jour, au lieu des cent cinquante mille payées par la trésorerie, ce qui, en les évaluant en moyenne à trois francs, constitue une fraude journalière de 420 000 francs durant deux années. » Johannot avait obtenu alors la formation d'une commission dont Jourdan fut nommé membre, en vue de rechercher et de prévenir ces abus. Douze heures plus tard, la République était sauvée et les soldats d'Augereau avaient dispersé l'ancienne majorité; toutefois, un vieux montagnard, Bentabolle, émit le 5 l'avis qu'une des œuvres au moins de cette majorité devait être exclue de l'anéantissement

général, et proposa la reprise de l'enquête déjà ordonnée sur les dilapidations; mais il apprit bientôt qu'aux yeux du Directoire le salut de la patrie exigeait aussi le salut des fournisseurs. Bergoing, un des amis les plus intimes de Barras, lui cria : « Avec tous ces procès, vous feriez sortir du pays le peu d'or qui se trouve encore en France. » C'était avouer que toute la fortune de la France était déjà passée entre les mains des escrocs officiels. Le parti directorial sembla partager cette opinion, et passa unanimement à l'ordre du jour sur la maladroite motion de Bentabolle.

Encouragé par ces dispositions bienveillantes, le Directoire envoya aussitôt à l'Assemblée un nouveau message, dans lequel il évaluait à 600 millions environ les besoins financiers de l'année suivante, accusait un effrayant déficit, et décrivait les bienfaits que répandraient sur la France les ressources qui allaient être créées. En terminant cet exposé, il exprimait l'espoir que le Corps législatif aurait les idées assez larges pour ne poser que les grandes lignes du budget, et pour laisser au gouvernement le soin d'en régler les détails. L'Assemblée renvoya ce message à sa nouvelle commission, en lui demandant un prompt rapport.

Le 6 septembre, afin d'empêcher qu'on ne le soupçonnât de n'être pas libre et tout à fait d'accord avec le Directoire, le Conseil des Cinq-Cents publia une chaleureuse adresse au peuple français sur les crimes des royalistes et la glorieuse restauration de la liberté. Bailleul demanda ensuite, au nom d'une commission, la déportation des propriétaires, rédacteurs, auteurs et collaborateurs de cinquante-quatre journaux parisiens. Ici comme pour les députés bannis, nul ne réclama bien entendu ni action judiciaire ni preuves de culpabilité; cependant, sur la motion de Gaudin, le Conseil consentit cette fois au vote séparé. Avant qu'on ne le commençât, Desmolins déclara que le terme de collaborateur était trop vague et pourrait être appliqué aux compositeurs eux-mêmes. Bailleul répondit que la commission n'y avait pas pensé, mais qu'elle devait espérer qu'on lui accorderait bien un peu de bon sens. Cependant il consentit à ce que le mot collaborateur fût effacé. On procéda ensuite à l'examen de la liste, et si quelque chose pouvait encore surprendre dans cette nouvelle explosion de jacobinisme, ce serait bien la légèreté brutale avec laquelle on décida du sort de plusieurs centaines d'hommes. Au nom du *Moniteur universel :*

« Son rédacteur, cria une voix, est un imbécile, tout à fait inoffensif; » et la radiation fut prononcée. A celui du *Journal du spectacle*, Tallien demanda : « Cette feuille est-elle donc si mauvaise? » et Bailleul, le rapporteur répondit : « Je ne l'ai jamais lue. » Là-dessus, Quirot déclara que le projet allait évidemment trop loin et avait été incomplètement préparé, et il en demanda le renvoi à la commission. Boulay de la Meurthe appuya cette motion : il n'avait lu, dit-il, que deux ou trois de ces journaux, et ne connaissait nullement les autres. Mais il n'y avait pas à songer à un délai; on passa à l'ordre du jour sur la demande de Quirot, et l'appel continua. Lorsqu'on en vint au journal l'*Historien :* « C'est le plus dangereux de tous, » s'écrièrent plusieurs voix. C'était l'organe du vieux mais toujours jeune Dupont de Nemours, l'esprit le plus distingué de tous les anciens membres des Conseils. Boulay obtint à grand'peine qu'il fût épargné. Finalement, le personnel de quarante-deux journaux fut condamné à la déportation.

Dans les jours qui suivirent, les directeurs expulsés furent remplacés par les ministres Merlin de Douai et François de Neufchâteau, et, le 10 septembre, une seule et rapide délibération suffit pour arrêter selon les vœux du Directoire le budget de l'année suivante. Les dépenses furent fixées en bloc, attendu, dit le rapporteur, que la grande masse des arriérés ne permettait sur aucun point la distinction entre les budgets ordinaire et extraordinaire. Pour les recettes, on rétablit la loterie, on créa un droit de barrières et un impôt sur le sel, comme le demandait le Directoire. Un membre ayant objecté que l'établissement de frais de justice serait plus avantageux que la loterie, le Conseil trancha la question en les créant tous deux. Pour ce qui concernait la dette publique, il fut décidé qu'un tiers en serait consolidé, en d'autres termes, que les intérêts des deux autres tiers ne seraient plus payés. Jusque-là, on n'en avait en réalité payé qu'un quart, et même incomplètement; mais au moins les droits des créanciers avaient toujours été reconnus. Le payement régulier du tiers consolidé devait évidemment dépendre à l'avenir du produit des nouveaux impôts. Pour le moment, le coup d'État libérateur donnait à la nation française, outre la protection des agioteurs, la banqueroute déclarée pour les deux tiers de la dette.

Cependant le Directoire avait assigné les marais et les sables

brûlants de Cayenne pour résidence aux proscrits, et l'un de ses employés avait bien raison lorsqu'il répondait à Letellier, le fidèle serviteur de Barthélemy, lequel demandait à accompagner son maître, qu'il avait perdu l'esprit, car cette déportation était la mort. Le traitement auquel ces malheureux furent soumis pendant la traversée attestait bien que telle était la pensée des gouvernants. Après avoir été traînés jusqu'à Rochefort dans des voitures grillées, au milieu de privations et de mauvais traitements de toute sorte, ils furent entassés pêle-mêle et à fond de cale sur les navires où ils ne reçurent qu'une misérable nourriture; on considéra comme un miracle qu'ils eussent atteint le lieu de leur exil. Ils étaient en tout deux cent neuf personnes, parmi lesquelles les hommes les plus éminents du pays, tels que Barthélemy, Pichegru, Barbé-Marbois; avant la fin de la première année, trente-cinq avaient été emportés par les fièvres paludéennes, et quatre-vingt-cinq étaient gravement malades. Il eût fallu un hasard en dehors de toute vraisemblance pour que, deux ans plus tard, une seule de ces malheureuses victimes vécût encore.

Le Directoire était arrivé à son but. Les hommes de la Convention tenaient de nouveau sous leurs pieds la France asservie; le pays était encore une fois soumis à la domination toute-puissante d'une minorité démocratique, d'un parti qui ne se distinguait des anciens Jacobins qu'en ce qu'il faisait mourir ses adversaires de la fièvre et non sur l'échafaud, qu'en ce qu'il appuyait son pouvoir, non sur une populace excitée, mais sur la force militaire régulièrement organisée, qu'en ce qu'il s'emparait des biens des citoyens, non plus par le papier-monnaie et le maximum, mais par la dilapidation des finances de l'État. Du reste, le mépris du droit, l'attachement fanatique à un gouvernement créé par leur imagination, la haine de toute initiative individuelle étaient communs aux Jacobins de la première et de la seconde époque. Après le 18 fructidor, ceux-ci s'empressèrent d'enchaîner complétement la presse et de supprimer l'indépendance des tribunaux. Les fonctionnaires administratifs élus par le peuple furent remplacés en masse par des créatures du gouvernement. Lyon et une grande partie du midi furent placés sous le commandement militaire de Bonaparte. L'élection des députés fut cassée dans la plupart des départements, et, dès le 10 septembre, la séance des Cinq-Cents ne laissa aucun doute sur l'esprit qui

devait présider aux élections nouvelles : il fut décidé qu'on suspendrait tous les procès relatifs aux actes de violences et aux voies de fait exercés lors des élections du printemps, attendu, dit-on, que les accusés étaient tous des patriotes, qui n'oseraient, sans cette mesure protectrice, influer de nouveau sur les élections prochaines. Le Directoire, se sentant plus fort que jamais, résolut de s'assurer aussi plus complètement les armées, ses soutiens les plus efficaces. Il n'avait pas oublié la tiédeur du général Moreau lors des préparatifs du coup d'État; aussitôt après la victoire du 18 fructidor, il l'appela à venir s'en expliquer à Paris; c'était une manière polie de lui annoncer sa destitution. On avait encore contre lui un grief particulier, celui de n'avoir envoyé à Paris que le 8 septembre, et non officiellement au Directoire, mais officieusement au Directeur Barthélemy, des lettres concernant les relations de Pichegru avec Condé, qui étaient entre ses mains depuis le mois d'avril. Le commandement de l'armée du Rhin fut remis au général Hoche, ce qui donnait une direction unique aux deux armées du Rhin et de la Sambre; mais bientôt Hoche mourut à la fleur de l'âge, épuisé par les fatigues, les plaisirs, les passions de toute nature, et le Directoire saisit cette occasion pour éloigner de Paris le général Augereau, qui avait été son principal soutien lors du coup d'État. Augereau avait pensé qu'une place au Directoire lui revenait de droit, et il avait été fort irrité en se voyant préférer un avocat et un littérateur; mais lorsqu'on lui offrit le commandement en chef des deux plus grandes armées de la République, un commandement deux fois plus considérable que celui du général Bonaparte, il ne put que se déclarer satisfait.

CHAPITRE IV

PAIX AVEC L'AUTRICHE

Pendant que le général Bonaparte voyait, à son immense satisfaction, le triomphe des révolutionnaires s'accomplir en France, la situation politique de l'Europe se dessinait aussi, sans sa participation, au gré de ses désirs.

Il est certain que l'Autriche, par un enthousiasme général ou par une direction énergique, aurait pu tout autant que son adversaire, en l'été de 1797, soutenir ses prétentions diplomatiques par la force des armes. Elle venait, à la vérité, de traverser cinq cruelles années de guerre, et ses ressources naturelles étaient loin d'égaler celles de la France; mais aussi elle n'avait pas épuisé ses forces militaires dans la même mesure que cette dernière, et elle n'avait pas supporté les pertes et les douleurs effroyables d'une Révolution sans exemple jusque-là. Si la France, après l'acceptation des préliminaires, avait pu reposer ses armées, les compléter et les préparer à de nouveaux combats, cette tâche n'aurait pas dû être plus difficile pour l'Autriche, pour peu qu'elle eût eu une administration habile et des idées bien arrêtées; mais ces conditions essentielles lui faisaient précisément défaut. L'Empereur, à la vérité, était rempli de haine contre Bonaparte et contre les Jacobins, et, à chaque observation de Thugut, il se déclarait décidé à tenir bon; mais auprès de lui se trouvait la reine, sans cesse sollicitée par la cour de Naples en faveur d'une prompte paix, et remplie de terreur à la pensée des maux sans fin qu'entraînerait la prolongation de la guerre. On racontait (1) que, lors de la marche de Bonaparte sur Vienne, elle s'était jetée avec ses enfants aux pieds de l'Empereur, au milieu même du conseil des ministres, et l'avait décidé à consentir à la négociation : quoi qu'il en fût, son influence était assez forte pour empêcher que Thugut éloignât complètement Gallo, malgré toute la colère que lui inspiraient le Napolitain et ses constantes supplications en faveur d'une paix séparée. Quant à la cour et à la haute noblesse, nous avons vu plusieurs fois quel esprit les animait; le confident le plus intime de l'Empereur, le comte Colloredo, sans être l'adversaire de Thugut, avait les nerfs beaucoup plus faibles que lui, et le ministre se plaignait incessamment des menées de Trautmannsdorf et de Rotenhan. La population, celle de Vienne surtout, était lasse de la guerre; peu lui importaient les conditions, pourvu que la paix fût conclue. Ce qu'il y avait de pire, c'est que ces sentiments se manifestaient sans détours, même dans les armées, sinon dans l'armée du Rhin, qui ne s'était pas encore heurtée contre Bonaparte, mais au moins, et sans retenue aucune,

(1) Le général Mack à l'ambassadeur d'Angleterre.

parmi les troupes d'Italie; tout courage guerrier était éteint en elles, bien que, au dire de Thugut (1), elles comptassent alors quatre-vingt-dix mille hommes. Le général Mack lui-même, qui avait rendu de si grands services en avril et qui maintenant encore s'occupait activement de l'équipement et de la discipline des hommes, déclarait qu'il serait insensé de reprendre les hostilités tant que l'on ne serait pas en possession des forteresses de la Vénétie et de Mantoue. Si l'on recommençait la lutte sans ces points d'appui, disait-il, en peu de temps l'ennemi serait une seconde fois sous les murs de Vienne. Bref, de quelque côté que Thugut portât les regards, il se voyait sans soutien. L'Empereur était lent, irrésolu, sans fermeté pour résister à des influences contradictoires; les finances, sinon tout à fait à sec, étaient du moins dans la plus grande détresse, les armements languissaient et diminuaient de jour en jour. « Mon Dieu, écrivit plus d'une fois le ministre à Colloredo, malgré toute la colère qu'on a dans le cœur, que peut-on faire? La machine est hors des gonds. »

Dans ces circonstances, il avait plus que jamais besoin du secours de ses anciens alliés pour soutenir ses prétentions contre les résistances de Bonaparte. Mais la perspective qui se présentait à lui de ce côté n'était pas meilleure que celle que lui offrait l'intérieur. L'Empereur Paul persistait dans ses idées de paix; ardemment occupé alors de la transformation de son armée et de l'étude d'une nouvelle tactique, il déclarait toute manifestation guerrière impossible durant cette période d'étude et de transition. Il ne restait donc que l'Angleterre, et nous avons vu combien, depuis Léoben, Thugut s'était peu inquiété de se maintenir en bonne intelligence avec elle. Au moment même de sa nouvelle rupture avec Bonaparte, son opiniâtreté avait poussé jusqu'à l'amertume le mécontentement du ministère anglais. Lorsque la conclusion des préliminaires avait été connue à Londres, Pitt avait naturellement cessé de s'occuper de l'emprunt de guerre autrichien promis sous la garantie anglaise; lord Grenville avait même conclu en mai, avec l'ambassadeur Stahremberg, un traité particulier, en vertu duquel l'Autriche devait faire un emprunt moins considérable, de 1500 mille livres sterling environ, en vue de rembourser les avances men-

(1) Dans une dépêche adressée à Saint-Pétersbourg le 30 août, et vraisemblablement un peu exagérée.

suelles que l'Angleterre lui avait faites pendant la guerre, et qui devaient être amorties au moyen d'un emprunt. Bien que ce payement constituât un devoir incontestable, Thugut, sous mille prétextes, refusa de ratifier le traité, et l'Angleterre ne rentra pas dans ses avances. Lord Grenville s'était vainement épuisé en représentations auprès de Stahremberg, comme sir Morton Eden auprès de Thugut, et le ministère anglais commençait enfin à élever le ton, et à parler hautement de la déloyauté de l'Autriche. Il était donc plus que douteux que l'Angleterre fût disposée à déployer un grand zèle pour soutenir contre Bonaparte la politique autrichienne.

Thugut fit cependant une tentative. Après avoir reçu de Bonaparte la note violente du 21 juin, il eut plusieurs entretiens avec sir Morton Eden; il l'assura que Gallo n'avait jamais été autorisé à renoncer au Congrès; que Bonaparte faisait les plus belles promesses pour décider l'Autriche à traiter immédiatement, sans s'inquiéter de ses alliés; que l'Empereur ne pouvait se résoudre à un tel procédé envers l'Angleterre et la Russie, mais que, avant d'en venir à une rupture ouverte avec Bonaparte, il voulait avoir la certitude que l'Angleterre ne conclurait pas, de son côté, une paix séparée avec la France. Sir Morton Eden rendit compte de ces entretiens à son gouvernement, par des rapports en date du 5 et du 12 juin; il y a lieu de supposer qu'après l'expérience faite en avril il s'était montré très réservé vis-à-vis de Thugut, sans vouloir toutefois enlever toute espérance au ministre autrichien; toujours est-il que Thugut alla plus loin dans les semaines qui suivirent, comme s'il était parfaitement assuré du secours de l'Angleterre. Il obtint de l'Empereur que Gallo remît aux Français la note du 18 juillet; puis il fit donner au marquis l'ordre de se rendre à Vienne et d'abandonner la suite de la négociation au comte Cobenzl, lequel fut rappelé définitivement de Saint-Pétersbourg pour venir opposer au conquérant français une fermeté plus grande que celle de Gallo.

Mais cette ardeur ne devait pas être de longue durée. La réponse qui fut adressée de Londres aux ouvertures de Thugut était décourageante au plus haut point. Lord Grenville écrivit à Stahremberg le 21 juillet : « On commence donc à reconnaître à Vienne la vérité de ce que vous et moi y avons si souvent prêché en vain, c'est-à-dire qu'on peut bien obtenir de la France de brillantes conditions,

mais non la certitude qu'elles seront jamais observées. On nous propose de rétablir l'ancien accord et de négocier la paix en commun dans un Congrès futur. Nous répondons qu'il est trop tard pour que nous attendions un Congrès. On n'a voulu naguère nous faire la moindre communication relativement aux préliminaires et au Congrès que lorsque les journaux de Paris en eurent répandu la nouvelle dans tous les cafés de France et d'Angleterre. L'avis qu'on nous en donna enfin était aussi incomplet, aussi peu amical que possible. Ce serait la justification de notre paix séparée, si toutefois une justification était nécessaire. Maintenant, que ce pas soit bon ou mauvais, il est fait ; nous avons pris l'engagement de négocier loyalement une paix définitive, et Sa Majesté s'acquittera de ce devoir comme de tous les autres. Le résultat, à la vérité, n'est pas certain ; notre adversaire peut vouloir profiter de l'occasion pour nous tromper tous deux ; dans ce cas, nous pourrions rétablir l'ancienne entente. » Lord Grenville terminait ensuite par ces mots : « *Dixi;* à vous maintenant de compléter cette esquisse, et de revêtir ma vérité toute nue des habits et des ornements dont elle a besoin pour se montrer aux étrangers. » Deux jours plus tard, il fut répondu de même à sir Morton Eden : « Si nous échouons dans notre négociation avec la France, nous serons prêts à renouer avec l'Autriche ; si la France agit loyalement, nous conclurons la paix séparée. »

Ce langage simple et catégorique produisit son effet. En présence d'une telle attitude de l'Angleterre, il eût été plus que ridicule de se retrancher encore à Udine derrière une demande de Congrès, et plus que fou de compter encore, quoi qu'il advînt, sur l'entière confiance et sur l'appui dévoué de l'Angleterre. Bon gré mal gré, il fallait donc revenir à la France. Thugut pensa qu'il s'accomoderait peut-être avec Talleyrand, qui venait de prendre le ministère, mieux qu'avec Bonaparte ; il lui adressa le 31 juillet une note dans laquelle il exaltait en termes ampoulés les sentiments pacifiques de l'Empereur et sa fidélité aux traités, et maintenait avec une solennelle énergie sa demande d'un Congrès ; mais il ajoutait que, l'Angleterre s'étant placée sur un tout autre terrain, l'Empereur dès lors n'avait plus à revendiquer que pour la Russie le droit de prendre part aux négociations. Il espérait, disait-il en terminant, que les instructions données à Bonaparte seraient de nature à

aplanir toutes les difficultés. Comme l'Empereur Paul était loin de vouloir faire usage des droits ainsi mentionnés, la retraite et la volonté de continuer la négociation d'Udine étaient, en définitive, déclarées par ces fières paroles : « Du moment que l'Angleterre traite pour elle seule et que la Russie reste complètement indifférente, dit Thugut à sir Morton quelques jours après, l'Empereur restreindra le Congrès aux affaires de l'Empire et conduira la paix d'Udine à bonne fin. »

Une semaine plus tard, le 9 août, Cobenzl arrivait à Vienne. Les nouvelles qu'il apportait de Saint-Pétersbourg n'étaient pas de nature à relever les courages ; à son audience de congé, l'Empereur Paul lui avait encore dit avec le plus grand sang-froid que l'on arriverait difficilement à conclure la paix sans que de grandes modifications ne fussent apportées à la constitution de l'Empire allemand. On ne devait donc pas attendre à cet égard, contre les exigences de Bonaparte, plus d'appui de la part de la Russie que de celle de l'Angleterre. Le comte Cobenzl, dans ces circonstances désespérées, ne semble pas avoir été très désireux d'exposer sa gloire aux dangers d'une négociation avec la France ; bien qu'il eût été rappelé de Saint-Pétersbourg uniquement à cet effet, il commença par rester tranquillement à Vienne. Thugut dit à l'ambassadeur anglais que le comte se rendrait peut-être à Goritz pour modérer de là le zèle trop ardent de Gallo ; toutefois ce furent encore le marquis napolitain, son ancien collègue Merweldt, et Degelmann, ambassadeur à Bâle, qui furent envoyés à Udine avec les instructions nécessaires. Ces instructions trahissaient partout la conscience des difficultés de la situation. Bonaparte, nous nous en souvenons, avait réclamé Mantoue pour la République cisalpine et Mayence pour la France, mais en offrant à l'Empereur Venise, Salzbourg et Passau, tandis que Thugut voulait abandonner quelques parties isolées de la rive gauche du Rhin, et demandait les Légations en échange. Les envoyés reçurent l'ordre de rester autant que possible sur l'ancien terrain, de se réserver la possibilité de revenir à l'idée d'un Congrès européen, et d'observer dans la discussion les formes les plus mesurées et les plus circonspectes ; en définitive, ils reçurent pleins pouvoirs pour faire d'importantes concessions, mais seulement du côté de l'Allemagne et lorsqu'ils auraient reçu toute sécurité du côté de l'Italie, point sur lequel ils devaient se

montrer inébranlables. Ils devaient demander en première ligne la restauration du gouvernement aristocratique à Venise; mais si, comme cela était facile à prévoir, ils ne pouvaient l'obtenir, l'Empereur, pour prévenir tout désordre démocratique, consentait à prendre pour lui Venise et les Légations, et à céder une partie de la province de Brescia à la République cisalpine; si enfin ce système rencontrait encore des difficultés, les envoyés devaient demander aux Français de trouver pour l'Empereur, au lieu des Légations, un autre territoire italien de même valeur. Pour ce qui concernait l'Allemagne, ils devaient renvoyer tous les détails à la prochaine négociation de la paix de l'Empire, et se borner à faire confirmer de nouveau le principe de l'intégrité de l'Empire établi par l'article V des préliminaires. Si cependant l'opiniâtreté des Français était invincible ici, l'Empereur voulait bien aller jusqu'à leur céder, par un article secret, Liège, Stablo, Malmédy et Logne, s'engageant, dans le cas où l'Empire ne ratifierait pas cette cession, à lui enlever son appui et à refuser son contingent à l'armée impériale. Là ne se terminait pas encore la liste des concessions éventuelles : « L'Empereur, disait l'instruction, aime à se persuader que les Français ne perdront pas complètement de vue l'article V; cependant, pour que nul soupçon ne puisse atteindre la sincérité de son désir de paix, il accepterait au besoin un article établissant que, si la négociation de la paix de l'Empire ne produisait pas le résultat désiré, il ne consacrerait plus toute l'armée autrichienne, mais seulement son contingent impérial, à la continuation de la guerre. » Donc, si les Français se contentaient de Liège, etc., etc., nul soutien ultérieur de l'Empire par l'Empereur; s'ils demandaient davantage, l'appui du contingent impérial seulement. En paroles, c'était établir une gradation dans la conduite de l'Autriche; mais, en réalité, cette gradation était insignifiante, puisque Thugut lui-même, dans l'instruction du 14 mai, avait déjà indiqué le contingent comme presque nul et sans aucune importance. Et de quoi Thugut fait-il dépendre cette dernière concession? Il y met deux conditions, une de forme, l'autre de fait. Elle doit d'abord, dit-il, être exprimée de telle sorte que l'Empereur, en la faisant, ne semble pas enlever mais donner quelque chose à l'Empire; comme si, par exemple, il se réservait, le cas échéant, de fournir encore son contingent, malgré la paix conclue avec la France. Puis, dans

une note particulière, il recommande aux envoyés de ne se laisser arracher la concession qu'après une grande résistance, et de n'en permettre surtout la mention au protocole que lorsque les acquisitions en Italie auraient été irrévocablement fixées dans le sens des intérêts autrichiens.

En un mot, les Français pouvaient prendre tout ce qu'ils voudraient en Allemagne, pourvu qu'ils accordassent aux Autrichiens une extension équivalente en Italie. Depuis longtemps Thugut ne prenait plus aucun intérêt aux affaires de l'Empire allemand; son action sur ce terrain n'avait pour objet que d'empêcher l'accroissement de la Prusse dans l'Empire. En présence de la défection de l'Angleterre et de l'indifférence de la Russie, cette lutte lui paraissait désespérée, et il l'abandonnait au moins pour le moment : « Que les États de l'Empire allemand, avait-il écrit dès le printemps de 1795, voient comment ils pourront se tirer d'affaire entre la France et la Prusse. » Il se retrancha exclusivement dans la politique autrichienne, et chercha pour elle un nouvel avenir sur un sol qui, d'ailleurs, était aussi un vieux sol impérial, sur le sol de l'Italie.

Muni de ces instructions, Gallo arriva le 17 août à Udine, où se trouvaient déjà Merweldt et Clarke, et où Degelmann les rejoignit le 19. Bonaparte, informé par Clarke, partit aussitôt, et arriva le 27 à Passeriano, maison de campagne de l'ex-Doge Manin, à peu de distance d'Udine. Il fut aussitôt décidé que les conférences auraient lieu alternativement dans les deux localités. La négociation commença donc; mais, conformément aux prescriptions de Thugut, elle se traîna avec une extrême lenteur. Bonaparte restait inébranlable sur le terrain conquis depuis le 26 mai; il venait même, en conséquence de la lettre de Thugut à Talleyrand, de recevoir de ce dernier de nouvelles instructions datées du 19 août, lesquelles, contrairement aux désirs de Thugut, l'engageaient à n'accorder à l'Autriche que le moins d'acquisitions possible en Italie. Il devait s'efforcer de réduire ces acquisitions à l'Istrie et à la Dalmatie, et, s'il n'y réussissait pas, à la ligne de l'Adige; demander à tout le moins pour la France, en Allemagne, les provinces réunies en 1793 par la Convention, notamment Spire, Worms et Mayence, indiquer les sécularisations comme indemnités pour l'Empereur, le duc de Modène et le prince d'Orange, et ne

livrer en aucun cas les forteresses vénitiennes aux Autrichiens avant que ceux-ci n'eussent évacué celles des bords du Rhin. Tout en entrant dans ces détails, Talleyrand cependant répétait sans cesse que c'étaient là les vues et les désirs du Directoire, mais non des ordres absolus; qu'on avait pleine confiance dans l'énergie et la sagesse de Bonaparte, et qu'on lui laissait carte blanche pour traiter selon qu'il le jugerait bon et nécessaire (1). Telle était la distance qui séparait les deux parties, lorsqu'elles ouvrirent les conférences, le 31 août, par l'échange de leurs pouvoirs. La seconde séance se passa en vaines paroles sur la réserve d'un Congrès européen que faisait l'Autriche pour le cas où échouerait la négociation actuelle; les Français ne voulaient pas admettre cette réserve; enfin on résolut de passer outre et d'attendre, pour trancher la question, que la présente négociation ait fait quelque progrès. Dans la troisième conférence, les Français déclarèrent qu'ils ne se considéraient engagés par les préliminaires que jusqu'au 1er octobre, sur quoi les Autrichiens protestèrent énergiquement contre toute fixation de ce genre. Enfin le 4 septembre, dans la quatrième conférence, on en vint au fait. Les articles des préliminaires furent pris pour bases de la discussion. Les premiers ne donnèrent lieu à aucune remarque, mais le cinquième, qui promettait un Congrès dans lequel serait discutée la paix avec l'Allemagne, avec l'intégrité de l'Empire pour base, donna lieu à de nombreuses explications. Les Français demandèrent d'abord où et quand le Congrès aurait lieu, et proposèrent de l'ouvrir à Rastadt, aussitôt après la conclusion de la paix avec l'Autriche. Les négociateurs autrichiens répondirent que leurs pouvoirs n'avaient trait qu'à cette paix, et qu'ils n'avaient aucune instruction relative à la paix de l'Empire. Deux jours plus tard, le 6, on aborda dans la cinquième conférence la discussion de l'article qui cédait la Belgique à la France et reconnaissait à celle-ci ses limites constitutionnelles. Bonaparte demanda que non seulement les pays énumérés dans la constitution actuelle fussent compris sous ce titre, mais encore ceux que des décisions de la Convention avaient réunis à la France en 1793. Les Impériaux objectèrent que, par limites constitutionnelles, on pouvait tout au plus entendre quel-

(1) *Correspondance inédite*, VII, 220 et s.

ques enclaves belges; que l'article d'ailleurs ne pouvait se rapporter qu'à des possessions autrichiennes, et non à celles d'autres États, puisque l'article V avait expressément reconnu l'intégrité de l'Empire. La septième conférence, le 9 septembre, fut consacrée aux affaires de Venise; ici on se trouva de nouveau sur un terrain complètement opposé. Les Français protestèrent contre l'occupation par l'Autriche des îles dalmates et de Cattaro, tandis que les Autrichiens déclarèrent ces îles dépendances inséparables de la Dalmatie, abandonnée à l'Empereur. De leur côté, ils demandèrent la restauration du gouvernement aristocratique à Venise, sur quoi Bonaparte répondit qu'il n'avait pas à intervenir dans le gouvernement de Venise, et prétendit même, à la grande indignation de ses adversaires, qu'un représentant de la municipalité démocratique de Venise devait être appelé à prendre part aux discussions. Bref, chacun des procès-verbaux des séances montre les idées adverses se produisant très nettement, sans qu'un pas ait été fait vers la solution.

Cependant Bonaparte avait mis d'autres moyens en œuvre pour agir sur les négociateurs impériaux : il avait eu recours à la persuasion aussi bien qu'à l'intimidation. Aussitôt après les premières conférences, il leur avait fait remarquer que l'on ne s'entendrait jamais si l'on s'en tenait aux moyens employés jusque-là, c'est-à-dire si l'on se contentait de délibérations officielles, sous l'œil du rédacteur du procès-verbal, et si l'on ne cherchait pas à établir l'accord des opinions dans des discussions intimes. Les envoyés en convinrent, et ne montrèrent que trop vite, dans ces entretiens, combien ils étaient personnellement disposés à la condescendance la plus pacifique. Ils avaient déjà fait précédemment de semblables aveux à Clarke; Gallo n'avait pas caché au général français le chagrin que lui causait l'entêtement de Thugut, et lui avait même montré des lettres de Naples, dans lesquelles la cour de Vienne était engagée à conclure le plus promptement possible, n'importe à quelle condition (1). En outre, les cours de Parme, de Florence et de Naples, alors fort occupées à des plans de partage des États de l'Église qui ne trouvaient aucun assentiment à Vienne, briguaient la protection du général Bonaparte; Naples jetait aussi

(1) Rapports de Clarke, aux *Archives étrangères*, à Paris.

des regards de convoitise sur quelques-unes des îles Ioniennes, et avait sondé clairement à ce sujet l'ambassadeur de France, Cacault. Bonaparte, bien qu'il trouvât ces prétentions absolument ridicules, s'en expliqua avec Gallo d'une manière sinon catégorique, du moins très gracieuse, et gagna par là le cœur du crédule diplomate. Gallo lui confia alors que Thugut seul s'opposait à la paix, en dépit des vœux de l'Empereur et du peuple, et, dans sa colère, il se déclara prêt à faire l'impossible, aidé de l'influence de l'Impératrice, pour renverser l'obstiné ministre. Le 5 septembre, les plénipotentiaires firent enfin connaître au général le dernier mot de leur mandat : ils posèrent l'abandon de toute la Vénétie et des Légations comme condition de toute cession sur le Rhin. Ici, Bonaparte crut devoir le prendre de très haut. Il les apostropha vivement, demanda à quelle distance de Paris étaient leurs armées, se montra fort irrité de l'impudence de telles propositions, parla avec mépris de l'armée autrichienne, et leur déclara qu'il pourrait être à Vienne avant quinze jours si leurs demandes insensées suscitaient une nouvelle guerre. Pour donner encore plus de poids à ses paroles, il publia le surlendemain un ordre du jour par lequel il annonçait à ses divisions qu'il fallait qu'elles fussent équipées et prêtes à se mettre en marche pour le 23 septembre. Merweldt, pénétré de l'étendue du danger, eut avec Bonaparte, le 10 et le 12 septembre, de nouveaux entretiens dans lesquels il chercha à arracher au général le plus de concessions possible. Sur ces entrefaites arriva le 11 à Passeriano la nouvelle du coup d'État du 18 fructidor : Bonaparte ne manqua pas de présenter cet événement aux Autrichiens comme son propre ouvrage, et de faire ressortir avec énergie l'accroissement de force qui en résultait pour la République. Les négociateurs impériaux perdirent alors tout courage ; Merweldt se décida à porter lui-même à Vienne les dernières propositions de Bonaparte, afin d'en conseiller l'acceptation. Gallo devait, à cet effet, faire jouer toutes les mines à la cour (1). Après avoir discuté plusieurs projets dans les dernières conversations, on avait fini par décider que la France, outre la Belgique, aurait encore Mayence, etc., et que l'Autriche aurait la Vénétie, soit jusqu'à l'Oglio, sans la capitale, soit jusqu'à l'Adige avec la

(1) Bonaparte à Talleyrand, 13 septembre.

capitale. Merweldt partit donc le 13 septembre, et les négociations furent suspendues jusqu'à l'arrivée de la réponse impériale.

C'était toujours, nous le voyons, le programme sur lequel Bonaparte s'était entendu avec Gallo le 26 mai, à Montebello. Lorsque Thugut lui-même lui avait fait entrevoir la possibilité de modifier les préliminaires, il avait vivement profité de cette occasion pour étendre la puissance française jusqu'à l'Adige et au Rhin : il ne voulait pas aller plus loin pour le moment, et il désirait ardemment arriver sur ces bases à une prompte conclusion. Ses projets sur l'Orient prenaient, en effet, plus de consistance de semaine en semaine, et grande était son impatience d'aborder ce nouveau et vaste champ de gloire. Aussitôt après l'occupation des îles Ioniennes, il avait noué des relations, d'un côté avec les Grecs et les belliqueux Maynotes, de l'autre avec les pachas de Janina, de Scutari et de Bosnie. Tandis qu'il assurait ces derniers de son respect pour le nom turc et de son empressement à servir leurs intérêts personnels, ses agents ranimaient en Grèce le souvenir de l'ancienne splendeur, et faisaient entrevoir à ce pays les séductions de la liberté révolutionnaire. Le 16 août déjà il écrivait au Directoire que les îles Ioniennes avaient plus d'importance pour la France que l'Italie entière. « L'Empire turc, disait-il, s'écroule de jour en jour; la possession de ces îles nous permettrait de le soutenir ou d'en prendre notre part, selon que le commanderait notre intérêt. Le temps n'est pas loin où nous trouverons que nous devons nous emparer de l'Égypte, afin de ruiner radicalement l'Angleterre. » Le 23 août, avant même que cette dépêche fût arrivée à Paris, Talleyrand lui écrivait que le Directoire approuvait pleinement l'occupation des îles, et continuait ainsi : « Du reste, rien n'est plus important pour nous que de prendre pied en Albanie, en Grèce, en Macédoine, et autres provinces de la Turquie européenne, et même dans toutes celles que baigne la Méditerranée, notamment en Égypte, qui peut un jour devenir pour nous de la plus haute importance. » Bonaparte n'avait pas besoin de cette approbation pour poursuivre ses préparatifs avec une ardeur toujours croissante. Les citadelles de Corfou et de Céphalonie furent activement fortifiées; à l'arsenal de Venise, les travaux pour l'équipement et l'armement des vaisseaux de guerre ne s'arrêtaient ni jour ni nuit; pour la fin d'août, le général eut à sa disposition une flotte respectable, composée de douze vaisseaux de

guerre et d'un nombre proportionné de navires plus légers. A l'occasion des vœux exprimés par la cour de Naples, il s'étendit de nouveau sur ces questions dans une lettre adressée le 13 septembre à Talleyrand. « Le grand principe de la République, dit-il, doit être désormais de ne jamais abandonner Corfou et les îles. Pourquoi ne prendrions-nous pas aussi l'île de Malte? L'amiral Brueys pourrait très facilement y aborder et s'en emparer. Quatre cents chevaliers et un régiment de cinq cents hommes au plus en forment toute la garnison. Le peuple nous est favorable et déteste les chevaliers; ceux-ci n'ont rien pour vivre, et meurent de faim. Une fois en possession de Saint-Pierre, de Malte et de Corfou, nous serions les maîtres de la Méditerranée. Si jamais nous devions céder le Cap, lors de la paix avec l'Angleterre, il faudrait que nous occupassions l'Égypte. Huit à dix vaisseaux de ligne et vingt-cinq mille hommes suffiraient pour cela. L'Égypte n'appartient pas au Sultan; je voudrais que vous fissiez prendre de Paris quelques informations, en vue de me faire savoir quel effet produirait sur la Porte une expédition dans ce pays. Avec des soldats comme les nôtres, pour qui toutes les religions sont bonnes, Mahométans, Cophtes, Arabes, payens nous sont tout à fait indifférents; nous les traiterions tous avec les mêmes égards. » Trois jours plus tard, le général adressait une proclamation aux hommes de la flotte, à l'occasion de l'anniversaire de la fondation de la République. Il leur donnait connaissance des menées des royalistes et de la glorieuse journée du 18 fructidor, après quoi il continuait : « Camarades, après avoir donné la paix au continent, nous travaillerons ensemble à conquérir la liberté des mers. Qui de nous pourrait oublier l'horrible tableau de Toulon en cendres, de l'arsenal fumant, des vaisseaux en flammes? La victoire couronnera nos efforts. Sans vous, nous ne pourrions porter la gloire du nom français que dans un petit coin de l'Europe; avec vous, nous volerons au delà des mers, et notre gloire nationale remplira les pays les plus lointains. »

C'est au milieu de ces vastes et ambitieux projets qu'il avait reçu le 11 septembre la nouvelle du coup d'État qui venait de s'accomplir à Paris. Il en éprouva une vive joie (1). Il voyait dans les Cli-

(1) *Bourrienne*, I, ch. 18. En présence de ce témoignage précis, les assurances contraires données par Napoléon à Sainte-Hélène n'ont pas plus de

chyens le seul obstacle qui s'opposât à la prompte conclusion de la paix avec l'Autriche ; cet obstacle écarté, il crut pouvoir adopter une énergique politique extérieure ; l'Autriche, privée de ses complices parisiens, s'empresserait, pensait-il, de signer l'accord tant désiré, après quoi l'immensité de l'Orient serait ouverte aux armes françaises. Mais cet espoir ne fut pas de longue durée. Après avoir fortifié l'autorité des Jacobins, il devait faire l'expérience de leur politique. Dès le 2 septembre, le jour même du coup d'État, Barras lui avait écrit : « La paix, la paix, mais une paix honorable et solide, et à aucun prix l'indigne projet de Carnot, que Lavalette t'a transmis. » Comme Carnot se contentait des préliminaires, et que Bonaparte, depuis longtemps, était allé bien au delà, il n'y avait encore rien d'inquiétant pour ce dernier dans les paroles de Barras ; le 13 donc, il remit sans aucune appréhension au comte Merweldt les conditions mentionnées plus haut. Mais le 8 septembre partirent de Paris de nouvelles dépêches de Barras et de Talleyrand, qu'il reçut du 15 au 18. « Arrive à conclure la paix, disait Barras, mais une paix honorable, qui nous donne la frontière du Rhin et Mantoue à la République cisalpine, sans donner Venise à l'Autriche : c'est le vœu du Directoire épuré et de tous les républicains, c'est l'intérêt de la France et de ton immortelle armée. » Talleyrand l'engageait à élever le ton, à éloigner complètement les Autrichiens d'Italie, à donner la ligne du Rhin à la République. Ceci était, disait-il, le mot d'ordre de tous les républicains, c'était aussi le désir du Directoire ; à tout autre égard, le gouvernement laissait le champ libre à sa pénétration éprouvée. Ainsi le coup d'État provoqué par Bonaparte avait pour première conséquence la restriction formelle des pouvoirs qui lui avaient été accordés jusque-là ! Le Directoire plus fort ne lui exposait plus ses désirs, il lui envoyait des ordres, et quels ordres ! Tout prendre à l'Autriche, et ne rien lui donner, c'était de nouveau la guerre sur le continent, l'ajournement indéfini de sa course triomphale à travers l'Orient. Les idées de 1793, l'avidité dominatrice, la précipitation irréfléchie, l'ardeur révolutionnaire régnaient

consistance que cent autres passages de cette œuvre tardive. Il n'était pas homme à plaindre des adversaires tombés, ou à reculer devant une déportation sans jugement, et il n'en voulut aux directeurs que lorsque ceux-ci contrecarrèrent ses désirs.

encore une fois à Paris. Les directeurs avaient tout oublié et n'avaient rien appris ; ils n'avaient pas appris que les œuvres de 1793 n'avaient été préservées de la ruine que par la désunion de leurs adversaires, et ils avaient totalement oublié qu'en l'espace de deux ans elles avaient coûté au pays plus d'un million d'hommes et des milliards sans nombre. Ils se précipitaient en avant, sans tenir compte d'aucun obstacle, ils augmentaient les dangers et détruisaient les ressources. Ils voulaient démocratiser l'Italie, et ils s'engageaient avec la Suisse dans des difficultés qui pouvaient devenir très graves. Quant au traité d'alliance avec la Sardaigne négocié par Clarke en avril, traité qui devait donner l'île de Sardaigne à la France et assurer au général Bonaparte un corps de secours de neuf mille hommes, ils décidèrent de le rejeter, attendu qu'il pouvait mettre la République en demeure de soutenir un roi contre ses sujets rebelles. Ils rappelèrent de Lille les négociateurs Letourneur et Maret, et donnèrent à leurs successeurs l'ordre d'exiger de l'Angleterre qu'elle renonçât à toutes les colonies conquises, soit françaises, soit hollandaises ou espagnoles ; en cas de refus, ils devaient renvoyer Malmesbury en Angleterre dans les vingt-quatre heures. C'était la guerre, la guerre de tous côtés, la guerre sans fin !

Bonaparte répondit sur-le-champ, le 19 septembre, aux lettres du 8, en termes encore assez réservés, mais très sérieux. Il ne pouvait assurément être opposé à la guerre et aux conquêtes, car sa vaste ambition embrassait le monde dans des serres bien plus aiguës que ne l'avaient jamais été celles des hommes les plus impétueux de la Révolution ; mais s'il avait parfois soutenu ces hommes, en vue de les employer au profit de ses intérêts, il était peu disposé à se soumettre à la fougueuse incapacité qui décrétait si légèrement, en phrases retentissantes, des inepties absolues. Il écrivit au Directoire qu'il était possible que Merweldt ramenât la paix de Vienne aux conditions suivantes : pour l'Empereur la frontière de l'Adige, y compris la ville de Venise, Mantoue pour la Cisalpine, Mayence et les îles Ioniennes pour la France, avec l'espoir de toute la ligne du Rhin à la paix de l'Empire, et il demanda si le gouvernement était disposé à les accepter. Si l'on refusait Venise à l'Empereur, disait-il, il doutait qu'on arrivât à conclure la paix ; les hostilités alors recommenceraient en octobre. L'armée autri-

chienne, forte de cent mille hommes, était sur la frontière, prête pour le combat. Son armée à lui comptait bien quatre-vingt-trois mille hommes; mais, sur ce nombre, il y en avait quinze mille dans les hôpitaux, cinq mille étaient en marche sur Lyon et Marseille, conformément aux ordres du Directoire, et quinze mille étaient indispensables aux garnisons italiennes. Il lui restait donc quatre mille hommes de cavalerie et quarante-cinq mille fantassins. Si l'on ne voulait pas succomber dès le début sous le poids des forces presque doubles de l'ennemi, il importait de rappeler le corps qui se dirigeait vers Lyon, et de ratifier l'alliance sarde. Ainsi fortifié, il aurait, sinon la certitude, au moins la possibilité de faire subir un premier échec à l'ennemi. Mais si, plus tard, il pénétrait en Styrie, il devait s'attendre à ce que toutes les forces autrichiennes se tournassent contre lui; il aurait besoin alors d'un nouveau renfort de seize mille hommes, et il faudrait en même temps que l'armée du Rhin fût en état de s'avancer résolûment. « Si votre ultimatum est toujours de refuser Venise à l'Empereur, disait-il en terminant, je crois que les mesures que je viens de vous indiquer doivent être prises sans le moindre retard. »

Il était impossible de faire ressortir d'une manière plus claire et plus catégorique la responsabilité qui allait peser sur le Directoire. A cette dépêche officielle, le général ajouta le même jour une lettre particulière adressée à Talleyrand, aussi remarquable au point de vue politique que la dépêche au point de vue diplomatique. Talleyrand, qui tenait avant tout à rester au pouvoir, flattait tous les caprices des Directeurs; mais, en secret, il jugeait leurs capacités tout aussi sévèrement que Bonaparte; il comprenait très bien qu ce dernier tenait l'avenir entre ses mains, et désirait vivement s'entendre avec lui. Il avait donc accompagné sa note officielle du 8 septembre d'une lettre confidentielle, par laquelle il demandait à Bonaparte s'il lui serait agréable qu'on envoyât en Italie Sieyès, le vieux maître en l'art de la politique. Bonaparte lui répondit que rien ne pourrait lui faire plus de plaisir, et lui traça ensuite, en quelques traits nettement accusés, le programme de la constitution future de la France, programme auquel il est resté fidèle durant toute sa vie. « Malgré tout notre orgueil, nos brochures sans nombre et nos discours pompeux, disait-il, nous sommes encore bien ignorants en morale politique; nous n'avons pas encore bien

défini ce qu'il faut entendre par pouvoir exécutif, législatif, judiciaire. Pourquoi plaçons-nous le droit de déclarer la guerre et celui de consentir les impôts au nombre des attributions du pouvoir législatif? Cela se comprend dans un royaume, où la Chambre des communes est le seul rempart opposé à l'avidité des courtisans; mais dans une République, où tout pouvoir émane du peuple, où le peuple est souverain, pourquoi confier au pouvoir législatif des choses qui sont étrangères à son essence? Ici, le pouvoir gouvernemental devrait être considéré comme le véritable représentant de la nation, et régner en observant les lois organiques; il se partagerait en deux magistratures, dont l'une, très nombreuse et composée d'hommes expérimentés et instruits, surveillerait, mais n'agirait pas, représenterait en réalité le Grand Conseil de la nation et poserait les grands principes de l'administration, tandis que l'autre serait ce qu'on nomme aujourd'hui le pouvoir exécutif. Le Corps législatif aurait donc à fixer les grandes lois organiques; il serait sans rang dans la République, sans yeux et sans oreilles pour son entourage, et ne nous inonderait plus de mille absurdes lois de circonstance. » L'Empereur démocratique, seul représentant de la souveraineté du peuple, le Sénat conservateur, les députés muets des départements, tout ce qu'a eu la France du XIXe siècle est clairement indiqué dans ces lignes. « Voici, disait encore Bonaparte, un système complet de politique que les circonstances actuelles rendent bien pardonnable. Il est triste pour une grande nation de toujours recourir aux baïonnettes pour sauver la patrie. La nécessité des moyens violents est une accusation contre la constitution. » Il priait Talleyrand de ne communiquer cette lettre qu'à Sieyès, et de la considérer comme une preuve de son entière confiance. Le futur souverain de la France désignait par là son premier ministre et le président de son Grand Conseil.

En attendant, Bonaparte se montrait inébranlable, à l'égard de la négociation autrichienne, dans la position qu'il avait prise. Jadis, durant sa période d'hésitation, Thugut avait songé à nommer des plénipotentiaires impériaux pour le Congrès de l'Empire, en apparence pour accélérer la négociation par l'ouverture subite de ce Congrès, mais en réalité pour la compliquer davantage. Lorsqu'il apprit que les Français, dans la quatrième conférence, avaient déploré que les négociateurs impériaux n'eussent

reçu aucune instruction relativement à la paix de l'Empire, il revint à cette pensée, procéda à la nomination, et fit engager Bonaparte à prendre une mesure analogue. Mais ici les paroles les plus amères attendaient encore Gallo. « Nous avons, s'écria Bonaparte, proposé la réunion du Congrès de l'Empire aussitôt après la signature de la paix séparée ; l'ouverture de ce Congrès, pendant que tout est encore en suspens, rendrait la conclusion difficile au plus haut point. Je dois vous dire que le Directoire est irrité des menées ridicules de la cour de Vienne ; il faut que vous vous rappeliez enfin que la paix, à Léoben, a été accordée au vaincu par le vainqueur, et que, dans votre bouche, le ton de la supériorité serait ridicule, celui même de l'égalité inconvenant. » Là-dessus Gallo, très effrayé, retira sa proposition.

Quelques jours plus tard vint le tour du Directoire. Le ministre avait annoncé à Bonaparte, le 19 septembre, que l'on pourrait tout au plus lui envoyer de France trois mille cavaliers, mais pas de chevaux, qu'il ne devait pas compter sur le secours du Piémont, attendu que le Directoire n'entendait pas ratifier le traité d'alliance, et qu'il devait nettement refuser à l'Empereur Venise, la Terre-Ferme et le Frioul. « Tel est, disait Talleyrand, l'ultimatum du Directoire. Si vous croyez ne pouvoir l'obtenir, écrivez-le-nous ; vous recevrez des pouvoirs illimités ; mais je ne puis assez répéter combien le Directoire tient à ces conditions. Il est maintenant assez puissant à l'intérieur pour exiger la paix en prenant pour bases non des préliminaires irréfléchis et précipitamment adoptés, mais les intérêts nationaux. » D'un trait de plume donc, le Directoire refusait des renforts au général, lui imposait une guerre nouvelle et certaine, et parlait des préliminaires posés par lui avec un blâme non déguisé. De plus, un adjudant d'Augereau arriva alors au quartier général, apportant à Bonaparte une lettre dans laquelle Augereau se plaignait du long silence de Bonaparte et de l'attitude peu patriotique de Lavalette. Bonaparte y répondit le 23 par d'amicales exhortations à la prudence et à la modération ; mais la lettre d'Augereau était accompagnée d'une circulaire relative au 18 fructidor et adressée directement aux généraux de division, ainsi que d'une dépêche de Schérer aux trésoriers de l'armée, tandis que circulaire et dépêche eussent dû passer par les mains de Bonaparte. Celui-ci, blessé d'un tel manque d'égards, envoya le 25 sa

démission au Directoire. Nul pouvoir au monde, dit-il, ne pourrait le retenir au service après une preuve aussi odieuse et aussi inattendue de l'ingratitude du gouvernement. Sa santé et l'état de son âme réclamaient impérieusement sa retraite. A côté de ce pathos irrité, il écrivit à Talleyrand une lettre détaillée, dans laquelle il faisait ressortir avec une froideur dédaigneuse la complète insanité des derniers actes du Directoire. « On m'affaiblit de vingt mille hommes, dit-il, parce qu'on ne veut pas que nous soyons les alliés d'un roi. Mais ne proposons-nous pas en ce moment même une alliance au roi de Prusse? Veut-on peut-être révolutionner le Piémont? Le moyen le plus simple et le plus facile serait de confondre ses troupes avec les nôtres; le géant embrasserait le nain et l'écraserait entre ses bras, sans qu'on pût l'accuser de lui vouloir du mal. Si l'on ne comprend pas cela, je ne sais plus que faire; si l'on substitue la démagogie d'un club à la sage et vraie politique d'une grande nation qui a une tâche importante à accomplir contre des ennemis puissants, on ne fera rien de bon. Qu'on ne se trompe pas sur les soi-disant patriotes italiens. Sans nous, le peuple italien, qui nous hait foncièrement, les écraserait en un instant. » Ce qu'il écrivait ainsi à Paris, il le répétait chaque jour sans ménagements à son entourage. Bottot, secrétaire de Barras, qui lui apporta des ordres du Directoire, eut de terribles heures à passer. Le général le traita avec un mépris glacial. Bottot lui ayant fait connaître le désir qu'avait le Directoire de républicaniser l'Italie, Bonaparte demanda si c'était toute l'Italie? Si c'était aussi le duché de Parme? et comme Bottot ne sut que répondre à cela, le général écrivit au Directoire pour le prier de rédiger ses ordres plus clairement. Il parla hautement de l'ingratitude du Directoire à la table du quartier général, en présence de Bottot, des négociateurs autrichiens et de trente ou quarante personnes, et Bottot put se convaincre que, parmi les officiers présents, il n'en était pas un qui ne fût prêt à soutenir aveuglément son général.

L'effet produit par cette conduite fut prompt et complet. Avant de recevoir la lettre du 25, le Directoire avait, à deux reprises, réitéré ses ordres, le 23 et le 29; mais à peine eut-il connaissance de l'attitude prise par Bonaparte, que toute son arrogance l'abandonna, semblable à l'air qui sort d'un ballon crevé. Les lettres blessantes furent attribuées à l'erreur d'un copiste subalterne; les

Directeurs protestèrent de leur considération et de leur dévouement pour le général, rejetèrent bien loin sa demande de congé, promirent de souscrire à tous ses désirs, et se déclarèrent satisfaits s'il voulait seulement prendre les leurs en considération. « Le Directoire a peut-être fait quelque faute, écrivit bientôt après Bottot à Bonaparte, et n'a pas toujours envisagé les choses aussi sagement que vous ; mais avec quelle docilité républicaine ses membres ont accueilli vos observations ! » Bonaparte, certain d'avance de ce résultat, avait repris la négociation avec l'Autriche avec toute l'assurance que peut donner une complète indépendance. La cour de Vienne n'était pas précisément satisfaite de la marche des événements et des services de Gallo et de Merweldt. Dès le 10 septembre, le comte Cobenzl écrivait à son ami Panin qu'il était décidé que lui aussi partirait pour Udine dans quelques jours. Si par là Thugut entendait envoyer un combattant plus exercé sur le champ de bataille diplomatique, il fallait aussi qu'il le pourvût d'armes efficaces. Depuis le 11 août, à la vérité, la situation s'était améliorée pour l'Autriche, en ce sens que le coup d'État parisien avait créé des obstacles à la paix anglo-française, et avait ouvert à l'Empereur la perspective d'un rapprochement avec son ancienne alliée ; mais Thugut, nous le savons, n'attachait plus depuis longtemps un grand prix aux sentiments de l'Angleterre. Il eût tenu beaucoup plus au secours de la Russie, et malheureusement les rapports du comte Dietrichstein, qui remplaçait momentanément Cobenzl à Saint-Pétersbourg, étaient encore peu encourageants. Ceci pesait d'autant plus dans la balance, qu'en juillet déjà la Prusse, questionnée par la France, avait déclaré que le roi serait tout à fait d'accord avec elle si un certain nombre d'États ecclésiastiques étaient sécularisés en Allemagne. Thugut, qui reçut à ce sujet une note un peu vague, y vit une hostilité et un danger auxquels nul ne pensait à Berlin. Il regarda comme à peu près certain que la Prusse et la France avaient contracté une alliance offensive en vue de transformer l'Allemagne à leur profit, tandis qu'au contraire la proposition d'une semblable alliance avait été, à la grande colère du Directoire, repoussée en septembre avec froideur et méfiance par le roi, alors mortellement malade (1).

(1) Huffer, *Autriche et Prusse,* p. 363 et s., donne une relation détaillée des négociations tout à fait stériles de la Prusse et de la France à cette époque.

Mais Thugut ne se départait point de ses soupçons envers la cour de Berlin, et c'est là surtout ce qui lui eût rendu si précieux le secours actif de la Russie. Le 30 août encore, il avait fait une tentative à Saint-Pétersbourg; une dépêche circonstanciée avait énuméré tous les mérites de l'Autriche et tous les dangers qu'elle courait, avait promis la plus grande fermeté contre l'arrogance française, et avait, en revanche, réclamé énergiquement l'intervention de la Russie contre la malveillance prussienne. « L'Empereur, disait Thugut, se chargera de résister seul à la France; mais il faut qu'il puisse compter sur l'appui de la Russie pour le cas où la Prusse voudrait s'agrandir. » La haine de la Prusse était toujours le mobile de sa politique. Cependant, vu la lenteur des moyens de communication, il était impossible de différer le départ de Cobenzl jusqu'à la réception d'une réponse de Saint-Pétersbourg. L'arrivée de Merweldt, porteur de l'ultimatum de Bonaparte, rendait, au contraire, une prompte décision inévitable. Les instructions de Cobenzl furent donc définitivement arrêtées, et, le 20 septembre, l'Empereur écrivit de sa main au général Bonaparte une lettre par laquelle, après avoir protesté de son sincère désir de paix, il lui annonçait le prochain départ du nouvel envoyé. Le 26, le comte arrivait à Udine, où il avait dès le lendemain un premier entretien avec Bonaparte (1).

Cobenzl commença, comme ses collègues l'avaient fait avant lui, par essayer de soutenir dans toute leur étendue les prétentions et les demandes de l'Autriche. Gallo, dit-il, n'avait jamais eu mission de renoncer au Congrès, mais bien d'en préparer l'action. Or nous savons, par l'instruction du 14 mai, que ceci était vrai pris au pied de la lettre, mais bien peu réel au fond. On se rejeta ensuite réciproquement la faute première des malheureuses affaires de Venise, et l'on discuta, d'anciennes preuves à la main, sur les limites légales de la France et sur l'intégrité de l'Empire allemand. Bonaparte, s'échauffant, déclara qu'on lui faisait perdre inutilement son temps, à lui qui s'estimait l'égal de tous les rois; quant à Cobenzl, il conserva autant que possible son sang-froid, et resta poli dans la forme mais ferme quant au fond. « De cette

(1) Voy. sur ces négociations Huffer, *Autrichiens et Prussiens*, p. 384 et s. Ses extraits des dépêches de Cobenzl, que j'ai comparés avec les originaux, sont partout exacts.

manière, dit enfin Bonaparte, nous arriverons bientôt à l'*ultima ratio regum.* » Il fut encore plus mécontent lorsque Cobenzl lui annonça la prochaine convocation du Congrès de l'Empire à Rastadt, et il ne se calma que sur la promesse qu'un nouveau rapport serait adressé à Vienne à ce sujet.

Un ton tout aussi belliqueux anima la deuxième conférence, le 28 septembre; mais après dîner, dans un entretien intime, on fit un pas considérable. A propos de la rive gauche du Rhin, demandée par les Français, Cobenzl fit remarquer que l'Empereur craignait, en la cédant, de donner à la Prusse un prétexte pour s'agrandir en Allemagne. Bonaparte répondit que le roi de Prusse se montrait très amical envers la République, et que celle-ci, par conséquent, n'avait pas lieu de lui être hostile. « Mais, ajouta-t-il, si nous pouvions nous mettre d'accord avec vous, nous n'aurions plus aucun motif pour lui laisser prendre quoi que ce fût. » Cobenzl demanda si le général accepterait un article secret rédigé dans ce sens? « Pourquoi pas? répondit Bonaparte; je n'y vois aucun obstacle, si nous sommes d'accord sur le reste. » Ce mot était pour Thugut plus important et plus agréable qu'aucun de ceux qui avaient été jusque-là prononcés à Udine. Poursuivant la conversation, Cobenzl arriva à la seconde grande question. Il n'avait jamais compris, dit-il, pourquoi Bonaparte ne voulait absolument pas que les Autrichiens passassent le Pô; il ne voyait pas quel intérêt la France pouvait avoir à cela. « L'intérêt, s'écria Bonaparte, d'empêcher que vous ne deveniez maîtres de toute l'Italie. » Et comme Cobenzl faisait valoir les sacrifices demandés ailleurs à l'Autriche : « Que pouvez-vous encore exiger en Italie? » demanda Bonaparte. — « Les trois Légations, » répondit Cobenzl. — « Oui, dit le général, et Venise, et Brescia, et Mantoue? » — « Certainement, et ce serait encore bien peu en comparaison de ce que nous devons abandonner en Allemagne. » — « Nous sommes bien loin de compte, déclara Bonaparte; je serais pendu à Paris si je vous donnais les Légations. » — « Et moi, répondit Cobenzl, je mériterais d'être enfermé dans une forteresse si je vous abandonnais Mayence ou la moindre parcelle de la rive gauche du Rhin. »

Malgré l'opposition de principes ainsi accusée, cet entretien laissait entrevoir la possibilité d'une entente. Bonaparte ne s'était

pas trompé à Montebello; il avait compris que, si l'Autriche se refusait à la cession de la rive gauche du Rhin, c'était moins en haine de la France que par peur de la Prusse. Le moment où les hommes d'État autrichiens ne crurent plus avoir à redouter l'agrandissement de cette puissance marqua la dernière heure de l'intégrité de l'Empire. Le 29 septembre, après une conférence officielle dans laquelle furent présentées les notes les plus belliqueuses et échangées d'inutiles agressions, Cobenzl eut avec Bonaparte un second entretien confidentiel. Il se récria encore longtemps contre les demandes exagérées de la France, et se refusa avec une pompeuse énergie à toute cession sur le Rhin; mais il termina toutes ces protestations par cette phrase qui, pour la première fois, exprimait sans réserve la pensée fondamentale des instructions données par Thugut : « S'il était possible que vous obtinssiez de nous quelque condescendance en faveur d'une partie de vos exorbitantes prétentions, ce ne serait qu'au cas où vous ajouteriez quelque chose à nos indemnités en Italie. » Bonaparte ayant alors demandé ce qu'il faudrait pour cela, Cobenzl, en marchand prudent, produisit un premier prix très élevé : il demanda la frontière de l'Adda, la ville de Venise, Modène et les Légations, sur quoi Bonaparte répondit que le Directoire ne voulait rien donner à l'Empereur en dehors de l'Istrie et de la Dalmatie; néanmoins on convint que Cobenzl présenterait dans la prochaine réunion un projet de traité de paix ayant les prétentions de l'Autriche pour base. C'est ce qui eut lieu le 1er octobre. Cobenzl commença par se déclarer prêt à accepter une frontière un peu plus restreinte du côté de l'Italie, si les Français voulaient se contenter de la Belgique et de Liège, tandis que Bonaparte persista à désigner Mayence comme condition indispensable de la paix. Cobenzl produisit ensuite une série d'articles qui avaient, dit-il, été ajoutés à Vienne à ses instructions. Ces articles demandaient la Vénétie jusqu'à l'Adda, Venise, Modène, et les Légations; en revanche, ils offraient de détacher de l'armée de l'Empire les troupes autrichiennes qui excédaient le contingent, et de laisser par là aux Français toute liberté pour occuper Mayence, le tout à la condition que la Prusse recouvrerait le duché de Clèves, ce qui ne constituait pas un agrandissement, et que ce traité resterait secret à tout jamais. Bonaparte plaisanta sur l'énormité de ces

demandes, mais il promit de prendre le projet en considération. Si l'on n'était pas encore d'accord, du moins la voie était-elle ouverte pour y arriver. Les préliminaires et l'intégrité de l'Empire étaient abandonnés, et Cobenzl avait fait connaître ouvertement le fond de la politique autrichienne, qui était de ne céder en Allemagne que l'équivalent de ce qu'on acquerrait en Italie. Bonaparte acceptait ce principe, et si la négociation se prolongea encore pendant quinze jours, elle n'eut plus pour objet qu'un débat mesquin sur l'étendue du butin que devait obtenir chaque partie. La décision définitive fut amenée, comme cela devait être, par les circonstances générales, et celles-ci affirmèrent encore la prépondérance de la France, ou plutôt de Bonaparte.

Le général reçut du Directoire, dans les premiers jours d'octobre, les dépêches du 23, du 27 et du 29 septembre dont nous avons parlé plus haut. Elles réitéraient l'injonction d'obtenir la rive gauche du Rhin pour la France, mais de ne céder à l'Autriche que la Dalmatie et l'Istrie, avec les évêchés allemands qui lui conviendraient. « Nous insistons sur les lignes du Rhin et de l'Isonzo, disait la dernière dépêche; nous voulons conserver les îles Ioniennes; que l'Empereur fasse ce qu'il lui plaira sur le Rhin, ces résolutions sont inébranlables; s'il ne veut pas les accepter, la guerre ne saurait être évitée. » Ces lettres exprimaient en outre l'entière approbation du Directoire aux plans de Bonaparte sur la Méditerranée. « Nous repoussons les ridicules propositions de Naples, disait celle du 23. Nous ne sommes pas venus en Italie pour disposer des villes et des hommes. Le Directoire ne s'en associe que mieux aux pensées de Bonaparte relativement à l'île de Malte. Le choix du comte Hompesch pour Grand-Maître de l'Ordre indique bien que l'Autriche désire soumettre l'île à sa domination. Elle veut devenir puissance maritime; c'est pour cela qu'elle a demandé à Léoben les provinces du littoral de la mer Adriatique. Le projet relatif à l'Égypte est grand et important; le Directoire se réserve de faire à ce sujet de plus amples communications. Ce pays pourrait devenir notre meilleure colonie et notre plus importante route commerciale. » La dépêche du 27 approuvait de nouveau le plan formé contre Malte, et donnait au général des pouvoirs formels pour cette entreprise. « La prise de possession de Raguse par les Autrichiens, disait le Directoire,

justifie pleinement la prise de possession de Malte par nos troupes. »

Si l'on voulait conquérir Malte et l'Égypte, il était évident qu'il ne fallait pas pousser l'Autriche à une nouvelle guerre par des exigences exagérées. Cette simple considération, sans poids pour les Jacobins du Directoire, était déterminante pour le général Bonaparte. Rempli comme il l'était de projets sur l'Orient, il ne croyait pas, malgré toute l'ardeur du Directoire, devoir tendre la situation entre la France et l'Autriche plus qu'elle ne l'avait été le 26 mai et le 11 septembre. Mais il n'était pas disposé pour cela à céder aux exigences toujours plus grandes de Cobenzl. Les instances belliqueuses du Directoire le déchargeaient de toute espèce de responsabilité en cas de rupture des négociations, et, bien qu'il fût résolu à n'agir que d'après ses propres idées, le Directoire n'en était pas moins son gouvernement; mieux valait rester d'accord avec lui que de s'en séparer ouvertement. Cette situation était on ne peut plus défavorable à l'Autriche. Tout en se montrant inébranlable relativement à la frontière de l'Adige, tout en ajoutant incessamment quelque parcelle de la rive gauche du Rhin aux acquisitions de la France, Bonaparte pouvait, en toute vérité, assurer au comte Cobenzl qu'il outrepassait ses instructions, qu'il n'était qu'à ses risques et périls si favorable à l'Autriche, et qu'il s'était fait à Paris le représentant de la politique de paix et des intérêts autrichiens.

Du reste, il agissait en Italie comme si sa domination sur ce pays avait été de temps immémorial reconnue par l'Autriche et par l'Europe entière. Il gouvernait la Cisalpine comme une province héréditaire, avouait sincèrement à Cobenzl qu'il était le Directoire de ce pays, et lui déclara que, même après la paix, vingt à vingt-cinq mille hommes de troupes françaises y resteraient jusqu'à ce que le jeune État eût acquis une consistance et une vitalité durables. En Ligurie, il profita de quelques mouvements menaçants parmi les paysans de la montagne pour augmenter les garnisons françaises, et imposa soumission et silence aux mécontents par une cruelle sévérité. Il s'occupait en outre à préparer de deux autres côtés l'extension de son pouvoir en Italie. A Rome, le vieux Pape était guéri encore une fois, mais sa santé était fort ébranlée et la prochaine vacance du Saint-Siège semblait imminente. Le gouvernement papal faisait tout ce qui dépendait de lui pour réparer les maux causés par la guerre à Rome et dans les

provinces sauvées jusque-là, pour contenir le parti républicain, pour améliorer l'organisation militaire. Il demanda à cette fin un officier supérieur à l'Autriche, et le général Provera vint prendre à la fin de septembre le commandement des troupes romaines. Dès que Bonaparte en eut avis, il envoya à son frère Joseph, qui depuis l'été occupait à Rome le poste d'ambassadeur de France, l'ordre de demander le départ de Provera dans les vingt-quatre heures, sous peine d'une guerre immédiate. Il ajouta que Joseph, à la mort du Pape, devrait tout mettre en œuvre pour exciter le peuple à la Révolution et pour empêcher une élection nouvelle ; que si néanmoins la population restait tranquille, l'élection du cardinal Albani devrait être empêchée à tout prix, et présentée au Conclave comme un cas de guerre ; qu'il ne souffrirait pas l'immixtion de Naples ; que l'alliance du roi avec le Pape serait l'alliance des rats contre le chat. En présence de telles dispositions, l'indépendance de l'État de l'Église n'était plus qu'un vain nom, et son anéantissement complet une question de temps très limitée. Comment, dans cette situation, aurait-il pu venir à l'esprit de Bonaparte d'abandonner les Légations aux Autrichiens, et de se fermer ainsi l'accès des États de l'Église?

Dans le nord de l'Italie, sa conduite n'était pas en opposition moins directe avec la demande de la ligne de l'Adda, faite au nom de l'Empereur par Cobenzl. Dans son cours supérieur, au nord-est du lac de Côme, ce fleuve, on le sait, arrose la Valteline. Cette dernière était alors dépendante des Grisons, et, comme toutes les dépendances des communes suisses, elle avait souvent à supporter un rude traitement et une oppression égoïste ; les démocrates français et milanais n'eurent donc pas grand'peine à y provoquer un soulèvement des habitants contre la domination grisonne. Comeyras, chargé d'affaires français à Coire, chercha alors à obtenir du gouvernement que la Valteline fût admise dans l'alliance grisonne avec une entière égalité de droits, et il décida le parti modéré, alors prépondérant, à implorer pour cela la médiation du général Bonaparte. Le général, ayant accepté cette mission, invita des délégués des parties adverses à venir conférer à Milan. Cependant le parti exalté gagnait du terrain dans les Grisons ; les communes se refusèrent à élever la Valteline au rang de quatrième alliée, et retardèrent le départ des délégués pour Milan. Bonaparte réunit donc en septembre un fort détachement de troupes sur les frontières de la

Valteline; puis, le 10 octobre, il déclara, en qualité d'arbitre, que les Grisons, n'ayant pas comparu, étaient déchus de leurs droits; il prononça donc l'indépendance de la Valteline, et donna au peuple souverain de ce pays l'autorisation de se réunir à la Cisalpine. La présence des troupes françaises donna à cette décision une force irrésistible. L'entrée d'un passage des Alpes, très important au point de vue militaire, était acquise par là à la République Cisalpine.

Pendant que l'horizon s'étendait ainsi pour Bonaparte, et se dessinait chaque jour plus nettement, le gouvernement autrichien voyait s'évanouir les dernières espérances, si faibles qu'elles fussent, avec lesquelles il avait envoyé le comte Cobenzl à Udine. A la dépêche expédiée le 30 août à Pétersbourg, le comte Dietrichstein adressa le 20 septembre une réponse aussi désolante que possible. Paul et ses ministres persistaient dans leur système d'inaction complète; à toutes les plaintes de l'Autriche sur l'avidité de la Prusse et de la France, ils opposaient toujours la même indifférence. Un grand changement, se bornaient-ils à dire, semblait inévitable en Allemagne. Pour ce qui concernait l'Angleterre, lord Malmesbury avait repoussé à Lille la demande des nouveaux envoyés français, sur quoi il avait été invité à quitter la France dans les vingt-quatre heures, et à aller demander d'autres instructions à son gouvernement. Bien que cette conduite n'eût pour but, au dire des Français, que de hâter la conclusion d'une paix efficace, l'Autriche étoit donc assurée de ne pas être seule dans la lutte en cas de rupture de la négociation. En effet, dès que lord Malmesbury fut de retour, lord Grenville enjoignit à son ambassadeur à Vienne de chercher à rétablir l'ancien accord. Cependant ces bonnes paroles ne pouvaient faire beaucoup d'effet sur Thugut, car le même jour, par une seconde lettre, lord Grenville envoya à Sir Morton Eden l'ordre de réclamer du gouvernement autrichien le payement de ses dettes, et de le menacer, en cas de refus, d'une accusation publique de déloyauté. Or l'amitié de l'Angleterre n'avait de valeur pour l'Autriche qu'autant qu'elle rapportait de l'argent; si, au lieu de cela, elle devait lui être coûteuse, elle ne pouvait plus être admise comme facteur dans ses comptes. Les alliés de l'Autriche lui faisaient donc défaut de tous côtés, tandis que Bonaparte, à Udine, parlait chaque jour de la bonne intelligence qui

régnait entre la France et la Prusse, et dépeignait le Wurtemberg, Baden, le Hanovre comme disposés à céder toute la rive gauche du Rhin en échange de bonnes sécularisations. Thugut savait qu'on ne devait pas ajouter une foi entière à la véracité de Bonaparte ; mais malheureusement il savait aussi que la Prusse était capable de toutes les noirceurs, et les petits États de l'Empire de toutes les convoitises : il entrevoyait, s'il résistait plus longtemps, la possibilité d'une alliance offensive franco-prussienne, c'est-à-dire d'un danger mortel pour l'Autriche. Il restait inébranlable dans la conviction qu'il avait exprimée le 30 août, que l'Empereur pourrait bien tenir tête à la France seule, mais qu'il serait forcé de céder si le secours de la Russie ne lui était pas assuré contre la Prusse; et voilà que la Russie repoussait toute politique hostile à la Prusse, tandis que Bonaparte déclarait nettement que, si l'on acceptait son programme, la République aimerait infiniment mieux marcher avec l'Empereur qu'avec le roi. Le résultat de ces considérations ne pouvait être douteux. On avait sacrifié l'intégrité de l'Empire pour acquérir Venise et les Légations; on se décida de même à reculer pas à pas en Italie pour ne pas laisser la Prusse prendre une influence décisive lors de la transformation maintenant inévitable de l'Allemagne.

Tout cela était parfaitement logique, en admettant que la Prusse eût d'aussi odieuses intentions; mais cette supposition était fausse. Le 2 octobre, le roi malade fit savoir positivement à son ambassadeur à Paris qu'il ne voulait pas d'alliance avec la France; que nulle autre puissance n'était autant à redouter; que la France ne voulait que mettre la Prusse sous sa domination, afin de lui faire sentir ensuite toute son arrogance. Le 3 octobre donc, le comte Haugwitz repoussa poliment, mais avec la plus grande fermeté, une nouvelle proposition d'alliance. Thugut, à la vérité, ignorait cela ; mais nous devons ajouter que, si on le lui avait appris, il n'aurait pas voulu le croire.

Chaque séance des négociations d'Udine et de Passeriano était donc marquée par un nouveau succès des Français, tandis que les Autrichiens, au contraire, réduisaient sans cesse leurs exigences. Relativement à l'Allemagne, Bonaparte avait commencé par demander que les provinces réunies à la France en 1793 fussent comprises dans ses limites constitutionnelles. Puis, ceci obtenu, il avait déclaré

qu'il en résultait une frontière absurde et plusieurs fois interrompue, et qu'il importait à l'établissement d'un état de choses calme et durable que la France eût de ce côté une frontière stratégique bien déterminée. Tout en lui faisant observer que la rectification qu'il demandait donnerait encore trois cent mille hommes de plus à la France, les Autrichiens finirent par céder, et acceptèrent les limites telles que Bonaparte les indiquerait. Celui-ci donc, poussé par l'intérêt, découvrait sans cesse dans la frontière de nouvelles lacunes au point de vue militaire, et ajoutait de nouveaux cercles au futur territoire français, tantôt sur la Moselle, tantôt plus au nord, jusqu'à la Nette. En revanche, il fut convenu que l'Autriche aurait l'archevêché de Salzbourg, ainsi que la Bavière jusqu'à l'Inn. Du côté de l'Italie, Cobenzl abandonna dès la première conférence ses prétentions à la ligne de l'Adda, mais il ne s'en montra que plus ferme pour ce qui concernait les frontières fixées à Léoben, c'est-à-dire l'Oglio, et, par suite, la possession de Mantoue. Bonaparte répondit que, du moment qu'il accordait à l'Empereur la ville de Venise et le Dogado, en plus de ce qu'avaient décidé les préliminaires, on devait s'en tenir à l'ouest à la ligne de l'Adige. Ici Cobenzl se défendit avec la plus grande opiniâtreté : il recula de l'Oglio à la Chiese, puis de celle-ci au Mincio ; mais ce fut en vain. Bonaparte se montra inflexible relativement à la ligne de l'Adige ; quant au Mincio il ne voulait l'accorder que si Cobenzl lui cédait toute la rive gauche du Rhin, ce à quoi celui-ci se refusait. Enfin Bonaparte se laissa arracher une petite concession sur le lac de Garde, et, dans le cours inférieur du fleuve, le pays situé entre l'Adige et le Pô. Les Autrichiens ne furent pas plus heureux dans leurs prétentions sur les Légations. Les refus de Bonaparte furent ici plus fermes et plus violents que jamais. Cobenzl se décida enfin, le 7 octobre, à faire connaître le dernier mot de ses instructions : « Laissez-nous les Légations, dit-il, et prenez toute la rive gauche du Rhin. » Mais cela ne produisit plus aucun effet. Le général, ainsi qu'il l'avait dit au comte au début des conférences, ne voulait à aucun prix laisser l'Empereur passer le Pô et devenir par là maître de toute l'Italie ; quant à la partie de la rive gauche du Rhin qui restait encore en dehors des limites fixées, il espérait l'obtenir sans peine de l'Empereur lui-même, si cela lui semblait encore nécessaire, lorsque la paix de l'Empire serait négociée à

Rastadt. Pourquoi aurait-il sacrifié aujourd'hui toute l'Italie à l'Empereur, en vue d'une proie qui lui était assurée dans quelques mois? Cobenzl, voyant qu'il n'y avait rien à obtenir, déclara le cœur gros qu'il n'avait pas mission pour conclure aux conditions posées par Bonaparte, mais qu'il en rendrait compte à Vienne et demanderait des pouvoirs pour signer. La réponse pouvait arriver en huit jours. Après quelque résistance, le général accepta ce délai. Lui aussi adressa à Paris, sur la situation, un rapport dans lequel il laissait percer clairement l'intention de traiter selon ses propres idées, et en dépit de toutes les instructions du Directoire. « Dans trois jours tout sera fini ici, écrivit-il le 7 octobre à Talleyrand; nous aurons la guerre ou la paix. J'avoue que je ferai tout pour que ce soit la paix, eu égard à la saison avancée et au faible espoir de pouvoir accomplir de grandes choses. Vous connaissez très peu le peuple italien. Il ne mérite pas qu'on sacrifie quarante mille Français pour sa liberté. Vous partez toujours de ce faux principe que la liberté peut inspirer de grandes choses à un peuple mou, superstitieux, fanfaron et lâche. Ce sont des miracles que vous me demandez, et des miracles, je n'en puis pas faire. » Il lui dépeignait ensuite l'incapacité militaire des Italiens, le mettait en garde contre une précipitation irréfléchie, déplorait la tendance à revenir à la politique de 1793, maintenant qu'un système opposé avait produit de si bons effets, et qu'on ne pouvait plus, comme alors, décréter le recrutement et l'enthousiasme en masse. « Tenons-nous-en, disait-il en terminant, à la vraie politique, qui n'est autre chose que la prise en considération des circonstances et des possibilités, et nous serons pour longtemps la grande nation et l'arbitre de l'Europe; nous tiendrons dans nos mains la balance de cette partie du monde, nous la ferons pencher à notre gré, et, si le sort le permet, je vois la possibilité d'arriver en peu d'années à ces grands résultats, que l'imagination échauffée et exaltée peut bien apercevoir, mais qu'un homme froid, persévérant et réfléchi peut seul atteindre. Je vous écris ce que je pense : c'est la plus grande preuve d'estime que je puisse vous donner. »

De même que le sentiment de son entière prépondérance se manifestait pleinement ici, de même aussi son impatiente nature ne lui permit pas de laisser s'écouler tranquillement le délai de huit jours qu'il avait accordé au comte Cobenzl. La dépêche du Direc-

toire, du 29 septembre, lui servit de prétexte pour réclamer une conclusion immédiate, pour arracher encore à l'Autriche un coin du delta du Pô ou de la rive gauche du Rhin, et pour demander la prompte rédaction du traité de paix. Sinon, dit-il, on compromettait tout ; il assumait la plus lourde responsabilité en outrepassant ses instructions ; chaque jour de nouveaux ordres de son gouvernement pouvaient renverser ce qui avait été fait jusque-là. Cobenzl se décida donc à ne pas attendre l'arrivée du courrier de Vienne pour procéder à la rédaction des articles, laquelle provoqua encore de nouvelles scènes de violence. Une vive discussion s'établit lorsque Bonaparte réclama la reconnaissance de l'annexion des îles Ioniennes à la France ; Gallo, soutenu par Cobenzl, voulait que ces îles fussent attribuées à Naples ; enfin Cobenzl déclara que peu lui importait le sort des îles, pourvu qu'elles ne devinssent pas le partage de la France. Bonaparte, atteint par cette opposition dans ses plans les plus chers, entra dans une violente colère, et finit par déclarer officiellement, pour que ce fût consigné dans le protocole, que le Directoire, désavouant tout ce qui avait été convenu jusque-là, ne voulait plus laisser à l'Empereur que l'Istrie et la Dalmatie. Cela mit Cobenzl hors de lui. Cependant Thugut, quelques jours auparavant, lui avait fait savoir que l'Empereur, par suite de l'inaction de la Russie, désirait la paix malgré la rupture de la négociation de Lille, attendu que cette paix le mettrait en possession de toutes les forteresses vénitiennes, et, par là, lui ferait prendre pied en Italie ; que d'ailleurs il ne la considérait que comme une trêve qu'on pourrait rompre vingt fois pour une, si on le désirait, lors de la négociation de la paix de l'Empire. En présence de ces sentiments, Cobenzl ne pouvait mettre tout en question pour l'île de Corfou. Il renoua la négociation, le protocole fut brûlé, l'article français fut accepté, et la partie occidentale de la forteresse de Legnago, située au delà de l'Adige, fut abandonnée à l'Empereur.

La menace avait si bien réussi en cette circonstance au général Bonaparte, que, dans la séance suivante, le 11 octobre, il y eut encore recours et dans de plus vastes proportions. C'était le soir, après dîner ; dès le début de l'entretien, Bonaparte se montra en proie à une grande excitation, qu'il augmenta encore en buvant successivement plusieurs verres de punch. Il avait apporté un

projet de traité par lequel, outre les cessions allemandes déjà demandées, il revendiquait encore le Frickthal et le comté de Falkenstein, avec la reconnaissance formelle de l'Empereur, tandis que Cobenzl ne pouvait lui offrir que de le laisser faire, grâce au retrait de l'armée autrichienne. Sur quelques points, la discussion resta dans les bornes de la modération; mais lorsque Cobenzl refusa la reconnaissance formelle, Bonaparte entra en fureur; il se répandit en blessantes invectives, parcourut la salle en chancelant comme un homme ivre, renversa un service de porcelaine qui était sur la cheminée, se précipita hors de la salle en criant et en jurant, et remonta dans sa voiture (1). Cette fois, l'inconvenance même de sa conduite donna du courage au comte Cobenzl. Celui-ci évita d'ailleurs de se retrouver avec Bonaparte; les points principaux étaient arrrêtés, et Gallo fut chargé de régler les derniers détails. On reconnut bientôt que Bonaparte lui-même n'avait nulle envie d'en venir à une rupture; au lieu d'une reconnaissance formelle, il se contenta de l'assentiment de l'Empereur à ses acquisitions sur le Rhin, et abandonna sans difficulté quelques demandes accessoires. Cobenzl ayant reçu l'approbation de Thugut, l'accord s'établit enfin le 16 octobre. Le 13, Bonaparte avait vu les sommets des Alpes couverts de neige, ce qui lui présageait de grandes difficultés pour le passage des montagnes. De plus, il apprit la nomination d'Augereau au commandement des deux armées qui se trouvaient sur le Rhin. Il exprima le 17 à son adjudant Marmont le mépris et la colère que lui inspirait la folie faite par les directeurs en donnant à un bavard si peu intelligent la direction de la plus grande force militaire de la République, et en privant par là l'armée d'Italie, en cas de guerre, d'un soutien tout à fait indispensable. « C'est vraiment pitoyable, dit-il; nous tâcherons de ne pas être victime de cette sottise; nous ferons la paix. » Sa résolution était si bien arrêtée, que, sur la nouvelle que le Directoire, cédant à ses vives représentations, avait consenti à ratifier le traité d'alliance conclu avec la Sardaigne, il donna secrètement des ordres pour faire interrompre le service des postes, afin de ne pas être obligé par l'annonce officielle de cet accroissement de force à augmenter ses demandes à l'égard de l'Autriche. La signature

(1) Huffer a fait un examen critique des rapports relatifs à cette scène, p. 447 et s.

solennelle eut lieu à Passeriano, le 17 octobre au soir; mais l'acte fut daté de Campo-Formio, village situé entre Udine et Passeriano, et déclaré neutre à cet effet.

Les articles publics du traité stipulaient la cession de la Belgique et des îles Ioniennes à la France, les acquisitions de l'Empereur en Italie, la réunion de Milan et Mantoue, Bergame et Brescia, Modène et les Légations à la République Cisalpine, l'abandon du Brisgau comme dédommagement au duc de Modène, la convocation d'un Congrès à Rastadt en vue de la paix de l'Empire. Les articles secrets comprenaient l'assentiment de l'Empereur aux acquisitions de la France sur le Rhin, d'abord depuis Bâle jusqu'à l'embouchure de la Nette, puis le long de ce cours d'eau jusqu'à sa source, puis enfin au sud d'une ligne qui s'étendait jusqu'à Venlo, en passant par Erkelenz. En outre, l'Autriche cédait le Frickthal, sur la promesse d'une indemnité équivalente, et devait avoir, en échange du Brisgau et de Falkenstein, l'archevêché de Salzbourg et les cercles bavarois à l'est de l'Inn. Pour le cas où la paix de l'Empire accorderait de nouvelles acquisitions à la France, Cobenzl avait obtenu la promesse d'une donation de même valeur. Les États de l'Empire lésés sur le Rhin devaient, d'accord avec la France, en être indemnisés en Allemagne; c'étaient les trois électorats ecclésiastiques, le Palatinat bavarois, le Wurtemberg, Baden, Deux-Ponts, les deux Hesse, Nassau, Wied, Salm, Lœvenstein, Leyen. Orange devait également obtenir une compensation en Allemagne, mais non dans le voisinage des provinces autrichiennes ou bataves. La Prusse devait rentrer en possession de ce qui lui avait appartenu sur la rive gauche du Rhin, et ne faire, par conséquent, aucune acquisition nouvelle. Vingt jours après la ratification du traité, en même temps que les troupes impériales évacueraient les États de l'Empire et leurs forteresses, les Français devaient remettre les provinces vénitiennes à l'Autriche. Le pays au nord du Main, entre le Rhin et la ligne de démarcation prussienne, devait rester occupé par les Français jusqu'à la paix de l'Empire.

Bonaparte signa le traité avec la plus grande satisfaction, sinon avec des sentiments entièrement pacifiques. En écrivant le lendemain à Talleyrand, il exposa encore une fois les motifs de sa conduite, la difficulté d'une campagne d'hiver, la force de l'armée de

l'Empereur en Italie, la valeur des nouvelles acquisitions, et, par-dessus tout, l'éventualité de la guerre avec l'Angleterre. « Devions-nous, dit-il, éparpiller nos forces, pour que l'Angleterre pût continuer à prendre nos colonies et à empêcher la restauration de notre commerce et de notre marine? Les Autrichiens sont lourds et avares; il n'est pas de peuple qui soit moins remuant et moins dangereux pour notre situation intérieure. Les Anglais, au contraire, sont généreux, vifs et actifs. Il faut que notre gouvernement renverse le gouvernement anglais, ou s'attende à être renversé par l'or et les menées de ces turbulents insulaires. Le moment présent nous rend la partie facile. Tournons toute notre activité du côté de la mer, détruisons l'Angleterre. Ceci fait, l'Europe sera à nos pieds. »

Pour ce qui concernait l'Empereur François, la seconde des parties contractantes, le Saint-Empire romain était anéanti, sinon officiellement mais de fait, par le traité de Campo Formio. Ce traité abandonnait directement à la France une étendue de territoire près de deux fois aussi grande que celle que la France a dû céder à l'Allemagne en 1871, sans que l'Allemagne y gagnât une frontière militairement protégée analogue à celle que forment les Vosges. Mais, ce qui était plus funeste encore, c'était l'immixtion formellement reconnue des Français dans les affaires intérieures de l'Empire. Il n'était pas dit à la lettre que les princes nommés plus haut seraient indemnisés grâce à des sécularisations de biens ecclésiastiques, mais cela se comprenait d'autant mieux que l'Autriche, par le traité même, s'était assuré l'archevêché de Salzbourg. C'était consacrer le renversement de l'ancienne constitution de l'Empire, dont les États ecclésiastiques formaient la partie essentielle et caractéristique; le peuple allemand n'eût pu qu'y gagner sans doute, mais il eût fallu pour cela que le violent étranger, le conquérant révolutionnaire, ne fût pas nommé juge et arbitre dans les négociations souvent très amères qui allaient devenir inévitables.

Quant à l'Autriche, il lui était donné une compensation, insuffisante à la vérité, mais qui pourtant n'était pas à dédaigner. Du reste, on ne doit pas s'étonner si ce fut avec douleur et regret que Thugut demanda la ratification du traité. Il se souciait peu, nous le savons, des parcelles de la rive gauche du Rhin; mais il ne se

soumettait qu'à contre-cœur à la nécessité d'abandonner les États ecclésiastiques, les véritables amis de l'Autriche d'alors; ce qui l'irritait surtout, c'était de n'avoir pu atteindre son but, et acquérir, par la possession des Légations, une influence prédominante sur toute l'Italie. « Ce honteux traité, écrivit-il le 22 octobre au comte Colloredo, fera époque dans les annales de l'Autriche, si ces annales elles-mêmes ne disparaissent pas, comme cela est à craindre. Il n'y a que trop d'objections à faire aux articles. Je n'ai fait que les parcourir rapidement; nous aurons tout le temps de les déplorer. Cobenzl ne tardera pas à arriver; il nous expliquera bien des choses que ma pauvre tête, torturée d'ailleurs par de violentes douleurs, ne peut comprendre. » Dans un second billet du même jour, il s'écrie : « Ce que j'ai lu des articles me donne la fièvre. Mon désespoir est encore augmenté par la joie insensée des Viennois au seul mot de paix. Nul ne demande si les conditions sont bonnes ou mauvaises, nul ne s'inquiète de l'honneur de la monarchie ni de ce qu'il pourra être advenu d'elle dans dix ans. Tous ne songent qu'à courir à la redoute et à se régaler. Comment, avec de tels sentiments, résisterait-on à l'énergie d'un Bonaparte, lequel ne recule devant aucune témérité? La paix! rien que la paix! Mais où est-elle? Je ne la vois pas assurée par ce traité, dont l'exécution, j'en suis certain, formera le pendant de celle des préliminaires. »

Au fond, cette pensée était sa dernière, sa haineuse consolation. « Ce n'est qu'une trêve, avait-il dit au comte Cobenzl dès le 5 octobre, une trêve pleine de prétextes de rupture, dès que la rupture paraîtra opportune. » Et voilà qu'au moment même où, par suite surtout de l'engourdissement de la Russie, on venait d'accepter cette douleur et cette honte, on reçut de Saint-Pétersbourg, le 13 octobre, une dépêche par laquelle Dietrichstein annonçait un de ces brusques et violents changements auxquels les idées de Paul n'étaient que trop sujettes. Le Comte Haugwitz avait dit à Berlin à l'ambassadeur de Russie que le roi avait rejeté l'alliance offerte par la France, en ajoutant que, si la paix ne se faisait pas, l'extension du théâtre de la guerre était à redouter. A cette parole, Paul avait pris feu; croyant voir déjà les armées prussiennes en mouvement contre l'Autriche, il s'était souvenu tout à coup que la paix de Teschen l'avait rendu garant de la

constitution de l'Empire allemand. Aussitôt il avait fait expédier à Berlin une dépêche amicale dans la forme, mais très nette dans le fond, par laquelle il annonçait qu'il s'acquitterait résolument des devoirs acceptés à Teschen, et protégerait l'Allemagne contre toute violation. Ses ministres assuraient qu'il avait parlé très sérieusement, que l'armée s'était complètement initiée aux nouvelles méthodes de guerre, que les officiers désiraient la guerre, et qu'on trouverait maintenant l'Empereur plus disposé à soutenir ses alliés que Catherine ne l'avait jamais été. Paul lui-même répondit à Dietrichstein qui le remerciait de sa dépêche : « Je n'ai fait que mon devoir; je suis garant de l'inviolabilité de l'Empire allemand, je ne souffrirai pas qu'on y porte atteinte. »

La France jetant des regards de convoitise sur la Suisse et sur Rome, le Directoire s'avançant sur la rive gauche du Rhin, Bonaparte formant d'ardents projets contre l'Orient, et, d'un autre côté, Thugut, encouragé par le changement d'idées de l'Empereur Paul, résolu à tenter le sort des armes de nouveau et aussitôt que possible, tel était le tableau qui s'offrait à l'Europe au moment de la signature d'une paix achetée par six années d'effusion de sang. La première coalition formée contre la France fut dissoute le 17 octobre 1797 : huit jours plus tard, la seconde existait déjà en germe.

LIVRE V

CONTINUATION DES CONQUÊTES DE LA FRANCE

Au mois de septembre 1797, le sort de la Révolution française était, à tous égards, irrévocablement fixé.

Le 18 fructidor avait démontré une fois de plus l'impossibilité d'établir un gouvernement régulier sur les bases que lui assignaient les idées libérales, soit qu'elles adoptassent les formes de la constitution de 1795, soit qu'elles restassent fidèles aux principes de 1791. Avec quelle ardeur n'avait-on pas annoncé, au terme des travaux de la Convention, que les difficultés d'une époque de création étaient surmontées, que la liberté était assurée, que l'ère de l'ordre légal était ouverte! Et cependant, deux années plus tard, le gouvernement lui-même se voyait déjà dans l'obligation de recourir aux armes pour enfreindre la Constitution, afin d'empêcher que la majorité du peuple ne l'abrogeât et n'étouffât la liberté par des moyens légaux. Un article des Droits de l'Homme, en effet, déclarait que toute souveraineté appartenait à la nation : celle-ci avait donc le droit de modifier la constitution actuelle et de revenir au besoin de la République à la Monarchie. Mais un autre article de ces mêmes Droits de l'Homme déclarait tout aussi formellement que la résistance à l'oppression était un droit et un devoir pour tout citoyen ; or, qui pouvait empêcher les directeurs de voir pour eux un danger d'oppression dans les plans de l'opposition? Il est évident que le respect inviolable de la loi, première condition d'une vie politique régulière, est incompatible avec de telles théories. La politique ne pouvait qu'osciller sans cesse entre l'anarchie et le

coup d'État, jusqu'au jour où paraîtrait enfin un maître assez fort pour subjuguer tous les autres, et pour mettre, par la suppression totale de la liberté, un terme aux abus commis en son nom. La Révolution en était arrivée là. La constitution républicaine agonisait, frappée à mort par les directeurs, et ne rencontrant que répulsion ou indifférence chez le peuple fatigué. Son belliqueux héritier voyait déjà le chemin du trône s'ouvrir devant lui : guérir le mal, ou même prolonger cet état de souffrance semblait chose impossible. Ces derniers livres ont pour objet de retracer les luttes de la République mourante, et la soumission finale des démagogues à la dictature militaire.

CHAPITRE PREMIER

OUVERTURE DU CONGRÈS DE RASDTAT

Tandis que le général Bonaparte réglait à Udine les destins de notre continent, le gouvernement du Directoire, indifférent aux grands besoins du pays, avide de gain pour lui et pour ses amis, violent envers tout adversaire politique, continuait à se traîner dans l'ornière où le coup d'État lui avait permis de rentrer. L'ébranlement causé par le 18 fructidor n'avait pu être que funeste à la marche régulière de l'administration et au développement intérieur. De toutes parts s'élevaient des réclamations. Le 31 octobre 1797, Darraq demanda aux Cinq-Cents de diminuer le nombre des séances du Corps législatif, afin de laisser à ses membres le temps et la force de se livrer à un travail méthodique.

« La Constituante, dit-il, a donné à la France 3,488 lois, la Législative 2,190, la Convention 15,414, les deux Conseils réunis 1,139 jusqu'au 1er prairial de cette année, ce qui fait en tout 22,231 : Qui pourrait se reconnaître au milieu de cette masse? Avec cela, continua-t-il, nous n'avons pas encore de code civil; le code criminel est imparfait; l'absence d'un code hypothécaire entrave la circulation du numéraire, celle de lois forestières amène la complète dévastation de nos forêts; nos contributions sont encore

réparties d'une manière presque aussi inégale, aussi oppressive que sous la monarchie. » Personne ne le contredit, mais ses plaintes restèrent sans effet. En décembre, Duport fut chargé de faire un rapport sur une motion du Directoire, qui, en vue de décharger les autres ministères, demandait la création d'un nouveau ministère dit des biens nationaux. Duport reconnut la nécessité d'augmenter les moyens de travail. « Partout, dit-il, l'administration languit, les routes sont délabrées, le commerce est découragé et anéanti, les forêts sont dévastées; les impôts sont mal répartis, l'instruction est nulle ou négligée. » — « On ne voit partout que relâchement, ruine et faiblesse, » s'écria un autre représentant. Bien que tout cela fût reconnu vrai, la motion fut rejetée. Duport cependant n'avait pas dit un mot de trop. Au commencement d'octobre, le ministère de l'intérieur avait demandé aux professeurs des lycées d'aider à former des instituteurs, attendu que les écoles normales qui devaient être chargées de ce soin n'étaient pas encore organisées, et que la France restait sans écoles primaires (1). Au commencement de novembre, le *Moniteur* annonça que les écoles centrales ou lycées avaient d'excellents maîtres, mais pas d'élèves. Il n'y avait qu'une voix aux Cinq-Cents pour se plaindre de l'insuffisance des études médicales, et des ravages effrayants faits par le charlatanisme depuis 1792 (2). On se plaignait tout aussi hautement de ce que les juges, n'étant plus payés, cessaient d'exercer, et de ce que des essaims d'avocats clandestins assiégeaient et exploitaient les parties. De toutes les villes du pays arrivaient des rapports sur le lamentable dénuement des hôpitaux et des hospices d'enfants trouvés. Les communes étaient sans ressources pour éclairer leurs rues et pour entretenir leurs chemins vicinaux. La sécurité publique, ce premier besoin de toute société civile, était partout tristement menacée. En Vendée et dans la vallée du Rhône, le coup d'État et la reprise des poursuites contre les prêtres avaient provoqué le soulèvement de grandes bandes armées, qui commençaient par protester contre l'atteinte portée à la Constitution, et finissaient par le vol et le pillage. Dans les autres départements, il n'était

(1) Le 17, Martin déclara aux Cinq-Cents que la République avait 5,000 écoles primaires, tandis que la loi en exigeait 25,000. Chaque école coûtait 150 francs par an.

(2) 14 octobre 1797, 3 avril 1798.

pas même besoin de ces prétextes pour que des désordres semblables se produisissent. Des bandes à cheval, de trente à cinquante hommes, arrêtaient les voitures de la poste; d'autres rançonnaient les villages, pillaient les maisons de campagne, en maltraitaient les habitants. A Paris même, et dans un quartier fréquenté, on vit une troupe d'hommes pénétrer en plein jour dans un café, dévaliser les buveurs, forcer la caisse, briser les meubles, sans que la police intervînt, si ce n'est au bout de quelques heures. Le gouvernement se déclarait impuissant à remédier au mal si des moyens extraordinaires n'étaient pas mis à sa disposition, tels que la peine de mort pour tout acte de pillage, un jugement militaire dès que plusieurs personnes y auraient participé, la responsabilité des communes pour tout dégât commis sur leur territoire. Tout cela lui fut enfin concédé en janvier 1798, après de longs débats dans les deux Chambres; mais, malgré la sévérité des prescriptions, on n'obtint que peu de résultats (1), car personne ne sut attaquer le mal dans sa racine même.

En un mot, le Directoire n'avait pu réussir, durant deux années d'existence, à guérir un seul des maux que la Terreur avait faits à la France.

Il ne s'en engagea que plus résolument, après la victoire de fructidor, dans les voies de la politique révolutionnaire qui avait donné naissance à ces maux en 1792. Tout son intérêt se concentra sur la persécution, l'appauvrissement, l'anéantissement de ses adversaires politiques; il ne semblait pas comprendre que chacune de ses mesures atteignait un membre de la nation, et compromettait la sécurité nationale. Ses premiers coups tombèrent sur les anciens objets de sa haine, les émigrés et les prêtres. La loi du 19 fructidor avait, sous peine de mort, imposé une émigration nouvelle à tous les émigrés rentrés; elle avait en même temps renouvelé toutes les lois pénales de la Terreur contre les prêtres jadis déportés, et les avait ainsi, malgré la législation et les actes de 1795, placés sur la même ligne que les émigrés. Les conséquences en furent terribles. Il fut plus d'une fois parlé, dans les discussions des Conseils, de prêtres malades qui avaient été arrachés de leur lit, et fusillés comme des émigrés en rupture de ban. Défense

(1) En avril 1798, une bande de cent hommes armés put occuper et piller en toute liberté la ville de Neaux, sans qu'un seul des malfaiteurs fût arrêté.

expresse était faite aux Conseils de guerre de rechercher si l'accusé avait réellement émigré; il suffisait que l'identité des individus et leur inscription sur une liste d'émigrés fussent établies, pour que la mort suivît immédiatement. Or, nous savons comment se dressaient ces listes; plus de cent mille personnes qui n'avaient jamais quitté le territoire français y avaient été portées; tout magistrat local pouvait opérer l'inscription, tandis que la radiation n'appartenait qu'au Directoire seul : bref, le gouvernement, grâce à ces lois, disposait à son gré de la vie de tout Français, et faisait répandre à flots, dans les départements, le sang des citoyens (1). Mais les victimes isolées ne suffisaient ni à son fanatisme politique ni à sa cupidité. Les partisans qu'il comptait dans les Conseils obtinrent une mesure qui surpassait en révoltante illégalité toutes les autres dispositions de ces lois dignes de la Terreur. Avignon et le Comtat-Venaissin, ayant été réunis à la République française en octobre 1791, avaient été depuis cette époque soumis aux lois rendues contre les émigrés. On découvrit alors que les principes de la Révolution française avaient pénétré dans le Comtat depuis le mois de juillet 1789, et que, par conséquent, l'émigration devait y être considérée et punie comme un crime contre la France à dater, non du jour de la réunion légale, mais de celui de la prise de la Bastille. Or, en présence de la terrible et sanglante anarchie qui avait régné dans ce malheureux pays en 1790 et en 1791, plusieurs milliers d'habitants s'étaient réfugiés soit en Suisse, soit dans les provinces françaises voisines, relativement plus tranquilles : ces hommes se trouvaient donc tout à coup punis pour un acte commis alors que leur pays était encore une possession papale, et, qu'en France même, nulle peine ne menaçait encore l'émigration. Une foule de ces malheureux furent jugés en Conseil de guerre, et les confiscations faites à cette occasion procurèrent un riche butin au trésor français.

Le gouvernement réservait à l'ancienne noblesse un sort non moins rigoureux qu'aux émigrés et aux prêtres. Nous avons vu que, dès le 19 fructidor, cette question avait été agitée aux Cinq-

(1) Les condamnations à mort et les poursuites contre des individus illégalement inscrits prirent de telles proportions, que le Conseil des Cinq-Cents, si docile pourtant à cette époque, décida le 1er mars l'envoi d'un message au Directoire et la préparation de lois réparatrices; mais, le 6, une réponse fulminante du gouvernement le fit rentrer dans son craintif silence.

Cents; le 27 septembre, un membre demanda que les nobles fussent exclus de toutes les fonctions publiques jusqu'à l'expiration de la quatrième année qui suivrait la paix générale; et comme on opposait à cette motion un article de la Constitution, Boulay (de la Meurthe) présenta un projet de loi qui enlevait le droit de bourgeoisie à tous les nobles et expulsait de France tous les membres de la haute noblesse, sous peine de déportation. « Il existe, dit Boulay, une irréconciliable inimitié entre la noblesse et la République; la noblesse n'est pas une association française, mais européenne; en lui enlevant le droit de bourgeoisie, on ne fait que consacrer légalement ce qui existe en fait depuis longtemps. » La proposition trouva cependant un très mauvais accueil, tant à la Chambre que dans la presse, et, quinze jours plus tard, la clause de bannissement fut abandonnée; on se contenta de décider que les nobles, à l'exception des députés, des directeurs et des soldats employés au service actif, ne pourraient exercer leurs droits de citoyens qu'autant qu'ils rempliraient les conditions imposées aux étrangers par la constitution pour l'acquisition de ces droits. Une autre tâche poursuivie avec ardeur par le Directoire était l'expulsion de tous les emplois, dans toute l'étendue de la République, des royalistes réels ou supposés. Aussitôt après le coup d'État, le Directoire avait donné à tous les ministres l'ordre de purger leurs bureaux des employés suspects, et surtout d'épurer l'administration des postes dans le sens patriotique. Les fonctionnaires administratifs élus par le peuple n'avaient pas été épargnés; durant les mois de septembre et d'octobre, soixante-trois Conseils de départements et cent soixante-dix-huit Conseils communaux furent dissous par ordre du Directoire et recomposés partout de Jacobins éprouvés (1). L'opinion s'étant répandue que le poison du royalisme et de la superstition avait également pénétré dans le corps enseignant, il fut décidé que tout professeur dans une science, un art ou une spécialité quelconque serait sous la surveillance de la police. On en voulait encore davantage aux fonctionnaires de l'ordre judiciaire, qui, ainsi que nous l'avons déjà remarqué, portaient depuis longtemps ombrage aux patriotes; le 31 octobre donc, un des plus ardents Jacobins du Conseil des Cinq-Cents, Poulain-Grandpré, présenta au nom d'une

(1) *Moniteur*, 7 novembre.

commission un rapport qui concluait à demander que le mandat des présidents et accusateurs publics élus l'année précédente fût déclaré expiré, que le Directoire nommât leurs successeurs jusqu'aux prochaines élections, et que les accusateurs publics fussent déclarés destituables par le Directoire. La Constitution prescrivait l'élection des membres des tribunaux pour six années; Poulain-Grandpré s'efforça donc vainement de prouver que cette prescription ne s'appliquait qu'aux tribunaux civils, et non aux tribunaux criminels. Il rappela énergiquement tous les crimes commis par ces derniers avant le 18 fructidor, les poursuites exercées contre les meilleurs patriotes, l'impunité accordée aux assassins royalistes. Les accusateurs publics, par la nature même de leurs fonctions, étaient, selon lui, les organes du pouvoir, lequel devait, par conséquent, les nommer et les révoquer s'ils se rendaient coupables d'illégalité. Il considérait comme tout aussi illogique la séparation de leurs fonctions de celles des commissaires du gouvernement près des tribunaux. Il déclara avec une grande sincérité que l'Assemblée constituante avait eu en 1790, pour établir ces dispositions défectueuses, des motifs politiques qui n'existaient plus actuellement; que le représentant de l'autorité était encore, à cette époque, un roi héréditaire, dont on avait systématiquement cherché à affaiblir le pouvoir; mais que maintenant, une autorité républicaine étant à la tête de l'État, il n'y avait plus lieu de conserver des institutions absurdes et funestes. La mesure rencontra cependant de l'opposition dans les deux Conseils, et le principe de l'amovibilité permanente des accusateurs publics ne fut pas adopté. Pour le reste, tout scrupule disparut devant la déclaration que le projet de loi était le complément nécessaire de l'œuvre glorieuse du 18 fructidor, et la révocation de tous les présidents et accusateurs publics fut prononcée.

Le parti vainqueur, grâce à une suite de mesures de violence, était donc rentré en possession de toutes les places importantes de l'État, que la volonté du peuple souverain lui avait enlevées aux dernières élections. Il tenait encore une fois dans sa main, non seulement l'armée, mais l'administration, la police, la justice. Des mesures furent prises aussi contre la presse; au mois de décembre, le Directoire supprima d'un seul trait de plume treize journaux qui lui déplaisaient. De vieux Jacobins, et souvent même des

partisans déclarés de Babœuf furent rappelés à tous les emplois. On n'y regardait pas alors de très près : quiconque faisait profession de haine contre la royauté et l'Église était bien venu des gouvernants. A Avignon, quelques assassins de la Glacière et de nombreux membres des anciens comités révolutionnaires furent revêtus d'emplois administratifs. L'un d'eux, commissaire de police, arrêta à Carpentras le président du jury; un autre, un juge de paix, emprisonna à Avignon l'accusateur public. La municipalité de cette ville établit sur un certain nombre d'habitants un impôt de 30 francs par tête, avec menace de traiter comme suspects, conformément à la loi terroriste de 1793 (1), ceux qui négligeraient de le payer. En même temps, de nouveaux clubs jacobins se formèrent dans tous les départements, à l'exemple de Paris, sous le nom de cercles constitutionnels; ils se mirent, au mépris public de la loi, en communication régulière les uns avec les autres, pesèrent sur les administrations locales, et surtout sur les poursuites exercées contre les citoyens suspects. Mais, de même que deux ans auparavant, le gouvernement ne devait pas tarder à ressentir les conséquences d'une telle alliance.

Tandis que la volonté du Directoire s'imposait ainsi peu à peu à toute la France, et que des liens de fer contenaient tous les sentiments hostiles, il était pourtant un terrain sur lequel, comme toujours, le despotisme matériel se montrait impuissant; je veux parler des finances. Le Directoire pouvait faire trembler de crainte tous les Français; mais il ne dépendait pas de lui de donner aisance au peuple et richesse à l'État. Toute négation du droit, au contraire, tout acte de violence, ne pouvaient que déprécier la propriété, paralyser le commerce, ruiner le crédit, et tarir par là les sources du bien-être. Après de longs débats, les Conseils parvinrent, au mois de novembre, à mettre les recettes et les dépenses de l'an VI, de septembre 1797 à septembre 1798, en équilibre, au moins sur le papier, et même à présenter 616 millions de recettes en regard de 600 millions de dépenses, c'est-à-dire un excédent de recette de 16 millions. Mais, dès le mois de

(1) Rabaut au Conseil des Cinq-Cents, 22 décembre. Bordas, qui répondit pour défendre le gouvernement, n'entra pas dans le détail des faits isolés; il se contenta d'assurer d'une manière générale que toutes les nouvelles dépeignaient le Midi comme tranquille et animé des meilleurs sentiments.

février 1798, Villers dut annoncer que, sur les 225 millions que devaient fournir l'impôt foncier et la cote personnelle, il en était à peine rentré 12 jusque-là. Bien qu'il eût été décidé en novembre que la confection des rôles et le recouvrement des impôts ne seraient plus confiés à des employés municipaux, toujours négligents, mais à des agents du Directoire, les rôles, trois mois plus tard, n'étaient encore prêts que dans un seul département. Le nouvel impôt du timbre n'était pas plus productif; l'administration des hypothèques, vu l'insuffisance de la législation, menaçait de ne fournir que 2 millions au lieu de 8; le péage des routes, évalué à 20 millions, offrait un déficit de moitié; l'impôt sur le tabac ne promettait plus que 7 millions au lieu de 10, la loterie 6 au lieu de 12. Un membre ayant demandé l'augmentation des impôts sur le luxe, Lecoulteux s'écria : « Il n'y a plus de luxe en France, l'impôt sur le luxe ne produira donc rien non plus. A Rouen, où l'on comptait jadis trois cents voitures particulières, il n'en reste plus qu'une seule; à Dijon, il en reste deux sur quatre-vingts; les domestiques sont si rares et si coûteux, que chacun se réduit au strict nécessaire. » Avec un tel déficit, il ne pouvait naturellement être question de régularité dans les dépenses. Les directeurs et les ministres touchaient leurs appointements, les députés leur indemnité, les armées à peu près leur solde; quant aux employés civils, aux communes, aux travaux et aux établissements publics, on les abandonnait à leur sort. A la faveur de ce désordre, le gaspillage et les dilapidations des gouvernants et de leurs favoris se continuaient de la manière la plus éhontée. A toutes les observations faites à ce sujet, il était répondu que tel avait été le langage des royalistes jusqu'au 18 fructidor. « Je suis forcé de voler la République, rien que pour rentrer dans mes dépenses, » écrivait un fournisseur de l'armée d'Italie; « le commissaire des guerres ne certifie aucune fourniture sans en être récompensé en espèces sonnantes; le payeur ne fait de payement que contre un pot-de-vin de trente pour cent, par ordre supérieur, dit-il, et pour subvenir aux dépenses des généraux. » Ces sangsues de haut parage se sentaient actuellement si fortes, qu'une délibération publique du Conseil des Anciens rétablit les commissaires du trésor, mis en accusation durant l'été par Gibert et Thibaudeau, pour leur connivence avec la compagnie Dijon. Le pays mourait

donc de faim, pendant que ses maîtres nageaient dans l'abondance. Ceux-ci, toujours satisfaits de leur situation, étaient fermement résolus à ne tolérer aucune modification importante. Les convictions politiques n'étaient ici pour rien. Ils étaient républicains parce qu'ils étaient les maîtres sous la République, et que le pouvoir leur eût échappé sous toute autre forme de gouvernement. Ils étaient Jacobins parce qu'ils s'étaient élevés grâce au jacobinisme, et que la prolongation des violences révolutionnaires était nécessaire au maintien de leur puissance. Mais ils étaient prêts en même temps à renier toute conséquence du système jacobin qui eût pu, à un moment donné, compromettre leurs intérêts et leur autorité. Ils marchaient donc sans souci d'aucun principe ni d'aucun scrupule, sans plan concerté, sans songer à autre chose qu'au butin du jour. Les succès de Bonaparte leur montraient, bien au delà des frontières de la France, l'Europe entière livrée à leurs coups, et la manière dont ils traitaient leur propre nation dit assez quelle était leur conduite à l'égard des étrangers, leurs vassaux ou leurs adversaires.

La volonté puissante de Bonaparte, nous l'avons vu, avait seule pu les contraindre à conclure la paix avec l'Autriche. Ils ne s'en montrèrent que plus ardents, à la même époque, à continuer la lutte avec l'Angleterre. La négociation entamée avec cette puissance et interrompue d'une manière si brutale, avait eu, il est vrai, un court, mais caractéristique épilogue. En dépit de tous les refus et de toutes les protestations formulés à Lille, à peine lord Malmesbury était-il de retour à Londres, que des agents du ministre Talleyrand et du directeur Barras étaient venus trouver Pitt pour lui offrir de céder l'île de Ceylan et le cap de Bonne-Espérance à l'Angleterre, à la condition que Pitt payerait secrètement deux millions de livres aux chefs du gouvernement français. Pitt désirait si ardemment la fin de la guerre, qu'il ne repoussa pas absolument cette proposition honteuse; mais, comme la somme demandée dépassait de beaucoup le montant de ses fonds secrets, il n'offrit que 10 millions 250 000 francs, ce qui était déjà un chiffre très respectable, vu surtout l'état désastreux des finances françaises (1); néanmoins, soit que Barras ne voulût pas s'en contenter, soit

(1) *Stanhope Life of Pitt*, III, 62. Le journal de Malmesbury mentionne aussi ce fait.

que son puissant et violent collègue Rewbell n'approuvât pas cette affaire, rien ne fut conclu, et la guerre se ralluma, plus ardente que jamais. Durant tout l'été de 1797, la République batave, comme nous l'avons déjà dit, avait poursuivi ses armements, en vue d'une nouvelle tentative contre l'Angleterre. Elle avait réuni dans le Texel une imposante flotte de seize vaisseaux de ligne, avec quinze mille hommes de troupes de débarquement et quatre-vingts canons; mais un premier retard fut occasionné par le Directoire, qui demandait, contrairement aux vœux des Hollandais, que le commandement de l'entreprise fût confié au général Hoche; puis, lorsque cette difficulté fut enfin aplanie, des vents contraires retinrent durant de longs mois la flotte dans le Texel, si bien que les troupes épuisèrent les provisions faites pour l'expédition, et durent enfin être renvoyées. Après l'insuccès de la négociation engagée avec l'Angleterre, le Directoire pressa les Hollandais de porter au moins un coup vigoureux à la flotte anglaise qui surveillait leurs côtes; en conséquence, l'amiral de Winter sortit du Texel dans les premiers jours d'octobre, avec quinze vaisseaux de ligne et quatre frégates. L'amiral Duncan s'empressa de venir à sa rencontre avec seize vaisseaux et deux frégates; il se jeta, à la hauteur de Camperduin, entre la flotte ennemie et la côte hollandaise, et rompit sur deux points la ligne de bataille de Winter. Une lutte vive et acharnée s'engagea alors entre ces deux adversaires, égaux en bravoure et en talent. Des deux parts les pertes furent considérables; les Anglais reconnurent bien vite qu'ils avaient ici une plus rude besogne qu'en face des vaisseaux espagnols; mais ils eurent enfin le dessus, grâce à la supériorité de leur artillerie; après un combat de trois heures, de Winter, presque le seul à son bord qui fût sans blessure, dut amener son pavillon. Quand vint le soir, les Anglais avaient capturé neuf vaisseaux de ligne et deux frégates. Cette brillante victoire causa une immense satisfaction en Angleterre : maintenant que l'anéantissement de la flotte hollandais avait succédé à celui de la flotte espagnole, les îles britanniques pouvaient pour longtemps se considérer comme à l'abri de toute menace.

Quant au Directoire français, il ne parut nullement ému par ce désastre. Aussitôt après la ratification du traité de Campo-Formio, il nomma le général Bonaparte commandant d'une *armée d'An-*

gleterre qui devait être formée sur les côtes de la Manche, et annonça avec une pompeuse emphase sa résolution de dicter la paix à la perfide Albion dans Londres même. On mit tout en œuvre pour donner à la lutte un caractère qui la rendît irréconciliable. Tous les discours publics retentirent de nouveau de malédictions contre l'ennemi détesté; tous les journaux remplirent leurs colonnes d'articles fulminants contre le roi Georges et le ministère Pitt. On invita le peuple à apporter des dons patriotiques sur l'autel de la patrie, afin de contribuer à la guerre; on accusa le gouvernement anglais de ne plus vouloir nourrir ses vingt-quatre mille prisonniers de guerre français, ce qui nécessitait l'envoi à Londres d'environ un million par mois, pour empêcher que ces malheureux ne mourussent de faim. En même temps, pour faire face aux dépenses de l'armée, on décréta un emprunt à primes de 80 millions, auquel le butin fait sur les îles britanniques devait servir d'hypothèque. Il était évident qu'il y avait en tout cela plus de forfanterie que de véritable enthousiasme. Les dons patriotiques s'élevèrent en trois mois à 65,000 francs, que le Conseil des Cinq-Cents mit à la disposition du Directoire pour la nourriture des prisonniers, en y ajoutant l'excédent de 16 millions que présentait le budget; on ne doit donc pas s'étonner si, le 4 mars 1798, le député Riou se plaignit au Conseil de ce que rien n'avait encore été fait en faveur des prisonniers.

Pendant qu'il s'efforçait ainsi de rendre irrémédiable la rupture avec la puissante Angleterre, le Directoire augmentait aussi d'une manière non moins caractéristique la tension qui existait déjà entre la France et les Etats-Unis. Nous avons vu, au printemps de 1797, la fraction modérée des Cinq-Cents s'élever énergiquement contre la politique du Directoire dans la question américaine : le président Adams avait résolu de faire une nouvelle tentative d'arrangement, et il avait envoyé au Directoire, en ambassade extraordinaire, les généraux Pinckney et Marshall, ainsi que M. Elbridge Gerry (1). Ceux-ci arrivèrent à Paris le 4 octobre, alors que le 18 fructidor avait mis fin à toute pensée d'accommodement. On leur fit sur-le-champ comprendre qu'ils ne devaient

(1) Voir, sur ce qui suit, les *Actes et mémoires concernant les négociations qui ont eu lieu entre la France et les États-Unis, Londres, 1807*, III, 5-232. *Life and works of J. Adams*, VIII, 568. Neumann, Histoire, 580.

pas même espérer d'être reçus en ambassadeurs. Aussitôt après leur première visite à Talleyrand, deux amis ou agents de ce dernier vinrent les trouver pour les informer que Barras et un autre membre du Directoire étaient fort irrités contre l'Amérique, par suite surtout du dernier message du président au Congrès, message qui offensait gravement la République française en formulant contre le Directoire des accusations tout à fait dénuées de fondement. On ne pouvait, dirent-ils, songer à une négociation de paix tant que ces offenses n'auraient pas été rétractées ou expliquées. Les Américains ayant déclaré qu'il n'était guère possible de souscrire à un tel désir, les agents finirent par avouer qu'il y avait encore un autre moyen d'arriver à l'oreille de leur gouvernement. « Et ce moyen? » demandèrent les envoyés. « C'est, leur répondit-on, de donner de l'argent, beaucoup d'argent. » On leur expliqua alors que la question était double. Talleyrand devait demander d'abord que le gouvernement américain fît un prêt à la République française. Il serait facile de trouver pour cela une forme qui ne permît pas aux Anglais d'y voir une violation de la neutralité américaine; la France, par suite du traité de 1795, avait encore une créance considérable sur la Hollande, dont le papier était alors coté à la Bourse à 50 pour cent; l'Amérique n'avait qu'à reprendre ces titres au Directoire à leur valeur nominale, et le prêt (32 millions) se trouvait fait tout naturellement; à l'issue de la guerre actuelle, la République batave retirerait nécessairement ses rescriptions à leur entière valeur, de sorte que l'Amérique n'éprouverait pas la moindre perte. C'était là, dirent les agents, ce que demanderait Tallyrand; mais il faudrait en second lieu, pour calmer l'irritation du Directoire, lui faire une reconnaissance particulière de 50,000 livres sterling environ, et, comme la délicatesse ne permettait pas aux directeurs de la réclamer, l'offre devait en être faite par les envoyés eux-mêmes. Ceux-ci demandèrent alors si le Directoire, en ce cas, ferait cesser immédiatement le pillage des navires de commerce américains par les corsaires français, pillage qui avait déjà causé à leurs compatriotes un dommage de plusieurs millions; mais les agents déclarèrent qu'ils ne pouvaient rien promettre à cet égard. Ils ajoutèrent qu'il fallait attendre la fin de la négociation, qui, du reste, marcherait rapidement et sans aucune difficulté dès que serait faite la démarche indiquée par eux.

Les envoyés eurent ensuite plusieurs entretiens avec Talleyrand, en présence d'un des agents, nommé Bellamy. Le ministre, ainsi que l'avaient annoncé ses amis, ne parla que de l'achat des rescriptions bataves, et attendit, mais vainement, que les envoyés offrissent un présent. Ceux-ci, qui n'avaient aucun pouvoir pour traiter des affaires d'argent de cette nature, avaient décidé sans hésitation qu'ils opposeraient un refus catégorique à la demande de la France. Il en résulta qu'après des semaines passées en discussions inutiles, Talleyrand déclara qu'il ne voulait plus avoir affaire aux deux officiers, et invita Gerry, qu'il savait mieux disposé, à continuer seul la négociation. Pinckney et Marshall quittèrent la France sur-le-champ; quant à Gerry, il eut la faiblesse de souscrire à la demande de Talleyrand; mais le président Adams le rappela en Amérique avec un blâme énergique, fit imprimer les rapports envoyés (1), et ordonna des préparatifs militaires pour le cas d'une rupture positive. Les pirateries exercées par les corsaires français contre les navires américains se continuèrent tout aussi inexorablement que par le passé.

Tel était le pouvoir avec lequel, en vertu du traité de Campo-Formio, l'Empire allemand devait négocier à Rastadt la paix définitive.

En même temps qu'il était nommé général de l'armée d'Angleterre, Bonaparte avait reçu la mission de s'adjoindre les députés Treilhard et Bonnier, et de se rendre à Rastadt comme premier envoyé de la République française; mais, ni lui ni aucun des directeurs n'a pu sérieusement penser qu'il irait perdre son temps aux formalités longues et compliquées en usage dans le Saint-Empire romain. De plus on avait depuis longtemps le dessein bien arrêté d'aller à Rastadt bien au delà des clauses du traité de Campo-Formio et de demander toute la rive gauche du Rhin, ce qui aurait pu mettre

(1) Talleyrand là-dessus déclara avec une généreuse indignation qu'il n'avait jamais traité que de l'emprunt; que, pour ce qui concernait le présent de 50,000 livres, les envoyés avaient été mystifiés par quelques audacieux spéculateurs, lesquels avaient tâché d'extorquer de l'argent pour eux-mêmes, sans mission aucune du Directoire. Il demanda donc instamment aux Américains de lui faire connaître les noms de ces hommes, que les dépêches ne désignaient que par des initiales. La vie de Barras, de Rewbell et de Talleyrand nous dispense ici de perdre notre temps à cette justification; du reste, elle se réfute elle-même par cette seule circonstance que les rapports américains sur les entretiens qui avaient eu lieu avec Talleyrand en présence de Bellamy devaient sur-le-champ désigner au moins ce nom au ministre.

l'auteur de ce traité dans une situation désagréable. Bonaparte ne se pressa donc pas de quitter l'Italie, où d'ailleurs il avait encore un grand nombre d'affaires importantes à régler. Il chargea Villetard de notifier à la municipalité de Venise la prochaine cession de cette ville à l'Autriche; et comme Villetard, ému et effrayé par une telle mission, se permettait des observations, Bonaparte lui répondit d'un ton blessant que la France ne devait pas sacrifier le sang de ses enfants pour un peuple étranger. « Messieurs les bienfaiteurs du monde, ajouta-t-il avec raillerie, devraient bien aussi faire une fois une campagne d'hiver. — Du reste, dit-il encore, les Vénitiens seront libres, après notre départ, de défendre leur indépendance contre les Autrichiens; mais ce sont des poltrons et des lâches : que leur destinée s'accomplisse! » Il ordonna ensuite qu'avant d'évacuer la ville on emmenât ou détruisît tous les vaisseaux de guerre et tout le matériel de la flotte, afin de mettre l'Empereur dans l'impossibilité de fonder une marine; il fit même enlever à la malheureuse Venise le lion de Saint-Marc, le Bucentaure, et une grande quantité d'œuvres d'art, de manuscrits et d'archives; quant aux autres villes de la République, elles étaient épuisées jusqu'à la moelle par les exactions des garnisons françaises, et par les contributions de toute nature qui leur étaient imposées. La Cisalpine avait déjà reçu une constitution modelée sur celle de la France, avec un Directoire et deux Conseils : il compléta l'organisation politique de ce pays en y donnant provisoirement tous les emplois à des généraux français. Un soulèvement populaire dans la Rivière de Gênes lui fournit ensuite l'occasion d'adresser à la République ligurienne, qu'il venait de créer, une lettre remplie de sages conseils sur la modération et la fermeté politiques, mais qui se terminait par une suite de modifications considérables apportées à la constitution du jeune État (1). Il avoua sans détours au Directoire de Paris le véritable motif de sa conduite en cette circonstance. Un grand nombre de Génois, lui écrivit-il le 12 novembre, désiraient

(1) Les discussions de l'Assemblée nationale de Ligurie, sur les propositions de Bonaparte, sont curieuses. On demande d'abord si ces propositions constituent un ordre, ou ne sont qu'un bon conseil. Le commissaire du gouvernement répond que c'est un problème. On discute sur le problème, sans le résoudre. Le lendemain, le gouvernement déclare qu'il ne tolérera pas de résistance. L'Assemblée adopte alors les propositions, mais sans pouvoir réprimer l'expression de son chagrin.

devenir Français; cette acquisition, utile à beaucoup d'égards, ne devait pas être perdue de vue; la constitution ligurienne, même avec les changements ordonnés par lui, n'était pas de nature à satisfaire le peuple. « Pour peu que nous nous y prêtions, disait-il en terminant, dans deux ou trois ans ils nous supplieront à genoux de les accueillir au nombre des citoyens français. » Toujours mû par le même sentiment, il ne perdait pas de vue non plus les affaires des Etats de l'Eglise. Le Pape avait pensé que, la paix étant conclue entre l'Autriche et la France, rien ne s'opposait plus à ce qu'il rappelât le général Provera. Mais, dès que Bonaparte eut connaissance du retour de ce dernier à Rome, il ordonna à son frère Joseph de demander de nouveau son expulsion immédiate. Joseph devait déclarer au Pape que l'admission d'un Autrichien dans le service civil ou militaire de Rome mettrait fin à toute bonne intelligence entre la Curie romaine et la République française. Pendant ce temps, la République cisalpine, dont la cour de Rome différait la reconnaissance formelle, faisait occuper militairement le château papal de Saint-Léon, et Bonaparte augmentait de trois mille hommes la garnison d'Ancône, en donnant au commandant l'ordre d'inviter la bourgeoisie à se soustraire à la domination papale, ordre qui fut exécuté en grande pompe par le parti démocratique. « Je suis d'avis, écrivait Bonaparte au Directoire, que nous laissions Ancône se déclarer République indépendante, et qu'en définitive nous conservions cette ville pour nous, sans cesser de répéter au Pape que nous attachons très peu de prix à cette possession et que nous la lui rendrions volontiers s'il se conduisait bien à d'autres égards. » Il poursuivait aussi avec le plus vif intérêt l'organisation des îles Ioniennes, prenait toutes les mesures militaires nécessaires à leur sûreté, y établissait une station de douze vaisseaux de ligne vénitiens commandés par l'amiral Brueys, et envoyait des agents dans les provinces turques et dans l'île de Malte, afin de nouer partout des relations favorables aux intérêts français. Son but, on le voit, était, comme celui des directeurs, une extension universelle et sans bornes, avec cette seule différence que Rewbell et Barras, dans leur téméraire avidité, manquaient absolument de prudence et de mesure, tandis que, chez le général, la passion brûlante s'unissait de la manière la plus remarquable à la circonspection systématique.

Bonaparte, à cette époque, accordait aussi une attention particulière à la Suisse, qui confinait au nord à la République cisalpine. Nous l'avons déjà vu, au mois de mai 1797, exprimer au Directoire son désir d'occuper militairement le Valais; mais il avait reçu alors de Paris l'ordre d'éviter pour le moment toute complication de ce genre. Talleyrand lui-même était d'avis qu'on ne devait engager aucune querelle avec les confédérés, et il blâma très nettement Bonaparte d'avoir incorporé la Valteline à la République cisalpine (1); mais il ne put empêcher les directeurs de faire peser sur la Suisse des charges et des vexations incessantes; Rewbell notamment, très influent pour ce qui concernait les affaires étrangères, nourrissait une haine personnelle contre ce pays (2). On demanda donc tout à coup l'expulsion de l'ambassadeur anglais Wickham du territoire de la Confédération. Il avait soutenu, il est vrai, toutes les menées des émigrés français, mais ce n'en fut pas moins par un acte de générosité anglaise que Pitt, sur l'humble requête des Suisses, se hâta de le rappeler. Les plaintes les plus menaçantes se renouvelaient incessamment au sujet des magistrats aristocratiques des Grands Cantons, de la présence en Suisse d'émigrés français, des procès politiques intentés aux novateurs amis de la France; bref, depuis le 18 fructidor, Barras donnait libre cours à sa haine contre les confédérés, et Bonaparte, de son côté, ne mettait plus de bornes à ses projets sur la Suisse. En même temps qu'il détachait la Valteline des Grisons, il avait noué des relations avec les habitants du canton actuel du Tessin, lequel, en qualité de pays soumis, était administré rudement par les baillis de Schwyz et d'Uri. « Ses rapports avec ces cantons sont excellents, » écrivait Bacher à Talleyrand (3). Tout en comblant de protestations amicales les commissaires confédérés, qui, après l'incorporation de la Valteline, lui exprimaient leurs craintes pour l'avenir, il publia tout à coup, au sujet de l'affranchissement de la Valteline de la domination des Grisons, un manifeste se résumant dans ce principe que le droit des gens établi par la liberté nouvelle ne permettait plus qu'un peuple fût soumis à un autre. Cette

(1) Talleyrand à Bacher, chargé d'affaires français à Bale, 25 *vend.* VI.

(2) Il avait, comme avocat, perdu un procès devant le Grand Conseil de Berne.

(3) Bacher à Talleyrand, 22 et 28 *brum.*

maxime se communiqua comme un courant électrique à la Suisse tout entière ; de nombreuses parties de ce pays étaient, en vertu de la constitution, gouvernées par les magistrats des Cantons souverains, et voilà que la voix de l'irrésistible conquérant déclarait cette situation absolument intolérable : on ne vit plus partout que consternation chez les gouvernants et fermentation chez les gouvernés.

C'est dans ces circonstances que Bonaparte quitta Milan, le 17 novembre, pour se rendre à Rastadt par la Savoie et la Suisse. Il évita à Turin tout entretien avec le roi; à Chambéry, il fut accueilli par les acclamations de la population; Genève, au contraire, où un parti violent avait jadis établi un régime de Terreur qui rappelait en petit celui de la France, était restée depuis lors en proie au désordre et à l'anarchie; il ne trouva dans cette ville qu'irritation et méfiance contre la France et sa soif de conquêtes (1). En revanche, l'accueil le plus enthousiaste l'attendait dans le pays de Vaud, alors soumis au canton de Berne, et où cette parole que nul peuple ne devait plus être soumis à un autre avait trouvé un écho cent fois répété. Il se réjouit de ces manifestations, et déclara sans détours à ses adjudants que la puissance du patriciat de Berne était incompatible avec les intérêts de la République française. En conséquence, il refusa tous les honneurs que voulaient lui rendre les autorités suisses, et traversa rapidement le pays jusqu'à Bâle, où il eut un court entretien avec les chefs du parti démocratique. « Je n'ai vu dans toute la Suisse, dit-il, que deux États libres, Genève et Bâle. » Après avoir passé sans s'arrêter devant Offenbourg, alors le quartier général d'Augereau, il arriva le 25 novembre à Rastadt, où se trouvaient déjà les envoyés de la plupart des États de l'Empire, et où il témoigna fièrement son étonnement de ne voir encore, à l'exception du général Merweldt, aucun des représentants de l'Empereur. « Les soldats voyagent plus vite que les diplomates, » dit-il aux députés quelques jours plus tard. Ici encore, il devint sur-le-champ l'objet de l'intérêt général, le centre de tout le mouvement politique. Il distribuait avec une souveraine assurance des paroles tantôt encourageantes et gracieuses, tantôt terribles et menaçantes aux envoyés qui se pressaient autour de lui. Il indiqua la porte sans façons à

(1) Marmont, I, 308.

l'ambassadeur de Suède, le comte Fersen, jadis l'ami de la reine Marie-Antoinette : la grande nation ne pouvait négocier avec un allié du gouvernement qu'elle avait renversé. A l'envoyé de la Saxe, il adressa quelques paroles d'admiration en faveur de l'électeur Maurice, le vainqueur de Charles-Quint. Plus menaçante fut son apostrophe à l'envoyé de l'évêque de Wurzbourg : « Comment, lui demanda-t-il, conciliez-vous votre pompe princière avec votre serment de pauvreté, avec cette parole de l'Évangile qui dit que les riches n'entreront pas dans le royaume du ciel, avec le précepte qui enjoint aux ecclésiastiques d'être pauvres et humbles? » Il protesta ensuite de son désir de paix; il n'avait que trop connu, dit-il, les misères de la guerre; avec de la bonne volonté, on pouvait tout régler en quelques jours; Treilhard et Bonnier n'auraient pas eu besoin d'attendre son arrivée, puisqu'ils étaient investis de tous les pouvoirs nécessaires. « Du reste, ajouta-t-il, il n'est pas indispensable que nos négociations passent toujours par la main du ministre impérial. » Et il donna de nouveau à entendre que la France était on ne peut mieux disposée à protéger les petits États allemands (1).

Cependant les envoyés impériaux étaient peu à peu arrivés, dans l'ordre que leur assignaient, d'après leur situation, les lois de l'étiquette : d'abord, le député de l'Autriche, le comte Lehrbach; puis l'envoyé du roi de Hongrie et de Bohême, le comte Cobenzl; puis enfin le plus considérable de tous, le représentant de Sa Majesté Impériale dans les négociations de l'Empire, le très distingué plénipotentiaire impérial, comme on disait alors, le comte Metternich-Vinneburg, père du futur chancelier d'État. Le premier qui fut appelé à agir fut l'envoyé de la grande puissance européenne, le comte Cobenzl, à l'occasion de la paix de Campo-Formio. Bonaparte avait réussi à faire adjoindre au traité un autre traité additionnel et secret, dans lequel était formulée l'intention de la France de ne livrer la Vénétie aux Autrichiens que lorsque Mayence serait aux mains des Français; deux généraux, désignés par chacune des deux puissances, devaient être chargés de régler la retraite respective des troupes en présence de négociateurs diplomatiques, en même temps que seraient échangées les ratifications de la paix. Or, le gouver-

(1) Rapports, aux archives de Berlin.

nement autrichien, témoin journalier du pillage et des dévastations auxquels la Vénétie était en proie, tenait essentiellement à entrer aussitôt que possible en possession de ce pays; Thugut fut donc très irrité de ce que ses représentants avaient consenti au traité additionnel, au lieu d'insister sur une évacuation et une prise de possession immédiates. Les procédés trop connus du Directoire et de Bonaparte permettaient de se demander si les Français, une fois en possession de Mayence, ne trouveraient pas un prétexte quelconque pour rester à Venise. Toutefois, du moment que la faute avait été commise, il fallait maintenant hâter la remise de Mayence, afin d'entrer le plus vite possible en possession de la Vénétie. Le traité d'évacuation fut donc négocié, toujours dans le plus grand secret, entre Bonaparte d'une part et Cobenzl de l'autre, assistés des généraux Latour et Merweldt, et signé le 1er décembre. Il y était stipulé que les troupes de l'Empereur et celles qui étaient à la solde de l'Autriche seraient rentrées pour le 25 décembre dans les États héréditaires; le contingent autrichien de l'Empire devait rester derrière le Lech, et n'être employé comme garnison dans aucune des forteresses de l'Empire. Les Autrichiens devaient évacuer avant le 20 décembre les places fortes de Mannheim, Philippsbourg, Ehrenbreitstein, Ulm, Ingolstadt, Wurzbourg, emportant avec eux tout ce qui appartenait à l'Empereur en canons, munitions et vivres; les troupes françaises qui se trouvaient devant Ehrenbreitstein devaient fournir aux Impériaux des moyens de transport et des facilités de tout genre. Pour le 25 décembre, il ne devait rester que quinze mille Autrichiens à Mayence, et également quinze mille Français en Vénétie; l'Empereur devait notifier le 8 la retraite de ses troupes aux États de l'Empire, et les Français devaient investir Mayence à dater du 10, mais en laissant toutes les communications ouvertes aux troupes autrichiennes; l'Empereur devait alors intervenir auprès de l'électeur de Mayence, afin d'assurer pour le 30 décembre la possession de la ville aux Français; en cas de résistance de la part de l'électeur ou de l'Empire, les Français devaient être libres de recourir à la force. Enfin, les troupes françaises devaient également, le 30 décembre, livrer aux Impériaux les États vénitiens et leurs forteresses.

Tout était, on le voit, habilement calculé en vue d'assurer la possession de Mayence aux Français, et d'enlever toute défense au

sud de l'Allemagne. La retraite des Autrichiens et des troupes de l'Empire qui étaient à leur solde ne laissait plus à l'armée dite de l'Empire que quelques contingents faibles et mal armés. Un intervalle de deux fois vingt-quatre heures seulement devait s'écouler entre la notification de la retraite des Autrichiens et l'investissement de Mayence : il était évident que l'électeur, s'il avait voulu résister, n'aurait pu en si peu de temps trouver le moyen de remplacer les Autrichiens et leur artillerie (1). Dans de telles circonstances, la présence du contingent autrichien derrière le Lech ne constituait plus, pour le sud de l'Allemagne, une défense contre les Français; elle avait tout au plus pour l'Empereur l'avantage de conserver à sa portée des troupes disponibles, avec lesquelles il pourrait occuper promptement les provinces du sud que lui attribuait le traité de Campo-Formio.

Bonaparte n'avait pas encore signé ces conventions, lorsqu'une lettre du Directoire l'appela à Paris, où sa présence, comme nous le verrons, était devenue bien nécessaire. Il quitta donc Rastadt aussitôt après la rédaction du traité, et la négociation de la paix fut abandonnée pour le moment à ses deux collègues, Treilhard et Bonnier, les mêmes hommes qui, deux mois auparavant, s'étaient montrés si intraitables à l'égard de Malmesbury. L'Allemagne allait bientôt apprendre qu'ils n'avaient pas plus changé depuis lors que ceux qu'ils représentaient. Leurs instructions, rédigées au commencement de novembre, prévoyaient bien le cas où l'on devrait se contenter de ce qui avait été conclu à Campo-Formio ; mais l'acquisition de toute la rive gauche du Rhin, depuis Wissembourg jusqu'en Hollande, y était néanmoins indiquée très nettement comme le but à poursuivre, et une vaste, sinon complète sécularisation des États ecclésiastiques devait fournir le moyen d'indemniser les princes allemands dépossédés par cette cession. La constitution négative du Saint-Empire romain, tant vantée jadis et à bon droit par Bonaparte, devait, il est vrai, être renversée par cette cession; mais la disparition des princes ecclésiastiques enlevait à l'Autriche et à son influence en Allemagne leur principal soutien,

(1) Vivenot (Histoire du Congrès de Rastadt, p. XX) n'hésite pourtant pas à attribuer la perte de Mayence à la lâcheté des habitants, de même que nous avons vu Bonaparte parler de la lâcheté des Vénitiens dans sa lettre à Villetard.

et le Directoire voyait alors en cette puissance son plus dangereux adversaire, relativement surtout à sa domination en Italie. Ce qui caractérise bien d'ailleurs ce gouvernement, c'est qu'il fut remis dès lors aux envoyés un projet de sécularisation et d'indemnités qui ne s'accordait ni avec les conventions de Campo-Formio ni avec le traité conclu au mois d'août avec la Prusse. « La Prusse, disait très tranquillement Talleyrand, n'a pas réalisé les espérances fondées sur ce traité; nous ne nous considérons donc pas comme liés par lui. »

Du côté de l'Allemagne, c'était à une Députation de la Diète qu'était confié le soin de conduire la négociation. Cette Députation, nommée dès le 18 août 1794, sous l'inspiration d'une majorité pacifique, se composait, sous la direction de l'électeur de Mayence, des représentants de l'électorat de Saxe, du duché d'Autriche, du Hanovre, de la Bavière, de l'évêché de Wurzbourg, de Baden, de Darmstadt, des villes d'Augsbourg et de Francfort. Leurs pouvoirs avaient pour objet la paix de l'Empire, avec le maintien des frontières existantes. Ceci s'accordait avec les articles publics, mais nullement avec les dispositions secrètes du traité de Léoben, et était en opposition directe avec les articles secrets de Campo-Formio ainsi qu'avec le traité additionnel signé à Rastadt le 1er décembre. Néanmoins, le gouvernement impérial exhorta les députés à défendre résolument les bases posées par la Diète, ruse diplomatique qui avait un double but, celui de faire traîner la négociation en longueur et d'obtenir de nouvelles concessions des Français en faveur de l'Autriche, et celui de décharger l'Empereur de toute responsabilité et de rejeter sur d'autres la honte des cessions qui pourraient être faites; malheureusement, cette situation ne pouvait se prolonger longtemps, et l'opinion n'en devait être ensuite que plus vivement soulevée contre l'Autriche. Du reste, ce qui se faisait à Rastadt pouvait difficilement rester secret. Outre les membres de la Députation, cette ville était remplie d'envoyés de presque tous les États de l'Empire, chargés d'observer, d'influencer, de défendre leurs intérêts particuliers. Malgré toutes les promesses relatives à l'intégrité des frontières de l'Empire, l'air était rempli de bruits menaçants : la cession de la rive gauche du Rhin à la France, l'incorporation de la Bavière à l'Autriche, la sécularisation des principautés ecclésiastiques étaient prédites par les uns, démen-

ties par les autres. On accablait de prières les envoyés impériaux, et plus encore les envoyés français, et, en dépit de toute la réserve officielle, on arrivait à apprendre ou à deviner, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, une partie de la situation réelle. La cour de Prusse était, comme la cour de Vienne, représentée par trois envoyés, le comte Gœrz et les barons Jacobi-Klœst et Dohm; ceux-ci engagèrent les négociations avec d'autant plus de confiance, que la France, à la suite du traité d'août, avait positivement fait espérer à la Prusse qu'elle ne terminerait rien avec l'Empire sans s'être auparavant entendue avec elle. Gœrz, au début, remarqua bien que Treilhard, président de la députation française, montrait une prédilection décidée pour l'Autriche, et se tenait, au contraire, dans une grande réserve à l'égard de la Prusse; mais Bonnier lui témoigna plus de confiance, et Treilhard lui-même finit par se montrer plus affable. Toutefois, les envoyés prussiens furent assez sages pour ne pas fonder de grandes espérances sur ces signes extérieurs; ils en tirèrent la conclusion très juste que la France voulait manœuvrer entre les deux puissances, afin de les employer l'une contre l'autre, et par là les tenir toutes deux dans sa dépendance. Cette pensée fut aussi celle du cabinet de Berlin, qui se décida en conséquence. Jamais, moins qu'à cette époque, la politique prussienne n'avait été favorable à une alliance avec la France. Le roi Frédéric-Guillaume III, qui régnait depuis le 16 novembre 1797, était jeune, inexpérimenté en affaires, peu au fait des choses et des hommes, doué par la nature d'un esprit sain, quoiqu'un peu lent, rempli de droiture, de conscience, de sentiments patriotiques. Il savait depuis longtemps à quoi s'en tenir sur les menées subversives et suspectes des Français; s'il avait suivi sa propre impulsion, il aurait travaillé sur-le-champ à rétablir la bonne intelligence entre la Prusse et l'Autriche; mais, d'un côté, il n'avait pas encore l'énergie nécessaire pour résister à la voix de ses conseillers et suivre ses idées personnelles; de l'autre, il cherchait en vain le moyen d'abandonner sans nuire à l'État les ornières de l'ancienne politique; enfin, la philanthropie qui remplissait son cœur le faisait reculer devant toute mesure qui aurait pu priver le pays des bienfaits de la paix. Il avait conservé provisoirement les ministres de son père, et donné surtout une influence prépondérante au comte Haugwitz, qui

persistait nécessairement dans ses anciennes idées; on ne pouvait donc pas songer à faire sortir la Prusse de sa funeste neutralité, malgré le danger dont la menaçaient la prépondérance toujours croissante et la soif de conquête de la France. L'avènement du nouveau souverain eut pour unique effet de décider la Prusse à favoriser autant que possible la paix de l'Empire, même au prix de quelques sacrifices (1). Le roi aurait désiré conserver ses possessions sur la rive gauche du Rhin, dût-il renoncer pour cela à tout agrandissement dans l'intérieur de l'Allemagne : ce qui avait été décidé contre la Prusse à Campo-Formio répondait donc entièrement aux vœux du monarque prussien. Si pourtant cela se montrait irréalisable, il n'était pas disposé à mettre ses troupes en campagne pour défendre l'intégrité allemande, et, en admettant que l'Autriche fît preuve d'un égal désintéressement, il était prêt à se contenter d'une indemnité insignifiante; les changements, en ce cas, n'auraient pas été de nature à briser le cadre de l'ancienne constitution. Si l'Empereur, au contraire, s'annexait des pays allemands, Gœrz devait élever dans la même proportion les prétentions de la Prusse : alors le bouleversement devait être complet, et la constitution de l'Empire détruite à tous égards. Or, le traité de Campo-Formio avait promis à l'Empereur Salzbourg, Passau et une partie de la Bavière, ce qui pouvait devenir le germe de graves complications. Ceci n'était pas encore connu officiellement à Berlin, car la France et l'Autriche restaient impénétrables à l'endroit des articles secrets; mais, avant la fin de l'année, les envoyés de la Prusse à Rastadt ne conservaient plus aucun doute sur la portée essentielle de ces articles, et c'est le cœur serré que le roi voyait s'approcher le moment de la crise.

La Députation de l'Empire tint sa première séance le 9 décembre. Cette séance commença mal; la plus grande partie en fut absorbée par une discussion entre les députés de Mayence et de la Hesse électorale, relativement à la présidence, et par une lutte tout aussi vive entre ceux de Wurzbourg et du Hanovre, au sujet de l'ordre des votes. Ces questions avaient déjà été discutées cent

(1) Ce qui suit résulte des actes du Congrès de Rastadt, et de ceux de la négociation de Berlin (archives impériales de Prusse). Toutes les assertions contraires de Thugut, publiées par Vivenot, ne font que reproduire des bavardages de Rastadt, dénués de tout fondement.

fois à la Diète, et toujours décidées dans le sens des usages consacrés, sous la réserve des droits de la partie lésée : il devait naturellement en être encore de même ici, tous le savaient d'avance. Lorsqu'on se fut donné le plaisir de vider cette question de droit impérial, la Députation fut informée par le comte Lehrbach que l'Empereur avait besoin de ses troupes dans ses États héréditaires, et les avait, en conséquence, rappelées hors de l'Empire, à l'exception du contingent de l'Autriche. La Députation décida qu'il serait rendu compte à la Diète de cet événement important. Deux jours plus tard avait lieu l'investissement de Mayence par le général français Hatry, suivi de près par le blocus d'Ehrenbreitstein et la prise à main armée des retranchements de Mannheim. Quiconque avait encore foi en l'intégrité de l'Empire proclamée à Léoben dut renoncer à ses illusions en présence de ces faits. Grand fut alors l'embarras; les envoyés impériaux furent accablés de demandes de secours des princes menacés, de reproches courroucés du ministre de Mayence, et de questions pressantes des envoyés de la Prusse. Le comte Metternich déclara que les articles secrets de Campo-Formio ne lui avaient pas été communiqués. Le comte Cobenzl assura qu'il n'avait à s'occuper en aucune façon des questions relatives à la paix de l'Empire. Le comte Lehrbach dit qu'on devait s'en prendre aux États de l'Empire, qui, depuis deux ans, avaient enlevé leur appui à l'Empereur, et qu'il n'y avait rien à faire pour le moment, sinon attendre ce que proposeraient les Français. Mais Treilhard et Bonnier ne se montraient nullement pressés d'éclairer la Députation sur le sort réservé à l'Empire. Contrairement à ce qu'avait déclaré Bonaparte, ils protestaient qu'ils n'avaient pas encore reçu leurs instructions de Paris, et, pour calmer l'impatience de tous, ils annonçaient le prochain retour du général, leur guide indispensable, un homme, dit Treilhard aux Prussiens, auquel nul autre ne pouvait être comparé. Néanmoins, ils firent une déclaration qui ne concernait encore qu'une question de forme, à la vérité, mais qui déjà impliquait clairement l'arrêt de mort de l'intégrité de l'Empire. L'échange des pouvoirs devait avoir lieu le 16 décembre, entre la Députation de l'Empire et les envoyés français. Mais à peine le ministre de Mayence eut-il présenté les pouvoirs allemands, que Treilhard les déclara inadmissibles, vu qu'ils avaient l'intégrité de l'Empire pour condition pré-

mière. Il exigea qu'avant d'engager la négociation la Députation se fît donner par la Diète des pouvoirs illimités. Le lendemain, lorsque Albini fit connaître cette exigence à la Députation, l'irritation fut grande et la discussion orageuse. Le député de Baden rappela que, le 1er novembre encore, quinze jours après Campo-Formio, l'Empereur avait recommandé à la Députation d'insister énergiquement pour conserver comme base l'intégrité de l'Empire : comment accorder cette injonction avec l'attitude actuelle des Français? Lehrbach ne sut de nouveau qu'accuser les États d'avoir conclu des traités séparés et pris des engagements de neutralité avec les ennemis de l'Empire, sur quoi les députés de la Saxe et du Hanovre, qui se sentaient le plus directement atteints, répondirent avec une grande amertume. La fin inévitable de tout cela fut naturellement un rapport aux plénipotentiaires impériaux et à la Diète. La terreur et l'agitation ne furent pas moins grandes à Ratisbonne qu'à Rastadt; on discuta, on récrimina, on se fâcha; mais lorsqu'on apprit que Mayence, abandonnée par les Autrichiens et les troupes de l'Empire, avait capitulé et ouvert ses portes aux Français; lorsque, dans la séance du 8 janvier 1798, l'électorat de Bohême et l'électorat de Brandebourg se déclarèrent en faveur des pouvoirs illimités, les trois collèges, des électeurs, des princes et des villes se rallièrent à cette décision, qui fut revêtue trois jours plus tard de la sanction impériale.

Les faits que nous venons de rapporter ne devaient nullement surprendre le cabinet de Vienne, car ils n'étaient que la conséquence directe et immédiate des traités de Campo-Formio et de Rastadt : ils causèrent cependant une vive émotion au palais impérial. Thugut, comme nous l'avons vu, avait été irrité au plus haut point par les clauses du traité de paix, moins encore à cause des pertes qu'elles infligeaient à l'Empire qu'en raison des bornes qu'elles imposaient aux acquisitions de l'Autriche en Italie. Depuis lors, rien de ce qui s'était fait n'avait été de nature à le calmer. Les Français avaient profité des derniers instants qu'ils passaient à Venise pour piller et dévaliser de fond en comble la ville, la campagne et l'arsenal, tandis que Thugut, en vertu de la convention du 1er décembre, devait rester jusqu'à la fin de l'année tranquille spectateur de ces méfaits, et attendre dans l'inaction le départ de ses adversaires. Enfin arriva le 30 décembre tant désiré; sur le

Rhin, la convention fut ponctuellement observée : les Autrichiens étaient derrière le Lech et les Français à Mayence, lorsqu'on apprit à Vienne que le commandant français de Porto Legnago n'avait reçu aucun ordre de départ. Thugut, qui avait toujours douté de la loyauté des Français, fut hors de lui à cette nouvelle. Il crut fermement que Merweldt, Latour, et cette fois aussi Cobenzl, s'étaient laissé grossièrement tromper. Maintenant que les Français avaient gagné la partie, qu'ils occupaient Mayence et qu'ils étaient maîtres de la ligne du Rhin, ils voulaient, pensait-il, conserver Venise au mépris de la parole solennellement donnée ; il ne semble pas toutefois qu'il ait réussi à faire partager ses soupçons à l'Empereur et au ministre Colloredo, son ami, qui d'habitude était toujours du même avis que lui. Son courroux s'accrut encore lorsque la Toscane, qui s'était tant pressée de renoncer à l'alliance impériale, demanda avec instances aide et secours contre l'arrogance des Français, alors que tout était réglé et qu'il n'y avait plus, pour le moment, moyen de recourir aux armes. Le 1er janvier 1798, il écrivait à Colloredo : « La situation empire peu à peu, et chaque jour augmente l'impossibilité d'y porter remède ; pour ce qui me concerne, il ne me reste plus qu'à implorer de la faveur de l'Empereur la retraite qu'il m'a promise ; je ne vois aucun moyen de changer la marche actuelle des choses ; un autre peut-être découvrira des ressources qui échappent à ma faible pénétration. »

Avant que l'Empereur ne prît une décision au sujet de cette demande de retraite, Colloredo écrivit à Cobenzl, le négociateur du traité de décembre, qu'il troubla péniblement, on le comprend, en lui faisant part des inquiétudes de Thugut. Le 6 janvier cependant, on reçut à Vienne une lettre par laquelle Talleyrand annonçait, avec l'expression d'un vif regret, que l'évacuation de la Vénétie avait été retardée par un accident arrivé en route au courrier dépêché de Paris en Italie, mais que l'ordre était actuellement arrivé à Milan, et que le Directoire exécuterait de point en point les conventions du traité de décembre. Les nouvelles venant d'Italie ne tardèrent pas à confirmer cette assertion ; Thugut se calma donc, et l'Empereur, comme nous l'avons déjà raconté, consentit à ce que de nouveaux pouvoirs fussent donnés à la Députation.

Le Congrès de Rastadt pouvait donc engager la négociation. Aussitôt après la remise des nouveaux pouvoirs, les envoyés

français se déclarèrent prêts à produire leurs demandes. Ici, une surprise désagréable attendait de nouveau les Autrichiens; mais, avant d'en parler, il est nécessaire que nous jetions un regard sur les phases par lesquelles la politique française avait passé durant les dernières semaines.

CHAPITRE II

ROME

Le général Bonaparte, arrivé à Paris le 5 décembre 1797, y avait été salué par tous avec un immense enthousiasme. Il avait donné satisfaction à l'amour de la gloire inné chez le peuple français, en même temps qu'au désir de paix alors général, et l'ascendant exercé par sa personne se fit sentir à Paris comme partout ailleurs. Il accrut encore la sympathie et la curiosité qui s'attachaient à sa personne en vivant dans une sévère retraite. Lors de la réception solennelle qui lui fut faite par le Directoire, il répondit aux discours louangeurs et emphatiques de Talleyrand et de Barras par quelques paroles brèves et concises, dans lesquelles il vanta la vaillance de ses soldats, et qu'il termina, ce qui ne plut pas précisément au Directoire, en déclarant qu'une ère nouvelle s'ouvrirait pour le monde dès que la France aurait reçu de meilleures institutions. Extérieurement, il n'avait pas changé; il était toujours tel que nous l'avons vu au début de sa carrière, de constitution délicate, maigre de visage, avec des lèvres minces, des joues creuses, de grands yeux, des cheveux plats et longs. Tous ses mouvements étaient vifs et rapides; dans la conversation, il questionnait sans cesse; il témoignait pour tout de l'intérêt et de l'intelligence, et sa parole, sans rechercher jamais l'élégance de la forme, avait toujours l'expression juste et originale. Il possédait en toute rencontre l'assurance moitié indifférente et moitié énergique qui résulte du sentiment d'une entière supériorité. Il était dès lors tellement assuré qu'il arriverait à gouverner la France, que déjà il semblait étudier avec calme et sang-froid la question des voies et moyens.

Sa situation personnelle à l'égard des directeurs était, on le sentait des deux parts, tendue et peu sûre : il les méprisait du fond du cœur, et ils étaient remplis à son égard de crainte et de méfiance. Pour le moment cependant, la bonne intelligence et l'accord étaient nécessaires à tous; il avait fortifié leur situation par ses victoires, et il ne pouvait se passer, pour ce qui lui restait à accomplir, de leur assentiment ni de leur appui. On se montra donc un réciproque empressement; les directeurs, et surtout Rewbell, qui présidait toujours aux affaires extérieures, le convoquèrent à toutes les délibérations importantes, dont il prit la direction dès le premier jour, imprimant à toute la politique le cachet de sa nature prompte et énergique. Il n'était pas encore le gouvernement, mais déjà il en était le guide et l'âme. Placé ainsi au centre des affaires, initié à toutes les questions graves, il les résolvait toutes avec la même passion et la même impétuosité. Son imagination l'emportait bien toujours vers le lointain Orient, mais une campagne victorieuse en Egypte et dans l'Inde n'était plus le seul idéal qui remplit son âme, le but unique vers lequel concourussent toutes ses mesures. Il entrevoyait maintenant, dans un avenir plus ou mois rapproché, la possibilité de gouverner la France, de soumettre le Saint-Empire romain, d'attaquer directement l'Angleterre détestée. Cette attaque était alors le rêve favori du Directoire, et Bonaparte s'y montrait d'autant plus favorable que les armements maritimes qu'elle nécessitait devaient, à un moment donné, favoriser aussi ses projets sur l'Orient. A cela se joignaient des difficultés en Hollande, des plans hostiles contre la Suisse, une suite d'affaires non réglées en Italie. Bonaparte s'occupait de tout avec une égale énergie; dans chaque question, il poursuivait sans relâche une solution toujours violente, toujours absolue. Il était décidé à prendre toute la rive gauche du Rhin à l'Empire allemand, à occuper militairement la Suisse, à maintenir l'Italie dans une soumission passive. Tout cela ne pouvait s'accomplir qu'au risque de profondément inquiéter les grandes puissances, et surtout l'Autriche, de troubler peut-être la paix sur le continent, et de rendre impossible l'expédition d'Orient si ardemment désirée. Chez tout autre, une telle conduite paraîtrait irréfléchie et inconséquente; mais, chez lui, elle résultait du fond même de sa nature. Il ne savait pas alors, plus qu'à nulle autre époque, résister à la séduction qu'une proie prochaine et immé-

diate exerçait sur son insatiable avidité. Jamais il n'a connu l'art d'assurer le succès en bornant ses projets, de concentrer sa force sur un seul point, d'éviter la multiplicité des dangers. Le danger même n'était pas pour lui, comme pour les autres hommes, un mal qu'on cherche à conjurer ou à vaincre; l'excitation qu'il produit était à ses yeux un des grands plaisirs de l'existence, et il la recherchait avec avidité. L'accroissement du travail et de la lutte était la seule jouissance que connût son âme ardente. « J'ai toujours plusieurs cordes à mon arc, disait-il souvent; je fais toujours mon thème de plusieurs manières différentes. » Son thème, c'était le combat, la domination, le pouvoir; peu lui importait de cueillir ses lauriers en Angleterre, en Allemagne ou en Egypte; il semait la discorde de tous côtés, pour mieux choisir ensuite et porter la guerre sur le théâtre le plus avantageux. Après ce qui s'était passé à Campo-Formio, il ne croyait pas à un danger de guerre imminent du côté de l'Autriche; il avait vu trop clairement combien le désir et les moyens de soutenir la lutte étaient affaiblis chez cette puissance. Quand même quelques-unes de ses mesures auraient choqué ou irrité l'Empereur François, il était sûr de trouver de nouveaux expédients pour le calmer ou l'intimider, de même que la cession de la Vénétie avait consolé Thugut des pertes subies par l'Autriche. Et si enfin la rupture était inévitable, ce ne serait plus de Londres ou du Caire qu'il s'emparerait, ce serait très certainement de Vienne.

Ces sentiments se trahissent clairement dans un mémoire que le ministre Talleyrand signa le 19 janvier 1798, et qui fut donné à titre d'instruction générale à Bernadotte, nommé ambassadeur de France à Vienne (1). Talleyrand y exposait tout le mal que l'alliance conclue avec l'Autriche en 1756 avait fait à la France, mal si grand, disait-il, que tous les esprits clairvoyants avaient considéré la rupture de cette alliance, en 1792, comme une véritable délivrance. Le traité de Campo-Formio ne pouvait pas, selon lui, être comparé à cette alliance. On n'avait conclu la paix à Campo-Formio que parce qu'on avait fait la guerre; on ne pouvait songer à rétablir l'ancienne alliance. Pour ce qui concernait la situation actuelle, le ministre représentait que, si l'Autriche n'était plus voisine de

(1) Archives des affaires étrangères, à Paris.

la France sur le sol Allemand, elle confinait encore en Italie à ses provinces perdues, circonstance qui pouvait donner lieu à des frottements et amener même une nouvelle rupture. Bernadotte devait se garder de mettre les questions italiennes sur le tapis, et, si les Autrichiens les abordaient, il devait se prononcer dans le sens de la paix et de la modération; mais il devait en même temps menacer d'une déclaration de guerre immédiate tout envahissement de la frontière cisalpine par les armées autrichiennes. Dans ces conjonctures, continuait Talleyrand, il fallait s'efforcer à Rastadt de restreindre l'influence de l'Autriche dans l'Empire allemand, et chercher, par conséquent, à étendre autant que possible les sécularisations. Ceci était alors, comme nous le verrons bientôt, le point sensible de la politique allemande et impériale. C'était une question de vie ou de mort pour les plus solides partisans de l'Autriche, et on devait s'attendre à la résistance opiniâtre de la cour de Vienne. Mais Talleyrand avait encore dans son arsenal d'autres armes de menace, aussi bien que de séduction. Bernadotte devait chercher à découvrir jusqu'à quel point une restauration de la Pologne serait possible, et si, le cas échéant, on pourrait espérer que l'Autriche s'y montrât favorable. Puis le ministre abordait la question turque, qui alors occupait si fortement l'esprit de Bonaparte. « Il est certain, disait-il, que Catherine et Joseph ont songé à partager la Turquie. Il y a lieu de supposer que leurs successeurs n'ont pas abandonné ce plan. La France jadis s'est plusieurs fois efforcée de quelque peu fortifier cet État; mais toutes ces tentatives sont restées infructueuses, et n'ont fait que hâter la ruine des Osmanlis. Aujourd'hui, la République est fermement résolue à ne pas laisser s'accomplir la ruine de la Porte sans s'assurer à elle-même une part assez considérable pour que le commerce de la mer Méditerranée ne puisse pas lui être enlevé. Bernadotte observera donc avec le plus grand soin toutes les relations entre Vienne et Saint-Pétersbourg. »

La part du butin turc que l'on convoite à Paris est assez clairement indiquée par ces paroles. Si l'on se rappelle avec quelle passion Bonaparte nourrissait alors ses pensées d'attaque contre l'Egypte, on reconnaît sans peine ce que Talleyrand a en vue. Ce n'est pas seulement si les cours impériales se jettent sur la Turquie que l'on veut s'emparer de l'Egypte; on espère, au contraire,

gagner l'Autriche par la perspective d'annexions en Turquie, dans le cas où elle se montrerait hostile à l'expédition d'Egypte. La Bosnie, la Serbie, l'Albanie devaient alors rendre le même service que Venise l'année précédente. Grâce à cette carte de réserve, à un accord plus ou moins intime avec la Prusse, peut-être aussi à la possibilité d'une nouvelle insurrection en Pologne, la France espérait être maîtresse de la partie et diriger les événements sur tous les autres points avec une énergie despotique et militaire. Forcée de choisir entre une déclaration de guerre immédiate et de nouvelles acquisitions en Turquie, l'Autriche pourrait-elle dédaigner le butin, et prendre les armes, non pour conquérir des provinces, mais pour en repousser?

Les projets et les ordres de Bonaparte se pressaient donc sans relâche et dans toutes les directions. Il appelait à l'armée d'Angleterre environ la moitié des brigades jusque-là occupées en Italie, ainsi que des détachements de l'armée du Rhin, et d'autres de l'intérieur de la France. Il nouait des relations personnelles avec Kléber et Desaix, les deux généraux les plus capables de l'armée du Rhin, bien qu'il sût que tous deux étaient suspects au Directoire. Il ne voulait plus être le chef d'une seule armée, mais le centre de toutes les forces militaires de la France. Il adressait à tous les ports du pays, relativement aux armements nécessaires contre l'Angleterre, des instructions nettes et précises, qui réglaient avec un ordre systématique les mille détails relatifs à la réunion des navires de guerre et de transport, ainsi que des hommes et des munitions. Mais, vu le désordre qui régnait dans tous les services, ces préparatifs ne pouvaient être terminés avant de longs mois, et l'on reconnut bientôt qu'un nouveau butin fait sur l'ennemi était nécessaire pour remédier à la détresse des finances et pour remplir les caisses du trésor. Un vieux proverbe disait que la guerre doit nourrir la guerre, mais ici ce proverbe signifiait qu'une guerre devait fournir le moyen d'en faire une nouvelle, qu'il fallait imposer une communauté de souffrance à l'Europe, et dépouiller alliés et neutres, afin de compléter les armements contre l'Angleterre. Le rapprochement de quelques dates dira assez quel esprit animait alors le gouvernement français : le 8 janvier, tout commerce avec l'Angleterre était interdit aux nations neutres de l'Europe ; le 11, un corps d'armée était envoyé contre Rome ; le 17, un autre corps

était dirigé sur la Suisse; le 17 encore, on demandait la rive gauche du Rhin; le 21, un coup d'Etat à main armée plaçait dans une entière dépendance les dernières forces maritimes de la Hollande. Il ne sera pas inutile de suivre dans ses détails le cours de ces divers événements, et d'étudier ici, dans ses débuts, la politique qui va, durant plus de quinze ans, tenir l'Europe sous ses pieds.

Nous nous rappelons à combien de discussions de droit maritime avait donné lieu la question de savoir si, comme le soutenait jadis le gouvernement de Louis XVI, le pavillon neutre couvrait les marchandises ennemies, ou si, comme le prétendait l'Angleterre, les marchandises ennemies pouvaient être saisies, même sur un navire neutre. Depuis le commencement de la Révolution, la France avait pris pour mot d'ordre libéral que cette prétention des Anglais constituait une vraie tyrannie des mers, et nous avons vu le Directoire presque décidé à faire la guerre à l'Amérique, uniquement parce que celle-ci, par le traité de 1794, avait reconnu le système anglais. Dans sa colère contre les orgueilleux insulaires, il avait au moins cherché à nuire à leur industrie, et une loi rendue le 1er novembre 1796 avait interdit le territoire français à tous les produits anglais, menacé d'embargo tout navire qui introduirait des marchandises anglaises dans un port français, et prononcé la confiscation de toutes les marchandises anglaises qui se trouvaient en France. Mais l'industrie française était en si grande décadence qu'elle ne pouvait se passer des produits anglais pour un grand nombre de fabrications; aussi l'importation continua-t-elle, en dépit de cette loi, au moyen d'une contrebande très lucrative. Le gouvernement français put donc espérer un abondant profit lorsque, le 1er janvier 1798, il ordonna tout à coup une perquisition générale en vue de saisir toutes les marchandises anglaises. Dans l'intervalle, l'Angleterre avait répondu à la loi du 1er novembre 1796 en déclarant de contrebande, et passibles de la saisie par conséquent, toutes les marchandises d'origine française, quels que fussent leurs propriétaires actuels. A son tour, et pour se venger, le gouvernement français présenta aux Cinq-Cents, le 8 janvier, une loi qui fut acceptée par les deux Conseils après une courte discussion. En vertu de cette loi, tout navire, quel que fût son pavillon, qui était rencontré sur mer ayant à son bord des marchandises anglaises, était de bonne prise, et l'entrée des ports français était

interdite à tout navire qui avait touché à un port anglais durant sa traversée. Jamais les droits des neutres n'avaient été si complètement méconnus. Après avoir déclamé durant des années contre la tyrannie anglaise, qui avait l'impudence de saisir les marchandises ennemies sur les navires neutres, on prononçait la confiscation, non seulement des marchandises, mais du navire neutre lui-même. On interdisait à toutes les puissances neutres, sous peine de perdre leurs navires, le transport de marchandises anglaises, et toute relation de commerce avec le pays ennemi. Il serait difficile d'imaginer une négation plus complète de l'indépendance des Etats neutres. Nulle part le nom de Bonaparte n'est associé à ces mesures; mais il suffit de comparer cette loi avec les décrets impériaux datés de Berlin et de Milan, pour constater un complet accord de principes et pour considérer le général Bonaparte comme l'auteur de ce premièr prélude au blocus continental prononcé par Napoléon.

Celui qui prétendait soumettre ainsi tous les peuples de la terre à sa police maritime avait nécessairement songé au moyen de joindre l'effet à la parole, c'est-à-dire d'augmenter ses forces navales. Moins étaient brillantes les ressources qu'offraient alors les ports français, plus il devait chercher à s'assurer le concours d'alliés énergiques. Il n'y avait pas grand espoir à fonder sur l'Espagne, car la faible cour de Madrid était alors, pour mille raisons, très mal disposée à l'égard de la France. Peu importait, sans doute, à Charles IV et à Marie-Louise que le traité de San-Ildefonso et la guerre avec l'Angleterre qui en avait été la conséquence eussent ruiné les finances de l'Espagne, conduit la flotte d'échec en échec, et ébranlé la puissance coloniale de leur pays. Les considérations basées sur le bien général n'avaient pas grand poids à leurs yeux; mais ils étaient profondément choqués de ce que le successeur de Pérignon, l'amiral Truguet, s'affranchissait en vrai Jacobin, et avec une rudesse toute républicaine, du cérémonial imposé par l'étiquette de la cour; ils étaient blessés dans leurs sentiments les plus chers de ce que, malgré les promesses faites à San-Ildefonso, l'Infant de Parme n'avait encore reçu aucune augmentation de territoire, et de ce que Truguet poussait toujours à la guerre contre le Portugal, bien que la reine de cet État fût fille de Charles IV. « Il serait tout à fait inconvenant, disait Charles, qu'un roi aidât à en détrôner un autre. » Mais Rewbell et Bonaparte n'étaient pas

hommes à se payer de ces objections légitimistes. Le 25 janvier, le commandement en chef de la grande armée du Rhin fut supprimé; Augereau reçut l'ordre de se rendre à Perpignan (1), et d'y former un corps d'armée destiné à attaquer le Portugal, pour lequel, en vertu du traité de San-Ildefonso, il devait réclamer le passage à travers l'Espagne. La terreur fut grande à Lisbonne et à Madrid. Les deux gouvernements, qui avaient reçu des magistrats de leurs provinces de nombreux rapports sur les menées révolutionnaires des agents français, craignirent que l'approche des troupes françaises ne fût le signal de soulèvements démocratiques. Godoï adressa de vives protestations à Paris; mais elles n'eurent d'autre résultat que de ranger Truguet parmi les nombreux adversaires du favori, dont il obtint, en mars, l'éloignement du ministère. Bientôt, des Pyrénées à la frontière portugaise, les fonctionnaires espagnols disposèrent sur toute la route des étapes et des magasins pour Augereau. Les circonstances conjurèrent alors l'orage qui menaçait la péninsule; mais dix ans plus tard, lorsque la chute des Bourbons d'Espagne fut amenée précisément par une expédition contre le Portugal, la politique de Napoléon a bien prouvé à quel point étaient fondées les craintes des deux gouvernements.

Plus l'Espagne était absorbée par ce qui se passait sur le continent, moins on devait espérer qu'elle fortifierait ses flottes pour les mettre au service de la France. Le gouvernement se tourna alors d'autant plus résolument vers la Hollande, sa seconde alliée maritime, dont la situation intérieure n'était pas non plus très bonne, à la vérité, mais sur laquelle l'influence directe et violente de la France était plus facile à exercer que sur la cour d'Espagne.

Jusque-là, la République batave avait peu gagné à son affranchissement de la maison d'Orange. Non seulement ses meilleures colonies et la plus grande partie de sa flotte étaient retournées à l'Angleterre, mais, déchirée à l'intérieur par des luttes de partis, en proie à une grande détresse financière, et soumise à l'oppressive tutelle de la France, elle n'avait pu acquérir ni force ni stabilité. Dans la joie causée par la liberté reconquise, on s'était d'abord

(1) Bonaparte eut ici le double plaisir de rejeter Augereau, qui lui était hostile, dans une situation secondaire, et d'être agréable aux Autrichiens, qui s'étaient plaints des menées démocratiques d'Augereau dans le pays de Baden.

contenté d'une transformation très superficielle de l'ancien ordre de choses. On avait aboli les charges de Stathouder et de Grand-Pensionnaire, on avait affranchi le Brabant pour l'élever au rang de province, on avait également admis dans le corps de l'État, avec une entière égalité de droits, la province de Drenthe, jusque-là unie à la République par des liens très peu solides. Au point de vue religieux, le droit de bourgeoisie avait été donné aux membres de toutes les confessions; mais l'Église réformée avait conservé le privilège exclusif d'être rétribuée par l'État. Pour le reste, le changement s'était réduit à des noms nouveaux donnés aux anciennes institutions. Les États généraux conservèrent même leur titre; mais les membres des États provinciaux furent nommés représentants provisoires; les magistrats des villes formèrent des municipalités, on remplaça comme en France le mot monsieur par celui de citoyen, et on data les actes de l'ère de la République batave. En fait, le caractère essentiel de l'ancienne constitution fut conservé, c'est-à-dire l'indépendance des provinces, qui donnaient à leurs représentants aux États généraux des mandats bien précis, et se réservaient la sanction des décisions prises. Mais bientôt de vives réclamations s'élevèrent contre cet état de choses, de la part même des patriotes; il se forma un parti radical qui prit pour mot d'ordre, à l'instar de la France, la République une et indivisible, réclama l'établissement rigoureux de l'égalité démocratique, et combattit les partisans de la confédération, alors au pouvoir, avec non moins d'acharnement que le parti d'Orange. Il demandait toujours plus impétueusement la convocation d'une Assemblée nationale, qui gouvernerait et constituerait tout à la fois, comme l'avait fait à Paris l'Assemblée de 1793, et, grâce aux menées incessantes des clubs établis partout, il obtint cette convocation en mars 1796. Mais cette Assemblée, paralysée par des dissensions de tout genre, n'arriva à rien; il fallut, à l'automne, recourir à de nouvelles élections pour en former une autre. Après de longs et vifs combats, dans lesquels le gouvernement français ne ménagea ni ses conseils ni ses doctrines, on parvint enfin, au mois de mai 1797, à rédiger un projet de constitution qui faisait déjà de grands pas vers l'unité de l'État, mais qui fut loin de paraître assez démocratique au parti radical; aussi fut-il rejeté à une grande majorité par les partisans de l'ancien ordre de choses comme par les radicaux,

lorsqu'au mois d'août il fut soumis au vote du peuple réuni en assemblées primaires. La situation provisoire du pays et le pouvoir des commissions de l'Assemblée semblaient donc devoir se prolonger indéfiniment. Bientôt la défaite de la flotte à Camperduin rendit les circonstances doublement critiques. Quoiqu'il sentît son crédit fort ébranlé par ce dernier échec, le gouvernement se voyait forcé de faire de nouveaux armements et de demander encore des sacrifices au pays. Depuis l'établissement de la liberté, outre des impôts déjà très élevés, on avait dû, pour payer aux Français la contribution de guerre de 100 millions de florins, pour nourrir et entretenir vingt-cinq mille hommes de troupes françaises (1) et pour créer la nouvelle flotte, imposer annuellement à la population un emprunt forcé qui enlevait à chaque citoyen près du seizième de son revenu, pour lequel on ne lui donnait que 2 1/2 pour cent d'intérêt. Et voilà que la flotte venait d'être anéantie, et que le gouvernement déclarait un nouvel emprunt de 8 pour cent, c'est-à-dire de près du douzième de chaque revenu, indispensable pour la rétablir. L'irritation fut générale; les provinces soulevèrent d'unamines protestations; la plupart des directions provinciales déclarèrent qu'elle ne contestaient pas l'urgence de la demande, mais qu'elles ne pouvaient y souscrire sans l'assentiment des assemblées primaires, lesquelles, à leur tour, protestèrent contre une telle exaction. Les refus se succédèrent dans l'Over-Yssel, dans les provinces de Groningue et d'Utrecht, et dans le Brabant septentrional; la Zélande donna son consentement, mais elle le rendit illusoire en le subordonnant à celui de toutes les provinces. L'emprunt forcé fut donc rejeté; le trésor restait vide et la flotte hors de service.

Mais ici intervint une volonté plus forte. Peu importait au gouvernement français que les partisans de la confédération ou ceux de l'unité de l'État eussent le dessus en Hollande, pourvu que les gouvernants de ce pays lui donnassent sans résistance l'argent et les munitions dont il avait besoin; aussi, durant les dernières années, le Directoire avait-il énergiquement soutenu le pouvoir, quel qu'il fût. Mais maintenant que ce pouvoir se montrait impuissant, et cela au moment même où l'expédition contre l'Angleterre

(1) Cet entretien devait coûter 12 millions par an; mais, dès la première année, il en absorba 20, dont 6 ne furent justifiés par aucune pièce. (*Moniteur*, 21 avril 1796.)

rendait les vaisseaux hollandais plus que jamais nécessaires à la France, celle-ci résolut d'en finir avec les pouvoirs provinciaux. Les radicaux hollandais, animés depuis longtemps des mêmes sentiments, allèrent au-devant des vœux des Parisiens. Durant la discussion sur l'emprunt forcé, quarante-trois députés démocrates avaient rédigé un programme de constitution par lequel ils demandaient l'abolition de tous les privilèges aristocratiques et religieux, l'unité de l'État, de la représentation nationale et des finances, l'abolition des États provinciaux et des caisses provinciales. Une députation des citoyens d'Amsterdam vint présenter ce projet à l'Assemblée nationale, et en réclama la mise à l'étude immédiate. Le député Vanhoff condamna comme séditieuse cette manière d'agir; mais la majorité, sachant bien quelle force se cachait derrière les pétitionnaires d'Amsterdam, nomma, le 15 janvier 1798, une commission chargée d'étudier la question, et, sur son rapport, elle adopta le programme des quarante-trois comme base de la constitution qui allait être élaborée. Ce n'était pas encore assez pour l'impatience des Français, qui voulaient que cette question fût traitée promptement, au mépris même des règles ordinaires, et qui désiraient surtout un changement de personnes immédiat dans le gouvernement hollandais. Le 15 janvier également, l'ancien ministre Delacroix remplaça le modéré Noël, comme ambassadeur de France. Delacroix était, nous le savons, un Jacobin ardent et beau parleur; de concert avec Joubert, commandant des garnisons françaises, et avec le général hollandais Daendels, un violent démocrate, il prit sur l'heure les mesures nécessaires pour provoquer un 18 fructidor hollandais. Le 20, l'Assemblée nationale élut comme président Midderigh, un des quarante-trois, lequel, le 21 au soir, réunit ses quarante-deux collègues, leur enjoignit de faire fermer les portes de la ville pendant la nuit, et ordonna aux deux généraux de tenir leurs troupes prêtes à agir. Le 22, lorsque l'Assemblée entra en séance, ces derniers firent appeler vingt-deux des principaux fédéralistes dans une salle voisine où ils leur annoncèrent leur arrestation, pendant qu'au même moment un détachement de troupes s'emparait des membres du comité démocratique. Midderigh alors dicta à l'Assemblée les décisions suivantes : abandon de l'administration lente et compliquée exercée jusque-là, suppression des pouvoirs provinciaux, établisse-

ment d'un gouvernement nouveau, sous la forme d'un Directoire composé de cinq membres. La présence des troupes françaises ne permit nulle part l'ombre d'une résistance. La Cour suprême seule fit son devoir : elle somma le président Midderigh de comparaître pour rendre compte de l'arrestation des vingt-deux députés; mais il est inutile de dire que cet acte courageux n'eut d'autre résultat que la destitution des juges. Les représentants prisonniers ne furent pas, du reste, envoyés à Cayenne comme les victimes de fructidor; on se contenta de leur infliger, pour un certain temps, une douce captivité. Une Terreur sanglante ne fut pas nécessaire en Hollande; on y avait ce que l'on voulait, un gouvernement central qui disposait absolument de toutes les ressources du pays, et était soumis sans restriction aux ordres de la France. Joubert pouvait écrire au général Bonaparte que le prompt armement de dix vaisseaux de ligne était désormais à peu près assuré; Bonaparte, de son côté, envoya au nouveau Directoire un message militaire par lequel il réclamait, pour l'entreprise qui se préparait contre l'Angleterre, deux cent cinquante chaloupes canonnières et navires de transport. Le coup d'État batave avait donc atteint son but.

Le même sort attendait, quelques semaines plus tard, une seconde République fille de la grande nation, la République cisalpine.

En attendant une constitution définitive, le pouvoir y était exercé, nous le savons, par un Directoire de cinq membres, et tous les employés du nouvel Etat avaient été nommés par le général Bonaparte : le général français Vignolles était ministre de la guerre, l'intendant français Haller ministre des finances. Sur le conseil de Bonaparte, et afin d'éviter toute opposition fâcheuse, la liberté de la presse avait été soumise à de fortes entraves, et toutes les réunions politiques avaient été interdites. La vie constitutionnelle de la jeune République devait commencer le 21 novembre 1797, jour auquel le Conseil des Anciens et le Grand Conseil ouvrirent leurs séances. Le Grand Conseil manifesta dès le début un grand amour pour la liberté et un vif enthousiasme pour le progrès démocratique. Il décida l'abolition de toutes les mesures prises contre la presse, la suppression des employés de la police, instruments méprisables du despotisme, disait-il, la nomination des magistrats par le Corps législatif, la punition de tous les députés qui n'assisteraient pas régulièrement aux séances. Puis vinrent des

motions tendant à supprimer les droits d'étole, à confisquer les biens du clergé, à faire des théâtres des écoles de sentiments républicains, à envoyer dans des maisons d'aliénés les nobles qui ne voudraient pas renoncer à leurs titres. Mais ni le Conseil des Anciens ni le Directoire ne permirent qu'on allât aussi loin; le gouvernement, au contraire, osa parfois critiquer sévèrement les décisions des représentants du peuple; il répondit, par exemple, à la demande de suppression des agents de la police par des plaintes sur l'absence toujours croissante de sécurité sur les routes et dans les grandes villes, sur les rixes sanglantes qui avaient lieu entre les soldats français et les bourgeois milanais, sur la fermentation croissante des paysans du Val Sabbia. Les finances étaient fort obérées par suite de l'épuisement du pays dévasté par la guerre, et du désordre qui régnait dans toutes les branches de la nouvelle administration. A cela se joignaient les lourdes dépenses d'entretien des garnisons françaises, laissées dans le pays, disait la formule officielle, pour y protéger la liberté républicaine, et qui, naturellement, devaient être nourries et entretenues par leur protégée. Dès le mois de décembre, un emprunt forcé de cinq millions fut reconnu indispensable, et demandé aux propriétaires les plus imposés, à titre de contribution additionnelle et patriotique. Afin de rendre le bienfait de cette protection durable et permanent, Visconti, ambassadeur de la Cisalpine à Paris, négocia entre les deux Républiques, de concert avec Serbelloni, chargé d'affaires extraordinaire, un traité d'alliance pour lequel Bonaparte donna au ministre Talleyrand des instructions détaillées. La Cisalpine devait maintenir ses forteresses sur le pied de guerre, et acheter aux Français les canons nécessaires pour cela; des troupes françaises devaient composer la moitié des garnisons, et des généraux français devaient commander les places; la France devait être assez bonne pour prêter à la Cisalpine, mais aux frais de cette dernière, vingt-cinq mille hommes de ses propres troupes; les deux Etats devaient mutuellement se soutenir de toute leur force; la Cisalpine devait bannir les marchandises anglaises de son territoire, et souscrire pour mille actions au moins à l'emprunt de guerre qui venait d'être ouvert à Paris. Serbelloni, alors ardent démocrate, était disposé à signer; mais Visconti, qui voyait dans ces clauses l'assujettissement complet de son pays, résista de tout son pouvoir; les Français finirent donc par renoncer

à un certain nombre d'articles particuliers, sûrs qu'ils étaient de pouvoir toujours disposer des ressources du pays, grâce à ce qui était pour eux la chose capitale, la présence permanente d'un corps d'armée français. Le traité conserva la déclaration d'alliance offensive et défensive entre les deux Républiques, la demande faite par la Cisalpine d'un corps de troupes français, l'acquiescement à cette demande moyennant le payement annuel de 18 millions. Ces conventions furent confirmées sans difficulté par le gouvernement cisalpin, et présentées par lui à l'acceptation du Corps législatif. Le Grand Conseil l'approuva sur-le-champ; mais le Conseil des Anciens rejeta la résolution et par là tout le traité, en développant les motifs de son refus. Il allait de soi qu'on ne pouvait tolérer une telle résistance. Le Directoire adressa au Grand Conseil un message par lequel il déclarait inconstitutionnelle la conduite des Anciens; ceux-ci, disait-il, n'avaient que le droit d'accepter ou de rejeter, sans exposé de motifs. Là-dessus, les Anciens ouvrirent une seconde délibération; mais auparavant ils demandèrent au gouvernement ce que les Français pourraient faire dans le cas où la seconde décision serait encore défavorable. Le Directoire se garda bien de répondre officiellement; il se borna à expliquer au président, dans un entretien intime, que rien n'empêcherait les Français, s'ils le trouvaient bon, de déclarer Milan en état de siège et de prendre les mesures les plus sévères. Malgré ces menaces, et contre toute attente, la Chambre resta inébranlable; le 14 mars 1798, elle confirma le rejet du traité, mais cette fois sans exposé de motifs. La majorité fut assurée par un certain nombre de nobles Vénitiens, qui avaient quitté leur patrie pour échapper à la domination autrichienne, et avaient trouvé accueil et droit de bourgeoisie dans la Cisalpine. Sachant par expérience ce qu'était la liberté française pour les pays soumis, ils étaient résolus à ne pas aider par leurs voix à l'établir à Milan. Mais les gouvernants ne se laissèrent pas arrêter par cet élan d'indépendance patriotique. Le grand exemple donné par le 18 fructidor pouvait être suivi partout où se trouvaient des troupes françaises, dans la Cisalpine aussi bien qu'en Hollande. Le 15 mars, une décision du Directoire exclut du Conseil les membres opposants, et ordonna à la Chambre ainsi mutilée de délibérer une troisième fois sur le traité. Il ne fut pas, on le devine, nécessaire de recourir à la force; le traité fut

ratifié, raconta le Moniteur, avec un joyeux enthousiasme. Quant aux Vénitiens, ils furent expulsés, ou plutôt, selon le langage officiel, on leur permit de retourner dans leur pays. Peu de temps après, la fermentation causée par ces événements fit explosion sur les bords du lac de Garde; les paysans prirent les armes, mais les bayonnettes françaises réprimèrent le soulèvement. « Depuis lors, dit le Moniteur, un calme complet règne dans la Cisalpine. »

Pendant que l'entière soumission de la Haute-Italie s'affirmait ainsi aux yeux de l'Europe étonnée, le flot révolutionnaire s'était étendu vers le sud de la péninsule et avait gagné jusqu'aux frontières du royaume de Naples.

Nous avons déjà parlé de la situation difficile dans laquelle se trouvait l'État de l'Église, des hostilités ouvertes de la Cisalpine (1), de la prise d'Ancône, du renvoi du général Provera. Ces événements fortifièrent le parti démocratique, d'ailleurs peu nombreux et peu considéré dans la Ville éternelle, dans la pensée que la République française ne tarderait pas à recourir à la force pour mettre fin à la puissance du clergé; on passa donc des menées sourdes à l'agitation ouverte, avec d'autant plus d'audace que le vieux Pape venait d'être gravement malade, et qu'une prochaine vacance du Saint-Siège semblait devoir offrir la meilleure occasion de bouleversement. La police papale arrêta quelques-uns des chefs, un chirurgien nommé Angelucci et deux frères Bouchard; mais aussitôt le cardinal Doria, secrétaire d'État, reçut de Joseph Bonaparte une note énergique, qui réclamait l'élargissement d'hommes dont le seul crime avait été leur attachement aux principes de la grande République. Le faible gouvernement n'osa pas résister, et dès lors les démocrates surent officiellement à quoi s'en tenir sur l'autorité qui les protégeait. Dès le 10 octobre, le Directoire avait fait écrire par Talleyrand à son ambassadeur à Rome que, loin de mettre obstacle aux efforts des amis de la liberté, il devait, au contraire, les encourager dans le dessein de renverser la souveraineté du Pape (2). Quant au Pape, il ne trouvait nulle part, chez une majorité amie du repos, secours et appui contre les menées d'une minorité violente. Les lourds impôts qu'il avait

(1) Les troupes de cette République occupèrent en même temps les pays de Lucques et de Parme.

(2) De Barante, *Hist. du D. E.*, III, 76.

dû établir sur le clergé et sur la noblesse pour payer la contribution de guerre avaient aigri les classes supérieures; l'enlèvement des œuvres d'art avait exaspéré les masses du peuple; tout le monde souffrait des émissions, nécessairement toujours plus considérables, d'un papier-monnaie sans valeur. Toutefois la Curie, qui connaissait la nature molle et inerte du peuple romain, ne redoutait pas une explosion prochaine; le danger le plus grand semblait résider dans la désorganisation intérieure de la machine même du gouvernement. Aussi Bonaparte, quelque décidé que fût dans son esprit l'anéantissement de l'État de l'Église, n'avait-il, pour le moment, aucun intérêt à hâter la catastrophe. Mais partout, à Rome, des étincelles incendiaires étaient en contact avec des matières inflammables, et si jamais les flammes s'élevaient dans les airs, il était certain que le gouvernement français ne ferait rien pour les éteindre.

Lorsqu'arriva la dernière semaine de décembre, les démocrates romains se montrèrent plus agités que jamais. Durant la nuit du 27, une collision eut lieu dans la rue, entre eux et la garde de la ville; un des leurs fut tué, et deux soldats furent blessés. Là-dessus, trois cents démocrates environ se réunirent le 28 au matin à la villa Médicis; le général français Duphot, arrivé à Rome depuis quelques semaines, se joignit à eux et les encouragea vivement à secouer le joug du Pape. Ils parcoururent bruyamment plusieurs rues, précédés du drapeau aux trois couleurs, jusqu'à ce que parût une compagnie d'infanterie papale, qui les dispersa. Poursuivis par les troupes, ils se dirigèrent vers l'ambassade française, toujours au cri de : Vive la liberté! et, les soldats leur ayant enfin répondu par quelques coups de fusils, ils se réfugièrent en désordre dans la cour du palais français. Les soldats, auxquels l'accès du bâtiment était interdit par le droit des gens, s'arrêtèrent devant la porte ouverte; sur quoi leurs adversaires, se croyant inattaquables dans leur asile, continuèrent leurs cris et firent pleuvoir sur les troupes les insultes et les menaces. En ce moment arriva un détachement des dragons du Pape; poussés à bout par les injures, ils firent feu contre l'intérieur de la cour, et blessèrent ou tuèrent plusieurs des émeutiers. Ce bruit attira Joseph Bonaparte et Duphot; ils parurent dans la cour, où avait aussi pénétré l'infanterie papale (1). Joseph, suivi

(1) Tel est le récit de Joseph; la relation de l'officier papal soutient le contraire, et diffère, surtout dans les détails, de la relation française. Tout cela

de ses compagnons, se jeta entre les troupes et les émeutiers, et somma les premières de s'éloigner sur-le-champ de l'enceinte protégée par le drapeau français. Les soldats reculèrent de quelques pas, tout en déchargeant encore une fois leurs armes contre les rebelles, par-dessus la tête des Français. Là-dessus Joseph et les officiers tirèrent leurs épées, et Duphot s'élança sur les soldats pour les empêcher de faire feu de nouveau; mais ceux-ci, prenant son mouvement pour le signal d'une attaque générale, le saisirent, l'entraînèrent hors de la cour, et le tuèrent à coups de fusils. Peu à peu on parvint à faire évacuer la cour et à en fermer les portes; quant à Joseph Bonaparte, ainsi qu'il l'écrivit lui-même au Directoire, il résolut immédiatement de quitter Rome; aucune considération, aucun pouvoir au monde, dit-il, ne pourrait le faire changer d'avis. Auparavant toutefois, il écrivit au cardinal Doria pour le sommer d'éloigner les soldats des dépendances du palais, sur quoi Doria demanda à son tour que l'ambassadeur commençât par chasser les rebelles de l'ambassade. Joseph lui adressa alors une seconde lettre, dans laquelle, rejetant cette demande, il revenait à l'assassinat de Basseville en 1792, assassinat dont les auteurs, prétendait-il, étaient encore à Rome, où ils vivaient très considérés, et revêtus, pour la plupart, d'emplois importants. Le gouvernement romain avait, nous le savons, expié chèrement ce malheur par la paix de Tolentino; Doria répondit, avec les protestations de la plus chaude amitié, que les personnes désignées par la lettre de Joseph ou n'étaient plus à Rome ou avaient été reconnues, à la suite d'un procès régulier, innocentes de toute complicité dans le meurtre de Basseville. Du reste, le cardinal déclarait le gouvernement prêt à donner satisfaction aux Français pour les derniers événements; mais Joseph, sans rien attendre, demanda ses passeports, et quitta Rome dans la matinée du 29. Arrivé à Florence, il rendit compte des faits à son gouvernement, accusant la Curie d'avoir fait entraîner les rebelles vers le palais par des agents de police déguisés, afin d'avoir une occasion d'insulter et peut-être de massacrer l'ambassade. Et il engageait fortement le Directoire à

importe fort peu; ce qui est décisif pour l'histoire, c'est évidemment la dépêche de Talleyrand, du 10 octobre, ainsi que les relations constantes des démocrates avec l'ambassade française. Ce fut ce que l'honnête Cacault dit franchement à Joseph quelques jours plus tard.

infliger un châtiment exemplaire à ce gouvernement indigne.

Les directeurs, nous le savons, ne désiraient rien tant que d'anéantir la Curie romaine, et n'avaient été arrêtés jusque-là que par la volonté du général Bonaparte. En ce moment encore, celui-ci n'avait nullement en vue le renversement de la papauté; aussi témoigna-t-il à son frère un vif mécontentement de ce qui venait de se passer (1). Cependant il ne pouvait s'opposer à ce que la toute-puissance française s'affirmât de nouveau en Italie, d'autant plus qu'une expédition vengeresse lui faisait entrevoir des ressources nouvelles pour l'armement de ses flottes. Le 10 janvier 1798, il adressa donc ses instructions au général Berthier, qui commandait provisoirement les troupes d'Italie. Chaque ligne de ce document trahit l'esprit de son auteur : prompte énergie, ruse habile, circonspection prudente. Berthier devait arrêter quelques régiments déjà en marche vers la France, occuper avec trois divisions la ligne de l'Adige et la vallée de la Sabbia, et mettre par là la Haute-Italie à l'abri de toute immixtion autrichienne; il devait ensuite réunir promptement à Ancône une quatrième division d'environ quatorze mille hommes, et la conduire directement vers Rome à marches forcées; sept mille hommes de la Cisalpine devaient se tenir dans les environs d'Ancône, prêts à le soutenir dans le cas où Naples enverrait des troupes à Rome pour protéger le Pape; alors le général Brune devait se rendre à Naples comme envoyé extraordinaire, y exprimer le regret de voir le roi mettre obstacle, par cette conduite, au dessein qu'avait le gouvernement français de faire quelque chose pour Naples en Italie ou en Orient, et demander, sous peine de déclaration de guerre immédiate, le rappel des Napolitains hors de l'État de l'Église. La Cisalpine devait mettre toutes ses forteresses sur le meilleur pied, habiller, nourrir et solder les troupes françaises, et envoyer une ambassade spéciale à la cour de Vienne, pour lui déclarer son entière neutralité dans la question franco-papale. Pour ce qui concernait sa marche sur Rome, Berthier devait répandre le bruit qu'il l'entreprenait sans ordre du Directoire, sous l'empire de l'indignation que lui inspirait le meurtre de Duphot. Il importait surtout qu'il agît promptement, afin de prévenir tout obstacle. Lorsqu'il aurait atteint Macerata, mais seu-

(1) *Corresp. de Joseph*, I, 68.

lement alors, il devait lancer une brève déclaration de guerre, amuser les négociateurs, s'il s'en présentait, par des paroles pacifiques, tout en continuant à marcher, et, une fois dans le voisinage de Rome, publier une proclamation fulminante contre le Pape et ses ministres, afin de les effrayer et de les décider à s'enfuir. Il pouvait, sur sa route, chercher à provoquer en secret des soulèvements républicains, mais principalement faire argent de tout pour bien nourrir l'armée.

La pensée dominante de Bonaparte était donc de tirer parti de cette expédition pour augmenter ses ressources pécuniaires en vue de la guerre maritime. « Vous avez fait de moi le trésorier de l'armée d'Angleterre, lui écrivait Berthier; je ferai de mon mieux pour remplir la caisse. » Quant au but politique de l'entreprise, Talleyrand le caractérisait par ces paroles, dans un mémoire adressé à Bernadotte le 17 janvier : « Notre armée marche sur Rome; le Directoire n'a nullement l'intention de conserver Rome. Il ne permettra pas davantage que la Cisalpine s'empare de cette ville. Il ne veut pas non plus toucher à la religion; mais il exigera, pour l'offense qui lui a été faite, une réparation qui le délivrera de toute crainte de la voir se renouveler. » Tout projet d'attaque contre la souveraineté spirituelle du Pape était donc absolument nié, mais la question de la souveraineté temporelle était laissée indécise. L'intérêt pécuniaire de l'armée demandait son maintien, car le prélèvement d'une grosse contribution devait être plus facile à effectuer par le moyen des autorités alors existantes que si l'on opérait un bouleversement général. Toutefois Bernadotte devait faire en sorte que l'Autriche ne soutînt pas davantage le parti anti-français du cardinal Albany : si l'on mettait un gouvernement républicain à la place du gouvernement papal, peu importaient les factions du collège des cardinaux.

Les ordres militaires de Bonaparte furent exécutés de point en point par Berthier. Les colonnes françaises se mirent en marche, et partirent d'Ancône dans les derniers jours de janvier; à Lorette, elles s'emparèrent du représentant du Pape et de deux cents soldats qu'elles firent prisonniers, et elles franchirent les Apennins à marches forcées. La consternation fut grande à Rome, où pourtant l'on s'était attendu à l'orage : l'ambassadeur d'Espagne courut à la rencontre de Berthier pour lui offrir sa médiation; il fut suivi

de près par le cardinal Somaglia, porteur d'instantes prières de paix. Pour toute réponse, Berthier déclara qu'il avait ordre de prendre position sous les murs de Rome. A son approche, quelques-uns des cardinaux les plus odieux aux Français s'enfuirent et se réfugièrent à Naples; mais les autres, et le Pape lui-même, résolurent de tenir bon, quel que pût être le danger. Cependant, malgré la détresse de son adversaire, le général Berthier était mécontent de la tournure que prenait son entreprise. C'était un soldat honnête, un excellent chef d'état-major, un homme de tenue et de sentiments distingués, qui n'éprouvait que de la répulsion pour la politique révolutionnaire du Directoire. « Je ferai tout ce qui dépendra de moi, écrivit-il à Bonaparte, pour que notre tâche s'accomplisse sans souillure, c'est-à-dire sans pillage. » Mais de Bologne déjà il écrivait de nouveau : « Mes troupes sont pieds nus, je n'ai pas un franc, et, comme personne ne veut rester ici, il en résulte un désordre très nuisible aux opérations. » Puis d'Ancône encore : « Dans les questions religieuses, il faut être très prudent avec le peuple ; il est encore très fanatique; nos légions cisalpines comptent à peine chacune six cents hommes, plus bandits que soldats. » Le 10 février enfin, après son arrivée à Rome : « Je n'ai trouvé que consternation dans le pays, et nulle trace d'esprit démocratique ; un seul patriote est venu me trouver, pour m'offrir de mettre en liberté deux mille esclaves des galères; vous pouvez vous imaginer comment je l'ai congédié; le plus grand service que vous pussiez me rendre serait de me rappeler. »

Au moment où il l'exprimait ainsi, ce désir était déjà exaucé. Berthier était nommé chef d'état-major général de l'armée d'Angleterre, et Masséna lui était donné pour successeur dans le commandement de l'expédition romaine. Mais ce dernier n'était pas encore arrivé à Rome, que se produisirent des complications particulières. Vu le peu de résistance que rencontrait l'entreprise, le Directoire n'était pas resté longtemps fidèle à la ligne de conduite indiquée par Talleyrand, et n'avait pu résister à la tentation de porter le coup mortel à un ennemi depuis longtemps détesté. Berthier avait donc reçu l'ordre d'établir un gouvernement républicain à la place du gouvernement papal, ou plutôt, si cela pouvait avoir lieu sans retard, de le faire établir par le peuple romain. Il devait ensuite expulser tous les généraux d'ordres, les théolo-

giens et les prélats, confisquer les biens du Pape, de la famille Braschi et du cardinal Albany, lever de fortes contributions, et s'en remettre enfin, pour toutes les questions politiques, aux décisions des commissaires civils adjoints à son armée. Tout autres, cependant, doivent avoir été les instructions données à Berthier par celui qu'il considérait comme son véritable chef, car jamais, s'il ne s'était senti soutenu par Bonaparte, un officier aussi dépourvu de volonté politique n'aurait osé, comme il le fit, se mettre en opposition ouverte avec les ordres du Directoire, et ouvrir une négociation de paix avec la Curie par l'intermédiaire de l'ambassadeur d'Espagne. Le jour même de son arrivée, il conclut avec le Pape un traité en vertu duquel les Français occupèrent le château Saint-Ange, tandis que le Pape s'engageait à donner des otages, à poursuivre les meurtriers de Duphot, et à payer la somme de 31 millions. C'était, pour le moment, laisser subsister la souveraineté papale (1); mais les commissaires, qui connaissaient les ordres du Directoire tout aussi bien que Berthier, n'étaient pas hommes à se laisser arrêter par l'irrésolution et le mauvais vouloir du général. Ils avaient avec eux, pour accomplir le bouleversement de Rome, quelques Jacobins parisiens de la plus belle eau, entre autres un certain Bassal, qui, en 1795 déjà, avait été employé dans le sud de l'Allemagne à des affaires de ce genre. Bassal se mit à l'œuvre sur-le-champ, et décida qu'une réunion des démocrates romains aurait lieu le 11 février au Campo Vaccino, pour proclamer la République ; mais il était sans doute tombé, pour cette entreprise, sur des patriotes de la trempe de ceux qu'avait décrits Berthier ; il ne vint au Campo Vaccino qu'un ramassis de si affreux vagabonds, que les libéraux romains s'en éloignèrent avec horreur (2), et que, dans la soirée, la police papale les dispersa par la force des armes (3). Les patriotes cependant ne se laissèrent pas rebuter par ce premier échec; ils désarmèrent la garde de la ville, et le 15, après quelques nouveaux préparatifs, ils réunirent au Forum une masse plus considérable; là, au milieu de bruyantes acclamations, trois notaires prirent acte de l'horreur du peuple romain pour le gouvernement des prêtres, et

(1) Masséna, *Mémoires*, III, 6.
(2) Saint-Cyr, *Mémoires pour servir à l'histoire militaire sous le Directoire*, I, 30.
(3) *Copi annali d'Italia*, II, 176.

de la proclamation de la République. Le fait, une fois accompli, fut annoncé avec des cris de joie à Berthier, qui dut se résigner à l'accepter; il monta à cheval, fit une entrée solennelle dans la ville, et prononça au Capitole, sous un arbre de la liberté planté à la hâte, un discours plein de feu, dans lequel il invoqua en faveur de la liberté reconquise la protection des mânes de Caton et de Brutus.

Jusque-là, Berthier avait pu tenir sa promesse et conserver l'expédition vengeresse pure de tout pillage. Mais actuellement son crédit était détruit; l'arrivée de Masséna était attendue de jour en jour, et tout ce que l'expédition française contenait d'éléments abjects se déchaîna sans obstacle sur le malheureux pays. La chute du gouvernement papal, qui eût été un bienfait si les vainqueurs avaient agi en hommes honnêtes, ne fut donc pour le moment que le signal d'un système de pillage organisé sur une vaste échelle. Déjà l'intendant Haller, envoyé à Rome pour hâter la perception de la contribution de guerre consentie à Tolentino, avait écrit à Cacault que, vu les besoins de l'armée, les affaires prenaient une tournure digne de corsaires; désormais, toute forme régulière disparut pour faire place au brigandage le plus éhonté. On se jeta sur les musées, les églises, les édifices publics. On n'épargna ni les palais des grands, ni même les maisons des bourgeois, pour peu qu'elles renfermassent des objets de valeur. Le Pape, sévèrement gardé au Vatican, fut d'abord dépouillé de toutes ses richesses, puis contraint, le 20 février, à partir pour la Toscane; après quoi, son immense palais fut pillé de fond en comble. Tout ce qui s'y trouvait encore de précieux fut vendu à vil prix à des marchands juifs, et les sommes ainsi obtenues disparurent, ou furent dépensées en orgies dans les plus mauvais lieux. Au milieu de ces agitations, la contribution de guerre imposée par Berthier ne rentrait que très péniblement. Les nouveaux fonctionnaires républicains n'avaient pas de subordonnés dans les provinces, et, dans la capitale même, ils n'avaient ni police ni force armée à leur disposition. On avait compté, pour l'entretien des troupes, sur de grands entrepôts de vivres et de vêtements; on ne trouva que de maigres approvisionnements, et le désordre qui régnait partout ne permettait pas de songer à faire de prompts achats. Impossible, en de telles circonstances, de payer aux troupes les deux mois de solde

que Berthier leur avait promis au départ; on ne put que leur faire espérer de nouveau qu'un mois leur serait payé très prochainement. Officiers et soldats entrèrent en fureur à cette communication.

Sur ces entrefaites, Masséna arriva à Rome, où son arrivée n'était pas faite pour améliorer la situation. Les troupes, en général, ne montraient que peu d'ardeur pour cette expédition. Après de longues années de luttes, elles avaient accueilli avec joie la nouvelle de la paix; elles murmuraient hautement à la perspective d'une guerre nouvelle, dont le but leur était tout à fait indifférent. « C'est Rome aujourd'hui, disaient-elles, plus tard ce sera Naples, puis la Turquie; quand rentrerons-nous chez nous? » Elles ressentaient doublement leur misère et la pauvreté de leur entretien, en voyant les poches des fournisseurs se remplir des dépouilles de l'Italie. Une entente secrète s'établit entre les régiments irrités, tandis que, dans le même moment, la garnison de Mantoue se soulevait d'un commun accord et avec ordre, pour exiger le payement d'un arriéré de solde considérable. L'irritation des soldats contre les escrocs qui laissaient les troupes mourir de faim était tout aussi grande à Rome, où Masséna, sous ce rapport, n'apportait pas une brillante réputation de son quartier général de Padoue. Deux jours donc après qu'il eut pris le commandement, tous les capitaines et les officiers de grades inférieurs, s'étant réunis pour former un comité directeur, déclarèrent au général qu'ils ne toléreraient pas plus longtemps des vols indignes du nom français, qu'ils exigeaient pour les troupes un entretien régulier, et qu'ils ne l'acceptaient pas pour commandant en chef. Les soldats se groupèrent comme un seul homme autour de leurs capitaines; il ne se produisit pas le moindre désordre, mais Masséna se trouva réduit à une complète impuissance. Les Transtévérins, partisans du Pape, ayant voulu profiter de la discorde qui régnait parmi leurs vainqueurs pour tenter une attaque, la troupe se mit immédiatement à la disposition du général, et le mouvement populaire fut noyé dans le sang; mais, dès le lendemain, le comité des officiers reprit son attitude menaçante. Il se disculpa de toute idée de révolte en déclarant qu'il ne voulait qu'envoyer une adresse accusatrice au Directoire, ce qui ne pouvait être irrégulier puisque de semblables adresses avaient été provoquées dans les bataillons, avant

le 18 fructidor, par les chefs de corps eux-mêmes. Berthier, qui était encore à Rome, s'inquiéta peu de calmer le soulèvement. Déjà mal disposé à l'égard de son successeur, il fut informé alors qu'une décision du Directoire avait désavoué son premier traité avec le Pape, et lui avait imposé la tâche de publier lui-même ce blâme par un ordre du jour; il se sentait donc peu porté à sévir contre les officiers pour plaire à son gouvernement. Enfin, les commissaires civils du Directoire ayant eux-mêmes déclaré qu'ils ne pouvaient plus reconnaître Masséna pour commandant en chef, celui-ci se retira de Rome à Montebello. On redoutait fort que l'exemple donné à Rome ne gagnât les autres divisions de l'armée d'Italie, ce qui aurait eu d'incalculables conséquences : Masséna se décida donc à céder, et consentit à faire parvenir ses ordres aux régiments par le général Dallemagne, fort aimé des troupes; cela lui permit au moins de revenir à Rome, et d'y attendre le général Gouvion Saint-Cyr, que le Directoire venait de lui donner par successeur.

Cependant les commissaires civils avaient élaboré, pour la nouvelle République, une constitution qui n'était dans l'ensemble que la reproduction de la constitution française, mais dont le dernier article remettait tout le pouvoir effectif aux mains du commandant français. La situation du pays devenait toujours plus lamentable. Jusque-là tous les emplois avaient été exclusivement occupés par les prêtres; désormais l'administration ne devait plus être confiée qu'à des laïques; indépendamment donc de tout esprit de parti, il ne se trouvait plus dans le personnel du gouvernement un seul homme qui eût quelque expérience pratique des affaires de l'État. En outre, les spoliations continuaient à s'exercer en grand comme par le passé; si le soulèvement des soldats avait quelque peu réprimé les vols privés, les exigences officielles des Français restaient exorbitantes. Le pays épuisé ne devait pas seulement subvenir à la solde et à la subsistance des troupes; il avait encore une forte contribution de guerre à payer au trésor français, et bientôt arriva de Paris l'ordre d'équiper complètement, aux frais de la République, une division destinée à une opération maritime. Le malaise devenait donc plus grand chaque jour; tout bien-être avait disparu pour les citoyens, la banqueroute de l'État était ouvertement déclarée, toutes les églises étaient dépouillées de

leurs trésors et de leurs biens-fonds. Il n'était pas étonnant que la liberté nouvelle n'inspirât qu'aversion et fureur à la population. Une révolte de paysans éclata dans les montagnes d'Albano, et fut réprimée par le général Murat avec une cruauté sauvage. Bientôt après, tout le nord du pays, sur les frontières de la Toscane, était en flammes; la lutte se prolongea durant des semaines, et les mesures les plus dures purent seules intimider les révoltés. Du côté de Naples, les relations étaient tendues au plus haut point: le roi, sans doute, n'osait risquer encore une levée de boucliers; mais il avait réuni sur la frontière un corps d'armée considérable, et les menées des Jacobins de Rome, qui annonçaient ouvertement la prochaine transformation du royaume de Naples en République, lui causaient une émotion toujours croissante.

CHAPITRE III

LA SUISSE

Le Directoire, nous l'avons vu, était depuis longtemps, mais surtout depuis le 18 fructidor, prodigue de procédés malveillants à l'égard des confédérés suisses. Il s'était pourtant borné jusque-là à des tracasseries plus ou moins désagréables, et si parfois des intentions plus alarmantes s'étaient manifestées, Barthélemy d'abord, comme ambassadeur, et plus tard Talleyrand comme ministre, avaient su tout calmer par leur sage intervention. A peine le général Bonaparte fut-il arrivé à Paris, que cette situation changea. Sur ce point comme sur tous les autres, Bonaparte avait des vues nettes et bien arrêtées; il voulait d'abord l'argent des Suisses, pour payer ses armements contre l'Angleterre; il voulait aussi s'assurer militairement les Alpes, ces grands bastions de l'Europe, pour y ouvrir des voies à la politique de guerre de la France; mais surtout il voulait ranger la Suisse au nombre des Etats vassaux de la France, et la comprendre dans la ceinture qui protégeait la frontière orientale de la grande République. Pour cela, le moyen, non moins que le but, était arrêté dans son esprit. A quoi servait-il

de tourmenter la Suisse au sujet des émigrés, des chevaliers de Saint-Louis, du chargé d'affaires anglais? Les cantons étaient trop faibles pour que des exigences de cette nature amenassent la rupture désirée; elles ne pouvaient donner lieu qu'à de nouvelles concessions, qui atteignaient peut-être les confédérés dans leur honneur, mais dont la paix n'était nullement troublée. Bonaparte eut donc recours à un moyen plus énergique, à celui même qui lui avait livré Venise quelques mois auparavant : il s'immisça dans les querelles intérieures du pays. C'étaient les démocrates suisses qui devaient eux-mêmes lui livrer leur pays.

Il était, nous le savons, arrivé le 5 décembre à Paris. Le 8, il dîna chez le directeur Rewbell avec Ochs, grand tribun de Bâle, homme de beaucoup de talent, mais aussi d'une excessive vanité. Après avoir cherché à conquérir une gloire européenne par des travaux littéraires en deux langues, il s'était acquis, quoique membre de l'aristocratie régnante, une grande popularité à Bâle par ses idées de progrès et de liberté, et il était depuis longtemps sur un pied d'intimité avec l'ambassade de France, logée dans sa maison. Il était fier de ce que la paix avec la Prusse avait été signée sous son toit, et il s'enivrait des louanges des diplomates français, qui le désignaient comme le plus grand homme d'Etat de l'Helvétie, comme un homme destiné à assurer à son pays un avenir plein de gloire. Il avait donc conçu et nourrissait la pensée de donner à la Suisse une constitution nouvelle, qui ne reconnaîtrait plus ni privilèges de noblesse, ni sujétion, ni distinction de cantons, et par laquelle tous les Suisses seraient proclamés les citoyens égaux d'une seule et grande famille. Mais il savait que les gouvernements existants n'abdiqueraient pas pour adopter son système, et que la grande majorité de la population ne se prêterait pas à un soulèvement violent; aussi n'hésita-t-il pas, dans son ardente impatience, à faire appel à l'intervention étrangère pour hâter la réalisation de son idéal patriotique. Invité par le Directoire à venir négocier la cession du Frickthal à la Suisse, il s'était empressé de se rendre à Paris, et c'est ainsi que, le 8 décembre, il était assis chez Rewbell en face du général Bonaparte, qui, durant tout le repas, se répandit en plaintes violentes contre les aristocrates suisses. Au sortir de table, lorsque toute la société fut réunie dans le grand salon, Rewbell attira le patriote bâlois dans

un coin où des sièges avaient été préparés pour eux et pour Bonaparte. Le général vint immédiatement au fait : « Les démocrates suisses, dit-il, ne pourraient-ils entreprendre une révolution, quand même nous nous tiendrions à l'écart? » Ochs répondit négativement. « Et pourquoi pas? — Parce que les patriotes ne réussiraient pas, » dit Ochs; et il dépeignit les vastes attributions et le pouvoir des tribunaux et de la police suisses, lesquels, ajouta-t-il, puniraient tout soulèvement de la manière la plus sévère. « Eh! bien, reprit Rewbell, il faut tuer le bourreau. » Les deux Français appuyèrent ensuite sur l'accord qui existait entre le général et le Directoire, après quoi Bonaparte revint à la révolution suisse : « Il faut qu'elle se fasse, et bientôt, » s'écria-t-il. Ochs déclara alors qu'on ne devait pas compter pour cela sur le bas peuple, mais seulement sur les classes élevées; il promit de faire une tentative en ce sens à la première séance du Grand Conseil de Bâle, et d'y proposer la modification de la constitution cantonale. Bonaparte et Rewbell approuvèrent ce dessein; ils convinrent d'envoyer au chargé d'affaires de France à Bâle des instructions en conséquence, et de soutenir les réfugiés politiques du pays de Vaud. « Quant à la Suisse italienne, je m'en charge, » ajouta Bonaparte.

Le général, nous le savons, aimait l'ouvrage promptement fait. Dès le lendemain, c'est-à-dire le 9 décembre, le Directoire reçut des réfugiés vaudois et de quelques Fribourgeois, en tout dix-neuf personnes, un volumineux mémoire. Les Fribourgeois, selon l'expression de Talleyrand, avaient été bannis pour avoir défendu les intérêts français; quant aux Vaudois, ils avaient organisé à Lausanne, en 1791, des fêtes publiques en l'honneur de la prise de la Bastille, ce qui leur avait attiré un procès criminel auquel ils s'étaient soustraits par la fuite. L'organisateur de la fête, Amédée Laharpe, était entré alors dans l'armée française, et, au printemps de 1796, il avait marché à l'ennemi sous les ordres de Bonaparte, en qualité de général de division. Après lui, son cousin César Laharpe s'était mis à la tête des réfugiés; César avait donné jusque-là des leçons de langue française aux fils de l'empereur Paul, mais il brûlait du désir de venger ses amis, et il rivalisait d'efforts avec Ochs pour assurer aux patriotes suisses la protection armée de la grande nation. Le mémoire adressé au Directoire demandait

que la France intervînt en faveur des droits constitutionnels du canton de Vaud; il exposait qu'après la conquête de ce pays par les Bernois, en l'année 1536, le duc de Savoie, qui l'avait gouverné jusque-là, avait enfin consenti à la cession en 1564, mais en réservant tous les droits et privilèges des habitants, et que la France, en 1565, avait ajouté sa garantie à ce traité; que, malgré cela, Berne n'avait jamais convoqué les anciens États du canton de Vaud, et que la France pouvait d'autant mieux en réclamer la restauration, en vertu des anciens traités, que non seulement elle était partie garante, mais, que, par l'acquisition de la Savoie en 1796, elle avait hérité des droits du duc. Le Directoire renvoya cette pétition au ministre Talleyrand, dont l'avis fut aussi opposé que possible aux vœux de Laharpe et de Bonaparte (1). Les arguments produits par le mémoire étaient, en effet, dénués de tout fondement. Les anciens États avaient eu pour tâche principale de se prononcer sur les impôts directs exigés par le gouvernement; Berne donc n'avait jamais eu occasion de les convoquer, par le simple motif que cette ville n'avait jamais prélevé d'impôts directs sur le canton de Vaud. En outre, ces Etats, composés de nobles, d'ecclésiastiques et de bourgmestres, avaient un caractère essentiellement féodal, et la France, s'ils eussent encore subsisté, aurait dû en demander la suppression. Pour ce qui concernait la question de droit, le successeur légal des anciens ducs de Savoie n'était évidemment pas la République, qui venait de conquérir cette province, mais le descendant des ducs, qui résidait à Turin en qualité de roi de Sardaigne. Il était déjà inouï de s'appuyer sur une décision de 1564 pour attaquer un état de choses qui subsistait sans contestation depuis plus de deux siècles; mais, pour couronner le tout, la France elle-même avait renoncé aux avantages de cette clause par un traité ultérieur conclu en 1579 par le roi Charles IX, qui garantissait sans réserve la possession du pays de Vaud aux Bernois, « aux mêmes qualités et conditions » que les provinces qu'ils avaient toujours possédées. Bref, Tallyerand avait cent raisons à alléguer pour déclarer la demande de Laharpe inadmissible. Y souscrire, dit-il, équivaudrait à une déclaration de guerre contre la Suisse; il était du devoir de la France de rester à

(1) Archives des affaires étrangères, à Paris.

l'égard des mouvements des confédérés dans une neutralité semblable à celle que la Suisse avait observée durant les luttes de la Révolution française.

Ce rapport eut pour effet d'écarter pour le moment la question du pays de Vaud de l'ordre du jour, et de permettre à l'attention du gouvernement de se tourner vers un autre point de la frontière. L'Empereur, par le traité de Campo-Formio, avait cédé à la France le territoire allemand de l'évêché de Bâle, aussi bien que les autres pays de la rive gauche du Rhin ; en 1792, ce territoire s'était constitué en République de Rauracie, puis, bientôt après, il avait été ajouté à un département français. Or, l'évêque de Bâle avait aussi des droits de suzeraineté sur quelques vallées des pentes occidentales du Jura, lesquelles, indépendantes de l'Empire, appartenaient aux localités auxquelles elles confinaient, et étaient en partie administrées par Berne. C'étaient les vallées de Munster et de Saint-Immer, et, à l'est du Jura, la petite République de Bienne. Dès le mois de novembre, on avait découvert à Paris que la République française avait succédé aux droits de l'évêque de Bâle tout comme à ceux du duc de Savoie, et pouvait, en conséquence, exercer sa souveraineté sur le territoire suisse ; ordre avait été aussitôt donné au général Augereau de tenir ses troupes prêtes à occuper ces vallées. C'était de nouveau proclamer cette doctrine étrange que, parce qu'on avait conquis une province sur un prince, on devenait héritier des droits de ce prince sur un autre pays ; en tous cas, l'héritage des droits ne pouvait être que la conséquence de la cession formelle de la province, et, pour cela, il fallait ici que la paix fût conclue avec l'Empire ; enfin l'héritage même n'aurait pu donner au nouveau possesseur que les droits de l'ancien, et jamais l'évêque de Bâle n'avait eu le droit d'occuper militairement la vallée de Munster. Mais nous savons que de tels scrupules n'avaient alors aucun poids à Paris ; ceux-ci s'évanouirent sans peine devant ce fait que la possession de ces provinces livrait les passages du Jura aux armées françaises, et leur ouvrait la route la plus courte pour arriver à Berne. Le 15 décembre donc, quelques bataillons de l'armée du Rhin entrèrent dans les vallées de Munster et de Saint-Immer.

C'était, en pleine paix, un attentat à main armée contre la Suisse. L'émotion fut vive parmi les confédérés ; Berne et Soleure, qui se

trouvaient le plus directement menacés, mirent quelques corps de troupes sur le pied de guerre; mais on sut bientôt à Paris que nulle résolution énergique n'était à craindre de ce côté. Jean Muller (1), le plus célèbre, le plus habile, mais aussi le moins sérieux des historiens allemands de cette époque, secondait alors en Suisse les plans de bouleversement des Français tout aussi activement que Laharpe et Ochs à Paris. Avant la Révolution, Muller avait été pendant quelques années conseiller aulique à Mayence; en cette qualité, il avait adressé à la cour de Prusse plusieurs rapports sur la Suisse, dans lesquels il vantait l'aristocratie bernoise et son chef énergique, le landammann Steiger, et indiquait les moyens à employer pour décider les Suisses à faire alliance avec les princes allemands; puis, en 1792, il était entré au service de l'Autriche comme conseiller de la chancellerie aulique, et maintenant il était chargé par Thugut de faire en Suisse un voyage d'informations, voyage dont il profitait pour favoriser en tous lieux les menées révolutionnaires. « Partout j'ai trouvé le peuple mûr, dit-il à Bâle à Bacher, secrétaire d'ambassade; partout on est d'avis qu'il faut faire la Révolution si l'on ne veut pas être dépassé par elle. » Le 20 décembre, il écrivit au secrétaire : « J'ai démontré au Grand Conseil de Soleure le ridicule de ses armements; on a trouvé que j'avais raison. J'ai ensuite exposé la nécessité de populariser notre constitution, et j'ai découvert que la plupart de nos fonctionnaires en sont pénétrés et prêts à s'y résigner. Toutes les lettres que je reçois des autres cantons me donnent la conviction qu'il serait facile de satisfaire aux vœux de la République française sans provoquer d'ébranlement; l'influence toute-puissante du Directoire suffirait pour démocratiser les uns après les autres les cantons et les villes. Mais ce n'est pas tout encore. Le peuple de Souabe est si favorablement disposé, qu'il serait certainement possible de fonder, en Allemagne même, une République frontière depuis Bâle jusqu'à Coire. » Lui-même présenta ensuite à Mengaud, le nouveau chargé d'affaires français, un projet de constitution pour la Suisse régénérée, et c'est sans doute sur la foi de ses paroles que Bacher, le 15 décembre, assura au Directoire que la cour de Vienne était bien décidée à abandonner les cantons à leur sort et à l'influence

(1) Rapports de Bacher, Bâle, 18 et 30 frimaire.

française. De leur côté, les amis du tribun Ochs commençaient à gagner du terrain à Bâle; Bacher écrivait le 25 décembre qu'une commission venait d'être formée dans cette ville en vue de rechercher les moyens de mettre les habitants de la campagne sur un pied d'égalité avec ceux de la ville.

Toutes ces nouvelles réjouissantes produisirent à Paris un effet irrésistible. Talleyrand lui-même se sentit impuissant à arrêter la main que les gouvernants étendaient vers le pays de Vaud; il dut présenter un rapport favorable aux réfugiés, et, le 28 décembre, le Directoire décida que les membres des gouvernements de Berne et de Fribourg seraient déclarés responsables de la sécurité des Vaudois qui, au nom des anciens traités, avaient déjà imploré ou imploreraient à l'avenir la protection de la France. Afin de rendre cette menaçante déclaration plus efficace encore, ordre fut donné à la division de l'armée d'Italie qui se trouvait à Plaisance, et qui avait été jusque-là commandée par Masséna, de se diriger à marches forcées vers Thonon, Carouge et Gex, sur la rive méridionale du lac de Genève, et de s'y tenir prête à occuper le canton de Vaud. Pendant ce temps, les agents diplomatiques, Mengaud à Bâle, Desportes à Genève, Mangourit dans le Valais, devaient tout mettre en œuvre pour provoquer un mouvement révolutionnaire dans les cantons, afin d'isoler Berne, but de la première attaque. Si Berne s'opposait à l'occupation du pays de Vaud, Bonaparte était d'avis qu'il fallait immédiatement lui déclarer la guerre, écraser par une attaque soudaine le canton presque sans défense alors, et mettre par là la Suisse entière au pouvoir de la France. On doutait si peu du succès, que déjà Ochs travaillait avec ardeur à la constitution future de la confédération. La Suisse, d'après ses plans, devait former à l'instar de la France une République une et indivisible, avec un Directoire et deux Conseils législatifs. Pour appuyer son système auprès de Bonaparte, Ochs employa des arguments semblables à ceux qui avaient déjà agi si efficacement en Hollande : il fit ressortir combien il serait avantageux pour la France d'avoir toutes les forces du pays à sa disposition, grâce à un pouvoir central tout-puissant au bas de l'échelle et servile au sommet.

Nous retrouvons donc ici, dans les plans de Bonaparte, le mélange de ruse et de violence, de déloyauté et d'illégalité, devant lequel Venise avait succombé six mois auparavant. Les victimes

elles-mêmes présentent des analogies frappantes. En Suisse comme à Venise, l'aristocratie souveraine était vieillie, repliée sur elle-même, engourdie par la sécurité d'une longue paix et par la mesquinerie propre aux petits États. Les jeunes patriciens trouvaient qu'ils n'avaient pas besoin de grandes études pour arriver aux emplois et aux honneurs, et pour perpétuer dans l'administration la routine établie par leurs prédécesseurs; les vieux dignitaires, pénétrés pour la plupart de la pensée que le repos était le plus grand des biens, étaient portés à la sévérité envers les sujets indociles, et à la condescendance envers les voisins puissants. Ces sentiments étaient prédominants à Berne depuis les dernières élections au Grand Conseil, en 1795. Malgré l'énergie et la dignité avec lesquelles le vieux landammann Steiger déclarait qu'une politique courageuse et résolue était le seul bouclier possible contre l'hostilité sourde des gouvernants parisiens, la victoire restait toujours au parti de la paix, lequel, dirigé par le maître socquier Frisching, pensait que la souplesse et la condescendance suffiraient pour enlever à la France tout prétexte d'attaque. Depuis Campo-Formio cependant, il était peu vraisemblable que l'on pût résister victorieusement aux armes françaises sans secours étranger; mais si les anciens Suisses avaient fait jadis de tels calculs, les quatre cantons se seraient courbés sous le joug de la maison d'Autriche et les confédérés sous celui du duc de Bourgogne, et jamais il n'eût existé de Suisse libre. La population du canton de Berne était d'ailleurs, en 1797, plus courageuse et plus confiante en elle-même que ses gouvernants; les paysans et les pâtres des anciens territoires frémissaient de fureur à l'idée de subir l'oppression française; dans le canton de Vaud lui-même, les sentiments des villages étaient tels, que peu de temps après, dans une revue de la force armée, dix-huit bataillons sur vingt-quatre renouvelèrent solennellement et avec enthousiasme leur serment de fidélité à Berne. Le désir d'un changement n'existait que chez une partie de la population des villes, et surtout chez les patriciens; ceux-ci, qui s'isolaient fièrement des classes inférieures dans la société de Lausanne, n'en voulaient que davantage à leurs égaux de Berne, par lesquels ils étaient tenus à l'écart du gouvernement. Berne avait laissé pleine liberté aux Vaudois pour ce qui concernait l'administration et les affaires des communes; mais la police, les finances, la justice, l'enseignement,

les affaires religieuses et militaires étaient confiés à ses baillis, à l'exclusion des habitants; l'administration des baillis était, en général, bienveillante et intelligente, consciencieuse et économe au plus haut point dans les questions fiscales, un peu molle et rouillée peut-être, à l'instar de tout le gouvernement, dans ce qui regardait le bien-être public; mais, toujours bien intentionnée, elle produisait de bons résultats. Bien des choses, sans doute, eussent pu être meilleures: si les routes, par exemple, étaient excellentes, les écoles étaient médiocres; les villes se développaient avec splendeur, tandis que les villages croupissaient dans la fange; cependant il n'était pas de pays en Europe plus éloigné que le pays de Vaud de l'état d'oppression illégale qui peut amener ou justifier une rébellion violente (1).

Si nous jetons nos regards sur le reste de la Suisse, nous trouvons partout la même situation, c'est-à-dire la suprématie des patriciens ou des corporations des villes sur les villages environnants, une administration intelligente et douce, mais peu créatrice, et, chez les sujets, de rares aspirations vers la vie politique, notamment chez les paysans des bords du lac de Zurich et des villages du pays de Bâle. La fermentation était plus accusée dans les cantons alliés à la confédération, chez les sujets de l'abbé de Saint-Gall, par exemple, qui étaient las du gouvernement ecclésiastique, et chez les habitants du Bas-Valais, durement administrés par les villages de la vallée supérieure. Tout cela néanmoins aurait pu se calmer et s'arranger sans peine, et n'aurait pas donné lieu à l'intervention d'armées étrangères, s'il ne s'y était joint un mal plus grand et plus irrémédiable, l'insuffisance absolue de la constitution fédérale. Isolément, chaque canton était souverain; la diète fédérale n'avait que des attributions très bornées, et mal déterminées au point de vue légal. Il en résultait une faiblesse et une hésitation permanentes dans l'administration des affaires générales, et surtout des affaires étrangères. Les plus petits cantons étaient jaloux des plus grands, surtout de la puissante Berne, et c'était une véritable honte pour la confédération que l'administration de ce que l'on nommait *gemeine Vogteien*,

(1) Tout ce qui a été écrit sur Berne et le canton de Vaud, depuis les louanges de Maillet du Pan jusqu'à la sévère critique de Laharpe et de Cart, me semble offrir à tous égards la confirmation de ce jugement.

c'est-à-dire des pays soumis, lesquels, placés sous la domination les uns de douze, les autres de huit, de trois ou de deux cantons, étaient gouvernés par les baillis de Schwyz et d'Uri d'une manière qui défiait toute justice et toute humanité, sans que les autres cantons pussent intervenir en rien. Il y avait donc, sur le terrain de la confédération, ample matière à amélioration et à affranchissement politiques, et la constitution élaborée par Pierre Ochs aurait pu, sur bien des points, ouvrir la voie à de fécondes réformes. Si la réalisation de ces réformes avait été l'unique but des gouvernants français, la Suisse actuelle ne pourrait que bénir leur mémoire. Malheureusement, elles n'étaient pour Bonaparte et Rewbell qu'un prétexte révolutionnaire pour asservir et piller le pays; le jugement de l'histoire ne peut leur attribuer que les maux causés par la guerre, et non le mérite des progrès ultérieurs de la Suisse.

Les projets tramés à Paris commencèrent à se réaliser dès les premiers jours de l'année 1798. A Bâle, le parti d'Ochs demanda officiellement, le 5 janvier, l'établissement d'une constitution démocratique, les clubistes provoquèrent une violente agitation dans les villages de ce petit État, et pour le 21 ils avaient atteint leur but, c'est-à-dire obtenu l'égalité de droits pour tous les habitants du canton. Les démocrates du canton de Vaud, assurés maintenant de la protection de la France, ne se montrèrent pas moins actifs : ils formèrent des clubs, tinrent des assemblées populaires, armèrent de petites troupes; leur audace s'accrut encore lorsque la division Masséna, alors commandée par le général Ménard, s'approcha des frontières du pays; ils s'emparèrent par un coup de main du château de Chillon, et envoyèrent message sur message à Ménard pour implorer le secours de ses armes (1). La grande majorité des habitants blâmait ces menées et aurait été pleinement satisfaite si le gouvernement de Berne avait corrigé quelques-uns des vices de l'administration; d'autres, tout aussi hostiles à l'immixtion des Français que pouvaient l'être les patriciens de Berne, applaudissaient cependant au mouvement démocratique, dans l'espoir qu'il aurait pour résultat final l'élévation du pays de Vaud au rang de canton indépendant. Dans de telles circonstances, une direction énergique aurait sans difficulté non seulement assuré le calme,

(1) Le comité de Nyon, entre autres, 22 janvier. Journal de Ménard, aux archives pour l'histoire de Suisse, XIV, 180.

mais encore uni le peuple en vue d'éloigner l'étranger. Mais cette direction si nécessaire faisait précisément défaut. Des commissaires de la confédération arrivèrent, prêchèrent partout la modération, et repartirent pour Berne, où ils conseillèrent une passive condescendance aux vœux du peuple. Le colonel Weiss, envoyé par Berne dans le canton de Vaud en qualité de commandant extraordinaire, ne songea qu'à prévenir l'effusion du sang et à rétablir la concorde par son éloquence populaire; au lieu d'appeler les milices du pays sous les drapeaux, et d'assurer ainsi le repos public au moyen des forces locales, il écrivit de fulminants pamphlets patriotiques, sans prendre aucune mesure, sans donner aucun ordre. Lorsqu'il vit que ses élucubrations littéraires ne produisaient nul effet, il transporta son quartier général à Yverdun, dans l'angle le plus septentrional du pays, et, comme il n'avait là auprès de lui qu'une compagnie de chasseurs, il demanda instamment un renfort de vieilles troupes bernoises. Les baillis suivirent son exemple et disparurent également (1). La petite troupe des démocrates n'eut donc aucune peine à prendre la place de ce gouvernement impuissant, et à s'emparer toujours plus énergiquement de la conduite des masses, si inertes ou même si récalcitrantes qu'elles fussent. Le 22 janvier, le général Ménard reçut de Paris, pour le cas où Berne et Fribourg voudraient empêcher les Vaudois de revendiquer leurs droits ou de faire appel à l'aide des Français, l'ordre de sommer leur commandant d'évacuer le canton de Vaud, sous peine d'y voir entrer immédiatement les troupes françaises. Ménard donna connaissance de cet ordre aux comités révolutionnaires de Lausanne et de Nyon, et publia le 23 un manifeste par lequel il exhortait les Vaudois à proclamer courageusement leur liberté, sans crainte des soldats de Berne, « car, disait-il, l'armée d'Italie protège les patriotes, et vos ennemis sont les mêmes que les nôtres ». Là-dessus, les démocrates des villes du canton de Vaud arborèrent le 24 la cocarde verte, proclamèrent leur affranchissement de la domination bernoise, et donnèrent au pays le nom harmonieux de République lémanique, sans que personne tentât de leur opposer la moindre résistance. Comme ils avaient en même temps annoncé au général Ménard que quatre bataillons bernois s'avançaient contre

(1) Excepté Bonstetten, à Nyon.

le pays de Vaud, Ménard envoya le 25 un adjudant à Veiss, à Yverdun, pour protester contre une telle mesure. Cet officier fut arrêté par un poste suisse dans le village de Thieren, sur quoi les hussards qui l'accompagnaient attaquèrent la sentinelle; celle-ci tira sur le premier cavalier, qu'elle renversa de son cheval, et le feu du poste obligea l'adjudant à tourner bride. Cet événement parut suffisant au général Ménard pour justifier le commencement tant désiré des hostilités. Le 26, une colonne française débarqua à Lausanne, pendant qu'une autre, venant de Fernay, passait la frontière; la plus grande partie du pays de Vaud fut occupée en un instant.

Pendant que l'invasion commençait ainsi dans le canton de Berne, et que l'état de guerre était inauguré en pleine paix, Mengaut et les instruments suisses qu'il avait su gagner exerçaient leurs machinations séditieuses au nord de la confédération. Ils faisaient répandre à profusion dans tous les cantons des pamphlets démocratiques, encourageaient les habitants à refuser de servir contre la France, et promettaient à tous les émeutiers la protection efficace de la grande nation. Des notes altières et menaçantes furent envoyées à Berne pour demander l'élargissement des prisonniers politiques et des miliciens qui avaient déserté leur drapeau; le Directoire, y était-il dit, ne pouvait permettre qu'un Suisse fût poursuivi pour son attachement à la France. D'un autre côté, Mengaud faisait donner en secret aux autres cantons l'assurance formelle que le vœu le plus ardent de la France était de rester en paix et en relations d'amitié avec la Suisse, et que, si le Directoire désirait la chute de l'oligarchie bernoise, c'était précisément parce que ses membres étaient les ennemis irréconciliables de la République française, les protecteurs des émigrés, les mercenaires instruments de l'Angleterre : du jour, disait-il, où le pouvoir serait remis aux mains du peuple à Berne, à Fribourg, à Soleure, alors disparaîtrait pour la France tout motif d'hostilité. Ces déclamations ne restèrent pas sans effet. Les paysans découvrirent que la nature leur avait donné tout autant de droits à la souveraineté qu'aux Jurandes ou aux patriciens des villes; on répéta dans les petits cantons qu'il était dur de s'engager contre la France dans une guerre qui eût pu être évitée par un peu d'abnégation de la part de ces Messieurs de Berne. Dans ces circonstances, la convocation d'une Diète extraordinaire à Aarau ne conduisit à rien. Bâle n'y envoya

pas de représentants; ceux des autres cantons renouvelèrent encore une fois l'ancien serment d'alliance, mais il ne fut pris aucune décision en vue d'une résistance commune et énergique. L'apathie était si grande, qu'à Aarau même, et sous les yeux de la Diète, Mengaud, accompagné de quelques hussards français, put sans obstacle arborer le drapeau français aux trois couleurs, et se joindre ouvertement aux démocrates et aux clubistes de la ville pour exciter les habitants de l'Argovie contre le gouvernement bernois. La Diète s'étant séparée le 31 janvier, Mengaud, le lendemain, planta solennellement un arbre de la liberté à Aarau; cette fête, à laquelle assistait une députation des révolutionnaires de Bâle, fut accompagnée de musique, de discours et de coups de canon. Puis Mengaud retourna à Bâle, et exprima au Directoire le ferme espoir que les sujets de Berne suivraient en Argovie, dans un avenir prochain, l'exemple des Vaudois. « La Diète elle-même est remplie de terreur, écrivit-il; ses membres les plus considérables viennent à moi et implorent la bienveillance de la République française; je crois que l'affaire se fera sans beaucoup de mal; je m'y emploierai de toutes mes forces, sans pourtant perdre jamais de vue notre grand but » (1). Le sens de ces paroles est assez clair : tout en travaillant à changer la constitution suisse, il fera en sorte de ne pas accomplir cette tâche trop promptement, afin de laisser un prétexte à l'occupation militaire, véritable but poursuivi par la France.

Ces menées bruyantes cependant ne secondaient pas toujours favorablement les plans militaires de Bonaparte. Elles contribuaient, sans doute, à isoler Berne de plus en plus et à rendre douteux l'appui des autres cantons; mais elles provoquaient aussi, dans Berne même, des résolutions énergiques, propres à tous égards à susciter des obstacles à l'offensive française. A la nouvelle du soulèvement des Vaudois, de l'entrée des Français dans leur canton et des intrigues de Mengaud en Argovie, le landammann Steiger ordonna la levée de tous les hommes en état de porter les armes; les mouvements séditieux furent réprimés en Argovie, et Mengaud ayant publié le 2 février une note grossière, par laquelle il menaçait de déclarer immédiatement la guerre si la moindre poursuite était exercée contre les démocrates, Steiger fit

(1) Mengaud à Talleyrand, 29 nivôse.

afficher cet arrogant écrit dans toutes les auberges et tous les cabarets, et provoqua ainsi parmi le peuple une violente agitation patriotique. Les paysans des territoires allemands, et même les habitants de celui d'Ormond, qui dépendait du canton de Vaud, accoururent sous les drapeaux avec une telle ardeur qu'en peu de jours on eut réuni environ trente mille hommes. Steiger aurait voulu qu'on profitât de ces forces pour repousser sans retard les Français du pays de Vaud et de la vallée de l'Immer; mais il ne put décider le parti de la paix, au Grand Conseil, à aller jusque-là. Quelques semaines auparavant déjà, le major Mutach avait proposé sans succès les seules mesures qui, en présence des plans de Bonaparte, eussent pu sauver le pays, ou au moins son honneur : création d'une autorité militaire investie de pouvoirs illimités, transfert du gouvernement dans la région des montagnes, attaque résolue contre les forces ennemies non encore concentrées. Le parti de la paix, au contraire, obtint que, pour éviter une rupture, on accédât aux principales demandes des Français et on modifiât la constitution bernoise. On adjoignit au Grand Conseil cinquante-deux députés nommés par les petits bourgeois des villes et par les campagnes; ainsi augmentée, l'Assemblée nomma le 3 février un comité qui devait, dans le délai d'un mois, rédiger une nouvelle constitution établie sur des bases représentatives, avec accession à tous les emplois pour tous les citoyens. On crut par là avoir éteint le dernier brandon de discorde et s'être assuré un paisible avenir. Quant au vieux Steiger, il s'écria : « Messieurs, si cette mesure ne nous sauve pas, elle nous tuera infailliblement. » Une réforme inspirée par la peur de l'étranger était pour lui le commencement de la fin.

Il jugeait bien ses adversaires. Peu leur importait que la Suisse fût patricienne ou démocratique, pourvu qu'ils parvinssent à la conquérir et à la rançonner. Pendant qu'à Berne les amis de la paix s'efforçaient d'aller au-devant des vœux du Directoire, Bonaparte arrêtait les détails de son plan d'invasion. Avant même que la nouvelle de l'entrée de Ménard dans le canton de Vaud fût arrivée à Paris, le général avait représenté aux directeurs que le chemin le plus court pour aller attaquer Berne n'était pas par Lausanne et Fribourg, mais par la vallée de Munster et Biel; qu'il fallait, par conséquent, porter à douze mille hommes les troupes qui se

trouvaient de ce côté (1), et accélérer l'action le plus possible. Le Directoire prit donc, le 28 janvier, toute une suite de résolutions : une division entière de l'armée du Rhin, commandée par le général Schauenbourg, fut envoyée dans la vallée de l'Immer, avec mission d'occuper Biel le plus promptement possible. Le commandement en chef de l'entreprise fut donné au général Brune, vieux Jacobin de l'école de Danton, septembriseur, agent de la police du Comité de Salut public, clubiste exercé, soldat entreprenant, en tout l'homme le plus propre à bien s'acquitter de la tâche qui lui était dévolue. Des explications verbales, longues et détaillées, l'initièrent aux intentions et aux plans de guerre des gouvernants français ; il devait marcher sur Berne aussi rapidement que possible, mais chercher toutefois, comme le lui recommandèrent expressément le directeur Merlin et le général Bonaparte, à agir par la persuasion plus que par la force des armes, c'est-à-dire soutenir ces dernières par des finesses diplomatiques et par les ruses de la démagogie. On lui donna tout rédigés une déclaration de guerre et un manifeste par lequel il devait annoncer au peuple suisse que, les Bernois ayant osé attaquer ses troupes, il venait repousser la violence par la violence ; que la France ne songeait pas à s'approprier la moindre parcelle de la Suisse ; qu'elle ne poursuivait qu'un but, celui d'affranchir le peuple de Berne et de Fribourg de la tyrannie de la noblesse, et qu'il suspendrait toutes les hostilités si les patriciens, trois heures après cette notification, abdiquaient et abandonnaient le pouvoir à un comité provisoire pris dans le parti démocratique. On pensait évidemment à Paris que ces mesures rendraient la rupture inévitable, et que les divisions françaises seraient à Berne sous peu de jours.

Lorsque ces instructions lui furent communiquées, Mengaud en éprouva une grande joie, et il pressa le général, arrivé le 2 février à Lausanne, d'agir immédiatement. La répression de la révolte de l'Argovie, que sa note menaçante du 2 février n'avait pas empêchée, lui semblait offrir le meilleur des cas de guerre ; mais Brune ne crut pas devoir procéder aussi vite. En premier lieu, il ne lui convenait pas de régler sa conduite d'après les conseils d'un homme aussi peu considérable que Mengaud ; il exposa donc au

(1) Le général Brune à Bonaparte, 8 et 11 février. *Archives pour servir à l'histoire de la Suisse*, XII, 241, 251.

Directoire combien il était nécessaire d'établir l'unité de commandement, qui seule, dit-il, avait rendu possibles les éclatants succès de Bonaparte. Brune était un général médiocre, peu hardi, toujours irrésolu (1); de plus, il trouvait la situation militaire bien moins bonne qu'on ne la lui avait dépeinte à Paris. Il manquait de cavalerie, de canons, d'artillerie à cheval. Les troupes étaient misérablement vêtues, les approvisionnements de munitions étaient insuffisants, la caisse de la division était vide. Il ne découvrait chez les Vaudois que peu d'indices de sentiments révolutionnaires; une partie du peuple témoignait un servile attachement à ses tyrans bernois, et le parti démocratique lui-même était beaucoup moins bien disposé en faveur de la France depuis que Ménard avait prescrit un emprunt forcé de 700,000 francs, exigé l'entretien gratuit des troupes, et ordonné une levée de quatre mille hommes. Enfin, personne ne voulait accepter la nouvelle constitution de la République helvétique rédigée par Ochs et envoyée par Laharpe dans le pays de Vaud. D'un autre côté, la note de Mengaud, du 2 février, avait prématurément alarmé les Bernois; si, après avoir occupé le pays de Vaud, Ménard avait immédiatement poursuivi sa marche sur Berne, il serait arrivé sans obstacle à son but; mais, à l'heure présente, des forces considérables étaient rassemblées à Morat et à Gumminen; il ne pouvait donc pas faire un mouvement tant qu'il n'aurait pas reçu ses renforts et que le général Schauenbourg ne serait pas arrivé à Bienne. « Jusque-là, disait-il, il faut que je fasse de la politique. » Il en fit, en effet, et cette politique eût fait honneur au grand maître corse lui-même. Il calma les mécontents du pays de Vaud en ne parlant plus de l'emprunt forcé, en faisant appel, pour l'entretien des troupes, à la fraternelle générosité du peuple, en n'appelant que des volontaires au service militaire. Par l'intermédiaire d'une personne non suspecte, il sut faire arriver à Berne de telles assurances de paix, que le gouvernement de cette ville rejeta la motion du général Erlach qui voulait conquérir sans délai le canton de Vaud, et envoya au contraire à Brune, alors à Péterlingen, Frisching chef du parti de la paix et le général Tscharner. Le général leur réjouit le cœur, bien qu'en réalité il leur demandât comme Mengaud l'établissement d'un gouvernement

(1) *Mémoires du duc de Raguse*, II, 156.

démocratique, et non au bout d'un an, mais à l'heure même; mais il s'appliqua à conserver dans la forme une excessive politesse, qui contrasta agréablement avec la grossièreté offensante de Mengaud. Du moment que Berne avait reconnu le principe de la démocratie par sa décision du 3 février, Frisching ne souleva aucune difficulté au sujet de la précipitation exigée par Brune, et, bien qu'il eût mission de demander aux Français l'évacuation du pays de Vaud, il se laissa arracher la promesse que ce pays formerait à l'avenir un canton indépendant, et que l'Argovie seule resterait territoire bernois. Brune aborda ensuite la question de la constitution helvétique. Les députés lui déclarèrent que l'adoption en était impossible, surtout à cause des Vieux Cantons qui ne pouvaient être que lésés dans leur liberté par tout changement apporté à la situation actuelle. Brune n'insista pas, et il conclut avec les Bernois une trêve qui s'étendait jusqu'au 1er mars. « J'ai maintenu la négociation sur un pied tel, écrivit-il aux directeurs le 17 février, que l'accord est suffisant pour que nous traitions immédiatement, mais qu'il existe aussi des divergences d'avis suffisantes pour provoquer une rupture immédiate, selon ce que vous déciderez. » Il demanda si la nouvelle constitution helvétique devait être présentée comme une condition absolue ou seulement comme un vœu, et déclara d'ailleurs que, si le Directoire ne voulait que la modification de la constitution suisse et l'affranchissement du canton de Vaud, ce but était atteint sans effusion de sang; et il terminait en promettant, sauf contre-ordre, d'ouvrir l'attaque le 26 février, trois jours, par conséquent, avant l'expiration de la trêve (1).

Le délai qu'il avait ainsi obtenu fortifia en effet sa cause de jour en jour, et affaiblit dans la même proportion la force de résistance

(1) Telle est l'assertion des Bernois, et elle est d'autant plus digne de foi que, bien qu'il n'y ait rien eu d'écrit entre eux et Brune, le gouvernement bernois, à son grand préjudice, resta fidèle au délai de quinze jours. Brune, dans ses lettres à Mengaud, n'assigne pas un jour déterminé au terme de l'armistice, et le fait dépendre des nouveaux ordres qu'il attend de Paris; mais d'un autre côté, dans la lettre par laquelle il demande ces ordres au Directoire, il indique le 26 février comme date de l'ouverture des hostilités au cas où il ne recevrait pas de réponse, et ensuite, depuis ce jour jusqu'au 1er mars, il opère à l'entier mépris de sa parole. Je ne vois aucune raison à la bienveillance que Huffer (Congrès de Rastadt, vol. I, chap. VI) témoigne pour ce septembriseur, si ce n'est que ses successeurs en Suisse le surpassèrent encore. Nous verrons plus tard quelle fut sa conduite dans la Cisalpine, et de quelle médiocrité militaire il fit preuve.

de la Suisse. L'avant-garde de Schauenbourg avait occupé Bienne le 13 février; en trois jours, les autres troupes de la division pouvaient s'y réunir, au nombre de quinze mille hommes. En même temps, l'armée de Brune s'augmenta de deux régiments de dragons, d'artillerie à cheval et de colonnes de munitions considérables, ce qui la porta à près de douze mille hommes convenablement équipés. La négociation elle-même avait fourni à Brune la possibilité d'envoyer un adjudant à Schauenbourg, afin de régler tous les détails d'un plan commun d'opérations. Pendant que, du côté des Français, les préparatifs de l'attaque étaient ainsi poursuivis avec fermeté et méthode, la discorde et les divisions intestines ne faisaient qu'augmenter chez les Suisses. Les populations étaient accourues avec ardeur sous les drapeaux, brûlant du désir de faire sentir la force de leur bras à leurs oppresseurs étrangers, et voilà qu'on les laissait durant des semaines en face de l'ennemi, immobiles, mal nourries, exposées aux intempéries de l'hiver. Individuellement, ces hommes étaient braves et insouciants de la mort; en masse, ils n'avaient ni expérience de la guerre ni solidité militaire; cette longue attente leur enleva toute confiance en leur cause et en leurs chefs; de plus, les émissaires d'Ochs et de Laharpe ne cessaient de les entretenir des merveilles de la future liberté démocratique, et de la honteuse trahison de leurs officiers. Et ce qui se passait dans le camp pour les soldats se reproduisait dans le pays pour les cantons. La décision prise à Berne le 3 février, relativement à la constitution, avait répandu partout la conviction que c'en était fait du gouvernement aristocratique et de la suprématie de la capitale. Dans les bailliages soumis (1), le peuple se souleva contre les employés des cantons souverains; dans le Tessin, les habitants s'écrièrent qu'ils voulaient être des Suisses libres; mais, au grand mécontentement des Français, ils chassèrent aussi les Cisalpins qui prétendaient les soutenir. Le Bas-Valais proclama son indépendance, et, comme Mangourit lui promettait l'appui de la France, ses anciens maîtres n'osèrent opposer aucune résistance. Dans le canton de Zurich, les communes prirent les armes pour réclamer l'égalité des droits; à Lucerne, le gouvernement donna de lui-même une constitution démocratique au canton, mais ici ce fut

1. *Gemeine Vogteien.*

au grand mécontentement des sujets, qui étaient hostiles à toute innovation. Fribourg et Soleure suivirent l'exemple de Berne, et entreprirent la rédaction d'une nouvelle constitution. Bref, c'était avec raison que Brune avait écrit à Paris : « Si vous ne voulez en Suisse que modifier la constitution, vous n'avez pas besoin de verser une seule goutte de sang. » Mengaud fit affirmer dans tous les cantons que la France ne voulait que le renversement de l'oligarchie; que la paix et l'amitié seraient rétablies aussitôt que le gouvernement de Berne aurait abdiqué. Une foule d'honnêtes confédérés ne pouvaient admettre que la déclaration officielle d'un envoyé français ne fût qu'artifice et mensonge; ils s'irritaient des lenteurs que Berne, Fribourg et Soleure apportaient aux réformes démocratiques et s'opposaient à tout armement en faveur d'une aristocratie égoïste. Aussi, lorsque Berne appela la confédération à son aide, les cantons ne lui fournirent-ils que cinq mille cinq cents hommes au lieu de vingt-sept mille; encore plusieurs petits contingents arrivèrent-ils avec l'ordre de ne conbattre que s'il s'agissait de la confédération, et non du maintien du gouvernement patricien. En un mot, ce n'était partout que mollesse, égoïsme et défection.

Le brave Erlach, officier formé au service de la France, courageux et vrai patriote, voyait avec tristesse les événements prendre un tel cours. Son regard clairvoyant lui fit bientôt découvrir l'unique remède au mal, et il résolut de tenter un dernier effort pour décider ses timides compatriotes à y avoir recours. Le 26 février, il parut à la séance du Grand Conseil accompagné de soixante-douze de ses officiers, tous membres de cette Assemblée. « Je viens avant l'expiration de la trêve, dit-il, vous demander la permission de licencier l'armée. Pourquoi exposer tant de braves gens au danger d'un échec, qui est certain si l'on n'abandonne pas les fausses mesures prises jusqu'ici? Si vous persistez, je résigne mon emploi. Ma résolution est irrévocable, à moins que, triomphant d'une indigne faiblesse et faisant revivre le sentiment de l'honneur, vous ne me donniez mission et pouvoir pour mettre en œuvre la bonne volonté et la vaillance du plus brave des peuples (1). Ces paroles produisirent un puissant effet. Après une longue et vive discussion, il fut décidé que le général serait investi de pouvoirs

(1) Mallet du Pan.

illimités pour l'expiration de la trêve, et même avant, si les Français se permettaient encore de violer le territoire. Là-dessus, Erlach arrêta son plan d'attaque et fit entreprendre dès le lendemain les marches préalables. La joie fut grande parmi le peuple; les milices prêtes à se dissoudre se reformèrent avec une ardeur nouvelle, dans l'espoir qu'elles allaient enfin se mesurer avec un ennemi détesté.

Mais une nouvelle trahison arracha des mains de leur général le glaive qu'il venait à peine de saisir. Le général Brune avait reçu de Paris de récentes instructions qui lui enjoignaient d'exiger comme condition première l'unité de la constitution helvétique, et, quoi qu'il advînt, de marcher en avant aussi rapidement que possible. Comme nous l'avons déjà dit, il comptait attaquer les Suisses en pleine trêve, le 26 février; mais une violente tempête de neige vint interrompre les communications, et le décida à remettre l'attaque au 1er mars. Cependant il lui était toujours impossible de compter sur la seule force de ses armes, et il désirait, cette fois encore, endormir perfidement ses adversaires : à l'heure même où il envoyait ses ordres d'attaque au général Schauenbourg, il dépêchait un adjudant à Berne pour inviter Messieurs de Frisching et Tscharner à se rendre à Péterlingue, afin de discuter une négociation de paix pour laquelle il avait reçu, disait-il, des pouvoirs illimités. L'adjudant fut introduit au sein du Grand Conseil, le 26, peu d'heures après qu'Erlach l'eut quitté. On consentit à l'envoi des députés; mais, comme on était encore sous l'impression des résolutions patriotiques que l'on venait de prendre, on leur enjoignit de se refuser à tout acte de condescendance. Toutefois, l'astuce de Brune avait atteint son but. Sa demande ranima le courage du parti de la paix; le départ des officiers pour le camp enlevait au Grand Conseil près de cent des partisans les plus énergiques de Steiger; on émit l'avis que toute hostilité devait être évitée pendant la négociation, et, le 28, le Conseil en vint à décider le retrait des pouvoirs donnés à Erlach. Lorsque la nouvelle en arriva au camp, les colonnes s'étaient déjà mises en mouvement de tous côtés; le contre-ordre donné par Erlach porta le coup mortel à la confiance, à l'énergie et à la discipline. Des accusations de trahison se répandirent de nouveau contre les officiers; les miliciens virent la confirmation de ces bruits dans l'interrup-

tion subite des opérations; ils se dispersèrent en partie; sur plusieurs points même, ils en vinrent à la rébellion ouverte, et refusèrent d'obéir aux ordres les plus importants. Un seul coup de canon n'avait pas encore été tiré, que déjà Berne n'avait plus de défenseurs.

Brune poursuivit jusqu'à la dernière minute son jeu déloyal. Le 28 février, il présenta son ultimatum aux négociateurs suisses : établissement immédiat d'un gouvernement provisoire à Berne, à Soleure et à Fribourg; mesures en vue d'une constitution suisse établie sur des bases démocratiques; élargissement de tous les prisonniers politiques; renvoi de toutes les milices dans leur pays. Brune promettait de ne plus faire faire un pas à ses troupes dès qu'il aurait été donné satisfaction à ces demandes. Les envoyés déclarèrent qu'ils n'avaient pas les pouvoirs nécessaires en cette circonstance, mais qu'ils allaient les demander à Berne; et ils obtinrent à cet effet que la trêve fût prolongée jusqu'au 1er mars à 10 heures du soir. Mais à peine étaient-ils partis, que Brune publia la déclaration de guerre qui lui avait été remise à Paris; puis, le 1er mars de grand matin, Schauenbourg ouvrit les hostilités par l'attaque du château de Dornach, dans le canton de Soleure, et par un sanglant combat dans la vallée de Matzendorf. En ce moment même, on décidait à Berne que de nouvelles offres seraient faites au général français, dans le sens au moins de son ultimatum, si celui-ci n'était pas absolument accepté. Brune discuta ces points avec les envoyés dans la nuit du 1er au 2 mars, alors que ses colonnes étaient déjà en marche vers Fribourg. Le 2 au matin il congédia les Bernois, en leur disant simplement qu'il attendait dans les vingt-quatre heures l'acceptation pure et simple de son ultimatum.

Le mépris de sa parole et le sacrifice de son honneur l'avaient conduit à ses fins. Ses troupes rencontrèrent partout des adversaires divisés, abattus et surpris. Soleure capitula le 2 mars, malgré la résistance d'un bataillon de l'Oberland qui lutta durant de longues heures, près de Langnau, contre des forces dix fois supérieures, sans que la confusion générale permît au moindre secours de lui arriver. A Fribourg, le colonel bernois Settler ne put pas davantage soutenir le courage des magistrats : quelques grenades étant tombées sur la ville, ceux-ci s'empressèrent d'ouvrir leurs

portes au général Pijon. Après la perte de ces deux villes, il était impossible aux Bernois de défendre dans le sud le poste de Morat, et à l'ouest la ligne de l'Aar. Erlach se vit contraint de ramener ses troupes plus près de la ville, au nord comme au sud de Berne. Ce mouvement rétrograde détruisit tout reste de discipline parmi les miliciens; les clameurs contre la trahison des officiers devinrent de plus en plus hautes, de plus en plus générales; en outre, le Conseil de guerre de Berne donna à quelques détachements isolés des instructions qui, contrecarrant les ordres d'Erlach sur des points importants, occasionnèrent des marches et des contremarches, et changèrent en désespoir la colère des soldats ainsi harcelés. Dès le 4 mars, les troupes confédérées déclarèrent Berne perdue sans retour, et rentrèrent chez elles pour protéger leurs propres foyers. Erlach, qui avait pris position au nord de Berne, se vit abandonné par la moitié de ses hommes; quelques compagnies s'étaient complètement dissoutes; d'autres étaient rentrées dans la ville, ou même s'étaient tournées contre l'ennemi, afin de défendre leurs villages. Berne était en proie à l'hésitation et à l'abattement; le 4 enfin, le parti qui voulait qu'on se soumît lâchement l'emporta tout à fait; les Conseils abdiquèrent, nommèrent un gouvernement provisoire, et décidèrent l'acceptation sans réserve de l'ultimatum français. Steiger alors quitta la salle en déclarant qu'il ne voulait pas être compris dans le traité de soumission, et il courut au quartier général, auprès de son ami Erlach, pour se trouver durant le dernier combat en face de l'ennemi détesté. Ce changement subit dans le personnel du gouvernement augmenta encore la confusion des mesures militaires; l'effervescence devint telle parmi les soldats, que ceux-ci assassinèrent deux colonels de la division du sud qu'ils accusaient de trahison. Cependant le gouvernement provisoire annonçait à Brune qu'il acceptait l'ultimatum, promettait le renvoi des troupes, et, en conséquence, réclamait une trêve. Brune répondit qu'il voulait être invité à entrer dans la ville et à fraterniser démocratiquement avec les habitants, auquel cas il n'amènerait avec lui qu'une escorte de cinq cents hommes; et il ajouta qu'il attendrait la réponse jusqu'à onze heures du matin. C'était sceller dignement toute sa conduite passée, car, dès une heure de la nuit, il fit attaquer les positions des Bernois à Neuenegg et à Laupen, sur la Sense. Ici toutefois l'astuce ne devait pas triompher complètement. L'alarme

fut donnée à temps au poste de Laupen par des paysans de Fribourg, la brigade Rampon fut repoussée après une mêlée furieuse, et les Bernois se disposèrent à la poursuivre sur la rive gauche de la Sense. Pijon, pendant ce temps, avait réussi à Neuenegg à surprendre les Bernois, qui se rejetèrent sur la ville, débandés et en grand désordre; Pijon, les serrant de près, croyait déjà toucher au but, lorsque ses bataillons furent arrêtés dans le bois de Wanzen par un feu meurtrier, et, ne pouvant dans l'obscurité reconnaître la force de l'ennemi, se replièrent sur Neuenegg. Les coups assurés d'une seule compagnie avaient suffi pour produire cet effet; le colonel Graffenried put encore une fois rassembler deux mille trois cents hommes, et attaqua à son tour dans le courant de la matinée. On vit là ce qu'aurait pu produire une résolution énergique, prise en temps convenable. En dépit de la grande supériorité numérique des Français, les Bernois s'emparèrent d'abord des hauteurs qui bordent la Sense, puis ils rejetèrent leurs adversaires sur l'autre rive après une lutte sanglante, prirent dix-huit canons, et rentrèrent dans leur ancienne position sur la rive droite. Il y eut alors une explosion de joyeux enthousiasme; mais elle ne dura qu'un moment. Bientôt arriva de Berne la nouvelle que tout était fini. Le général Schauenbourg, dès les premières heures du matin, avait également ouvert l'attaque du côté du nord, et avait renversé trois bataillons bernois près de Fraubrunnen; Erlach, dans sa dernière position du Grauholz, près de Berne, n'avait pu retenir que neuf cents hommes autour de son drapeau, et il était tout à fait dégarni sur son flanc gauche, par suite de la désertion des troupes placées près de Buchsee. Cependant, serré de près par l'ennemi, il engagea une lutte désespérée et défendit encore le bois durant deux heures, après quoi, débordé à droite et à gauche, il fut forcé de battre en retraite. Tout ordre avait disparu, mais les hommes isolés se défendirent avec acharnement jusqu'aux portes de la ville. A une heure, les premiers Français entraient à Berne : c'en était fait de la vieille confédération. Le peu de troupes qui restaient encore se dispersèrent en accablant les chefs de malédictions. Plusieurs officiers furent fusillés; Erlach lui-même fut cruellement mis à mort à Wichtrach, non loin du Thun, par une bande de miliciens.

Brune arriva le 6 mars dans la ville soumise. Après les compli-

ments d'usage et des discours en l'honneur de la liberté, on s'occupa aussitôt de ce qui était le but réel de l'entreprise : les caves du trésor furent occupées, et plusieurs caisses publiques mises sous le séquestre. On découvrit alors qu'une partie du trésor, tant en argent comptant qu'en créances sur des maisons anglaises, avait été mise en sûreté dans l'Oberland, et Brune qui, en dépit de toute son ardeur démocratique, partageait complètement, sur les questions d'argent, les idées de la plupart des généraux français, se laissa persuader sans peine, grâce à un présent de 200.000 francs, de permettre à l'essayeur des monnaies Jenner d'emporter plus loin les valeurs ainsi sauvées. Jenner courut donc à Thun, mais il trouva toutes les routes couvertes de miliciens exaltés, et la situation lui parut si dangereuse qu'il dut s'estimer heureux de pouvoir revenir sain et sauf à Berne avec les caisses du trésor. La République française resta ainsi en possession de tous les millions ; quant à Brune, il conserva les 200,000 francs qui lui avaient été comptés pour son bon vouloir, et plus tard il y fit ajouter une somme deux fois plus forte pour dépenses secrètes. Son premier commissaire des guerres, de nombreux employés subalternes et les fournisseurs ne s'oublièrent pas davantage; un peu plus de 1,500,000 francs disparurent ainsi du trésor de Berne sans laisser de traces. Les officiers pourvoyaient à leurs aises de leur autorité privée; le commandant de place Taupin, par exemple, se fit donner par le gouvernement provisoire un carrosse avec son attelage et le fourrage nécessaire; malgré la défense de Brune, les colonels et les capitaines ne se gênaient pas pour réquisitionner des vivres, du vin, des chevaux, et même quelquefois de l'argent comptant. A l'exemple de leurs chefs, les troupes dévastaient le pays à un tel point que les actes du gouvernement bernois évaluèrent plus tard les valeurs pillées à plus de quatre millions. Enfin, le trésor de Berne fournit au gouvernement français près d'un million pour l'arriéré de solde des troupes, un peu plus de 5 millions en numéraire', et 18 millions en créances sur l'étranger, ainsi que la nourriture et l'entretien de ses troupes pendant toute la durée de l'occupation (1). Le butin fut donc assez considérable pour que le Directoire et les

(1) Tout ceci ressort de la correspondance de Brune et des notes qui y ont été ajoutées par Sturler, d'après les documents bernois. *Archives pour l'histoire de la Suisse*, volume XII.

généraux y trouvassent une ample récompense de leur astuce et de leur violence. En échange de leurs richesses périssables, on donna aux Suisses le trésor inappréciable d'une constitution démocratique, et Brune dit dans une de ses proclamations : « Ce qui est encore plus réjouissant que la conquête du pays, c'est la conquête des cœurs, que la grande nation a réussi à faire. »

A Paris cependant, il y avait encore bien des hésitations et des divergences d'opinions sur la forme définitive de ce bonheur constitutionnel donné aux confédérés. Le Directoire avait tout d'abord pleinement approuvé la constitution unique proposée par Ochs ; il l'avait fait accepter par le canton de Vaud, et en avait fait répandre de nombreux exemplaires en Suisse ; mais bientôt d'autres idées prévalurent. Le 22 février, le Directoire écrivit à Brune que la République française tenait essentiellement à ce que cette constitution fût introduite dans les parties de la Suisse qui confinaient à la France et conduisaient à la Cisalpine, c'est-à-dire dans les cantons de Berne, de Lucerne, de Soleure, de Bâle, de Fribourg, de Vaud et du Valais ; que, pour les autres cantons, ils l'adopteraient bientôt sans doute, mais que c'était chose indifférente, et qu'il n'y avait là à agir ni dans un sens ni dans l'autre. Le 27 février, ces instructions avaient été plus détaillées encore. Par suite probablement de l'opposition soulevée contre la constitution de Ochs (1) par plusieurs habitants du canton de Vaud et du Valais, le Directoire déclara au général Brune qu'il était du plus haut intérêt pour ces deux cantons, aussi bien que pour la France et pour la Cisalpine, que les cantons de Vaud, du Valais et du Tessin se réunissent pour constituer une République particulière, à moins qu'ils ne préférassent former trois petites Républiques indépendantes, ce que la France devrait favoriser avant tout. On reconnaît là la pensée toute française et militaire sous l'impulsion de laquelle, dès l'été de 1797, le général Bonaparte avait conseillé au Directoire l'occupation du Valais, c'est-à-dire le désir de s'assurer une grande route stratégique de Lyon à Milan. Plus on morcelait politiquement ce pays, plus il était facile de le dominer, et Bonaparte n'hésitait pas à exploiter les élans de l'esprit cantonal au profit de ses plans de conquête, comme il avait jadis exploité les mouvements démocra-

(1) Le Valais surtout désirait vivement former une République particulière, comme le prouve la correspondance de Brune avec Mangourit.

tiques. Brune entra d'autant plus volontiers dans les vues nouvelles de son gouvernement, qu'il ne voyait partout en Suisse que répulsion pour l'unité de l'État. Il résolut de réunir en République rhodanienne les cantons de Vaud, du Valais et du Tessin, en leur adjoignant Fribourg et l'Oberland bernois; le pays alors occupé par les Français devait, avec Zurich, Lucerne, Schaffouse, Saint-Gall et les petits districts (Rheintal et Thurgovie), former la République helvétique; enfin on abandonnait à eux-mêmes les cantons de Schwyz, Uri et Unterwalden, ainsi que ceux de Zug et de Glaris, laissant les populations libres, si cela leur convenait, de se réunir pour former le « Tellgau ». Le général donna les ordres nécessaires le 16 et le 19 mars; mais déjà, à son grand mécontentement, le Directoire avait de nouveau changé d'idée, et, sur les instances de Ochs et de Laharpe, était revenu à l'unité de constitution pour la Suisse entière. Il dut, le 23, retirer ses premiers ordres, et faire connaître aux Suisses ses instructions nouvelles. Il était impossible de pousser plus loin le mépris des vaincus et l'inconvenance des procédés. On était entré dans le pays en déclarant que l'on ne voulait que le renversement de l'oligarchie et l'affranchissement du peuple, et, quinze jours plus tard, on prouvait officiellement au pays que dorénavant les bases de son existence dépendaient du vent qui soufflait dans les bureaux de gouvernement. Il est certain que le morcellement de la confédération en trois Républiques eût été douloureux pour un grand nombre de Suisses; mais ce qui parut plus odieux encore à la grande majorité des habitants, ce fut de voir Paris leur imposer l'unité de constitution; les cantons de Schwyz et d'Uri notamment durent être contraints par les armes à faire partie de la nouvelle Helvétie. La dernière décision du Directoire étendait donc encore le cercle des conquêtes faites par ses armes, mais elle augmenta aussi, dans la même proportion, l'impression fâcheuse produite par ses actes sur les puissances de l'Europe. Brune, après s'être avancé et compromis comme il l'avait fait, ne pouvait plus conserver le haut commandement en Suisse. Les Directeurs le trouvaient d'ailleurs trop indépendant et trop obstiné; il s'était brouillé avec Mengaud, et réclamait des pouvoirs politiques plus étendus; enfin, des dénonciations arrivèrent à Paris sur le désordre financier de son administration, et sur les concussions qu'elle favorisait. Le Directoire le nomma donc commandant en chef de l'armée d'Italie,

et envoya l'ancien conventionnel Lecarlier à Berne, comme directeur politique de l'Helvétie. Les brigades Pijon et Rampon furent rappelées en France et mises à la disposition du général Bonaparte; le commandement militaire de la Suisse fut laissé au général Schauenbourg, un brave soldat absolument dépourvu d'ambition politique. Brune partit le 28 mars pour se rendre à sa nouvelle destination; sa voiture était si lourdement chargée d'or et d'argent, qu'au bout de quelques heures un essieu se brisa, ce qui le força à un long arrêt.

Telle était la situation de la Suisse au commencement du printemps de 1798. Partout les anciennes institutions étaient renversées, et, au lieu d'une organisation nouvelle, on n'avait encore que les fleurs de rhétorique des démagogues du pays, jointes à la violence brutale et à l'avidité des étrangers. Il en était à peu près de même dans les États de l'Église, dans la Cisalpine et en Hollande. D'où aurait pu venir le bien? Trouvait-on dans la grande République mère, à la place de l'ordre politique détruit, autre chose que les phrases d'une constitution méprisée de tous, et la violence brutale des vainqueurs du 18 fructidor? La culture intellectuelle, le bien-être, le droit, la liberté, disparaissaient peu à peu. Tout ce qu'il y avait encore de vie et d'énergie chez le peuple se concentrait dans les camps et se manifestait par des actes militaires. Le peu d'enthousiasme qui avait résisté à la fièvre des années révolutionnaires n'avait plus pour objets que la conquête, la gloire et le butin. Semblable en cela aux soldats était le général qu'un destin surprenant avait tiré d'une île italienne pour le placer à la tête de la France. Lui non plus ne connaissait d'autre passion que la soif de pouvoir et de gloire, d'autre devoir que celui de satisfaire son ambition sans bornes; et il mettait à l'accomplissement de cette tâche une ardeur sans pareille, qui formait un frappant contraste avec la sécheresse d'esprit alors dominante en France. Bonaparte avait baptisé la France du nom de grande nation, à une époque où Kant, Schiller et Gœthe étaient au faîte de la gloire en Allemagne, où l'Angleterre possédait Pitt et Canning, Wilberforce et Priestley, et où en France, au contraire, à l'exception de quelques naturalistes et mathématiciens de premier ordre, il n'existait rien de grand que Bonaparte et son armée. L'Europe n'avait qu'à se bien tenir. Il n'était plus possible de fermer les yeux à une redoutable évidence,

et de ne pas voir que cette vaste France, lasse d'une liberté profanée par la Révolution, mettait servilement toutes ses forces au service d'une seule pensée, la guerre permanente? Déjà la Hollande, la Suisse, la moitié de l'Italie lui étaient soumises, l'Espagne était à ses ordres, la rive gauche du Rhin était occupée. Au loin, les flammes de la Révolution menaçaient la Pologne, la Turquie, l'Orient; mais le premier objet de cette insatiable soif de conquête était l'Allemagne divisée et paralysée. Revenons maintenant à Rastadt, et voyons ce qui s'y passait au milieu du mois de janvier 1798.

CHAPITRE IV

LA RIVE GAUCHE DU RHIN

Le 17 janvier 1798, après que la question des pouvoirs eut été résolue dans le sens désiré par la France, Treilhard et Bonnier déclarèrent aux plénipotentiaires impériaux, ainsi qu'au président de la Députation chargée de la négociation de paix, que la République française réclamait la cession de toute la rive gauche du Rhin; puis, le 20, ils demandèrent que l'on délibérât immédiatement sur les voies et moyens à employer pour indemniser les États de l'Empire lésés par cette cession. Il était évident pour tous qu'il s'agissait de la sécularisation de territoires ecclésiastiques.

Il n'est pas utile d'entrer ici dans les détails de l'agitation produite par cette déclaration chez les députés réunis à Rastadt. Nul ne pensa un seul instant que la résistance fût possible. Les princes ecclésiastiques, considérant leur ruine politique comme assurée, se montrèrent inconsolables, et implorèrent avec larmes et soupirs l'appui habituel de l'Autriche. Les princes séculiers ne songèrent qu'à sauvegarder leurs intérêts lors de la fixation des indemnités; un trop grand nombre d'entre eux ne reculèrent pas devant des moyens souvent indignes pour s'assurer la faveur des Français au moment décisif, et cherchèrent à corrompre les ministres, les envoyés, les secrétaires, les laquais même. Tout cela a été raconté

cent fois, et montre pleinement à quel point le sentiment national allemand avait été, dans toutes les classes, étouffé par l'intérêt personnel ou par un cosmopolitisme idéal, et combien l'école du malheur était, sous ce rapport, nécessaire à la nation. L'attitude des deux grandes puissances devait seule influer considérablement sur la marche des prochains événements; c'est donc elle que nous allons examiner de près.

On se rappelle quelles avaient été les décisions prises à Campo-Formio. L'Autriche avait consenti, promettant pour cela son appui auprès de l'Empire, à ce que la France eût la rive gauche du Rhin, depuis Huningue jusqu'à la Nette (article 1er). On devait s'entendre avec la France pour indemniser les États de l'Empire par là dépossédés (article 12). La France s'engageait expressément à restituer au roi de Prusse ses possessions de la rive gauche du Rhin, de sorte qu'il n'avait droit à aucune indemnité; les deux puissances se garantissaient mutuellement cette clause (article 9). L'Autriche, au contraire, devait avoir l'archevêché de Salzbourg et le pays bavarois jusqu'à l'Inn (article 5). Au cas où la paix avec l'Empire procurerait à la France des acquisitions en Allemagne, un avantage équivalent devait être accordé à l'Empereur, et vice versa (article 7).

D'un autre côté, la France avait obtenu, un an auparavant, le consentement de la Prusse à ce que la rive gauche du Rhin lui fût cédée par l'Empereur lors de la conclusion de la paix; en échange, elle avait promis au roi de l'indemniser amplement de la perte de ses petits districts de la rive gauche, par une riche donation prise sur les biens ecclésiastiques.

La Prusse n'était donc plus en situation de s'opposer à la demande produite par la France le 17 janvier, quelque douloureuse qu'elle fût pour les sentiments allemands du jeune roi. Celui-ci, comme nous l'avons dit, aurait désiré conserver ses États de Clèves et de Gueldres, et aurait volontiers renoncé à tout agrandissement si l'Autriche avait voulu en faire autant; mais il était impossible de ne pas reconnaître que la demande de la France était plus favorable aux intérêts particuliers de la Prusse que le traité de Campo-Formio. Ce qu'on n'eût pu supporter, c'eût été que la France, tout en s'étendant au delà de la Nette en dépit du traité de Campo-Formio, eût laissé le roi en possession de ses districts

conformément à ce traité, et lui eût ainsi enlevé tout droit à une indemnité, bien que ses districts devinssent des enclaves franco-bataves. Haugwitz s'empressa donc de donner aux envoyés l'ordre d'accepter la proposition française, en vertu du traité de 1796, et d'assurer par là une indemnité à la Prusse (1).

Tout autre était la situation de l'Autriche vis-à-vis de la demande de la France, bien que le cabinet de Vienne n'attachât pas beaucoup plus d'intérêt que celui de Berlin à l'intégrité de l'Empire, et que les Français eussent pu également s'entendre avec Thugut à de certaines conditions. Dès le 18 janvier, Cobenzl eut avec Treilhard un long entretien, qui mit clairement au jour les points décisifs.

Le diplomate autrichien commença par se montrer fort étonné d'une demande qui outrepassait à un tel point les conventions de Campo-Formio. Treilhard lui ayant fait observer que nul article du traité ne s'opposait à la nouvelle demande, Cobenzl en convint; mais il appuya d'autant plus fortement sur ce que l'engagement pris par l'Autriche de favoriser les désirs de la France n'avait rapport qu'aux pays indiqués à Campo-Formio, et laissait entière liberté à l'Empereur à l'égard de toute autre exigence française. Treilhard ne put contester ce point; il ajouta seulement que l'article 7 pouvait déjà faire présager l'adhésion de l'Autriche à des demandes de cette nature. « C'est très juste, dit Cobenzl, mais au cas seulement où nous serions assurés d'un équivalent tout à fait à notre convenance. » — « Je suis prêt, dit Treilhard, à recevoir vos propositions à cet égard. » Mais Cobenzl répondit qu'il n'avait pour cela aucun pouvoir, et qu'il n'en pouvait avoir, tant la demande de la France était inattendue; qu'il fallait envoyer un courrier à Vienne pour demander de nouvelles instructions; que, jusqu'à l'arrivée de celles-ci, le comte Lehrbach devrait aussi rester bouche close; qu'il ne pouvait, en attendant, appuyer la motion française auprès de la Députation, comme il l'aurait fait si elle était restée dans les bornes posées à Campo-Formio. Treilhard trouva, d'ailleurs, l'envoi du courrier tout naturel.

(1) La correspondance des envoyés indique clairement ces considérations; mais elle prouve tout aussi clairement le peu de fondement de l'insinuation souvent répétée par Thugut et par Lehrbach, d'après laquelle la Prusse aurait elle-même poussé la France à demander toute la rive gauche du Rhin.

« Cependant, continua Cobenzl, que devons-nous entendre par toute la rive gauche du Rhin ? J'espère que vous n'y comprenez pas les possessions prussiennes, ce qui serait en contradiction formelle avec l'article 9 de notre traité de paix[1], et en non moins grande contradiction avec les protestations expresses du général Bonaparte? » Treilhard fit ressortir que la ligne du Rhin, sans les districts prussiens, serait absolument gênante et inutile : « Cependant, dit-il, nous consentirons à rendre les districts à la Prusse si le roi veut encore les avoir ; mais, s'il refuse de les prendre, nous ne pouvons pas l'y forcer. » — « Sans doute, répondit Cobenzl, le roi est le maître de les prendre ou de les refuser ; mais, dans ce dernier cas, il est clair qu'il n'aura plus droit à aucune indemnité dans l'Empire. » Treilhard était d'avis qu'il serait difficile de ne pas lui donner une indemnité quelconque ; selon lui, les intérêts de l'Autriche seraient encore sauvegardés si l'on se bornait strictement à cette indemnité, sans accorder à la Prusse aucun accroissement de pays ni de population. Il vanta alors, en termes très exagérés, selon Cobenzl, la grandeur et l'importance des acquisitions attribuées à l'Empereur, et termina en proposant que l'Autriche, renonçant à ses anciens griefs, arrêtât de concert avec la France et la Prusse les bases du traité de paix et le plan des indemnités, afin de présenter un travail tout fait aux États de l'Empire, et de mettre fin par là à leurs lenteurs et à leurs hésitations. Cette idée ne pouvait être absolument rejetée par Cobenzl. Thugut lui-même la lui avait récemment suggérée et recommandée, mais en ajoutant, dans sa soupçonneuse défiance de la Prusse, que le comte ne devait à aucun prix faire le premier pas vers l'envoyé prussien. Cobenzl répondit donc à son collègue français qu'il ne pouvait officiellement que promettre de demander de nouvelles instructions à sa cour, mais que, personnellement, il considérait cette négociation à trois comme très possible et très utile ; qu'il pouvait assurer que l'Autriche n'avait pas de haine pour la Prusse, et ne voulait que se prémunir contre son hostilité.

Comme Treilhard exprimait la vive satisfaction que lui causait cette réponse, Cobenzl chercha sur-le-champ à mettre sur le tapis quelques points particulièrement importants. Il demanda si les envoyés prussiens s'étaient déjà prononcés sur les demandes de leur cour, et reçut une réponse négative, très véridique d'ailleurs.

Cobenzl dit alors que, si jamais l'Autriche devait consentir à accorder des dédommagements à la Prusse, ce ne pourrait être qu'à la condition que ceux-ci n'augmenteraient pas les points de contact entre les deux États; que, par conséquent il ne devrait pas être question d'annexions prussiennes en Franconie. Treilhard répondit que cela se réglerait au cours de la négociation. Enfin, Cobenzl appuya sur ce que le point le plus important, après les acquisitions des trois puissances, était l'existence des trois électeurs ecclésiastiques et les dédommagements à leur accorder, dont dépendait le maintien et la constitution de l'Empire; mais ceci, ajouta-t-il, était également dans l'intérêt bien compris de la France. A sa grande joie, il trouva là-dessus chez Treilhard beaucoup moins d'opposition que lors de leurs précédents entretiens.

« Nous n'en avons pas moins devant les mains un travail difficile et compliqué, dit Treilhard en soupirant. Votre agrandissement aux dépens de la Bavière causera plus de clameurs en Allemagne que la perte de la rive gauche du Rhin, à laquelle tout le monde s'attend depuis longtemps. » Ce n'était malheureusement que trop vrai, et Cobenzl lui-même le savait bien. Il le nia pour la forme, mais il profita habilement de cette occasion pour aborder encore un point qui, plus que tout autre, lui tenait au cœur, à lui et à son ministre. « L'arrangement général, dit-il, aurait été plus facile assurément si Bonaparte avait accepté à Udine ma proposition de nous indemniser exclusivement en Italie. » Treilhard ayant objecté que la chose était tout à fait impraticable, maintenant que le traité existait, Cobenzl répondit qu'il n'en parlait aussi que comme fait historique; mais il n'en continua pas moins à développer les avantages que son système aurait eus pour la France elle-même. « Mais alors, s'écria Treilhard, la République cisalpine serait détruite? » — « Pas le moins du monde, dit Cobenzl; il ne faudrait que la faire rentrer dans les limites fixées, et nous céder ensuite les trois Légations. » — « Eh! bien, reprit Treilhard, ce serait peut-être encore à examiner. »

Cobenzl, un peu surpris de trouver des dispositions si bienveillantes sur un point jadis vivement contesté, risqua encore, en faveur du Saint-Siège, une chaude recommandation, que Treilhard ne repoussa pas non plus absolument. En terminant, Treilhard promit

de rendre à son gouvernement le compte le plus exact de cet important entretien (1).

Au rapport non moins détaillé qu'il adressa aussi à son ministre, Cobenzl ajouta que les Français l'avaient certainement fort irrité par leurs nouveaux empiétements, mais qu'au lieu de se livrer à d'inutiles explosions de colère, il avait cru plus sage et plus conforme aux intérêts de l'Autriche de les prendre comme ils étaient, et de ne pas faire d'opposition. Thugut fut tout à fait du même avis. Il répondit à l'envoyé dès le 26 janvier, au reçu même de sa dépêche (2). Après avoir annoncé des instructions très prochaines et très détaillées, il continuait : « S. M. a vu avec beaucoup de plaisir les observations que vous avez faites relativement à l'augmentation de notre lot en Italie, et elle vous recommande particulièrement de les soutenir avec votre habileté accoutumée. Un tel avantage serait, en effet, la seule chose qui pourrait nous décider à accueillir avec moins de répugnance les nouvelles prétentions de la France sur la ligne du Rhin. Les facilités que la France y apportera seront la véritable pierre de touche de ses sentiments à notre égard. » Puis, après avoir répondu aux craintes de Treilhard au sujet de l'existence de la Cisalpine, si l'Autriche obtenait les Légations jusqu'au Panaro ainsi qu'une rectification de sa frontière du côté de Mantoue, il fit ressortir la nécessité d'une telle cession en Italie, même par rapport à l'Allemagne. « Car, dit-il, il serait difficile que l'augmentation du lot de l'Autriche, à laquelle la France s'est engagée par l'article 7, eût lieu aux dépens de l'Allemagne. S. M. ne peut guère songer à s'étendre au delà de l'Inn. Ce fleuve forme par lui-même une bonne limite ; puis viendraient, contre notre agrandissement sur le sol allemand, les réclamations de la Prusse, qui en prendrait prétexte à de nouvelles usurpations ; on ne pourrait trouver des indemnités pour tout le monde, et nous serions forcément conduits au principe de la sécularisation générale, qui, à tous égards, répugne infiniment au cœur de S. M. » En conséquence, il conseillait à l'envoyé, en attendant que l'on vît clair sur le point capital, d'engager adroitement la Députation de l'Em-

(1) Tout cela est tiré du rapport de Cobenzl du 19 janvier. Archives de Vienne.

(2) Les courriers mettaient alors cinq jours pour aller de Rastadt à Vienne. La réponse de Thugut arriva à Rastadt le 1er février.

pire dans une lente discussion de la proposition de la France; il lui recommandait surtout de bien faire comprendre aux États catholiques qu'ils ne devaient pas consentir à la cession de la rive gauche du Rhin tant que des dédommagements convenables ne seraient pas assurés aux trois électeurs ecclésiastiques, dont l'Empereur était décidé, une fois pour toutes, à soutenir la cause par tous les moyens possibles. Le même jour, des instructions analogues furent envoyées à Rastadt au comte Lehrbach.

La situation de la cour de Vienne est, nous le voyons, nettement accusée par ces documents. Cette cour ne songe pas à refuser la rive gauche du Rhin à la France, pourvu que la France, de son côté, ne se refuse pas à tenir les engagements pris par l'article 7. Elle est prête à céder ce qui lui est demandé, à la condition d'obtenir en Italie les anciennes Légations papales, de sauver en Allemagne les trois électeurs ecclésiastiques, et de restreindre autant que possible les sécularisations. Le seul souci qu'elle ait encore des intérêts de l'Empire allemand a pour objet la conservation des éléments cléricaux introduits au moyen âge dans la constitution. Que la France se décide en ce sens, et la cession de la rive gauche du Rhin est un fait accompli, la prolongation de la paix une chose assurée; sinon, non.

Nous avons déjà connaissance des instructions adressées par Talleyrand à Bernadotte huit jours avant cette dépêche de Thugut, et nous savons que l'opposition la plus complète existe entre les idées des deux ministres. L'Autriche désirait s'étendre en Italie et restreindre les sécularisations; la France aspirait à une sécularisation générale, précisément pour affaiblir l'influence autrichienne dans l'Empire, et pour rendre par là l'action de l'Autriche impossible en Italie. Tout accord entre ces deux principes était impossible; l'un des deux devait succomber, et il s'agissait exclusivement, pour le repos de l'Europe, de savoir si et quand le plus faible des deux partis, c'est-à-dire l'Autriche, trouverait le courage et les ressources nécessaires pour faire une nouvelle levée de boucliers.

Cependant la motion de la France était discutée par la Députation avec toute la lenteur désirée par Thugut. Le 22 janvier, dans une première séance où le comte Lehrbach déclara ne pouvoir encore se prononcer, il fut décidé que l'on ferait appel à la générosité et à la justice de la nation française; on s'étendit sur ce que

la rive gauche du Rhin procurerait peu d'avantages à la France, tandis que cette cession serait pour l'Allemagne le renversement de toute sa constitution, et on exprima l'espoir que la France, après mûre réflexion, reviendrait à une politique plus conforme aux conventions de Léoben. Une note rédigée dans ce sens fut remise le 25 janvier aux envoyés français; leur réponse, donnée le 28, était aussi acerbe et rude dans la forme que Treilhard s'était montré poli et gracieux lors de son entretien avec Cobenzl. « Si la rive gauche du Rhin ne nous procure qu'un faible avantage, y était-il dit, la demande que nous en faisons est une preuve de notre modération; la restriction des frontières allemandes n'a rien de commun avec la constitution de l'Empire; le traité de Léoben ne concerne en rien l'Empire allemand; toutes les questions accessoires seront discutées plus tard; pour le moment, l'Empire doit résoudre sans délai la question principale. » A ces allégations la Députation opposa une réfutation complète et détaillée; mais elle ne fit que s'attirer par là, le 3 février, une réponse doublement acrimonieuse, qui la rendait responsable de toutes les conséquences fâcheuses que pourraient avoir ses hésitations. Le 8, la Députation décida qu'on demanderait à la France d'expliquer plus nettement quelles étaient ses intentions, de déterminer la situation légale des provinces à céder, et surtout de faire évacuer la rive droite du Rhin par les troupes françaises. Ici encore, le comte Lehrbach ne vota pas, faute d'instructions. Les Français répondirent dès le 10 qu'il fallait d'abord que la Députation reconnût la cession en principe, et que les détails viendraient plus tard. Bon gré mal gré, il fallait faire un pas en avant, et, la Saxe ayant déclaré dans la séance suivante qu'elle ne pouvait voter sans le concours de l'Autriche, le comte Lehrbach s'associa enfin, le 14 février, à la motion d'offrir aux Français la moitié de la rive gauche du Rhin. Le résultat de cette offre, qui fut rédigée officiellement le 16 février, était prévu par tous. Dans cette même séance du 16, le député de Bade annonça que les Français étaient furieux de voir les choses marcher aussi lentement, et proféraient ouvertement des menaces de guerre. Dans ces circonstances, demanda-t-il, ne valait-il pas mieux faire promptement ce qui était inévitable? Un grand nombre d'États de l'Empire firent déclarer à la Députation qu'ils attendaient ses décisions avec confiance, mais qu'ils comprenaient l'inutilité d'une plus

longue résistance. Bref, les délais ne furent pas plus profitables pour Thugut à Rastadt qu'ils ne l'avaient été l'année précédente à Montebello. C'était d'ailleurs un art que les Français connaissaient et exerçaient tout aussi bien que lui. Lorsqu'il subordonna le vote de l'Autriche en faveur de la cession à un avantage équivalent accordé à l'Autriche, les Français trouvèrent facilement des prétextes pour différer de se prononcer, car toute proposition nouvelle nécessitait avec Paris une correspondance aussi lente que l'était à Rastadt la marche minutieuse des affaires de la Députation. Cobenzl remit encore les Légations sur le tapis; mais il reconnut bientôt que l'empressement passager témoigné le 18 janvier par Treilhard ne répondait nullement aux sentiments du gouvernement français. Vint ensuite la question des îles Ioniennes. La station française qui y était établie, juste en face des ports de la Dalmatie, était on ne peut plus gênante pour les Autrichiens. Si ces îles avaient appartenu à l'Empire, elles auraient fortement favorisé la création d'une puissance maritime autrichienne dans la mer Adriatique, création que Thugut ne perdait pas de vue et à laquelle il attachait un vif intérêt. Mais nous savons aussi de quelle importance étaient pour Bonaparte la possession de Corfou d'une part, de l'autre l'impuissance maritime de l'Autriche, et il n'y avait pas à espérer que ces îles seraient abandonnées aux Autrichiens. On ne parvint donc pas à trouver l'équivalent mentionné dans l'article 7; dès lors Lehrbach persista dans son opposition à l'extension des possessions françaises sur le bas Rhin, et Cobenzl alla même jusqu'à menacer de remettre l'armée autrichienne en marche. Treilhard et Bonnier redoublèrent alors d'acharnement contre les malheureux représentants de l'Empire; ils leur déclarèrent le 20 février que, bien que leur dernière offre impliquât la rétractation de tous les arguments produits par eux jusque-là, la cession de la moitié seulement des provinces rhénanes devait être repoussée sans hésitation, attendu qu'elle ne procurait pas à la France la frontière militaire solide et naturelle que voulait surtout son gouvernement. Dans la séance du 26, la Députation, s'emparant de l'idée de frontière naturelle qui venait d'être exprimée, offrit le Rhin et la Moselle, c'est-à-dire le pays situé entre ces deux cours d'eau, soit au nord soit au sud du dernier, selon que le préféreraient les Français; elle s'engagea même, sur la proposition de Lehrbach,

à y ajouter quelques autres parcelles de territoire si la rectification des frontières militaires l'exigeait; mais elle y mit pour condition dix-huit points spéciaux concernant les mesures à prendre dans les pays cédés, relativement à la liberté religieuse, aux domaines, aux créances, etc., etc. Ce document si compliqué ne fut rédigé que le 2 mars. La réponse des Français n'en fut que plus prompte. Le 4, ils demandèrent simplement à la Députation si, oui ou non, elle voulait admettre en principe la cession de toute la rive gauche du Rhin. Ainsi rappelée au fait pour la cinquième fois, la Députation n'eut pas la force de résister plus longtemps. Les Français ayant de nouveau fait entrevoir à Albini, chancelier de Mayence, la possibilité d'obtenir une riche compensation pour son prince, toutes les voix, à l'exception de celle de l'Autriche, reconnurent la nécessité de faire le douloureux sacrifice, à la condition que les Français retireraient immédiatement leurs troupes de la rive droite du Rhin, sur laquelle ils n'élèveraient plus de prétentions, et qu'ils mettraient les dix-huit articles spéciaux en discussion. L'électeur de Mayence fit ajouter une phrase pour exprimer l'espoir que la France laisserait à l'Empire le pays situé au nord de la Nette, ce qui permettrait le maintien de l'électorat de Cologne. Lehrbach consentit « très volontiers » à cette addition, évidemment suggérée par lui, vu qu'elle s'accordait pleinement avec le traité de Campo-Formio et excluait la Prusse de tout droit à un dédommagement.

Après les formalités en usage chez les plénipotentiaires impériaux, cette décision fut soumise le 11 mars à l'examen des Français. La négociation entamée par Cobenzl ne permettait pas au comte Metternich de la revêtir de la sanction impériale; il se contenta d'en donner connaissance à l'ambassade française.

D'après tous ces faits, Thugut était déjà bien convaincu que nulle entente acceptable n'était possible avec la France. S'il avait eu quelque confiance dans le succès de ses armes, il aurait dès maintenant rompu ouvertement; mais il fit au moins tout ce qui dépendait de lui pour se préparer à cette éventualité; les troupes qui occupaient la Vénétie et la Carinthie furent portées à près de cent mille hommes, et un corps de douze mille hommes fut rassemblé en Tyrol. Il eut avec l'ambassadeur d'Angleterre, en vue du rétablissement de l'ancienne amitié, plusieurs entretiens dans lesquels furent échangées de mutuelles protestations; mais

l'Angleterre, à son grand mécontentement, se refusa pour le moment, en présence des armements maritimes de la France et de l'Espagne dans la Manche et dans l'Océan, à envoyer une flotte dans la Méditerranée; puis elle demanda, comme condition première de tout arrangement, la reconnaissance du contrat signé par Stahremberg au printemps de 1797, ou, en d'autres termes, le remboursement des avances faites par l'Angleterre durant la dernière guerre. Au point de vue légal, il n'y avait aucune objection à faire à cette demande; mais, vu le mauvais état des finances autrichiennes, elle arrivait on ne peut plus mal à propos, et Thugut s'efforça de prouver aux Anglais combien il serait peu sage et peu convenable d'insister. Il est rare, sur cette terre, qu'un créancier se paye de tels arguments; aussi Grenville fit-il la sourde oreille. Il augmenta encore la mauvaise humeur de Thugut en accompagnant sa demande d'argent d'un conseil politique dont la sagesse était irrécusable, mais qui était tout à fait opposé aux idées du ministre autrichien; c'était le conseil sans cesse répété de s'entendre aussi promptement que possible avec la Prusse; la jalousie mutuelle des deux puissances avait seule, disait-il, rendu possibles les victoires de la France, et leur union seule pouvait opposer une digue efficace à la Révolution. Rien ne pouvait être plus désagréable pour Thugut, lequel était plus convaincu que jamais qu'une intelligence perfide existait entre la Prusse et la France. Lehrbach écrivait incessamment de Rastadt que la Prusse, loin de s'opposer aux prétentions françaises, poussait, au contraire, les Français à des exigences et à des violences toujours plus grandes, afin de profiter du bouleversement général pour pêcher en eau trouble. Ces assertions de Lehrbach, nous le verrons bientôt, étaient absolument fausses; mais elles s'accordaient trop bien avec les préjugés du ministre pour que celui-ci les révoquât en doute un seul instant. Aussi, lorsque le comte Keller, ambassadeur de Prusse à Vienne, lui parla dès le mois de janvier du désir qu'avait son roi d'arriver à une entente cordiale avec l'Autriche, et engagea à cette fin une négociation en règle, Thugut, loin de s'en réjouir, ne vit dans cette conduite qu'un nouvel acte de révoltante déloyauté. Il resta froid et réservé, ne se croyant tenu ni à la sincérité ni à la droiture envers un homme qu'il considérait comme un fourbe. En signe de confiance, Keller proposa l'échange des deux traités conclus,

l'un par la Prusse en août 1796, l'autre par l'Autriche à Campo-Formio; mais Thugut se montra indifférent au premier, et refusa de communiquer le second. Il avait pour cela de bons motifs; il connaissait déjà le traité de Berlin, et il comptait dire tout le contraire de la vérité relativement à celui de Campo-Formio. Au milieu de février, il protesta qu'il n'existait entre l'Empereur et la France aucun engagement qui fût en contradiction avec le principe de l'intégrité de l'Empire et le maintien de sa constitution telle qu'on aurait pu la conserver jusqu'à la paix; mais il est superflu de dire que cette phrase, si ouvertement démentie par les faits, produisit à Berlin une impression peu favorable. De son côté, Thugut n'en éprouva pas une meilleure lorsqu'il s'enquit des exigences de la Prusse, et qu'il lui fut répondu par Keller que le roi aussi avait fort à cœur le maintien de l'état de choses existant en Allemagne; qu'il demandait à la vérité une compensation en échange du pays de Clèves, la perte de la rive gauche du Rhin lui paraissant certaine depuis la chute de Mayence et la retraite des Autrichiens; mais qu'il renoncerait à tout agrandissement si l'Autriche ne réclamait pas d'annexions en Allemagne. On pensait à Berlin que l'Autriche était suffisamment dédommagée par la Vénétie de la perte de la Belgique et de Milan, et l'on attachait, comme toujours, la plus grande importance à ne pas la laisser s'agrandir aux dépens de la Bavière. Grande fut la colère de Thugut. Il aurait accepté l'appui de la Prusse contre la France parce que celle-ci ne voulait accorder à l'Empereur que la ligne de l'Inn, sans y rien ajouter en Italie, et voilà que la première demande de la Prusse était que l'Empereur renonçât même à la ligne de l'Inn. Il y avait bien là de quoi désespérer.

Jadis, en de semblables conjonctures, il avait recours à sa puissante protectrice du Nord, à la grande Catherine, pour dompter la malveillance prussienne. Ce fut encore vers la Russie que se tournèrent actuellement ses regards, bien qu'avec très peu d'espoir. L'ardeur, en effet, avec laquelle Paul s'était déclaré le protecteur de l'Empire allemand, à l'époque de Campo-Formio, avait été sensiblement refroidie par la lecture du traité de paix. L'irritable autocrate avait blâmé l'Autriche d'avoir autant cédé; il s'était surtout irrité de l'abandon des îles Ioniennes à la France, et redoutait en Turquie des menées révolutionnaires ou des tracasseries diploma-

tiques qui eussent pu nuire aux intérêts russes. Thugut n'avait réussi qu'à grand'peine à calmer ce mécontentement, et, depuis lors, il n'avait pu obtenir à Saint-Pétersbourg nul appui pour sa politique. Toutefois, il résolut maintenant d'implorer l'aide du Tzar, au moins pour sa négociation avec la Prusse. Le 9 mars partirent à la fois pour Saint-Pétersbourg une lettre autographe de l'Empereur François à Paul, et une dépêche détaillée adressée à l'ambassade d'Autriche. Lettre et dépêche contenaient les plus chaudes protestations de désintéressement, et les plaintes les plus amères contre l'avidité et les sympathies françaises de la Prusse. L'existence de l'Empire allemand, celle même de tous les trônes de l'Europe étaient menacées, disaient-elles; de la sagesse et de la puissance de l'Empereur de Russie pouvait seulement venir le secours; on priait donc Paul d'accepter le rôle de médiateur dans la négociation de l'Autriche avec la Prusse. Thugut n'espérait de cette tentative ni un prompt ni un brillant succès; mais il voulait, en attendant, louvoyer avec les plus grandes précautions entre la Prusse et la France, aller avec les Français jusqu'aux dernières limites de la condescendance, et faire en même temps quelques pas pour se rapprocher de la Prusse. En conséquence, il envoya le 13 mars à Cobenzl et à Lehrbach une instruction par laquelle il leur enjoignait d'engager avec leurs collègues prussiens la discussion des vœux et des intérêts réciproques, mais de confirmer aux Français la cession de toute la rive gauche du Rhin, s'ils voulaient promettre par écrit de procurer un équivalent à l'Autriche. Au cas même où il ne serait pas possible d'obtenir une augmentation de territoire, Cobenzl devait sonder le terrain pour qu'il y fût suppléé par une somme d'argent que fournirait la France (1). On voit clairement par là que Thugut, s'il ne préférait pas absolument un arrangement avec la France à une négociation avec la Prusse, en espérait du moins un meilleur résultat.

L'instruction n'était pas encore parvenue aux envoyés, que déjà les Français donnaient à leurs exigences une forme diamétralement opposée aux vœux de l'Autriche. A la décision prise le 11 mars par la Députation, ils répondirent le 15 qu'ils acceptaient avec satisfaction la cession absolue de la rive gauche du

(1) Je n'ai pas sous les yeux l'instruction elle-même, mais le rapport par lequel Cobenzl y répondit indique clairement quel en était le sens.

Rhin. L'évacuation de la rive droite, ajoutaient-ils, ne pourrait avoir lieu qu'à la conclusion de la paix. Quant à la discussion des dix-huit articles spéciaux, ils la renvoyaient à une phase ultérieure de la négociation. Maintenant que la première base de la paix était posée, continuaient-ils, il fallait établir la seconde, c'est-à-dire régler les dédommagements à donner aux princes dépossédés sur la rive gauche; la France en trouvait les éléments dans les sécularisations; mais ici encore on ne pouvait entrer dans la discussion des détails avant que la Députation n'eût admis le principe. Tous les vœux de la Députation étaient donc rejetés ou renvoyés à un avenir incertain, tandis que la demande de sécularisation, depuis si longtemps redoutée, était produite officiellement, sans réserve ni restrictions. L'agitation des députés s'accrut; leurs séances devinrent plus courtes, plus passionnées, plus tumultueuses. Au fond, tout le monde était d'accord sur la question de la rive gauche du Rhin (1), aussi bien pour reconnaître que la cession en était devenue inévitable, que pour désirer de gagner du temps comme le demandait l'Autriche. Mais ici les intérêts se divisèrent. L'Autriche fit une opposition ouverte; la plupart des membres séculiers, ayant à leur tête les représentants de la Bavière et de Baden, insistèrent tout aussi résolument pour qu'on adoptât la proposition; Wurzbourg déclara que le principe en lui-même était vicieux et illégal, et que, si les princes de la rive gauche du Rhin devaient être dédommagés, il fallait que le dédommagement pesât sur tout l'Empire et non sur une seule catégorie d'États. La Saxe électorale et le Hanovre montrèrent aussi des scrupules quant au principe, tandis que l'électorat de Mayence se borna à demander que l'application en fût douce et opportune. Après avoir deux fois encore échangé sans succès des notes avec les envoyés français, on finit par adopter le 4 avril le principe général des dédommagements au moyen de sécularisations, et, pour que l'ironie accompagnât ici la tragédie, ce fut surtout Albini qui, confiant dans la demi-promesse d'une indemnité pour son prince que lui avaient faite les Français, entraîna la majorité à sacrifier les autres États. Quant à l'Autriche, elle avait vainement résisté depuis le premier jusqu'au dernier jour.

(1) L'opposition officielle de la Bavière n'était qu'un masque diplomatique. En ce moment même, son envoyé, le comte Preyfing, s'était tellement engagé avec les Français, que l'Autriche força l'Électeur à le rappeler.

La négociation plus importante engagée directement dans le même moment entre Cobenzl et Treilhard n'eut pas un meilleur résultat. Le 19 mars, Cobenzl communiqua aux Français, comme lui étant toute personnelle, l'idée de faire une déclaration écrite relative à l'équivalent de l'Autriche; mais ici l'attendait une véritable surprise. Treilhard se déclara dans l'impossibilité de souscrire à cette proposition, vu que le Directoire, d'après ses nouvelles instructions, considérait Salzbourg et la ligne de l'Inn comme une compensation suffisante, même à la cession de toute la rive gauche du Rhin. En vain Cobenzl invoqua l'article 7 du traité de Campo-Formio. Treilhard répondit que l'interprétation en était fort équivoque; que, du reste, la cession de la rive gauche du Rhin ne constituerait pas précisément une acquisition pour la France, qui était depuis longtemps en possession de ce pays; que lui, Treilhard, avait toujours pensé que l'article 7 ne devait être invoqué par l'Autriche que si la France obtenait quelque chose sur la rive droite. Il était impossible de pousser plus loin le mépris d'une clause claire et précise. Cobenzl, maîtrisant à grand'peine sa colère, revint alors aux trois Légations; mais Treilhard lui coupa la parole en lui disant que celles-ci appartenaient à la Cisalpine, l'alliée de la France, et que la France avait encore plus à cœur les intérêts de ses alliés que les siens propres. Puis, le lendemain, dans un nouvel entretien, il pria instamment Cobenzl de ne pas compromettre les intérêts de son gouvernement par une obstination intempestive. « On vous soupçonne fortement en Allemagne de vouloir vous agrandir en Bavière, dit-il; les envoyés prussiens parlent incessamment de la résistance qu'ils opposeront à ce projet, et ils entraînent les autres États par la promesse de ne demander que la plus stricte indemnité si l'Autriche veut en faire autant. Décidez-vous donc, continua-t-il, unissez votre politique à la nôtre; vous n'avez, pour obtenir la ligne de l'Inn, d'autre appui que l'amitié de la République française. Traitez avec nous, et mettez-nous par là en état de prendre un langage sévère à l'égard de la Prusse et de triompher de toutes ses résistances. » Cobenzl se demanda un moment si, dans les circonstances données, ce ne serait pas là le parti le plus sage, puisqu'il ne pouvait rien obtenir en Italie et que l'Empereur était indifférent à toute acquisition en Allemagne; mais il se rappela en même temps qu'il n'avait pas plus de garan-

ties pour l'accomplissement de ces promesses que pour l'article si honteusement méconnu de Campo-Formio (1). Il passa donc, le cœur serré, à la seconde partie de sa tâche, la négociation avec l'envoyé prussien. Là, au moins, des perspectives plus agréables devaient, pour le moment, s'ouvrir devant lui.

Malgré tout ce que Lehrbach avait pu découvrir et rapporter sur les intelligences prusso-françaises, les prétentions de la France causaient alors autant de colère et d'inquiétude à Berlin qu'au sein du cabinet impérial. Durant la discussion relative à la rive gauche du Rhin, Treilhard et Bonnier n'avaient cessé de presser les envoyés prussiens pour qu'ils imprimassent des allures plus vives à la Députation et en obtinssent la cession sans conditions; mais le roi leur écrivit, et fit en même temps déclarer à Talleyrand, qu'il laisserait la cession s'accomplir en vertu des anciens traités, mais qu'il n'y aiderait nullement; qu'il la déplorait, au contraire, et conserverait avec joie ses pays de Clèves, si la France n'étendait pas ses conquêtes au delà de la Moselle. Et comme les envoyés, d'après cela, continuaient à repousser les exigences françaises, ils eurent autant à souffrir que la Députation de la grossièreté de Treilhard. « Si vous nous faites encore une réponse évasive, leur dit celui-ci, nous vous répondrons à coups de canon. » Et il ajouta avec un jurement : « C'en sera fait alors de votre traité du 5 août et de tous les avantages qui vous y sont promis. » Il ne se montra pas plus aimable lorsque, sur ses pressantes questions relativement aux territoires que désirait la Prusse, Gœrz refusa obstinément de s'expliquer avant d'avoir eu connaissance des articles secrets de Campo-Formio et des prétentions de l'Autriche. Les envoyés prussiens étaient donc très aigris contre la France, et ne cessaient de parler à leur cour des dangers suscités par l'ambition révolutionnaire. Ils demandèrent plusieurs fois s'il ne serait pas possible d'en imposer aux Français par un certain déploiement de troupes, et de faciliter un rapprochement avec l'Autriche en restreignant les premiers plans d'indemnités. On leur répondit de Berlin que rien de semblable ne devait être fait à la légère; néanmoins, le ministère prussien considérait aussi la violence des Français comme le plus grand danger que courût l'Allemagne;

(1) Cobenzl à Thugut, 27 mars 1798.

il pensait qu'une entente avec l'Autriche était désirable au plus haut point, au moins pour une action diplomatique collective, et que, par conséquent, l'intervention russe devait être acceptée sans conditions. Dans de telles circonstances, Cobenzl trouva donc chez les envoyés prussiens un accueil très empressé.

Depuis le commencement de février, ces envoyés avaient pour mission principale de faire en sorte que l'Autriche n'exigeât pas de pays allemands; en ce cas, la Prusse devait se contenter d'une stricte compensation à la perte de Clèves, telle par exemple que l'évêché de Hildesheim (1); par là, l'Empire restait intact, et c'était ce que la Prusse désirait le plus ardemment. Au cas où la chose ne serait pas possible, mais où l'Autriche se contenterait des évêchés de Salzbourg et de Passau, la Prusse devait demander l'évêché de Munster; enfin, si l'Autriche réclamait en outre un pays bavarois, le roi étendait également ses demandes, et, cette fois, les tournait vers la Westphalie. Ce n'était pas tout encore. La Prusse s'était toujours intéressée au prince d'Orange, expulsé de Hollande, et, par le traité du mois d'août, elle lui avait fait assurer comme indemnité les évêchés de Bamberg et de Wurzbourg. Depuis lors, le prince, comprenant les difficultés de la situation, s'était lui-même déclaré prêt à accepter aux lieu et place de ces évêchés les districts de l'électorat de Trèves situés sur la rive droite du Rhin, qui confinaient au duché de Nassau, berceau de sa famille, et le ministère prussien avait appuyé cette proposition. Or, en conférant maintenant confidentiellement sur le danger commun, Cobenzl et Gœrz s'accordèrent à reconnaître que l'étroite union des deux puissances pouvait seule préserver l'Europe d'un bouleversement complet, et qu'un loyal désintéressement des deux parts était nécessaire pour amener cette union (2). Cobenzl déclara que ce désintéressement existait chez l'Empereur, sur quoi Gœrz répondit qu'en ce cas le roi se contenterait d'une stricte compensation, et ne songerait nul-

(1) Dohm prétendait que Hildesheim n'offrait pas un dédommagement équivalent; les Autrichiens, au contraire, soutinrent que sa valeur dépassait de beaucoup celle des districts de Clèves.

(2) Ceci et ce qui suit résulte des rapports des deux envoyés à leur gouvernement, rapports qui se trouvent aux archives de Vienne et de Berlin. Tous deux s'accordent sur le fait lui-même aussi bien que sur l'époque des entretiens essentiels, qui eurent lieu du 21 au 26 mars. Quelques différences de dates, peu importantes d'ailleurs, se rencontrent dans cet intervalle pour les discussions isolées.

lement à s'agrandir. Jacobi exprima même l'avis que le roi, pour tout faciliter, devrait renoncer à soutenir les prétentions du prince d'Orange et agir ici comme il l'avait fait à l'égard du landgrave de Hesse-Cassel lorsqu'il lui avait déclaré qu'il n'était pas en son pouvoir de lui procurer les abbayes de Fulda et de Corvei, ainsi que l'évêché de Paderborn, qui lui avaient été promis par Frédéric-Guillaume II. Mais ici Gœrz résista, et déclara que la cession des cinq cercles de Trèves au prince d'Orange était tout à fait convenable. Cobenzl devait bien reconnaître que la proposition était conforme aux décisions de Campo-Formio, puisqu'elle établissait le prince d'Orange loin des frontières de l'Autriche aussi bien que de celles de la Hollande ; mais, d'un autre côté, cette donation du territoire de Trèves créait de grandes difficultés au maintien et à la dotation des électeurs ecclésiastiques, que l'Empereur désirait pardessus tout. « L'Empereur, objecta donc Cobenzl, a consenti à Campo-Formio à indemniser le duc de Modène à ses propres dépens en lui cédant le Brisgau : le roi ne pourrait-il agir de même à l'égard du prince d'Orange ? » Mais les Prussiens ne voulurent pas entendre parler de cela, et déclarèrent les deux cas trop différents pour que l'un pût servir de précédent à l'autre.

Il ne manquait pas, on le voit, de points en litige dans les détails ; toutefois, Cobenzl crut reconnaître assez d'accord dans les principes et dans les idées pour oser faire un pas de plus. Il eut, le 22 mars, un nouvel entretien avec Jacobi, et comme celui-ci déplorait la lenteur de la négociation en un moment si pressant, il fit chorus avec lui, puis il ajouta : « Il me vient une idée qui peut-être hâterait l'entente. Si, avec notre connaissance des sentiments de nos deux cours, nous nous occupions ensemble à rédiger un projet de convention? Je n'ai, à la vérité, aucun pouvoir pour cela ; mais quand même quelques-uns seulement de nos articles auraient l'approbation de nos cours, ce serait toujours un pas de fait. » Jacobi, et bientôt après Gœrz et Dohm, accueillirent vivement cette proposition, et prièrent Cobenzl de se charger de la rédaction ; celui-ci y ayant consenti, présenta son travail le 25 mars. Les Prussiens furent très satisfaits du premier article, lequel déclarait purement et simplement que l'Autriche s'engageait à n'exiger aucun dédommagement en Allemagne pour la perte des Pays-Bas et de la Lombardie, et que la Prusse, en revanche, se contenterait de Hildesheim.

« Ils ne savaient pas, dit plus tard Cobenzl à son ministre, que nous avions aussi promis à Campo-Formio la cession du Frickthal, en échange duquel nous conservons des droits à un dédommagement en Allemagne. » Vint ensuite la question d'Orange ; ici, il n'existait pas de porte de derrière inconnue aux Prussiens, et l'accord fut plus difficile ; on finit par mettre en regard deux hypothèses : ou la Prusse se chargerait de dédommager le prince d'Orange, ou, si celui-ci recevait son dédommagement de l'Empire, l'Autriche serait également dédommagée de la perte du Brisgau, qu'elle avait abandonné au duc de Modène. On s'engagea ensuite à faire tout ce qui serait possible pour obtenir le maintien de l'intégrité de l'Empire, de la constitution impériale, et, en particulier, des trois électeurs ecclésiastiques. Conséquemment, était-il dit plus loin, les pertes de l'Empire ne devront pas être supportées exclusivement par les États ecclésiastiques, et surtout il ne devra pas être donné aux États séculiers d'occasion de s'enrichir. Gœrz déclara accéder à tout ; mais, au nom de la justice, il demanda l'addition suivante : « comme aussi les possessions souveraines héréditaires sur la rive droite du Rhin devront rester intactes, » à laquelle Cobenzl consentit sans difficulté. « Pour faciliter l'accommodement, continua Cobenzl, on emploiera aussi aux indemnisations des possessions médiates et des prestations pécuniaires ; tous les efforts se réuniront pour éloigner la France de la rive droite du Rhin ; on s'entendra pour tenir toujours un seul et même langage vis-à-vis des envoyés français. » Gœrz et Jacobi n'eurent rien à objecter à tout cela, et l'on se sépara en bonne et joyeuse intelligence.

Mais, pour Cobenzl, la joie ne devait pas être de longue durée. Lorsque le ministre présenta le projet ainsi rédigé à son collègue Lehrbach, celui-ci condamna sur-le-champ l'article relatif à l'inviolabilité des princes séculiers. Cet article, dit-il, était en opposition flagrante avec la déclaration qui le précédait, laquelle disait que le clergé ne supporterait pas seul les charges de l'arrangement. Bien que l'on sût que l'on n'obtiendrait rien des princes laïques, et que tout le poids des dédommagements reposerait sur le clergé seul, l'Autriche ne pouvait le reconnaître aussi ouvertement. « Par là, s'écria Lehrbach, nous renoncerions donc aussi à l'acquisition de la Bavière? Il n'est que trop clair que tel était le but des Prussiens lorsqu'ils proposèrent cet article. » Cobenzl fut stupéfait de

n'avoir pas compris cela plus tôt. Son premier article ne renonçait à tout territoire en Allemagne qu'autant que ces territoires auraient pu servir de dédommagement pour Milan et la Belgique; mais l'article additionnel allait plus loin, et comprenait toute acquisition en Bavière, soit par échange, soit par achat, ou de quelque autre manière que ce fût. Il écrivit donc au comte Gœrz qu'après en avoir consciencieusement conféré avec le comte Lehrbach il croyait devoir rétracter son acceptation de l'article additionnel, et Lehrbach expliqua ensuite verbalement aux Prussiens que l'article était tout à fait superflu, vu que personne ne songeait à menacer les princes séculiers. Après bien des paroles inutiles, on convint enfin que le document serait envoyé sans l'addition, mais que celle-ci serait, des deux parts, l'objet d'un rapport. L'exposé de Cobenzl trahissait très clairement le désir d'un résultat positif; mais Lehrbach, rempli de méfiance, ne voyait que les difficultés et accusait les Prussiens d'avoir voulu circonvenir et tromper le comte Cobenzl. Quant aux envoyés prussiens, ils terminaient leur rapport par ces mots : « Nous supplions Votre Majesté de nous donner de nouveaux ordres; pour ce qui nous concerne, nous croyons que le salut de l'Europe doit l'emporter sur toute autre considération. »

Ces nouvelles produisirent à peu près le même effet à Vienne qu'à Berlin. Des deux parts on applaudit au rapprochement, mais sans se départir des anciennes exigences. Haugwitz déclara aux envoyés que les cercles de Trèves restaient destinés au prince d'Orange; qu'on ne pouvait penser à faire peser les charges des dédommagements sur les princes séculiers, et que, par conséquent, l'article attaqué était indispensable; qu'on ménagerait autant que possible les princes ecclésiastiques; que, cependant, outre Hildesheim, la Prusse devait encore demander un léger agrandissement de ses pays franconiens. A Vienne, au contraire, on manifesta la ferme résolution de renoncer à toute acquisition en Bavière, mais de demander l'archevêché de Salzbourg en échange du Frickthal et du Brisgau. Or, comme le gouvernement prussien était, nous le savons, bien résolu en ce cas à réclamer le vaste évêché de Munster au lieu de la petite principauté de Hildesheim, l'entente complète était encore bien éloignée. Cependant les entretiens de Rastadt ne manquaient pas d'importance. On connaissait maintenant à Vienne les idées de la Prusse; les points contestés, mis au grand jour.

ne présentaient pas de difficultés insurmontables. On ne savait pas encore, à la vérité, dans quelle mesure la Prusse, une fois l'accord établi, se déciderait à résister aux empiétements des Français; mais au moins il était évident qu'il n'y avait à redouter de la part de cette puissance ni union avec la France ni hostilités envers l'Autriche. Thugut fut encore rassuré par la réponse très amicale de l'Empereur Paul à la lettre que son auguste allié lui avait écrite le 9 mars. Paul acceptait avec un ardent empressement le rôle de médiateur qui lui était offert, et voulait lui-même aller conférer à Berlin; vu le caractère des deux souverains, il se promettait une grande joie de cette intervention, et il espérait établir promptement une alliance solide entre les trois puissances, pourvu que, des deux parts, on abandonnât tout soupçon et tout plan de conquête; il comptait ensuite proposer une alliance défensive des deux cours, à laquelle il convierait l'Angleterre et le Danemark; cette entente bienfaisante devait, selon lui, préserver l'Europe des malheurs qui la menaçaient.

Thugut respira en lisant ces lignes. « Enfin, écrivit-il le 13 avril à Colloredo, Paul semble avoir été rappelé à la vie par les désordres révolutionnaires dont Rome et la Suisse ont été le théâtre. Avec un peu de persistance et d'activité, nous pouvons maintenant avoir quelque espoir d'améliorer notre situation, et surtout de tendre honnêtement la perche au comte Haugwitz. » Il savait bien qu'il ne fallait pas trop compter sur la stabilité de Paul; mais un premier pas était fait, et si la Russie ne trompait pas toutes les espérances, le ministre était résolu à entrer de nouveau en lutte avec la Révolution, en supposant toutefois que la France persistât à lui refuser des territoires en Italie. L'horizon s'étant ainsi éclairci du côté du Nord, les soins de Thugut se portèrent sur les affaires intérieures de la monarchie. Nous savons que souvent, durant la dernière guerre, il avait eu à se plaindre de l'insubordination des généraux, ainsi que de la faiblesse et de l'indifférence des employés supérieurs. Si l'on en venait à une nouvelle rupture, il attachait surtout un grand prix à l'Italie; il voulait donc être sûr de ce pays, et en avoir directement l'administration entre les mains. Pour cela, il était de toute nécessité qu'il fût, du moins en partie, déchargé des travaux du ministère des affaires extérieures, et il choisit pour les lui confier le comte Cobenzl, dont les connaissances techniques

et la souplesse de caractère lui paraissaient suffisantes pour une telle situation. Il ne s'agissait nullement ici d'un changement de système; le comte Cobenzl n'avait aucune initiative personnelle, et l'Empereur déclara ouvertement que le nouveau ministre ne devait pas faire la moindre démarche importante sans pouvoirs particuliers, c'est-à-dire sans l'approbation de Thugut (1). Mais, pendant que ces mesures se préparaient dans le cabinet impérial, survint un événement qui sembla devoir amener une explosion subite : une querelle inopinée éclata à Vienne avec l'ambassade française.

Il faut ici que nous revenions en France et aux actes de Bonaparte.

Nous avons vu ce dernier, durant le mois de janvier, déployer une activité qui s'étendait à l'Europe entière, former des entreprises contre l'Espagne, la Hollande, Rome et la Suisse, menacer surtout les côtes anglaises par l'armement précipité de ses flottes, sans toutefois perdre de vue les affaires d'Orient. Pour ce qui concernait les questions allemandes, il est présumable que les négociations de Rastadt le fortifiaient de plus en plus dans l'espoir qu'il pourrait faire pleinement prévaloir sa volonté, sans que l'Autriche se départît de la patience passive avec laquelle elle avait accueilli le bouleversement de Rome et de la Suisse. Il engagea bien le Directoire, au commencement de février, à s'armer fortement sur la ligne du Rhin, afin de pouvoir au besoin porter des coups écrasants soit à l'Autriche, soit à la Prusse; mais l'opposition des intérêts prussiens et autrichiens rendait ce cas si peu probable, que Bonaparte se décida bientôt après à donner une direction décisive à son entreprise maritime, et qu'il partit le 8 février pour aller inspecter les armements des côtes de la Manche. Revenu à Paris, il rendit compte le 23 de ce qu'il avait vu. Selon sa coutume, il ne formula pas de motion positive, mais les faits énumérés par lui démontraient l'impossibilité d'une descente en Angleterre. Rien que ses premières paroles impliquaient la condamnation de ce projet. « Les plus grands efforts, dit-il, ne nous donneront pas de plusieurs années encore la supériorité sur mer. Faire une descente en Angleterre sans dominer la mer serait l'entreprise la plus téméraire et la plus dif-

(1) Eden à Grenville, 2 et 7 mai 1798.

ficile qui ait jamais été tentée. » Il développe ensuite cette pensée, indique les possibilités qui se présentent encore, mais prouve aussi, en regard de chacune d'elles, que la tentative serait imprudente et presque insensée. Il démontre l'insuffisance des armements sur tous les points, il calcule les dépenses, qu'il sait très bien dépasser les ressources du gouvernement obéré. « La descente en Angleterre ne sera donc possible que l'année prochaine, dit-il en terminant, et alors, il est plus que probable qu'elle sera empêchée par les complications survenues sur le continent; le moment favorable est passé, et peut-être pour toujours. » Le même jour, il énuméra de nouveau, dans un second rapport, ce qui devrait être fait sans retard si l'on voulait tenter l'entreprise. « Si tout cela n'est pas possible, continue-t-il, ou même ne peut être exécuté avec la plus grande rapidité, il faut renoncer à la descente et concentrer forces et attention sur le Rhin, pour arracher Hambourg et le Hanovre aux Anglais. Dans ce dernier cas, on comprend qu'il ne serait pas possible d'éloigner du Rhin une armée considérable... Ou bien, ajoute-t-il brièvement, on peut envoyer une expédition dans le Levant, pour menacer le commerce anglais dans les Indes... Mais si tout cela est impossible, dit-il en terminant, il ne nous reste qu'à conclure la paix avec l'Angleterre; on l'obtiendrait peut-être maintenant à de bonnes conditions, et elle nous permettrait d'élever considérablement nos prétentions à Rastadt. »

Une chose ressortait clairement de ce mémoire, le rejet d'une attaque directe contre l'Angleterre. Qui sait si le général n'avait pas déjà décidé alors quelle entreprise il substituerait à la descente? Depuis que, les flots de l'Adriatique sous les yeux, il s'était enivré de la pensée de devenir un nouvel Alexandre, sa situation s'était considérablement accrue; il entrevoyait la possibilité de s'emparer du gouvernement de la France et de la direction de l'Europe. « Je fais toujours mon thème de plusieurs manières, » avait-il l'habitude de dire. Les circonstances politiques devaient décider au dernier moment s'il chercherait ses nouveaux lauriers en Orient ou en Occident. Cependant, on reconnut bientôt que nulle des possibilités indiquées par lui n'était réalisable dans les conjonctures actuelles. Il avait parlé d'une occupation du Hanovre, mais le Directoire, peu de semaines auparavant, avait encore donné au gouvernement prussien les assurances les plus formelles du con-

traire; on ne pouvait d'ailleurs songer à s'aliéner mortellement la Russie par un tel acte de violence avant d'avoir traité à Rastadt; quant au second cas, celui d'une négociation de paix avec l'Angleterre, le Directoire y avait mis obstacle, au moins pour le moment, par ses fanfaronnades fanatiques. On se décida donc à tenter une entreprise dans le Levant, au lieu de la descente en Angleterre, et, dès le 5 mars, le général soumit au Directoire une longue liste de mesures précises à prendre en vue de s'emparer de l'Égypte et de l'île de Malte. Il n'abandonnait pas la pensée de peser plus fortement sur le continent lorsque la paix serait conclue avec l'Angleterre, ou d'occuper le Hanovre et le Portugal pour favoriser la guerre avec cette puissance; mais la réalisation en était réservée à un avenir peu éloigné d'ailleurs.

Nous remarquons de nouveau ici que tous les actes importants du Consulat et de l'Empire faisaient déjà partie des plans formés dès sa jeunesse par le grand prince de la guerre. On est surpris de voir quel peu de travail intellectuel il a fallu pour amener à son entier développement cette puissante personnalité de Napoléon Bonaparte. Alors, au printemps de 1798, il y avait juste deux ans qu'il était sorti de l'obscurité pour paraître sur la scène du monde, et déjà tout ce qu'il accomplit lorsqu'il fut arrivé au faîte de la grandeur était nettement tracé et arrêté dans son esprit : la constitution intérieure de l'Empire français, la domination de l'Italie, l'asservissement du Pape, l'envahissement de la Péninsule ibérique, l'assujettissement de l'Allemagne et les moyens à employer pour y arriver, la proscription du nom britannique, le système continental. Pas un projet nouveau n'a surgi en lui durant les années qui suivirent; son gouvernement n'eut pour objet que l'accomplissement d'une tâche depuis longtemps définie. Et, chez cet homme de vingt-huit ans, l'individualité intellectuelle est aussi mûre que les projets. De même que son incomparable talent de général, son habileté politique, sa ruse impitoyable, son insatiable égoïsme, le charme satanique de sa personne se sont dès le premier jour manifestés dans toute leur étendue. A aucun égard il n'a grandi depuis lors; il est devenu avec les années plus corpulent et plus loquace, mais le seul changement qui se produisit en lui fut à son désavantage : le merveilleux équilibre qui, au début, existait chez lui entre l'imagination et l'intelligence, la témérité et la prudence,

la passion et le calcul, s'affaiblit à chaque nouveau succès. Il semble que le dominateur du monde soit sorti tout d'une pièce de son berceau, comme Minerve de la tête de Jupiter, et l'on comprend maintenant la signification de ce que le jeune capitaine d'artillerie disait en 1793 à un de ses amis : « Si tu pouvais voir ce qui agite mon âme, tu me croirais fou. »

On a souvent qualifié d'aventure insensée cette expédition d'Égypte qui entraîna dans un incommensurable éloignement les généraux les plus habiles et les meilleures armées, au moment même où l'incendie menaçait l'Europe de tous côtés, et où de nouvelles complications militaires se préparaient pour la France. On ne saurait douter, en effet, qu'un certain attrait romanesque, un écho des idées que lui avait suggérées l'Italie en 1797, n'ait alors agi sur son âme; mais, en même temps, il est impossible de méconnaître que la tâche, quelles qu'en fussent les exigences et la portée, a été comprise et accomplie avec une haute intelligence politique. Si hardi que fût le plan, Bonaparte sut lui donner une telle forme qu'on ne peut le nommer ni déraisonnable ni aventureux. Avant tout, et comme base essentielle, il faut établir ce fait, complètement passé sous silence par les écrivains du continent, mais qui n'en est pas moins positif, que la flotte française était alors la seule force maritime de la Méditerranée, qu'elle y dominait toutes les relations, et que rien ne faisait pressentir un changement dans cette situation (1). Nous nous rappelons qu'aussitôt après la conclusion de l'alliance franco-espagnole, à l'automne de 1796, l'Angleterre avait jugé utile de rassembler toutes ses forces pour protéger ses propres côtes, et de rappeler tous les vaisseaux de guerre qu'elle avait dans la Méditerranée. Durant toute l'année 1797, absorbée tantôt par la Hollande tantôt par l'Espagne, elle n'avait pas envoyé un seul navire dans les eaux italiennes, et s'était montrée indifférente à la chute de Venise, à l'occupation des îles Ioniennes, au transfert de la flotte vénitienne à Corfou et à Toulon.

Récemment enfin, tous les regards de l'Angleterre s'étaient con-

(1) On est étonné que Marmont, bien qu'il ait fait partie de l'expédition, ait oublié cela sous l'empire d'impressions ultérieures, et ait blâmé dans ses mémoires la témérité de Bonaparte, tandis que Thiers, au contraire (*Hist. de l'Empire*, XX, 672), loue le génie avec lequel Napoléon a fait passer son armée à travers les flottes ennemies, et que Miliutin (*Hist. de la guerre de 1799*) parle de la Méditerranée couverte de flottes anglaises.

centrés sur les armements qui s'accomplissaient à si grand bruit dans la Manche. Il s'agissait maintenant, et c'était pour elle une question de vie ou de mort, d'avoir sous la main des forces suffisantes pour bloquer efficacement la Hollande et les ports espagnols, et pour enlever par là tout soutien à l'attaque des Français. Elle semblait donc pouvoir moins que jamais songer à une expédition dans la Méditerranée, et Bonaparte ne se trompait pas quand il prenait cette impossibilité pour base de ses plans. Le 20 avril encore, lord Grenville annonça à la cour de Vienne que son gouvernement n'était pas en état de faire la moindre chose pour la Méditerranée, et pourrait tout au plus y envoyer temporairement quelques navires après le 1er juin; mais que leur séjour prolongé dans ces parages ne serait possible qu'au cas où les Français échoueraient dans leur attaque contre les côtes anglaises, et où l'Autriche pourrait de nouveau imposer la neutralité à l'Espagne. Or, Bonaparte comptait prendre le large dans la dernière semaine d'avril; l'espoir d'avoir pendant trois mois peut-être la mer Méditerranée ouverte à ses opérations n'était donc ni inconsidéré ni téméraire; ce n'était autre chose que la confiance avec laquelle tout général, dans un mouvement quelconque, doit être prêt à affronter tous les dangers possibles. C'était, nous l'avons dit, une entreprise hardie; mais ce n'était pas une aventure téméraire et coupable, du moment que Bonaparte pouvait compter sur la souveraineté de la Méditerranée et sur des communications assurées.

Un examen détaillé du but de l'expédition amène à des conclusions analogues. Souvent elle a été taxée d'extravagance et l'on n'a voulu y voir que la conception d'un cerveau en délire; mais, en y regardant de plus près, on reconnaît que la sévérité de ce jugement doit être considérablement atténuée. Les pouvoirs donnés le 12 avril à Bonaparte mentionnaient à la vérité des choses prodigieuses, telles que la conquête de l'Égypte, le percement de l'isthme de Suez, l'envahissement de toutes les possessions anglaises en Asie; ce dernier point surtout a été souvent traité de fanfaronnade insensée, mais tel n'était pas l'avis de l'amiral Nelson, alors le plus redoutable des adversaires de Napoléon. Nelson, au contraire, pensait que les Français, une fois en Égypte, pourraient sans grande difficulté susciter les plus graves dangers aux possessions anglaises dans les Indes orientales, et qu'ils pourraient même,

en quelques semaines, agir de concert avec les Indiens ennemis de l'Angleterre. La question principale, d'ailleurs, reste toujours non tranchée : Jusqu'à quel point cette instruction du 12 avril exprime-t-elle la véritable pensée de Bonaparte? A-t-elle pour but de lui indiquer des devoirs positifs, ou seulement de lui donner des pouvoirs pour toutes les éventualités possibles? On peut affirmer en toute assurance qu'au moment du départ il ne songeait ni à la conquête des Indes ni au bouleversement de l'Orient, et qu'il voulait seulement peser soudainement sur la politique de l'Europe. Déjà, dans l'instruction donnée à Bernadotte, nous avons vu le gouvernement français occupé du profit qu'il pourrait tirer des affaires d'Orient. Une fois l'Égypte conquise, resterait à décider si l'on proposerait aux cours impériales de s'unir à la France pour procéder au partage de la Turquie, ou à la Porte de conclure une alliance avec la France contre les cours impériales, en échange de la remise de l'Égypte. Bonaparte considérait alors cette dernière alternative comme la plus avantageuse. Il est assez étrange de préluder à une proposition d'alliance en prenant une province à celui avec lequel on veut s'unir, mais on se trouvait vis-à-vis de la Turquie dans une situation toute particulière. Le sultan n'exerçait sur l'Égypte qu'une apparence de suprématie; les maîtres réels du pays étaient les Mamelucks, dont l'extermination ne pouvait être qu'agréable au sultan, surtout si le pays devait lui être rendu. Le ministre Talleyrand en personne devait donc suivre le général en Égypte (1), pour de là se rendre à Constantinople, en qualité d'envoyé de la France. Ici encore, il faut se rappeler cette condition première que la flotte française était maîtresse de la Méditerranée. On ne voulait pas, sans doute, livrer sans défense le ministre aux mains des Turcs alors fort surexcités; il serait très probablement resté, pour commencer la négociation, à bord d'un vaisseau de l'escadre française, dont les canons auraient été braqués sur les fenêtres du sérail, et dont les coffres auraient offert un appât séducteur aux très corruptibles ministres de la Porte. Bonaparte espérait donc que le succès serait prompt et complet.

(1) Les lettres de Bonaparte à Talleyrand, du golfe du Lion le 23 mai et de Malte le 18 juin, montrent d'une manière irréfutable que tel était son désir, et non un voyage direct de Talleyrand de Paris à Constantinople. *Correspondance de Napoléon Ier*, vol. IV, 117, 177.

L'avenir devait montrer si ses calculs étaient exacts; mais, à coup sûr, ils n'étaient ni insensés ni imaginaires. En tous cas, il était si loin de penser à renouveler l'expédition d'Alexandre, qu'il croyait être de retour à Paris au bout de quelques mois, et qu'en juillet encore il envoyait d'Égypte à son frère Joseph la commission de lui acheter en Bourgogne une maison de campagne où il pût passer l'automne (1). Il voulait, nous le voyons, non cueillir des lauriers en Asie, mais s'assurer en Égypte une position militaire qui ouvrirait peut-être des voies nouvelles à la politique générale de l'Europe.

Le général eut terminé ses préparatifs en l'espace de sept semaines, du 5 mars au 23 avril, grâce à une activité qui embrassait tout, les plus petits détails comme les points les plus importants. Des troupes de Boulogne furent envoyées à Toulon, ainsi que les brigades que Ménard commandait en Suisse; des bataillons de l'armée d'Italie furent désignés pour s'embarquer à Gênes, et la division Desaix fut dirigée de Rome sur Civita-Vecchia. De nombreux vaisseaux de transport étaient réunis dans ces ports, pendant qu'à Toulon se rassemblait une flotte imposante, composée de vaisseaux français et vénitiens, et commandée par l'amiral Brueys. Aucun signe inquiétant ne se montrait à l'horizon; les Autrichiens se prononçaient bien à Rastadt contre les demandes de la France, mais ils laissaient d'ailleurs libre cours aux décisions conciliantes de la Députation, et, le 30 mars, enfin, le comte Metternich avait lui-même apporté la sanction impériale à la décision du 11 (cession de la rive gauche du Rhin). On pouvait donc penser que l'Autriche, bien que toujours à regret, accepterait également la décision relative aux sécularisations. Le rapprochement qui commençait à s'effectuer entre l'Autriche et la Prusse n'était pas, à la vérité, du goût de Bonaparte, qui s'en était sévèrement expliqué, le 13 mars, avec l'ambassadeur de Prusse, Sandoz-Rollin. Il ne lui fut pas non plus très agréable d'apprendre que la Russie intervenait dans la négociation, comme médiatrice entre les deux puissances; cependant la Prusse, à cette occasion, témoigna de nouveau de son désir de la paix en expliquant à Rastadt aux envoyés de la France qu'il s'agissait sur-

(1) La lettre est imprimée dans la *Correspondance du roi Joseph*, mais elle a été supprimée dans l'édition impériale de la *Correspondance de Napoléon*, sans doute à cause des plaintes qu'elle contenait contre Joséphine.

tout ici du maintien de la Bavière, garantie par la Russie à la paix de Teschen, et que les puissances étaient toujours disposées à admettre la France à la négociation tout aussi bien que la Russie, si elle consentait à rappeler ses troupes de la rive droite du Rhin. Nulle part donc Bonaparte ne voyait rien qui pût modifier ses idées ; nulle part, sur le continent européen, ne se manifestait le moindre symptôme de guerre, et en tous cas, vu la lenteur bien connue de l'Autriche, la flotte française aurait depuis longtemps ramené son général dans la patrie avant qu'un bataillon ennemi n'eût franchi la frontière. Les préparatifs se poursuivirent donc activement; leur but, sur lequel un secret sévère avait été d'abord observé, commençait à être connu à Paris, et le *Moniteur* lui-même consacra plusieurs articles à l'examen des espérances et des conséquences de l'expédition d'Égypte. Toutes les mesures avaient été prises à Toulon, pour que le départ pût avoir lieu le 26 avril; mais, le 22, au moment où Bonaparte allait monter en voiture, on reçut à Paris la nouvelle d'événements inattendus qui venaient de s'accomplir à Vienne. La paix de l'Europe parut tout à coup mise en question; tout fut suspendu, et des contre-ordres furent adressés de tous côtés : ce fut un retard fatal.

Le choix de Bernadotte pour le poste important d'ambassadeur à Vienne avait été malheureux au plus haut point. Le général a fait preuve plus tard d'une grande prudence politique et de beaucoup de tact personnel; mais alors, fortement imbu des passions et des allures des Jacobins, il ne comprit pas sa tâche, et, à plus forte raison, se montra incapable de l'accomplir. Ce n'eût pas été d'ailleurs une tâche facile, même pour le plus prudent et le plus habile, que celle de gagner l'assentiment de l'Autriche aux exigences produites à Rastadt, de lui refuser l'indemnité qu'elle désirait en Italie, et, malgré cela, de faire en sorte que l'amitié de la France lui parût plus désirable que toute autre, soit par rapport à la Prusse, soit relativement à la Turquie. La plus simple réflexion aurait dû suffire, paraît-il, pour fixer irrévocablement l'attitude de l'ambassadeur. Plus ce qu'il avait à demander était désagréable, plus ses formes eussent dû être gracieuses. Plus il avait de refus à exprimer, plus il était important d'offrir autant de séduisantes espérances que possible. Plus la politique qu'il représentait était révolutionnaire, plus il était nécessaire qu'il ménageât, dans les relations

personnelles, les sentiments aristocratiques et monarchistes. En un mot, il devait tenir une conduite analogue à celle qui, à Madrid, avait facilité à Pérignon le grand succès de San-Ildefonso. Mais il fit précisément le contraire de tout cela. Au mépris complet des usages diplomatiques, il tomba tout à coup chez le ministre autrichien vers le milieu de février, sans avis préalable et sans passeport. Il fut cependant présenté à l'Empereur, et il échangea avec le ministre des assurances de sentiments pacifiques; mais il ne fit pas à la noblesse de la cour les visites d'usage, et l'archiduc Charles, qui passait quelques jours à Vienne, ayant remis une fois au lendemain, par suite d'un incident inattendu, l'audience accordée à Bernadotte, celui-ci lui fit dire que, si l'archiduc avait des empêchements pour le lundi, il en avait, lui, pour le mardi (1). Il parut alors à Thugut qu'il était rude de caractère, qu'il possédait peu de connaissances, et qu'il se laissait entièrement conduire par les jeunes écervelés dont se composait le personnel de son ambassade. Son troisième secrétaire, un Polonais révolutionnaire et ardent patriote, lui persuada bientôt que le soulèvement de la Pologne, mentionné comme possible dans son instruction, était le point essentiel de sa tâche. L'hôtel de l'ambassade devint donc le rendez-vous des conspirateurs polonais de toutes les parties de l'ancienne République, sans que Bernadotte semblât se douter que c'était là le meilleur moyen de provoquer entre les trois puissances partageantes une union que la France devait redouter par-dessus tout. A cela se joignirent les petites vexations que les représentants du Directoire français infligaient toujours aux États voisins, des plaintes sans cesse renouvelées sur ce que la cocarde tricolore avait été insultée dans le pays et sur ce que des menées contraires au droit des gens et hostiles à la République avaient été permises aux émigrés français, et enfin la demande formelle que le port des ordres de l'ancienne monarchie fût interdit en Autriche aux émigrés. Bernadotte se dépeint tout entier dans la relation faite par lui d'un entretien qu'il eut à ce sujet avec Thugut. Le ministre fit une réponse à demi-évasive aux demandes de la France, et allégua entre autres choses qu'une telle mesure aurait pour conséquence certaine le mécontentement de la Russie. « Je répondis avec une énergie toute

(1) Eden à Grenville, 17 mars.

républicaine, écrit Bernadotte (1) : Que m'importe la fureur insensée de ce tyran du Nord? Il aura assez de travail au cœur de son pays; la Pologne brisera ses chaînes, et la France a le champ libre dans cette affaire. » Vous comptez donc, demanda Thugut, enlever à l'Empereur François ses nouvelles possessions polonaises? » Sur quoi Bernadotte répondit avec une majestueuse condescendance : « La paix de Campo-Formio témoigne suffisamment des intentions bienveillantes de la France à l'égard de l'Autriche; si la Pologne s'affranchit, le Directoire fera pour l'Autriche quelque chose d'utile et d'agréable. Mais, ajouta-t-il énergiquement, le Directoire ne perd pas de vue les projets de la Russie (2). »

On comprend facilement qu'avec de telles allures l'influence de Bernadotte ait été nulle, et ses informations bien défectueuses. Aussi ses rapports à Talleyrand sont-ils aussi insignifiants et incomplets que possible; sans rien préciser sur les intentions de Thugut, il ne sait que répéter que l'Autriche, malgré toute sa colère, n'osera pas tenter une levée de boucliers. Lui-même finit par reconnaître quel triste rôle il jouait, et, le 12 avril, il pria instamment le Directoire de l'enlever à la vie diplomatique, qui lui était odieuse, pour le rendre au service actif. Puis, le lendemain, de son autorité privée, il se donna lui-même son congé.

La population de Vienne célébrait ce jour-là, le 13 avril, l'anniversaire de la levée de la landwehr faite en vue de résister à la marche de Bonaparte en Styrie. Bien qu'il ne pût rien y avoir là d'offensant pour la France, Bernadotte fit suspendre à son balcon un drapeau de 4 mètres de long, aux couleurs françaises, avec cette inscription en langue française : « République française (3) ». Comme ce n'était nullement l'usage alors, et que les

(1) Rapport du 22 germinal.

(2) Plus tard, le 27 avril, Cobenzl écrit à Saint-Pétersbourg que Bernadotte a fait à Thugut une proposition en vertu de laquelle l'Autriche et la Prusse auraient conservé leur part, mais l'Autriche se serait unie à la France pour affranchir la Pologne russe et lui donner l'archiduc Charles pour roi. Quoique des rapports analogues aient été adressés de Berlin à Saint-Pétersbourg, l'exactitude m'en paraît très douteuse, car la correspondance de Bernadotte avec Talleyrand n'en dit pas un seul mot, tandis que Thugut avait un grand intérêt à présenter aux Russes sous les plus vives couleurs les sympathies de Bernadotte pour la Pologne; pressé de questions par l'ambassadeur de Saxe, il lui déclara expressément, au contraire, qu'il n'y avait pas un mot de vrai dans tous ces bruits. — Eden à Grenville, 11 avril.

(3) Il avait aussi commandé une statue de la liberté; malheureusement l'artiste ne l'avait pas terminée.

drapeaux étrangers ne flottaient d'habitude que dans les villes conquises, le peuple vit là une provocation blessante; une foule considérable se rassembla devant la maison, contre laquelle furent lancées d'abord des paroles injurieuses, suivies de près par des pierres; des fenêtres furent brisées, et enfin, après un long tumulte, un hardi serrurier grimpa au balcon et en arracha le drapeau, qui fut bientôt déchiré en mille morceaux. Ce furent là les seuls actes de violence. Pendant longtemps on ne vit ni police ni troupes; celles-ci finirent pourtant par arriver, mais lentement et en petit nombre, et le repos ne fut rétabli que plusieurs heures après, bien avant dans la nuit. Dans l'intervalle, Bernadotte avait plusieurs fois écrit à Thugut; par sa troisième lettre il lui avait demandé des passeports afin de quitter l'Autriche avec toute l'ambassade, à moins que, le lendemain matin, l'Empereur ne blâmât officiellement le tumulte, n'infligeât une punition exemplaire à ses auteurs, et ne fît replacer solennellement le drapeau par un de ses officiers. Là-dessus Thugut lui exprima sur l'heure le vif regret de l'Empereur, et le sien propre, ainsi que l'espoir qu'il ne persisterait pas à demander ses passeports. Le lendemain matin, le comte Colloredo lui écrivit dans le même sens, de la part expresse de l'Empereur, qui avait immédiatement donné les ordres nécessaires au directeur de la police et aux commandants militaires. Mais Bernadotte ne se tint pas pour satisfait; il insista pour avoir ses passeports, et repartit pour la France. Six mois donc après Campo-Formio, les relations diplomatiques entre les deux puissances étaient de nouveau rompues : qu'allait-il en advenir?

Dans le premier moment, chacune des deux parties vit dans cet événement une perfidie de son adversaire, calculée en vue de provoquer une rupture. En Autriche, l'archiduc Charles, alors commandant en chef des troupes de Bohême et de Moravie, ordonna de prompts mouvements destinés à protéger l'archiduché et à préparer la marche vers la Bavière, tandis que le gouvernement, pour remplir quelque peu ses caisses, imposait au pays un emprunt forcé considérable. En France, Bonaparte fit débarquer toutes ses troupes, et mit des forces importantes à la disposition du général Brune pour couvrir l'Italie. Mais, en réalité, ni d'un côté ni de l'autre on ne désirait une rupture : Bonaparte voulait occuper l'Égypte, et Thugut voulait consolider ses alliances, avant de ral-

lumer la guerre en Europe. Le bruit provoqué par le drapeau de Bernadotte fut donc désagréable aux deux parties, et, finalement, au lieu de devenir un signal de combat, il fut l'occasion de nouvelles tentatives d'accord. Talleyrand ayant reçu une lettre très conciliante du ministre autrichien, Bonaparte se décida à aller trouver Cobenzl à Rastadt, afin de s'entendre avec lui, si c'était possible, sur toutes les questions pendantes. Mais Cobenzl, avant même les exploits de Bernadotte, avait été appelé à Vienne par Thugut, pour prendre place dans la nouvelle combinaison ministérielle, qui fut enfin arrêtée le 1er mai. Cobenzl fut chargé provisoirement des affaires étrangères, avec ordre exprès de persister dans le système politique de Thugut, et Thugut fut ministre sans portefeuille, chargé de l'administration de la marine et des provinces italiennes. Lorsque la lettre de Bonaparte arriva de Rastadt à Vienne, on décida que le nouveau ministre retournerait sur le champ à Rastadt pour cette importante négociation. Mais l'avis en arriva trop tard à Paris. En apprenant l'absence de Cobenzl, Bonaparte avait déclaré qu'il n'y avait rien à faire avec Metternich et Lehrbach, lesquels étaient bien moins avant dans la confiance de l'Empereur, et il avait renoncé au voyage de Rastadt. Il s'agissait maintenant de décider s'il entreprendrait l'expédition d'Égypte malgré l'incertitude de la situation, ou s'il resterait à Paris, en prévision d'une nouvelle guerre avec l'Autriche. La situation intérieure de la France l'emporta pour lui sur toute autre considération. Les Directeurs sans doute, volontairement ou à regret, lui avaient accordé une voix décisive dans toutes les questions importantes; mais ses plans étaient tantôt entravés dans leur exécution par les vices de l'administration, tantôt déjoués ou dénaturés par une démagogie irréfléchie, et, bien que l'accord existât sur l'ensemble, la jalousie et le soupçon se faisaient partout sentir dans les détails. Était-il sage, de la part de Bonaparte, d'entreprendre une grande guerre dans de telles circonstances?

Mathieu Dumas raconte que, sur une communication du général Desaix, Bonaparte avait songé alors très sérieusement à renverser le Directoire, et que celui-ci, en ayant été informé, l'avait forcé un peu malgré lui, après une vive discussion, à partir immédiatement pour Toulon. Lui-même dit alors à son frère Joseph que c'en était fait en France de la République « ce rêve de notre jeu-

nesse », mais que l'opinion publique n'était pas encore suffisamment formée sur ce que l'on devait mettre à la place, et qu'il partait pour l'Égypte afin de lui laisser le temps de s'éclairer; que, si elle lui était favorable, et si la guerre se rallumait et tournait mal pour la France, il reviendrait alors, avec la certitude d'être l'élu du peuple dont il se montrerait le sauveur; mais que, s'il surgissait pendant la guerre un nouveau général victorieux, « l'Orient, ajoute-t-il, me fournira peut-être le moyen de rendre des services encore plus grands que les siens, et d'acquérir une plus grande gloire ». Plus tard, à Sainte-Hélène, il exprima plus rudement et plus sincèrement la même pensée en disant : « Pour que je devinsse le maître en France, il fallait qu'en mon absence le Directoire éprouvât des revers, et que mon retour ramenât la victoire sous nos drapeaux. »

Il se décida donc à abandonner pour quelques mois les affaires intérieures à elles-mêmes, et à aller frapper en Orient quelques coups brillants, propres peut-être à réagir puissamment sur l'Europe. Il annonça au comte Cobenzl qu'il avait renoncé au voyage de Rastadt en apprenant son départ de cette ville, mais il l'assura en même temps que les ministres impériaux trouveraient à sa place des plénipotentiaires non moins désireux de faire la paix. Le 3 mai enfin, il quitta Paris pour s'élancer, dans le lointain Orient, vers des destinées inconnues. Pour ce qui concernait la négociation avec Cobenzl, le Directoire comprit ce que la conduite de Bonaparte pouvait avoir de blessant pour le ministre impérial. Il nomma donc à sa place un représentant pris dans la situation la plus haute, le Directeur sortant, François de Neufchâteau; et comme celui-ci, aux termes de la Constitution, ne pouvait quitter la France avant un an, la petite ville de Selz, en Alsace, fut choisie comme siège des conférences. L'instruction de François, datée du 15 mai, portait qu'il devait s'entendre avec Cobenzl aussi bien sur la satisfaction réclamée pour l'affaire du drapeau, que sur Rome, Naples, la Toscane, la Suisse, et, en général, sur toutes les questions importantes pour le maintien de la paix qui n'étaient pas du ressort des discussions de Rastadt. Talleyrand informa aussi le ministre impérial que tel était le désir du Directoire.

Cobenzl témoigna bien quelque étonnement de la disparition subite de Bonaparte; toutefois, il promit de se rendre aux conférences de Selz. Thugut était aussi d'avis qu'on devait s'y occuper

non seulement du drapeau déchiré, mais encore de toutes les difficultés européennes. Cobenzl devait demander encore une fois aux Français s'ils voulaient consentir à l'extension de la maison d'Autriche en Italie, conformément à l'engagement pris par eux par l'article 7 du traité de Campo-Formio. De leur réponse devait sortir la paix ou la guerre.

Voyons quelles perspectives s'offraient alors à eux.

CHAPITRE V

CONFÉRENCES DE SELZ

Au moment où Bonaparte quitta la France, le Directoire était, à l'intérieur aussi bien qu'à l'extérieur, en pleine action révolutionnaire.

Nous avons vu avec quelle ardeur les vainqueurs de fructidor avaient mis le coup d'État à profit, quelles sanglantes persécutions ils avaient exercées contre les monarchistes et les modérés, comment ils avaient rendu le pouvoir politique aux révolutionnaires et aux Jacobins, dont les idées se donnaient libre carrière dans la presse et dans les réunions publiques. Pendant quelque temps, tout marcha à merveille ; tant qu'il y eut des restes du parti vaincu à combattre, les Jacobins de toutes nuances, les hommes de 1793 et ceux de 1795, restèrent unis entre eux et avec le gouvernement. Mais bientôt se renouvela ce qui s'était déjà produit tant de fois depuis 1792 : lorsque l'ennemi commun fut complétement terrassé, la vieille haine de factions reparut chez les démocrates eux-mêmes avec une indomptable fureur. Leurs différents groupes étaient séparés entre eux par des torrents de sang réciproquement versés, et n'avaient en commun qu'un sentiment de licence effrénée, qui les rendait les adversaires de tout gouvernement. Tout gouvernement, en effet, même un gouvernement jacobin doit exiger une certaine obéissance, tandis que c'était un vieil article de foi révolutionnaire que le peuple souverain doit commander au gouvernement, et non le gouvernement au peuple. Le Directoire en fit la

première épreuve peu de mois après son grand coup d'État. Lorsqu'approcha, à la fin de l'hiver, l'époque des élections générales pour un tiers des représentants et pour les fonctionnaires judiciaires et administratifs; lorsque, par conséquent, une vie politique plus active se manifesta dans le pays, les gouvernants commencèrent à jeter de tous côtés des regards inquiets. On avait songé depuis longtemps à préparer efficacement les élections, et l'on voulut commencer par la mise à l'écart de tous les modérés. A cette fin, on proposa aux Cinq-Cents une suite de projets, tels que l'épuration en masse des listes électorales, le changement du siège des élections dans quarante-cinq départements, la punition de tout citoyen qui s'abstiendrait de déposer son vote dans l'urne électorale. A chacune de ces motions on pouvait objecter que la mesure proposée était illégale ou inconstitutionnelle; mais l'objection tombait devant la déclaration faite sans aucun détour qu'il fallait à tout prix enlever la majorité aux royalistes, sous peine de voir renverser la République. Les Cinq-Cents votèrent donc selon les vœux du Directoire; mais le Conseil des Anciens, moins durement atteint que les Cinq-Cents en fructidor, montra un dernier reste d'indépendance et rejeta tous ces beaux projets. Le gouvernement lui-même n'y revint pas, car il avait reconnu dans l'intervalle que les royalistes étaient complétement intimidés, et bien moins redoutables que les Jacobins, dont l'arrogance allait toujours croissant. Les terroristes s'agitaient violemment. Partout ils formaient des clubs qui se mettaient en relations les uns avec les autres, malgré les défenses de la loi, et s'affranchissaient absolument de l'influence du gouvernement. Comme en 1793, ils excitaient le pauvre et vertueux peuple à un nouveau soulèvement, déclaraient royaliste et chouan tout adversaire de leurs candidats, et réclamaient ouvertement de grandes mesures révolutionnaires propres à éloigner des élections les ennemis de la liberté. Ils se montraient aussi hostiles au Directoire que Gracchus Babœuf, à leur instigation déjà, l'avait été deux ans auparavant; on recommençait à parler de la tyrannie des Cinq, et de la glorieuse constitution de 1793. Le Directoire, au commencement de mars, essaya de réprimer ces menées; un grand nombre de clubs terroristes furent fermés, et, à la veille des élections primaires, il fut publié une proclamation énergique qui mettait les citoyens en garde aussi bien contre les anarchistes de 1793 que

contre les royalistes. Mais la surexcitation était déjà devenue trop forte. A Marseille, il est vrai, où le général Chabert avait interdit avec une rigueur toute militaire le port d'armes et de bâtons, ainsi que les rassemblements de plus de six personnes, les élections primaires se passèrent tranquillement ; mais, sur une foule d'autres points, à Paris, à Lyon, à Nîmes, à Reims, à Bruxelles, à Cambrai, etc., elles donnèrent lieu à des querelles et à des violences de toute nature : listes déchirées, électeurs chassés des salles, citoyens modérés menacés de mort, etc. Il en résulta que les deux partis nommèrent séparément les électeurs, et que chacun d'eux prétendit fournir la seule représentation légitime du département. Le 31 mars parut une nouvelle proclamation du Directoire, qui ne laissa plus aucun doute sur les intentions du gouvernement. « Les conspirateurs royalistes vaincus en fructidor, y était-il dit, cherchent maintenant à nuire à la République d'une autre manière. Ils veulent rendre la représentation nationale odieuse et méprisable, en envoyant aux Conseils les anarchistes les plus dangereux et les plus mal famés, dont les noms se montrent déjà en grand nombre sur les listes de candidats. Mais le gouvernement veille : on a su, au 18 fructidor, expulser les traîtres de la représentation nationale, on saura bien maintenant en éloigner des traîtres nouveaux. » Le 10 avril commencèrent les séances des électeurs du premier degré, entre lesquels des divisions se produisirent aussitôt. De tous les coins du pays on apprit que des scissions s'étaient faites, c'est-à-dire que les deux partis s'étaient constitués séparément. Comme la masse de la population se tenait timidement à l'écart depuis le 18 fructidor, les terroristes eurent généralement la majorité dans les collèges électoraux ; mais leurs allures tumultueuses décidèrent la minorité à les accuser d'illégalité et d'oppression, et à former conséquemment une assemblée à part. Le 26 avril, le Directoire envoya aux Cinq-Cents un message par lequel il rendait compte des élections de Paris. La minorité se plaignait de ce que les terroristes avaient appelé au sein du collège électoral une foule de gens qui n'y avaient aucun droit, en avaient exclu des électeurs légalement nommés, et y avaient admis le babouviste Antonelle ; le Directoire sommait les Conseils d'intervenir énergiquement. Le 2 mai vint un second message, plus circonstancié encore. C'était une accusation formelle contre les tendances de 1793, les empiéte-

ments iniques des clubs, leurs efforts avérés pour renverser la Constitution actuelle et lui substituer celle de 1793, la pression exercée par eux sur la population dans les élections primaires, la masse des illégalités commises durant les élections. Si l'on admettait la justesse de ces accusations, le devoir constitutionnel du Corps législatif était clairement indiqué : évidemment, des élections ainsi faites devaient être annulées, et la population devait être appelée à faire de nouveaux choix. Lamarque, député de l'extrême gauche, soutint avec beaucoup d'énergie, en faveur de ses amis politiques menacés, cette mesure constitutionnelle. « Quel grand mal peut-il y avoir, dit-il, à ce qu'en effet une douzaine de terroristes entrent parmi nous? Au contraire, il est certainement très funeste à la liberté que, pour sauver la Constitution, nous abandonnions sans cesse le terrain constitutionnel. » Mais il ne produisit aucune impression. Le Directoire craignit que de nouvelles élections ne rencontrassent le même engourdissement chez les citoyens paisibles, qui éprouvaient une vive satisfaction en voyant les alliés du 18 fructidor s'entre-déchirer ainsi; il redouta une victoire nouvelle et peut-être plus complète encore des terroristes; bref, la Chambre décida, sur son désir, non que l'élection serait annulée dans les collèges où il serait prouvé que la majorité avait été due à des manœuvres illégales, mais que ce seraient les élus de la minorité qui deviendraient les représentants légitimes du canton. Cette décision, prise le 7 mai par les Cinq-Cents après une discussion des plus vives, fut ratifiée par les Anciens le 11 mai ou 22 floréal. Elle atteignait plus de soixante députés de la gauche, qui furent ainsi éloignés du Corps législatif.

Telle était encore la force du Directoire, que le pays accepta le coup d'État de floréal avec autant et peut-être même avec plus d'indifférence que celui de fructidor. Une fois de plus, la toute-puissance du gouvernement se manifestait brillamment. Mais c'était une victoire funeste pour l'avenir, semblable à celle par laquelle jadis Robespierre, en renversant les Hébertistes, avait compromis les bases de sa propre situation. Le 18 fructidor avait rendu la souveraineté du Directoire odieuse à tous ceux d'entre les Français qui ne professaient pas les idées de 1793. Après le 22 floréal, la désillusion et la haine des gouvernants actuels se glissèrent également parmi la masse des anciens Jacobins. Le Directoire, suspect à tous

les partis, n'avait plus d'appui nulle part. Sa seule force résidait dans la possession des attributions gouvernementales, et surtout dans le dévouement de l'armée ; mais, de ce côté aussi, ses violences exerçaient une influence dissolvante. Le 18 fructidor lui avait enlevé l'attachement de Moreau, de Kléber, de Desaix ; après le 22 floréal, une répulsion mal dissimulée s'empara des généraux jacobins, Jourdan, Brune, Augereau. De plus, s'il n'existait pas, au sein du Directoire lui-même, une scission aussi profonde qu'avant le 18 fructidor, il n'y régnait pourtant ni accord ni sincérité. Barras était toujours prêt à sacrifier chacun de ses collègues à son intérêt personnel. Pour le moment, une entente assez intime existait entre lui et Rewbell (1), tandis qu'une haine personnelle séparait ce dernier de Merlin de Douai. Le Corps législatif venait de remplacer François de Neufchâteau par Treilhard, l'envoyé de Rastadt, qui se lia avec Merlin, tandis que Bonnier, son ancien collègue, était lié avec Rewbell (2), et qui se plaça dès le premier jour, à l'égard de ce dernier, sur un pied de très grande froideur.

Toutes ces circonstances n'étaient pas propres à inspirer une grande confiance dans la situation intérieure de la France au Directoire, qui n'en poursuivit que plus ardemment ses menées révolutionnaires à l'étranger. Il ne pouvait mieux affirmer ses sentiments républicains et répondre d'une manière plus péremptoire aux injures des terroristes qu'en renversant successivement tous les rois. Si la guerre en résultait, il faudrait bien que tous les généraux, républicains et modérés, lui prêtassent de gré ou de force leur concours. En tout cas, chaque conquête révolutionnaire procurait de nouvelles ressources au trésor public en détresse, et cela seul suffisait pour qu'on ne s'arrêtât pas sur la voie des empiétements. On marchait donc au hasard, sans plan arrêté, selon que le butin semblait plus ou moins facile. Bonaparte, qui surpassait tous les autres en ambition, mais qui, général prudent, les avait parfois arrêtés par les règles fixes qu'il leur imposait, Bonaparte était sur des mers lointaines, et les observations intelligentes mais peu fermes de Talleyrand n'étaient pas écoutées.

Ce fut l'Empire allemand qui ressentit le premier les effets de cette politique. Pendant toute la durée de la trêve et des négocia-

(1) Rapport de l'envoyé de la Prusse à Rastadt, 3 mai.
(2) Rapport de l'envoyé de la Prusse à Rastadt, 10 février.

tions de Rastadt, le Directoire, par ses nombreux agents, s'efforça incessamment de soulever les territoires allemands contre leurs gouvernants. Le quartier général d'Augereau avait d'abord été le centre de ces menées; après le départ de ce général, ce furent les ambassades françaises à Bâle et à Rastadt. Les agents recevaient du club révolutionnaire de Strasbourg des masses considérables de pamphlets révolutionnaires; ils prêchaient aux paysans l'abolition des droits seigneuriaux, et aux citoyens des villes l'égalité devant la loi, vantaient la générosité et le désintéressement de la nation française, et trouvaient toujours des fous assez crédules pour se laisser entraîner par leurs belles paroles. Des soulèvements de paysans eurent lieu dans l'Oberland badois, et les séditieux, dont le nombre s'éleva jusqu'à huit mille, ne purent être dispersés qu'à grand'peine. La fermentation n'était pas moins grande dans le Wurtemberg, où le duc, engagé avec les États du pays dans une vive querelle constitutionnelle, crut devoir céder sans restriction pour ne pas succomber devant une explosion révolutionnaire. La propagande française ne se bornait pas à l'Allemagne du Sud. A Hambourg, Léonard Bourdon, qui voulait obtenir de la ville un prêt de plusieurs millions, réunit en un club révolutionnaire tout ce que la population renfermait de partisans des idées nouvelles; les magistrats n'osèrent pas opposer l'énergie convenable à des menées si contraires au droit des gens, et la fermeture du club ne put être obtenue que grâce à l'intervention du roi de Prusse, président du cercle de la Basse-Saxe. Si des plaintes sur de tels faits étaient adressées à Rastadt à l'ambassade de France, Treilhard se bornait à répondre que la transformation de l'Empire allemand était dans la nature des choses, et que les États isolés ne pouvaient espérer de salut qu'en se rattachant étroitement à la grande nation. Et lorsque le gouvernement allemand voulut enfin sévir énergiquement contre les agitateurs, l'ambassade française, prenant ouvertement sous sa protection ses amis poursuivis, obtint par la menace de mesures militaires l'élargissement des prisonniers.

C'était aussi dans le même sens qu'était conduite la grande négociation de paix. La Députation, nous l'avons vu, avait consenti en principe à la cession de la rive gauche du Rhin, et accepté que les indemnités fussent fournies par les sécularisations; le 3 mai 1798, elle reçut donc une note française qui réclamait le règlement des

détails sur les bases ainsi consenties, et formulait les demandes de la France relativement à la régularisation des frontières. On acquit ici une nouvelle preuve de ce que signifiaient à Paris les mots de paix honorable et d'indépendance nationale. Le Rhin étant admis comme frontière, la France demandait, outre la rive gauche, toutes les îles du fleuve, puis, sur la rive droite, une certaine étendue de pays en face de Huningue, Kehl pour protéger Strasbourg, et Castel comme faubourg de Mayence, non par soif d'agrandissement, disait-elle, mais seulement par mesure de sécurité. L'Allemagne, au contraire, devait raser la forteresse d'Ehrenbreitstein, comme étant incompatible avec l'existence de Coblentz; toutes les douanes établies sur le Rhin devaient être supprimées; une entière liberté devait être accordée à la navigation, et ce bienfait devait même s'étendre au commerce fait par le Danube et le Weser. Enfin, il était bien entendu qu'en prenant possession des pays de la rive gauche du Rhin, la France n'en acceptait pas les dettes, qui devaient être reportées sur les pays de la rive droite donnés comme compensation aux princes dépossédés sur la rive gauche. Ceci devait fournir à la France l'occasion de s'immiscer pendant longtemps dans les affaires intérieures de l'Empire; de plus, la nouvelle frontière allemande était privée de toute défense militaire, tandis que trois passages bien fortifiés étaient cédés aux Français. De cette manière, disaient ceux-ci, on assurerait l'ordre et une paix solide, telle que devaient la désirer les deux nations. L'asservissement de l'Allemagne à la volonté souveraine de la France leur paraissait également désirable pour les deux peuples. Nous ne doutons pas que cette infatuation ne fût tout à fait sincère : dans tous les cas, elle ne permettait guère à la Députation d'espérer que ses réclamations arrêteraient les étrangers dans leurs efforts pour assurer le bonheur du pays.

Pendant ce temps, les tristes conséquences de la conquête française se faisaient sentir en Suisse comme à Rastadt. La déclaration de guerre de la France ne s'était adressée, comme nous l'avons vu, qu'au canton de Berne, ou plutôt à son aristocratie; mais, une fois dans le pays, les troupes se répandirent de tous côtés, même dans les cantons depuis longtemps démocratisés, et imposèrent tous les maux de la guerre à leurs amis aussi bien qu'à leurs ennemis. Déjà Brune s'était emparé du trésor de Berne, qui

s'élevait à 5 millions de francs, et les troupes avaient ravagé tout le canton, lorsque Lecarlier inaugura son administration par l'établissement d'une contribution de 800 000 francs à Berne, et une autre de 500 000 à Fribourg. Puis, lorsque Lecarlier fut entré au ministère et que son compagnon Rapinat, beau-frère de Rewbell, resta seul chargé des affaires, Berne fut de nouveau imposée de 6 millions, Zurich de 3, Fribourg, Soleure, Lucerne de 2 chacune, et le clergé catholique d'un million. Partout les caisses publiques étaient pillées, les magasins vidés, et des réquisitions en nature accablaient ce malheureux pays. Le cercle de ces violences s'élargissait sans cesse. Quelques semaines auparavant, au mois de février, on avait contraint la ville alsacienne de Mulhouse, alliée de la Confédération, à demander son incorporation à la République française; ce fut maintenant le tour de Genève : l'Assemblée des citoyens y fut cernée par des soldats français, jusqu'à ce qu'elle eut également demandé à faire partie de la grande nation. L'invasion avait pour prétexte l'établissement de la constitution helvétique, œuvre du grand Ochs, qui ne cessait de la vanter aux gouvernants parisiens comme le seul boulevard de la liberté suisse contre une odieuse oligarchie.

Nous avons vu plus haut que la pensée de Bonaparte ou de Brune de partager la Suisse en trois Républiques, et de laisser, à côté de la nouvelle Helvétie, une existence indépendante aux cantons de Vaud et du Valais d'une part, aux Vieux Cantons de l'autre, avait été saluée avec joie par la population de ces cantons. Le mécompte fut donc grand lorsque Brune, quelques jours plus tard, reçut du Directoire l'ordre de révoquer ses mesures et de proclamer l'unité de la République helvétique. Les cantons occupés par les Français cédèrent à la force, et établirent à Aarau une Assemblée constituante chargée d'organiser la nouvelle administration. Mais le Valais au sud, la plus grande partie des Vieux Cantons, et la vallée supérieure du Rhin, refusèrent absolument d'entrer dans la nouvelle République helvétique. On eut promptement raison du Valais, qui était isolé, et qui, dans la partie basse, n'avait pas oublié d'ailleurs sa vieille haine contre ses anciens maîtres de l'Oberland : à l'appel de Mangourit, le général Lorge remonta le Rhône avec une colonne; de sanglants combats et la dévastation du pays triomphèrent de toute résistance. Dans les Vieux Cantons, les

événements furent plus graves. A Schwitz, Aloys Reding prit avec fermeté et prudence la direction du mouvement; les paysans, excités par les moines et les prêtres, se rassemblèrent, non seulement pour fermer l'entrée de leurs vallées aux oppresseurs détestés, mais encore pour les chasser hors de Suisse grâce à une vigoureuse attaque. Malheureusement, ici encore, se produisirent des discordes intestines; les partis se divisèrent dans l'Unterwalden et le canton d'Appenzell; Uri montra peu d'ardeur à seconder l'attaque projetée à Schwitz. L'influence même du clergé, bien qu'elle favorisât le soulèvement, eut ses mauvais côtés; curés et capucins, le sabre au côté, à cheval, à la tête de leurs paroissiens, affaiblissaient l'autorité des officiers et empêchaient l'établissement d'une ferme discipline. Dans ces circonstances, Reding prit le bon parti, celui de mettre fin aux querelles par l'action. Le 21 avril, une partie de ses hommes traversa le canton d'Unterwalden et gravit le Brunig afin d'attaquer l'Oberland bernois; un autre détachement pénétra dans les bailliages libres, pour aller occuper le canton de Zurich; lui-même, placé au centre avec le gros de ses forces, se jeta sur Lucerne, où les paysans prirent avec ardeur parti pour lui. Reding disposait d'un peu plus de dix mille hommes; mais le général Schauenbourg avait aussi pris ses précautions, et avait sous ses ordres environ vingt-cinq mille hommes, tant helvétiques que français. Les Suisses échouèrent donc dans leur attaque contre l'Oberland; leur aile droite, après un glorieux combat, fut également renversée près d'Hugglingen par la cavalerie ennemie, et bientôt Zug fut au pouvoir des Français. Par là, Schwitz même était en danger; aussi Reding s'empressa-t-il d'évacuer Lucerne, et de rappeler ses troupes du Brunig. Alors s'engagèrent sur les deux rives du lac de Zurich de rudes combats, dans lesquels les Français éprouvèrent de grandes pertes, mais conservèrent pourtant l'avantage; la situation de Reding devenait d'heure en heure plus périlleuse; un grand nombre de ses compagnons abandonnèrent la partie et rentrèrent chez eux; mais Reding sut électriser les hommes de Schwitz, et leur fit jurer de résister jusqu'à la mort. Le 2 mai donc on se battit avec acharnement à Immensée et sur le Schindeleggi; les Suisses se défendirent opiniâtrément sur les deux points; mais, se voyant menacés par derrière du côté d'Einsiedeln, ils reculèrent et s'engagèrent dans le défilé de Morgarten, qui

avait vu, cinq cents ans auparavant, la première victoire des confédérés libres. Bientôt les Français les attaquèrent également sur ce point. Les Suisses alors déployèrent de nouveau toute l'énergie du désespoir; s'avançant avec fureur, ils enfoncèrent les puissantes colonnes de l'ennemi, les rejetèrent au bas de la montagne, et les repoussèrent jusqu'à Aegeri. Là, Reding arrêta la poursuite : il ne voulait pas, en s'éloignant davantage, laisser sans défense les autres points menacés.

Des deux côtés on se prit alors à réfléchir. Les Suisses, malgré la joie que leur causait cette victoire, comprenaient qu'ils ne pourraient résister longtemps à des forces tellement supérieures. Quant aux Français, ils avaient perdu plus de trois mille hommes depuis le commencement de la lutte, tandis que les pertes de leurs adversaires avaient été dix fois moindres; cette guerre avait peu d'attraits pour eux, car leur grande supériorité de nombre diminuait la gloire du succès, et les chalets des pâtres des Alpes ne leur offraient pas un séduisant butin. Une trêve fut donc conclue le 3 mai, et le lendemain on signa un traité en vertu duquel les Vieux Cantons entraient dans la République helvétique, et les Français, d'autre part, renonçaient à les occuper militairement. Saint-Gall et le Rheinthal seuls devaient encore pendant un certain temps supporter et nourrir des garnisons françaises.

C'est au milieu de ces luttes sanglantes que se constitua l'unité helvétique. Pendant que les combats et la dévastation remplissaient les vallées et couvraient les pentes des montagnes, le Sénat et le Grand Conseil, s'érigeant à Aarau en représentation nationale, nommaient comme organe souverain du gouvernement un Directoire composé de cinq membres. Les nouveaux gouvernants étaient tous des hommes modérés et intelligents. Ce qui caractérise bien le sentiment alors dominant, c'est que Ochs et Laharpe, les deux grands « libérateurs », les instruments de la France, ne purent, à leur immense dépit, réussir à entrer au Directoire. Cependant l'existence de ce gouvernement n'était nullement digne d'envie. Dans un pays entièrement dévasté, sans argent, sans forces militaires disciplinées, il lui fallait manœuvrer entre les exigences des partis, et, ce qui était plus difficile encore, louvoyer à travers les ordres impérieux de Schauenbourg et de Rapinat qui continuaient à exercer dans tout le pays leurs odieuses exactions,

mettaient arbitrairement la main sur les revenus publics, et laissaient libre carrière à la rudesse des troupes françaises. En vain les Directeurs suisses les accablaient-ils de prières, de plaintes, de récriminations; en vain la Confédération envoya-t-elle à Paris un ambassadeur nommé Zeltner. Talleyrand, le vieil adversaire de cette guerre de brigandage, le reçut amicalement, mais ses représentations ne furent nullement écoutées. Jenner, commissaire des guerres bernois, sut mieux défendre à Paris les intérêts de son canton. Les nombreuses discussions qu'il avait eues avec Brune au sujet du trésor de Berne lui avaient permis de reconnaître quels étaient les seuls moyens efficaces auprès des gouvernants français. Le 27 avril, il obtint de Talleyrand une réduction considérable sur la contribution demandée à Berne; de plus, l'entretien des troupes qui se trouvaient dans le canton fut laissé à la charge du trésor français. A cette nouvelle, Rapinat entra en fureur; il déclara que cet exécrable traité condamnait la moitié de l'armée française à mourir de faim; mais Talleyrand en voulait depuis longtemps à cet homme brutal et obstiné, qui, fort de sa haute parenté, n'avait jamais honoré le ministre d'un rapport, et il obtint du Directoire la ratification du traité. Rapinat ne s'en montra que plus violent contre les Suisses et leurs magistrats; les réunions politiques furent dissoutes, la liberté de la presse étouffée, tout voyage d'un canton à l'autre interdit sans un passeport français. Et comme les Directeurs helvétiques opposaient à cette tyrannie une opiniâtre résistance, Rapinat eut recours à un moyen très simple, dont il avait éprouvé l'efficacité en Hollande et dans la Cisalpine : il écrivit de Zurich au gouvernement helvétique que les Directeurs Bay et Pfyffer étaient soupçonnés d'entretenir des intelligences perfides avec l'Angleterre, et qu'ils feraient bien de se retirer; il désigna également trois hauts fonctionnaires qui devaient être écartés en raison de leurs mauvais sentiments. « L'officier qui remettra cette lettre au Directoire attendra la réponse, » disait-il en terminant. Deux jours plus tard, il publia un nouvel ukase, lequel, attendu que la Suisse devait être considérée comme pays conquis, et que, par conséquent, les agents du gouvernement français devaient y prononcer sur la politique et les finances, déclarait non avenues toutes les décisions du gouvernement helvétique qui étaient contraires aux ordres de la France, et menaçait de répression armée toute opposition à ces

ordres. Les hommes désignés par lui cédèrent à la force, et Rapinat annonça le 21 juin qu'il avait nommé Directeurs à leur place les citoyens Ochs et Dolder. C'était proclamer aussi brutalement que possible l'asservissement absolu du pays; aussi la France crut-elle prudent d'atténuer quelque peu l'effet qui en pouvait résulter. Le 25 juin, une lettre du général Schauenbourg annonça au Corps législatif réuni à Aarau que le Directoire français avait rappelé Rapinat, dont il désapprouvait la conduite, qu'on pouvait dès lors pourvoir constitutionnellement, par l'élection, au remplacement de Bay et de Pfyffer. Là-dessus, grande joie dans l'Assemblée, qui songea un instant à réintégrer les deux bannis dans leurs fonctions. Cependant on découvrit bientôt que tel n'était pas l'avis en haut lieu, et, le 29 juin, Ochs et Laharpe furent appelés par l'élection à faire partie du gouvernement. Schauenbourg en témoigna une vive satisfaction; la bonne intelligence fut ainsi rétablie, et Rapinat lui-même conserva sa place de commissaire du gouvernement français. Nous ne rechercherons pas si son rappel n'avait été qu'une feinte destinée à disposer les Suisses en faveur des élections tant désirées, ou si, en effet, des influences diverses avaient alors agi à Paris.

Pendant que toute la Suisse devenait ainsi un lieu de cantonnement docile et productif pour des masses de troupes françaises, la propagande révolutionnaire travaillait non moins ardemment les États italiens, d'une extrémité à l'autre de la péninsule. De crainte d'être troublé dans des opérations plus importantes, le général Bonaparte n'avait jamais voulu entendre parler d'un bouleversement complet du pays. Il voulait, pour le moment, laisser subsister les gouvernements actuels, pourvu toutefois qu'ils se montrassent dociles à ses désirs; il ne voulait pas irriter de nouveau l'Autriche par la chute de la Toscane; il ne voulait pas trop disséminer les forces françaises dans la péninsule par l'occupation de Naples, il ne voulait pas, par une révolution à Turin, mettre l'anarchie et le désordre dans l'armée sarde, dont il disposait actuellement. Mais les Directeurs, et surtout Merlin et La Réveillère qui prêtaient alors une vive attention aux affaires d'Italie, n'étaient pas plus accessibles à ces considérations qu'aux arguments de Bonaparte en faveur du maintien de la Papauté. Partout où une couronne se trouvait à leur portée, ils considéraient comme un devoir républicain de la

briser; chaque fois qu'ils avaient à traiter avec un roi, celui-ci devait au moins ressentir chaque jour l'immense supériorité de la forme républicaine. Au printemps de 1798, ils renouvelèrent dans ce sens leur personnel diplomatique en Italie, où les représentants de la France, choisis pour la plupart d'après les idées de Bonaparte, leur paraissaient beaucoup trop tièdes et trop modérés. Sotin, ministre de la police au 18 fructidor, fut nommé en Ligurie, on envoya à Turin et à Naples Ginguené et Garat, écrivains de science et de talent, mais jacobins ardents, et enfin, comme nous le savons déjà, le général Brune eut le commandement en chef des troupes françaises en Italie. Il s'agissait en premier lieu de la souveraineté exercée sur le Piémont par le roi de Sardaigne. Au commencement de mars déjà, lorsque Melzi, envoyé de la République cisalpine, s'était plaint à Rastadt de ce que l'établissement de la République romaine avait enlevé tout espoir d'agrandissement à son pays, Treilhard, pour le calmer, avait dirigé ses regards vers le Piémont. « Mais, avait objecté Melzi, le traité d'alliance franco-sarde sera ici un obstacle. » — « N'importe, avait répondu Treilhard, faites-moi un plan pour le bouleversement du Piémont, et ce sera chose faite en quelques mois (1) ». Les instruments, en effet, ne lui manquaient pas. Six forteresses du Piémont étaient occupées par des garnisons françaises, que Bonaparte, à la vérité, avait sévèrement maintenues jusque-là dans les limites de leurs devoirs militaires; mais elles commençaient à faire de la politique, et leur chef, le général Casabianca, un ami du Directeur Barras, se mettait à la tête d'incessantes menées révolutionnaires. Dans le pays, la noblesse et le clergé avaient horreur de tout ce qui était républicain, et leur influence entretenait chez les basses classes du peuple, et surtout chez les paysans, une haine fanatique contre les Français. La classe moyenne, au contraire, était animée de sentiments libéraux : un certain nombre de jeunes gens prêtaient une oreille avide aux excitations de la France, moins par esprit républicain et par haine de la royauté que pour contraindre Charles-Emmanuel à donner une constitution au pays. En 1797 déjà, une tentative de soulèvement avait eu lieu sur les bords du lac Majeur, mais les troupes royales,

(1) Rapport des envoyés prussiens, 5 mars, d'après le propre récit de Melzi. Pour ce qui suit, voir le XVe livre de Botta, et les *Mémoires de Miot de Melito*, vol. I, chap. VII.

fortes de l'assentiment de Bonaparte, l'avaient énergiquement réprimée, et les tribunaux avait cruellement sévi contre les coupables. Bon nombre de ceux-ci, ou de ceux même qui pouvaient seulement être soupçonnés, s'étaient alors réfugiés à Milan ou à Gênes, où ils avaient reçu accueil et protection, et, de ces deux villes, ils s'efforçaient de préparer le triomphe de leurs idées dans leur patrie. Ginguené, arrivé à Turin à la fin de mars pour y prendre possession de son poste, caractérisa aussitôt sa situation par ses allures et ses formes personnelles. Le roi, toujours simple et ennemi du faste, le reçut pour la première fois en audience particulière et sans témoins, selon l'usage de cette cour, ce qui n'empêcha pas Ginguené de lui adresser un discours pompeux et emphatique, dans lequel il célébrait les vertus républicaines et l'honnêteté du Directoire, et ne faisait que toucher avec une généreuse indulgence aux fautes commises par le gouvernement sarde. Charles-Emmanuel, ébloui par ce chef-d'œuvre littéraire, se contenta pour toute réponse de demander à l'ambassadeur des nouvelles de sa santé. La première démarche de Ginguené auprès du ministre Priocca eut pour objet de demander que Mme Ginguené fût présentée à la cour comme ambassadrice, non toutefois en habit de cour, mais avec une toilette d'une simplicité républicaine, en robe blanche et bas de coton. La facilité avec laquelle le roi fit cette concession, douloureuse pour lui, fut de peu d'utilité à son gouvernement. Les menées révolutionnaires et l'appui que leur prêtaient les Français s'accusaient plus fortement chaque jour. Une bande de seize cents hommes se forma ostensiblement, à la connaissance de Brune, à Pallanza, sur le lac Majeur, franchit la frontière sarde, et s'empara par surprise de la petite forteresse de Domo d'Ossola. Un autre détachement de même force se dirigea de Gênes sur Carrosio, localité piémontaise enclavée dans le territoire ligurien, où il fut renforcé par deux mille soldats qui abandonnèrent d'un seul coup le service de la République ligurienne sans que leurs chefs y missent le moindre obstacle, et traversèrent leur pays pour aller faire des incursions dans les districts piémontais les plus voisins. Une troisième troupe se montra dans les vallées habitées par les Vaudois, occupa Bobbio, menaça Pignerol, et, par conséquent, la capitale elle-même. Une de leurs proclamations indiqua en toute sincérité quelles étaient les idées du gouvernement français.

« Pour hâter la paix, disait-elle, le Directoire a bien voulu considérer les rois comme représentants de leurs peuples; cette tolérance, jadis nécessaire à la conclusion de la paix, doit être évidemment très restreinte aujourd'hui; protéger la faiblesse, c'est en tirer parti; l'alliance du roi de Sardaigne avec la République française implique sa renonciation au trône. » Ce qui était dit ici ouvertement était confirmé en fait par les refus ou les paroles évasives que Ginguené opposait aux plaintes du ministre Priocca au sujet de l'appui bien connu que Brune et les magistrats de Milan et de Gênes prêtaient aux révoltés. L'ambassadeur déclara que la France ne pouvait empêcher les habitants du Piémont de demander à être affranchis d'un gouvernement oppressif, et il se plaignit à son tour de ce que la cour de Turin tolérait en Piémont la présence d'émigrés français, ne sévissait pas contre les bandes des Barbetti, qui avaient assassiné nombre de Français dans les montagnes, et ne licenciait pas ses régiments suisses, du moment que le nouvel ordre de choses ne permettait plus aux enfants de l'Helvétie de servir à l'étranger. Le roi et Priocca, prévoyant leur sort, résolurent d'en finir promptement, plutôt que de se laisser tuer peu à peu et à coups d'épingle. Ils jetèrent d'abord sur Domo d'Ossola quelques régiments qui attaquèrent vivement les insurgés; ceux-ci furent mis en pleine déroute, et un grand nombre de leurs officiers, parmi lesquels se trouvaient plusieurs Français, furent faits prisonniers. Ils déclarèrent ensuite au gouvernement ligurien que, du moment qu'il avait accordé libre passage aux insurgés, les troupes royales traverseraient également la Ligurie pour se rendre à Carrosio, et le général Orasco s'empara de cette dernière ville après une courte résistance, sans s'inquiéter des protestations des Liguriens excités par Sotin, ce qui mit également fin à la révolte sur ce point. Là-dessus, Sotin obligea le Directoire ligurien à déclarer la guerre au roi pour cette violation des frontières; les Piémontais évacuèrent alors Carrosio, et leurs adversaires s'empressèrent d'occuper Loano et Serravalle.

Dans ces conjonctures, le Directoire français jugea que le moment d'une intervention directe était arrivé. Le 18 mai, Talleyrand envoya à Turin une note dans laquelle il désignait les rebelles comme des innocents égarés et séduits, demandait pour eux une amnistie entière, et promettait que la France emploierait

toute son influence dans la Cisalpine et la Ligurie en faveur du rétablissement de la paix, si le roi faisait marcher ses troupes pour exterminer les Barbetti. Dans le cas où la cour de Turin n'accéderait pas à ces demandes, le Directoire, disait la note, devrait le considérer comme complice d'une grande conjuration, dont les plans, exactement connus à Paris, avaient pour but final l'assassinat de tous les Français qui se trouvaient en Italie. Ginguené transmit le 24 mai ces déclarations au ministre sarde, après leur avoir fait subir un remaniement dont le mérite littéraire lui semblait si grand qu'il en demanda à Talleyrand la prompte publication. Telle ne parut pas être cependant l'opinion de Priocca, car il répondit dès le lendemain par l'exécution de dix des insurgés, dont deux Français, et ce ne fut que le 28 qu'il donna l'ordre de suspendre momentanément les poursuites. Ennuyé au plus haut point de l'emphase de Ginguené, il demanda, mais en vain, que la négociation fût continuée à Paris par l'ambassadeur de Sardaigne : le Directoire le renvoya une fois pour toutes à Ginguené, qui obtint le pardon des rebelles, bien qu'avec plusieurs restrictions. Mais à peine Priocca croyait-il avoir tout concilié, que le général Brune parut derrière Ginguené ; il déclara que, vu la fermentation générale du pays, la sécurité de ses troupes exigeait qu'il demandât la remise de la citadelle de Turin à une garnison française, ainsi que le renvoi des ministres, qui lui étaient suspects au plus haut point. Il n'avait nul pouvoir de son gouvernement pour faire cette demande ; mais il se souvenait que Bonaparte n'en avait pas eu davantage pour conquérir Venise, et il trouva d'ailleurs chez Ginguené une obéissance égale à celle que Bonaparte jadis avait trouvée chez Villetard et Faypoult. Tous deux savaient très bien qu'ils agissaient sinon d'après les ordres, du moins selon les idées du Directoire. En vain Priocca déclara qu'il fallait avant tout soumettre cette question au Directoire ; Brune et Ginguené persistèrent à réclamer une décision immédiate, et le roi, afin d'épargner la violence ouverte à ses sujets, consentit le 28 à ouvrir aux Français la citadelle de sa capitale, et à vivre désormais sous la bouche des canons républicains. Les ambassadeurs d'Angleterre, de Russie et de Portugal demandèrent à leurs cours la permission de quitter la ville, du moment que Charles-Emmanuel n'était plus roi de fait, et que l'envoyé français était en réalité le souverain du Piémont.

Bien que le grand-duc de Toscane n'eût pas alors de garnison française à Florence, il n'en était pas moins convaincu que sa situation était la même que celle de Charles-Emmanuel. Resserré entre les Républiques cisalpine et romaine, dépouillé à main armée par les Cisalpins de quelques-uns de ses districts frontières, menacé de révoltes intestines dans plusieurs villes de la Toscane, il était surtout gêné et inquiété au plus haut point par le séjour dans ses États du Pape exilé, dont toutes les démarches suspectes lui étaient reprochées par les Français avec une menaçante énergie. Les événements du Piémont remplirent son âme de terreur, et il résolut d'envoyer une ambassade à l'Empereur afin d'implorer son secours. Son confident Manfredini partit donc pour Vienne en grand secret. Or, nous savons que Manfredini s'était attiré toute la colère de Thugut au printemps de 1796; le ministre, d'ailleurs, qui prévoyait une négociation au sujet du drapeau de Bernadotte, n'était nullement disposé à prendre le moindre engagement avec la Toscane. Le 19 avril donc, lorsque le Florentin lui écrivit de Neustadt pour s'annoncer, il lui envoya l'ordre de s'arrêter dans cette ville, de s'acquitter de sa mission par écrit, et d'attendre la réponse de l'Empereur. Mais Manfredini, qui voyageait rapidement, était déjà parti, et, à la grande colère de Thugut, il arriva à Vienne dans la journée. On comprend que, dans de telles circonstances, il n'obtint pas grand'chose; il dut se contenter de l'assurance que l'Empereur ferait pour son auguste frère tout ce que les événements lui rendraient humainement possible. Dès lors, sans être directement menacé à Florence, le roi, pénétré du sentiment de son impuissance, attendit dans un sombre abattement le cours des événements.

Une agitation plus passionnée régnait à la cour de Naples, et non sans motif, car, tandis qu'ils abandonnaient la Toscane à sa faiblesse, les Français adressaient à Naples les demandes les plus exorbitantes. A peine la République romaine avait-elle été fondée. qu'ils la proclamèrent héritière des droits du Saint-Siège, et déclarèrent par conséquent que Naples devait reconnaître sa suzeraineté, comme elle avait reconnu celle des Papes, par une contribution annuelle; qu'elle devait ensuite livrer à la République les principautés papales de Bénévent et de Ponte-Corvo, enclavées dans ses provinces, et, de plus, affirmer son désir de paix en congédiant le ministre Acton, dont l'hostilité à l'égard de la France était

notoire. Pendant ce temps, des symptômes de sentiments sinon républicains du moins libéraux se manifestaient comme en Piémont chez la classe moyenne et chez une partie de la noblesse, tandis que l'autre partie, qui était la plus considérable, le clergé, et, à son instigation, les paysans, les pêcheurs et les lazzaroni, témoignaient pour les Jacobins la haine la plus sauvage. Confiant dans cet appui, le gouvernement résolut de ne pas s'abandonner lui-même par une lâche condescendance. Personnellement, le roi Ferdinand IV était un homme d'une nullité complète; mal élevé, sans instruction, dépourvu d'intérêt et de capacité pour tout travail politique ou intellectuel, bienveillant mais apathique, n'ayant de goût que pour la chasse, la pêche et les plaisanteries de mauvais goût, il était alors fort irrité contre les Français, qui troublaient d'une manière si pénible le calme habituel de sa vie. Avec une telle nature, il avait depuis bien des années abandonné presque exclusivement la direction des affaires à la reine Caroline, fille de la grande Marie-Thérèse, qui joignait aux meilleures intentions une vive pénétration et une excessive impressionnabilité; son frère Joseph disait souvent de ce couple étrange que, si elle avait pu donner la moitié de ses nerfs à son mari, ils auraient été l'un et l'autre les êtres les meilleurs que l'on pût imaginer. Elle avait eu au début des jours très difficiles à traverser, avec ce mari tendre mais irréfléchi, et prompt à subir toutes les influences; mais elle avait enfin réussi à le dominer complètement. Elle y fût difficilement parvenue, car, malgré toute son ardeur, elle manquait de stabilité et de suite dans les idées, sans le secours d'Acton, auquel elle restait fidèle, et qu'elle maintenait dans sa haute situation malgré quelques traits inquiétants de son caractère. Toujours violente dans ses impressions, elle ressentait une profonde horreur pour les Français, qui avaient fait périr son beau-frère et sa sœur, et qui avaient fait peser tous les maux de la guerre sur sa nouvelle comme sur son ancienne patrie; en présence des victoires de Bonaparte, elle avait consenti avec une amère douleur au traité de 1796, mais nulle puissance au monde n'eût pu la décider à pousser plus loin la condescendance. Les demandes de la France furent donc repoussées avec dédain; des masses considérables de troupes furent rassemblées sur la frontière romaine, et tout symptôme de sentiments libéraux fut réprimé par des procès criminels. La situation était alors si précaire à Rome,

surtout depuis le départ de la division Desaix appelée à faire partie de l'expédition d'Égypte, que le Directoire, pour le moment, ne crut pas devoir aller jusqu'à une rupture ; de nouvelles négociations aboutirent à un traité qui abandonnait les principautés papales au roi, moyennant une somme de 20 millions de francs, sur quoi le roi ordonna à ses sujets de traiter amicalement les Français, et, en apparence au moins plus qu'en réalité, il remplaça Acton à la tête du ministère par le marquis de Gallo, le négociateur de Campo-Formio.

Mais la bonne intelligence ainsi rétablie fut de courte durée. Rien que l'attitude de Garat, le nouvel ambassadeur de France, suffit pour la troubler. Garat était un littérateur, comme Ginguené ; comme lui aussi, il adressa au roi, à son audience d'arrivée, un discours long et ampoulé sur l'excellence et la haute bienveillance de la République française, et Ferdinand, qui ne comprenait pas un mot à ces phrases pompeuses, l'écouta abasourdi et lui tourna le dos sans lui rien répondre. Quant à la reine, elle dut se faire une véritable violence pour recevoir cet ambassadeur, qui jadis, ministre de la justice sous la Convention, avait lu à l'infortuné Louis XVI sa condamnation à mort ; à ses yeux, ce choix seul était une grave offense. D'un autre côté, les armements activement poussés à Toulon et à Gênes, en vue de l'expédition d'Égypte, semblaient très suspects à Naples, où on les considérait comme les préparatifs d'une attaque perfide contre l'île de Sicile. Naples poursuivit donc aussi ses préparatifs militaires, avec une infatigable ardeur ; peu à peu l'armée atteignit le chiffre d'environ soixante mille hommes ; mais ces troupes n'avaient pour elles que leur nombre, et manquaient absolument de préparation et de solidité. En même temps, on implora comme en Toscane l'appui de l'Autriche, et le cabinet de Vienne, qui partageait la pensée de la cour de Naples sur le but de l'expédition de Toulon, se décida le 19 mai à conclure avec le roi Ferdinand un traité d'alliance défensive, en vertu duquel l'Autriche devait mettre soixante mille hommes en campagne, et Naples dix mille, à la première attaque des Français, sauf à augmenter ce nombre selon que le besoin s'en ferait sentir. Dans l'intervalle, Garat s'était plaint des armements de Naples, et avait demandé d'un ton menaçant le désarmement des troupes et l'élargissement immédiat de tous les prisonniers politiques ; mais, après le succès qu'il venait de

remporter à Vienne, le gouvernement napolitain était moins disposé que jamais à une soumission craintive; il repoussa avec colère les exigences de Garat, et demanda même instamment à Paris le rappel de cet ambassadeur détesté. Le Directoire, qui ne se souciait pas d'engager la guerre avec Naples alors que ses rapports avec l'Autriche étaient encore très tendus, souscrivit au vœu du roi : Garat fut remplacé par un autre Jacobin, Lacombe Saint-Michel. Cependant, la flotte française ayant passé inoffensive devant la Sicile, Naples recommença à respirer et à trouver qu'en définitive la paix valait mieux que la guerre; dans la crainte donc d'être impliqué malgré lui dans une querelle franco-autrichienne, par suite de l'alliance conclue avec Vienne, le roi, à la grande colère de l'Autriche, refusa de ratifier le traité, donnant pour motif de ce refus la clause par laquelle Naples devait déclarer la guerre à la France en cas d'hostilités contre l'Autriche, de même que l'Autriche en cas d'hostilités contre Naples. Ce ne fut qu'au bout de quelques semaines que le roi revint sur sa décision.

De tous les côtés donc la perspective qui s'offrait au cabinet de Vienne était peu rassurante. Des motifs de nouvelle et prompte rupture se présentaient en foule. Les conquêtes françaises s'étendaient à la rive droite du Rhin, s'avançaient à travers la Suisse jusqu'aux frontières de l'Autriche, et embrassaient l'Italie dans son entier. Pendant ce temps, la diplomatie française, violant l'un après l'autre tous les engagements pris envers l'Empereur à Campo-Formio, refusait, malgré les empiétements de la France sur le Rhin, l'équivalent promis en pareil cas, et annonçait toujours plus ouvertement l'anéantissement de toutes les souverainetés ecclésiastiques, c'est-à-dire de toute l'influence autrichienne en Allemagne. Chacun de ces griefs aurait suffi à lui seul pour donner lieu à une levée de boucliers : or, non seulement ils étaient réunis, mais des craintes pour la Pologne et la Turquie, d'autant plus vives peut-être qu'elles n'avaient alors rien de précis, et l'image de l'Europe entière en proie à l'incendie révolutionnaire, venaient encore s'y joindre. Il était hors de doute que la guerre avec la France était moins dangereuse que le voisinage de cette puissance en temps de paix.

D'un autre côté, que pouvait-on espérer si l'on se décidait pour la guerre? Réduite à ses seules forces, l'Autriche devait considérer la lutte comme très risquée. Elle avait bien des masses

considérables de troupes sur la frontière italienne; mais, en Allemagne, elle eût été alors beaucoup plus faible que l'ennemi. Thugut connaissait les lenteurs de l'administration, la lassitude de beaucoup d'officiers, l'obstination et l'incapacité d'un grand nombre de généraux. La détresse financière l'inquiétait plus encore; l'Angleterre, à la vérité, était prête à fournir des subsides, mais toujours à une condition dont Thugut ne voulait pas entendre parler, celle de la reconnaissance du prêt promis par le dernier traité. A Saint-Pétersbourg, l'Empereur Paul témoignait une vive irritation contre les Français, mais il n'ordonnait pas le moindre mouvement de troupes, et jusqu'ici le seul acte de la politique russe avait été la participation de la Russie à la négociation entamée avec la Prusse. Or, Thugut n'avait nulle confiance dans le succès de cette négociation. Les idées pacifiques du roi et l'influence persistante du comte Haugwitz lui rendaient la Prusse suspecte à tous égards. Tout ce que l'on avait pu découvrir de ses intentions se bornait à un désintéressement relatif, mais en même temps au désir, bien formel chez le roi, de ne permettre à l'Autriche aucune acquisition en Bavière. Le seul profit que la France voulût bien accorder à l'Autriche devenait donc fort douteux par suite de l'opposition prussienne. Moins on pouvait, d'après tout cela, compter sur une indemnité considérable en Allemagne, plus on revenait à l'ancien désir de s'agrandir autant que possible en Italie. Puisque l'Allemagne ne voulait plus se laisser gouverner par Vienne, elle n'avait qu'à se tirer d'affaire toute seule avec les Français, pendant que l'Autriche ouvrirait au sud des Alpes une voie nouvelle à sa domination. Vu le peu de solidité de ses alliances, le cabinet de Vienne voulut donc faire une nouvelle tentative d'accord, malgré les empiétements des Français, et Cobenzl partit pour Selz afin de découvrir quels États italiens l'Autriche pourrait obtenir.

François de Neufchâteau était arrivé à Selz le 25 mai 1798, et avait eu beaucoup de peine à trouver dans cette petite ville un logement à peu près convenable. Cobenzl, qui arriva quelques jours plus tard, fut encore plus frappé de la pauvreté de l'installation. Il n'était pas possible de décider des destins du monde dans un milieu plus obscur. François se montra poli et affable de formes; il avait apporté un buste de Bonaparte pour Cobenzl, qui, à son

tour, lui remit pour le général un sabre d'honneur envoyé par l'Empereur. Mais, malgré cette affabilité, la profonde divergence des idées se manifesta dès la première séance, qui eut lieu le 30 (1). Cobenzl ayant fait remarquer combien il était désirable que l'Autriche et la France s'entendissent préalablement sur chacune des mesures qui devaient être proposées à Rastadt, François ne répondit que par un éloquent silence. Il insista, au contraire, pour qu'on réglât avant tout l'affaire de l'insulte faite à l'ambassade française, insulte qui la première avait donné lieu à l'entrevue. Cobenzl répondit que Bernadotte et ses Polonais étaient seuls coupables ici, que le fait absolument nouveau d'avoir arboré le drapeau dénotait bien le désir d'une rupture, et que d'ailleurs amende honorable avait été plus que suffisamment faite par la note de Colloredo. « Ce n'est pas une feuille de papier que nous demandons, répondit François, c'est une réparation publique et effective. » Il voulait que le palais de l'ambassade fût restauré à Vienne, que le drapeau tricolore y fût replacé, qu'un procès fût intenté aux émeutiers, et que tout cela fût annoncé au Directoire en audience solennelle par l'ambassadeur d'Autriche à Paris. Ceci fait, la France était prête à donner toutes les explications propres à convaincre l'Empereur de ses sentiments pacifiques. Cobenzl ne poursuivit pas cette discussion; il aborda franchement et avec énergie la question principale, celle des actes de violence commis par les Français depuis Campo-Formio. « On avait cru, dit-il, régler par ce traité la situation de toute l'Italie, et pourtant quels changements celle-ci avait subis depuis lors! » Il parla d'abord du Pape, dont l'expulsion avait causé d'autant plus de surprise que lui, Cobenzl, s'était à peu après entendu à Udine avec Bonaparte au sujet du futur possesseur du Saint-Siège. Puis il en vint à l'occupation de la Suisse et au bouleversement accompli dans ce pays. Il était impossible, dit-il, que l'Autriche restât spectatrice impassible de tels agrandissements. La restauration du Pape dans ses anciens États était pour elle de la plus haute importance. François ne fit que rire de cette importance attachée à un prêtre, et il exposa ensuite très sérieusement combien un châtiment était nécessaire, pour venger, d'un côté

(1) Correspondance de François avec le Directoire, Archives étrangères à Paris. *Analyse des rapports de Cobenzl*, par Mendelssohn; les *Conférences de Selz*, Journal historique, 23, p. 40 et s.

les mauvais traitements subis à Rome par les Français, de l'autre les sympathies anglaises des Bernois. La France, dit-il, ne s'était agrandie ni d'un côté ni de l'autre, et ne s'agrandirait pas davantage à l'avenir ; mais le ministre autrichien persista naturellement à déclarer que le rétablissement de l'ancien état de choses était seul compatible avec les engagements pris à Campo-Formio ; puis, poursuivant ses plaintes, il aborda les points en litige : la demande de toute la rive gauche du Rhin, malgré l'article 1er du traité de Campo-Formio ; le refus d'une indemnité équivalente pour l'Autriche, malgré l'article 7 ; les avantages faits à la Prusse, que la France, en vertu de l'article 9, devait exclure des indemnités, et qu'elle cherchait maintenant à attirer à elle par des séductions de tout genre, ainsi que par des négociations intimes engagées à Rastadt et à Berlin. A cela, François répondit qu'il ne savait rien de ces relations secrètes. « Du reste, ajouta-t-il, nous sommes ici à Selz, et non à Rastadt, seul lieu où ces différends avec l'Allemagne puissent être réglés. » L'entretien se termina ainsi, sans amener de rapprochement, mais aussi sans provoquer de tension nouvelle ; ce fut une première reconnaissance des situations respectives. Cobenzl en emporta l'impression que la France ne désirait pas la guerre, malgré ses audacieuses demandes de réparation ; qu'il fallait attendre, et que peut-être elle se déciderait à souscrire aux vœux de l'Autriche.

Il avait été convenu entre les deux négociateurs que Cobenzl exposerait par écrit les demandes de son gouvernement : sa note reproduisit ses griefs au sujet du renversement du Pape, malgré les assurances données par Bonaparte à Udine. Le traité de Campo-Formio, qui déterminait nettement les frontières de la Cisalpine, avait, disait-il, été violé quatre jours plus tard, lorsque la Valteline avait été réunie à cette République ; il se plaignait aussi des dangers dont la République romaine menaçait Naples et la Toscane, et déclarait que, si les Français venaient à occuper militairement les petits cantons suisses, l'Autriche y répondrait par l'entrée de ses troupes dans les Grisons. « Après ce mémoire, écrivit-il le 2 juin à Colloredo, nous saurons bientôt s'ils veulent permettre que nous nous étendions en Italie ; c'est là le grand point, le point dont tout dépend (1). » Une seconde entrevue eut

(1) *Lettres intimes de Thugut*, II, 104.

lieu le 5 juin. La question de la rive gauche du Rhin y fut de nouveau discutée, ainsi que celle de l'indemnité prussienne, et, à la grande satisfaction de Cobenzl, François ne contredit ses arguments qu'avec tiédeur et d'un air peu convaincu. Cobenzl crut découvrir que la France ne refusait à l'Empereur des acquisitions en Italie que pour le pousser à chercher des annexions en Allemagne, et, par conséquent, à rompre avec la Prusse. En tous cas, François convint que l'Autriche avait droit à un agrandissement, et ajouta qu'il serait facile de le trouver; l'Allemagne, dit-il, offrait pour cela un vaste champ, pourvu que l'Autriche se décidât à sacrifier les électeurs ecclésiastiques et à envoyer tous les prêtres au diable. Et comme ici Cobenzl résistait avec beaucoup de fermeté : « Voyons donc, s'écria François, quel autre moyen il y aurait de vous contenter. Qu'est-ce qui vous conviendrait? Des provinces turques ne serviraient-elles pas vos projets? » Cobenzl refusa de nouveau : « Pour cela, dit-il, il faudrait une nouvelle guerre, dont la Porte, jusqu'ici, ne nous a pas fourni le moindre prétexte. Cela viendra un jour tout naturellement; il vous sera facile de vous entendre sur ce point avec nous et avec la Russie; mais ce ne sera que quand tout aura été réglé à Rastadt. » Cependant Cobenzl jugea que le moment était arrivé où il devait abandonner son système de dénégations et formuler positivement les demandes de sa cour. Il expliqua que le terrain sur lequel on pourrait s'entendre ne se trouvait ni en Allemagne ni en Turquie, mais en Italie seulement; que cette contrée renfermait une foule de pays sans maîtres, tandis qu'en Allemagne toute acquisition aurait lieu aux dépens d'un possesseur qu'il faudrait dépouiller. Mais ici il trouva une oreille peu favorable. François répondit très nettement que le Directoire était précisément opposé à toute cession en Italie, et ne voulait entendre parler d'extension pour l'Autriche ni à l'ouest jusqu'à l'Oglio, ni au sud des Légations, et encore moins de la cession des îles Ioniennes. Là-dessus Cobenzl, reprenant son ancienne attitude, déclara que l'Empereur, dans de telles circonstances, devait réclamer la stricte observance du traité de Campo-Formio.

Le jour même, le 5, François rendit au Directoire un compte détaillé de la situation. Son opinion personnelle était que l'exposé de Cobenzl contenait plusieurs points difficiles à contester. « Il

a été très imprudent, disait-il, de conclure ouvertement un traité d'alliance avec la Cisalpine; il faut que nous évitions cette faute à Rome et en Suisse, car, en proclamant ainsi devant le monde entier la tutelle exercée par nous, nous donnons raison aux plaintes que notre agrandissement suggère à l'Autriche. » Il trouvait aussi très difficile de réfuter d'une manière concluante les arguments de Cobenzl relativement aux articles 7 et 9 de Campo-Formio; quant à l'affaire du drapeau, il n'y voyait plus nul motif de discorde, attendu que la venue de Cobenzl à Selz constituait par elle-même une réparation satisfaisante. Du reste, il concluait de l'opiniâtreté avec laquelle Cobenzl insistait sur l'article 9, c'est-à-dire sur l'exclusion de la Prusse de tout dédommagement en Allemagne, que les bruits d'une alliance prusso-autrichienne étaient dénués de fondement; mais il n'en reconnaissait que mieux le ferme désir de l'Empereur de s'étendre en Italie. Il déclara au Directoire que tout dépendait de ce point, presque dans les termes mêmes que Cobenzl avait employés trois jours auparavant vis-à-vis de Colloredo. Si l'on faisait ici une concession suffisante, dit-il, l'Autriche consentirait à céder la rive gauche du Rhin, ainsi que Cobenzl l'avait déclaré en rappelant la négociation d'Udine. L'Autriche, selon lui, resterait, dans ce cas, tranquille spectatrice du bouleversement du Piémont, et consentirait même à reconnaître la République romaine. Sur tous ces points, il jugeait la politique de Thugut avec une entière exactitude. Dès le mois de janvier, à la première nouvelle des dangers qui menaçaient le Pape, Thugut avait écrit au comte Cobenzl, à Rastadt, qu'il devait défendre le Pape de toutes ses forces, mais profiter au besoin de cette occasion pour réclamer les Légations comme équivalent. Pour ce qui concernait le Piémont, Cobenzl proposa le 7 juin de donner la Lombardie au grand-duc de Toscane, dont la situation était devenue intolérable, et de transformer la Toscane et le Piémont en Républiques. François refusa; il aimait mieux établir le grand-duc en Allemagne qu'en Italie, mais il répondit qu'il attendait de Paris un courrier chargé de nouvelles instructions.

Ces instructions, qui étaient une réponse au premier mémoire de Cobenzl, furent rédigées le 7 juin et ne tardèrent pas à arriver à Selz; elles étaient décisives à tous égards. Le Directoire, malgré l'avis contraire de Talleyrand, persistait à demander une réparation

publique pour le scandale du drapeau. « Lorsque l'on sera d'accord sur ce point, continuait-il, il faudra clore la négociation de Selz. » Donc, il se refusait non seulement à toute cession en Italie, mais il ne voulait pas même que la demande en fût faite officiellement. Toutefois, pour prouver que la France désirait la paix, François était autorisé à faire au négociateur autrichien les déclarations suivantes, relativement aux plaintes de l'Empereur : « Pour ce qui concernait la Valteline, on avait dû, il est vrai, fixer à Campo-Formio les limites de la Cisalpine, mais jamais une telle fixation n'avait indiqué qu'on renonçât à toute extension des frontières. Quant à Rome, il n'en était pas fait mention dans le traité, et la France ne pouvait être liée par quelques paroles de Bonaparte prononcées pendant la négociation; Naples et la Toscane n'étaient menacées d'aucun danger; en Suisse, les vieux gouvernements avaient été les agresseurs, et récemment les petits cantons avaient aussi violé la paix par leur attaque contre Lucerne; l'Autriche n'avait nul motif pour marcher vers les Grisons; si elle le faisait, néanmoins, la France y enverrait également des troupes. Les autres questions en litige devaient être traitées à Rastadt. François n'avait absolument ici qu'à observer la ligne de conduite suivie jusque-là par la France. »

Ce fatal document était le présage d'une rupture. Ce n'était pas encore une déclaration de guerre, mais c'était le rejet de toutes les conditions qui eussent rendu possible la continuation de la paix. Il serait de peu d'intérêt de suivre ici dans leurs détails les entretiens qui se continuèrent entre les deux envoyés durant tout le mois de juin. Vainement Cobenzl rappela les lettres par lesquelles Bonaparte et Talleyrand avaient provoqué la négociation, et lui avaient formellement assigné pour objets les points qu'il voulait discuter; François savait tout cela, et aurait même pu y ajouter le texte de sa première instruction; mais il était tenu de persister à déclarer que sa mission se bornait à la discusion de l'affaire du drapeau. Vainement aussi Cobenzl s'efforça sans cesse de revenir à l'Italie; François répondait toujours qu'il ne pouvait en être question à Selz. « François n'a pas encore remis sa note définitive, écrivait Cobenzl à Colloredo, le 24 juin; mais à quoi nous servira-t-elle, si elle n'a pas rapport à l'Italie? » Il la reçut le 26; elle ne parlait, en effet, que de l'affaire du drapeau. Il avait tout pouvoir pour se montrer

coulant sur ce point, dans le cas où les choses prendraient d'ailleurs une tournure favorable; mais, dans la situation actuelle, il jugea toute condescendance impossible. « Il ne reste plus à Votre Majesté qu'à prendre les armes, écrivit-il à l'Empereur ; la France ne veut ni revenir sur les faits accomplis en Italie et en Suisse, ni étendre nos frontières. Le Directoire, sans doute, ne veut pas encore la lutte ouverte; mais il est évident qu'une paix durable n'est possible que s'il est donné satisfaction à nos justes griefs et aux intérêts les plus essentiels de notre monarchie. » Il rejeta donc purement et simplement les propositions de François. Des avis et des contre-avis furent encore échangés sous formes de notes diplomatiques, et enfin les conférences se terminèrent le 5 juillet.

« C'est une chose cruelle, écrivait Cobenzl à Colloredo le 30 juin, que de perdre son temps à se quereller au sujet d'un drapeau, sans pouvoir gagner un pouce de terrain en Italie. Ce n'est pas Selz, ce n'est pas Rastadt qui me rendent malheureux, c'est l'Adige; le bonheur pour moi est sur l'Oglio et dans les Légations. »

François non plus ne partit pas le cœur léger. « Je n'ai pu réparer le mal déjà fait, écrivit-il au Directoire, et je regrette profondément de n'avoir pas réussi à satisfaire le désir de paix qui est si général partout. » Sur sa route, il trouva les populations de l'Alsace remplies de la crainte qu'une nouvelle guerre ne vînt à éclater; cependant, vu l'état des choses en Allemagne, ni lui ni le Directoire ne croyaient à une prochaine attaque des Autrichiens, et en cela ils avaient raison, car Thugut, pour le moment, n'était pas plus prêt au point de vue diplomatique qu'au point de vue militaire, bien que sa résolution fût prise à dater de l'insuccès de la conférence de Selz. « Il nous faut, disait Cobenzl, ou une vaste extension de nos frontières en Italie ou l'abandon complet de l'Italie et de la Suisse par les Français. » Et, comme les Français refusaient l'une et l'autre, toute espérance de paix était évanouie à Vienne. On ne voulait pas éclater imprudemment, avant de se sentir protégé de tous côtés; mais on était résolu à ne pas reculer d'un pas, à armer vigoureusement, et à rechercher des alliances efficaces. Il fallait donc, avant tout, s'assurer en cas de guerre le puissant appui de la Russie.

LIVRE VI

DEUXIÈME COALITION

CHAPITRE PREMIER

CAMPAGNE D'ÉGYPTE

Après un voyage rapide, le général Bonaparte arriva à Toulon le 9 mai 1798. Ses derniers préparatifs furent bientôt terminés; mais les vents étaient contraires, et il dut différer l'embarquement. Enfin, le temps s'étant amélioré, le départ fut fixé au 19 mai. La veille encore, le 18, arriva jusqu'à lui une voix qui cherchait à l'en détourner. Il fut informé que le patron d'une barque de commerce espagnole prétendait avoir vu une escadre anglaise près de l'île Minorque, et en avait donné avis à un capitaine français. Mais Bonaparte ajouta peu de foi à cette nouvelle, très vague d'ailleurs; il se contenta d'ordonner qu'on prît de plus amples informations, et, comme le vent était favorable, il mit à la voile le 19, ainsi qu'il avait été décidé. On rallia sans le moindre obstacle la division du général Baraguay d'Hilliers qui s'était embarquée à Gênes, puis, un peu plus au sud, la division Vaubois venant d'Ajaccio, et enfin, à la hauteur du détroit de Bonifacio, la division Desaix qui avait pris la mer à Civita-Vecchia.

Une puissante Armada couvrait donc la Méditerranée sur l'espace de plusieurs lieues; elle comptait quinze vaisseaux de ligne, entre autres l'*Orient*, de cent vingt canons, sur lequel Brueys avait arboré le drapeau-amiral et où Bonaparte avait établi son quartier général; quatorze frégates; soixante-douze plus petits navires de guerre, et plus de quatre cents navires de transport chargés de troupes et

de matériel. On avançait lentement, vu le grand nombre et le lourd chargement des navires ; on savait d'ailleurs que la marine française, malgré toute la bravoure de ses hommes, n'était pas encore remise du funeste ébranlement causé par la Révolution. La rencontre d'une flotte ennemie eût pu amener une effroyable catastrophe; aussi l'entreprise, nous le savons, avait-elle toujours eu pour condition première la supposition qu'il ne se trouvait pas de forces anglaises dans la Méditerranée. Au début du voyage, rien ne vint démentir cet espoir. L'équipage d'un navire de commerce anglais, que l'on rencontra sur les côtes de Sardaigne, parla bien d'une escadre de sa nation; mais Bonaparte persista à ne pas attacher d'importance à ce bruit. « Cela se réduira tout au plus à cinq ou six vaisseaux de guerre, » écrivit-il au Directoire le 27 mai. Le 4 juin, on rencontra des navires suédois qui se rendaient de Londres à Naples; ils n'avaient pas ouï dire qu'il y eût des flottes anglaises sur la Méditerranée; au détroit de Gibraltar seulement, ils avaient vu trois vaisseaux de guerre qui se dirigeaient vers l'est. Bonaparte resta donc en complète sécurité, et poursuivit sa route vers l'île de Malte, en passant devant la Sicile.

Mais cette supposition de l'éloignement des Anglais, si elle avait été exacte pendant les préparatifs de l'expédition, ne l'était plus au moment du départ. Le 20 avril encore, nous avons vu le gouvernement anglais très hésitant au sujet d'un envoi de troupes dans la Méditerranée ; en affaiblissant les escadres qu'il avait devant Cadix, Brest et Boulogne, il craignait de compromettre la sécurité des Iles-Britanniques elles-mêmes. Mais un changement ne tarda pas à se produire. Bien que le *Moniteur* eût souvent parlé de l'Égypte, aucun des gouvernements européens ne s'en était préoccupé; ils attachaient peut-être d'autant moins d'importance à ces nouvelles qu'elles étaient annoncées par les journaux de Paris. A Londres, comme à Vienne et à Saint-Pétersbourg, on pensait que les armements de Toulon avaient pour objet l'Épire et l'Albanie, ou peut-être le royaume de Naples, et surtout la Sicile. C'est ce qui avait, nous le savons, décidé Thugut à conclure avec Naples l'alliance défensive du 19 mai. L'Empereur Paul, que les projets des Français inquiétaient aussi de plus en plus, s'était décidé le 22 avril à offrir sa flotte de Kronstadt à l'ambassadeur d'Angleterre, pour protéger les côtes de la Grande-Bretagne et

surveiller la Hollande, au cas où l'Angleterre enverrait une escadre dans la Méditerranée. Dans le même temps, les ministres anglais se disaient que la flotte de Toulon pouvait être destinée à la côte d'Espagne aussi bien qu'à celle de la Sicile, et avoir pour objet d'y débarquer des troupes en vue de l'attaque tant de fois projetée contre le Portugal; une tentative pour traverser le détroit de Gibraltar et se jeter sur l'Irlande ne leur semblait même pas impossible. Mais lorsqu'arriva la nouvelle que Bernadotte avait quitté Vienne, les ministres regardèrent la reprise de la guerre entre l'Autriche et la France comme inévitable, et virent là un événement qui devait rejeter dans l'ombre toute autre considération (1). Il fut donc décidé, le 19 avril, que le pavillon anglais, qui avait disparu de la Méditerranée depuis deux ans, y serait de nouveau déployé par une main vigoureuse.

La même pensée amena à une conclusion semblable lord Saint-Vincent, qui bloquait les Espagnols à Cadix avec une flotte considérable. Le 2 mai, il donna au vice-amiral Nelson, qui venait de le rejoindre, l'ordre de prendre avec lui trois vaisseaux de ligne et quelques frégates, et de tâcher de découvrir quelle était la destination de la flotte de Toulon, afin de l'en informer au plus vite. Nelson se mit aussitôt à l'œuvre avec son ardeur accoutumée; le 4 mai il arrivait devant Gibraltar, d'où il fit voile vers le nord-est, et le 17 il était hardiment aux aguets dans le golfe du Lion, à quelques lieues de Toulon. C'étaient sans doute ses navires qui avaient été signalés le 18 à Bonaparte. Dans cette situation, le départ de l'Armada n'eût pu échapper à Nelson sans une tempête soudaine qui éclata le 20, et le rejeta au loin sur la côte méridionale de l'île de Sardaigne; là il dut, à son grand désespoir, perdre une semaine entière à faire réparer son vaisseau-amiral que le gros temps avait gravement endommagé. Il revint aussi promptement que possible dans les eaux de Toulon; mais le nid était vide, et il ne put rien découvrir sur les mouvements de Bonaparte. Revenant donc à la première supposition, il résolut de se diriger vers Naples et de chercher de ce côté les traces de son adversaire. C'est ainsi que la flotte française put arriver à Malte sans avoir le moindre pressentiment du danger qui la menaçait.

(1) Le ministère à sir Morton Eden, 28 avril.

Nous savons que, depuis longtemps déjà, Bonaparte songeait à s'emparer de Malte (1). Ce rocher, situé à moitié chemin entre Gibraltar et Alexandrie, comme entre la Sicile et l'Afrique, et pourvu d'excellents ports, était le point le plus important de la Méditerranée pour le commerce et la navigation, et plus d'une ambition avide en convoitait la possession. L'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, auquel l'Empereur Charles V avait fait don de cette île, et qui la gouvernait depuis lors, avait eu tous ses biens confisqués par la Révolution française et s'était trouvé par là considérablement appauvri. Dans sa détresse, il avait accueilli avec confiance les promesses de protection de Catherine II. Cette souveraine ambitieuse, nous l'avons déjà dit, ne bornait pas ses désirs à la conquête de Constantinople; elle les étendait sur toute la Méditerranée, et, selon les circonstances, jetait des regards avides tantôt sur les îles Ioniennes, tantôt sur les îles Baléares. Malte ne pouvait donc manquer d'avoir pour elle valeur et attrait; elle fit l'impossible pour décider l'Ordre chancelant, par des bienfaits de toute nature, à s'appuyer toujours plus intimement sur la Russie. Après sa mort, l'Empereur Paul, enthousiasmé probablement par l'histoire des chevaliers de Saint-Jean, de Vertot, adopta à leur égard la politique de sa mère, dont généralement il s'appliquait à se séparer. En janvier 1797, il conclut avec leur ambassadeur un traité qui assurait de brillants revenus à l'Ordre, à la condition qu'un Grand-Priorat serait établi en Russie. L'Empereur lui-même se fit recevoir dans l'Ordre avec ses fils, et en fut officiellement nommé le protecteur par le nouveau Grand Maître, Ferdinand de Hompesch. Un vaste plan, dressé en vue de faire de ce Grand-Priorat une *Langue* russe avec soixante-douze *Commendes*, tomba à Ancône entre les mains du gouvernement français, et contribua puissamment à mûrir les projets qu'il nourrissait à l'égard de Malte.

L'Ordre de chevalerie auquel la République s'apprêtait à porter le coup mortel était alors dans la même situation que les oligarchies de Venise et de Berne, frappées peu de temps auparavant. A mesure que le cours des événements, en transformant l'Europe, lui avait enlevé sa tâche principale, celle de combattre les Turcs, le bien-être, l'égoïsme, la licence l'avaient envahi, et, depuis le début

(1) Sur ce qui suit, voir Reumont, *Compléments à l'histoire d'Italie*, IV, 1 et s.

de la Révolution française, il comptait parmi ses chevaliers et ses prêtres de nombreux partisans de la démocratie nouvelle. De plus, les finances de l'Ordre étaient dans un état déplorable; ses forces militaires, déjà très amoindries, étaient peu exercées, et il avait à sa tête, dans Ferdinand de Hompesch, un homme aussi borné que pusillanime. Ce n'était donc pas un grand exploit pour la République française que la destruction d'une telle société; cependant, comme à Venise et à Berne, Bonaparte employa ici la ruse et la trahison avant de recourir à la force. Depuis l'automne de 1797, plusieurs de ses agents s'étaient rendus à Malte, et y avait noué des relations avec des chevaliers, des prêtres et des citoyens. Un rapport du bailli de Tigné à l'Empereur Paul ne dit pas si Hompesch lui-même fut un traître ou s'il ne fut que sot et faible; mais il accuse bien positivement de trahison les commandeurs Ransijat, directeur des finances, Fay, directeur des fortifications, Tousard, chef de l'artillerie (1), ainsi qu'Amati, ambassadeur d'Espagne. Le consul de France, Caruson, dirigeait ces intrigues avec la plus grande audace : le Grand Maître en fut plusieurs fois informé, mais il ne sut pas ou n'osa pas agir. Il ne fut pas même tiré de son indolente inertie par un avis très positif de son envoyé à Rastadt, auquel le secrétaire de Treilhard avait annoncé l'attaque projetée. Au mois de février 1798, l'amiral Brueys parut enfin devant Malte avec quelques vaisseaux de guerre, et reconnut toute la côte sous le prétexte de prendre de l'eau; mais l'Ordre, quoique très ému, ne prit aucune mesure sérieuse, paralysé qu'il était par sa détresse financière et par sa mollesse. Le 9 juin donc, lorsque la grande flotte française cerna l'île de tous côtés, ce commencement d'hostilités causa une surprise complète et générale.

Bonaparte commença, comme Brueys, par envoyer un de ses adjudants au Grand-Maître, afin de lui demander pour la flotte l'autorisation de prendre de l'eau : au cas où cette autorisation serait accordée, ses officiers avaient l'ordre, aussitôt après le débarquement, de s'emparer par surprise des fortifications (2). Hompesch refusa, en s'appuyant sur un article de la paix d'Utrecht,

(1) Bonaparte dit que ces messieurs lui avaient envoyé depuis six mois des renseignements utiles. *Correspondance*, IV, 146.

(2) *Correspondance de Napoléon*, IV, 126. *Mémoires du duc de Raguse*, I, 356. Les données de Marmont sur Malte sont très inexactes.

qui défendait à l'Ordre d'admettre à la fois dans ses ports plus de quatre vaisseaux de guerre étrangers. Là-dessus, Bonaparte déclara que Hompesch avait manifesté son inimitié envers la France par cette violation du premier des devoirs de l'Ordre, qui était l'hospitalité, et il ordonna de recourir à la violence. Le débarquement s'accomplit avec la plus grande rapidité, d'après un plan exactement tracé d'avance; les petites îles voisines de Gozzo et de Comino furent prises presque sans coup férir, et l'île de Malte elle-même fut occupée, après quelques petits combats, jusque sous les murs de La Vallette, sa capitale. Ici, une longue résistance aurait encore été possible, car cette ville, par sa position, est une des places les plus fortes du monde. Sur des rochers calcaires, escarpés et abrupts, s'élèvent des bastions gigantesques; qui, sur plusieurs points, menacent les assaillants de trois rangées de batteries superposées. Les ouvrages étaient en bon état, et l'on ne manquait ni d'armes ni de munitions. Il y avait trois cent trente chevaliers, dont deux cents étaient français, un peu plus de deux mille hommes de troupes soldées, et douze cents miciliens, peu exercés à la vérité; mais la direction manquait de fermeté, et les hommes de solidité. Le Grand Maître avait tout à fait perdu la tête; il se plaignait, gémissait, et se laissait passivement ballotter en tous sens par les conseils les plus opposés. Son confident le plus intime, le secrétaire Doublet, était depuis des mois en correspondance avec Bonaparte. Le trésorier de l'Ordre, Ransijat, déclara sans détours qu'il avait fait vœu de combattre les Turcs, et non les Français, et qu'il ne prendrait, par conséquent, aucune part à la défense. Chaque commandeur agissait comme bon lui semblait; le chef de l'artillerie, gagné par la France, empêchait la distribution des munitions; le désordre et la confusion croissaient d'heure en heure. Dans les rues, le peuple s'agitait, impatient de se défendre, demandant des armes à grands cris, et excité par les partisans de la France contre les chevaliers restés fidèles, qu'il accusait de trahison. Bientôt arriva de toutes les parties de la ville et des bastions la nouvelle que des officiers avaient été assassinés par des bandes furieuses; Hompesch alors, tremblant pour sa propre vie, perdit ce qui lui restait de courage et se laissa arracher l'ordre de capituler. En vain le bailli de Loras le supplia de se jeter avec

les chevaliers dans les deux Cavaliers de La Vallette, où l'on pouvait tenir huit jours, ce qui permettrait peut-être d'espérer du secours de l'Angleterre. « Si nous ne le faisons pas, s'écria-t-il, il n'y aura pas d'abîme assez profond pour y cacher notre honte (1) ». Hompesch ne put ou ne voulut pas faire cet acte de courage. Amati, l'ambassadeur d'Espagne, se chargea de traiter de la paix, avec l'aide du secrétaire Doublet; on envoya en députation auprès de Bonaparte l'ambassadeur de Naples, Frisari, Ransijat, qui venait d'être arrêté, et quatre notables bourgeois de l'île, mais sans leur donner aucune instruction précise sur ce qu'ils devaient accorder ou refuser. Lorsqu'ils arrivèrent devant Bonaparte, le 12 juin, celui-ci les regarda attentivement, puis il dit : « Vous paraissez être gelés, messieurs, un verre de punch vous fera du bien. » Puis il s'assit pour rédiger lui-même le traité de reddition. Lorsqu'il en lut le premier article, qui prononçait la cession de l'île à la République française, Doublet se hasarda à faire appel à sa générosité. « Que pensera l'Europe? Que dira le Grand Maître? » « Oh! répondit Bonaparte, tant pis pour lui; malheur aux vaincus, voilà mon principe » (2). Puis suivit une longue explosion de colère, dans laquelle il dit que l'Ordre s'était toujours perfidement conduit envers la France libre, qu'il avait voulu livrer Malte aux Russes, ce à quoi le Directoire n'avait pu répondre que par l'occupation de l'île. Ransijat convint de la justesse de ces accusations; il ne prit la défense des intérêts de l'Ordre que lorsqu'il s'agit de régler la pension future des chevaliers, qu'il fit porter de six cents à sept cents francs. La libéralité, au contraire, avec laquelle on traita Hompesch forma un contraste frappant avec cette misérable somme : la France s'engageait à obtenir pour lui à Rastadt une principauté allemande; jusque-là, elle devait lui payer une pension annuelle de 300 000 francs, et lui donner une indemnité de 600 000 francs pour son mobilier. Bonaparte accueillit sans résistance la demande que lui fit Frisari de souscrire à la réserve de la suzeraineté de Naples sur l'île; mais cette condescendance s'expliqua quelques jours plus tard par l'ordre que Bonaparte donna à Garat de promettre la reconnaissance de cette suzeraineté au roi de Naples dès que celui-ci, de son côté, aurait reconnu la

(1) D'après son rapport à l'Empereur Paul (aux archives de Vienne).
(2) Reumont, *Mémoires de Doublet*, p. 179.

suzeraineté de la République romaine sur le royaume de Naples. Le général donna au traité le titre de convention « car, dit-il avec une raillerie amicale, le mot de capitulation sonnerait mal aux oreilles d'un Ordre guerrier jadis si illustre ».

Telle fut la manière honteuse dont succombèrent les chevaliers de Saint-Jean. Le 13 juin, le drapeau aux trois couleurs flotta sur tous les forts; Bonaparte fit son entrée dans la ville, et reçut l'humble visite de M. de Hompesch, auquel il ordonna de partir sur-le-champ. Hompesch reçut ses 600 000 francs, et, sur sa demande, on y ajouta trois saintes reliques, dépouillées malheureusement de leurs riches joyaux, comme il l'écrivit avec tristesse à l'Empereur de Russie. Bonaparte resta encore cinq jours dans l'île; il en régla l'administration civile, dont Ransijat fut nommé président, et y laissa trois mille hommes de garnison, sous les ordres du général Vaubois. Un certain nombre de chevaliers français furent incorporés à l'armée comme volontaires; les membres des autres *Langues* furent expulsés de l'île. Toute relation avec la Russie fut interdite aux Maltais sous peine de mort. Le 18 juin, le général renvoya une frégate à Toulon, pour y prendre le ministre Talleyrand, et lui-même remonta sur l'*Orient*, qui fit voile vers l'est, poussé par un vent frais. La flotte, s'avançant toujours avec lenteur, se dirigea sur l'île de Candie; là elle rencontra un navire de commerce qui lui donna la première nouvelle, encore incertaine toutefois, de la présence d'une escadre anglaise dans la Méditerranée; le 25 enfin, cette nouvelle fut sûrement confirmée par une frégate française qui avait croisé devant Naples (1). On était alors tout près de la côte méridionale de l'île de Candie, et l'on pouvait encore espérer que, de longtemps peut-être, on ne serait pas inquiété par l'ennemi. Lorsqu'on eut dépassé l'île, le 28 juin, une proclamation de Bonaparte annonça à l'armée qu'elle avait pour tâche l'occupation de l'Égypte. « Vous allez, disait le général, entreprendre une conquête dont les effets sur la civilisation et le commerce du monde entier sont incalculables; vous allez porter à l'Angleterre le coup le plus sensible; nous aurons des marches fatigantes à faire, des batailles à livrer; tout nous

(1) Gourgaud, II, 367, d'après les assertions de Napoléon. Nelson était donc dans l'erreur s'il croyait alors que Bonaparte avait eu, dès Malte, connaissance de la flotte anglaise.

réussira ; la fortune est avec nous. » Il les exhortait ensuite à respecter les préjugés des habitants, à ne pas combattre leur foi en Mahomet, à avoir pour leurs imans et leurs muftis les mêmes égards qu'ils avaient eus pour les évêques en Italie. Toute infraction à la discipline, tout acte de violence ou de pillage était menacé des châtiments les plus sévères. Pendant que les troupes lisaient ce manifeste, et que le séduisant et merveilleux tableau des immenses richesses de l'Orient s'offrait à leur imagination, la frégate *la Junon* prenait les devants et faisait en hâte voile vers Alexandrie, pour y prendre des renseignements et amener auprès de Bonaparte le consul de France qui y résidait. Elle rapporta le 30 juin la nouvelle que Nelson y avait paru, avec quatorze vaisseaux de ligne, croyant y trouver les Français ; mais que, ne les ayant aperçus nulle part, il s'était éloigné depuis deux jours dans la direction du nord-est. On devine aisément quelle impression produisit cette nouvelle inattendue sur tous ceux qui faisaient partie de l'expédition. C'en était fait de la sécurité des mers, cette condition première et essentielle du succès de l'entreprise. Bonaparte pressa le plus qu'il put le débarquement des troupes ; lorsque la flotte arriva le 1er juillet devant Alexandrie, le jour tirait à sa fin, et la mer était très agitée ; mais le voisinage des Anglais ne permettait pas le moindre délai ; le débarquement s'accomplit au prix de la vie de beaucoup d'hommes. Dès le lendemain, Kléber se mit en marche pour occuper la ville ; les murailles furent escaladées sans grande résistance, et, après une affreuse boucherie, Alexandrie fut forcée de se soumettre. L'entrée de la terre promise était ouverte ; les troupes espéraient une gloire et un butin sans exemple ; tout eût été parfait si l'apparition de la flotte anglaise n'avait jeté un sombre nuage sur la pensée du retour.

Le 19 mai, aussitôt qu'une résolution définitive avait été prise, lord Saint-Vincent avait été informé de Londres qu'il allait recevoir un nouveau renfort de huit vaisseaux de ligne et de deux brûlots, mais qu'à son tour il devait envoyer en hâte une escadre de douze vaisseaux dans la Méditerranée. Le chef de l'amirauté, lord Spencer, le laissait même libre, s'il le jugeait convenable, de sacrifier tout autre projet à cette tâche nouvelle, et de renoncer à bloquer les Espagnols pour conduire toute sa flotte de Cadix à Toulon. Dans le cas contraire, Spencer, sur le désir exprès du roi George,

désignait sir Horace Nelson comme l'homme le plus capable de conduire cette expédition. Lord Saint-Vincent se décida pour ce dernier parti; il envoya à son hardi et intelligent vice-amiral onze de ses meilleurs vaisseaux, avec l'ordre de tout mettre en œuvre pour empêcher ou pour ruiner l'expédition de Toulon. Cet important renfort rejoignit l'escadre de Nelson le 7 juin, dans les eaux de la Toscane. Rempli d'ardeur, Nelson se hâta de gagner Naples, où il espérait, grâce aux sentiments bien connus de la reine, trouver une protection efficace pour la chasse qu'il allait entreprendre. Mais il fit ici la cruelle expérience de la faiblesse et de l'instabilité de cette cour. Le général Acton avait appris, par l'indiscrétion de Garat, que l'Armada de Bonaparte n'était pas destinée à agir contre la Sicile, mais contre l'Égypte; rassurés dès lors pour eux-mêmes, les Napolitains ne voulaient à aucun prix mécontenter les Français, et ils se tinrent vis-à-vis de l'amiral anglais dans une réserve presque offensante. Des renseignements obtenus sur la route suivie par la flotte ennemie poussèrent Nelson vers Messine, en vue de secourir Malte si c'était possible; mais bientôt il apprit la chute de l'île et le départ de Bonaparte par un fort vent d'ouest: il comprit dès lors que le but des Français était l'Égypte. Sans perdre un instant, il se dirigea vers le sud-est; arrivé à la hauteur de Candie, il se tint tout près de la côte d'Afrique, et, dans sa course rapide, il passa pendant la nuit, sans l'apercevoir, à une faible distance de la lourde flotte française. C'est ainsi qu'il arriva trois jours avant elle à Alexandrie, où naturellement régnait le calme le plus profond. Tout en maudissant les ruses inexplicables par lesquelles les Français détestés savaient se rendre invisibles, il donna sans rien attendre l'ordre de se remettre en route vers la Syrie et l'Asie Mineure : « J'irai jusqu'aux antipodes, écrivait-il, pour découvrir ces ennemis du genre humain. »

Un bonheur sans exemple avait donc, à deux reprises, soustrait l'expédition de Bonaparte aux regards de son adversaire. Aussitôt après l'occupation d'Alexandrie, le général français, qui connaissait le prix du temps tout aussi bien que Nelson, prit les mesures nécessaires pour atteindre aussi promptement que possible le Caire, capitale des Mamelucks, et arriver ainsi, espérait-il, à soumettre tout le pays. Le 2 juillet, il adressa au peuple égyptien une proclamation en langue arabe, dans laquelle il lui dépeignait la tyrannie

des Mamelucks, ses maîtres jusque-là, proclamait quelques-unes des doctrines des droits de l'homme, et s'annonçait comme l'adorateur de Dieu, du Prophète et du Coran, le destructeur de la Papauté et des chevaliers de Malte, l'ami du Padichah. C'était toujours la même conduite, toujours la même alliance de la démagogie et de la force armée, toujours les mêmes efforts pour faciliter et pallier la conquête par des promesses de liberté. Ce système lui avait réussi en Italie, en Hollande, en Suisse, où les doctrines de la Révolution avaient de nombreux partisans; mais ici, sur la terre de l'Islam, et parmi les Fellahs égyptiens, rien ne se prêtait au succès de telles ruses. Rappelons en peu de mots les traits principaux qui caractérisaient alors la situation de l'Égypte. Les anciens habitants du pays, les Cophtes, après avoir durant des siècles subi invasion sur invasion, conquête sur conquête, étaient soumis à un dur assujettissement, et maltraités et pressurés partout par leurs maîtres. Nul d'entre eux toutefois ne songeait à un soulèvement révolutionnaire; une longue oppression les avait, au contraire, engourdis et abrutis; quelques-uns, employés par les beys comme receveurs des impôts, s'appliquaient à leur tour, avec ruse et cruauté, à voler leurs orgueilleux oppresseurs. Au milieu ou au-dessus d'eux s'étendait dans tout le pays une nombreuse population arabe, dont les tribus étaient administrées par leurs scheiks avec une brutale indépendance. Ces Arabes, sans doute, n'étaient pas non plus à l'abri des agressions brutales des maîtres du pays; toutefois ils étaient peu disposés à se laisser séduire par des étrangers, et à s'unir avec des chrétiens contre des Musulmans. Au-dessus d'eux se plaçaient les Turcs, qui étaient de même race que le grand Padichah de Constantinople; mais ils avaient aussi peu d'influence que leur pacha du Caire, lequel commandait une petite troupe de janissaires et de spahis, et recevait avec quelques vains témoignages d'honneur un petit tribut annuel pour le sultan, sans posséder en réalité le moindre pouvoir. Les véritables maîtres du pays étaient les Mamelucks, jadis garde à cheval formée d'esclaves circassiens par les sultans ayoubites et, qui plus tard, au temps de saint Louis, avaient su arriver au pouvoir. Au XVI[e] siècle, ils avaient été soumis par les Osmans; puis, à la chute de la puissance turque, ils avaient de nouveau conquis une entière indépendance. Ils étaient maintenant gouvernés par dix-huit beys, dont chacun

exerçait dans sa province un pouvoir illimité et procurait à ses compagnons tous les biens et toutes les jouissances de la vie. Ils continuaient à n'admettre dans leurs rangs que des esclaves achetés (1); le bey et ses gens étaient liés à la vie et à la mort par une fidélité chevaleresque, et, lorsqu'un de ces derniers parvenait lui-même à la dignité de bey, il conservait tout son attachement pour son ancien maître. Un bey qui avait su élever un grand nombre de ses amis à la dignité princière exerçait donc une très grande influence; c'est ce qui arrivait alors pour deux de ces chefs, Murad et Ibrahim, réputés chez les Mamelucks, l'un le plus brave de leurs héros, l'autre le plus sage de leurs hommes d'État. Les Mamelucks n'avaient, du reste, aucune organisation politique ou militaire; toute leur tactique résidait dans la témérité individuelle de chaque cavalier; ils fondaient sur leurs adversaires, montés sur des chevaux excellents, chargés d'armes de toute sorte, couverts de bijoux précieux. Leur nombre pouvait tout au plus s'élever à huit mille, tandis que Bonaparte arrivait contre eux à la tête de vingt-quatre mille Français, les guerriers les plus exercés et les mieux commandés qui fussent au monde. Il ne devait pas y avoir grande gloire, on le voit, à triompher de tels adversaires.

Il se présentait, cependant, des difficultés que les meilleures troupes européennes elles-mêmes ne pouvaient surmonter qu'aux prix de beaucoup d'efforts et d'abnégation. La pompe et la magnificence orientales, dont on avait fait aux soldats de si brillants tableaux, ne s'étaient que trop vite évanouies à leurs yeux. A peine sortis d'Alexandrie, le 7 juillet, ils avaient eu à supporter une marche de plusieurs jours, sous un soleil brûlant, sans ombre, sans abri, sans eau. Lorsqu'enfin on arriva avec de grands cris de joie sur les bords du Nil et dans le pays cultivé, grande fut la consternation à la vue de la misère des villages, de la repoussante malpropreté des chaumières, de la stupidité presque bestiale des habitants. On trouva du blé, mais pas de moulins ni de farine, et tout le monde sait que la privation de pain est la plus dure de toutes pour le soldat français. On vécut donc de viande et de légumes, et l'on se rafraîchit avec des melons, qui croissaient là en abondance. Mais on n'avait pour boisson que l'eau du Nil; pas de vin, pas

(1) Des vices contre nature les empêchaient d'avoir des enfants.

d'eau-de-vie, autre privation fâcheuse, d'autant plus sensible que ce régime occasionnait beaucoup de maladies gastriques. De plus, les colonnes étaient entourées de tous côtés d'essaims de pillards arabes, qui tombaient à l'improviste sur tout traînard, sur toute petite patrouille, et disparaissaient de nouveau après les avoir massacrés. L'abattement, le mécontentement, la nostalgie s'emparèrent donc des soldats; ils maudissaient les savants qui faisaient partie de l'expédition, et qui, croyaient-ils, y avaient entraîné le général par leurs descriptions mensongères. On avait aperçu les premiers Mamelucks le 10 juillet, en même temps que le Nil; ils étaient au nombre de sept cents, et avaient promptement disparu après quelques escarmouches avec la division Desaix. Le 13, les cinq chaloupes canonnières auxquelles Bonaparte fit remonter le Nil, eurent à soutenir un violent combat contre des chébecs ennemis; dans l'impétuosité de l'attaque, elles se virent exposées à un grand danger, et n'en furent tirées que par l'approche de l'armée de terre, qui força leurs adversaires à une prompte retraite, Murad-Bey chercha en vain à arrêter la marche des Français. L'infanterie de chaque division s'avançait en formant un carré compact, où les canons étaient placés entre les bataillons, et dont la cavalerie occupait le centre. Les Mamelucks les entourèrent de tous côtés, mais ils ne trouvèrent pas un point faible à attaquer, et s'éloignèrent au bout de quelques heures, après avoir perdu deux cents hommes. Les Français remontèrent lentement le fleuve; le 20 juillet, ils aperçurent les Pyramides à l'horizon, dans la direction de l'ouest; mais ils en restèrent éloignés de deux lieues, et ne quittèrent pas le Nil; le 21 enfin, ils se trouvèrent près du village d'Embabeh, à cinq lieues du Caire, en face de toutes les forces des Mamelucks qui voulaient faire là une dernière tentative pour défendre leur capitale. Embabeh était grossièrement retranché; mais si, selon l'expression de Napoléon, les canons ne pouvaient franchir les remparts et les fossés, ceux-ci ne devaient pas arrêter la marche de l'infanterie. Quarante canons sans affûts couronnaient la hauteur; derrière étaient postés une troupe de paysans et de valets, ainsi que quelques janissaires, tous gens mal armés et nullement exercés. Les Mamelucks déployèrent leur cavalerie dans la plaine, à l'extrémité orientale du camp. Bonaparte fit marcher contre leur aile droite trois de ses divisions, chacune formée en carré et

placée hors de la portée des canons ennemis; aussitôt Murad se précipita contre la division Desaix; mais il ne put enfoncer sa forte ligne de bataille, et lui-même fut bientôt assailli sur ses flancs et par derrière par le feu nourri des deux autres divisions. C'en fut assez; Murad s'élança avec le gros de ses hommes vers le sud, en amont du fleuve, tandis qu'une troupe de deux mille Mamelucks environ chercha, dans une fuite désordonnée, un refuge derrière les remparts d'Embabeh. Mais déjà la division Bon s'était emparée du camp après une courte lutte; les Mamelucks fugitifs furent reçus par des décharges meurtrières, et ceux qui ne tombèrent pas sous les balles françaises trouvèrent la mort dans les eaux du Nil. Les pertes, qui furent de cinquante hommes pour les Français et de plus de deux mille pour les Égyptiens, prouvent assez que l'on ne peut appeler cela un véritable combat. Cette victoire eut pour conséquence immédiate l'entrée triomphale des Français au Caire.

Ici, un nouveau mécompte attendait les officiers et les soldats. Si misérables que fussent les villages environnants, on avait toujours espéré que l'on trouverait dans une capitale de plus de trois cent mille habitants la splendeur et les voluptés de l'Orient. Un quartier, à la vérité, celui des Mamelucks, renfermait un certain nombre de belles maisons; mais tout le reste offrait une suite sans fin de huttes de terre basses et sales, de rues étroites barricadées à leur entrée comme défense contre les vols des fellahs et des Bédouins. De même que sur la route, on n'y trouva ni pain ni vin, et pas le moindre établissement qui pût procurer plaisir ou jouissance. En dépit de l'or que les soldats avaient trouvé sur les cadavres des Mamelucks, le chagrin et l'abattement étaient tels que plusieurs se noyèrent dans le Nil, et que toutes les lettres qui partaient pour la France étaient remplies de plaintes amères. Ce qui était surtout pénible pour Bonaparte, c'est que les généraux et les officiers manifestaient leur mécontentement plus hautement encore que les soldats, et, malgré l'état de guerre, lui adressaient chaque jour de nombreuses demandes de congés. Avec cela, il était accablé des affaires les plus pressantes et les plus diverses; il lui fallait organiser la nouvelle administration du pays au moyen des scheiks arabes, subordonner les Cophtes, receveurs des impôts, aux commissaires français, se procurer avec des peines inouïes de l'argent,

des vivres et des munitions, veiller à la sûreté des communications, toujours menacée par les Bédouins, tenir en respect la masse de la population du Caire, qui ne lui inspirait aucune confiance. Il souffrait surtout cruellement de l'absence de nouvelles; depuis son départ, il n'avait pas reçu une ligne de Paris; Talleyrand ne donnait pas signe de vie, et le général finit par penser qu'il était allé directement à Constantinople. Ce ne fut que le 30 juillet qu'il reçut d'Alexandrie quelques dépêches, qui étaient loin de le tranquilliser au sujet de sa flotte. Les journées s'écoulaient donc dans une infatigable activité, lorsqu'au commencement d'août les Mamelucks, malgré leurs premiers échecs, recommencèrent à s'agiter d'une manière inquiétante. Murad s'était retiré vers la Haute-Égypte, où bientôt après le général Desaix fut envoyé à sa poursuite; Ibrahim, au contraire, avait rassemblé ses forces sur les confins du désert de Syrie, et les avait augmentées de nombreuses bandes de maraudeurs arabes. Cette troupe devint bientôt si considérable et répandit une telle alarme dans le pays, que Bonaparte envoya contre elle les généraux Régnier, Dupin et Murat, et que lui-même les rejoignit le 7 août. Les cavaliers d'Ibrahim s'avançaient déjà jusqu'à Elhanka, à sept lieues au nord du Caire; l'armée française les repoussa devant elle de village en village, jusqu'à Salheyeh, dernière ville habitée du territoire égyptien, derrière laquelle commence le désert de Syrie. Ibrahim, serré de plus en plus près, disparut avec ses hommes dans l'immense plaine de sable : une attaque contre son arrière-garde, tentée par la cavalerie française, fut vigoureusement repoussée par les Mamelucks. Régnier fut laissé à Salheyeh pour fortifier cette importante place frontière; quant à Bonaparte, il repartit pour le Caire le 13 août; mais il rencontra en route un adjudant du général Kléber, parti d'Alexandrie depuis onze jours, qui lui apportait la désastreuse nouvelle de l'entière destruction de sa flotte par les Anglais, le 1er août 1798. Ainsi se trouvait renversé le fier édifice de ses espérances et de ses projets.

Après s'être promptement éloigné de la côte d'Égypte, Nelson avait fait voile vers la Syrie, puis, comme là encore il ne put rien apprendre sur le compte des Français, il avait longé les côtes de la Caramanie et s'était dirigé vers la Grèce, cherchant partout en vain des traces de Bonaparte. Le manque d'eau le força alors à

chercher un rivage ami; il se tourna vers Syracuse, où les autorités napolitaines lui suscitèrent d'abord de grandes difficultés; mais il réussit enfin à ravitailler sa flotte (1), et, le 23 juillet, il reprit sa course navale avec un redoublement d'ardeur. Le 29, il rencontra dans les eaux de la Morée des navires qui lui apprirent d'une manière positive que l'ennemi avait passé au sud-est de Candie quatre semaines auparavant. Dès lors, toute incertitude disparut; les Français étaient en Égypte comme Nelson l'avait depuis longtemps présumé, et maintenant il ne s'agissait plus que de faire voile en toute hâte vers Alexandrie. Pendant la traversée, Nelson avait plusieurs fois réuni ses capitaines, leur avait développé les pensées qui présidaient à ses plans d'attaque, et avait discuté avec eux toutes les éventualités possibles; il n'en était pas un parmi eux qui ne fût profondément pénétré des vues et des idées de leur éminent général. Nelson était dans une grande agitation d'esprit. L'important commandement qui lui avait été confié par le roi, de préférence à deux officiers plus âgés, avait développé chez lui l'ardeur belliqueuse et l'ambition de la gloire; dans son style imagé et parfois un peu ampoulé, il avait, par chacune de ses dépêches, assuré à ses chefs qu'il battrait les Français dès qu'il pourrait les saisir; il avait fait dire à Naples à lady Hamilton qu'il espérait lui être présenté couronné de lauriers ou de cyprès, et, dans cette disposition d'esprit, il s'était vu durant des semaines joué par un ennemi introuvable, exposé à l'amère souffrance du ridicule! Maintenant encore, quelle désolante incertitude! Bonaparte était certainement en Égypte, mais qu'était devenue la flotte française? Était-elle en sûreté dans un port? Était-elle peut-être bien loin, en route pour regagner Toulon? Il ne devait pas tarder à le savoir. Dans l'après-midi du 1er août, Nelson arriva en vue du phare d'Alexandrie, et, bientôt après, son premier vaisseau signala la présence de la flotte ennemie, treize vaisseaux de ligne et cinq frégates, dans la rade ouverte d'Aboukir, à quelques lieues à l'est de la ville. Sans hésiter un instant, Nelson donna aussitôt l'ordre d'attaquer. Les jours précédents, son inquiétude était telle qu'il avait peu dormi et peu mangé; maintenant qu'il se

(1) Nicolas, dans les notes qu'il a ajoutées aux *Dispatches and letters* de Nelson, IV, 46, explique comment il est douteux que l'influence de sir William et de lady Hamilton ait pu y contribuer.

trouvait en face de l'ennemi, il redevint gai et calme, dîna du meilleur appétit, alors que son vaisseau, *le Vanguard*, était déjà rangé pour la bataille, et s'écria, quand ses officiers quittèrent la table pour se rendre à leur poste : « Demain à pareille heure, j'aurai conquis la pairie ou un tombeau à Westminster. » Et il s'avança vers l'ennemi, toutes voiles déployées.

Un concours de circonstances particulières livrèrent sans défense les Français à ses coups devant Aboukir.

Le 3 juillet, en quittant Alexandrie pour marcher sur le Caire, Bonaparte avait ordonné à l'amiral Brueys de faire entrer le lendemain toute la flotte dans le vieux port d'Alexandrie, si les eaux y étaient assez profondes; dans le cas contraire, Brueys devait lui faire savoir si la flotte pourrait avec certitude être défendue contre des forces supérieures dans la rade d'Aboukir; s'il y avait également impossibilité de ce côté, Brueys devait laisser à Alexandrie deux vaisseaux de ligne d'un faible tirant d'eau, quatre frégates et tous les navires légers, et conduire le reste de la flotte à Corfou. Brueys fit donc sonder l'entrée du port, et, ayant appris que l'eau était loin d'y être assez profonde, il conduisit la flotte à Aboukir, où il lui fit jeter l'ancre le plus près possible de la côte, en formant une longue ligne protégée à une extrémité par une batterie du rivage, et à l'autre par le fort d'Aboukir. Cependant on continuait activement les sondages du port, car Brueys n'avait pas une entière confiance dans la position d'Aboukir et songeait toujours avec inquiétude à la possibilité d'un choc avec les Anglais. Il savait combien les armements avaient été précipités, combien l'équipage de ses navires était incomplet, combien l'habileté des manœuvres laissait à désirer, combien enfin la discipline était peu rigoureuse parmi ses marins. Son plus vif désir, si les sondages ne donnaient pas un bon résultat, était de repartir pour Toulon aussi promptement que possible; mais ici encore se présentaient d'insurmontables difficultés. La flotte avait emporté de Toulon des vivres pour deux mois, et, malgré quelques suppléments obtenus à Malte, les provisions tiraient à leur fin, d'autant plus vite que ce qui en restait devait être partagé avec l'armée de terre, laquelle mourait de faim. Vu la barbarie sauvage qui régnait dans toute l'Égypte, ce n'était qu'avec des peines infinies que l'on parvenait à réunir de grandes quantités de vivres sur un point donné. Les environs d'Alexandrie

ne produisaient absolument rien, et Brueys avait dû se contenter de la promesse faite par Bonaparte de lui envoyer au plus tôt des transports de l'intérieur ; mais on comprend sans peine que les difficultés de la marche et les attaques des Mamelucks rendirent ces envois presque impossibles. Ce ne fut que le 24 juillet qu'un convoi de blé partit de Gyzeh pour descendre le Nil jusqu'à Rosette. Brueys l'attendait avec anxiété (1), car sa situation devenait chaque jour plus pénible. Il n'y avait, sur toute cette rade sablonneuse, qu'une seule citerne, qui ne lui fournissait jamais toute l'eau dont il aurait eu besoin, et les tourbillons et les bas-fonds de l'embouchure du Nil empêchaient souvent durant plusieurs jours toute relation avec Damiette. Le 26 juillet seulement, le commissaire résidant dans cette ville lui envoya quelques vivres, grâce auxquels il put combattre l'épuisement général, mais qui étaient tout à fait insuffisants pour le voyage de Corfou. On était d'ailleurs sans nouvelles de Bonaparte; des bruits sinistres s'étaient répandus; on parlait d'une défaite de l'armée, et Brueys ne pouvait songer à emmener la flotte avant d'en savoir davantage. Cette mesure devenait cependant de plus en plus urgente, car un examen scrupuleux avait démontré que le fort d'Aboukir n'était que très incomplètement armé, et que la rade n'offrait à aucun égard une protection assurée. Ce ne fut que le 26 juillet que le malheureux amiral reçut d'Alexandrie l'annonce que ses officiers avaient terminé le plan du port et allaient le lui soumettre. Le 28 arriva la réjouissante nouvelle de la prise du Caire; mais le manque d'argent, d'eau et de provisions était toujours le même. La flotte resta donc devant Aboukir, où elle fut surprise par l'attaque des Anglais, le 1er août à 6 heures du soir.

Nelson, qui arrivait du côté de l'ouest, poussé par un vent favorable, ouvrit le combat par une manœuvre qui dérouta complètement les Français. Brueys avait rangé ses navires en ligne tout près de la côte, et ne supposait pas qu'ils pussent être attaqués autrement que du côté de la mer ; mais les Anglais, au risque d'échouer et sans se laisser arrêter par le feu de la batterie du rivage, se glissèrent dans l'étroit passage qui séparait la flotte française de la côte. Les vaisseaux de l'aile gauche des Français furent ainsi pris

(1) V. ses lettres du 26 et du 27 juillet. *Correspondance inédite de Napoléon Bonaparte, Égypte,* I, 403, 323.

entre deux feux. A la vérité, le *Culloden*, qui s'avançait en tête, échoua sur un bas-fond où il resta ensablé jusqu'au lendemain matin; mais les autres vaisseaux, avertis par cet exemple, n'en évitèrent que mieux le point dangereux, et bientôt l'aile gauche et le centre des Français furent des deux côtés en butte à l'attaque ennemie. Dès les premiers instants la confusion fut grande sur les vaisseaux français. Comme personne n'avait prévu une attaque du côté de la terre, les batteries dirigées vers le rivage durent être mises en état sous le feu même de l'ennemi. Bientôt la nuit arriva; aucun des vaisseaux n'osa quitter sa place dans l'obscurité sans un ordre exprès de l'amiral, et ainsi l'aile droite des Français, qui se trouvait sous le vent, prit à peine part au combat, tandis que les autres vaisseaux étaient serrés chacun par plusieurs adversaires à la fois. En une demi-heure, les deux premiers trois-ponts des Français furent démâtés; une heure plus tard, le quatrième et le cinquième étaient pris; vers huit heures, l'amiral Brueys, déjà blessé deux fois, était tué par un boulet, et le contre-amiral Blanquet, atteint au visage, tombait sans connaissance. Presque au même moment, un éclat de grenade, frappant Nelson au visage, lui détacha la peau du front, qui lui pendit sur les yeux et le priva de l'usage de la vue pendant quelques instants. Mais son capitaine descendait à chaque minute dans sa cabine, où il le réjouissait par ses nouvelles et ses cris de victoire. Le capitaine français du *Spartiate* avait rendu son épée, le vaisseau-amiral, *l'Orient*, était cerné de toutes parts par les Anglais; enfin, quelques minutes après neuf heures, ce navire gigantesque était en flammes. Il ne fut plus possible alors de retenir Nelson; malgré sa blessure, il monta sur le pont, afin de prendre lui-même les mesures nécessaires pour sauver l'équipage ennemi si c'était possible. La lueur projetée par l'*Orient* éclairait au loin la mer et les deux flottes ennemies. Vers dix heures, le colosse sauta et couvrit de ses débris brûlants les vagues et les vaisseaux les plus proches. L'émotion fut si vive, que pendant quelques minutes amis et ennemis cessèrent leur feu, et qu'un profond silence plana sur le lieu du combat. Mais bientôt celui-ci recommença avec une rage nouvelle; l'étreinte destructrice de l'ennemi s'étendait toujours de plus en plus sur la ligne française; ici, un navire prenait feu; là, un autre échouait sur le sable du rivage ou amenait son pavillon. Lorsque parut le jour, le 2 août,

Nelson et les siens avaient obtenu un succès tel que jamais combat naval n'en avait procuré : leur adversaire était complètement anéanti; deux vaisseaux de ligne et deux plus petits navires étaient brûlés, une frégate avait coulé à fond, neuf vaisseaux et deux frégates avaient été pris. L'amiral Villeneuve ne parvint à s'échapper qu'avec deux vaisseaux et deux frégates de l'aile droite. De cinq mille deux cents hommes qu'avait portés la flotte, onze cents étaient tués, tandis que les Anglais n'en avaient perdu que neuf cents, morts ou blessés; plus de trois mille hommes, dont un grand nombre étaient blessés, étaient prisonniers, mais ils furent relâchés par Nelson en échange de l'entretien des blessés anglais.

Pour apprécier toute la portée de ce coup destructeur, il faut se rappeler ce que Bonaparte était pour la France, et la flotte pour Bonaparte. Nous savons que l'intention du général avait été d'occuper rapidement l'Égypte, de jeter par là un brandon d'incendie dans la question d'Orient, de faire tourner celle-ci, d'une manière ou d'une autre, au profit de la politique française, et, à cet effet, de revenir à Paris le plus promptement possible, à l'automne au plus tard. Tant que les communications par mer entre la France et l'Égypte étaient assurées et protégées, la garnison du Caire n'occupait pas un poste plus dangereux que celle de Mayence ou de Rome. Une flotte de guerre française dominant la Méditerranée était pour la diplomatie française le plus efficace des appuis vis-à-vis de Constantinople, soit que l'on voulût obtenir une prolongation de paix avec le sultan, soit qu'on songeât à anéantir la domination turque en Europe. La France eût pu en ce cas, et non sans quelque espoir de succès, proposer l'acquisition de provinces turques à l'Empereur François, à la condition qu'il accepterait les faits accomplis et la situation nouvelle de la Suisse et de l'Italie. Une seule bataille avait tout renversé. Le général, jusque-là invincible, venait de subir un échec qui projetait une ombre profonde sur l'éclat dont son nom était environné. L'armée d'Égypte se trouvait tout à coup bloquée sans retour, privée de toute communication avec la mère patrie, de renforts et de nouvelles. Parler encore du partage de la Turquie aux cours impériales eût été ridicule, et il était certain désormais que le Sultan repousserait avec mépris tout discours hypocrite sur le châtiment des Mameluks, dans l'intérêt de la Sublime-Porte. Les dangers s'accumulaient donc

de tous côtés, en même temps que s'évanouissaient toutes les espérances, que manquaient toutes les ressources. La République française ne pouvait plus songer à conserver l'Égypte, et encore moins à remporter de nouveaux succès sur le sol turc. Quant à Bonaparte, et c'était là ce qui lui était le plus sensible, la possibilité de son retour en France se trouvait rejetée dans un avenir incertain. Rien qu'au point de vue des difficultés physiques, il eût été téméraire et insensé de braver le blocus anglais et de tenter la traversée d'une mer devenue ennemie; mais, en admettant même que l'entreprise eût été facile, ce qui avait le plus de gravité c'est que Bonaparte avait été battu, alors que sa situation politique exigeait ou qu'il ne revînt pas sur le sol français, ou qu'il n'y revînt que couronné de nouveaux lauriers. Quitter maintenant l'Égypte, c'était livrer ses soldats aux plus grands dangers; reparaître à Paris, non en maître et en souverain, mais en officier désertant ses drapeaux, c'était remettre son existence politique aux mains des Directeurs mécontents et jaloux. Nelson l'avait enchaîné aux rives du Nil; une combinaison qui embrassait le monde s'était tout à coup transformée en une aventure téméraire et malheureuse.

Il n'est pas étonnant que même un homme doué de la force de volonté que possédait Bonaparte ait été profondément ébranlé par une aussi désastreuse catastrophe (1). Celle-ci le surprit à tous égards. Le 30 juillet encore, il avait adressé à l'amiral Brueys une lettre remplie des plus douces illusions : d'après ce qu'il avait appris des sondages, disait-il, il avait lieu de supposer que la flotte était dans le port d'Alexandrie; il espérait que le convoi de blé lui était arrivé heureusement et en temps convenable; l'attitude des Anglais permettait de penser qu'ils ne l'égalaient pas en nombre, et qu'ils se contenteraient de bloquer Malte. En tout cas, l'amiral devait ou entrer dans le port d'Alexandrie aussi promptement que possible, ou se rendre à Corfou dès qu'il aurait reçu les vivres qui lui étaient envoyés; « car, ajoutait Bonaparte, jusqu'à ce que nos affaires soient décidées, il faut que vous occupiez une position qui puisse en imposer à la Porte. » Et toutes ces belles images s'étaient évanouies en un instant. « Malheureux Brueys, qu'as-tu fait? » ne cessait de répéter Bonaparte. « Sans ce malheur, disait-il à son

(1) C'est ce qu'assure Bourrienne, et il n'y a nullement lieu d'en douter.

secrétaire Bourrienne, j'aurais pu, après les brillants succès de l'armée, rentrer très vite en France; là, j'aurais fait de tels armements dans la Manche, que les Anglais auraient de nouveau réuni toutes leurs flottes sur l'Océan, et auraient abandonné la Méditerranée; alors nous aurions jeté sur l'Égypte des troupes et du matériel de guerre de toute nature, et nous aurions dit le mot décisif dans toutes les affaires d'Orient. » Mais c'en était fait pour toujours de ces projets. Il fallait maintenant songer à défendre sa propre existence en pays lointain, sans aucune communication avec la patrie, relever les courages abattus, atténuer autant que possible l'étendue de la perte. La nécessité ramena Bonaparte à ses anciens rêves; il songea encore une fois à renouveler l'expédition d'Alexandre. « Si les Anglais continuent à nous fermer la Méditerranée, écrivait-il le 22 août à Kléber, ils nous conduiront peut-être à exécuter de plus grandes choses que nous n'en avions eu primitivement l'intention. » Il déclara aux officiers de son entourage que, séparés de la patrie, ils devaient apprendre à se suffire à eux-mêmes; que l'Égypte, ce royaume jadis si riche et si puissant, possédait encore des ressources immenses; qu'elle était protégée de tous côtés par des déserts et des côtes inaccessibles; qu'elle offrait des positions précieuses pour une attaque contre les Indes anglaises, et serait le point de départ le plus solide pour les conquêtes que rendrait possibles le démembrement de la Turquie; qu'il ne s'agissait que de préserver les soldats du découragement, et de porter la tête haute, en dépit de tous les mécomptes. « Nous sommes peut-être destinés à transformer l'Orient, ajouta-t-il, et à inscrire nos noms à côté de ceux des plus glorieux héros de l'antiquité et du moyen âge (1). »

Pour le moment, une dure réalité imposait des devoirs moins brillants, mais impérieux. Toute l'activité et toute la force créatrice à l'aide desquelles Bonaparte avait espéré transformer l'ancien monde lui devenaient nécessaires pour procurer le pain de chaque jour à lui et à ses compagons. Bien qu'il prît publiquement le titre d'adorateur et de confesseur du Prophète, la malveillance des Mahométans restait toujours la même. Nulle sécurité n'existait sur les routes qui reliaient la Haute-Égypte au Caire, ou le Caire à Alexandrie. D'ef-

(1) Marmont, I, 390.

froyables exécutions, l'extermination de la population tout entière dans certains villages, produisaient bien une intimidation de quelques jours, après quoi le sanglant brigandage recommençait comme auparavant. On arriva, avec des peines infinies, à établir un peu d'ordre dans la perception des impôts, ce qui produisit quelque amélioration dans la subsistance des troupes; mais nul ne pouvait avoir, pour vingt-quatre heures seulement, le sentiment de la sécurité et du bien-être. Souvent Bonaparte, couché par terre sur ses cartes, se répandait en projets, et parlait de faire traverser la Syrie et la Perse par son armée au printemps suivant, pour aller attaquer les établissements des Anglais dans les Indes; puis, s'interrompant, il finissait toujours par dire à son secrétaire Bourrienne : « Si une grande guerre éclate en Europe, je brave tous les dangers et je retourne en France. » La guerre éclata bien, par suite précisément des exploits de Bonaparte en Orient; mais de longtemps encore aucun bruit n'en arriva à son oreille. Lui et ses compagnons étaient absolument séparés de la patrie.

CHAPITRE II

L'EMPEREUR PAUL DE RUSSIE

L'expédition d'Égypte eut pour première conséquence un brusque changement dans la politique de l'Empire russe. Il faut ici que nous examinions de plus près quelle était la situation à Saint-Pétersbourg depuis la mort de Catherine II, et surtout que nous nous fassions une idée exacte de la personne du nouveau souverain (1).

Nous avons déjà vu que la jeunesse de Paul n'avait été ni gaie ni facile. Sans avoir l'intelligence supérieure que réclament les grandes créations, Paul était bien doué, accessible à des intérêts divers, d'un esprit prompt, et profondément observateur. Il aimait

(1) Outre les sources imprimées, je me sers ici des rapports de l'ambassade autrichienne, qui entrent dans de grands détails sur les personnalités de Saint-Pétersbourg.

par nature ce qui était grand et beau, il était humain, rempli de patriotisme, animé du vif désir de faire un jour le bonheur de ses sujets. Avec de telles dispositions, il serait facilement devenu, sous l'empire d'une éducation attentive et bienveillante, un homme habile et heureux. Mais ce fut précisément le contraire qui arriva. Soit que l'ambition et la sensualité eussent étouffé chez Catherine tout sentiment maternel, soit que sa conscience lui fît craindre que son fils ne devînt pour elle ce qu'elle avait été pour son mari, Catherine n'avait jamais témoigné une chaude affection au grand-duc. Successivement tendre et soupçonneuse, elle restait toujours impérieuse à son égard. Jamais elle ne lui permit de prendre le moindre intérêt aux affaires, ni la plus petite influence dans les questions politiques ou personnelles. Devenu homme, il eût voulu avant tout acquérir de la gloire contre les ennemis du dehors, et montrer à son pays qu'il était digne de le gouverner un jour. Mais Catherine resta inébranlable dans ses refus; ce ne fut qu'en 1788, lorsqu'une attaque soudaine des Suédois menaça la ville de Saint-Pétersbourg elle-même, qu'elle lui permit de prendre les armes, sans commandement actif toutefois, et seulement comme spectateur auguste au quartier général d'un chef tout à fait incapable.

Paul n'était ni apathique ni souple de caractère; il était, au contraire, irritable et emporté, et il avait une volonté très ferme, bien que souvent inconstante. Il eût été à souhaiter qu'un effort intérieur tempérât chez lui les élans de la passion, et, avec la droiture naturelle de son esprit, il aurait suffi pour cela d'un entourage qui lui eût témoigné de l'affection et inspiré du respect. Mais la tutelle oppressive à laquelle il était soumis ne provoqua en lui d'autre sentiment qu'une arrogante amertume. Tous ses efforts tendaient, non à dompter ses passions, mais à les dissimuler jusqu'à l'heure de la délivrance. Plus il souffrait de l'inaction à laquelle le condamnait sa mère, plus il étudiait la valeur des hommes et du système auxquels il était contraint de céder la place. Nous savons à quel jugement sévère la vie et les actes de Catherine pouvaient donner prise. Avec son regard pénétrant, Paul voyait toutes les hontes de la conduite de sa mère, la succession de ses impudents favoris, les succès des flatteurs serviles, la puissance et la vénalité des hauts dignitaires. Un mépris courroucé, joint à la ferme résolution de faire, lorsque son temps serait venu, tout le contraire de ce qui se

faisait actuellement, s'accentuait chez lui toujours plus fortement.

Sa première femme étant morte en couches, — le bruit avait sourdement couru à la cour qu'elle avait payé de sa vie le désir de procurer à Paul une certaine puissance politique, — il fut marié une seconde fois en 1776, à l'instigation du prince Henri de Prusse qui exerçait alors une grande influence sur Catherine, à la princesse Dorothée de Wurtemberg-Montbéliard, ou, comme on l'appela depuis lors, à Marie Feodorowna (1). Rien n'eût pu être plus heureux pour lui. Marie était tout à la fois belle, imposante et gracieuse; son esprit était vif et sérieux; élevée avec soin par une excellente mère, elle n'était pas dépourvue d'ambition, mais elle avait avant tout l'amour de ses devoirs; de plus, son cœur était chaud, et sa bonté inépuisable. Elle fut aussitôt aimée par Paul, que son contact fit renaître à une existence nouvelle; de son côté, elle lui donna toute son affection, et, pendant de longues années, leur union put être citée comme un modèle. Bien que Marie ne fût pas naturellement attirée vers l'action virile, son attachement pour son mari lui faisait prendre part à tout ce qui le touchait ou l'intéressait; leurs observations et leurs vœux étaient mis en commun; elle était sans cesse à son côté, et il rendait un reconnaissant hommage à sa supériorité sur plus d'un point, surtout en ce qui concernait la discrétion et l'esprit de conduite. Catherine elle-même, à laquelle la grande-duchesse témoignait un respect sincère, ne pouvait lui refuser la plus grande estime. Cependant les frottements ne manquaient pas, notamment lorsqu'il s'agit de l'éducation des jeunes princes Alexandre et Constantin; ici l'impériale grand'mère, qui voulait sans cesse intervenir et décider, rencontra souvent chez les parents une résistance opiniâtre, inspirée d'ailleurs par le sentiment du devoir.

A cela se joignait, depuis 1781, une divergence politique bien prononcée. Le grand-duc et sa femme n'avaient pas oublié qu'ils devaient leur bonheur conjugal à la cour de Prusse; tous deux admiraient le grand roi, estimaient la force intellectuelle du prince Henri, et fondaient de vives espérances sur les talents du prince royal, trop méconnus selon eux. Ils furent donc mécontents au plus haut point lorsqu'ils virent l'Empereur Joseph II substituer son

(1) V. les *Mémoires de la baronne d'Oberkirch*, amie de jeunesse de la princesse, ainsi que la correspondance de Henri, aux archives de Berlin.

influence sur l'esprit de Catherine à celle de la Prusse, en promettant à l'Impératrice de la seconder dans la conquête de la Turquie, objet de sa plus ardente ambition. Paul en fut d'autant plus irrité, qu'il considérait ce projet par lui-même comme funeste aux vrais intérêts de la Russie. L'Empire, selon lui, était assez grand, et toute extension nouvelle ne pouvait que l'affaiblir; ce qu'il lui fallait, c'était le rétablissement du bien-être intérieur et le développement de l'instruction. Il était persuadé que les chefs du parti autrichien à la cour, Potemkin, Besborodko, Markoff, Woronzoff, étaient tous payés par Vienne. « Si jamais j'arrive au pouvoir, disait-il, je les ferai tous chasser à coups de fouet (1). » Il dut pourtant tolérer cet état de choses durant des années; enfin la guerre de Turquie commença, et il vit son ami, le jeune roi de Prusse, prendre ouvertement parti contre la Russie. Puis, Léopold s'étant retiré, la bonne intelligence se rétablit encore une fois entre Berlin et Saint-Pétersbourg; mais, deux ans plus tard, la scission était plus profonde que jamais et « l'intime alliance » avec l'Autriche était fondée de nouveau. Paul ne faisait aucun mystère de ses sentiments; Catherine, comme nous l'avons déjà dit, songeait donc à l'exclure du trône en faveur d'Alexandre, son fils aîné, quand tout à coup elle cessa de vivre, et Paul se vit soudainement tiré d'un néant complet pour régner en maître tout-puissant sur un empire colossal.

On reconnut sur-le-champ combien cette élévation subite à des hauteurs vertigineuses était funeste à Paul, dont l'esprit naturellement vif était soumis depuis trente ans à une compression absolue. Jamais, jusque-là, il n'avait osé faire le moindre mouvement; maintenant, il voulut ordonner et gouverner sans obstacle. Jusque-là, toute objection lui avait été interdite, même en présence des plans les plus vicieux : à son tour, il ne toléra plus l'ombre d'une opposition à ses vues bienfaisantes. Devenu enfin le maître, après avoir été l'esclave et l'esclave complètement asservi, il voulut montrer au monde entier qu'il voulait et pouvait l'être. Sa nature passionnée, qui avait toujours été comprimée et n'avait jamais reçu aucune direction, déborda de tous côtés dès qu'elle se sentit affranchie de ses entraves. Impatient de réparer le temps perdu, assailli chaque jour et dominé tour à tour par des impressions nouvelles, ce petit

(1) Correspondance de Joseph II avec Léopold Ier, 119.

homme était constamment en proie à une fiévreuse activité. En tout il allait jusqu'à l'exagération ; mais, si chaque heure différait de celle qui l'avait précédée, une chose cependant restait immuable en lui, c'était la haute idée qu'il avait de lui-même. Il justifiait sans détours sa politique de paix aux yeux des puissances étrangères par la nécessité de remédier, dans l'administration de la guerre et celle des finances, aux maux causés par la prodigalité et le désordre de Catherine, et plus ses ambassadeurs à l'étranger appuyaient sur le contraste qui existait entre la corruption de la mère et la grandeur d'âme du fils, plus ils pouvaient compter sur son auguste approbation. Paul aspirait, du reste, à ouvrir une ère de paix nouvelle et bénie, non seulement pour la Russie mais pour toute l'Europe ; la surexcitation de son esprit se révélait dans les notes et les instructions qu'il adresssait à cet effet à ses ambassadeurs et aux cours alliées, et dont il faisait donner connaissance à Caillard, ambassadeur de France à Berlin. Toutes avaient sinon le ton du commandement, du moins celui d'un enseignement doctrinaire ; aux amis comme aux ennemis elles prêchaient deux vertus chrétiennes, l'amour des hommes et le désintéressement ; elles énuméraient les prétentions que l'arbitre auguste permettait aux uns et aux autres, et celles, au contraire, qu'il ne voulait tolérer à aucun prix. Il ne sentait pas combien un aussi orgueilleux langage était précisément contraire à une politique de paix (1).

En même temps, il s'appliquait aux réformes intérieures avec un zèle tout aussi ardent. Témoin depuis de longues années d'une foule d'abus, il avait constamment cherché les moyens d'y remédier ; il était donc prêt à tous égards, mais il avait complètement oublié une chose, la nécessité du temps et de la mesure dans les affaires humaines. Les ukases se succédaient incessamment, comme les gouttes d'eau durant une averse. Il ordonna qu'on fit, des lois et des instructions en vigueur, un recueil divisé en trois livres : droit civil, droit criminel et droit politique ; il partagea la Russie en nouvelles provinces administratives, auxquelles il donna également des autorités nouvelles ; il accéléra la marche des affaires dans toutes les branches de service ; il rétablit les anciens droits provinciaux dans les provinces baltiques, et, en Russie, les anciennes écoles de

(1) Miliutin, *Guerre de 1799*, t. I, chap. II à V.

juristes nobles; il régla la situation des ministres de l'Église et de leur famille; il institua un auditorat général, des magistrats municipaux, une police sanitaire; il accorda une attention particulière aux haras et aux théâtres; il décida la construction d'un canal entre la Dwina et le Dnieper; il s'efforça d'augmenter le produit des mines, la prospérité des manufactures et celle de l'agriculture; il publia de nombreuses ordonnances de police, en vue d'assurer le bien-être matériel de ses sujets; il régla les droits à payer par les populations nomades, et les contributions en nature à imposer aux paysans; il introduisit la fabrication de la soie dans ses provinces du sud, et chercha à nouer de nouvelles relations commerciales avec la Chine; enfin, et ceci était peut-être plus important que tout le reste, il fit rédiger une loi de famille pour la succession au trône, et substitua l'hérédité par droit de primogéniture, de père en fils en ligne masculine, à la disposition insensée par laquelle Pierre Ier avait attribué à chaque Empereur le droit de désigner son successeur, et avait par là ouvert un vaste champ aux révolutions de palais. Tout cela fondit sur le pays étonné durant les quatre premiers mois de son règne. Nul ne pouvait douter de la loyauté de ses efforts; mais lui-même aurait dû se souvenir des colères et des railleries que lui avaient souvent inspirées les lois pompeuses de sa mère, destinées à rester lettre morte sur le papier. A la vérité, il hâtait l'exécution des siennes chaque fois que cela lui était possible; ayant un jour remarqué à Saint-Pétersbourg que son dernier règlement sur les voitures n'était pas observé, il fit réunir tous les cochers au palais de la police, où ils furent durement fustigés. Mais de tels moyens étaient sans effet sur l'organisation générale. Une fois qu'il eut pris les premières dispositions, Paul, que ses intérêts personnels attiraient d'un autre côté, abandonna le soin de cette organisation à sa femme, qui, malgré toutes ses excellentes qualités, ne possédait ni la connaissance technique des choses, ni, sur les hommes, l'inexorable sûreté de jugement indispensable au chef d'une grande administration.

L'activité journalière et constante de l'Empereur était absorbée par la restauration des finances et de l'armée. Il faisait tous ses efforts pour établir sur ce terrain l'ordre et l'honnêteté, et pour introduire une sévère économie dans toutes les branches de l'administration. Il réussit, en effet, à arrêter les dilapidations, et établit

par là un certain équilibre dans les finances sans augmenter les impôts. On put diminuer la masse du papier-monnaie, payer une partie des dettes extérieures, et, en même temps, améliorer le sort des troupes. Pour ce qui concernait l'armée, Catherine avait depuis longtemps abandonné aux généraux l'administration des divers corps de troupes qu'ils commandaient, ce qui avait donné lieu à une foule de désordres et d'injustices. Paul ordonna non seulement à tous les généraux en chef, mais encore à tous les commandants de régiments, de lui adresser personnellement des rapports courants et périodiques. Comme le roi de Prusse Frédéric-Guillaume Ier, il était incessamment occupé à examiner ces rapports et à y répondre; il étendait son active sollicitude à tous les détails d'organisation et de service, et veillait de la manière la plus sévère à ce que ses ordres fussent strictement exécutés. Il s'intéressait aux plus petites comme aux plus grandes choses, passait sans cesse en revue les divers corps de troupes, gourmandait les recrues, les châtiait de sa main auguste, et désespérait les officiers par le grand nombre de ses ordres, le plus souvent opportuns, mais parfois aussi pédantesques et vexatoires. En l'espace de dix-huit mois, il eut mis toute l'armée sur un nouveau pied : uniformes, règlements de service, soit en paix soit en guerre, subsistances et caisses, division des corps d'armées, tout fut entièrement et systématiquement transformé et fort amélioré, de l'avis même des juges étrangers les plus compétents. Pour l'été de 1798, il avait réussi à donner à l'Empire une force active d'environ trois cent mille hommes, indépendamment de près de cent mille dans les garnisons; quant à la flotte, qui était sinon irréprochable, du moins en bon état, elle comptait quarante-cinq vaisseaux de ligne dans la mer Baltique et quinze dans la mer Noire. La vigueur et le zèle qu'il déployait en toute chose semblaient à toute épreuve; mais cet excès d'activité le maintenait incessamment dans un état d'excitation fébrile.

L'Impératrice Marie s'associait toujours, comme autrefois, aux intérêts, aux peines, aux efforts de son époux. Presque sans s'en rendre compte, celui-ci restait fidèle à l'habitude contractée depuis vingt ans de tout lui communiquer, de toujours lui demander conseil avant de prendre une décision, et, dans la plupart des cas, de s'approprier ses idées. Il réalisait précisément alors les plans qu'ils avaient formés ensemble durant le temps de leur inaction

forcée. Joseph II semblait avoir prédit juste, lorsqu'il écrivait en 1782 que Marie Feodorowna serait un jour le véritable souverain de la Russie. L'intimité de l'auguste couple ne fut menacée qu'une seule fois, par la violente affection que Paul éprouva pour une des dames de l'Impératrice, Mlle Nelidoff; mais heureusement cette jeune dame avait un noble cœur; elle repoussa avec tant de fermeté et d'adresse les attaques de son impérial adorateur, qu'elle réussit à ramener l'infidèle dans les bras de son épouse, ce qui lui assura l'estime de Paul et la confiante amitié de l'Impératrice. Parmi les ministres, le vieux chancelier Ostermann avait été conservé; quant à Markoff, il avait été renvoyé dès le premier jour; Besborodko resta en place, mais n'eut plus aucune influence. Toute celle que pouvait donner une situation officielle, avec un souverain tel que Paul, était exercée par le prince Alexandre Kurakin, courtisan habile et d'extérieur agréable, mais dépourvu de savoir et de talents intellectuels ; après avoir été l'ami d'enfance et l'adjudant de l'Empereur, il fut nommé vice-chancelier, ce qui lui donnait une autorité prépondérante dans les affaires extérieures. Grâce à lui, son frère Nicolas obtint l'emploi important de procureur général, et sut peu à peu entasser place sur place, revenu sur revenu, sans que l'Empereur, si pointilleux d'habitude sur les affaires d'argent, semblât s'en apercevoir. De même que l'Impératrice, Kurakin avait toujours attaché un grand prix à l'amitié de la Prusse : dans sa pensée, qui était d'ailleurs celle de Marie et de l'Empereur lui-même, Paul ne devait pas, comme l'eût fait sa mère, faire couler le sang russe dans une lutte contre la France en vue de complaire à l'Autriche. Le peu de sympathie que l'Empereur ressentait pour la cour de Vienne se manifesta au printemps de 1797, lorsque cette cour réclama de lui, en Pologne, un déploiement de troupes capable de détourner le roi de Prusse de toute hostilité contre l'Autriche, et le pria en même temps d'affirmer par les voies diplomatiques, à Berlin et à Ratisbonne, la continuation de son amitié pour l'Autriche. Paul écrivit en marge de la dépêche : « Je ne me laisse pas donner d'ordres sur ce que j'ai à faire; j'agirai selon que mon intérêt me le commandera. »

Nous avons déjà vu cependant que l'attachement de Paul pour la Prusse avait été ébranlé par la communication du traité secret du mois d'août 1796, et que plusieurs fois il s'était irrité des

menées révolutionnaires des Français; toutefois, après un premier mouvement de mécontentement, il était toujours revenu à sa politique de paix. L'année 1797 se passa au milieu de ces oscillations. Mais, au printemps de 1798, ses sentiments commencèrent à se modifier complètement. Le premier coup leur fut porté, autant que nous en pouvons juger, par l'avis qu'il reçut tout à la fois de Vienne et de Berlin que les Français songeaient à l'affranchissement de la Pologne. C'était, pour lui et pour la Russie, une menace directe; il la ressentit vivement, et dès lors il lança feu et flammes contre les Jacobins impies dont la philosophie tendait à renverser toutes les lois divines et humaines. Il commença par défendre à ses ambassadeurs de donner à n'importe quel Français un passeport pour la Russie; puis il ordonna à tous les employés des frontières de ne permettre l'entrée de la Russie à aucun Français sans une autorisation spéciale de l'Empereur, et bientôt il étendit cette mesure à tous les étrangers, à la seule exception des membres des familles princières et du personnel diplomatique. Alors arriva la nouvelle des préparatifs maritimes qui se faisaient à Toulon, et, sans penser précisément à l'Égypte, on craignit à Saint-Pétersbourg que Bonaparte n'eût en vue la presqu'île des Balkans, et ne songeât à soutenir Ali-Pacha et Paswan-Oglu, et à bouleverser la Turquie européenne. Paul, nous l'avons vu, avait renoncé aux plans de conquête de sa mère contre Constantinople; cependant, à ses yeux mêmes, la Turquie était tellement du ressort de la puissance russe, que l'établissement d'une influence étrangère dans cette contrée lui semblait être la violation d'un des intérêts essentiels de la Russie. Il ordonna donc une prompte concentration de troupes sur les bords de la mer Noire, fit croiser ses vaisseaux de ligne entre Sébastopol et Odessa, et promit au Sultan son appui le plus énergique sur mer et sur terre. La nouvelle des scènes scandaleuses provoquées à Vienne par Bernadotte le fortifia encore davantage dans la pensée qu'il n'était pas de paix possible avec les Français, et il mit une partie de sa flotte de la mer Baltique à la disposition des Anglais, afin que ceux-ci pussent envoyer une escadre dans la Méditerranée. C'était déjà bien ouvertement une mesure d'hostilité contre la France; toutefois ses vaisseaux ne devaient prendre part qu'au blocus des côtes hollandaises, et il n'y avait pas de rencontre à craindre pour le moment entre les

Russes et les Français. Paul ne pensait pas encore, en effet, à déclarer officiellement la guerre à la République, et l'Impératrice, bien qu'elle ne fût plus l'ennemie de l'Autriche, considérait toujours la paix comme nécessaire au bonheur de la Russie. Paul accueillit donc avec empressement la demande que lui adressa l'Autriche de se charger de la médiation entre Vienne et Berlin dans la question des dédommagements; et lorsque la Prusse, peu de temps après, lui fit la même prière, il résolut de prendre ici une attitude solennelle, et d'envoyer en ambassade extraordinaire à Berlin, pour cette négociation, un des hommes les plus considérables de sa cour et de son armée, le comte Repnin. Cette grande affaire devait être réglée entre Repnin, le comte Panin, ambassadeur de Russie, le prince Reuss, représentant de l'Autriche, et les ministres prussiens; mais Panin devait auparavant déclarer au gouvernement prussien que le désir de l'Empereur était que les deux cours allemandes, l'Angleterre, le Danemark et la Russie se réunissent pour garantir par une puissante alliance défensive la sécurité et l'inviolabilité de tous. Il pensait que personne, pas même le Directoire français, n'en pourrait prendre ombrage, puisqu'il ne s'agirait pas d'attaquer, mais seulement de se mettre en garde contre les attaques. Il était étrange seulement que, parmi les puissances désignées, il s'en trouvât une, l'Angleterre, qui était depuis longtemps engagée dans une lutte ardente contre la France. Une alliance avec elle équivalait presque à une déclaration de guerre; aussi les ministres prussiens, toujours circonspects, trouvèrent-ils que cette proposition était fort grave et pouvait avoir des conséquences incalculables. « Nous avons aujourd'hui pour but, dirent-ils, la conclusion de la paix et l'abandon de la rive droite du Rhin par les Français, deux choses qu'une nouvelle coalition rejetterait dans un avenir lointain. » Ils étaient fermement résolus à limiter à la seule question allemande les conférences qui allaient avoir lieu.

Le prince Repnin arriva à Berlin vers le milieu de mai 1798. Son instruction lui ordonnait de faire tout ce qui dépendrait de lui pour établir l'accord entre les demandes de la Prusse et celles de l'Autriche, l'Empereur ne pouvant que se réjouir de voir les deux gouvernements aussi forts que possible. « Du reste, continuait Paul, les deux monarques ne doivent pas espérer que je les soutiendrai si leurs exigences sont intéressées; il est très nécessaire, au contraire,

qu'ils se montrent réciproquement plus justes et moins jaloux. » Plus loin, il ajoutait que la dernière guerre n'avait été si malheureuse qu'en raison de la discorde qui divisait la grande coalition; que, si l'on voulait opposer des barrières efficaces à l'épidémie révolutionnaire qui menaçait tous les États, il fallait savoir faire le sacrifice de tous les intérêts particuliers. Jusque-là, le document tenait la balance égale entre l'Autriche et la Prusse; mais la suite indiquait clairement le changement qui s'était opéré dans les idées de Paul. Il y était dit très nettement que toute menace faite par les Français aux villes hanséatiques ou à celles du nord de l'Allemagne, toute excitation à la révolte adressée aux Polonais, toute nouvelle attaque contre l'Autriche serait immédiatement considérée par la Russie comme un cas de guerre. « Si, dans ces circonstances, ajoutait encore Paul, la Prusse n'avise pas d'avance aux moyens de détourner de tels dangers, elle laissera soupçonner qu'elle songe à avoir sa part du butin et à agir de concert avec les ennemis du nom chrétien et du pouvoir légal. Qu'elle se décide donc. A la moindre hostilité des Français, nous sommes prêts à la défendre de toutes nos forces. Si la cour de Berlin reste sourde à de si sincères déclarations, nous serons fondés à la soupçonner de vouloir prendre parti pour l'ennemi commun (1). » Repnin avait donc l'ordre de découvrir aussi promptement que possible quelles étaient les véritables intentions de la Prusse, car l'Empereur, lui était-il dit, préférait une certitude, même la plus désagréable, à de fausses espérances qui n'aboutiraient qu'à une perte de temps et à de nouveaux malheurs.

On voit que Paul était déjà familiarisé avec l'idée d'une guerre contre la France, et, par conséquent, mieux disposé en faveur de la belliqueuse Autriche qu'en faveur de la Prusse, toujours fidèle à la neutralité. Il ne devait pas tarder à se fortifier encore dans ces sentiments. Le roi de Prusse, en effet, s'il détestait les Français, détestait aussi la pensée d'exposer encore une fois ses États aux malheurs de la guerre. Quant à son ministre le plus influent, le comte Haugwitz, il ne méconnaissait pas les dangers de la conquête révolutionnaire, mais, après les expériences faites en 1793 et en 1795, il considérait comme un danger non moins grand pour la Prusse

(1) Extrait du texte, Miliutin, I, 51.

tout accroissement de force de l'Autriche. Le cabinet de Berlin était donc bien décidé d'avance à faire tout au monde pour ne pas se brouiller avec l'Autriche, mais de s'en tenir inflexiblement à l'action diplomatique à l'égard de la France, et de ne sortir de la neutralité sous aucun prétexte. A Vienne, au contraire, Thugut avait obtenu qu'on se montrerait coulant dans les détails, mais que, finalement, on ne ferait la plus petite concession qu'à la condition que la Prusse prendrait une part active à la guerre (1).

Au début, les conférences de Berlin furent très amicales. Il était évident que les deux puissances allemandes étaient disposées à se montrer conciliantes dans la question des dédommagements. Dans la première séance, le 21 mai, Reuss posa au nom de sa cour l'alternative suivante : ou la Prusse ne demanderait pour elle et pour la maison d'Orange aucun dédommagement dans l'Empire, et alors l'Empereur y renoncerait également, ou la Prusse en demanderait, et, en ce cas, l'Empereur en réclamerait aussi. Les ministres prussiens étaient tout disposés à accepter la première hypothèse, et à renoncer absolument, au nom de leur cour, à toute acquisition de pays. Ils n'avaient en ce cas, dirent-ils, que quelques vœux tout à fait insignifiants à formuler : le privilège *de non appellando* pour Anspach et Baireuth, la reconnaissance à la Prusse de ses possessions actuelles en Franconie, ainsi que la cessation des procès auxquels elles donnaient lieu devant le Conseil Aulique (2), et enfin les cinq bailliages de Trèves, sinon pour Orange, du moins pour la maison de Nassau. Reuss déclara le 23 mai que le privilége *de non appellando* ne soulèverait pas la moindre difficulté; que, pour le procès, l'Empereur n'avait pas le droit de le faire cesser, mais qu'il ferait tout son possible pour arranger l'affaire à l'amiable ; et que, si Nassau obtenait les cinq bailliages il serait juste de faire aussi quelque chose pour Modène. Les Prussiens firent ressortir la différence des cas, après quoi Reuss passa à l'indemnité des autres États de la rive gauche du Rhin, et développa un plan qui avait particulièrement en vue les trois électeurs, le Palatinat de Bavière, et Deux-Ponts. Des deux parts on prit note des

(1) Eden à Grenville, 2 juin.

(2) Il s'agissait de portions des évêchés d'Eichstadt, Bamberg et Wurzbourg, ainsi que de biens de l'Ordre teutonique, dont la Prusse avait repris possession comme ayant été illégalement aliénés par les anciens margraves.

communications respectives, et l'on promit de se faire connaître très prochainement les décisions des deux gouvernements.

Le courrier envoyé à Vienne par le comte Reuss ne revint à Berlin que le 9 juin. Il rapporta, quant aux points discutés jusque-là, une réponse tout à fait satisfaisante : l'Autriche accordait le privilège, témoignait d'excellentes intentions relativement au procès, exprimait l'espoir que la Prusse serait favorable au duc de Modène. Toute la discussion était donc concentrée sur le point décisif; mais ici se manifesta au grand jour la différence insurmontable qui existait entre les idées des deux gouvernements. On arriverait sans aucun doute, disait l'Autriche, à aplanir les petites difficultés qui s'étaient produites à l'occasion des indemnités; mais ce qui surtout paraissait pour le moment essentiel à l'Empereur était de décider comment on protégerait l'Empire contre les empiétements des Français; c'était là-dessus que la Prusse devait d'abord se prononcer. Ce furent les Russes qui, les premiers, donnèrent connaissance de cette décision au vieux ministre Finkenstein. Il fallait pour commencer, dirent-ils, que l'Autriche et la Prusse se réunissent pour déclarer énergiquement à la République française qu'elle devait se contenter de la rive gauche du Rhin, renoncer à toute prétention sur la rive droite, et en retirer ses troupes. Finkenstein accueillit cette ouverture avec un mécontentement non dissimulé. « Depuis longtemps, dit-il, nos envoyés à Rastadt ont fait dans ce sens aux Français des observations qui ne sont pas restées sans effet, comme nous l'apprenons de Paris. » — « Eh! bien, dit Repnin, si les représentations d'une seule puissance ont déjà eu du pouvoir, on peut attendre un effet double d'une déclaration collective. » — « En tout cas, s'écria Finkenstein, il faudrait que celle-ci fût conçue dans les termes les plus modérés, afin de ne pas irriter la France : nous voulons la paix, et non la guerre. » Mais Repnin, avait encore une autre question à faire : « Si la guerre éclatait entre l'Autriche et la France, la Prusse serait-elle disposée à soutenir la neutralité de l'Empire allemand, que proposerait l'Autriche? » Finkenstein déclara de nouveau que des instructions avaient déjà été données dans ce sens aux envoyés de Rastadt, et que les vœux du roi accompagneraient sans doute une telle motion. Tout cela était bel et bon, mais cela ne résolvait pas la question. Personne ne doutait des vœux du roi; ce qu'il

importait de savoir, c'était si, en toute circonstance, il se bornerait à des vœux relativement à la paix et à la neutralité de l'Allemagne, ou si, au besoin, il prendrait les armes pour les défendre.

La conférence générale du 14 juillet fit faire un nouveau pas à la question. Reuss déclara que l'Empereur, sans s'inquiéter des lois de l'Empire, ferait cesser les procès franconiens si la Prusse se montrait prête à intervenir vigoureusement en faveur de la sécurité de l'Allemagne. Les ministres prussiens s'agitèrent sur leurs sièges avec impatience. Il avait toujours été entendu, dirent-ils, que la question des indemnités serait d'abord vidée, et qu'ensuite on réglerait la conduite à tenir à l'égard des Français; maintenant l'on demandait tout à coup à suivre une marche inverse, pour laquelle ils n'avaient pas les instructions nécessaires, et ils ne pouvaient que faire un rapport sur cette situation inattendue. On discuta encore pendant quelque temps sur les procès franconiens, après quoi une nouvelle contestation se produisit inopinément. Les ministres prussiens demandèrent si, par le renoncement réciproque à toute acquisition de territoire, on devait entendre que l'Autriche se contenterait aussi en Italie de ce qui lui avait été attribué à Campo-Formio. En ce moment même Cobenzl s'efforçait à Selz d'arracher les Légations aux Français, et subordonnait la paix et la guerre à leur consentement. On devine donc si Reuss sauta en l'air à la question de la Prusse. En dépit des efforts faits par Repnin pour l'apaiser, il déclara de la manière la plus formelle que l'Autriche ne consentirait jamais à laisser mêler le traité de Campo-Formio aux discussions relatives à la paix de l'Allemagne. Les Prussiens en conclurent sur-le-champ que l'Autriche ne renonçait à des acquisitions en Allemagne que dans l'espoir d'en faire en Italie, ce qui réduisait à l'état d'illusion trompeuse le maintien de l'équilibre tant vanté entre les deux puissances, puisque la Prusse ne pouvait s'agrandir qu'en Allemagne. La conférence se termina au milieu d'une vive agitation.

Le prince Repnin resta seul alors avec les ministres prussiens. Cet homme expérimenté, qui avait vieilli dans la guerre et la politique, voyait bien ce qui en était. Il avait résolu de faire une dernière tentative de médiation, pour empêcher, si c'était possible, que la Prusse ne s'isolât ouvertement. Peu importait qu'elle marchât plus lentement et à plus petits pas que les autres, pourvu

qu'elle restât sur la même voie. « Je ne considère pas comme impossible, dit-il, de traiter la question des indemnités en même temps que la question de sécurité; c'est pourquoi j'ai rédigé une conventiou préalable, un projet de médiation, que je vous soumets en toute confidence, et qui nous permettrait enfin d'avancer. » Ce projet contenait huit points : renoncement des deux grandes puissances à toute indemnité en Allemagne, juste dédommagement donné aux princes lésés, ainsi qu'au prince d'Orange et au duc de Modène; intervention de l'Empereur en faveur de la Prusse dans la question franconienne; privilége *de non appellando;* puis, relativement au point principal, déclaration collective faite aux Français, neutralité de l'Empereur, en tant que chef de l'Empire, dans toute guerre austro-française, et, au cas où la France n'accepterait pas cette clause, intervention de la Prusse en faveur de la neutralité de l'Empire; enfin, si la France s'obstinait encore, « les deux puissances, disait Repnin, s'entendront pour chercher les moyens de préserver l'Allemagne d'une ruine totale. » Ce projet n'était pas maladroit. Dans la question des indemnités, il confiait les intérêts de Modène à l'Autriche et laissait à la Prusse le soin de défendre ses possessions en Franconie. Par rapport à la France, il se contentait de demander que la Prusse s'engageât à lui proposer la neutralité de l'Empire, et, en cas de refus, à chercher des moyens de salut. En admettant que la Prusse fût encore irrésolue et agitée par des doutes contradictoires, rien ne pouvait être mieux imaginé pour lui imprimer, par un premier pas tout à fait insignifiant en lui-même, une direction qui, une fois prise, l'aurait nécessairement entraînée plus loin par la seule force des choses. En effet, la première impression des ministres prussiens fut telle que Repnin pouvait la désirer. Ils déclarèrent au roi, le 15 juin, que si la déclaration collective était conçue en termes polis, ils n'avaient pas d'objections sérieuses à faire au projet de Repnin. Ce dernier eût bien voulu conclure sur-le-champ, mais ce fut maintenant l'envoyé autrichien qui recula. Cette fois, ses hésitations n'avaient pas la question des indemnités pour objet, car le projet de Repnin était à cet égard tout à fait favorable à l'Autriche. Il laissait la porte ouverte aux annexions italiennes, dédommageait le duc de Modène, et n'engageait l'Empereur qu'à de bons offices dans les procès franconiens. La difficulté résidait pour Reuss dans le point principal,

celui précisément qui formait aux yeux de Repnin le plus grand mérite du projet. Repnin ne demandait à la Prusse que de prévoir les hostilités qui pourraient devenir nécessaires contre la France; selon lui, la promesse seule d'une telle prévision devait la conduire tout naturellement à des actes; mais Reuss avait l'ordre de ne consentir absolument à rien si la Prusse dès maintenant ne s'engageait bien nettement à faire la guerre à la France dans certaines circonstances données. Il déclara donc ne pouvoir rien faire sans en référer à Vienne.

Il advint alors à Repnin ce qui est advenu tant de fois à des médiateurs bienveillants : il ne trouva des deux parts que mauvais vouloir et colère. Thugut, au fond, ne souhaitait nullement que la Prusse prît à la guerre une part active, qui aurait pu donner plus tard à cette puissance détestée de l'influence sur les négociations de paix. Tout son désir était que la Prusse restât véritablement neutre, sous l'influence de la Russie (1). Il ne trouvait donc pas qu'il fallût tenter d'entraîner peu à peu la Prusse à la guerre par des démarches insignifiantes au début. Il déclara le projet de Repnin tout à fait inacceptable, vu qu'il demandait à l'Empereur d'importantes concessions sans lui donner en retour autre chose que des promesses vagues et vides de sens. Le 7 juin même il adressa à Saint-Pétersbourg une dépêche dans laquelle il se plaignait amèrement de ce que Repnin soutenait avec une évidente partialité la conduite déloyale de la Prusse. Il ajouta qu'il n'attendait plus rien de la négociation de Berlin, qu'il implorait simplement la décision du Tzar, et se déclarait d'avance prêt à l'accepter.

De son côté, le gouvernement prussien, après un mûr examen, conclut de même au sujet du projet tel que Repnin l'avait présenté. A l'opposé de Thugut, il objecta que ce projet favorisait partout l'Autriche dans la question des indemnités, qu'il tendait à remettre l'indemnité du duc de Modène sur le tapis, ne disait rien des vues de l'Autriche sur l'Italie, et n'offrait aucune garantie aux princes séculiers. Il trouvait aussi que, par rapport à la France, le projet trahissait le désir d'entraîner peu à peu la Prusse à des démarches irrévocables, et de renverser ainsi le système de neutralité en vigueur jusque-là. « A quoi nous servira-t-il,

(1) C'est ce qui est souvent exprimé dans sa correspondance.

dit Haugwitz, de proposer aux Français la neutralité de toute l'Allemagne? S'ils refusent, nous n'avons aucun moyen de protéger contre eux les États du Sud. La loyauté nous fait un devoir de déclarer dès aujourd'hui que nous ne pouvons garantir que la neutralité et l'inviolabilité de l'Allemagne du Nord, conformément aux anciens traités. » On demanda donc au prince Repnin de remanier son projet dans ce sens : c'était lui indiquer que toute la négociation avait été en pure perte.

Cependant ses rapports sur les sentiments pacifiques de la Prusse n'avaient produit à Saint-Pétersbourg d'autre effet que d'irriter encore plus son souverain contre cette puissance, sans affaiblir sa colère contre les Jacobins. Pendant tout le mois de mai, Paul ne fit que parler de guerre; ce fut comme un mot d'ordre que la cour et les ministres adoptèrent à l'envi. Il était grand temps, disait-on, de passer de la défensive à l'offensive; en face de la France, la paix était pire que la guerre; il était regrettable qu'on n'eût pas, l'année précédente, envoyé à l'Autriche un secours de six cent mille hommes. Mais, malgré toutes ces vaillantes paroles, Paul ne se décidait pas à en venir aux actes. Ce n'était pas seulement de la Prusse qu'il avait à se plaindre; souvent aussi il avait été mécontent des procédés de l'Autriche. Il s'était déclaré prêt à fournir un corps d'armée pour protéger les propres États de l'Empereur, et même, si les circonstances l'exigeaient, à le faire marcher contre l'ennemi, à la condition que l'Autriche obtiendrait d'abord du gouvernement anglais des subsides pour la Russie. Mais rien ne put décider Thugut à faire à Londres une proposition dans ce sens; il s'obstina même à la rendre tout à fait impossible en continuant la déplorable discussion relative au traité de 1797. Pitt refusait inexorablement de négocier avant la ratification de ce traité, et Thugut répondait avec tout autant de fermeté qu'il ne ratifierait jamais ce contrat usuraire. Paul était donc très irrité contre son « intime alliée », qui, pour quelques milliers de florins, suscitait de tels obstacles à la sainte guerre contre la Révolution. Là-dessus il apprit, au commencement de juin, le départ de Cobenzl pour Rastadt, où il devait avoir une entrevue intime avec Bonaparte, puis son voyage à Selz en vue d'une négociation secrète avec François. La colère et les soupçons de Paul furent alors à leur comble. Préparait-on un nouveau Léoben? un second Campo-

Formio? Thugut, après avoir instamment demandé le secours des troupes russes, s'était tout à coup entendu avec son perfide ennemi, dans l'espoir d'obtenir un riche butin; qui répondait qu'un changement semblable n'allait pas s'accomplir encore une fois? Paul, nous le savons, rêvait contre la Révolution une lutte de principes, pure et absolument désintéressée, et il écumait de fureur à la pensée que Thugut était peut-être, pour la seconde fois, sur le point de vendre son âme aux puissances infernales pour acquérir une province italienne. Tant que ce point ne serait pas éclairci, il ne pouvait être question de l'envoi de troupes russes. Cependant, Cobenzl ayant annoncé de Selz l'insuccès que nous connaissons, Thugut résolut, au milieu de juin, d'envoyer à Saint-Pétersbourg, pour y soutenir le comte Dietrichstein, son ambassadeur, un frère de l'Impératrice, le prince Ferdinand de Wurtemberg, alors au service de l'Autriche. Depuis longtemps déjà, nous l'avons dit, l'Impératrice Marie n'était plus hostile aux intérêts autrichiens. Les amis que sa jeunesse avait comptés dans la maison royale de Prusse étaient morts ou éloignés des affaires, l'Empereur François avait été le mari de la sœur qu'elle avait perdue; deux de ses frères étaient entrés dans l'armée autrichienne. Or l'esprit de famille avait toujours été très puissant chez elle; elle n'avait donc plus rien à objecter à une entente avec l'Autriche; mais elle repoussait toujours toute idée de guerre et d'effusion de sang, et il y avait lieu de penser que son frère pourrait mieux que personne lui inspirer d'énergiques résolutions, et obtenir, grâce à son influence, l'envoi d'un corps russe. On ne savait pas encore à Vienne combien cette influence était faible alors. Le prince était porteur d'une lettre autographe de l'Empereur François pour l'Empereur de Russie, accompagnée de la demande officielle du secours de seize mille hommes qui lui avait été promis (1), vu que l'on pouvait s'attendre à tout instant à voir les Français commencer l'attaque. Ce corps devait renforcer en Allemagne l'armée autrichienne, dont le commandement en chef était destiné à l'archiduc Charles.

Le prince arriva à Saint-Pétersbourg le 3 juillet, et se rendit aussitôt au château de plaisance de Paulowsk, où Paul avait établi

(1) Ce devaient être d'abord douze mille hommes d'infanterie et deux mille de cavalerie. On proposait de remplacer ces derniers par quatre mille fantassins.

sa résidence à son retour d'un voyage à Moscou. La position du prince fut d'abord difficile. L'Empereur n'était pas encore revenu de sa méfiance à l'égard de l'Autriche, l'Impératrice et Mlle Nelidoff accusèrent le prince de vouloir entraîner le peuple russe dans les malheurs de la guerre. « Il ne s'agit pas de savoir si vous voulez faire la guerre, répondait Ferdinand, mais si vous voulez qu'elle commence selon votre convenance ou selon celle de l'ennemi. » On en vint enfin à de si violentes altercations, que le prince tomba malade, fut pris de la fièvre, et dut garder le lit. Cependant il réussit à gagner du terrain, et, le 11, il envoya au comte Dietrichstein une première bonne nouvelle; il espérait, dit-il, obtenir le corps de seize mille hommes, plus un corps d'observation de huit mille hommes sur la frontière prussienne. Sur ces entrefaites, une lettre du Sultan, qui remerciait vivement l'Empereur de son appui futur contre les Français, vint rallumer son ardeur belliqueuse. Puis arriva la nouvelle de la prise de Malte par Bonaparte, et ce nouveau crime de la Révolution, qui renversait précisément un vieux plan favori de la politique russe, augmenta encore l'irritation de Paul. Mais, soit reste de méfiance envers l'Autriche, soit qu'il prît plaisir à laisser son beau-frère dans une pénible incertitude, il ne prononçait pas le mot décisif, quoique l'Impératrice fît maintenant tout son possible pour seconder les efforts de son frère. Le 16 juillet, nouvel entretien, nouvelles difficultés de la part de Paul. Le prince avait presque perdu tout espoir, lorsque tout à coup l'Empereur lui dit de s'asseoir et de prendre un crayon, et lui dicta l'état d'une armée de plus de soixante mille hommes qu'il comptait faire marcher contre les Français, à la condition qu'elle serait entretenue aux frais de l'Autriche, ou que l'Angleterre fournirait pour cela les ressources nécessaires. Puis, comme le prince témoignait hautement sa joie et sa reconnaissance : « Attendez, dit Paul, en l'interrompant, voilà ce que je ferai si je me décide; mais je ne pourrai dire si je me déciderai que quand le mot final m'aura été envoyé de Berlin par Repnin. »

Cependant, en dépit de tous ces froids détours par lesquels il se fortifiait dans le sentiment de sa toute-puissance libre et souveraine, sa décision était prise. Il se répandit en malédictions contre les Français, il maudit l'irrésolution et l'inconsistance de la Prusse, et il finit, selon sa coutume, par s'exalter à un si haut point, que Ferdi-

nand dut le retenir au lieu de l'exciter. Le 17, il voulait déclarer la guerre non seulement à la France, mais à la Prusse. « Nous ne réussirons à rien, disait-il, si nous n'entrons pas immédiatement en lutte ouverte avec ces secrets partisans des Jacobins. » Il voulait mettre cent mille hommes en marche contre eux, et développait avec de grands détails tout son plan de campagne contre Kœnigsberg et Berlin; son manifeste contre les Français devait déclarer au monde entier qu'il n'y avait dans cette cause que des alliés ou des ennemis. Le prince s'efforça de modérer cette ardeur, et de lui faire comprendre que, en cas de guerre contre la France, il valait mieux avoir dans la Prusse une voisine neutre qu'une ennemie déclarée; il lui exposa que l'Autriche aurait déjà de la peine à réunir les sommes nécessaires à la subsistance des Russes, et qu'elle se trouverait fort embarrassée si une guerre contre la Prusse venait s'ajouter à la guerre contre la France. Mais ici il s'arrêta effrayé, à cette exclamation de l'Empereur : « Eh ! bien, si l'entretien de mes troupes est si difficile en Autriche, restons-en là; le corps de secours ne partira pas. » Le prince, voyant que tout était sans cesse remis en question avec cette nature mobile, résolut de recourir aux plus grands moyens. « Il savait bien, dit-il, que tout le mal ne provenait que du profond aveuglement des souverains; longtemps il avait mieux espéré de Paul, il reconnaissait maintenant qu'il s'était trompé; l'Empereur donnait des millions à ses favoris, et lésinait maintenant sur quelques rations de pain; jamais il n'aurait soupçonné Paul de vouloir trafiquer de ses soldats comme l'avaient fait jadis le landgrave de Hesse et l'Impératrice Catherine. » A ces mots, Paul se radoucit; prenant les deux mains du prince, il les serra vivement. « Vous me jugez bien, dit-il, vous aurez le corps de secours. » Ferdinand ne s'arrêta pas en si bon chemin. « En aurai-je, demanda-t-il, la promesse écrite? » — « N'avez-vous donc pas confiance en moi? » s'écria Paul. — « Avec les grands, répondit le prince, les promesses sont toujours chose douteuse; ils sont deux, l'un qui parle, l'autre qui écrit : la parole écrite seule est certaine. » Paul se mit à rire, et écrivit la promesse, sans la signer il est vrai, sur un billet qu'il tendit au prince. Celui-ci le remercia chaudement, et dès le lendemain il eut lieu de s'en applaudir. Paul, en effet, se montra de nouveau inquiet et hésitant, et s'écria enfin que l'envoi de ses troupes pourrait avoir de trop graves consé-

quences; Ferdinand alors tira le billet, sur quoi Paul, se ravisant, dit que c'était très bien, qu'il tiendrait ce qu'il avait promis. « Seulement, ajouta-t-il, je vous demande encore un secret profond. Il ne faut pas que Dietrichstein sache une seule syllabe de tout ceci, sinon, je retire ma parole. » Ferdinand accéda à tout; dans le fait, il avait atteint son but. Quelques jours plus tard, Paul lui remit sa réponse à la lettre de l'Empereur François, réponse par laquelle il s'engageait à l'envoi du corps de secours. « Êtes-vous content, maintenant? » demanda-t-il. Et comme le prince se répandait en paroles de reconnaissance, Paul lui pinça amicalement le bras : « Bien, dit-il, maintenant je retrouve votre ancien visage. » C'était chose décidée; la lutte avec les républicains allait commencer; de tous côtés furent adressées pour cela les instructions nécessaires. Le 25 juillet, l'amiral Uschakoff reçut l'ordre de conduire la flotte de Sébastopol devant le détroit de Constantinople, et d'annoncer au Sultan qu'il était prêt à prendre part à n'importe quelle guerre des Turcs contre les Français. Deux jours plus tard, le vieux général Rosenberg fut chargé de réunir vingt mille hommes à Brezsc-Litewski, et de les mettre en mesure de marcher vers l'Autriche. Il fut enjoint à Repnin de se montrer très énergique dans la négociation, attendu que l'Empereur avait à cœur non les intérêts de la Prusse, mais ceux de l'Autriche. Un peu plus tard, Repnin dut se rendre de Berlin à Vienne, afin d'arrêter avec le gouvernement impérial le plan de la prochaine campagne.

Le prince Ferdinand venait donc de remporter la plus brillante des victoires sur le terrain des grandes questions politiques : il avait obtenu, ce que l'Autriche poursuivait en vain de tous ses efforts depuis six ans, que les forces militaires de l'Empire du Nord fussent enfin dirigées contre la France et les Jacobins. Mais, malgré ce succès diplomatique, il passait de tristes journées, affligé qu'il était des discordes qui menaçaient de troubler le bonheur conjugal de sa sœur. Marie, bien qu'inexpérimentée en affaires de finances, s'était vivement intéressée à la fondation d'une banque à la tête de laquelle était le prince Nicolas Kurakin, et qui promettait des monts d'or aux actionnaires, aussi bien qu'à l'État. Les choses commencèrent par aller on ne peut mieux : les actions montaient, les billets de la banque avaient cours à toute leur valeur, l'Impératrice parlait avec orgueil de sa banque, et les fondateurs répan-

daient partout le bruit que toute critique de la banque de l'Impératrice serait punie par l'exil en Sibérie. Or il arriva là ce qui arrive toujours en pareil cas : Kurakin et ses amis s'enrichirent promptement ; mais, à la première crise défavorable, tout l'édifice s'écroula, les actions perdirent leur valeur, les billets n'eurent plus cours, et Saint-Pétersbourg retentit de plaintes amères, qui finirent par arriver à l'oreille de l'Empereur. Ce fut la dernière goutte d'eau dans un vase lentement rempli. Depuis son avènement, et à mesure que s'augmentait la haute idée qu'il avait de lui-même, Paul était devenu de plus en plus irritable. Après avoir été le premier à initier l'Impératrice aux affaires les plus importantes, il se fatigua à la longue de trouver partout des traces de son influence et de son action, et de s'entendre fréquemment répéter, comme justification de choses qui lui déplaisaient, que l'Impératrice les avait ordonnées. Dans son infatuation jalouse, il soupçonna l'Impératrice d'aspirer à le gouverner lui-même, et, une fois le terrain ainsi préparé, il se trouva, comme toujours, une main toute disposée à y répandre des semences de froideur et de haine. Paul avait un valet de chambre d'origine turque, Ivan Kutaisoff, qui avait su, à force de flatterie et d'adresse, se rendre indispensable à son maître. Tant que la bonne intelligence avait régné entre Paul et l'Impératrice, il était resté ce qu'il était depuis longtemps, un laquais préféré, souvent réprimandé, pour être bientôt gâté de nouveau. Mais lorsqu'il vit naître la discorde dans le ménage impérial, il jugea que son heure était venue, et sut avec une grande adresse exciter la passion de son maître. Un soir, Paul le trouva profondément triste, et lui en demanda la cause. « Ne puis-je pas pleurer, répondit Ivan, lorsque mon maître veut me renvoyer? » — « Qui parle de te renvoyer? » répliqua Paul. — « Sa Majesté l'Impératrice l'a déclaré, répondit le coquin, et ce que Sa Majesté ordonne s'accomplit. » — « Oh! s'écria Paul, nous verrons qui commande dans ce pays. » A cet entretien se rattachèrent des communications sur la banque de l'Impératrice, sur les manœuvres frauduleuses des Kurakin, sur l'improbité du secrétaire du cabinet impérial, partisan du prince. L'irritation et la colère de Paul allèrent toujours croissant ; le secrétaire fut renvoyé, et plus d'une fois les deux Kurakin eurent à supporter les explosions du plus vif mécontentement. A l'égard de l'Impératrice, Paul conserva encore pendant quelque temps des formes respectueuses ;

mais déjà était né dans son cœur le sentiment indigne qui devait détruire leur intimité jusque dans ses racines. Pendant son dernier séjour à Moscou, que l'étiquette plus libre de la société de cette ville lui avait rendu fort agréable, il avait fait la connaissance d'une jeune dame de haut rang, Mlle Lapuchin, qui lui avait inspiré une violente passion. A son retour, il ordonna à l'Impératrice de la prendre pour dame d'honneur, protestant haut et ferme qu'il ne s'agissait nullement d'amour, mais seulement d'une société qui lui était très agréable. L'Impératrice s'y refusa avec une inflexible fermeté, ce qui donna lieu aux scènes les plus vives entre les deux époux. Paul, qui croyait pouvoir assigner à ses vœux une raison légitime et toute particulière (1), et qui d'ailleurs en était arrivé à considérer la résistance à ses ordres comme le plus grand des crimes, se laissa entraîner toujours davantage vers Mlle Lapuchin par le servile Kutaisoff, et fit souvent sentir à l'Impératrice, aussi bien qu'à son amie Nélidoff, les effets du changement qui s'était opéré à leur égard. Un jour qu'il dit aux deux dames : « Si vous saviez comme je m'ennuie ! », Mlle Nélidoff eut l'imprudence de lui répondre, sur le ton auquel elle avait été habituée : « Oui, Sire, et si vous saviez comme vous nous ennuyez ! » Ce manque de respect envers la Majesté impériale mit Paul dans une violente colère ; durant de longues semaines la Nélidoff ne parut plus à la cour. La pauvre Impératrice trouvait donc une dernière consolation à ouvrir son cœur à son frère, et l'Empereur de son côté appréciait tellement la nature ouverte de Ferdinand, qu'il lui parlait aussi avec confiance de ses ennuis domestiques. Le prince s'efforçait d'aider, de conseiller, d'accorder ; mais il reconnut bientôt qu'il avait entrepris là une tâche plus difficile que celle d'allumer la guerre entre la Russie et la France. Il échoua complètement dans une tentative qu'il fit pour éveiller la méfiance de l'Empereur envers Kutaisoff, en accusant son entourage le plus intime de sentiments jacobins. Paul le repoussa avec colère ; mais bientôt après eut lieu entre les deux beaux-frères une explication amicale, qui se termina par des baisers de réconciliation. Ferdinand conserva sa situation, sans toutefois pouvoir faire autre chose pour sa malheureuse sœur que de

(1) Après la naissance du grand-duc Michel, en février 1798, l'Impératrice, dont les couches avaient été fort pénibles, avait déclaré à son mari qu'elle ne voulait plus s'exposer à de telles souffrances et à de tels dangers.

l'exhorter à la patience et à la circonspection. Lui-même n'espérait plus guère le rétablissement de l'harmonie conjugale.

Telle était la situation à Saint-Pétersbourg lorsque le comte Cobenzl revint de Selz à Vienne, et lorsque Thugut, qui ne savait encore rien de la détermination de Paul, décida l'Empereur François à l'envoyer sans délai à Saint-Pétersbourg, en passant par Dresde et Berlin, pour obtenir enfin le secours si souvent demandé et si souvent promis. En lui annonçant sa prochaine arrivée à Saint-Pétersbourg, Cobenzl écrivit le 17 juillet au comte Dietrichstein : « Nul traité n'empêchera les Français de nous attaquer. Ils ne sont plus arrêtés que par la multiplicité des buts, et par l'éparpillement de forces qui en résulte, ainsi que par l'impossibilité de retirer leurs troupes des pays occupés sans risquer de voir aussitôt tout leur ouvrage détruit par le mécontentement populaire. Dès qu'ils le pourront, nous sommes sûrs de voir éclater leur hostilité. L'Empereur est prêt à tenter l'impossible. Trouvera-t-il du secours chez ses alliés? » Il écrivit en même temps à son vieil ami, le ministre Besborodko, qui avait reparu au premier plan depuis la disgrâce de Kurakin et qui était uni à Thugut et à Cobenzl par le lien d'une haine commune contre la Prusse : « Paul est devenu l'arbitre de l'Europe. J'arrive avec les pouvoirs les plus étendus, afin de conclure sans délai sur tout ce que Paul, dans sa sagesse, jugera nécessaire. » Puis il dépeignait l'audace envahissante des Français, audace qui ne pouvait être réprimée que par une belliqueuse énergie. L'idée d'une nouvelle coalition les faisait trembler, disait-il; l'envoi de Repnin à Berlin les avait décidés à la négociation de Selz; mais la nouvelle des véritables sentiments de la Prusse avait de nouveau provoqué leur arrogance. Il exprimait la pensée que, vu les bonnes intentions du roi, on aurait pu obtenir un meilleur résultat à Berlin si Repnin avait mieux soutenu les efforts de l'Autriche. Mais c'était chose tout à fait mauvaise, selon lui, que le projet de traité, lequel imposait à l'Autriche la renonciation à toute indemnité en Allemagne, tandis que l'Empereur devait admettre les empiétements de la Prusse en Franconie; et en échange de quoi? de bonnes paroles et de stériles considérations. Il était impossible que l'Empereur l'acceptât.

Cependant, malgré ce jugement sévère porté sur la tentative de médiation, Thugut trouva bon de remettre à son envoyé un nou-

veau projet tout à fait conforme aux idées de Repnin, et qui ne se distinguait du premier qu'en ce qu'il proposait d'indemniser les princes de la rive gauche du Rhin par de l'argent et non par des terres, et, relativement aux Français, se contentait très expressément, dans son quatrième article, de la protection du Nord de l'Allemagne par la Prusse. « Nous n'attendons plus rien de la Prusse, était-il dit dans son instruction, mais il est bon de ne pas encore le proclamer, de mettre, au contraire, cette puissance complètement dans son tort par une dernière tentative, et d'augmenter contre elle la colère de la Russie. » Cobenzl toutefois ne devait pas trop vivement solliciter la Prusse, de peur de lui faire croire qu'elle était indispensable, et enfin il ne devait pas laisser voir que la résolution de l'Autriche était irrévocablement prise, de peur que Haugwitz n'en informât aussitôt les Français. « C'est une tâche très compliquée, » disait Thugut lui-même, et il avait grandement raison. « Il serait beau, ajoutait-il, de pouvoir décider le roi à une guerre sérieuse; mais il ne faut pas penser à cela, et, au lieu d'y perdre notre temps, nous ne devons songer qu'à obtenir la neutralité réelle et stricte de la Prusse. » Telle était aussi l'opinion de la cour de Berlin; la négociation confiée à Cobenzl marcha donc très vite, et dans la forme la plus amicale. Le 13 août, il proposa la publication en commun d'une protestation contre les prétentions des Français sur la rive droite du Rhin; puis, en cas de nouvelle guerre entre l'Autriche et la France, une motion également collective en faveur de la neutralité de toute l'Allemagne à droite du Rhin, et, si la France résistait, l'intervention armée de la Prusse. Les ministres prussiens répondirent que, dans un tel cas, les ressources de la Prusse ne lui permettraient de protéger efficacement que l'Allemagne du Nord, mais que le roi adresserait à Paris les représentations les plus énergiques en faveur du Sud. C'était justement ce que demandait l'article 4 du projet de traité de Thugut; de plus, les ministres prussiens, à la grande surprise de Cobenzl, ne se montrèrent pas éloignés (1) d'accepter le système des indemnités en argent. Mais Cobenzl, se souvenant qu'il était de son devoir de rendre la Prusse suspecte aux yeux de la Russie, se garda de cons-

(1) Je choisis à dessein cette expression vague, attendu que Cobenzl, dans la suite, soutint toujours que la Prusse avait accepté le système des indemnités en argent, tandis que les ministres prussiens le nièrent toujours.

tater cet accord, et déclara, au contraire, que, du moment que la Prusse ne voulait en aucun cas intervenir par les armes, le but de sa mission était manqué, et qu'il n'avait plus qu'à demander son audience de congé.

Il partit donc pour Saint-Pétersbourg, sa véritable destination, avec la mission, que nous connaissons de reste, de demander seize mille Russes pour la guerre de France, et quatre-vingt mille pour tenir la Prusse en respect. C'était toujours le même aveuglement haineux qui, au commencement de 1796, avait retenu en Bohême, pour faire face à l'hostilité imaginaire de la Prusse, quarante mille hommes dont la présence en Italie aurait empêché dès le début les triomphes de Bonaparte. A son arrivée, Cobenzl, nous le savons, trouva le but qu'il poursuivait déjà atteint sur le point principal par le prince Ferdinand; il put annoncer le 31 août à son gouvernement que non seulement le corps de seize mille hommes était en marche, d'après les assurances de Ferdinand, mais que soixante mille autres n'attendaient pour suivre les premiers que la réponse de l'Angleterre à la demande de subsides faite par l'Empereur; qu'une autre division, celle de Gudowitsch, était destinée à soutenir les Turcs, et que Paul demandait instamment que quelques troupes autrichiennes fussent tenues prêtes à agir dans le même sens en Hongrie. D'ailleurs, disait-il, l'ardeur de l'Empereur était à son comble; il désirait de tout son cœur que la guerre éclatât; il témoignait l'horreur la plus profonde pour les Français et pour tous leurs amis, et, par conséquent, pour les Prussiens. Besborodko lui-même pensait comme Cobenzl que la déloyauté de la Prusse était la seule cause du malheur de l'Allemagne, et en venait à avouer que, s'il s'était toujours opposé à l'envoi de troupes russes contre la France, ce n'avait pas été par inimitié envers l'Autriche, mais parce qu'il désirait, au contraire, profiter de l'alliance autrichienne pour déclarer la guerre à la Prusse et la faire rentrer dans les anciennes frontières. Actuellement, ajoutait-il, les empiétements inouïs des Français l'avaient convaincu de la nécessité d'un autre système. On ne s'entendit pas moins bien sur tout le reste. Le cabinet de Vienne songeait avec inquiétude à la mort peut-être prochaine du vieux Pape, et il craignait que les Français, grâce à une élection illusoire, ne plaçassent une de leurs créatures sur le trône pontifical. Paul approuva donc hautement la proposition

de Thugut de convoquer dès maintenant tous les cardinaux à Vienne ou à Venise. Besborodko déclara ensuite, selon les vœux de l'Autriche, que Paul ne songeait pas à faire proclamer Louis XVIII, et ne voulait que prouver évidemment au peuple français que l'avidité insatiable des dictateurs actuels était la seule cause de la guerre. Tout allait donc au mieux. La seule fausse note au milieu de cette harmonie fut produite par lord Whitworth, l'ambassadeur d'Angleterre, qui déclara d'une manière inflexible que son gouvernement ne fournirait pas le moindre subside à la Russie tant que l'Autriche n'aurait pas confirmé le traité d'emprunt de 1797. Cependant ici encore on espérait que l'énergie de Paul triompherait de l'obstination de cette opiniâtre alliée, et lui ouvrirait les yeux sur ses véritables intérêts.

En même temps que se décidait la guerre contre la France, se fixait aussi le sort de l'Impératrice Marie. Ivan Kutaisoff s'était vengé avec usure de l'attaque cachée du prince Ferdinand, en insinuant à l'Empereur que les sentiments pacifiques de l'Impératrice lui étaient inspirés par une sympathie secrète pour les idées révolutionnaires. Un jour, Paul se fit raconter par Cobenzl ses négociations avec la France, et dépeindre quelques-unes des personnalités républicaines. Tout à coup, il interrompit l'envoyé en lui demandant : « Croyez-vous qu'il n'y ait pas aussi des Jacobins ici? » — « Ils se nichent partout, il est vrai, répondit Cobenzl; mais les sages mesures de Votre Majesté les retiendront loin de la Russie. » Il faisait allusion à une loi sur les passeports qui venait d'être rendue, et à l'interdiction pour les Russes de toutes les écoles et universités étrangères. Mais il tomba des nues lorsque l'Empereur lui dit brusquement qu'il avait éloigné l'Impératrice de toute participation aux affaires, et enlevé toute influence aux deux Kurakin : « C'étaient tous des Jacobins, s'écria-t-il, c'est pourquoi jusqu'ici ils m'ont détourné de la guerre. » Naturellement Cobenzl, quoiqu'il connût bien la situation, ne répondit pas un seul mot. Une fois la décision prise, l'irritation de l'Empereur, ici comme dans la haute politique, s'accrut de jour en jour. Une enquête fut ouverte sur la banque, et le procureur général fut bientôt privé de toutes ses charges, bien qu'il rampât servilement aux pieds de Kutaisoff, et malgré les larmes abondantes qu'il versa devant l'Empereur. Tous ses amis, le général Bux-

hœvden, le prince Nicolas Gallizyn, le grand chambellan Strogonoff, et bien d'autres, perdirent successivement leurs positions. « Encore un Jacobin d'expédié! » s'écriait Paul joyeusement. « Encore un qui est malheureux par ma faute! » disait tristement l'Impératrice. Le vice-chancelier Alexis Kurakin, qui habitait au château Gatschina, reçut tout à coup l'ordre de le quitter, vu qu'on avait besoin de son logement; là-dessus, il demanda son congé; mais il ne reçut que cette rude réponse : « Pourquoi veux-tu abandonner une place dans laquelle tu ne fais rien? » — « Il peut bien rester chancelier, dit ensuite Paul; en toute circonstance, ce ne sera jamais qu'un zéro. » Ce ne fut qu'à la fin de septembre qu'on put le décider à accepter la démission de ce malheureux. La disgrâce de l'Impératrice s'accentuait aussi chaque jour davantage. Paul lui reprochait sans cesse sa sotte jalousie, et était persuadé qu'elle le faisait surveiller par ses agents. Ayant un jour rencontré inopinément dans une salle du château le maréchal de la cour, Wielhorski, qui examinait les appartements en vue d'un grand banquet, il lui cria qu'un maréchal de la cour n'avait pas pour devoir de se faire espion, et il le renvoya sur l'heure de son service. Il essaya ensuite de mettre son fils Alexandre dans la confidence de toutes les abominations dont il accusait l'Impératrice, et comme le prince embarrassé se tenait sur une grande réserve, Paul l'accabla également de toute sa défaveur : le sentiment paternel l'abandonna donc en même temps que le bonheur conjugal. Où était le temps où Marie, vingt ans auparavant, dépeignait son époux à une amie d'enfance comme l'adorable Paul, le meilleur des maris, le plus aimé des hommes?

L'emploi de procureur général fut donné à M. Lapuchin, le père de la jeune dame désirée par Paul, laquelle fut ainsi attirée à Saint-Pétersbourg. Besborodko, qui d'ailleurs s'était toujours tenu fièrement à l'écart de ces intrigues de cour, devint plus puissant que jamais dans les affaires : le système de l'alliance autrichienne semblait donc être assuré de la manière la plus large et la plus solide.

CHAPITRE III

HÉSITATIONS ET OBSTACLES

Thugut avait obtenu à Saint-Pétersbourg plus même qu'il n'avait désiré. Il avait cherché un appui contre l'arrogance française, et Paul, après bien des hésitations et des lenteurs, était devenu tout à coup l'impatient instigateur d'une prompte guerre offensive. Or, ce n'était pas cela que désirait Thugut. Il ne voulait plus, comme autrefois, la paix à tout prix; il s'était armé militairement et diplomatiquement pour résister aux empiétements de la France, mais il était loin de vouloir la guerre, par ce simple motif qu'il avait peu d'espoir de succès. Nous savons ce qu'il pensait de l'épuisement du pays, de la gêne des finances, de la mollesse de l'administration intérieure. Il avait peu de confiance dans la capacité et le zèle des généraux, auxquels l'indifférence de François II avait depuis longtemps laissé prendre des habitudes d'indépendance et d'intrigues politiques. Pour ce qui concernait les puissances amies, l'Empereur Paul ne lui inspirait aucune confiance, l'esprit de domination des Anglais lui était insupportable, et il considérait les Prussiens comme traîtres à l'Empire et amis des Français. Depuis longtemps, il était de plus en plus envahi par de sombres pensées, et les grandes résolutions ne lui étaient inspirées que par des calculs de l'esprit, sans que la chaleur du cœur ni l'élan de l'âme y eussent aucune part. A ses yeux, tous les hommes étaient mauvais, ses compatriotes incapables, ses voisins oublieux de leurs devoirs. Entre tous les maux il ne songeait qu'à choisir le moindre; mais partout il voyait le mal, et nulle part l'espérance. « Il a le courage de la ténacité, mais non celui de l'action énergique, » écrivait alors le vieux politique bernois Steiger.

Ce qu'il eût sans nul doute préféré de beaucoup, c'eût été que la France lui abandonnât à la dernière heure les Légations tant désirées. Si, avec cela, il avait réussi à obtenir le maintien des États ecclésiastiques en Allemagne, il aurait laissé les républicains libres d'agir en Europe comme bon leur eût semblé. Mais, en admettant

même que ce programme ne pût se réaliser par des moyens pacifiques et qu'il fût obligé de recommencer la lutte, il ne voulait pas, comme Paul Ier, entonner la trompette guerrière avec une ardeur aveugle. Il n'était pas disposé à engager la lutte ainsi que l'avait fait jadis la première coalition, sans plan d'ensemble, sans moyens assurés, sans un but nettement déterminé. Il ne voulait pas se battre avant d'avoir reçu des subsides de l'Angleterre, « car, disait-il, si l'argent ne nous est pas assuré avant la déclaration de guerre, l'Angleterre profitera ensuite de nos besoins pour vouloir gêner et régenter nos actions. » Il désirait aussi faire traîner les choses en longueur jusqu'à ce que les Russes fussent arrivés sur ce qui devait être le théâtre de la guerre, et leur marche devait probablement durer trois mois. Enfin, il fallait selon lui laisser à l'ennemi l'odieux de la première attaque, afin d'exciter contre le Directoire et non contre l'Autriche, d'une part l'opinion publique en France, de l'autre les sentiments pacifiques des États de l'Empire. Malgré toute l'irritation de la cour de Vienne contre la Révolution, plusieurs mois pouvaient donc s'écouler avant que toutes ces conditions fussent remplies et que le moment d'agir fût arrivé pour Thugut.

Tout cela était sage, bien calculé, et irréfutable de point en point. Toutefois il faut reconnaître que c'étaient les sentiments d'un esprit assombri, et par conséquent alourdi; c'était l'expression d'une méfiance orgueilleuse envers le monde entier, qui enlevait à cet homme jadis si fort toute vigueur de résolution, toute justesse de coup d'œil, et par là toute possibilité de faire une tentative hardie et de remporter un glorieux triomphe. A force de douter de lui-même et de songer à sa propre faiblesse, Thugut finissait par oublier que celle de son adversaire était plus grande encore.

En troublant ainsi ses alliés par ses hésitations, et en laissant à l'ennemi le temps d'augmenter ses forces militaires, il fit plus que détruire les avantages que le retard de la lutte pouvait lui procurer pour ses propres armements. Ce n'était ni l'ignorance de la situation véritable ni le manque de pénétration qui arrêtait ici ses pas; ses lettres et ses dépêches, au contraire, prouvent combien il était instruit de la faiblesse des Français et des difficultés qu'ils avaient à surmonter; mais telle était sa disposition d'âme, que toutes les circonstances qui eussent pu le pousser à une prompte action restaient sans effet sur lui, et que seules les possibilités fâcheuses

se dressaient incessamment devant ses yeux, pour le torturer et l'arrêter.

Il est impossible, en effet, de ne pas reconnaître à quels résultats eût pu conduire, à la fin de l'été et à l'automne de 1798, une vigoureuse attaque contre cet édifice de la puissance française, qui s'étendait du Texel au Volturno et était à l'intérieur si complètement vermoulu et pourri. La République alors ne disposait guère pour le service actif que de cent cinquante mille hommes, dont dix mille étaient en Hollande, quarante mille environ sur le Rhin, vingt-cinq mille en Suisse, près de soixante-dix mille dans la Cisalpine et la République romaine. Toutes les autres troupes étaient absorbées soit par la protection des côtes contre les Anglais (trente mille hommes), soit par le maintien de l'ordre à l'intérieur (environ quatre-vingt-dix mille hommes). En outre, les approvisionnements étaient partout insuffisants et irrégulièrement distribués, la discipline était fort relachée, les officiers et les généraux étaient égoïstes et ingouvernables. Vu le misérable état des finances, le gouvernement se trouvait dans l'impossibilité de rétablir l'ordre dans l'administration de la guerre, de mettre fin par là aux escroqueries monstrueuses des fournisseurs, et de réprimer les honteuses exactions auxquelles les Républiques alliées étaient en proie. Après six années de guerre, les soldats n'aspiraient qu'à rentrer chez eux, et les désertions éclaircissaient incessamment leurs rangs. Il n'était plus question depuis longtemps de volontaires nationaux, prêts, comme en 1792, à prendre les armes à l'appel de la patrie ; le Directoire, au contraire, ne songeait qu'avec terreur à de nouvelles levées d'hommes, qui eussent pu très facilement provoquer des explosions dangereuses, tant était grand le mécontentement général. Parmi tous les généraux, il n'en était pas un, depuis la mort de Hoche et le départ de l'armée d'Italie, dans le talent duquel on pût avoir pleine confiance. La retraite de Moreau, en 1796, avait été célébrée sur tous les tons ; néanmoins, nul ne pouvait se dissimuler que ce n'avait été qu'une retraite, et non une victoire. La gloire que Jourdan s'était acquise en 1794 avait été tristement obscurcie par ses échecs dans les deux campagnes suivantes. Les lauriers que Brune venait de cueillir à Berne étaient misérablement souillés. Quant à Masséna, Augereau, Joubert, Bernadotte, Saint-Cyr, on les connaissait

comme d'excellents généraux de division; mais l'avenir seul devait montrer s'ils étaient capables de conduire une grande armée, et, sauf pour Masséna, cette épreuve n'a pas été faite. Dans de telles circonstances, la République française ne pouvait être alors, à aucun égard, un adversaire redoutable pour l'Autriche, quand même celle-ci n'eût pu compter que sur la coopération de l'Angleterre et de Naples, sans aucun secours de la Russie de la Prusse.

Les Républiques filles de la République française avaient-elles tellement fortifié cette dernière que Thugut pût en concevoir de sérieuses inquiétudes? Au contraire; le Directoire avait organisé ces Républiques de telle sorte que partout la nouvelle administration y était sans pouvoir, et que la force ouverte parvenait seule à retenir les habitants dans la dépendance de la France. Partout les populations appelaient de leurs vœux un libérateur, et une armée autrichienne qui eût paru en août ou en septembre sur le sol de la Suisse ou de l'Italie aurait été assurée de provoquer un soulèvement général chez le peuple opprimé. Il convient de jeter ici un regard sur cette situation, car elle a exercé une influence considérable sur les luttes ultérieures, en même temps qu'elle montre de la manière la plus évidente combien la politique française était alors peu ferme et peu solide.

En Hollande, le parti radical, dirigé par les députés Vreede et Midderigh, régnait sans opposition depuis le coup d'État du 22 janvier. Ils avaient établi un gouvernement provisoire, qui administrait selon les principes du programme d'Amsterdam, employait contre les Orangistes toutes les ressources de la police, et exerçait une souveraineté très coûteuse. Ce qui restait de la Convention conservait le pouvoir législatif, et rédigea au bout de quelques mois une constitution nouvelle, qui, comme les constitutions de la Cisalpine et de la Suisse, était une copie de celle de la France, transformait les provinces en départements, et leur enlevait complètement leur ancienne autonomie. Cette Assemblée s'attira par là la haute approbation de Delacroix, ambassadeur de France, mais aussi la haine profonde de la grande majorité du peuple hollandais. Cependant les précautions furent si bien et si ouvertement prises, lorsque la constitution fut présentée à l'acceptation des Assemblées primaires, qu'une très petite partie seulement de ses adversaires osèrent prendre part au vote; du reste, ces derniers étaient certains

que Vreede et tous ses partisans seraient exclus de la représentation nationale et du gouvernement si des élections avaient lieu sous l'empire de la nouvelle constitution. Vreede et les siens le comprenaient également, et ils accueillirent avec empressement le conseil que leur donnait Delacroix de recourir au moyen employé en France à la fin de la Convention, c'est-à-dire de prendre parmi les membres de cette Assemblée les deux tiers de l'Assemblée nouvelle, qui, à leur tour, nommeraient le Directoire. La Convention hollandaise imita donc son grand modèle, et, sans avoir préalablement consulté le peuple sur l'opportunité de cette conduite, elle s'empara ainsi du nouveau Corps législatif et du gouvernement émané de lui. Ce nouvel abus de pouvoir causa un mécontentement général dans le pays ; mais la présence des garnisons françaises contint tout mouvement, et le parti de Vreede aurait gouverné sans obstacle s'il ne s'était trouvé un homme qu'il avait, par un inconcevable aveuglement, exclu de toute participation au butin, et qu'il avait ainsi profondément blessé.

Cet homme était le général Daendels, qui avait, nous le savons, puissamment contribué, le 22 janvier, à la défaite des modérés, et, de concert avec le général français Joubert, son ami intime, avait eu recours à la force armée pour arrêter ses adversaires. Lorsqu'il vit qu'aucune influence et aucune autorité ne lui étaient accordées dans le nouveau gouvernement, il en éprouva une irritation qu'il e chercha pas à dissimuler. Un jour qu'il se trouvait chez Delacroix avec le secrétaire d'ambassade Ducange, membre influent du parti alors au pouvoir, il se répandit en plaintes amères sur la misère du pays et le mécontentement du peuple. Puis il parla avec colère de l'usurpation arbitraire grâce à laquelle la Convention s'était introduite dans les nouveaux Conseils. « Ces méfaits sont votre œuvre, » dit-il à Ducange. Ici Delacroix intervint vivement, en déclarant que ce n'était pas Ducange, mais lui, l'ambassadeur Delacroix, qui avait ordonné cette mesure bienfaisante. « Ou plutôt, ajouta-t-il en se reprenant, c'est la constitution elle-même, du sens et de l'esprit de laquelle elle découle nécessairement. » Ils se séparèrent tout à fait brouillés, sur quoi le Directoire s'empressa d'ouvrir une enquête et de donner l'ordre d'arrêter le général rebelle. Mais ses agents lui annoncèrent que le général avait disparu, et bientôt on apprit qu'il était parti pour Paris, afin

de plaider lui-même, avec l'aide de Joubert, sa cause contre Delacroix auprès des maîtres de la France. Fort heureusement pour lui, les Directeurs parisiens avaient fait peu de temps auparavant leur coup d'État de floréal contre les radicaux français, et prêtèrent par conséquent une oreille favorable à ses plaintes contre les radicaux hollandais. Les Jacobins de Hollande montraient pour toute espèce de subordination la même aversion que leurs frères et amis de Paris, et Daendels eut peu de peine à persuader aux Directeurs que cette indomptable licence était un danger pour le gouvernement français lui-même; bref, son succès fut aussi complet qu'il pouvait le désirer. Le Directoire signa la destitution de Ducange et le rappel de Delacroix, après quoi Daendels revint triomphant à la Haye, reçut de Joubert une garde d'honneur française, et se mit sur-le-champ en devoir de renverser le gouvernement, qui le poursuivit ouvertement comme déserteur, ordonna de nouveau son arrestation, et défendit aux troupes d'obéir à ses ordres. Tout cela le toucha peu. Sûr de l'attachement des Hollandais et de l'appui des bataillons français, il s'entendit avec deux membres du Directoire et avec tous les ministres. Le 11 juin dans la soirée, il réunit chez lui plusieurs chefs du parti modéré, tous les officiers de la garnison et les généraux français, et là fut réglée la marche qui devait être suivie le lendemain. En premier lieu, les cinq ministres, le 12 au matin, se constituèrent en gouvernement intermédiaire, et, comme tel, donnèrent au général Daendels le commandement en chef de toute l'armée batave, ainsi que le pouvoir de prendre toutes les mesures qu'il jugerait nécessaires. Daendels, suivi de trois compagnies, se rendit à un hôtel où les Directeurs étaient précisément à table avec Delacroix, lequel ne savait encore rien de son rappel. Daendels se présenta l'épée nue à la main, et prononça l'arrestation des gouvernants; Vreede et son collègue Wybo Finje sautèrent promptement par la fenêtre et se sauvèrent à travers le jardin, tandis que le Directeur van Langen luttait avec les soldats, et que Delacroix en fureur menaçait Daendels d'un effroyable châtiment. Il fut enfin reconduit chez lui sous bonne escorte, au moment même où un autre détachement entourait le Corps législatif, dont la dissolution était proclamée par l'officier commandant. La présidence ayant énergiquement protesté, ses membres furent arrêtés et conduits dans la prison même où ils détenaient les victimes du 22 jan-

vier. La joie fut grande à la Haye et dans tout le pays à la nouvelle de ces événements, et Daendels jouit pendant quelque temps d'une faveur populaire immense et unanime. Mais, ici encore, le joyeux enthousiasme des premiers jours fut de courte durée. Le nouveau gouvernement institua une Commission législative provisoire de quarante-cinq membres, qui, fidèle aux traditions révolutionnaires, rédigea à son tour une constitution et la soumit six semaines plus tard aux Assemblées primaires du peuple souverain. On ne pouvait songer à la rejeter, mais le mécompte n'en fut que plus amer. Le peuple, il est vrai, devait nommer librement tous les représentants, et le parti radical était absolument battu. Mais, en revanche, il n'était pas question du rétablissement des États provinciaux; la constitution visait à établir, comme en France, l'unité du pays sur tous les points essentiels, et quiconque voulait exercer des droits politiques devait, à l'exemple des Parisiens, jurer haine au Stathoudérat et au fédéralisme. De plus, l'autorité des nouveaux gouvernants ne trouva pas à Paris un appui précisément efficace; peu de temps après le départ de Delacroix, son ami Joubert, l'ennemi de Daendels, avait aussi été transféré à un autre poste, et les ambassadeurs envoyés à Paris, Schimmelpenninck et l'amiral de Winter, furent reçus avec une froideur marquée comme de tièdes amis de la liberté. Le nouveau gouvernement n'acquit donc ni crédit ni partisans chez le peuple batave; radicaux et fédéralistes s'unirent contre lui, la garde nationale de Delft refusa de faire son service; à Amsterdam, un prétexte frivole provoqua chez le peuple un violent tumulte à l'occasion duquel la garde civique refusa également de marcher, et qui ne fut réprimé que par la cavalerie française. Le commerce, la navigation, la pêche, tout était arrêté; la pauvreté et la souffrance pesaient sur la population; d'une frontière à l'autre, un sombre mécontentement remplissait le pays (1).

Abrogation des constitutions, empiétements de la France, discordes entre les autorités françaises elles-mêmes, telles étaient également les phases que traversaient à cette époque les Républiques italiennes. La situation était surtout lamentable à Rome, où le pillage, les contributions, les réquisitions avaient amené un épuisement

(1) *Journal politique de Hambourg*, de mai à août 1798. *Moniteur* de 1798, nos 252, 267, 270, 273. *Vreede geschiedenis der diplomatie van de Bataafsche Republit*, I, 346 et s.

complet, et où le gouvernement des cinq hommes parés du titre de Consuls se montrait tout à fait impuissant et méprisable. Le pouvoir réel était ouvertement exercé par les commissaires civils français Daunou et Florent, et, pour ce qui concernait les affaires militaires, par le général français Gouvion Saint-Cyr. La détresse financière était effroyable; pour y remédier, on émettait un papier-monnaie promptement déprécié, on soumettait les riches à des impôts arbitraires, on dilapidait les biens des églises, et l'on ne faisait par là qu'augmenter l'exaspération du peuple. Gouvion Saint-Cyr, qui était un officier très honorable et très digne, ne tarda pas à se brouiller ouvertement avec les commissaires civils. Ces derniers, informés par les Consuls que le prince Doria possédait un ostensoir orné de pierres précieuses, d'une valeur d'un million, leur avaient aussitôt donné tout pouvoir pour le confisquer au profit de l'État, comme appartenant au culte public. Cette confiscation s'accomplit malgré les réclamations du prince, qui prouva que cette pièce précieuse était une propriété de famille, et, quelques jours plus tard, les femmes de deux des Consuls parurent à un bal fort nombreux parées des diamants de l'ostensoir. Saint-Cyr n'apprit le vol que par ce scandale public : fermement résolu à se montrer tout aussi sévère vis-à-vis du pillage officiel que de l'indiscipline militaire, il ordonna au commandant de la ville de reprendre sur-le-champ aux commissaires le bien qu'ils avaient volé, et de le rendre à son propriétaire. Les commissaires, sur le conseil de l'ex-curé démagogue Bassal, protestèrent avec des menaces contre cette intervention illégale de l'autorité militaire, défendirent au commandant d'exécuter l'ordre du général, et envoyèrent en hâte à Paris un rapport accusateur. Saint-Cyr ne se troubla pas, et réussit à se faire obéir; mais, quelques semaines plus tard, il fut durement rappelé en France. Quant au pauvre Doria, intimidé par des menaces de tout genre, il avait offert son ostensoir aux Consuls comme un don patriotique, à la grande colère des officiers français qui témoignaient le plus profond mépris pour le gouvernement civil. Cependant, quand on sut à Paris comment les choses s'étaient passées, on donna au général un commandement honorable à l'armée du Rhin, et l'on envoya à Rome de nouveaux commissaires, qui soumirent à une enquête sévère les Consuls du peuple souverain, finirent par les révoquer, et se débarrassèrent également de quelques-uns de

leurs ministres. De tels faits, joints au poids des impôts et au pillage des églises, n'étaient pas de nature à susciter parmi le peuple des partisans au despotisme républicain. A la fin de juillet, le mécontentement se manisfesta par des révoltes dans les départements du midi, qui furent durant plusieurs semaines en proie au meurtre, à l'incendie, à la dévastation. Les paysans soulevés s'emparèrent des villes de Ferentino, Frosinone, Alatri, Veroli; une colonne franco-polonaise marcha contre eux, s'empara successivement de toutes ces villes, et massacra quiconque était pris les armes à la main. Mais cela ne rendit pas le repos au pays. Aussitôt après la soumission de Frosinone, un violent soulèvement éclata sur le territoire de Terracine, et il fallut instituer un nouveau conseil de guerre. A Rome même, les sentiments du peuple étaient si menaçants, que le général Macdonald prescrivit à la garde civique une inaction complète en cas de troubles, réservant à la troupe française seulement le soin d'exécuter les mesures nécessaires (1).

A Gênes, la situation était encore plus grave qu'à Rome. Sotin, qui, aux yeux du Directoire, s'était compromis d'une façon trop notoire lors de la déclaration de guerre au Piémont, avait été remplacé par un certain Belleville, lequel ne sut pas mieux que son prédécesseur respecter l'indépendance de cette petite République. Ici encore les masses populaires cachaient mal leur haine pour la nouvelle constitution, qui jusque-là n'avait fait que les surcharger d'impôts et susciter des obstacles à l'exercice de leur culte. Mais, malgré toutes les malédictions encourues par la République démocratique, dont les bienfaits étaient toujours renvoyés à un avenir lointain, il fallait faire vivre ce petit État, et le Directoire était forcé de présenter sans cesse aux Conseils de nouvelles demandes d'argent. Peu à peu les Conseils résistèrent, et enfin ils se plaignirent amèrement du désordre et des dilapidations du Directoire. On vit là se renouveler en petit ce qui s'était produit à Paris durant les mois qui précédèrent le 18 fructidor, avec cette seule différence que ce ne fut pas un général de l'armée locale, mais un ambassadeur étranger, qui donna le signal du coup d'État. Belleville, qui avait dès le début pris parti pour le Directoire, prononça en août l'expulsion de quinze membres des deux Conseils; par là, il rétablit

(1) Saint-Cyr, *Mémoires*, I, 87 et s. *Moniteur*, fructidor, *passim*. *Journal politique*, août, septembre.

l'accord au sein du pouvoir, mais, en même temps, il fit clairement ressortir la complète impuissance de la constitution, et rendit manifeste pour tous la domination étrangère exercée sur l'État tout entier.

Des ébranlements tout aussi violents et plus durables encore se produisaient également dans la Cisalpine.

Depuis l'échec subi le 15 mars par le Conseil des Anciens, le parti jacobin était tout-puissant dans le pays. Le général Lahoz, chef des troupes cisalpines, avait pris dans ce parti la couleur la plus accusée, et lorsque le général Brune eut remplacé Berthier dans le commandement des divisions françaises, le mouvement radical ne connut plus ni frein ni barrières. Partout se formèrent des clubs politiques qui, par leurs discussions passionnées, s'efforçaient de dominer les prolétaires des villes; toute précaution prise en vue du maintien de l'ordre donnait lieu à de violentes attaques de la part d'une foule de petits journaux. Les conséquences ne s'en firent pas longtemps attendre; la moindre mesure politique devint un crime contre la liberté; les ennemis naturels de toute police, les voleurs et les vagabonds, se donnèrent pleine licence; de la ville et des campagnes s'élevèrent des plaintes sur l'absence de sécurité des routes. Le gouvernement, comme il arrivait dans tous ces jeunes États, était surtout inquiet de la gène des finances. Le désordre et l'anarchie, qui croissaient de jour en jour, s'opposaient à la perception régulière des impôts; le peu qui en rentrait était en grande partie absorbé par les exigences des autorités militaires françaises, aussi peu scrupuleuses ici qu'en Hollande à l'endroit des comptes et des pièces justificatives. Les fournisseurs abandonnaient quelquefois aux généraux jusqu'à 40 pour 100 de leur gain, qui, par conséquent, devait s'élever au double ou au triple; toutes ces concussions avaient lieu aux dépens du trésor français, et, comme celui-ci ne payait pas, du trésor cisalpin. A l'imitation de ce qui s'était fait en France en 1789, on recourut alors à la confiscation des biens de l'Église, comme à la seule ressource vraiment profitable, et la haine des Jacobins contre tout ce qui était religieux augmenta encore la rigueur des mesures fiscales. Tous les couvents, monastères, chapitres et corporations furent fermés ou dissous, leurs richesses furent confisquées, et rapidement converties en monnaie. On ne s'en tint pas là : il fut défendu aux

ecclésiastiques de porter le costume religieux dans les rues, et, sous le prétexte d'extirper le fanatisme, on ordonna l'enlèvement de toutes les madones et images de saints. Cette dernière mesure fut celle qui blessa le plus profondément les sentiments du peuple; à Milan, le bruit se répandit tout à coup que la statue de Saint-Ambroise avait levé sa main de pierre vers le ciel en signe de menace, et, depuis lors, des milliers de personnes entouraient incessamment la statue, en priant, en pleurant, et en proférant de violentes menaces. Dans la Valteline, les paysans prirent les armes, s'attroupèrent, déclarèrent qu'ils extermineraient les iconoclastes à coups de hache, et ne purent être ramenés dans l'ordre que par la force armée et après de vifs combats.

La fermentation, le désordre, l'appauvrissement régnaient donc de toutes parts dans ce jeune État. Quelque habitué qu'il fût à de semblables faits, le gouvernement français s'en inquiétait pour plusieurs raisons. Les plaintes provoquées par le dénuement des troupes et par les abus commis dans l'administration de l'armée se multipliaient chaque jour, et l'on désirait à tout prix éviter la répétition du soulèvement militaire dont Rome avait été le théâtre. D'un autre côté, les événements de floréal exercèrent ici la même influence qu'en Hollande : les Jacobins de l'extrême gauche ne formaient plus à Paris le parti du gouvernement, et quoique La Réveillère approuvât les mesures prises contre l'Église, il semblait peu convenable que Brune fraternisât ouvertement non seulement avec les fournisseurs malhonnêtes, mais encore avec les clubistes et les anarchistes de Milan. Ces admirateurs italiens de Babœuf et de Robespierre s'étaient montrés remplis d'enthousiasme pour la France tant qu'il s'était agi de renverser la monarchie autrichienne; mais maintenant que la liberté républicaine était proclamée et qu'il fallait de nouveau obéir à un gouvernement, ils étaient doublement indomptables en face des autorités du pays, et trois fois plus hostiles à la tutelle de la France. Depuis le mois de mai, le Directoire avait reconnu que la puissance de ce parti, français à l'origine, était incompatible avec la suprématie française en Italie; il était donc résolu à lui résister énergiquement, fallût-il pour cela recourir à la force ouverte. Jusqu'ici, Brune avait été à Milan le seul représentant de la volonté de la France, à ce point qu'il avait un jour révoqué de son autorité privée deux membres

du Directoire cisalpin et neuf membres des deux Conseils : on décida qu'on enverrait dans cette ville une ambassade en règle, et qu'un commissaire civil, investi de vastes pouvoirs, serait chargé de la direction des affaires de finances. Ambassadeur et commissaire devaient s'efforcer de tout mettre sur un pied régulier dans la Cisalpine, mais, autant que possible, par la libre volonté des autorités locales. La tâche financière fut confiée à Faypoult, l'ancien ambassadeur à Gênes, qui avait récemment donné à Rome des preuves assez douteuses de ses talents économiques ; pour ambassadeur on choisit un certain Trouvé, littérateur comme Ginguené et Garat, qui, durant plusieurs années, avait orné de fleurs poétiques les colonnes du *Moniteur*, mais qui, à l'occasion, avait aussi publié d'éloquents articles en faveur des puissants du moment, et s'était ainsi introduit peu à peu dans les sphères de la haute politique. C'était du reste un homme jeune, petit et vif, dont nul ne disait le moindre mal.

Lorsqu'il parut le 20 mai devant le Directoire cisalpin, il prononça, selon l'usage officiel d'alors, un discours brillant et pompeux dans lequel il célébrait en termes énergiques l'indépendance cisalpine, la générosité française, et la diplomatie républicaine, toujours droite et honnête. Il eut ensuite avec les Directeurs et les ministres une conférence intime, à la suite de laquelle il rédigea ses projets de réforme pour la constitution cisalpine ; mais, afin de dissimuler autant que possible son intervention, il eut recours à quelques députés dont il croyait être sûr, et qui devaient présenter son œuvre à l'Assemblée comme leurs idées personnelles. Malheureusement, il se trouvait parmi eux un ardent radical, qui, sans hésiter, dévoila ouvertement ce plan aux deux Chambres. L'émotion y fut violente; le parti radical entra en fureur, et l'immixtion de la France dans les affaires du pays produisit sur tous un si mauvais effet, que nul n'osa produire comme sien le travail de Trouvé. Pendant ce temps, Faypoult s'était aussi mis à l'œuvre; mais, dès ses premiers actes, Brune, l'état major et le commissariat avaient témoigné le plus vif mécontentement et soutenu ouvertement les protestations énergiques des Jacobins milanais contre la domination française. Sur les plaintes de Trouvé, le gouvernement français manda le général Brune à Paris pour lui rappeler verbalement ses devoirs, tandis que le général Lahoz, qui

devait venir défendre la cause de l'ancienne constitution en qualité d'ambassadeur cisalpin, reçut l'ordre de rester à son poste à Milan. Cependant l'agitation augmentait sans cesse dans le pays; de toutes les villes, des adresses contre la réforme arrivaient en masse au Corps législatif, et le Directoire, au mois d'août, se vit contraint de déclarer officiellement qu'il n'avait connaissance d'aucun projet tendant à modifier la constitution. Bientôt après, Brune revint de Paris, et, bien qu'à regret, se mit docilement à la disposition de Trouvé. Là-dessus celui-ci, le 29 août au soir, réunit chez lui cent dix députés environ; il leur déclara que la situation lamentable dans laquelle se trouvait l'État ne pouvait durer plus longtemps, que le Directoire français avait toujours fixé ses regards paternels sur le sort de la République, et l'avait chargé, en conséquence, de leur conseiller une réforme générale dans la constitution, la législation et le personnel du gouvernement. Il leur soumit ensuite le texte d'une nouvelle constitution, qui réduisait le nombre des députés de cent quarante à cent vingt, diminuait le nombre des circonscriptions administratives, et augmentait considérablement les droits du Directoire. Puis venaient des lois sur les associations, sur la presse, sur l'administration de la justice, et enfin la liste des députés conservés et celle des futurs Directeurs, dont trois étaient pris dans le Directoire actuel, et les deux autres étaient les ministres Sopransi et Luosi. Les députés exprimèrent leur reconnaissance pour cet appui si efficace; mais ils déclarèrent unanimement qu'ils ne se considéraient pas comme autorisés à promulguer ces innovations, et ils prièrent l'ambassadeur de mettre le comble à ses bienfaits en ordonnant de sa propre autorité l'exécution des mesures qu'il venait de proposer. Ceci ne faisait guère l'affaire de Trouvé; cependant ses instructions ne lui permettaient pas d'hésiter. Le 30 août, il fit cerner la salle des séances du Corps législatif par un fort détachement de troupes françaises, et il envoya ses élucubrations aux représentants du peuple, en les sommant de les publier sur-le-champ comme le code politique à venir de la Cisalpine. On lui obéit sans résistance, et la Révolution enregistra une fois de plus une journée qui avait sauvé le pays. Quant à Trouvé, il ne fut payé que d'ingratitude. Brune trouva un appui efficace en son digne ami Barras, et l'ambassadeur fut transféré à Stuttgart.

A peine Trouvé fut-il parti, que Brune s'affranchit de la con-

trainte qui l'avait jusque-là associé aux actes de l'ambassadeur. La dernière cérémonie, celle de l'acceptation de la nouvelle constitution par les Assemblées primaires du peuple cisalpin, restait encore à accomplir. Le général profita de cet intervalle, comme s'il n'était pas au monde de gouvernement français, pour se réunir de nouveau aux patriotes milanais, et pour modifier dans le sens jacobin une foule d'articles importants de cette constitution. Les Directeurs milanais ayant tenté de lui résister, il prononça la révocation de trois d'entre eux, et fit même arrêter Sopransi par des soldats français. Sur ces entrefaites, le successeur de Trouvé arriva à Milan; c'était Fouché de Nantes, vieux Jacobin comme Brune, l'ami dévoué d'Hébert et de Carrier, qui ne songea nullement à détruire ce que Brune avait si bien commencé. La constitution de Brune fut donc présentée aux Assemblées primaires aux lieu et place de celle de Trouvé, et acceptée sans résistance sous la double pression des troupes françaises et des radicaux italiens.

Lorsque ces nouvelles arrivèrent à Paris, un tel abus de pouvoir parut par trop criant aux Directeurs, si habitués pourtant aux actes illégaux; ils envoyèrent à Milan l'ordre de considérer tout ce qui venait d'être fait comme non avenu, et de revenir à la constitution de Trouvé. Brune fut révoqué, et l'honnête Joubert lui fut donné pour successeur; enfin, Fouché ayant voulu objecter que tout avait été fait avec la sanction des Assemblées primaires, il fut rappelé à son tour, et l'œuvre constitutionnelle de Trouvé fut décidément mise en vigueur par Rivaud, son successeur.

A l'égard du gouvernement français, ces faits constituaient la transformation complète de la Cisalpine en une province soumise, car, après ce qui venait de se passer, les autorités italiennes abandonnèrent toute décision et toute responsabilité aux ambassadeurs français, comme les députés l'avaient fait le 29 août. Partout, et presque sans distinction de parti, s'alluma une haine profonde contre le joug étranger. Les partisans du passé n'admettaient en rien les réformes de Trouvé, et les ardents démocrates avaient été cruellement blessés par le double mécompte qu'ils venaient d'éprouver. Quant au faible parti intermédiaire qui avait approuvé les projets de Trouvé, il n'avait que peu de poids dans le pays, et lui-même d'ailleurs était exaspéré par la brutalité des procédés

employés. Au premier échec des Français, on devait s'attendre à une défection générale.

En Suisse enfin, les événements, durant l'été de 1798, avaient pris une tournure plus violente et plus tragique encore.

Depuis l'adhésion des vieux cantons, la constitution helvétique avait été imposée à tout le pays. Directoire et Conseils siégeaient toujours à Aarau, bien que cette petite ville fût peu propre à être la résidence du pouvoir souverain. Les nouvelles autorités commencèrent à fonctionner dans les cantons, autant du moins que le leur permettaient les empiétements et les exigences des commandants français. Les relations avec la France s'étaient améliorées depuis l'entrée de Laharpe et de Ochs dans le gouvernement, car les gouvernants français avaient une grande confiance en ces deux hommes; néanmoins, l'ambassade suisse réclama vainement à Paris le retrait des troupes françaises et la reconnaissance de l'ancienne neutralité suisse. Talleyrand lui déclara nettement qu'une alliance offensive et défensive pouvait seule maintenir la bonne intelligence entre les deux Républiques, et l'on finit à Aarau par se soumettre à la nécessité. On obtint au moins par là le terme des effroyables exactions qui pesaient sur le pays, bien que les troupes françaises y restassent, et que toutes les forces militaires de la Suisse fussent à la disposition de la France en cas de guerre. Laharpe, qui était spirituel, énergique et violent, sut bientôt conquérir toute l'influence dans l'administration intérieure, tandis que Ochs, malgré toute sa vanité et ses beaux discours, faisait preuve d'une nullité complète. On fit tout ce qui était possible pour rétablir l'ordre et guérir les maux causés par la guerre; Stapler, qui était chargé de l'instruction publique, se montra surtout infatigable dans ses efforts pour doter d'écoles et de moyens d'instruction les masses populaires si soudainement appelées au pouvoir. Malheureusement, les haines de partis divisaient toujours le pays. Au Grand Conseil, la faction radicale se répandait en motions violentes, qui réveillaient incessamment les anciennes oppositions. Elle voulait que toutes les dîmes et redevances féodales fussent abolies, sans qu'aucune compensation fût accordée à ceux qui les touchaient, ce qui aurait constitué pour l'État une perte de 90 millions, et aurait nécessité une augmentation proportionnée des autres impôts; mais une motion plus modérée l'emporta, et l'on décida le rachat des droits

au quinzième de leur valeur. Une discussion plus vive encore s'engagea sur la demande qu'une indemnité en argent, prise sur la fortune des anciens gouvernants, fût accordée à tous les démocrates poursuivis depuis 1789, pour les dédommager de ce qu'ils avaient souffert; cette demande était accompagnée d'un tarif exact de la somme à attribuer à chaque sorte de souffrance, emprisonnement, privations, inquiétudes, angoisses des femmes. Après une violente discussion sur la légalité d'une telle mesure, la motion fut adoptée au Grand Conseil; mais elle fut rejetée par le Sénat, aux applaudissements de la grande majorité du peuple.

En général, bien que la haine contre les Français fût partout la même, il existait une différence très sensible entre les grands cantons de l'ouest, jadis gouvernés aristocratiquement, et les petits villages des vieux cantons de l'est. Les premiers, sans doute, avaient eu plus à souffrir de l'attaque des Français; mais ils possédaient aussi des ressources plus considérables, et, une fois que la misère matérielle fut diminée, les masses populaires y applaudirent joyeusement au renversement de la vieille aristocratie, à l'abolition de diverses coutumes assujettissantes, à l'égalité de droits qui venait de leur être assurée; une bien faible minorité aurait seule encore désiré le rétablissement de l'ancien ordre de choses. Les vieux cantans, au contraire, ne voyaient dans les nouvelles mesures que perte et dommage, sans aucun profit ni compensation. Jadis, dans les petits cantons, c'étaient tous les hommes adultes. réunis en Assemblée, qui avaient rendu les lois et nommé les employés; actuellement, la participation du peuple à la législation se bornait à la nomination des électeurs, qui envoyaient à leur tour des députés à Aarau; quant à l'administration des cantons maintenant fondus en un seul, elle était exercée par un Directeur venu d'Aarau et par ses subordonnés. Le paysan, en compensation des souffrances et des maux de la guerre, n'avait donc que l'avantage d'être gouverné par des étrangers, à peu près comme lui-même naguère avait gouverné les bailliages italiens. Les attaques dirigées contre les choses saintes venaient encore envenimer la situation. Le gouvernement helvétique se garda bien, à la vérité, de toucher en rien au dogme, à la conduite des âmes, aux droits des curés et des évêques; on ne pouvait donc l'accuser de peser sur les consciences et sur les sentiments religieux; mais les couvents vénérés par le

peuple étaient fermés, et leurs biens confisqués ; le clergé, en outre, s'irritait précisément de ce que le gouvernement d'Aarau faisait de mieux, c'est-à-dire des efforts de Stapler pour améliorer l'enseignement, car il prévoyait que ces efforts auraient pour résultat l'affaiblissement de la toute-puissante influence qu'il exerçait sur des paysans tout à fait incultes. Les moines et le clergé séculier s'entendaient donc pour entretenir autant qu'il dépendait d'eux le mécontentement du peuple.

Dans ces circonstances, un ordre du gouvernement d'Aarau, très innocent en lui-même et donné certainement sans aucune arrière-pensée, provoqua une explosion terrible : il fut enjoint aux habitants de toutes les communes, sous peine de perdre leurs droits civils, de prêter serment d'obéissance à la constitution et aux lois de la République helvétique. La formule de ce serment était des plus simples, et n'impliquait aucun engagement particulier. On eût mieux fait, sans doute, de ne pas demander une chose inutile, et de ne pas blesser de nouveau l'opinion déjà irritée ; mais ce qui se passa alors ne se saurait comprendre. Le clergé saisit cette occasion pour prêcher une démagogie religieuse. Il déclara au peuple, du haut de la chaire, que la constitution helvétique était un livre écrit par Satan lui-même, dont le contact souillait la main d'un chrétien, et auquel on ne pouvait jurer obéissance sans livrer immédiatement son âme au démon. Vainement l'évêque de Constance permit officiellement la prestation du serment ; prêtres et moines continuèrent à exciter le peuple, et bientôt, dans l'Unterwalden surtout, les passions déchaînées ne connurent plus d'entraves. On vit reparaître le capucin Paul Rieger, qui s'était déjà fait remarquer à Schwitz au printemps ; il parcourait le pays, vêtu de son froc, mais avec un sabre et un chapeau à plumes ; du haut de son cheval, il promettait à tous l'appui de la Sainte-Vierge, l'argent de l'Angleterre, les troupes de l'Autriche, et déclarait que, dans cette guerre sainte, les balles ennemies n'atteindraient pas un seul des défenseurs de la foi ; que les habitants de Nidwalden, au contraire, marchant de victoire en victoire, iraient faire cuire leurs pommes de terre dans le jardin des Tuileries. Partout dans les villages les hommes prirent les armes, pendant que les femmes creusaient des retranchements et que les enfants apportaient des

vivres. Tous les fonctionnaires suisses furent chassés ou emprisonnés, et le passage du Brunig, ainsi que les rives du lac d'Alpnach, furent hérissés de batteries et d'abattis. Une tentative faite à Aarau en vue de rétablir la paix échoua par suite de la violence avec laquelle Laharpe exigea une soumission absolue. Le général Schauenbourg, appelé par le gouvernement helvétique lui-même, mit de tous côtés ses colonnes en mouvement contre les malheureux paysans; mais trois fois le courage fanatique des gens d'Unterwalden repoussa leur attaque, et les Français eurent plus de mille hommes tués ou blessés. Rien toutefois ne put conjurer la catastrophe finale. Tout secours ayant manqué, les palissades furent renversées le 9 septembre, et, comme les balles françaises, en dépit des promesses du capucin, faisaient partout des vides meurtriers, comme les prêtres auteurs du mal avaient disparu, la confiance du peuple s'évanouit subitement; les paysans se débandèrent et s'enfuirent en désordre, et toutes les horreurs de la guerre se déchaînèrent avec furie sur la florissante vallée de Stanz. Pour le soir, Nidwalden n'était plus qu'un cimetière dévasté et fumant, Un immense cri de compassion s'éleva dans la Suisse entière en faveur des malheureuses victimes; néanmoins, les Conseils helvétiques durent déclarer solennellement que Schauenbourg et son armée avaient bien mérité de la patrie.

On comprend quelles perspectives une telle situation offrait à tout adversaire énergique de la France. Au premier coup sérieux qu'une armée autrichienne eût porté à une armée française, une grande partie du peuple, en Suisse comme en Italie, se serait jointe au vainqueur avec un enthousiasme fanatique. L'Autriche, si elle avait agi promptement et avec sagesse, eût même pu grouper alors la Suisse entière autour de son drapeau. Le programme à adopter par elle était des plus simples : expulsion des Français, maintien de la démocratie, rétablissement de la souveraineté cantonale. Mais je ne trouve la trace d'une telle pensée dans aucun des documents que j'ai à ma disposition. Il fut, à la vérité, beaucoup discuté à propos de la Suisse entre Vienne et Londres. Plusieurs des émigrés suisses, ayant à leur tête le vieux landamann Steiger, M. de Wyss, et Pancrace, l'ex-abbé de Saint-Gall, allèrent d'une cour à l'autre pour implorer du secours en faveur de leurs compatriotes opprimés. Mais l'affranchissement de la domination étran-

gère impliquait pour eux le rétablissement des anciennes lois, ainsi que le gouvernement des évêques et des seigneurs, et ils ne comprenaient pas combien par là ils compromettaient leurs efforts aux yeux de la masse du peuple. D'ailleurs la tension toujours croissante qui existait entre l'Autriche et l'Angleterre ne permettait pas de prendre la moindre mesure pratique à l'égard de la Suisse; Lord Grenville ne voulait donner de l'argent aux Suisses que si Thugut faisait marcher ses troupes, et Thugut répondait que, pour mettre ses troupes en mouvement, l'Empereur avait besoin des subsides de l'Angleterre. Enfin arriva de Londres la déclaration inflexible que l'on payerait si l'Autriche acceptait le traité de 1797. On était donc toujours au même point, sans espoir d'en sortir; peu à peu les ministres anglais en vinrent à douter des intentions belliqueuses de Thugut, et à penser que tous ses armements n'étaient qu'une dernière tentative diplomatique faite en vue d'intimider les Français et d'en obtenir de plus larges concessions.

En cela, il ne se trompaient pas tout à fait, nous le savons, pour ce qui concernait les sentiments intimes de Thugut; mais, dans les faits, rien n'était de nature à confirmer leurs soupçons. Personne à Paris n'était disposé à accepter les conditions que Thugut considérait comme indispensables à la prolongation de la paix, et le corps de secours accordé par la Russie avait provoqué à Vienne des démarches qui, sans être encore la guerre, étaient bien près d'y conduire. Au mois d'août, la cour de Naples déclara que sa situation était intolérable, et que l'explosion ne pouvait plus être retardée. L'ambassadeur de France s'était plaint en termes menaçants de ce que Nelson, au mépris des traités, avait été reçu dans le port de Syracuse. La nouvelle République romaine continuait sa propagande révolutionnaire, et, quoique les magistrats napolitains, malgré leur sévérité vraiment barbare et arbitraire, n'eussent pu découvrir les agitateurs, on redoutait avec raison de dangereux plans de bouleversement de la part de la noblesse, de la haute bourgeoisie, et même de quelques régiments (1). Le roi fit donc déclarer à Vienne que le seul moyen de salut à ses yeux était de prévenir l'ennemi, alors faiblement armé; à cette fin, il pria l'Empereur François de donner un chef capable à l'armée napolitaine, dans la personne du

(1) Les rapports de Mack à Thugut, dans l'introduction du Congrès de Rastadt, de Vivenot, ne laissent aucun doute à cet égard.

général Mack. Thugut y consentit avec empressement, moins encore par égard pour Naples que par intérêt personnel; depuis bien des années il considérait Mack comme un bavard et un intrigant, et il se réjouit de pouvoir l'éloigner de Vienne, probablement pour longtemps. Il répondit à l'ambassadeur napolitain que l'Empereur, par le traité d'alliance du 19 mai, ne s'était engagé à soutenir Naples que si cet État était attaqué, et non s'il attaquait le premier; que cependant, eu égard à la situation critique dans laquelle se trouvait le roi, François n'hésiterait pas à lui prêter secours sans s'attacher rigoureusement à la lettre du traité d'alliance (1). Il est donc évident que les anciennes hésitations provoquées chez le ministre par la marche des Russes avaient alors tout à fait disparu.

Thugut se décida aussi à faire un pas semblable du côté de la Suisse. Depuis des mois, Steiger demandait que, si l'on ne voulait pas attaquer les Français en Suisse, on les arrêtât au moins dans leurs empiétements, et qu'à cette fin on occupât l'important canton des Grisons, tant de fois convoité par eux. Ces demandes étaient bien fondées. La constitution helvétique elle-même invitait les patriotes de ce canton à se réunir à la République; le chargé d'affaires de la France à Coire, Guyot, employait toutes les armes de la flatterie et de la menace pour arriver au même but; enfin le gouvernement des Grisons était alors aux mains d'un parti favorable à la France. Mais, lorsqu'une proposition dans ce sens fut faite au peuple, quelques communes seulement l'accueillirent; elle rencontra de la part de la majorité une opposition si décidée, que le gouvernement en fut renversé, et que de nouveax chefs, de couleur absolument autrichienne, prirent la direction des affaires. Ils furent bientôt en complète intelligence avec Cronthal, le chargé d'affaires impérial, et ils obtinrent pour commencer que la division autrichienne d'Auffenberg s'avançât jusqu'à la frontière pour leur prêter un solide appui. Ceci ayant provoqué des troubles dans deux communes de parti suisse, les chefs des Grisons n'hésitèrent pas à recourir aux armes. Ce fut en vain que les autorités suisses cherchèrent à relever le courage de leurs amis par des manifestes et des décisions de l'Assemblée; les discours et les notes de Guyot ne réussirent pas mieux, si bien que celui-ci menaça d'employer la force

(1) Sir Morton Eden à Grenville, 10 et 17 août.

et rompit toutes les relations diplomatiques en quittant le pays. Les chefs des Grisons s'empressèrent alors de demander l'entrée d'Auffenberg dans le canton, afin de le protéger contre les attaques française ou helvétique, et l'Empereur, le 7 octobre, donna des ordres en conséquence. Thugut déclara à l'ambassadeur d'Angleterre à Vienne que ce serait le signal de la guerre, et, en effet, Schauenbourg reçut de Paris l'ordre de franchir la frontière des Grisons en même temps que les Autrichiens; mais, comme l'Autriche ne s'en troubla pas, et comme les bataillons d'Auffenberg, conduits par des commissaires du canton, occupèrent les vallées le 19 octobre, le Directoire hésita à traiter comme un cas de guerre une affaire dans laquelle rien ne justifiait son intervention. Il envoya donc un contre-ordre à Schauenbourg, qui avait déjà mis ses troupes en mouvement.

Le cabinet de Vienne en ressentit d'autant plus de joie qu'il venait de faire, à l'égard des pensées et des actes de son « intime allié », une épreuve qui ne permettait pas d'espérer une salutaire entente pendant les alternatives d'une grande guerre. Une ombre, un bruit, la maladresse d'un subalterne avait suffi pour mettre toute l'alliance en question.

Voici ce qui s'était passé. Le général Rosenberg avait employé le mois d'août à préparer ses troupes au départ, après avoir reçu le 9 des instructions détaillées de l'Empereur Paul. Ces instructions témoignaient bien l'ardeur la plus vive pour la guerre qui se préparait; elles exprimaient l'espoir que le général s'acquitterait « avec enthousiasme » de la tâche qui lui était confiée; mais, en même temps, la susceptibilité soupçonneuse naturelle à Paul s'y manifestait par l'ordre de ne laisser le premier rang dans les opérations communes qu'aux archiducs autrichiens, de faire d'ailleurs prévaloir en toute occasion les droits que lui donnait l'ancienneté de ses services, et de veiller attentivement à ce que ses troupes ne fussent pas exposées à plus de fatigues que les troupes autrichiennes. Mais surtout, et c'était là ce qu'il y avait de plus grave, la profonde différence qui existait dans les idées des augustes alliés relativement au but de la guerre y était nettement indiquée. Après avoir enjoint à Rosenberg d'éviter tout ce qui pourrait indisposer contre la Russie des pays amis, Paul continuait : « Donnez-leur bien à comprendre, au contraire, que nous ne sommes pas accourus au

secours de notre alliée pour favoriser des projets ambitieux, mais uniquement pour l'aider à dompter un peuple ennemi de l'ordre. » C'était donc, comme l'instruction donnée à Repnin au mois de juin, la proclamation d'une guerre de principes absolument désintéressée, et la condamnation de toute acquisition territoriale faite par son allié autrichien. A la vérité, tout cela était beaucoup plus accusé en paroles qu'en pensées; on connaissait à Saint-Pétersbourg les vues de Thugut sur l'Italie, et on était assez disposé à lui accorder en fin de compte une partie des Républiques filles de la France, d'autant plus que Paul, malgré tous ses grands mots, convoitait aussi très positivement certaines récompenses pour ses vertueux efforts. Mais ce n'en était pas moins agir d'une manière très impérieuse que d'assigner ainsi à l'avance des principes généraux à une guerre de coalition dont l'Autriche avait à supporter les plus lourdes charges, sans que Paul eût jamais jugé convenable de s'entendre à ce sujet avec son intime allié.

Au commencement de septembre cependant, Rosenberg dirigea ses troupes vers la frontière de Galicie, où il rencontra, comme commissaire autrichien, le général Vincent. Quand ces deux officiers voulurent régler la subsistance des troupes russes sur le territoire autrichien, Vincent déclara ne pouvoir leur fournir que la ration ordinaire des troupes autrichiennes, qui était, par homme et par jour, d'une livre de pain inférieure à celle que le soldat russe recevait dans sa patrie; là-dessus, Rosenberg ne voulut pas continuer sa marche avant d'avoir donné avis de cette différence à Saint-Pétersbourg. Lorsque son rapport arriva à Paul, celui-ci était déjà fort irrité contre l'Autriche. L'ambassadeur d'Angleterre l'avait informé que son ministère, vu les continuelles hésitations de Thugut, doutait fort de la sincérité de ses projets de guerre, et il n'en avait pas fallu davantage pour exaspérer cette âme irritable. Aussitôt il accusa l'Autriche de la plus noire déloyauté, il vit ses troupes entourées de mille dangers, et il envoya à Rosenberg l'ordre d'entrer en Galicie, mais de s'avancer aussi lentement que possible. Le rapport du général sur les rations de pain étant arrivé sur ses entrefaites, l'Empereur ne se contint plus. « On me trompe, s'écria-t-il, on laisse mourir de faim mes soldats! » Il enjoignit sur-le-champ au général de ne pas attendre que la troisième livre fût accordée, mais de dissoudre le corps,

de renvoyer les régiments dans leurs garnisons, et de licencier les employés. Le prince de Wurtemberg essaya vainement de protester du bon vouloir de l'Autriche, et promit que les mesures les plus sévères seraient prises contre tout employé coupable ; il ne réussit qu'à soulever la plus violente tempête. « Tu es bon, lui dit Paul, François est bon, Cobenzl est bon ; néanmoins je suis trompé, et je ne le souffrirai pas. » Le 25 septembre, à trois heures du matin, Wurtemberg courut hors d'haleine chez l'ambassadeur autrichien, le tira de son lit, et le pressa d'agir promptement, sous peine de voir tout échouer. Cobenzl réfléchit aux grands intérêts qui se trouvaient ici en jeu, et il se décida, à ses risques et périls, à faire usage des pleins pouvoirs qui lui avaient été donnés pour des cas imprévus. Besborodko lui prêta un appui énergique. Lui seul, à Saint-Pétersbourg, osait parfois opposer une résistance ouverte aux explosions de colère de l'Empereur ; il lui écrivit cette fois sans détours que l'on ne pouvait, pour une mesquine affaire d'argent, manquer à la parole donnée à l'Autriche ; mais il pressa aussi le comte Cobenzl de se porter garant que satisfaction serait donnée à la demande de l'Empereur, et comme Cobenzl, tout en y consentant, voulait cependant lui exposer encore l'iniquité de toute cette conduite, il s'écria avec impatience : « Mon Dieu, vous avez raison ; mais vous voyez à quelle tête chaude vous avez affaire. » Du reste, il déclara qu'il était résolu à demander son congé, si une telle bagatelle faisait échouer une si grande entreprise. Ainsi armé, le prince de Wurtemberg réussit, le 27 septembre, à calmer l'Empereur ; il consentit à se rendre en personne à l'armée, afin de rétablir l'ordre sur les lieux mêmes. « Dès que j'aurai un rapport de vous, lui dit Paul, j'ordonnerai à Rosenberg de poursuivre sa marche. » Le prince, qui savait combien chaque journée était précieuse, le pria de lui confier cet ordre, pour le cas où tout s'arrangerait d'une manière favorable ; mais cela donna lieu à un nouveau débordement passionné, et ce ne fut qu'après une grande scène d'attendrissement et de réconciliation que Ferdinand obtint ce qu'il demandait. « Il faut, lui cria Paul comme il était déjà à la porte, que tout soit réglé pour les troupes absolument sur le même pied qu'en Russie ; sinon, je ne prends aucune part à la guerre. »

Le prince, après quelques discussions avec Rosenberg, obtint enfin à Brzesc le résultat qu'il désirait ; mais le premier ordre de

dissolution avait déjà causé un tel trouble, qu'il fallut presque recommencer toute la mobilisation; six semaines furent ainsi irréparablement perdues, et l'armée ne put gagner les frontières de la Galicie qu'à la fin d'octobre. Ce retard fit naturellement à Vienne l'effet le plus fâcheux; on se demanda comment la guerre serait conduite, si la moindre explosion de colère irréfléchie pouvait troubler les opérations les plus graves. Du reste, il ne paraît pas que le retard apporté à la marche ait par lui-même beaucoup mécontenté le ministre autrichien. Dans l'état actuel des choses, les Russes ne pouvaient arriver à Vienne que dans le courant de décembre, et alors plusieurs semaines devaient encore s'écouler avant qu'ils pussent gagner la Suisse ou l'Italie. Or Thugut, tout en étant maintenant bien décidé à faire la guerre, n'était, nous le savons, nullement pressé de la commencer, et aurait voulu, au contraire, rejeter sur ses adversaires tout l'odieux de la rupture. L'archiduc Charles, de son côté, demandait aussi du temps pour ses préparatifs militaires, et ne voulait pas entendre parler d'une campagne d'hiver. La politique de lenteur, que l'on avait par conséquent dû choisir, loin d'être gênée par les délais des Russes, en fut donc plutôt fortifiée et justifiée. Thugut était d'avis de ne rien précipiter; selon lui, il ne fallait engager le combat que quand tous les préparatifs seraient terminés, mais alors diriger de tous côtés une attaque foudroyante.

Ce système avait aussi son revers. La marche des Russes ne resta pas plus un secret pour l'Europe que les armements actifs de l'Autriche. Le Directoire français résolut de prendre ses mesures en conséquence, et, dès le début, il fut difficile de prévoir auquel des deux partis le délai serait le plus profitable. Au printemps de 1798 déjà, le général Jourdan avait présenté au Conseil des Cinq-Cents un projet de loi sur le recrutement, qui adoptait le système du service obligatoire pour tous. Mais, en présence de la profonde répugnance du peuple français et de l'attitude pacifique des puissances continentales, on avait laissé ce projet dans les cartons. Actuellement, au contraire, on était en guerre avec la Turquie, la flotte russe était en mouvement dans la mer Noire, Naples demandait ardemment à se battre, l'Autriche armait sans relâche, l'armée russe, en marche pour se réunir aux Autrichiens indiquait clairement ce que l'on devait attendre de Vienne dans un très prochain délai. Sous peine d'être surpris et renversé par l'orage, il fallait

assurer, par un système solide et durable, le recrutement régulier de l'armée; le général Jourdan présenta donc de nouveau sa loi au Corps législatif, mais avec quelques changements de rédaction. Cette loi fixait en première ligne les classes de l'armée active, depuis vingt jusqu'à vingt-cinq ans, en commençant par les plus jeunes, pour n'appeler les classes supérieures qu'à mesure que les besoins se produiraient. Lorsqu'elle eut été adoptée, le Directoire demanda et obtint l'autorisation de faire une levée de deux cent mille hommes, ainsi que le crédit nécessaire pour cela. Mais ici se présentèrent de graves difficultés. Bien que le Directoire, depuis floréal, eût pris vis-à-vis de la représentation nationale une attitude de complète supériorité, et bien que la majorité des deux Conseils n'osât plus opposer une résistance sérieuse aux demandes du gouvernement, la colère provoquée par le dernier coup d'État fermentait toujours parmi les Jacobins; au sein même du parti modéré se trouvaient nombre d'hommes importants qui considéraient le système actuel comme très précaire, n'avaient nulle confiance en ceux qui étaient chargés de l'appliquer, et, en bien des occasions, appuyaient vivement les griefs des Jacobins contre le Directoire. Parmi eux on comptait Boulay de la Meurthe, l'ardent champion du 18 fructidor, ainsi qu'un jeune frère du général Bonaparte, Lucien, qui s'élevait avec force contre les mauvais traitements infligés à la Cisalpine, les considérant comme une atteinte portée à l'œuvre de son frère aussi bien qu'aux droits de la liberté nationale. Ces principes d'opposition, isolés au début, prirent en automne assez de force pour faire échouer diverses demandes d'impôts présentées par le Directoire, entre autres celle du rétablissement de la gabelle. Lorsque 125 millions devinrent nécessaires pour faire face aux nouveaux armements, on ne trouva donc d'autre expédient que la vente d'une partie des biens nationaux restés disponibles et, ce qui caractérise bien l'absence de crédit qui existait alors, on résolut de les donner à un prix qui représentât huit fois leur revenu. La levée des hommes se poursuivit ensuite dans tout le pays avec la plus grande activité. Les premiers résultats en furent affligeants au plus haut point. Partout le peuple se montrait récalcitrant; les hommes appelés se réfugiaient par centaines dans les bois et dans les montagnes; souvent on en rencontrait de longues troupes, conduites sous l'escorte de gendarmes dans les prisons du chef-lieu;

là ils étaient gardés jusqu'à leur entier équipement, et ensuite envoyés le plus promptement possible aux armées en campagne, après avoir reçu une instruction militaire des plus sommaires. Dans quelques régions, l'exaspération du peuple donnait lieu à des faits plus fâcheux encore. En Vendée et en Bretagne, les paysans étaient en pleine fermentation, et le déploiement d'une force militaire considérable pouvait seul les contenir dans de certaines bornes. Dans les départements belges, où la politique antireligieuse du Directoire avait depuis longtemps provoqué un vif mécontentement, le recrutement devint le signal d'une révolte ouverte, qui, durant tout le mois d'octobre, donna fort à faire aux autorités et coûta bien des victimes au pays. Une agitation hostile se produisit aussi en Suisse, où l'on avait prescrit la levée de dix-huit mille soi-disant volontaires. Les hommes requis s'enfuyaient par bandes ; ceux qui restaient sous les drapeaux étaient honnis et insultés par le peuple, et l'on ne put réunir qu'une faible partie des troupes sur lesquelles on comptait. Une influence extérieure quelque peu énergique aurait pu susciter de tous côtés d'incalculables dangers aux gouvernants républicains. L'Autriche et l'Angleterre agitaient de nouveau cette question, mais en tournant toujours dans le cercle le plus vicieux. « Si l'Angleterre soutient les révoltés belges, nous leur viendrons aussi en aide, » disait Thugut. — « Nous ne pouvons rien faire, répondait Grenville, tant que l'Autriche n'aura pas déclaré ouvertement la guerre à la France. » — « Nous ne pouvons déclarer la guerre sans les Russes, reprenait Thugut, et, avec la versatilité de Paul, qui nous répond des Russes? » Rien ne se fit donc, et les Français purent à loisir étouffer les révoltes dans le sang, intimider les populations, envoyer de semaine en semaine de nouvelles et jeunes recrues aux armées. Mais tout cela ne faisait que fortifier Thugut dans sa manière de voir. Il fallait, selon lui, laisser la crise mûrir en France, et le nombre des mécontents s'y augmenter encore. Rien ne serait plus maladroit, pensait-il, que de donner de nouveau au Directoire l'appui du sentiment national par une déclaration de guerre prématurée.

Mais ici se produisirent des événements qui portèrent la tension à son comble et précipitèrent la crise.

CHAPITRE IV

LES TRAITÉS D'ALLIANCE

Autant le ministre autrichien se montrait peu disposé à hâter la lutte ouverte avec la France, autant le gouvernement anglais attendait avec impatience l'explosion de la guerre continentale. Après avoir traversé des jours difficiles, durant lesquels les inquiétudes intérieures et extérieures ne lui avaient pas été épargnées, la Grande-Bretagne avait désiré ardemment des événements favorables sur le continent; enfin elle avait obtenu de grands succès à l'intérieur, et remporté sur mer d'éclatantes victoires; maintenant qu'elle avait le sentiment de sa force, elle aspirait doublement à entraîner le reste de l'Europe dans la lutte contre son dangereux adversaire.

En Angleterre même, les circonstances étaient aussi favorables que possible au gouvernement. Si une grande partie du peuple anglais s'était enthousiasmée en 1792 pour les principes français, et avait maudit la guerre déclarée à la France comme une funeste mesure de réaction, l'attaque dont le pays avait été directement menacé et la rupture orgueilleuse de la négociation de paix par le Directoire avaient complétement transformé l'opinion publique. Dans ceux que l'on avait admirés comme les défenseurs de la liberté politique, on ne vit plus que les oppresseurs rapaces de toute indépendance nationale; le sentiment patriotique se réveilla chez les Anglais avec une orgueilleuse colère, et toutes les classes du peuple se serrèrent avec un dévouement unanime autour de leur fort gouvernement. Les rangs de l'opposition s'éclaircirent au Parlement; ses anciens chefs, Fox et ses amis, abandonnèrent la partie et ne parurent plus que rarement à la Chambre basse. Cette retraite aurait été jadis un événement politique; actuellement, le pays y fit à peine attention, et les classes possédantes manifestèrent leur confiance dans le gouvernement de la manière la plus éclatante, en ajoutant volontairement aux lourds impôts de guerre et aux emprunts plus de deux millions de livres sterling, ou 50 millions de francs, de dons patriotiques; en France, au contraire, comme nous

l'avons vu, une demande faite pour le même objet n'avait guère rapporté au Directoire que la millième partie de cette somme.

Pendant que la concorde et le patriotisme régnaient ainsi en Angleterre, la situation n'en était que plus triste et plus dangereuse en Irlande. L'insuccès de l'expédition des Français contre Bantry-Bay avait d'abord plongé les Irlandais dans la consternation; mais ils reprirent bientôt courage, et lorsqu'ils reçurent de Paris, en avril 1797, la nouvelle qu'un second armement en faveur de l'Irlande se préparait dans le Texel, sous Hoche et de Winter, ils redoublèrent d'ardeur pour fortifier leur ligue et pour se procurer des armes. Lord Fitzgerald, Arthur O'Connor, Emmett, Olivier Bond et le docteur Mac-Nevin se réunirent pour former à Dublin un Directoire investi de l'autorité souveraine, et Mac-Nevin lui-même se rendit à Paris au commencement de mai afin d'y arrêter les détails de l'entreprise libératrice. Il devait demander un corps de secours de cinq mille hommes au moins et de dix mille au plus, sous le prétexte que les frais occasionnés par une troupe plus considérable eussent été trop lourds pour l'Irlande; mais le véritable motif de ces chiffres était la crainte de tomber sous la domination française après l'expulsion des Anglais, au lieu de former une République indépendante. Mac-Nevin s'efforça aussi d'obtenir un prêt de 500 000 livres, soit du gouvernement français, soit du gouvernement espagnol, avec lequel on s'était également mis en relation; mais, pour de bonnes raisons, il ne reçut que de belles paroles d'un côté comme de l'autre. Les gouvernants français ne voulurent pas non plus entendre parler de réduire leurs forces, ne se souciant pas, dirent-ils, d'exposer à un danger certain une armée insuffisante; mais ils n'en furent que plus formels dans la promesse qu'un coup décisif serait porté à très bref délai.

On attendit donc à Dublin le secours promis, et l'on eut souvent beaucoup de peine à empêcher les masses d'éclater prématurément. Nous savons comment l'expédition projetée, après avoir été retardée de mois en mois, soit par l'inclémence du temps, soit par les querelles survenues entre les Hollandais et les Français, fut enfin complètement empêchée par la bataille de Camperduin. Rien ne pouvait être plus funeste aux plans des Irlandais. Une conjuration dont les membres se comptaient par centaines de mille aurait dû, si elle n'éclatait pas, se soustraire au soupçon par une

inaction complète. Bien au contraire, on continua, dans l'attente de la flotte batave, à armer tant bien que mal, et l'on différa de jour en jour l'explosion. La situation du pays devenait toujours plus intolérable. Orangistes et rebelles étaient incessamment en guerre. Des propriétaires anglais étaient massacrés, des fermiers partisans du roi étaient dévalisés, des localités restées loyales étaient attaquées par des bandes catholiques, qui s'y emparaient de toutes les armes. De leur côté, les milices orangistes mettaient à mort tous les vagabonds suspects, se rendaient coupables d'exactions sans nombre, et, par des dénonciations arbitraires, faisaient citer une foule d'hommes paisibles devant les tribunaux. Au mois de mai 1797, le général Lake ordonna le désarmement du peuple dans cinq comtés; puis, afin d'assurer l'exécution de cette mesure, il envoya ses troupes, par petits détachements, dans les villages suspects. Ces hommes vécurent là comme en pays ennemi, dévorèrent les minces provisions des habitants, et commirent des excès sans nombre. Quiconque niait avoir des armes était fouetté et soumis à des tortures de tout genre, les femmes et les jeunes filles étaient odieusement maltraitées, les jardins et les champs dévastés à plaisir. Les soldats, à force d'excès, finirent par tellement s'abrutir, que le général Abercromby, leur commandant en chef, leur déclara dans un ordre du jour sévère, qu'ils s'étaient rendus redoutables à tout le monde, sauf à l'ennemi. La fureur des partis devint alors si grande, que le gouverneur, pour calmer les officiers et les Orangistes, que cette déclaration avait exaspérés, se vit obligé d'éloigner le général bien qu'il partageât ses idées et qu'il lui ordonnât bientôt après de réunir de nouveau ses troupes en gros détachements afin de rétablir la discipline. Ces scènes d'horreur ne firent qu'augmenter la haine et le désespoir du peuple, et attirèrent des masses d'adhérents à la ligue des Irlandais-unis, dont les membres, à la fin de 1797, étaient au nombre de cinq cent mille (1).

Ce chiffre fut dû principalement, dans le courant de cette année, à l'adhésion de la plus grande partie du bas clergé catholique. Les évêques avaient toujours tenu fort et ferme pour le gouvernement, et n'avaient cessé de rappeler aux curés que leur devoir était

(1) De l'aveu des chefs de la ligue faits prisonniers, premier volume de la correspondance de Castlereagh.

de rester dans la légalité; ils leur avaient démontré l'inutilité de la révolte, et présenté comme un crime l'alliance avec la France. Mais, à la fin, le mécontentement l'emporta. Les mauvais traitements imposés aux paroisses exaspérèrent curés, chapelains et moines; ils se demandèrent ce que les Français pourraient leur apporter de pire, et se laissèrent facilement persuader par les chefs de la ligue que la France, ici comme en Amérique, ne voulait que fonder la liberté, sans songer à imposer sa propre domination (1). Ils entrèrent donc par centaines dans la ligue, à laquelle ils fournirent ainsi les organes les plus propres à diriger les masses et à enflammer les esprits. Le mouvement révolutionnaire prit dès lors une tout autre couleur. La ligue, comme nous l'avons vu, avait été dans le principe l'œuvre des presbytériens radicaux; actuellement, ceux-ci disparaissaient presque au milieu des rangs épais des paysans catholiques et devant l'influence universelle du clergé. Ce n'était plus désormais une lutte de races ou de principes politiques, mais une guerre de religion, qui menaçait le pays de toutes ses horreurs.

Au printemps de 1798, le Directoire de Dublin, considérant ses préparatifs comme terminés, fixa au 23 mai l'explosion générale, tant à Dublin que dans le reste du pays. Mais le gouvernement n'était pas non plus resté inactif; des renforts considérables avaient été envoyés d'Angleterre, et, à l'intérieur du pays comme au dehors, de nombreux agents surveillaient tous les mouvements des rebelles. Ce fut ainsi qu'un membre du comité directeur, Arthur O'Connor, fut arrêté à Margate comme il s'embarquait sous un déguisement pour aller s'entendre en France avec le Directoire. Pour le moment, on ne put trouver de preuves contre lui, mais bientôt suivirent d'autres découvertes. Il y avait à Dublin même un petit propriétaire foncier, Thomas Reynolds, affilié à la ligue et membre du comité provincial de Leinster, qui, pendant deux mois, adressa chaque jour des rapports détaillés au gouvernement; il le mit par là en situation de surprendre, le 12 mars, les chefs de la ligue réunis en séance, et de s'emparer de leurs personnes et de leurs papiers. Lord Edouard Fitzgerald seul était absent; mais il fut bientôt découvert dans une petite boutique de Dublin, où il

(1) Mémoire adressé par Mac-Nevin au Directoire, Castlereagh, I, p. 298.

s'était caché. Il résista aux employés de la police avec le courage du désespoir, et en blessa plusieurs de son poignard; mais, à la fin, il fût lui-même désarmé par un coup de feu à l'épaule. Lui et un de ses adversaires moururent au bout de quelques semaines, par suite des blessures reçues dans la lutte. Ce succès de la police permit au gouvernement de recourir aux moyens les plus efficaces; la capitale fut mise à l'abri de tout coup de main révolutionnaire, grâce à d'énergiques mesures militaires; plusieurs bataillons des milices anglaises furent appelés en Irlande, et les côtes furent surveillées avec un redoublement de soin. En même temps, le désarmement de tout le peuple de l'île fut ordonné et poussé avec une telle vigueur qu'au bout de six semaines plus de quarante-huit mille fusils, cent mille piques et douze canons étaient aux mains de l'autorité. Néanmoins les Irlandais persistèrent dans le dessein d'éclater; ils étaient maintenant poussés par le désespoir, car chacun d'eux se sentait exposé aux rigueurs de la loi. Ils se rassemblèrent donc sur de nombreux points, conduits souvent par des ecclésiastiques, et réussirent çà et là à s'emparer par surprise d'un petit village, à tailler en pièces une troupe anglaise isolée, ou à la forcer à une prompte retraite. Ces avantages, succédant à une longue oppression, étaient célébrés avec une joie fanatique et une sauvage cruauté. Des protestants, membres des associations orangistes, furent massacrés sans pitié, d'autres n'échappèrent à la mort qu'en consentant à se faire catholiques. Dans le comté de Vexford surtout, la violence était à son comble; le secrétaire d'État irlandais, lord Castereagh, écrivait à Londres que le peuple y était en proie à un véritable délire religieux. « Les prêtres, disait-il, conduisent les masses au combat; avant de se mettre en marche, tous s'agenouillent et prient, après quoi ils se précipitent sur l'ennemi avec la résolution du désespoir; c'est une conjuration jacobine qui emploie des instruments cléricaux, l'ardente bigoterie des papistes servant mieux les chefs républicains que le mécontentement froid et calculateur des presbytériens. » Cependant cette révolte sans chef, et à moitié désarmée d'avance, ne pouvait se soutenir longtemps. Une troupe de quinze mille hommes se réunit bien à Vexford, et s'établit sur une hauteur escarpée, nommée Vinegar Hill; mais le général Lake parut, à la tête d'un corps de même force; ses colonnes marchèrent contre la colline de différents côtés, et,

après un combat de peu de durée, les rebelles se dispersèrent en désordre. C'en était fait de la Révolution irlandaise ; de tous côtés, les troupes victorieuses se répandirent dans le pays pour étouffer complètement les restes épars de la rébellion.

A ce moment, le vice-roi nouvellement nommé, lord Cornwallis, le plus capable des généraux anglais, abordait sur la côte d'Irlande. Son noble cœur se remplit de douleur et de répulsion à la vue de l'état déplorable dans lequel se trouvait l'île qui lui était confiée. En effet, il ne s'agissait pas seulement ici de poursuivre par des moyens réguliers, et de châtier légalement une trahison avortée ; un parti avide de vengeance couvrait le pays de scènes sanglantes, en présence desquelles il ne pouvait être question ni de droit ni de formes légales ; tout ce qui était catholique ou gaël était écrasé sans pitié. Toute mesure prise par le vice-roi en vue de réprimer la barbarie soulevait une tempête d'indignation dans le Parlement irlandais, chez les membres du gouvernement de Dublin, au sein des tribunaux civils et militaires. « A ma propre table, écrivait-il le 14 juillet, on ne parle que de décapiter, de pendre, de brûler, et, si un prêtre a été exécuté, une joie sauvage remplit toute la société. » Sans le puissant appui du ministère anglais, lord Cornwallis se serait trouvé absolument sans force contre ces passions furieuses ; même avec ce soutien, il ne marcha que très lentement vers le but poursuivi. Le désordre et la fermentation régnaient encore partout, lorsqu'un épilogue guerrier vint remettre en question les avantages remportés sur l'insurrection. Le gouvernement français, dans l'attente du soulèvement, avait continué à armer dans les ports de l'Océan ; mais là aussi tout était désordre et mollesse dans l'administration, et lorsque les Irlandais commencèrent leur levée de boucliers, rien n'était prêt pour les soutenir. Ce ne fut que le 22 août que le général Humbert aborda dans la baie de Killala, avec onze cents hommes et trois frégates ; quelques centaines de rebelles se joignirent à lui, et il s'avança hardiment vers l'intérieur du pays. Il rencontra près de Castlebar le général Lake, qui venait à lui avec environ trois mille hommes de la milice irlandaise ; mais il reconnut sur le champ la justesse des appréciations d'Abercrombie relativement à cette troupe. Aux premiers coups de feu, ces hommes, saisis d'effroi, se dispersèrent à tous les vents. Toutefois, avant que ce succès n'ait pu rallumer

l'incendie, lord Cornwallis partit lui-même avec un si fort détachement de troupes de ligne, et prit si sagement ses mesures, que le général Humbert, voyant tout perdu, déposa les armes près de Ballynamuck, après quelques sanglants combats. En octobre, le Directoire fit encore une tentative, avec des forces plus considérables; l'amiral Bompart partit de Brest avec un vaisseau de ligne, huit frégates, et trois mille hommes de débarquement. Malgré le blocus anglais, il arriva heureusement, le 11, dans la baie de Killala; mais il fut attaqué dès le lendemain par une escadre anglaise, sous les ordres de sir John Borlase Warren, et deux des frégates françaises seulement sortirent saines et sauves du combat; tout le reste tomba aux mains des Anglais. Dès lors nul danger ne menaçait plus les Iles britanniques, et toutes les ressources militaires de la grande nation pouvaient être employées désormais à prendre l'offensive contre un ennemi détesté.

Le ministère se mit donc à l'œuvre de tous côtés. Le commodore Duckworth reçut l'ordre de conduire une escadre, avec de nombreuses troupes de débarquement, contre l'île Minorque, et d'enlever ce port important aux Espagnols, entreprise qui s'effectua dans le courant de novembre, avec un plein succès. Il fut enjoint à Nelson de tirer le plus vaste parti possible de sa glorieuse victoire, c'est-à-dire de protéger les côtes d'Italie, d'agir, en cas de guerre, de concert avec les armées autrichienne et napolitaine, de couper aux Français toute communication avec Malte et l'Égypte, et enfin de prêter l'appui le plus vigoureux aux escadres russe et turque dès qu'elles paraîtraient dans la Méditerranée. La flotte russe de la mer Noire, composée de six vaisseaux de ligne et de sept frégates portant quinze cents soldats de terre, avait quitté Sébastopol le 23 août; à cette nouvelle, le sultan Sélim III avait publié le 1er septembre le hatti shériff qui proclamait la guerre sainte. Le sultan avait versé des larmes, y était-il dit, en apprenant le débarquement de Bonaparte en Égypte, et depuis lors, il n'avait pu trouver ni sommeil ni repos. Le 2 septembre, Ruffin, chargé d'affaires français, fut conduit au château des Sept-Tours, et le 3 la flotte russe arriva à Bujukdere, aux acclamations d'un peuple immense réuni sur les deux rives du Bosphore. Le commandant de cette flotte, l'amiral Uschakoff, avait été pour les Turcs un redoutable adversaire dans la guerre de 1789; maintenant qu'il se présentait en

allié, lui et les siens n'en furent accueillis qu'avec plus d'enthousiasme. En attendant qu'un traité formel unît les deux gouvernements, une escadre turque fut adjointe à l'escadre russe et placée sous les ordres d'Uschakoff, en vue d'expulser les Français des îles Ioniennes. Ce ne fut que le 1er octobre que l'amiral Kadir bey fut prêt à mettre à la voile, avec six vaisseaux de ligne et huit légers navires. On se dirigea d'abord vers l'île Cerigo, qui n'était occupée que par une compagnie française, et qui fut prise presque sans résistance; puis vers Zante, Céphalonie, et enfin Saint-Maur, contre les fortifications de laquelle seulement quelques décharges d'artilleries furent nécessaires; quant à Corfou, la plus importante et la plus forte de toutes ces îles, la reddition s'en fit attendre plus de trois mois, grâce à la résistance opiniâtre qu'y avait organisée le général Chabot à la tête de cinq mille hommes. Partout les habitants saluaient les alliés avec allégresse, comme les libérateurs désirés; à Corfou, Chabot s'était même vu forcé de désarmer le peuple pour prévenir un soulèvement.

Du reste, ici aussi se produisaient déjà les tiraillements diplomatiques qui ne manquent jamais dans les guerres de coalition. On écrivit de Trieste à Saint-Pétersbourg que les habitants de Corfou s'étaient tournés vers les autorités autrichiennes et avaient reçu d'elles l'autorisation d'arborer le drapeau autrichien, c'est-à-dire de se mettre sous la protection de l'Empereur. Aussitôt Paul prit feu, et s'indigna de voir son système de désintéressement général ainsi méconnu dès le début de la guerre. A une réception diplomatique, il passa devant le comte Cobenzl sans l'honorer d'un regard, et cria à lord Whitworth, qui se trouvait non loin de là : « Le savez-vous déjà? Nos bons amis, les Autrichiens, étendent la main vers les îles Ioniennes (1). » Paul aurait volontiers dissous encore une fois le corps de secours; mais il ordonna au moins à son ambassadeur à Vienne de protester de la manière la plus formelle; il insista sur ce que, par égard pour la Porte, les îles ne devaient pas être attribuées à une grande puissance européenne, et déclara approuver la proposition faite par le sultan de les ériger en République aristocratique, sous la protection de la Turquie (2). Thugut fut d'autant plus étonné de cette sortie, que Paul venait de se faire nommer

(1) Rapport de Cobenzl, 6 novembre.
(2) Paul à Rasumovsky, 30 novembre.

Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Jean par les chevaliers établis en Russie, lesquels, au mois d'août, s'étaient déclarés libres de toute obéissance envers M. de Hompesch, le traître de Malte. Cette mesure, prise sans le concours des autres chevaliers et sans l'approbation du Pape, était aussi inconstitutionnelle que possible; elle ne s'accordait pas plus d'ailleurs avec le système de désintéressement général que les convoitises de l'Autriche à l'égard des îles Ioniennes. Paul, à la vérité, déclara qu'il ne songeait nullement à réunir Malte à l'Empire russe lorsqu'il l'aurait reconquise, et que l'Ordre, au contraire, recouvrerait aussitôt sa vieille constitution; mais, comme Cobenzl affirmait très positivement que Paul voulait rendre à jamais la Grande-Maîtrise inséparable de l'Empire russe, il resta établi, en dépit de toutes les paroles, que l'île de Malte, après l'expulsion des Français, passerait sous la domination, sinon de l'Empire, du moins de l'Empereur de Russie. Que pouvait faire l'Autriche? Elle ne s'intéressait, d'ailleurs, que très faiblement à Malte, et quelque désirable que fût pour elle la possession des îles Ioniennes, elle ne crut pas devoir, à leur sujet, risquer de s'aliéner l'amitié de la Russie. Elle se contenta de prendre acte de l'assurance que lui donna Paul, en vue d'adoucir sa protestation, qu'il ne serait nullement opposé aux avantages que l'Empereur François pourrait acquérir aux dépens des Français ou des Républiques créées par eux, et que l'Autriche, à la paix générale, trouverait chez lui l'appui le plus amical relativement à l'Italie. C'était là pour Thugut le seul point important et décisif. Il résolut donc de ne plus songer à Malte ni à Corfou; mais bientôt ces îles lui donnèrent à d'autres égards de nouveaux sujets de colère et de dépit.

Moins les sentiments belliqueux de Thugut avaient inspiré de confiance aux ministres anglais, plus ceux-ci s'étaient rattachés au seul moyen qui s'offrît à eux pour entretenir le feu de la guerre dans le camp autrichien. Depuis que le roi de Naples pouvait espérer que l'appui de l'Autriche lui serait assuré, même en cas de guerre offensive contre Rome et la France, c'est-à-dire depuis le mois d'août, l'Angleterre faisait tout ce qui dépendait d'elle pour le décider à éclater promptement. Rien ne pouvait ici la servir plus efficacement que la glorieuse victoire de Nelson à Aboukir. Naples avait, durant de trop longs mois, jeté des regards pleins

d'inquiétude sur la flotte de Toulon, pour ne pas ressentir une joie immense de sa destruction. La reine Caroline s'évanouit de bonheur; puis elle embrassa son mari et ses enfants en versant d'abondantes larmes, se mit à danser autour de la chambre, et s'empressa d'annoncer cette bonne nouvelle de tous côtés. Cet enthousiasme se communiqua bien vite au pays entier; paysans et lazzaroni célébrèrent le héros britannique comme le sauveur et le libérateur qui les préservait du joug impie des Jacobins. Les ministres cependant n'étaient nullement d'accord sur la conduite à tenir. Le général Acton, fortement soutenu par la reine, se déclarait pour la guerre; le marquis de Gallo, au contraire, qui se souvenait encore de Léoben et de Campo-Formio, insistait pour que l'on ne courût pas volontairement au-devant d'un danger mortel. Durant ces hésitations, Nelson lui-même parut dans le golfe de Naples avec une partie considérable de sa flotte. Dès lors l'allégresse ne connut plus de bornes; le roi fit trois lieues en mer pour aller embrasser Nelson à bord du vaisseau amiral; la reine lui prépara au palais une réception triomphale; toutes les rues étaient pavoisées et furent brillamment illuminées pendant trois nuits; partout où il paraissait, la population se pressait autour de lui, assourdissant « il nostro liberatore » de ses cris enthousiastes. Quant à lui, il était venu à regret, il avait peu de confiance dans le courage guerrier des Napolitains, et considérait la rade comme peu favorable au radoub de ses vaisseaux; mais il obéissait à un ordre de lord Saint-Vincent, qui comptait sur sa présence pour entraîner la cour à prendre une décision finale (1). Il se ressentait encore de l'excessive tension d'esprit à laquelle il avait été en proie, et que sa blessure au front n'avait pas contribué à calmer; après avoir eu une forte fièvre durant plusieurs jours, il était toujours sous l'empire d'une fébrile agitation. Dans ces circonstances, il devint l'hôte de l'ambassadeur d'Angleterre, sir William Hamilton, dont la belle, séduisante et ardente épouse, lady Emma, le reçut avec un enthousiasme passionné, qui charma son cœur et enflamma ses sens. Il en arriva à un état de délire frénétique, qui ne nuisait en rien, il est vrai, à son ardeur guerrière ni à ses talents, mais qui contrastait péniblement avec sa pure et grande nature. Dans

(1) Nelson à lord Minto, 29 août, à Saint-Vincent, 20 septembre.

ses dépêches de cette époque, il parle tout à la fois de la nullité de Gallo, qui n'a en tête qu'habits brodés, bagues et tabatières enrichies de brillants, du secours miraculeux de Dieu, auquel seul il a dû la victoire sur les monstres nommés Français, de lady Emma, qui est assise en face de lui, de sorte qu'il ne faut pas s'étonner s'il y a quelque confusion dans ce qu'il écrit. Sur le point essentiel cependant il atteignit son but. Sa rudesse de marin entraîna le roi, qui avait lui-même la prétention d'être un peu homme de mer, et la répulsion qu'il témoignait ouvertement à Gallo ruina complètement l'influence de ce ministre : au commencement d'octobre, il fut décidé que la frontière romaine serait franchie aussi promptement que possible. On attendait avec impatience l'arrivée du général Mack, qui restait à Vienne malgré son congé, occupé, avec sa prévoyance habituelle, à régler une foule d'affaires importantes, telles que l'obtention d'un Ordre autrichien et d'un domaine, en récompense de ses futurs exploits à Naples. Il arriva enfin le 9 octobre à Caserte. La reine le reçut par ces paroles. « Soyez pour nous sur terre ce que Nelson a été sur mer. » Mais la première impression produite sur Nelson par le savant officier ne lui fut pas favorable. « Mack, écrivit-il, ne peut se mouvoir qu'avec cinq carrosses; mon opinion sur lui est formée; Dieu veuille que je me trompe. » Cependant un entretien qu'il eut avec le général lui rendit quelque espoir. « Il est actif, dit-il, il a le coup d'œil juste, j'espère qu'il réussira. » Bientôt après, le 14 octobre, l'amiral partit pour Malte, afin de régler lui-même le blocus de cette île; de là il aurait voulu se tourner vers les îles Ioniennes et y prévenir les Russes; mais le roi le pria instamment de revenir à Naples avant le commencement de la guerre, fixé aux premiers jours de novembre. Pendant ce temps, les ambassadeurs de Naples négociaient les traités d'alliance à Londres et à Saint-Pétersbourg, et trouvaient les deux cours on ne peut mieux disposées sous le rapport militaire. L'Angleterre consentait à promettre la présence constante dans les eaux italiennes d'une flotte supérieure à celle des Français, et Paul se montrait disposé à envoyer un corps considérable en Italie afin de soutenir Naples. Au cours de ces discussions, on en vint à parler du profit que Naples comptait retirer de la guerre. Il s'agissait surtout des îles Ioniennes, que Gallo, à Udine, avait

déjà vainement demandées à Bonaparte; le roi, si les Anglais voulaient le soutenir ici, leur offrait en revanche l'île de Malte, de laquelle il croyait pouvoir disposer en qualité de suzerain. Mais lord Grenville rejeta cette combinaison, et déclara qu'il était beaucoup plus simple que Malte revînt à la couronne de Sicile, dont elle était le fief. Du reste, dès le mois d'octobre, la prompte conclusion des traités ne fit plus l'objet d'un doute.

Cependant, lorsque Nelson revint à Naples le 5 octobre, ainsi qu'il avait été convenu, on était encore bien loin de pouvoir ouvrir les hostilités. Une fois investi du commandement effectif, Mack s'était trouvé accablé par le fardeau de la responsabilité qui pesait sur lui. Il avait bien, au début, vanté les troupes napolitaines à Nelson comme les plus belles de l'Europe; mais, lorsque la reine l'avait pressé d'agir, il avait demandé quelques semaines de délai, afin d'étudier les provinces frontières au point de vue militaire, et il avait rapporté de ce voyage la triste conviction que ces frontières étaient impossibles à défendre ; il eût fallu, pour les couvrir, s'éparpiller au loin, et, par là, exposer isolément chaque point au danger d'une écrasante attaque; la ruine alors, selon lui, pouvait être si prompte, que la famille royale n'aurait pas le temps de se sauver, et, en tous cas, le secours de l'Autriche arriverait beaucoup trop tard. Il semblait avoir complètement oublié qu'il ne devait pas défendre la frontière, mais la franchir pour attaquer Rome, qu'il commandait à quarante mille hommes des plus belles troupes de l'Europe, à son propre sens, et que l'ennemi n'en avait pas la moitié à lui opposer dans les États de l'Église. On peut tout au plus comprendre qu'il désirât ne pas commencer la campagne avant d'être fixé sur les dernières résolutions de l'Autriche; en effet, celles-ci, lorsqu'on les connut enfin, le 13 novembre, semblèrent peu encourageantes.

Dès le mois d'octobre, Thugut s'était exprimé avec un extrême dédain au sujet de la politique napolitaine. Lorsqu'il apprit que Naples, par la négociation de Londres, avait renoncé à toute paix séparée qui n'aurait pas l'assentiment de l'Angleterre, il s'écria : « Quoi, une condition semblable est mentionnée dans le traité qui nous lie à Naples, et nous nous trouverions par là liés envers l'Angleterre pour nos négociations de paix! — Nous serions tout prêts, dit-il ensuite à l'ambassadeur d'Angleterre, à prendre per-

sonnellement un tel engagement; mais vous comprenez que l'Empereur ne peut pas se le laisser imposer subrepticement par n'importe quel petit État. » Les négociations concernant les îles Ioniennes et Malte ne le mécontentèrent pas moins. Il vit un manque de délicatesse envers l'Autriche dans la demande relative à Corfou; il blâma la légèreté avec laquelle on avait méprisé les vœux bien connus de l'Empereur Paul relativement à Malte. Depuis longtemps, il éprouvait une haine décidée pour le ministre Acton, dont toute l'incapacité, dit-il, s'était de nouveau manifestée dans ces négociations, et la reine Caroline, qui l'avait souvent gêné par son activité inquiète et sa violence, ne lui inspirait ni affection ni estime. Telle était sa disposition d'esprit, lorsqu'il reçut l'avis que Naples ne pouvait différer plus longtemps, et pensait marcher sur Rome en novembre. Il s'irrita de nouveau de l'outrecuidance de cette petite cour, qui se permettait d'allumer la guerre de son propre chef au lieu d'attendre le mot d'ordre de Vienne avec une respectueuse humilité. « Ce sont toujours les Anglais, dit-il, qui se servent de Naples pour nous engager dans la guerre avant que nous n'ayons réglé avec eux la question financière, dans l'espoir que le besoin d'argent nous mettra complètement dans la dépendance de leur orgueil. » Bien résolu à ne pas céder, il déclara à l'ambassadeur napolitain que l'Autriche serait scrupuleusement fidèle aux devoirs que lui imposaient les traités et soutiendrait le roi chaque fois qu'il serait attaqué, mais qu'elle ne l'aiderait jamais à prendre lui-même l'offensive.

Grande fut la terreur à l'ambassade napolitaine, non moins que la colère à l'ambassade anglaise. Sir Morton, consterné, rappela à Thugut les promesses du mois d'août; mais le ministre lui répondit que personne n'était tenu à l'impossible, que l'Autriche ne pouvait commencer la guerre en ce moment, par la simple raison que l'armée n'était pas prête, que l'archiduc Charles déclarait d'ailleurs qu'une campagne d'hiver, possible peut-être sous le doux ciel de Naples, serait dans le nord meurtrière et impraticable. Pourquoi donc, demanda-t-il, la cour de Naples était-elle si pressée de se lancer dans cette dangereuse aventure, à un moment où l'Autriche ne pouvait lui venir en aide malgré toute sa bonne volonté, et dans une saison qui était, à tous égards, aussi mal choisie que possible? La situation intérieure de la France, ajoutait-il, devait suffire pour

arrêter Naples; il fallait laisser la fermentation intestine s'accroître dans ce pays, et craindre, en blessant l'orgueil national, de grouper de nouveau le peuple autour du Directoire. Il dit encore à Cobentzl (1) : « Pensez au bruit qui se ferait dans toute l'Allemagne, si une explosion subite et prématurée en Italie mettait fin au Congrès de Rastadt et nous couvrait de l'odieux d'une attaque déloyale; de plus, nous n'en avons pas encore fini avec les subsides anglais, et les Russes de Rosenberg ont à peine passé la frontière de la Galicie : tout cela a été exposé au roi de Naples de la manière la plus claire. En un mot, si Naples veut avoir le secours de l'Autriche, elle ne doit pas faire une politique arbitraire, mais se conformer aveuglément, dans les grandes questions, aux indications de l'Empereur. »

Ainsi donc, quoi qu'il pût advenir de Naples, Thugut ne voulait pas se battre. Sir Morton Eden était hors de lui, mais toutes ses remontrances restèrent sans effet. Il dit que, sans les promesses du mois d'août, le roi n'aurait jamais osé prendre une si fière attitude en face des menaces républicaines; que c'était sur l'Autriche, par conséquent, que retombait la responsabilité de la crise qui rendait actuellement la guerre inévitable. Thugut, haussant les épaules, répondit négligemment à cette objection péremptoire que les circonstances avaient changé. A Naples, le mécompte fut d'autant plus amer, qu'en ce moment même on apprit de Londres que le gouvernement anglais était dans l'impossibilité de fournir des subsides. Le roi et Mack étaient précisément sur le point de marcher contre Rome avec trente-huit mille hommes, tandis que Nelson se disposait à transporter à Livourne quatre mille hommes destinés à occuper cette ville; mais, à la réception de ces nouvelles décourageantes, le couple royal délibéra encore une fois avec l'amiral anglais, pour savoir si l'on devait tenter l'entreprise à ses risques et périls. « Le roi, dit Nelson, n'a d'autre alternative que de marcher en avant, confiant en Dieu et en sa bonne cause, et de mourir, s'il le faut, l'épée à la main, ou d'attendre tranquillement qu'on le chasse hors de son pays. » Là-dessus le roi déclara qu'il marcherait, et il chargea Nelson de s'entendre avec Mack. Le lendemain, la reine exprima de nouveau cette résolution. Le manque

(1) Le 11 novembre.

d'argent seul l'inquiétait, mais, sur ce point encore, Nelson chercha à relever son courage. « J'ai toujours été d'avis, dit-il, que Pitt ne pouvait pas demander d'argent au Parlement en ce moment; mais, si l'on met ici tout en œuvre pour se sauver, l'Angleterre ne restera pas inactive; jamais encore John Bull n'a laisée un ami dans l'embarras (1). » Telle était aussi l'opinion de la reine. « Croyez-moi, » dit-elle à Mack, qui, doutant et hésitant toujours, voulait encore attendre de Vienne des instructions spéciales, « c'est nous qui devons donner l'impulsion; l'Empereur est lié par sa situation vis-à-vis de l'Empire allemand; il doit attendre la déclaration de guerre de la France, et naturellement celle-ci n'aura lieu que quand le Directoire aura terminé ses armements et nous aura dévorés. Si nous succombons, nous aurons au moins rendu la lutte plus facile pour les puissances, car les Français devront toujours laisser ici une partie de leurs forces; si nous nous sauvons, cela vaudra mieux encore; en tous cas, nous aurons hâté l'explosion d'une guerre inévitable, et chaque jour d'avance est préjudiciable à l'ennemi. Finalement, les grandes puissances ne peuvent nous abandonner, et elles ne le feront pas (2) ». Quoi qu'on puisse penser de la reine Caroline, ces paroles témoignent d'un grand fonds d'héroïsme. Dans son dévouement à une grande cause, elle était résolue à allumer l'incendie, dût sa propre maison être consumée la première. On décida Mack à ordonner le départ pour le 20 novembre; mais, n'ayant encore rien reçu de Vienne à cette date, il obtint de nouveau qu'on attendît jusqu'au 24. Le 23, en effet, arrivèrent enfin les pièces qu'il attendait. C'étaient des lettres adressées à Mack et à Acton par Baptiste, secrétaire de l'ambassade napolitaine à Vienne, pour demander de la manière la plus pressante que l'on se décidât à agir promptement, vu que la lutte avait déjà commencé entre les Autrichiens et les Français. La lettre reçue par Mack nous apprend ce qui avait causé cette erreur. Après l'entrée des Autrichiens dans les Grisons, le bruit s'était répandu à Vienne que les Français y avaient aussi pénétré d'un autre côté, et qu'un choc sanglant avait eu lieu. Cette nouvelle trouva pour un moment d'autant plus de croyance à Vienne, que François, si nous nous le rappelons, avait désigné très nettement à Selz l'entrée des Autrichiens dans les Gri-

(1) Nelson à lord Spencer, 14 et 15 novembre.
(2) Mémoire de Mack, Vivenot, Congrès de Rastadt, p. LXXXVI.

sons comme un cas de guerre, et que le général Schauenbourg avait reçu alors des instructions en conséquence. L'avis donné par Baptiste fut donc envoyé à Naples en toute bonne foi (1); Mack en fut rassuré sur la manière dont ses actes seraient appréciés à Vienne, et, le 24 novembre, quatre colonnes de l'armée napolitaine passèrent la frontière. Au lieu d'une déclaration de guerre, on somma simplement le commandant français d'évacuer les États de l'Église. Mais le Directoire, à cette nouvelle, répondit le 6 par une déclaration de guerre, non seulement contre Naples, mais aussi contre l'inoffensif roi de Sardaigne, qui, entouré de troupes françaises dans sa capitale, signa au bout de quelques jours le traité de paix qu'on lui imposait, céda le Piémont à la République française, et se réfugia à Cagliari avec la famille.

Néanmoins l'avenir se présentait bien pour l'entreprise napolitaine. Un traité d'alliance en règle fut conclu avec l'Angleterre le 1er décembre. Il s'agissait maintenant de conduire les troupes avec une énergie qui leur inspirât un belliqueux enthousiasme, et de ne pas laisser à l'ennemi le temps de se reconnaître. Mack se trouvait à la tête de trente-huit mille hommes, tandis que le général Championnet, qui commandait alors à Rome, n'en avait que quinze mille à sa disposition; encore ceux-ci, en raison de la fermentation qui régnait partout dans le peuple, étaient-ils dispersés dans les provinces, à l'est et à l'ouest des Apennins : trois mille aux environs d'Ancône, sous le commandement de Duhesme, trois mille également, sous les ordres de Lemoine, à Terni, sur le Tibre supérieur, et neuf mille, sous Macdonald, dans Rome et autour de la ville. Un coup vigoureux porté contre Terni aurait séparé les deux ailes des Français et les aurait forcés à battre promptement en retraite; mais, au lieu de cela, Mack, à l'exemple de ses ennemis, éparpilla ses forces comme il l'avait déjà fait en Flandre en 1794 : il envoya plus de sept mille hommes contre Duhesme, sur les bords de la mer

(1) Mémoire de Mack. De ce que Thugut savait, le 25 octobre, que les Français n'étaient pas entrés dans les Grisons, il ne résulte pas, comme Huffer le donne à entendre (II, 151), que Baptiste fût aussi bien informé, ou que les lettres adressées de Vienne à la reine le 28 octobre lui eussent donné des renseignements sur les Grisons. L'exposé très précis de Mack dément l'histoire, si souvent répétée, d'une lettre supposée de l'Empereur, laquelle aurait décidé le roi Ferdinand à agir, ainsi qu'une autre version d'après laquelle une prétendue camarilla napolitaine aurait obtenu à Vienne que l'Empereur donnât, à l'insu de Thugut, l'ordre de se mettre en marche.

Adriatique, chercha à occuper le général Lemoine à Terni et à Magliano par deux petites colonnes de deux mille hommes chacune, et, accompagné du roi, conduisit directement son corps principal contre Rome, par Frascati et Albano. Ces dispositions permirent aux Français de se maintenir à Terni, tandis que Macdonald quitta Rome à l'approche des forces ennemies et put, en remontant le Tibre, se mettre en communication avec Lemoine. Toutefois, la supériorité numérique des Napolitains était si considérable, qu'avec des troupes seulement médiocres la victoire n'eût pu leur échapper. Mais là précisément était leur côté faible. De toutes ces troupes, la cavalerie seule était quelque peu exercée et solide; l'infanterie se composait de milices grossières, réunies en hâte; les cinq sixièmes des officiers étaient mous et lâches, et, chose bien plus grave encore, beaucoup d'entre eux avaient de coupables intelligences avec l'ennemi. On arriva le 29 novembre à Rome, où le roi fut reçu et acclamé par le peuple comme un triomphateur et un libérateur; mais sa soldatesque indisciplinée maltraita et pilla les habitants d'une si terrible manière, que bientôt les réquisitions et les vols des Français ne parurent plus que des jeux d'enfants à ces malheureux. Pendant que les Napolitains se rendaient ainsi redoutables aux Romains désarmés, quatre mille de leurs soldats se laissaient cerner et faire prisonniers près de Terni par trois mille Français; quant aux sept mille qui étaient sur l'Adriatique, ils repassèrent en hâte le Tronto aux premiers coups de fusils, et, quelques jours plus tard, une nouvelle attaque de Duhesme les dispersa entièrement. Les hommes du corps principal ne se comportèrent pas mieux lorsqu'ils se trouvèrent, le 4 décembre, en présence de Macdonald à Civita Castellana. Nulle part on n'en vint à un véritable combat; dès que sifflaient les balles ennemies, les Napolitains ne songeaient plus qu'à mettre leur vie en sûreté par la fuite. Au bout de quelques jours, il en restait à peine vingt mille sous les drapeaux de Mack, qui se disposait pourtant à faire avec eux, le 9 décembre, une dernière tentative, lorsqu'il apprit qu'un détachement de deux mille hommes, envoyé à Calvi, avait déposé les armes presque sans coup férir. Complètement abattu, il ordonna alors une retraite prompte et générale. Il est inutile d'en rapporter les divers épisodes; ce fut partout le même spectacle : dispersion des soldats à la première vue de l'ennemi, incapacité et souvent trahison

ouverte des officiers. Seul le général Damas, émigré français, bien qu'entouré de tous côtés par l'ennemi près de Rome, lors de la retraite du corps d'armée, sut soutenir le courage de ses troupes, se fraya un chemin vers Civita-Vecchia, et puis vers Orbittelo, où il se défendit durant des mois, et réussit enfin à mettre le reste de son détachement en sûreté sur des vaisseaux. Pendant ce temps, Mack réunissait une partie de ses bataillons dans un camp retranché derrière le Volturno, alors très grossi, et le 22 décembre il se rendit en personne à Naples, pour demander de nouveaux ordres au roi. Il y trouva les masses populaires en proie à la plus vive exaspération; de même que naguère à Berne, les partisans des Français avaient accusé de trahison le général et ses officiers allemands, et la situation finit par devenir si grave que, dans la soirée du 22, la famille royale, les ambassades d'Angleterre et d'Autriche, et une foule d'autres émigrants, se réfugièrent à bord du vaisseau amiral de Nelson pour être transportés à Palerme. Lorsque Mack revint au camp, les scènes les plus lamentables se succédèrent. La puissante forteresse de Gaëte, qui commande la route de Capoue du côté de la mer, capitula sans résistance à la première sommation du colonel Rey, suivi de cinq cents Polonais. La garnison qui défendait le défilé de Popoli, sur le haut Volturno, se dispersa à tous les vents lorsqu'elle aperçut l'avant-garde de Championnet. Le prince de Moliterno, qui commandait une moitié du camp de Capoue, laissa la plus grande partie de ses retranchements sans défense, et la perte immédiate de cette forteresse ne fut empêchée que par l'effet du hasard. « Les officiers napolitains n'ont pas perdu beaucoup d'honneur, écrivait alors Nelson, car ils n'en possédaient guère; mais le peu qu'ils en avaient est absolument anéanti. » — « Tout ce pays est rempli de poltrons ou de traîtres, » disait-il dans une autre lettre. Mack négocia donc avec Championnet une trêve à laquelle celui-ci souscrivit volontiers, car, vu la faiblesse de son armée, les nombreux soulèvements des paysans et des lazzaroni l'inquiétaient sérieusement. Le traité fut conclu le 11 janvier : Capoue était livrée aux Français, les Napolitains devaient reculer jusqu'à Aversa, et payer une contribution de guerre de onze millions de livres. Dans la retraite sur Aversa, la moitié des troupes déserta de nouveau, ainsi que la plus grande partie des officiers et presque tous les sous-officiers : c'en était fait de l'armée napoli-

taine. Cependant le mouvement populaire se propageait de plus en plus; les paysans acclamaient le roi et l'Église, attaquaient les faibles postes français, maudissaient les traîtres allemands, et le malheureux Mack, voyant sa cause tout à fait perdue, voulut au moins sauver sa vie en se mettant sous la protection de l'ennemi, et chercha un refuge dans le camp de Championnet. Celui-ci d'ailleurs, déclarant la trêve violée par les attaques des paysans, conduisit ses troupes en droite ligne sur Naples. Là aussi les lazzaroni s'étaient soulevés le 17 janvier, avaient refusé obéissance aux autorités, et avaient pris pour chef le prince Moliterno, qui leur avait raconté des merveilles de ses exploits de Capoue. Ils mettaient à mort quiconque parlait de se rendre, poursuivaient les libéraux, remplissaient la ville de violences de toute nature. Les citoyens tranquilles, comme le général Mack la semaine précédente, ne voyaient donc de salut que dans l'arrivée de l'ennemi. Moliterno lui-même adressa d'instantes demandes de secours à Championnet, et, le 23 janvier, il livra la citadelle de la ville aux Français. La fureur des lazzaroni alla alors jusqu'au délire; repoussant toutes les sommations, ils engagèrent dans les rues une lutte acharnée dans laquelle les Français éprouvèrent les premières pertes sérieuses de toute cette guerre; mais, en revanche, ils massacrèrent les séditieux par milliers, jusqu'à ce qu'un silence de mort enveloppât la malheureuse ville. Moliterno se mit à la tête d'un gouvernement provisoire, qui, sur l'ordre de Championnet, déclara le pouvoir royal aboli, et proclama la renaissance de Naples sous le titre de République parthénopéenne. Pour le moment, le pays offrait de toutes parts l'image de la désorganisation et de la décomposition la plus complète.

Les deux royaumes italiens étaient donc écrasés, au nord comme au sud de la péninsule; la domination française s'exerçait sans obstacle sur tout le pays. La France possédait toutes les forteresses du Piémont, et disposait des régiments sardes, les seules bonnes troupes de l'Italie. Elle comblait le vide de ses caisses au moyen d'exorbitantes contributions de guerre imposées au Piémont et à Naples, et perçues sans aucun ménagement. Nelson avait grandement raison, lorsqu'il écrivait à cette époque : « Si les puissances avaient attaqué il y a trois mois, il n'y aurait plus un Français en Italie; si elles tardent trois mois encore, il est douteux qu'on puisse

jamais les chasser de ce beau pays. » — « A bas! à bas les Français! » s'écriait-il; « ces mots devraient être écrits en gros caractères dans la chambre de tous les ministres européens! » L'Angleterre tout entière était de son avis, et le ministère était résolu à mettre toutes ses ressources en œuvre. Moins on croyait pouvoir compter sur la fermeté des résolutions de l'Autriche, plus on s'appliqua à rester en bons rapports avec la Russie et avec la Prusse. Depuis le mois d'octobre, la coalition avait trouvé un peu plus de faveur à Berlin — nous y reviendrons plus loin — et lord Grenville résolut d'envoyer son frère Thomas en ambassade extraordinaire dans cette capitale avec des pouvoirs très étendus, afin de triompher des dernières hésitations du roi. A Saint-Pétersbourg, lord Whitworth représenta à l'Empereur qu'il ne convenait ni à la puissance ni à la dignité de la Russie de se borner à fournir aux autres États le secours d'une poignée de troupes, mais que cette grande puissance devait marcher à la tête de l'Europe dans la sainte lutte entreprise contre la Révolution. Paul était d'une nature trop inflammable pour que ces accents ne trouvassent pas chez lui une oreille favorable; il s'irrita de l'inaction de l'Autriche en présence des dangers qui menaçaient Naples, et se réjouit du changement qui s'opérait en Prusse. « Il a pris feu, écrivait Cobenzl à Vienne, à la fin de décembre; quiconque fait la guerre à la France est vanté par lui, quiconque se tient à l'écart est impitoyablement condamné. » Malgré les prudentes observations de ses ministres, Paul conclut donc le 29 décembre un traité d'alliance avec l'Angleterre. La coopération de la Prusse y était déjà considérée comme un fait acquis; Paul promettait un corps de quarante-cinq mille hommes, destiné à soutenir l'attaque de cette puissance contre la France, et l'Angleterre, outre 225000 livres sterling pour l'entrée en campagne, s'engageait à payer à la Russie un subside mensuel de 75000 livres. Si, contre toute attente, la Prusse persistait dans la neutralité, les puissances alliées devaient se concerter de nouveau, en restant fidèles aux principes qui venaient d'être posés, et décider en commun la destination à donner à l'armée russe. Le même jour (1), une alliance formelle fut aussi conclue avec Naples; Paul promettait un corps de secours d'environ onze mille hommes, qui

(1) Communication du professeur Martens, à Saint-Pétersbourg, Huffer, II, 239.

devait se mettre immédiatement en marche vers la Dalmatie, pour être de là transporté en Italie sur des navires napolitains. Paul poursuivit ensuite l'alliance turque avec non moins d'ardeur. Ici encore Besborodko conseilla la prudence; mais il ne fit par là que provoquer une violente explosion de colère chez son impérieux maître. Le traité fut signé pour huit ans, à Constantinople, le 3 janvier 1799. La Russie y promettait à la Porte l'appui d'une flotte de douze vaisseaux de ligne, et, au besoin, d'une armée de quatre-vingt mille hommes. Deux jours plus tard, l'Angleterre entrait aussi dans l'alliance russo-turque; elle s'engageait à fournir aux Turcs tout l'appui dont ils auraient besoin sur mer, et recevait en échange la promesse que le Sultan mettrait cent mille hommes en mouvement contre les Français. Par une conséquence toute naturelle, la Porte, le 21 janvier, conclut également, avec le roi des Deux-Siciles, un traité par lequel elle lui faisait espérer que dix mille Albanais l'aideraient à chasser les Français de Naples. La deuxième coalition était debout et sous les armes; de la mer Blanche au Phare de Messine, l'Europe se préparait à la guerre.

Tous ces adversaires devaient assurément susciter aux Français des difficultés et des obstacles en Orient, en Italie, en Hollande, sur les mers et dans les colonies; mais on ne pouvait songer à porter un coup sérieux à la grandeur républicaine, sans la coopération active d'une des puissances allemandes au moins; or, durant tout le mois de décembre, cette coopération parut très incertaine, non seulement à Berlin, mais encore à Vienne. Tant que dura la guerre de Naples, l'Autriche persista dans sa raideur et ses refus, et le nouveau commandant en chef de l'armée d'Italie, le prince Frédéric d'Orange, avait eu ordre de prendre toutes ses mesures sans tenir aucun compte de cette guerre. Lorsque les Français envoyèrent de Lombardie quelques renforts vers le sud, et diminuèrent ainsi leur effectif dans la Cisalpine, on songea bien un instant à profiter de cette circonstance; mais on réfléchit en même temps que l'hiver était une mauvaise saison pour faire la guerre, et que l'occupation du Piémont et de ses forteresses compensait amplement pour les Français la dispersion de leurs forces; et il fut de nouveau enjoint au prince d'Orange de s'en tenir à ses premiers plans et dispositions (1).

(1) Vivenot, correspondance intime de Thugut, vol. II, décembre et janvier.

Les mesures diplomatiques répondaient aux actes militaires. Le chargé d'affaires de Naples à Vienne, Giansante, ne reçut qu'une réponse évasive lorsqu'il notifia les premières opérations à Thugut : il fallait voir, dit Thugut, comment s'accomplirait l'entrée à Rome, et quel effet elle produirait à Paris sur le Directoire. Mais le chargé d'affaires ne tarda pas à savoir clairement à quoi s'en tenir. Il eut une audience de l'Impératrice, fille de Caroline, et il apprit d'elle que son mari lui avait expressément défendu de parler de la guerre. Quant à l'Empereur, il s'expliqua clairement. La cour de Naples, dit-il, ne pouvait espérer qu'il ne conclurait jamais une paix séparée au détriment de l'Autriche. Le roi n'avait qu'à s'adresser à ceux qui l'avaient fait agir, c'est-à-dire aux ministres anglais, qui avaient espéré engager l'Autriche dans une guerre pour laquelle les ressources pécuniaires lui faisaient défaut, et arriver ainsi à dominer entièrement les opérations de guerre et les négociations de paix. Le chargé d'affaires ayant donné à entendre que l'Autriche, d'après cela, devait être sur le point de s'entendre définitivement avec la France, l'Empereur répondit qu'il n'avait engagé aucune négociation avec les Français; mais il ajouta qu'en tous cas une bonne paix valait mieux que la guerre la plus glorieuse, et qu'il serait prêt à traiter si les Français consentaient à donner une extension convenable à ses possessions en Italie (1). Le nœud de la question, duquel tout dépendait, était toujours, comme au temps de la conférence de Selz, l'acquisition des Légations.

Dans ces conjonctures, on ne pouvait, en effet, se réjouir de la précipitation des Napolitains. S'ils triomphaient, les Légations ne devaient évidemment pas revenir à l'Autriche, mais à leur ancien possesseur; et si les Français remportaient de nouveaux avantages, on ne pouvait espérer qu'ils abandonneraient volontairement les Légations à la cour de Vienne.

L'effet produit par les paroles de l'Empereur fut d'autant plus grand que le bruit courait alors dans le monde diplomatique que la France avait fait des ouvertures secrètes à la cour de Vienne, et que les deux puissances étaient bien près de s'entendre. Bottot, secrétaire du directeur Barras, était très nettement désigné comme le fondé de pouvoirs du gouvernement français, et Bergame, Brescia

(1) Eden à Grenville, 22 et 29 décembre.

et Crema étaient non moins nettement indiquées comme objets de ses offres. Ces bruits ne tardèrent pas à arriver à l'oreille de Thugut, qui en éprouva une vive indignation. Après avoir cent fois, avec une vertueuse colère, formulé de semblables accusations contre la politique prussienne, il ne put supporter de se voir à son tour soupçonné d'amitié pour les Français. Il donna sur-le-champ aux ambassadeurs d'Angleterre et de Russie sa parole de ministre et de gentilhomme que tous ces rapports ne contenaient pas un mot de vérité, qu'il ne savait rien de Bottot ni de ses offres, qu'une fois, en septembre, les Français avaient cherché à Florence, par l'intermédiaire de Manfredini, à sonder les sentiments de l'Autriche, mais qu'on s'était contenté de les remettre froidement à leur place. Il répéta ces assurances en toute occasion, et les fit surtout parvenir à l'Empereur Paul, dans les termes les plus formels, par l'organe de Cobenzl; mais tout cela produisit peu d'effet. « Thugut, disait sir Morton Eden, son vieil ami et collaborateur, s'est montré si souvent peu sincère dans ses protestations, que l'on ne peut guère aujourd'hui avoir confiance en lui. » La description que ce même Eden faisait alors à son gouvernement de l'homme d'État autrichien indique d'ailleurs la supposition que Thugut n'entretenait à cette époque aucune relation avec les gouvernants parisiens. « Il n'ose se fier à personne, disait l'ambassadeur, parce qu'il sait qu'il s'est aliéné lui-même tout droit à la confiance. Il ne se fie pas même à son propre pays, à ses finances, à ses généraux, au patriotisme de la noblesse, à l'opinion publique en général. Aussi sa politique est-elle craintive, irrésolue, hésitante; elle a conscience de la crise et de ses dangers, et manque du courage nécessaire pour y faire face; elle aspire à des avantages, et n'ose rien tenter pour les obtenir; elle attend d'événements incertains et accidentels ce que, dans les circonstances présentes, elle pourrait facilement acquérir par une courageuse activité; elle a honte de sa faiblesse, et cherche à la cacher sous le voile d'une mystérieuse habileté. Tout cela me donne la certitude que, si l'ennemi faisait à l'Autriche une ouverture propre à flatter son désir d'extension ou à la délivrer des soucis du moment, il trouverait un accueil favorable. »

L'indulgence même la plus partiale ne saurait beaucoup rabattre de la sévérité de ce jugement. Il était naturel, sans doute, que

Thugut fût moins ardent que l'Angleterre et la Russie à s'engager dans une guerre offensive contre la France, et qu'à certains égards une paix acceptable lui parût préférable à toute la gloire des combats. Depuis les conférences de Selz, il s'était donc placé à un point de vue tout à fait différent de celui des Anglais, mais qui se comprend et s'explique : ne pas attaquer les Français, mais se montrer inflexible sur certains points, et résister, quels que fussent les dangers. Comme nous l'avons dit, il n'y avait pas eu, dans l'été de 1798, la moindre objection à faire à cette ligne de conduite (1). Mais il en était bien autrement à l'automne. Dès le mois d'octobre, il devint évident pour tout observateur que la France ne voudrait ni céder les Légations en Italie ni renoncer aux sécularisations allemandes, et que, par conséquent, l'Autriche se trouverait en présence du cas de guerre depuis longtemps indiqué par Thugut; c'est là précisément ce qui avait guidé le ministre dans les promesses qu'il avait faites à Naples, aussi bien que dans l'occupation des Grisons. Dès lors il était du devoir d'un honnête homme de ne pas abandonner Naples, comme il était de l'intérêt de l'Autriche de commencer aussi promptement que possible une guerre devenue inévitable. Thugut n'en fit rien cependant, et c'est ce qui justifie la longue série de plaintes proférées par Sir Morton contre son ancien ami. En effet, aucun des motifs allégués par le ministre autrichien pour expliquer ses hésitations ne supporte l'examen. Nous avons déjà vu que les délais qui en résultèrent furent plus avantageux aux Français qu'aux alliés; les exactions auxquelles Naples et le Piémont furent alors en proie en fournirent une nouvelle preuve, et il n'était pas étonnant que l'Angleterre et la Russie éprouvassent un vif mécontentement, qui réagissait d'une manière fâcheuse sur la négociation des subsides, si importante pour l'Autriche. Tout se réunissait donc pour conseiller d'agir promptement et pour condamner les lenteurs passées; on objectait, à la vérité, les difficultés d'une campagne d'hiver, chose plus rare, en effet, au siècle dernier que dans le

(1) Au point de vue, bien entendu, de la politique purement autrichienne Nous avons assez vu que Thugut était indifférent aux intérêts allemands, qu'il était prêt à sacrifier les provinces rhénanes pour obtenir les Légations, et qu'il ne cherchait à conserver dans l'Empire que les misérables Etats ecclésiastiques.

nôtre; mais on avait vu, peu d'années auparavant, les exploits de Pichegru en Hollande et les victoires de Bonaparte à Arcole et à Rivoli; ce qui avait été praticable alors ne pouvait pas être devenu impossible. Malgré cela, on n'avait pas encore trouvé à Vienne la force d'abandonner les hésitations et de prendre une résolution énergique. C'était d'autant plus regrettable qu'au moment même où il s'attirait la méfiance et la colère de la Russie et de l'Angleterre par son indifférence pour les souffrances de Naples, Thugut se vit fatalement entraîné à la décision finale par la marche des affaires allemandes. Après de longues discussions de détails, les choses en étaient arrivées à Rastadt au point que Thugut avait depuis longtemps assigné comme terme à sa longanimité. Rien ne saurait donner une preuve plus frappante de son manque de pénétration et de force de volonté.

CHAPITRE V

FIN DU CONGRÈS DE RASTADT

Nous nous rappelons que les Français, à l'ouverture du Congrès, avaient tenu à poser d'abord quelques principes généraux, et à n'entrer dans la discussion des détails que lorsque ces principes auraient été acceptés. On avait donc décidé avec l'approbation de la Députation, au printemps de 1798, d'abord que la rive gauche du Rhin tout entière serait cédée à la France, et ensuite que les princes lésés seraient indemnisés par des provinces allemandes, au moyen surtout de la sécularisation des biens ecclésiastiques. On avait ensuite abordé au mois de mai la discussion du premier de ces points, et nous avons vu quelles prétentions exorbitantes les Français avaient alors mises en avant : abandon de toutes les îles du Rhin, cession de Castel et de Kehl, ainsi que d'une certaine étendue de territoire en face de Huningue, démolition de la forteresse d'Ehrenbreitstein, transfert à l'Empire de toutes les dettes des pays cédés, et enfin application à tous les habitants de la rive gauche qui quitteraient le pays des lois rendues en France contre

les émigrés. Les formalités de l'étiquette impériale prolongèrent la discussion de ces divers points depuis mai jusqu'en décembre. Suivre ces misérables querelles dans toutes leurs phases serait perdre notre temps, comme l'auguste Assemblée perdit alors le sien. Depuis les conférences de Berlin et de Selz, chacun savait qu'au fond les négociations de Rastadt n'avaient plus grande importance. La Prusse, résolue à garder la neutralité, n'avait pour l'Empire que des paroles, énergiques il est vrai, mais qui n'étaient suivies d'aucune action. Quant à l'Autriche, peu lui importait que la rive gauche du Rhin devînt française, pourvu que la France lui accordât de vastes acquisitions en Italie et ne dépossédât pas absolument les électeurs ecclésiastiques. Or, les Français s'étant opposés à toute cession en Italie, l'Autriche rejeta naturellement à Rastadt les demandes de la France, et prit fièrement par là une attitude impériale et patriotique, non sans diriger fréquemment des attaques indirectes contre les États moins belliqueux. Si toutefois la majorité prenait quelque conclusion favorable à la France, les plénipotentiaires impériaux l'acceptaient en silence, car on avait toujours la ressource de faire usage du *veto* impérial après la conclusion du traité de paix. On réussit pourtant à arracher quelques concessions aux Français, représentés depuis l'entrée de Treilhard au ministère par Bonnier, Debry et Roberjeot : ils acceptèrent le thalweg pour frontière et renoncèrent à Kehl et à Castel, à condition, comme le promit l'Allemagne, que les fortifications de ces deux places seraient démolies. On en vint ensuite à Ehrenbreitstein, que les Français bloquaient au mépris de tous les traités; mais, à toutes les réclamations, les envoyés répondirent invariablement que c'était là une affaire militaire, pour laquelle ils n'avaient aucun pouvoir. En ce qui concernait les dettes des pays cédés, on s'entendit sur le point capital, ainsi que sur la suppression des droits de navigation demandée par les Français, en laissant toutefois en suspens quelques détails de ces deux questions. Mais des exigences diamétralement opposées se produisirent relativement à la conduite à tenir à l'égard des émigrés de la rive gauche du Rhin. Le 3 octobre, les Français réunirent les points encore en litige dans une note menaçante, et déclarèrent de la façon la plus acerbe qu'ils ne feraient aucune concession nouvelle, à quoi la Députation répondit, le 6 novembre, d'une manière plus ferme et plus digne que d'habi-

tude. Cependant la grande majorité des Etats penchait pour une prompte condescendance, soit par crainte de la guerre, soit par méfiance à l'égard des grandes puissances, soit même peut-être dans l'espoir d'une riche indemnité. Pour exciter encore davantage cet égoïsme des États, les Français annoncèrent l'intention d'aborder très prochainement la discussion des indemnités et des sécularisations; puis, le 6 décembre, ils reproduisirent leur note d'octobre comme leur immuable ultimatum, menaçant de quitter le Congrès si la Députation ne l'acceptait pas avant six jours. Ce fut là le coup décisif. Le 10 décembre, après une discussion des plus orageuses, la Députation prononça l'acceptation par sept voix contre trois. La première des grandes questions, celle du règlement des frontières, était donc vidée; on pouvait maintenant passer à la seconde, celle des indemnités et des sécularisations.

Mais c'était cela précisément que Thugut voulait empêcher à tout prix. Depuis le rapide séjour du comte Cobenzl à Berlin, il nourrissait l'espoir d'obtenir ici le concours de la Prusse; il concluait des vagues déclarations du comte Haugwitz que cette puissance acceptait le système des indemnités en argent, à l'exclusion de toute modification territoriale, et, à cette condition, il était prêt à faire cause commune avec elle pour défendre la paix et l'intégrité de l'Empire, même en cas de rupture entre l'Autriche et la France. A la fin d'octobre, la Prusse prouva ses sentiments d'amitié aux cours impériales en rendant à leurs ambassadeurs un compte détaillé de ses négociations avec Sieyès, lequel, depuis le mois de juin, résidait à Berlin en qualité d'ambassadeur. Il résultait de ce compte-rendu que la Prusse avait toujours traité au point de vue allemand les questions pendantes à Rastadt, et avait par là provoqué à Paris un vif mécontentement : Sieyès de son côté, par son attitude hautaine et arrogante, ainsi que par diverses intrigues tendant à obtenir l'éloignement de Haugwitz, avait fait tout ce qui était nécessaire pour changer les divergences politiques en opposition déclarée. Les envoyés impériaux n'en furent que plus empressés à délibérer sur les mesures collectives propres à garantir la neutralité de l'Empire. On s'entendit sans peine sur cette règle générale que la Prusse devait protéger le nord et l'Autriche le midi; mais on se demanda ensuite si, au cas où les Français atta-

queraient un des côtés, le protecteur de l'autre côté serait tenu d'agir et de prêter son secours, et ici le roi déclara qu'il croyait pouvoir défendre le nord avec ses seules forces, mais que les moyens de soutenir le midi lui manquaient absolument. Les Russes déplorèrent vivement cette résolution, qui, au lieu de faire entrer la Prusse dans la coalition, lui assignait en dehors de celle-ci une situation à part. Quant à Thugut, qui ne désirait guère plus le secours de la Prusse que son amitié, il aurait fait à cela peu d'objections; mais il fut consterné lorsque, la question des indemnités ayant été reprise, Haugwitz rejeta avec la plus grande fermeté le système des indemnités purement pécuniaires, sans acquisitions de territoire. Ce fut en vain qu'on lui rappela la négociation qui avait eu lieu entre lui et Cobenzl; il persista à répéter qu'une parole dite au courant de la conversation n'avait aucune importance, et que le gouvernement prussien n'admettrait jamais qu'une somme d'argent pût remplacer une indemnité territoriale. Cette déclaration décida Thugut. Peu lui importait que la neutralité de l'Empire fût garantie, si la Prusse, à la tête de tous les princes héréditaires, continuait à favoriser la grande sécularisation si redoutée par l'Empereur, et à entrer par là dans les vues de la France? Dès le 26 novembre, il chargea le comte Cobenzl de diriger la puissante influence de la Russie contre l'odieux système des indemnités territoriales. Le 13 décembre, des instructions dans le même sens furent adressées à Lehrbach à Rastadt; il y était ajouté, en toute confidence et pour la « gouverne personnelle » de l'envoyé, que, les circonstances ayant changé, l'Empereur ne tenait plus ni à la paix ni à la neutralité de l'Empire. Lehrbach reçut d'après cela l'ordre caractéristique d'éviter toujours toute apparence d'agression, mais de ne plus s'engager plus qu'il n'était nécessaire pour obtenir la paix ou la neutralité de l'Empire. Bientôt après arriva à Vienne la nouvelle de la décision du 10 décembre; l'Empereur, à l'instigation de Thugut, déclara alors à la chancellerie impériale que, du moment que les événements le forçaient à intervenir par des actes décisifs, il demandait qu'on lui indiquât les mesures que lui imposaient son devoir et sa dignité comme chef de l'Empire, pour conjurer le mal autant qu'il dépendrait de lui. Cela donna lieu à deux instructions adressées à Rastadt aux envoyés impériaux, lesquelles devaient conduire infailliblement à une rupture finale

avec la France, bien que dans un avenir encore éloigné. D'après l'une, Lehrbach devait suggérer à la Députation la pensée de donner au commandant affamé d'Ehrenbreitstein tout pouvoir pour faire lever le siège; d'après la seconde, Metternich et Lehrbach devaient pousser la Députation à déclarer que, la question des indemnités étant une affaire intérieure de l'Empire allemand, ne pouvait être traitée que lorsque les troupes françaises auraient abandonné la rive droite du Rhin. Si, contre toute attente, la Députation faisait la sourde oreille, les deux envoyés devaient agir pour leur part dans le sens indiqué. Au point où en étaient les choses, la rupture du Congrès devenait par là un fait certain; toutefois, vu la marche habituelle des travaux de la Députation, la décision formelle pouvait encore se faire attendre quelques mois, ce qui devait retarder les mouvements militaires jusqu'au printemps, ainsi que le désirait l'archiduc Charles.

Dès le commencement de l'année nouvelle, du reste, on reconnut de tous côtés que le dernier mot ne se ferait plus longtemps attendre. Thugut reçut successivement d'abord une note adressée par la France à la Députation de l'Empire, le 2 janvier 1799, laquelle désignait l'entrée des troupes russes dans l'Empire comme un cas de guerre immédiat, et fut transmise par la Députation avec une grande inquiétude à la Diète de Ratisbonne; puis une lettre de Russie, par laquelle Paul, le 31 décembre 1798, menaçait de rappeler ses troupes si l'Autriche, renonçant à des hésitations devenues intolérables, ne mettait fin à l'inutile Congrès de Rastadt et ne prenait décidément une attitude belliqueuse. D'après ce que nous venons de raconter sur ce qui s'était passé à Berlin et à Rastadt, la réponse de Thugut était connue d'avance des deux côtés. Il prit occasion de la note française pour envoyer le 10 janvier à Saint-Pétersbourg l'assurance que la marche de Rosenberg sur l'Inn ne serait pas retardée d'une heure; qu'il fallait seulement prévenir à Ratisbonne toute décision fâcheuse, et qu'il était malheureusement certain que la Prusse, Deux-Ponts, la Hesse et peut-être même le Hanovre y voteraient dans le sens de la neutralité de l'Empire, c'est-à-dire contre l'arrivée des Russes; qu'il était donc très urgent que Paul fît agir énergiquement ses ambassadeurs à Berlin, à Dresde et à Londres; que, ce qui serait utile et désirable par-dessus tout, serait l'envoi en

Allemagne d'une seconde armée russe de soixante mille hommes, dont la seule annonce remplirait de terreur tous les mal intentionnés et tous les amis des Français. Rien évidemment n'eût pu être plus favorable à la guerre contre la France, mais rien aussi n'eût pu être plus funeste à la cause commune que de motiver une telle mesure sur la prétendue malveillance de la Prusse. Tant que Thugut s'était inquiété de la neutralité de l'Empire, il s'était montré irrité de ce que la Prusse ne voulait défendre que la neutralité du nord de l'Allemagne, et non celle de tout l'Empire; maintenant qu'il n'attachait plus aucun prix à cette dernière, il cherchait à noircir la Prusse qui allait peut-être s'opposer à Ratisbonne à sa violation, c'est-à-dire à l'entrée des Russes en Allemagne. En agissant ainsi, au moment même où Thomas Grenville se disposait à entrer en négociation avec la Prusse relativement à la part que celle-ci prendrait à la guerre, il montrait de nouveau sa résolution de mettre obstacle autant qu'il le pourrait à l'entrée de la Prusse dans la coalition et d'empêcher tout rapprochement entre Berlin et Saint-Pétersbourg.

Les accusations réitérées contre Deux-Ponts étaient dictées par le même sentiment. Il était exact que le duc Max Joseph était plus favorable à la Prusse qu'à l'Autriche, par le simple motif qu'il était le plus proche héritier de l'électeur de Bavière, et qu'il savait que la Prusse avait souvent protégé ce pays contre les tentatives d'annexion de l'Autriche. A Campo-Formio encore, l'Autriche s'était fait promettre par la France la Bavière jusqu'à l'Inn; mais plus tard, dans sa négociation avec la Prusse, elle y avait de nouveau renoncé, à la condition que le roi renoncerait également à toute acquisition de territoire en Allemagne. Vu les sentiments bien connus de l'Empereur Paul, il était certain, d'ailleurs, qu'une tentative contre la Bavière, loin d'être soutenue par lui, rencontrerait de sa part une résistance bien décidée. Mais, depuis lors, un changement inattendu s'était produit à Saint-Pétersbourg. Le 18 décembre, un rapport de Cobenzl annonça que Paul était violemment irrité contre la Bavière. L'Empereur s'exaltait de plus en plus pour la Grande-Maîtrise de l'Ordre de Malte, lorsqu'on apprit à Saint-Pétersbourg que le Prieuré de Bavière avait protesté contre la déposition de Hompesch. Sur-le-champ, Paul ordonna le renvoi de toute l'ambassade bavaroise. Le prince Besborodko

obtint pourtant avec peine un délai qui permît de recevoir la confirmation du fait; mais, dès la semaine suivante, Cobenzl annonça que la protestation avait eu lieu en effet, et que Paul, en conséquence, avait rappelé son ambassadeur de Munich et avait adressé une sommation dans le même sens à l'ambassadeur de Bavière à Saint-Pétersbourg. Dans ces circonstances, le cabinet de Vienne pouvait peut-être espérer que la Russie consentirait à l'acquisition de la Bavière par l'Autriche; il était donc doublement important que la Prusse, protectrice constante de la Bavière, ne pût élever la voix dans le conseil de la coalition, et Thugut crut devoir redoubler d'efforts pour la tenir éloignée de toute participation à l'alliance. « Deux-Ponts, la Hesse-Cassel et d'autres États du parti prussien, écrivait-il le 10 janvier à Saint-Pétersbourg, cherchent à former une ligue pour livrer l'Empire aux Français et s'assurer par là de larges indemnités; si la Russie n'intervient pas d'une manière très active, la guerre intérieure est certaine en Allemagne, ainsi que l'asservissement de l'Empire aux Français. » C'était toujours la même haine obstinée. Exciter l'Empereur Paul contre la Prusse était aux yeux de Thugut le prélude indispensable de la guerre avec la France. Il est certain que l'éloignement de la Prusse devait permettre une plus agréable répartition du butin, mais était-on assuré de vaincre, sans l'alliance et le secours de cette puissance?

Thugut fit aux pressantes instances sus-mentionnées de Paul une réponse très mesurée, qui devait calmer les soupçons de la Russie sans que pour cela l'Autriche précipitât ses mouvements. Après avoir encore une fois démenti énergiquement le bruit d'une entente secrète entre Vienne et Paris, il déclara officiellement et au nom de l'Empereur, à l'ambassade de Russie, que Sa Majesté était décidée à prendre les armes et à ouvrir les hostilités dès que la saison le permettrait et que les alliés se seraient entendus sur un plan commun d'opérations. Thugut pria toutefois le gouvernement russe de tenir secrète cette résolution, désormais immuable, jusqu'au moment où l'Autriche aurait mené à bonne fin son traité de subsides avec l'Angleterre. Pour ce qui concernait le Congrès de Rastadt, ordre fut donné le 24 janvier à Cobenzl d'annoncer que l'Empereur partageait complètement les idées de Paul. La rupture du Congrès, lui dit-on, avait déjà été préparée par la pro-

position de faire abandonner aux Français la rive droite du Rhin; si l'Empereur François n'avait pas encore fait un pas de plus, il ne fallait l'attribuer qu'aux menées du parti prussien. En même temps qu'il dessinait ainsi nettement son attitude, Thugut prenait encore, au point de vue militaire, une résolution qui caractérisait l'opinion qu'il avait de l'armée allemande, et qui était d'une haute importance pour la guerre qui se préparait. On fondait à Vienne les plus hautes espérances sur les talents du général en chef de l'armée d'Italie, le prince Frédéric d'Orange, lorsqu'on reçut tout à coup la triste nouvelle que cet homme vigoureux venait d'être enlevé par une maladie subite. Il fallut songer à lui donner un successeur, et comme le palatin de Hongrie, l'archiduc Joseph, jeune frère de l'Empereur, était au moment de partir pour Saint-Pétersbourg, sur le vif désir de Paul, pour se fiancer avec la fille de ce dernier, on crut être agréable au tzar en donnant à son futur gendre un commandement aussi considérable. Malheureusement, le jeune prince était d'une ignorance absolue dans l'art de la guerre, et tout dépendait du choix de l'officier qui exercerait sous son nom la direction effective. Ici Thugut eut le mérite de ne se laisser arrêter par aucune considération; il jeta ses regards sur le militaire le plus habile, sur un homme qui n'appartenait pas à l'armée autrichienne. et que la disgrâce de son maître tenait pour le moment éloigné du service actif, sur le vainqueur des Turcs et des Polonais, le général Suworoff. Bien des objections, sans doute, se présentaient : de toutes les armées, celle d'Italie était la plus importante pour la politique de Thugut; pouvait-on précisément en confier le commandement à un étranger? et n'était-ce pas un acte doublement hasardé, vu le caractère personnel du maréchal, aussi bien que celui de son illustre maître? Mais Thugut pensa qu'un choix aussi flatteur pour l'orgueil russe ne ferait qu'engager davantage l'Empereur Paul dans l'alliance autrichienne; après la molle tactique des années précédentes, après toutes les hésitations, tous les découragements des derniers temps, il voulait surtout, une fois la guerre décidée, porter des coups prompts et vigoureux; c'est pourquoi, en dépit de tous les scrupules, il avait recours à un homme dont la sauvage énergie était bien connue de tous. De plus, depuis la chute du Piémont et de Naples, l'armée autrichienne avait besoin en Vénétie d'un renfort consi-

dérable; Thugut songeait à le lui fournir, grâce au corps russe de Rosenberg, et, si Paul y consentait, à donner la même destination au second corps russe, celui d'Hermann, qui devait primitivement marcher sur Naples. Il ne voulait pas, sans doute, se priver des Russes en Allemagne; mais, comme la négociation avec la Prusse se prolongeait indéfiniment, le corps d'armée de quarante-cinq mille hommes commandé par le prince Gallizyn, et plus tard par le général Nummsen, restait disponible, et Thugut pouvait espérer qu'il réussirait à le faire envoyer en Allemagne. Toutes ces propositions furent adressées à Cobenzl, à Saint-Pétersbourg, le 31 janvier 1799.

L'ambassadeur respira en les recevant. Il était temps que des paroles positives vinssent calmer la méfiante impatience de Paul, sans quoi l'alliance eût été en grand danger de se rompre. Les passions de l'Empereur étaient plus excitées que jamais. Après lui avoir résisté durant quelques mois, Mlle Lapuchin avait enfin répondu à l'amour de son impétueux adorateur, et Paul, depuis lors, vivait dans un état de constante exaltation. Sa bien-aimée étant tombée malade, il ne quitta son lit ni jour ni nuit pendant deux semaines. Lorsqu'il eut découvert que le rouge foncé était sa couleur favorite, il ordonna que toute l'armée changeât ses vieux et glorieux drapeaux pour de nouveaux, qui étaient rouge foncé; les chevaliers de Malte reçurent des écharpes rouge foncé, les gardes à cheval des uniformes rouge foncé, les valets de chambre des livrées rouge foncé. Aux fêtes de la cour, la dame avait le premier rang après les grandes-duchesses, et le maître des cérémonies fut maltraité publiquement par l'Empereur, le premier jour de l'an, pour n'avoir pas compris cet ordre. Lapuchin le père reçut une terre en Pologne, avec sept mille paysans et 80 000 roubles de revenu, et fut bientôt après élevé au rang de prince. L'Impératrice et le grand-duc Alexandre étaient ouvertement en disgrâce; quiconque passait pour leur ami était banni de la cour et de la capitale. Tout cela réagissait sur les affaires publiques de la manière la plus funeste. La Lapuchin, cependant, ne s'en mêlait pas directement; les questions extérieures ne l'intéressaient nullement, et Ivan Kutaisoff ne permettait pas à son influence de s'exercer sur celles de l'intérieur; aussi conçut-elle bientôt une grande haine contre lui, et la guerre domestique rompit

la tête du grand Empereur bien plus encore que la guerre européenne. Paul subit le châtiment inexorable qui accompagne tout désordre moral; tout l'homme chez lui se démoralisa. L'ardeur avec laquelle il s'était consacré jusque-là à quelques branches au moins du service disparut; son amour ne lui laissait plus que peu d'heures libres pour les affaires; son irritabilité et sa violence étaient encore accrues par de continuelles alternatives d'enivrement, de dépit et de remords. Son cœur s'était peu à peu rempli contre l'Autriche d'une colère contenue. Les mauvaises nouvelles qui arrivaient de Naples augmentaient son exaspération; l'indifférence perfide de la cour de Vienne le révoltait. Il apprit sur ces entrefaites que son élection comme Grand-Maître de l'Ordre de Malte avait été déclarée illégale à Vienne, ce qui était un fait indiscutable; Thugut, il est vrai, n'avait rien fait pour s'y opposer, mais il suffisait, pour aiguillonner sa colère, que l'Autriche lui eût refusé son approbation enthousiaste. Cobenzl écrivit un jour qu'en trois mois il avait été question quatre fois, mais pas davantage, du rappel du corps de secours. Paul manifesta encore son irritation en se décidant à faire revenir de Vienne son ambassadeur Rasumowsky, qu'il accusait d'avoir subi l'influence de Thugut et de n'avoir pas su conserver l'indépendance nécessaire.

Dans de telles circonstances, il importait au plus haut point qu'une décision belliqueuse fût prise à Vienne, et les déclarations tant désirées du 24 et du 31 janvier produisirent le plus salutaire effet. Paul consentit sur-le-champ à ce que Rosenberg et Hermann fussent dirigés sur la Haute-Italie et à ce que Gallizyn marchât vers l'Allemagne, même dans le cas où la Prusse resterait neutre; puis, de son propre mouvement, il ajouta aux troupes de ce dernier les sept mille hommes qui formaient le corps d'émigrés de Condé. Ses bonnes dispositions augmentèrent encore lorsque Cobenzl put l'informer que l'on songeait à Vienne à provoquer une assemblée générale de toutes les Langues de l'Ordre de Malte, laquelle ratifierait dans les formes légales les décisions prises à Saint-Pétersbourg. Paul accueillit donc l'archiduc Joseph avec une bienveillance paternelle, et les fiançailles eurent lieu solennellement, au milieu d'une bonne intelligence générale; Rasumowsky lui-même rentra en grâce, à la grande satisfaction de la cour d Vienne. L'idée de voir un général russe à la tête des armées autri-

chiennes en Italie flattait l'orgueil de l'Empereur, bien qu'il regrettât qu'on eût précisément choisi Suworoff. Ce vieux soldat s'était jadis exprimé peu respectueusement sur la grande réforme de l'armée, à laquelle Paul avait consacré toute son ardeur durant les premières années de son règne; il avait ensuite transgressé à plusieurs reprises de petits règlements de police, et encouru le déplaisir de l'Empereur par la forme de plusieurs de ses rapports. Paul lui avait fait d'abord de douces observations, puis enfin des reproches sévères, qui furent bientôt suivis de la mise en non-activité du général. Au début de la guerre de France, en octobre 1798, Paul rappela le vieux héros à Saint-Pétersbourg, pour lui rendre du service; mais alors ce fut Suworoff qui refusa, et qui demanda pour unique faveur de pouvoir retourner dans son village. Paul ne put qu'y consentir; mais il en fut fort irrité, et ce sentiment ne fit que s'accroître lorsqu'il vit Suworoff accorder à l'Autriche, avec un joyeux orgueil, ce qu'il lui avait refusé à lui-même. Il dit aux Autrichiens : « Vous m'avez demandé Suworoff, je vous l'ai aussitôt donné, tel qu'il est; si vous vous en trouvez mal, ce n'est pas ma faute. Je vous en aurais aussi bien donné un autre si vous l'aviez demandé. J'ai eu à me plaindre de lui; cependant depuis un an il se conduit bien, et je n'y pense plus. » Mais, malgré cet oubli et ce gracieux pardon, il écrivit au général Hermann pour lui recommander, dans le cas où Suworoff aurait le commandement en chef, de bien surveiller ses entreprises, lesquelles pourraient facilement tourner au détriment des troupes s'il se laissait entraîner par des idées préconçues. « Quoiqu'il soit bien vieux pour être un Télémaque, disait Paul, soyez cependant son Mentor, et modérez son ardeur et sa témérité. » De son côté, Suworoff, tout en exprimant à Cobenzl sa joie et sa reconnaissance pour la grande confiance dont on l'honorait, fit observer qu'il comptait sur des pouvoirs illimités. « J'attaquerai l'ennemi sur le point où il s'y attend le moins, dit-il, ce qui me serait impossible si j'étais lié par des ordres du Conseil Aulique. » Cobenzl, n'ayant aucune instruction à cet égard, se contenta de donner en termes généraux le meilleur espoir au vieux feld-maréchal, qui là-dessus partit pour Vienne en toute hâte à la fin de février.

Tout semblait donc marcher au mieux. Hermann, Condé et Gallizyn dirigeaient leurs troupes vers la frontière de l'Empire,

la cour de Saint-Pétersbourg déployait tout son éclat aux fêtes des fiançailles, et Paul se répandait en protestations sur l'ardeur avec laquelle il allait soutenir les efforts de son intime alliée. Cependant, malgré tout cet accord, bien des circonstances venaient rappeler combien était peu solide le terrain sur lequel reposaient alors les espérances de la grande alliance. Le vieil électeur Charles-Théodore mourut à Munich le 16 février 1799, peu de temps après avoir donné des ordres pour que l'effectif de ses troupes fût porté à trente mille hommes, et pour que ces forces fussent réunies à celles des Autrichiens. Le trône échut alors, au grand mécontentement de Thugut, au prince Max-Joseph de Deux-Ponts, que l'on considérait à Vienne comme l'ami, non seulement de la Prusse, mais du Directoire français lui-même, de sorte que l'on chercha sur-le-champ les moyens de se protéger contre son inimitié. Dans le même temps, le prince Besborodko questionna le comte Cobenzl, avec une grande émotion, sur l'intention attribuée à l'Autriche d'abandonner les Pays-Bas aux Prussiens et de s'approprier la Bavière. Le ministre russe exprima énergiquement l'espoir que ce bruit était sans fondement, et il fut très satisfait de voir Cobenzl protester avec humeur de l'absurdité d'une telle invention. En effet, il n'existait pas alors à Vienne de plan formel et arrêté pour l'incorporation de la Bavière; toutefois, Thugut fut peu réjoui de voir l'intime alliée s'élever avec une insistance aussi inutile contre une telle possibilité. D'un autre côté, et ce ne fut pas plus agréable à Thugut, l'ambassadeur de Naples, Serra Capriola, supplia l'Empereur Paul de ne pas envoyer le corps d'Hermann dans la Haute-Italie ainsi qu'il l'avait promis à l'Autriche, mais de le rendre à Naples, sa destination première, et, malgré l'évidente inopportunité de cette demande, Paul, après être resté hésitant pendant plusieurs semaines, ne se décida qu'avec peine à tenir sa dernière promesse. Plus Thugut songeait à des acquisitions en Italie, plus il désirait conserver sa liberté d'action de ce côté, et plus aussi il lui était désagréable de voir que les menées d'une petite cour telle que la cour de Naples pouvaient contrebalancer auprès de Paul les désirs intelligents de l'Autriche. Bref, quelque favorablement que se présentât à Saint-Pétersbourg le moment actuel, on ne pouvait, ni dans l'ensemble ni dans les détails, compter sur celui qui allait suivre.

La cour de Vienne éprouva aussi à cette époque un cruel mécompte de la part de l'Angleterre, sa seconde grande alliée. Nous savons que le rétablissement de l'ancienne alliance avait toujours échoué jusque-là devant le malheureux traité de 1797, dont la reconnaissance était tout aussi opiniâtrément réclamée par l'Angleterre que refusée par l'Autriche. Après cent discussions inutiles entre Thugut et sir Morton Eden, Cobenzl avait enfin proposé de recourir à lord Whitworth par l'entremise de Besborodko, et Whitworth avait engagé une négociation qui, sous des formes conciliantes, laissait entrevoir la possibilité que l'Angleterre accordât un subside. Déjà les cœurs, à Vienne, étaient remplis d'espérance; mais, lorsque Whitworth rendit compte à son gouvernement des conventions acceptées par lui, il reçut un désaveu complet. L'ambassadeur fut énergiquement blâmé de s'être engagé ainsi, en opposition avec les sentiments bien connus de sa cour, et on lui déclara de nouveau qu'il ne pouvait être question ni d'alliance avec l'Autriche ni de subside tant que le traité n'aurait pas été confirmé. Pour donner plus de poids encore à cette décision, lord Whitworth devait faire connaître aux Russes que le subside promis pour Gallizyn ne serait payé que si ce dernier agissait de concert avec la Prusse, et non s'il marchait vers l'Allemagne du Sud pour soutenir l'Autriche. C'était un triste prélude pour la guerre qui allait commencer. Il était évident que, quelles que fussent les circonstances, on s'entendrait au point de vue militaire pour agir vigoureusement et avec ensemble ; mais qu'il y avait loin de là à l'accord absolu, à l'entente générale sur le but et les moyens qui forment les premières conditions de succès dans toute coalition ! Finalement, Thugut était réduit à ses propres et minces ressources pour les finances, ce principal nerf de la guerre.

Et tandis qu'il avait à lutter contre tous ces embarras, l'impatience de son adversaire imprimait une irrésistible rapidité aux événements et accélérait la rupture. Le cabinet de Vienne avait laissé sans réponse la note du 2 janvier, par laquelle la France indiquait comme un cas de guerre l'entrée des Russes dans l'Empire allemand; Thugut et la Députation avaient abandonné le soin de faire cette réponse à la Diète de Ratisbonne, laquelle, après mûre réflexion, déclara ignorer absolument que des troupes russes dussent entrer dans l'Empire, et ne pouvoir

se prononcer tant que des explications à ce sujet ne seraient pas arrivées à Ratisbonne. D'un autre côté, l'arrogance des Français s'était tellement accrue depuis que la faim avait forcé Ehrenbreitstein à capituler, que leurs envoyés annoncèrent le 31 janvier à la Députation de l'Empire qu'ils allaient suspendre toute discussion jusqu'à ce qu'il ait été répondu à leur dernière note; puis, ce qui était plus grave encore, ils déclarèrent au comte Lehrbach que la République ne pouvait tolérer plus longtemps la présence de troupes russes, même dans les États héréditaires de l'Autriche, et que, si le corps de Rosenberg n'avait pas avant quinze jours l'ordre de se retirer, elle ferait retomber sur l'Autriche seule la responsabilité de la reprise de la guerre.

Au point de vue du droit international, il n'y avait presque rien à répondre à cela. Du moment que l'Empereur Paul était en guerre déclarée avec la République française, l'entrée de ses régiments en Autriche, comme alliés et comme secours, était un fait qui avait besoin des explications les plus nettes pour ne pas être considéré comme un acte d'hostilité ouverte contre la France. Le premier pas formel vers la rupture venait d'être fait par l'Autriche, comme il l'avait été au mois d'août par la Russie. Après tout ce que nous avons rapporté, il est superflu de demander de quel côté fut la faute. Thugut n'honora pas l'ultimatum français d'une réponse; le délai qui y était accordé expirait le 15 février; quelques jours plus tard, les Français passaient le Rhin à Mannheim, à Strasbourg et à Bâle. Toutefois, les plénipotentiaires de Rastadt déclarèrent à la Députation que cette mesure avait été imposée au Directoire par la nécessité de se protéger contre les hostilités possibles des Autrichiens, mais que la France était toujours disposée à rester sur un pied d'amitié avec l'Empire allemand et à conduire à bonne fin la négociation commencée. Le gouvernement français s'exprima encore dans le même sens le 12 mars, dans le message par lequel il obtint des Conseils une déclaration de guerre contre le roi de Bohême et de Hongrie, et contre le grand-duc de Toscane. Il désirait, y disait-il, rester en paix avec l'Allemagne; malheureusement, il était à craindre que celle-ci ne fût victime de l'ambition de la Russie et de la ruse de l'Angleterre, depuis que l'Empereur s'était abaissé jusqu'à se faire le séide du Tzar. L'archiduc Charles, qui avait alors environ quatre-

vingt mille hommes rassemblés sur les bords du Lech, répondit le 3 mars aux manifestes des généraux français par une déclaration qui énumérait une longue suite d'illégalités, de violences et de déloyautés, et qui, aux paroles d'amitié adressées à l'Empire allemand, opposait avec une grande énergie la conduite impérieuse et offensante des envoyés français à Rastadt. Son avant-garde passa le Lech le 5 mars et le gros de ses troupes le 9, pour repousser à main armée les premiers coups des Français. La guerre de la seconde coalition commençait.

C'était une imposante agglomération de forces que celle qui se mettait alors en mouvement contre la République française et contre les Républiques ses vassales. Germains, Slaves et Turcs s'y trouvaient côte à côte; la catholique Autriche et la protestante Angleterre, la Russie grecque et les sectateurs de Mahomet s'y dirigeaient contre le même ennemi; la France révolutionnaire, de son côté, avait réuni et retenait d'une main ferme autour de ses étendards les Hollandais et les Suisses, aussi bien que les Italiens et les Espagnols. Le Directoire français avait toujours pour mot d'ordre la liberté, l'égalité, la confraternité des peuples, l'abolition de tous les maux engendrés par la royauté, la noblesse et le clergé, tandis que ses adversaires, exaspérés par les iniquités et les spoliations de ces prétendus amis de la liberté, étaient fiers de penser qu'ils combattaient pour la défense des droits légitimes et de l'indépendance des nations. Si l'on compare cette nouvelle lutte avec la première guerre de la Révolution, on découvre des deux parts un changement remarquable. En l'année 1792, le peuple français ouvrait l'attaque avec une foi enthousiaste en l'affranchissement universel qu'il proclamait, tandis que les gouvernements menacés par lui n'étaient mus par aucun principe politique et ne songeaient qu'à profiter de l'occasion pour augmenter et étendre leur pouvoir. C'était presque partout le contraire qui se produisait en 1799. Pour la masse du peuple français, le mot de liberté n'était plus qu'un vain mot, détesté du plus grand nombre, et les gouvernants eux-mêmes ne l'employaient plus que comme prétexte traditionnel ou comme moyen démagogique pour arriver à de nouvelles acquisitions de territoire. D'un autre côté, au sein même de la coalition, l'Empereur de Russie avait adopté exclusivement, et le gouvernement

anglais en grande partie, les principes de la politique conservatrice dans la plus large acception du mot. Leur alliance devait s'élever au-dessus des intérêts mesquins et égoïstes, et ne se proposer pour but que la fin d'un bouleversement criminel et de dangereuses innovations. Le Pape et les princes italiens, les patriciens suisses et les États provinciaux de Hollande devaient être rétablis, les États ecclésiastiques d'Allemagne, et par eux le Saint-Empire romain, devaient être conservés dans leur ancienne forme. Du moment que l'on voulait protéger tous les droits légitimes, ceux des grands comme ceux des petits, les membres de l'alliance devaient, par une conséquence nécessaire, renoncer à toute vue intéressée.

Était-ce là un programme réalisable? Il serait difficile de l'affirmer.

Il aurait été excellent, sans doute, de pouvoir mettre le but élevé de la guerre, la répression de la Révolution et de ses envahissements, à l'abri des querelles mesquines suscitées par les intérêts particuliers. Pour cela, le renoncement absolu à tout agrandissement n'était pas même nécessaire; il se montra d'ailleurs impossible dès le début, car déjà on avait à demi promis à l'Autriche des acquisitions en Italie, et, pour attirer la Prusse dans l'alliance, on lui fit, comme nous le verrons, des offres séduisantes relativement au bas Rhin. En tout cas, si l'on demandait un entier désintéressement, il eût fallu qu'il fût général; or l'Angleterre, nous le savons, était très résolue à conserver quelques-unes des colonies conquises, et Paul comptait au moins, comme Grand-Maître des chevaliers de Saint-Jean, réclamer l'île de Malte pour lui et ses successeurs. Nul ne voulait plus reconnaître les frontières fixées à Campo-Formio ; mais l'Empereur Paul, qui avait pris au début de la guerre toutes les mesures de police et toutes les dispositions militaires propres à assurer sa domination en Pologne, était moins disposé que qui que ce fût à revenir à l'état de choses de 1791, ainsi que l'eût réclamé au fond le principe du droit légitime. Bref, au point où en étaient arrivés les hommes et les choses, de grands changements étaient inévitables en cas de succès au point de vue des divisions territoriales, et tout le désintéressement tant vanté aboutit enfin à cette déclaration altière, faite par Paul, que la répartition future du butin dépendrait partout de son auguste volonté, ce qui ne permettait guère d'espérer un accord durable entre les alliés.

Il est encore une autre remarque à faire. L'expérience a depuis longtemps prouvé que, dans toutes les luttes entre les passions humaines, l'exaltation excite l'exaltation, et l'exagération d'un principe en provoque une autre dans un sens opposé. Ce triste fait se produisit de nouveau et pleinement en 1799. A la caricature révolutionnaire de la liberté, on opposa comme contre-poison conservateur le maintien aveugle du passé, sans en examiner la valeur. A l'oppression sous laquelle gémissaient les Romains, on ne sut opposer d'autre remède que le rétablissement du pouvoir clérical, qui avait plongé le peuple dans la misère, l'ignorance et l'énervement. En Allemagne, on laissait s'accomplir, non sans murmurer mais sans agir, le changement des frontières, mais on prenait les armes pour conserver les États ecclésiastiques, lesquels, à peu d'exceptions près, formaient comme des points gangrenés sur le corps de l'Empire, et étaient depuis des siècles pour les Français des voisins doux et commodes (1). Quiconque eût eu à cœur la prospérité nationale et eût compris ce qu'elle réclamait, aurait dû agir dans un sens diamétralement opposé. Inviolabilité des frontières, mais réformes à l'intérieur, tel était le mot d'ordre indiqué. La sécularisation complète eût fourni le moyen de satisfaire tous les intérêts particuliers, et de tourner toutes les forces de l'Empire vers la défense des frontières; on aurait par là enlevé à la conquête française le fallacieux prétexte de préparer pour l'avenir d'importants progrès intérieurs chez le peuple allemand, si, pour le moment, elle lui causait quelques ennuis. Mais nous savons quelle direction toute contraire avaient prise les idées de Thugut. Il comprenait et désirait les réformes intérieures pour son propre pays; quant à l'Empire, il ne songeait qu'à y faire des partisans à l'Autriche, et, pour cela, il protégeait les princes-prélats, bien qu'ils fussent en Allemagne comme l'ivraie au milieu du champ de froment. Il est donc impossible ici, au début de la guerre, de s'enthousiasmer sans restriction pour les efforts de l'un ou de l'autre parti. Quelle qu'en pût être l'issue, l'Allemagne n'avait pas lieu de concevoir de joyeuses espérances. Le triomphe des Français la menaçait de la perte de son indépendance nationale, celui de la coalition devait éterniser

(1) *Thiers* : « Des voisins si doux, si commodes. »

l'anarchie féodale et cléricale que l'on nommait le Saint-Empire romain.

Alors que le canon des premiers combats retentissait en Souabe et dans les vallées des Grisons, Thugut vit se produire sur deux points importants des changements qui correspondaient de tout point aux efforts de sa politique. Aussitôt après l'avènement de Max-Joseph au trône, Thugut s'était empressé d'adresser à Saint-Pétersbourg de nouvelles plaintes sur la bassesse des sentiments du nouvel Électeur. Besborodko se contenta d'abord de promettre qu'il ferait à Munich d'énergiques observations. « Du reste, ajouta-t-il, si l'Autriche devait être à ce sujet en désaccord avec la Prusse, la Russie saurait, là aussi, se souvenir de ses engagements. Mais bientôt cette affaire prit de plus vastes proportions. L'électeur de Bavière osa atteindre Paul à son point le plus vulnérable, en abolissant l'Ordre de Malte dans ses États et en confisquant ses biens. Paul donna aussitôt des ordres pour que l'ambassade de Bavière, restée à Saint-Pétersbourg malgré un premier congé, en partît dans les deux heures, et pour que le corps de Condé se disposât en toute hâte à aller occuper la Bavière. Il voulait sans retard déclarer la guerre à cet État, et il somma Cobenzl de décider son gouvernement à faire de même. Là-dessus arriva de Vienne la proposition de soumettre les États de la Bavière à la surveillance militaire et de désarmer les troupes bavaroises, afin de paralyser les sympathies que l'électeur avait pour la France ; mais, pour éviter toute apparence d'arrière-pensée intéressée, Thugut demanda que l'Empereur Paul fît exécuter cette prudente mesure par des troupes russes, ce à quoi Paul consentit avec joie. Tout ce bruit, au fond, était fort exagéré ; Max-Joseph n'était favorable aux Français qu'autant que le lui commandait la résistance aux projets de conquêtes attribués à Thugut. Dans sa peur des hostilités de l'Autriche, il assura bien alors à Alquier, l'ambassadeur de France, qu'il était Français de cœur et comptait sur la protection de la grande République (1) ; mais, en réalité, si Thugut avait renoncé aux annexions bavaroises, il n'aurait pas eu besoin d'un seul soldat pour surveiller l'électeur.

(1) V. sur ce qui suit P. Bailleu, dans les publications des archives nationales de Prusse, vol. VII, p. XLV et s. 322, 545.

Au même moment, la négociation prusso-anglaise arrivait aussi à une conclusion provisoire.

Depuis le 18 fructidor, le plus ardent défenseur de la neutralité dans le ministère prussien, le comte Haugwitz, était très ébranlé dans ses idées ; il se demandait plus anxieusement chaque jour, en présence des envahissements révolutionnaires du Directoire durant l'été et l'automne de 1798, si le système de paix qu'il aimait tant était possible avec de tels voisins. Il ne savait pas quels desseins étaient alors tramés entre Talleyrand et Sieyès sur l'avenir de l'Allemagne, desseins en vertu desquels la Prusse devait être rejetée derrière l'Elbe et dédommagée là aux dépens de la Russie au moyen de provinces polonaises, tandis que les petits États allemands seraient réunis en deux confédérations, l'une du nord et l'autre du sud, sous la protection dominatrice de la France. Il avait pourtant été informé de Paris que le Directoire, en dépit de toutes ses assurances, préparait une invasion en Hanovre, et il aurait fallu être décidé à ne rien voir pour méconnaître l'avidité qui caractérisait la politique française en général. C'est d'après cela qu'il avait communiqué aux ambassadeurs des cours impériales tous les détails de ses négociations avec la France, et lorsqu'enfin la prochaine arrivée de Thomas Grenville lui fut annoncée, lorsque l'Angleterre l'assura de nouveau qu'après l'affranchissement de la Hollande une part considérable serait faite à la Prusse dans ce pays, le ministre ne trouva plus rien à objecter à l'entrée de la Prusse dans la coalition. Il semble même que le ministère Pitt aurait été prêt à abandonner les Pays-Bas au roi de Prusse, que la Russie ne s'y serait pas opposée, et que l'Autriche elle-même, lorsqu'elle en fut informée, se contenta de dire qu'elle consentirait à toute acquisition faite par la Prusse aux dépens de la France ou des Républiques créées par elle. Cependant nulle promesse formelle n'avait été faite à Berlin, et l'arrivée de Grenville fut retardée durant des semaines par la rigueur de l'hiver, qui interceptait presque absolument toute communication avec l'Angleterre. Haugwitz en profita pour s'efforcer de faire prévaloir dans l'esprit du roi ses nouvelles tendances relativement à ce point décisif. Nous avons vu plusieurs fois que les cours impériales avaient fondé les meilleures espérances sur ce jeune prince, et attribué la politique de neutralité à la funeste influence du comte

Haugwitz. Il y avait peut-être eu là quelque chose de vrai durant les premiers mois du nouveau règne ; mais il en était tout autrement au mois de janvier 1799. Le roi sans doute, par suite de la lourdeur de son esprit et de ses scrupules de conscience, se méfiait toujours de sa propre opinion et était très lent à se décider ; mais le comte Haugwitz n'exerçait pas une influence prépondérante sur ses sentiments, et Frédéric-Guillaume, en fin de compte, n'obéissait pas à d'autre conviction qu'à la sienne propre. Son confident le plus intime, le général Kœckritz, homme honnête, mais assez borné, connaissait bien en cela la nature de son royal maître et était assez habile pour se maintenir dans sa situation en devinant ses pensées et en y conformant ses conseils. Un grand nombre des plus vieux généraux, dont il faut pourtant excepter le duc de Brunswick, cette fois pénétrant et résolu (1), étaient partisans déclarés de la neutralité, soit qu'ils s'exagérassent les forces de la France et les dangers de la lutte, soit par suite de la méfiance traditionnelle, si souvent justifiée depuis 1793, que leur inspirait l'Autriche. « Depuis que nous avons conquis la Silésie, disait en janvier 1799 un mémoire émané de ces régions, la maison d'Autriche doit nous considérer comme ses ennemis naturels ; maintenant que ses derniers malheurs nous l'ont rendue moins redoutable, devons-nous nous mettre en campagne et chercher à la relever en sacrifiant nos propres forces ? La Russie n'est pas sûre ; la prépondérance mercantile de l'Angleterre est déjà oppressive ; la guerre n'est pas précisément le vrai moyen de dompter la France, dont l'intérêt même de la Prusse ne nous permet pas d'ailleurs de désirer la ruine, car rien alors ne mettrait plus obstacle à l'arrogance de l'Autriche et de la Russie. » Ces réflexions arrivaient bien plus souvent à l'oreille du roi, dans ses relations journalières avec ses officiers, que les idées contraires de Haugwitz, et l'on comprend facilement que, dans le royaume de Frédéric le Grand, l'opinion de l'armée ou ce qui se donnait pour telle devait être d'un grand poids aux yeux du monarque dans les questions de paix ou de guerre. Autant qu'on en peut juger par les documents encore existants, la jalousie à l'égard de l'Autriche fut ce qui l'influença le moins ; mais enfin il se décida dans le sens que

(1) Les actes des archives nationales de Prusse prouvent que l'opinion contraire, émise par Thomas Grenville dans sa dépêche du 17 avril, était erronée.

désiraient ses généraux, et contrairement aux idées de Haugwitz. Il s'en ouvrit le 27 janvier au général Kœckritz. « On veut, dit-il, que je prenne encore part à la guerre actuelle. Je dois avouer que, si j'ai quelque peu chancelé dans mes sentiments, cela a été par *modestie* et par égard aux lumières, à l'expérience et à la bonne volonté de ces gens (ceux qui conseillaient la guerre). Mais, à dire vrai, c'était malgré moi et contrairement à ma conviction intime. Si je conserve la paix à mon pays, je réunirai toutes ses forces, et je saurai inspirer tant de respect à mes voisins qu'ils n'oseront pas m'attaquer impunément. Je suis convaincu que la nation n'entreprendrait qu'à regret cette guerre extérieure. Si je m'y décidais, on croirait que j'ai peur de la Russie. Ma volonté est donc que la négociation avec lord Grenville, sans être tout à fait rompue, soit traînée en longueur autant que possible, au moyen d'artifices diplomatiques. Si nous gagnons du temps, les Français renonceront d'eux-mêmes à la Hollande, afin de ne pas se mettre, dans la Prusse, un nouvel ennemi sur les bras (1). »

Longtemps donc avant qu'elle commençât, la négociation engagée avec Grenville était condamnée. Celui-ci arriva à Berlin le 17 février, et, après les visites et le cérémonial en usage, il arrêta avec son collègue russe les détails de la conduite à tenir. Il voulait d'abord demander à la Prusse l'affranchissement de la Hollande et des pays voisins, la restauration de la maison d'Orange, et la fixation d'une frontière bien déterminée du côté de la France; à cette fin, la Russie devait fournir quarante-cinq mille hommes, et l'Angleterre les subsides nécessaires, ainsi que l'appui de ses forces. Haugwitz, qui approuvait tout cela, avait la tâche ingrate de chercher les motifs de refus les meilleurs et les plus convaincants. Une telle guerre offensive, disait-il, était à tous égards impossible pour la Prusse. Le roi était tout disposé à mettre le nord de l'Allemagne à l'abri des irruptions de la France au moyen de limites nettement fixées, et, comme il détestait la Révolution, il attaquerait le premier dans le cas où celles-ci ne seraient pas respectées; il désirait donc se préparer à toute éventualité et s'entendre à cet égard avec l'Angleterre et la Russie; mais il ne pouvait violer la paix le premier.

(1) Note d'Haugwitz, du 28 janvier, dans les pièces relatives à la négociation de Grenville, aux archives de Berlin.

Cette déclaration provoqua une violente discussion, qui se prolongea durant quatre heures. Les envoyés insistèrent sur la fermentation qui régnait alors en Hollande et en Belgique ; la population de ces États était, dirent-ils, prête à se soulever ; dans quelques semaines elle ne le serait peut-être plus ; il ne pouvait plus être question pour la Prusse d'hostilités de la part de l'Autriche ; où donc était la prétendue impossibilité ? Quels événements la Prusse voulait-elle encore attendre ? Ainsi pressé de tous côtés, Haugwitz se laissa enfin arracher cet aveu qui caractérisait tristement la situation, que de grandes victoires remportées par les alliés décideraient vraisemblablement la Prusse à la guerre ; mais, pour le moment, il ne voulut pas se départir de la neutralité, et tout ce que l'on obtint de lui fut l'offre d'une alliance défensive telle que le prince Repnin l'avait proposée l'été précédent. Là-dessus Panin déclara qu'il ne pouvait que transmettre cette offre à son gouvernement, ses instructions présentes n'ayant trait qu'à une alliance offensive (1).

Cette communication mit l'Empereur Paul en fureur. Besborodko dit le 20 mars à l'ambassadeur de Prusse que la Russie était plus inébranlable que jamais. « Malheur, ajouta-t-il, à l'État allemand qui oppose le moindre obstacle aux vues de la coalition. » Le soir même, un nouveau message de l'Empereur vint enjoindre à l'ambassadeur d'envoyer un exprès à Berlin ponr annoncer que l'Empereur demandait l'ultimatum de Frédéric-Guillaume par le retour du courrier. Paul était tout disposé à déclarer la guerre à la Prusse aussi bien qu'à la Bavière, et, pour commencer, il fit prendre position au général Lascy sur la frontière prusso-polonaise, avec quarante-huit mille hommes et seize régiments de Cosaques. Nous savons qu'un vieux désir de Thugut était enfin réalisé par là ; il est évident que, dans les circonstances présentes, Cobenzl devait s'opposer fortement à une réelle déclaration de guerre ; mais on comprend sans peine combien cette démonstration hostile était opposée au but primitif de Paul, celui de gagner et de s'attacher la Prusse.

Cependant les ambassadeurs poursuivaient à Berlin leurs efforts infructueux. Ils demandèrent le 18 mars à conférer avec les ministres, sur quoi Haugwitz proposa au roi d'indiquer cinq cas dans

(1) Cobenzl à Thugut, 25 mars, d'après le rapport de Panin.

lesquels on prendrait l'offensive ; c'était si les Français attaquaient soit le Hanovre, soit l'embouchure de l'Elbe, soit Hambourg, soit les margraviats franconiens, soit la Saxe. Le roi décida que l'on ne pouvait refuser la conférence, et que l'on pouvait y spécifier les cinq cas, attendu que chacun d'eux obligerait indubitablement la Prusse à faire la guerre. Il donna donc tout pouvoir aux ministres pour aborder cette question épineuse dont le principe était si simple, dit-il, et l'application si difficile. La réunion eut lieu le 26 mars; les envoyés demandèrent quelles forces la Prusse comptait consacrer à la protection du nord de l'Allemagne, et mettre en campagne en cas d'hostilités de la part de la France. Le roi fit répondre le 30 que, si on lui accordait un subside de 80 000 livres sterling, il consacrerait trente-cinq mille hommes à la défense de la ligne de démarcation, et que, si les Français le forçaient à faire la guerre, il porterait l'armée à cent mille hommes, mais qu'il demanderait alors un subside de 200 000 livres. A cela Grenville répartit que l'Angleterre serait prête à accorder des sommes considérables si l'on prenait promptement l'offensive; mais que le système de la Prusse avait été jusque-là trop différent de celui de l'Angleterre pour qu'il pût promettre un subside quelconque. Malgré les paroles les plus amicales, on n'arriva donc à aucun résultat. Grenville ayant fait un peu plus tard de nouvelles tentatives, Haugwitz représenta énergiquement au roi de quel intérêt l'indépendance de la Hollande était pour la Prusse. « Tôt ou tard, dit-il, il faudra que nous tournions nos armes de ce côté; devons-nous attendre que la France ait terminé son œuvre gigantesque, et qu'il soit au-dessus de nos forces de la repousser hors d'un pays dont l'indépendance est indispensable à notre sécurité? Et si l'Autriche, continua-t-il, après avoir affranchi l'Italie et la Suisse, s'accorde de nouveau avec la France, la puissance française, toujours redoutable, ne pèsera-t-elle pas exclusivement sur nos frontières? » Le roi ne voulut pas comprendre la force de ces arguments. Il ordonna au comte d'enlever tout espoir d'une guerre offensive à l'ambassadeur anglais, afin qu'il cessât de fatiguer la Prusse de ses propositions. Les ministres, cependant, firent encore une tentative, pensant que les souffrances d'une province prussienne arracheraient peut-être au roi ce que l'intérêt de la Hollande n'avait pu obtenir. Les provinces de la rive gauche du Rhin, nous

le savons, n'étaient que provisoirement en la possession des Français; la paix de l'Empire devait fixer définitivement leur sort, et souvent, depuis 1795, la Prusse avait adressé de vaines plaintes à Paris sur la manière dont elles étaient pressurées et opprimées. Maintenant que la paix de l'Empire était rejetée dans un avenir lointain, le ministre Alvensleben, qui en avait été jusqu'ici le zélé partisan, s'enhardit à proposer que l'on demandât aux Français, et que l'on exigeât au besoin, l'évacuation de ces provinces. Mais ce fut en vain; le Roi se prononça de nouveau pour le maintien de la neutralité. « Ce système est le meilleur, dit-il à Alvensleben, car on peut toujours passer de la neutralité à la guerre, tandis qu'on ne peut pas, à volonté, revenir de la guerre à la neutralité. » Le ministère, étant revenu à la charge quelques jours plus tard, reçut un nouveau refus, encore plus accentué. « Je persiste, écrivit le Roi, dans la résolution que je vous ai fait connaître. Tout projet tendant à me faire prendre immédiatement les armes ou à m'engager irrévocablement pour l'avenir est repoussé d'avance (1). »

La Prusse, par la volonté personnelle du Roi et malgré le vif désir des ministres, resta donc impassible en présence de l'incendie qui embrasait deux parties du monde. Cette attitude était inspirée par les motifs les plus purs, par les considérations les plus justes en elles-mêmes, et non par des intelligences secrètes avec la France ou par l'espoir de pêcher en eau trouble durant la lutte des autres puissances. Il était très vrai qu'une grande partie de l'armée prussienne n'accueillait qu'avec répulsion la pensée d'une communauté d'armes avec l'Autriche, et que la grande majorité de la population du nord de l'Allemagne se révoltait avec angoisse et chagrin contre toute participation à la nouvelle guerre, et l'on ne peut assurément que louer les sentiments d'un Roi qui, loin d'aspirer pour lui-même à la gloire des armes, ne songe qu'à assurer les bienfaits de la paix à son peuple. Mais il est royal aussi de renoncer à la joie du moment en vue d'assurer l'avenir, et de comprendre assez bien les devoirs de l'autorité suprême pour savoir imposer aux citoyens le sacrifice du bien-être actuel et journalier au bien durable du pays. La décision du Roi fut donc funeste au plus haut point. Elle fut pire encore que la conclusion tant blâmée de la paix de Bâle,

(1) Actes relatifs à la négociation de Grenville, 15, 18, 21 mai.

car les arguments propres à défendre la neutralité étaient beaucoup plus faibles, et ceux qui la combattaient étaient, au contraire, beaucoup plus forts qu'en 1795. Il n'était, à la vérité, ni facile ni agréable d'agir de concert avec des alliés tels que Paul et Thugut; mais il n'y avait plus trace actuellement de la malveillance décidée qui avait amené quatre ans auparavant la rupture de l'alliance. D'un autre côté, le comte Haugwitz n'avait pas dit un mot de trop sur le danger des envahissements révolutionnaires, et la Prusse ne devait faire que trop vite la terrible épreuve de la justesse de ses assertions. Si d'ailleurs la Prusse se laissait arrêter maintenant par la conviction qu'elle ne pourrait s'accorder avec l'Autriche et la Russie sur le but final de la guerre, par quels moyens pouvait-elle arriver sûrement à faire tourner les événements à son profit? Etait-ce par une muette inaction en présence de triomphes étrangers, ou par une participation résolue et une énergique influence sur les conseils de la coalition? De quelque côté que l'on envisage la question, le résultat est toujours le même : dans une lutte aussi gigantesque que l'était celle qui se préparait, la neutralité n'est pas permise à un grand État. On a été trop loin lorsqu'on a prétendu que la Prusse avait préparé alors la catastrophe d'Iéna. Il s'est encore présenté, six ans plus tard, une occasion dans laquelle une conduite clairvoyante et résolue aurait pu la sauver; mais ce qui est certain, c'est que la politique de 1799 était déjà inspirée par le même esprit que celle de 1806, et si le malheur qui fondit plus tard sur la Prusse l'épargna alors, ce n'est ni à sa force ni à sa sagesse qu'il faut l'attribuer, et seulement à la faiblesse de son adversaire. « On s'inquiète beaucoup ici de la supériorité des forces de la France, écrivait Grenville le 17 avril; mais il n'est pas un homme de tête et de talent qui sache démontrer l'étendue du danger et indiquer les moyens d'y résister. On vit donc au jour le jour, sans courage et sans action, dans un état qui ne peut être que l'indice de la plus grande faiblesse. Il est bien évident que la faiblesse de l'influence acquise par la Prusse sur ses ennemis comme sur ses amis ne doit pas être attribuée à l'échec de plans vastes et ambitieux, mais seulement à l'absence totale de talents supérieurs dans les cercles gouvernementaux. On attribue généralement aux hommes qui ont ici l'influence des vues mauvaises, des principes coupables, et un système poursuivi avec une habileté hypocrite;

quant à moi, je suis convaincu que la politique misérable que je rencontre est moins la conséquence de la méchanceté que celle de la faiblesse; elle provient du manque de capacité, et non d'un plan calculé et coupable. Malheureusement l'effet est le même. L'opinion à peu près générale est que la Prusse ne pourra pas éviter la guerre jusqu'au bout; malgré cela, elle laisse à son adversaire le choix du moment pour commencer les hostilités, plutôt que d'entrer de propos délibéré dans la lutte commune, qui offre aujourd'hui de si nombreuses et de si brillantes perspectives de succès. » Il n'était pas possible de mieux caractériser la situation.

La tournure prise par la négociation de Berlin inspirait à Thugut une sorte de joie maligne. Comme nous le savons, le ministre autrichien n'avait jamais désiré l'alliance prussienne; en toute circonstance, il attribuait des sympathies françaises à la cour de Berlin, et il était content de voir celle-ci tenue en bride, comme il le pensait, par les menaces russes. La nouvelle tentative faite pour attirer la Prusse lui était déjà désagréable par elle-même; elle lui devint tout à fait odieuse lorsqu'il entrevit la possibilité que les corps de Gallizyn et de Condé, en cas de neutralité prussienne, fussent dirigés vers la Bavière et la Souabe en vue de soutenir l'Autriche. Dans son impatience, il envoya en février et en mars dépêche sur dépêche à Cobenzl, pour lui démontrer l'inutilité de la négociation de Berlin, lui prouver la malveillance des intentions de Haugwitz, et se plaindre de la crédulité, pour ne pas dire de la duplicité de Panin. A Rastisbonne, la Diète délibérait toujours sur la note par laquelle la France avait protesté contre l'entrée des troupes russes dans l'Empire; conformément à leurs intérêts respectifs, les États ecclésiastiques voulaient qu'on rejetât énergiquement la demande des Français, tandis que les princes séculiers du sud-ouest opinaient pour qu'on y souscrivît en tout point; quant à la Prusse, elle proposait avec beaucoup de logique de refuser l'entrée aux Russes si les Français quittaient la rive droite du Rhin, ce qui assurait en tout point la neutralité de l'Empire. Oubliant avec quelle énergie les cours impériales avaient proposé ce système à la Prusse l'été précédent, Thugut saisit cette occasion pour soupçonner de nouveau la politique prussienne. Le 27 février, il communiqua ses idées à ce sujet au comte Cobenzl : « Si l'Autriche, lui dit-il, ne

pouvait compter sur le corps de Gallizyn, la neutralité de l'Empire allemand serait peut-être utile, en ce qu'elle permettrait à l'Empereur de concentrer toutes ses forces sur la Suisse; mais si Gallizyn est mis à la disposition de l'Empereur dans le sud de l'Allemagne, rien ne serait, au contraire, plus funeste que cette neutralité, car elle empêcherait toute intervention en Belgique. La non-participation de la Prusse ayant été décidée en mars, et Gallizyn, ou plutôt Nummsen, se trouvant par là disponible pour la Souabe, car l'Angleterre ne s'opposait plus alors à ce que cette destination lui fût donnée, Thugut, rassuré à tous égards, consentit au commencement d'avril à l'envoi, par convenance, d'un négociateur autrichien à Berlin, pour soutenir Grenville; mais, naturellement, ce négociateur fut tout aussi impuissant que son collègue à changer les résolutions du Roi.

Pendant que se prenaient ces grandes décisions, la société d'élite qui avait formé jusqu'ici le Congrès de paix du Saint-Empire romain siégeait toujours à Rastadt. Par suite de la déclaration de guerre, le comte Lehrbach était parti pour Munich comme commissaire civil de l'archiduc Charles, et il ne lui avait pas été donné de successeur, ce qui excluait toute idée d'action efficace de la part de la Députation. Les frontières du sud de l'Allemagne étaient partout couvertes de troupes françaises, qui se faisaient précéder de pompeux manifestes remplis de paroles de fraternité et de liberté, mais qui n'en pillaient et n'en réquisitionnaient pas moins comme en pays ennemi. Les envoyés français ne cessaient cependant de répéter à la Députation que la République ne considérait pas l'Empire allemand comme un adversaire et ne désirait rien tant que la paix et la neutralité. Il était évident qu'ils cherchaient à détacher les États de l'Empire de l'Autriche et à les attirer dans leur propre alliance. Le Directoire alla même jusqu'à adresser aux princes allemands un appel par lequel il accusait l'Autriche d'envoyer des agents séditieux dans les États de l'Empire pour en soulever la population contre l'autorité de ses princes. Cette mesure n'ayant pas produit l'effet qu'on en attendait, on recourut à un autre moyen, d'un caractère plus odieux encore. Les plénipotentiaires français firent connaître au Congrès, d'abord le traité secret du 1er décembre 1798 relatif à l'évacuation de Mayence, puis l'article du traité de Campo-Formio qui avait trait à l'acquisition de la Bavière par l'Autriche,

puis enfin tous les articles secrets de ce traité (1), afin de prouver aux États de l'Empire combien avaient été fausses toutes les belles paroles de Metternich et de Lehrbach au sujet de l'intégrité de l'Empire (2). A la vérité, ils prouvaient en même temps par là l'avidité toujours croissante de leur gouvernement; mais naturellement le poids de cette découverte retomba plus lourdement sur le chef que sur l'ennemi de l'Empire. Ici encore cependant les Français manquèrent leur but; malgré toute leur irritation, il n'était pas un seul des États de l'Empire qui pût avoir le courage de se soulever ouvertement contre l'Autriche; moins que jamais surtout en ce moment, où l'archiduc Charles venait de remporter des avantages décidés sur ses adversaires (nous reviendrons plus tard sur le cours de la guerre) et de rejeter presque complètement l'armée française de l'autre côté du Rhin. La Députation se borna donc à un innocent échange de mots avec les plénipotentiaires impériaux, pour décider si ceux-ci pouvaient légalement s'opposer à ce que l'on soumît à la Diète un mémoire dans lequel étaient exprimés les sentiments pacifiques de l'assemblée de Rastadt. Pendant cette discussion, Thugut vint au secours du comte de Metternich en obtenant le 30 mars son rappel de l'Empereur, et en prouvant ainsi l'insignifiance de tout ce qui avait été fait à Rastadt jusque-là. Après en avoir donné avis aux Français le 8 avril, et le 11 à la Députation, Metternich quitta Rastadt le 12. Dès lors l'Autriche considéra le Congrès comme dissous; mais les membres de la Députation, qui avaient reçu leurs pouvoirs de l'Empereur et de l'Empire tout à la fois, et non de François II seul, étaient d'un avis différent; ils résolurent de rester réunis tant qu'ils n'auraient pas reçu de la Diète de Ratisbonne l'avis officiel de la rupture des négociations. C'était parfaitement correct dans la forme, comme tout ce que fit cette pitoyable assemblée; malheureusement, un drame terrible devait en être la conséquence.

Vu le vif intérêt que la catastrophe finale du Congrès de Rastadt a de nouveau récemment éveillé, je vais exposer les faits un peu plus en détail que ne l'ont comporté jusqu'ici les proportions de mon récit; ou je me trompe fort, ou il ne restera plus guère de

(1) Rapports prussiens des 12 et 14 mars.
(2) Rapport prussien du 4 avril.

doute ensuite sur la cause et la marche de ce funeste événement (1).

Aux yeux de l'Autriche, nous l'avons dit, le Congrès n'avait plus d'existence officielle; cette puissance n'était donc nullement disposée à considérer encore les individus réunis à Rastadt comme des envoyés auxquels était due la protection spéciale imposée par le droit des gens. Le Directoire avait prescrit à ses représentants de rester à Rastadt le plus longtemps possible, afin d'agir sur les États de l'Empire, d'y provoquer des mouvements révolutionnaires, et de recueillir à l'occasion des renseignements utiles pour les généraux français. Aussi l'Autriche les considérait-elle comme des espions et des agents révolutionnaires, et était-elle résolue à mettre le plus promptement possible un terme à leur action. Lorsque les troupes autrichiennes victorieuses se répandirent dans les Etats de l'Empire, les résidents et les chargés d'affaires français furent partout chassés des petites cours; les troupes avaient l'ordre de les traiter avec politesse et respect, et, en cas de refus seulement, d'obtenir leur éloignement par la force des armes. On devait en agir de même avec les envoyés de la France au Congrès; mais ici le dernier changement survenu dans la politique autrichienne fit donner aux chefs de troupes des instructions particulières, très graves au point de vue du droit des gens. D'après la conduite récente des envoyés, d'après l'attitude politique de la Bavière, et par suite aussi de ses invincibles soupçons à l'égard de la Prusse, l'Autriche était convaincue que les négociateurs français à Rastadt s'étaient faits le centre de menées et de conventions perfides entre le Directoire, la Prusse, la Bavière, et tous les démocrates allemands; elle croyait que les preuves authentiques de toutes ces noirceurs se trouvaient dans les archives de l'ambassade, et elle pouvait se promettre l'effet le plus puissant sur l'irascible autocrate russe de la connaissance de ces documents. Avec la colère dont Paul était déjà animé contre la Bavière, le sort de l'électeur était certain, en effet, si l'on réussissait à obtenir la preuve irrécusable de sa liaison depuis longtemps soupçonnée avec les Jacobins de Paris.

(1) Pour tous les détails qui suivent, je renvoie en général à mes petits écrits historiques (III, 269 et suiv.) dans lesquels j'ai réuni les résultats de mes premières études (*Journal historique*, vol. XXXII et XXXIX, et *Rundschau* allemande, octobre 1876).

Il fut donc décidé que l'on arrêterait au retour les envoyés français, et que l'on s'emparerait de leurs actes et de leur correspondance.

En conséquence, l'aile droite de l'armée autrichienne reçut l'ordre de s'étendre jusqu'à la Murg, et le colonel Barbaczy, avec le 11[e] régiment de hussards (des Szeklers), prit position à Gernsbach, d'où ses cavaliers, dès le milieu d'avril, parcoururent dans tous les sens les environs de Rastadt. Le 17, à ce qu'il paraît, il reçut un premier ordre relativement à la mesure projetée ; il devait surveiller attentivement la route de Rastadt à Selz, arrêter tous les courriers français, s'emparer même des papiers des envoyés, qui, pensait-on, se disposaient à partir, mais de ne leur faire, du reste, aucun mal (1). Les hussards détruisirent donc le 19 avril les bacs établis sur le Rhin, entre Selz et Plittersdorf, pour le service des envoyés ; leurs patrouilles arrêtèrent même plusieurs envoyés allemands dans leurs promenades à cheval autour de Rastadt et les firent rentrer dans la ville sans aucun égard pour leur caractère diplomatique. Albini, président de la Députation, ayant adressé à ce sujet une plainte à Barbaczy, celui-ci crut ne pouvoir mieux faire que d'assurer aux Français qu'aucun danger ne les menaçait et de les encourager ainsi à partir : il déclara le 20, dans sa réponse à Albini, qu'il n'avait pas reçu jusque-là l'ordre d'incommoder en rien la personne ou la correspondance de n'importe quel membre du Congrès. Mais ses chefs furent d'un autre avis et n'approuvèrent pas cette conduite ; sur leur ordre, Barbaczy adressa le 22 à Albini une seconde lettre, dans laquelle il lui disait qu'il ne pouvait répondre de la sûreté du corps diplomatique à Rastadt, attendu que, depuis le départ de Metternich, cette ville n'était plus considérée comme devant être préservée des dangers de la guerre par la présence d'un Congrès. Là-dessus, la Députation se réunit une dernière fois le 23 avril, et décida qu'en de telles circonstances la négociation de paix ne pouvait être continuée. Le tumulte de la guerre remplissait de plus en plus le pays ; des escarmouches fréquentes avaient lieu entre des détachements fran-

(1) Si j'ai dit précédemment que Vivenot avait publié cet ordre, tandis que Huffer déclare au contraire que Vivenot ne l'a pas publié, il n'y a là qu'une querelle de mots. Vivenot n'a pas reproduit l'ordre mot à mot, mais il en a fait connaître le sens. J'ai complété ce qui lui manque au moyen du livre des protocoles aux archives de la guerre, et d'après le rapport de Eyben.

çais et impériaux, et souvent les paysans se réunissaient aux Autrichiens contre les républicains. La situation des envoyés français devenait plus critique d'heure en heure. Ils envoyèrent donc le 25 avril à la Députation une note par laquelle, après avoir protesté contre les actes de violence déjà commis, ils exprimaient l'intention de quitter Rastadt avant trois jours et de se rendre à Strasbourg, où ils seraient toujours prêts à reprendre la négociation.

On ignorait cela au quartier général autrichien, bien que, dans le même moment, on y décidât que le séjour des envoyés français à Rastadt ne pouvait se prolonger davantage. Ce même 25 avril, l'archiduc Charles envoya au colonel Barbaczy l'ordre d'occuper Rastadt et d'obliger les Français à partir dans les vingt-quatre heures, mais d'agir d'ailleurs avec beaucoup de sagesse et de prudence. Du moment que l'on avait toujours l'intention de s'emparer des papiers des envoyés, cette mesure ne pouvait avoir été inspirée que par une certaine impatience; nous verrons plus tard, en effet, que Charles entrevoyait alors la perspective de se rendre sur un autre point du théâtre de la guerre, et dès lors il devait souhaiter d'en finir le plus promptement possible avec l'affaire de Rastadt. Il est clair du reste, et Thugut plus tard a appuyé sur ce point, que l'occupation de Rastadt s'accordait mal avec le projet d'enlever les archives. Si l'on avait attendu tranquillement le départ des envoyés, et si on les avait ensuite fait arrêter sur la route par une patrouille qui aurait saisi leurs papiers, on eût pu très facilement faire taire tous les griefs en désavouant un lieutenant trop zélé. Mais l'ordre d'occuper Rastadt mettait un commandant supérieur en contact officiel avec la délégation française et tout le personnel du Congrès : des discussions et des explications diverses étaient inévitables, et la responsabilité des suites de la mesure s'accroissait considérablement. Aussi l'archiduc crut-il bon de joindre à son ordre une instruction sur la manière dont Barbaczy devait répondre aux questions et aux griefs d'Albini. « J'ai la mission de poursuivre l'ennemi aussi loin que possible, devait déclarer le colonel. Je dois d'autant moins hésiter à m'y conformer, que les hostilités ouvertes par les Français ont repris leur cours, et que la situation entre la France et l'Allemagne est redevenue ce qu'elle était avant les négociations. » L'archiduc, qui

dès le premier ordre donné à Barbaczy avait interdit toute insulte personnelle envers les envoyés, ne voulait sans doute qu'établir formellement par là que la neutralité du siège du Congrès avait cessé, et que les personnes qui s'y trouvaient réunies n'avaient plus aucun caractère diplomatique. De là semblait donc ressortir le droit de retenir les archives de la délégation, et trois jours plus tard l'archiduc écrivit au général Kospoth, chef du colonel, que Barbaczy ne devait s'engager dans aucune correspondance diplomatique, et s'en tenir absolument à sa déclaration. « M. le colonel, continuait Charles, peut répondre aux questions qui lui seront adressées que le retour des envoyés français en France s'accomplira sûrement et sans obstacle ; mais qu'on ne peut tolérer plus longtemps leur présence dans le pays occupé par notre armée. Pour ce qui regarde la correspondance des ministres français, il ne faut rien promettre, et s'efforcer au contraire de s'emparer des paquets pour nous les envoyer, ainsi que cela s'est fait hier. » Ces derniers mots ont trait aux papiers d'un courrier d'ambassade français que les hussards avaient saisis le 25.

Lorsqu'il écrivait cette lettre à Kospoth le 28 avril, l'archiduc ne soupçonnait pas quelle interprétation funeste ses officiers donneraient quelques heures plus tard aux ordres par lesquels il leur avait enjoint le 25 de procéder à l'égard des Français selon les règles du droit militaire (1).

Pendant que ces dispositions se prenaient du côté de l'Autriche, l'inquiétude et l'agitation allaient toujours croissant à Rastadt. Lorsque, le 25, leur courrier fut arrêté en dépit de son passeport et conduit au quartier général de l'archiduc, les envoyés ne doutèrent plus que l'inviolabilité que leur assurait le droit des gens ne fût officiellement méconnue. A une nouvelle protestation faite par la Députation, Barbaczy se contenta de répondre qu'il avait soumis le cas à l'autorité supérieure. Le 26, les envoyés lui dépêchèrent le comte Bernstorff, conseiller de légation prussien, et le ministre badois Edelsheim, pour lui demander formellement si la sécurité des personnes et des correspondances était garantie à la délégation française, ce à quoi le colonel répondit avec une mauvaise

(1) Huffer a fait remarquer avec raison que c'est cet ordre du 25 avril et non, comme je l'avais d'abord supposé, celui qui avait été reçu le 17, qui, mal compris, a amené la catastrophe.

humeur évidente qu'il ne pouvait et ne voulait rien dire, mais qu'il enverrait à ses chefs la lettre de MM. les Allemands (1). Là-dessus, les Français fixèrent leur départ au 28 dans la matinée. S'ils avaient persisté dans ce dessein, ils auraient vraisemblablement été sauvés (2); mais, au moment où ils allaient monter dans leurs voitures déjà chargées, leurs collègues allemands, inquiets pour leur sûreté, les pressèrent si sérieusement d'attendre au moins la réponse de l'Autriche à la dernière protestation, qu'ils se décidèrent à suspendre leur départ. Cependant la réponse ne vint pas, et Bonnier, qui était d'une nature concentrée, chagrine et irritable, insista pour que l'on ne cédât pas à une crainte mesquine et pour que l'on partît le jour même, ainsi que la dernière note l'avait annoncé. En conséquence, le ministre de Mayence envoya vers onze heures une ordonnance badoise à Gernsbach, pour demander de nouveau si les ministres français pouvaient voyager sans obstacle. Le trajet, à cheval, n'était que de deux heures; la déclaration de l'autorité militaire pouvait donc arriver peu après trois heures; cependant le temps s'écoula, la nuit commençait à tomber, et l'ordonnance ne reparaissait pas. Quel était le motif de ce retard?

Ce jour-là, vers midi, Barbaczy dînait avec plusieurs autres convives au presbytère de Gernsbach, lorsqu'on lui remit une lettre dont la lecture lui causa une vive émotion; il quitta la table, annonça que des affaires de service le réclamaient, et dit à son hôte, en prenant congé de lui, que jamais dans sa vie il n'avait eu à accomplir une mission aussi désagréable que celle qu'il venait de recevoir (3). Il monta immédiatement à cheval avec quelques officiers et une troupe de hussards, et se dirigea vers la route de Rastadt. Aussitôt le bruit qu'il s'agissait des envoyés français se répandit dans Gernsbach (4). Barbaczy s'arrêta à moitié chemin entre Gernsbach et Rastadt, au village de Rothenfels, où il s'établit d'abord

(1) Rapport authentique, annexe 4.

(2) Personnellement, je le crois, ils auraient été épargnés; mais ils auraient toujours été arrêtés et leurs papiers enlevés, car Albini était dans l'erreur s'il croyait (Huffer, II, 252, note) que les patrouilles autrichiennes avaient quitté le 28 les environs de Rastadt.

(3) Déposition du doyen Hitzig, un des convives; Reichlin-Meldegg (meurtre des envoyés, p. 23).

(4) Déposition du batelier Zabern, qui était témoin; Martens, *Nouvelles causes célèbres*, II, 127.

au presbytère; mais ensuite il se rendit à l'hôtellerie, parce que, dit-il, il attendait plusieurs estafettes pendant la nuit et ne voulait pas être une gêne pour M. le pasteur (1). Un peu plus tard, celui-ci le trouva dans sa chambre, marchant de long en large avec agitation, et tenant des discours énigmatiques. Il retint longtemps le pasteur, sous le prétexte que des nouvelles importantes allaient arriver, et enfin il s'écria : « Barbaczy, que dira le monde de ta vieille tête (2)? » Cependant le capitaine Burkhard, dont le détachement s'était augmenté dans le chemin, arriva vers sept heures à Rastadt, où il entra, suivi de cinquante hommes; il fit occuper par ceux-ci toutes les portes et toutes les issues de la ville, avec l'ordre, qui s'étendit bientôt à tous les habitants, de ne pas laisser sortir un seul membre du corps diplomatique. Toutefois il envoya aux Français une lettre de Barbaczy, par laquelle il leur était enjoint de quitter Rastadt dans les vingt-quatre heures. Les envoyés résolurent donc de partir sans délai, pressés surtout par Debry, qui tenait à rester dans les limites du délai fixé par eux. Ils se mirent en route avec huit voitures; mais, à la porte, le passage leur fut refusé; ils revinrent au château fort surpris, et au bout de quelque temps le capitaine leur déclara que c'était par oubli qu'ils n'avaient pas été exceptés de l'ordre général donné à la sentinelle. Cependant cet événement fournit aux plénipotentiaires un prétexte pour demander une escorte. Après une longue attente, il leur fut répondu qu'on ne pouvait la leur donner, mais qu'ils ne trouveraient aucun obstacle sur leur route. Roberjeot et les femmes auraient volontiers attendu jusqu'au lendemain matin; quant à Debry, s'appuyant toujours sur le point d'honneur, il insista pour qu'on partît sur-le-champ, et il fut soutenu par Bonnier, qui était très excité et redoutait quelque violence à Rastadt; il fut donc décidé vers dix heures que l'on allait partir, sans escorte, par une nuit obscure et pluvieuse (3).

Le cortège traversa la ville, précédé d'une torche. La route se trouvait ensuite resserrée entre le canal de la Murg et un bois; là, à deux cents pas des dernières maisons, les voitures furent

(1) Zandt, meurtre des envoyés, p. 34. Déposition du pasteur.

(2) D'après les renseignements fournis par Hæberlin, présent à Rastadt. *Archives nationales*, VII, 209, et Gronau, *Vie de Dohm*, p. 254.

(3) V. Huffer, II, 315.

arrêtées tout à coup par un détachement de hussards qui crièrent aux envoyés avec des jurements et des malédictions : « Es-tu le ministre Debry? es-tu Bonnier? es-tu Roberjeot? » et, sur leur réponse affirmative, tous furent massacrés sous les yeux de leurs familles éplorées. Bonnier et Roberjeot moururent sur-le-champ. Debry se fit passer pour mort après les premiers coups, et put, à la faveur de l'obscurité, se cacher dans le bois, d'où il réussit à regagner Rastadt sans être inquiété, pendant que les hussards le cherchaient dans les villages voisins et sommaient le maire de Rheinau de se mettre à sa poursuite. Les autres personnes ne furent pas inquiétées, et reçurent au contraire des hussards l'assurance qu'il ne leur serait fait aucun mal; néanmoins plusieurs eurent leurs bourses et leurs montres volées, et les voitures furent pillées en partie. Cependant quelques fugitifs de la dernière voiture avaient porté la terrible nouvelle à Rastadt, où les diplomates allemands, pleins d'effroi, allèrent trouver le capitaine pour lui demander du secours. Ils eurent d'abord beaucoup de peine à arriver jusqu'à lui; puis il leur dit que c'était un malheureux malentendu, tel qu'il s'en pouvait facilement produire dans l'obscurité, et que les ministres avaient eu tort de voyager de nuit. Et comme l'envoyé du Danemark le serrait de près : « Voulez-vous me soumettre à une inquisition? » s'écria-t-il. Enfin on obtint qu'il consentît à ce que le major badois Harrant, accompagné d'une patrouille autrichienne, se rendît sur le lieu de l'assassinat pour prévenir de nouveaux malheurs. Il trouva les hussards sur le point de faire tourner la ville par les voitures, avec les personnes qui s'y trouvaient encore; lorsqu'il leur ordonna de ramener les voitures à Rastadt, ils déclarèrent qu'elles étaient leur butin, et ce ne fut qu'après une longue résistance qu'ils finirent par lui obéir. Arrivés à la ville, il fallut l'ordre formel du capitaine pour qu'ils laissassent sortir des voitures les malheureuses femmes, qui furent conduites chez les envoyés de Prusse et de Hanovre. Les voitures allaient être emmenées à Gernsbach, lorsqu'on changea d'avis; un haut fonctionnaire badois fut appelé pour les visiter minutieusement, et tous les papiers de l'ambassade qu'elles renfermaient encore, car une partie en avait été détruite par les hussards, furent saisis et livrés au quartier général de l'archiduc, malgré la résistance énergique du ministre de Baden. Pendant ce temps,

les hussards s'étaient répandus dans la ville, se vantant de leur exploit, et montrant avec fanfaronnade les pièces d'or qu'ils y avaient gagnées. Barbaczy revint à Gernsbach le 29 de grand matin, suivi d'une autre troupe et d'une charrette chargée de butin (1), et ici encore les Szeklers parlèrent sans détour du profit que leur avait rapporté leur sanglante expédition.

A Rastadt, les diplomates allemands restèrent réunis toute la nuit; puis, dès les premières lueurs du jour, ils envoyèrent Jordan, secrétaire de la légation prussienne, à Gernsbach, afin de demander à Barbaczy les ordres nécessaires pour que le personnel de l'ambassade française pût s'éloigner sans danger, ainsi que des garanties pour la sûreté des ministres allemands. Plusieurs de ces derniers s'adressèrent même directement au capitaine Burkhard, qui se montra bien disposé, mais qui s'opposa très nettement à ce que les Français fussent accompagnés par des diplomates allemands. Dans le cours de l'entretien, il se laissa aller à dire : « C'est un malheur; mais qu'y faire? Cela ne s'est pas fait par ordre; d'ailleurs, nous aussi, nous avons déjà eu des généraux tués. » Jordan revint vers onze heures; il n'avait pas vu Barbaczy. Lorsqu'il avait déclaré qu'il venait au nom de tout le corps diplomatique de Rastadt, on lui avait répondu que, vînt-il au nom de Dieu le Père et de Dieu le Fils, il ne pourrait pas parler au colonel. Cependant il rapportait une lettre par laquelle Barbaczy exprimait sa douleur de l'attentat nocturne commis par quelques « soldats rapaces », gémissait de la présence de semblables criminels dans les régiments, et consentait à ce qu'une escorte fût donnée aux Français. Ceux-ci partirent alors aussi promptement que possible; Jordan et Harrant furent seuls autorisés à les accompagner jusqu'au Rhin, et purent se convaincre par leurs propres yeux qu'un bateau les conduisait sains et saufs sur l'autre rive. Rien ne s'opposait plus dès lors au départ des envoyés allemands. La plupart d'entre eux se rendirent à Carlsruhe, où, dès le 1er mai, Dohm et ses collègues firent un « rapport authentique » contenant le récit exact et détaillé du crime commis sous leurs yeux.

On comprend qu'un attentat aussi inouï dut produire une vive émotion, surtout en Allemagne, où tout le monde eut le sentiment

(1) Déposition de Zabern.

de la tache qui en rejaillissait sur l'honneur national. En France, au contraire, bien que le gouvernement mît tout en œuvre pour exciter des désirs de vengeance et les faire tourner au profit de ses idées de guerre, la masse du peuple, hostile aux directeurs et aux Jacobins, resta froide et indifférente ; l'opinion publique donna même à entendre que l'instigation d'une telle scélératesse ne pouvait être attribuée à personne au monde plus sûrement qu'aux directeurs eux-mêmes. L'archiduc Charles reçut le 1er mai du général Kospoth, commandant de l'avant-garde, les rapports rédigés le 29 par Barbaczy et Burkhard; le premier contenait ces mots signficatifs : « tout est maintenant terminé » ; mais Burkhard, que les diplomates de Rastadt avaient évidemment éclairé sur la valeur de son œuvre, parlait de bruits qui s'étaient répandus sur l'approche de troupes françaises, et qui avaient poussé ses hommes à attaquer les voyageurs parlant français (1). Charles, surpris et ému au plus haut point, fit arrêter sur-le-champ les deux officiers et tous les hommes qui avaient participé au crime, et nomma une commission d'enquête présidée par le général Spork; puis il écrivit le 2 mai à Masséna, pour lui exprimer sa profonde indignation et lui promettre une satisfaction entière, si l'enquête commencée prouvait la culpabilité de ses avant-postes (2). Pendant ce temps, les archives saisies étaient arrivées à Stockach, où l'examen en montra bientôt que la sanglante expédition avait manqué son but : on n'y trouva ni découvertes politiques considérables ni données qui pussent être utilisées contre les adversaires de l'Autriche ou qui pussent justifier l'attaque commise. On s'empressa de renvoyer les pièces à Strasbourg, à l'autorité française. Du reste, le général Spork et la commission ne restèrent pas longtemps saisis de cette triste affaire. Lorsque Thugut reçut l'avis de l'archiduc, il entra dans une violente colère. « C'est un

(1) Je ne vois nul motif pour douter de ce récit, fait par Lehrbach dans ses entretiens de Munich. J'alléguerai contre Huffer (II, 349) que les rapports des deux officiers n'ont pas été imprimés dans Vivenot (*Congrès de Rastadt*, p. 117), mais seulement la lettre d'envoi, passablement insignifiante, de Kospoth, et que cette dernière a été écrite le 30, tandis que les rapports étaient du 29, comme je l'ai dit avec raison. Pour éviter cette erreur, Huffer n'aurait eu qu'à réfléchir que Kospoth était à Rottweil, à dix lieues allemandes de Barbaczy.

(2) V. sa lettre à Masséna et celle qu'il écrivit à Vienne, dans Reichlin-Meldegg, p. 50, et Martens, p. 138.

fatal événement, écrivit-il le 5 mai à Colloredo, il donne à tous les malintentionnés le meilleur des prétextes pour nous accuser odieusement, car, *après tout, il paraît* que nos hussards ont massacré les députés français que tout l'Empire avait reconnus et avec lesquels on a négocié pendant si longtemps. » Il exprimait ensuite l'étonnement que lui causait l'occupation militaire de Rastadt, et terminait en disant qu'il importait que l'enquête fût faite, ouvertement, d'une *manière authentique* et dans toutes les règles; qu'il fallait, par conséquent, enjoindre à l'archiduc de se borner à l'arrestation de tous les suspects, et que, du reste, il serait peut-être bon de confier à Lehrbach la conduite de cette affaire (1). L'archiduc fut donc informé qu'une enquête faite par l'autorité militaire seule n'était pas suffisante, et qu'il fallait la suspendre. Les pièces auxquelles elle avait déjà donné lieu furent envoyées à Vienne.

Là on prit, et avec raison, le temps de réfléchir mûrement sur la meilleure marche à suivre dans cette affaire importante. Bien qu'il fût certain que l'archiduc, loin de commander le meurtre, avait au contraire donné des ordres réitérés en vue de garantir la personne des envoyés, une instruction officielle n'en avait pas moins prescrit de les arrêter pour s'emparer de leurs archives et de leurs « paquets », et, comme cette mesure était contraire à toutes les règles du droit des gens, la responsabilité de tout malheur arrivé, même involontairement, par suite de son exécution, retombait sur ses auteurs. A cela se joignait la fatale lettre écrite par l'archiduc le 25 avril. Lehrbach dit avec raison quelques jours plus tard, après l'avoir lue : « J'ai vu tout de suite que cette lettre n'était pas nette; il est étonnant que le duc n'ait pas pris plus de précautions; c'est toujours ce qui arrive quand ces grands seigneurs signent des ordres sans les lire. » Nous avons vu que l'auteur de la lettre n'avait eu, le 25 comme le 28, qu'une seule pensée, celle de bien établir le droit de saisir les archives de l'ambassade, en refusant désormais tout caractère diplomatique aux envoyés; mais les termes de la lettre étaient tels, que celui auquel elle était adressée pouvait y voir la déclaration que tout

(1) Vivenot a fait imprimer cette lettre trois fois : dans le 43e vol. des Archives pour servir à l'histoire de l'Autriche, dans l'histoire du Congrès de Rastadt, et dans la Correspondance intime de Thugut.

Français qu'il rencontrerait, fût-ce un envoyé, devait être traité en ennemi. Est-ce d'après cela seulement, comme l'admet Vivenot, que Burkhard et ses gens, dans leur haine soldatesque de tous les Jacobins, sont tombés sur les envoyés, ou la lettre de l'archiduc leur a-t-elle été interprétée dans un sens criminel par une tierce personne? C'est ce que nul ne sait encore; mais là est le seul point resté obscur dans ce sombre événement. La conduite de Barbaczy au dîner du 28 à Gernsbach, et le soir à Rothenfels, appuie la dernière supposition, non moins que l'accomplissement de la catastrophe elle-même, car il est remarquable qu'au milieu de cette affreuse confusion on soit resté fidèle à la consigne de ne mettre à mort que les trois envoyés, et pas un autre des Français présents. Qui a été alors cette tierce personne instigatrice? C'est ce qu'on ne peut établir par des preuves certaines. Est-ce Fassbender, l'influent secrétaire de Charles, que Thugut avait toujours jugé défavorablement, et qui le premier a saisi au vol et répandu le bruit que le meurtre avait été commis non pas par des hussards autrichiens, mais par des émigrés français? Est-ce le chef de l'état-major de Kospoth, le colonel Meyer de Heldenfeld, qui, le 17 avril, a remis à Barbaczy le premier ordre relatif à l'ambassade, et s'est vanté plus tard d'avoir dirigé l'attentat? Cela ne saurait être décidé d'après les matériaux connus jusqu'ici. Il est, du reste, indifférent pour la postérité que ce malfaiteur subalterne se nomme Meyer, Fassbender ou Burkhard. La question intéressante au point de vue historique, celle de savoir quelle part les organes dirigeants du gouvernement autrichien ont eue à l'accomplissement de la catastrophe, peut aujourd'hui être considérée comme résolue. Ils n'ont pas voulu le meurtre, mais leur complot illégal contre les archives de l'ambassade, et la rédaction obscure de l'ordre décisif, l'ont rendu possible et l'ont provoqué. Il n'est pas étonnant qu'à Vienne, dès que cette situation fut nettement établie, on se soit résigné à accepter en silence tous les bruits fâcheux, plutôt que de faire connaître le véritable état des choses dans tous ses délicats détails.

Le 13 mai, Thugut fit rejeter une motion du vice-chancelier de l'Empire qui demandait que des officiers français fissent partie de la commission qu'on allait instituer; il craignait que le Directoire n'y envoyât des hommes vindicatifs et insolents; mais il fut d'avis,

en revanche, qu'on pouvait inviter les envoyés allemands présents à Rastadt au moment de l'événement à prendre part à l'enquête, ou au moins à communiquer par écrit à la commission les circonstances qui leur étaient connues. Sur ces entrefaites, le « rapport authentique » arriva à Vienne, ainsi qu'un article de journal d'un écrivain nommé Lange, alors au service de la Prusse. Le premier, à la vérité, ne contenait pas une syllabe sur les auteurs du meurtre, mais des faits tels qu'il les exposait ressortait pour tous les lecteurs la conviction que les hussards szeklers avaient accompli le crime sur l'ordre de leurs chefs; quant à Lange, il ne se gênait pas, et parlait bien nettement d'ordres donnés par le gouvernement autrichien. Thugut en adressa le 15 mai de vives plaintes à Berlin, et le 24, dans une dépêche à Cobenzl, il s'efforça d'affaiblir l'effet de ces récits désagréables. Beaucoup de gens, dit-il, pensaient que les auteurs du crime étaient des brigands souabes, ou des émigrés français déguisés en hussards. Telle fut dès lors la version officielle, que Fassbender entre autres communiqua au chambellan de Danemark, de Eyben, bien qu'avec de prudents détours, et en passant sous silence les rapports du 29 avril et la lettre de l'archiduc du 2 mai (1). Pour mieux prouver encore la tranquillité de conscience du gouvernement autrichien, Thugut proposa le 28 mai l'envoi à la Diète de Ratisbonne d'un décret impérial, lequel fut en effet expédié le 6 juin. L'Empereur y exprimait sa vive indignation au sujet de l'attentat, se montrait douloureusement ému des bruits calomniateurs qui s'étaient déjà répandus, et demandait que l'Assemblée de l'Empire non seulement chargeât quelques-uns de ses membres d'assister à l'enquête, mais encore conseillât, avec une noble et patriotique sincérité, tout ce qui lui semblerait opportun dans cette grave question. La Diète décida, le 14 et le 15 juin, que la discussion serait renvoyée à un mois, afin de pouvoir dans l'intervalle s'entendre avec le commissaire impérial sur le véritable sens du décret, et elle fit de son côté un certain nombre de propositions relatives à la marche à suivre, parmi lesquelles se trouvait celle d'inviter des officiers français, déjà rejetée par Thugut. Cependant le commissaire impé-

(1) Plus tard, dans son histoire de la guerre de 1799, l'archiduc se contenta de déclarer que l'origine de cette catastrophe n'était pas encore connue.

rial sut si bien présenter à la Diète les vœux de son gouvernement, qu'au bout de deux mois la négociation aboutit à décider que la Diète s'en remettait en toute confiance à la sagesse de Sa Majesté Impériale pour la conduite de cette affaire.

A Vienne, l'enquête, poursuivie naturellement sans grande énergie, se prolongea jusqu'au mois de mai 1801, c'est-à-dire quelques semaines après la conclusion de la paix entre la France d'une part, et l'Autriche et l'Empire de l'autre. Barbaczy fut alors nommé général et Burkhard major, après quoi tous deux furent mis à la retraite (1). Les pièces de la commission d'enquête, si toutefois il en a jamais existé, ont disparu. La seule mention de l'attentat dans les cercles gouvernementaux de l'Autriche connue depuis lors (2) date de l'année 1804 ; c'est une lettre confidentielle du comte Louis Cobenzl, alors ministre des affaires extérieures, au ministre de cabinet comte Colloredo. « Les officiers de l'état-major général chargés du travail relatif à la dernière guerre ont, dit-on, entre les mains des papiers qui les mettraient en état de découvrir dans les plus petits détails ce qui a amené ce triste événement ; on prétend même qu'il s'y trouve un billet de Thugut qui l'impliquerait dans cette affaire ; cette dernière assertion, remarque Cobenzl, semble être, à la vérité, une calomnie inventée par la malveillance ; quoi qu'il en soit, conclut-il, des papiers qui montrent ce qu'est cette malheureuse affaire ne devraient pas être vus par tant de monde, et devraient être séparés des autres actes de la guerre. » Il est difficile de ne pas conclure de ces lignes que Cobenzl croyait bien à l'existence d'une lettre de Thugut parmi les papiers ; ce qu'il qualifie de calomnie est la « dernière assertion », celle qui dit que la lettre trahit dans son auteur un complice du meurtre. Il ressort des lettres de Cobenzl que les ministres autrichiens savaient très bien à quoi s'en tenir sur l'événement, et qu'ils étaient, pour cela même, résolus d'empêcher que cette connaissance se répandît au dehors. Cobenzl confirme par là d'une manière authentique ce qui se laissait déjà supposer, c'est-à-dire que la prompte interruption de l'enquête commencée dès la première nouvelle ne doit pas être attribuée à la négligence, mais à un plan mûrement

(1) Muller, *Meurtre des plénipotentiaires*, p. 25, d'après les communications extraites des pièces par Vivenot.
(2) Vivenot, *Congrès de Rastadt*, p. 371.

combiné. Après avoir ainsi suivi la marche de l'événement dans tous ses détails, tels que les font connaître les documents de Vienne, de Munich et de Rastadt, il n'est plus besoin que nous réfutions une à une les nombreuses suppositions faites jusqu'ici relativement aux auteurs de l'attentat. Nous savons que le soupçon s'est étendu au loin et dans de nombreuses directions, accusant tour à tour Louis XVIII, d'obscurs émigrés français, la reine de Naples, Thugut, Lehrbach, Pitt, Jean Debry, le Directoire français. Pour faire apprécier à leur valeur ces diverses hypothèses, il suffit de ce simple fait qu'elles se présentent toutes sans l'ombre d'une preuve et n'ont été imaginées que dans le désir d'expliquer un fait jusque-là inexplicable. Dans son ardeur d'invention, l'imagination ne réfléchit pas que la critique aussi bien que la morale défendent d'accuser des morts, sans preuves certaines, d'un meurtre deux et trois fois qualifié. Au moindre examen, toutes ces suppositions tombèrent devant des impossibilités matérielles ; deux seulement étaient soutenues au moins par de demi-indices, ce furent celles qui s'élevèrent contre Lehrbach et contre Jean Debry. Lehrbach aurait dit confidentiellement à son secrétaire, à Munich, qu'il avait ordonné aux hussards de houspiller quelque peu les Français, sur quoi les imbéciles avaient frappé raide. Les protocoles de Munich, publiés par moi, ont exposé d'une manière frappante la fausseté de cette donnée et la non-participation de Lehrbach à l'attentat. Pour ce qui concerne Jean Debry, la veuve de Roberjeot l'aurait, d'après les rapports de Roux, diplomate prussien, maudit comme le meurtrier de son malheureux mari, et aurait accusé le Directoire de haine contre les deux victimes. Si elle a réellement formulé cette dernière accusation, elle était dans l'erreur, car Roberjeot était précisément lié avec Merlin et Talleyrand, comme Bonnier était l'ami de Barras et de Rewbell (1). Quant à Debry, il est facile de découvrir pourquoi elle l'aurait accusé d'être la cause de tout le mal : elle et son mari avaient été d'avis, dans la fatale soirée, de différer le départ, et c'était Debry qui, en conseillant et en obtenant que l'on partirait sur-le-champ, les avait tous conduits au-devant des meurtriers (2).

(1) Voir plus haut, p. 255, et Hüffer, II, 338 et suiv.

(2) Wegele, *Journal historique*, v. 46, p. 193 et suiv., a complètement réfuté la dernière reproduction faite par Bœhtlingk, *Vie de Napoléon*, de l'accusation dirigée contre Debry.

Le livre de Helfert, sur l'assassinat des envoyés, a le mérite incontestable d'être un recueil de matériaux obtenus par de laborieuses recherches; mais c'est vainement que l'auteur essaye d'attribuer le meurtre à une demi-douzaine de bandits déguisés en hussards, tandis que les vrais hussards se seraient bornés exclusivement à emmener les voitures sans maîtres. Cette donnée ne se discute même pas. Il combat longuement aussi l'opinion que la saisie des archives de l'ambassade était le but de l'attentat, s'appuyant sur ce que l'Autriche n'avait pour cela aucun motif raisonnable; mais cette assertion ne peut faire qu'un effet presque comique, en présence des faits et des documents trouvés par moi. Huffer reconnaît lui-même que la supposition qu'on voulait arrêter les envoyés pour prendre leurs papiers est non seulement naturelle, mais autorisée au moins en partie par ce que l'on sait jusqu'ici. Cependant il fait encore tout son possible pour révoquer en doute la culpabilité de l'Autriche. Au sujet de l'ordre reçu le 17 avril par le général Barbaczy, il s'étonne que ce dernier ait néanmoins déclaré le 20 à Albini qu'il n'avait pas reçu d'ordre de cette nature, comme si Barbaczy devait se croire obligé de dire toute la vérité aux diplomates de Rastadt relativement aux desseins tramés contre eux. Lorsque l'archiduc ordonne le 28 avril de ne faire aucune promesse rassurante par rapport à la correspondance des ministres français, mais de s'efforcer, au contraire, de s'emparer des paquets, Huffer prétend que l'on ne peut savoir si Charles entend par les « paquets » la correspondance des ministres français, ou d'autres pièces précédemment indiquées au général Kospoth. Par une conséquence naturelle, il ne serait pas bien établi alors que l'archiduc eût ordonné la saisie des archives de l'ambassade et l'arrestation des envoyés. Je ne crois pas qu'un seul lecteur impartial donne pareille interprétation à la phrase ci-dessus, d'autant plus que l'intention de l'archiduc est suffisamment prouvée par le premier ordre, que nous a communiqué Vivenot, et par l'envoi au quartier général des archives saisies. Une autre observation de Huffer n'est pas mieux fondée, si elle a pour but de rendre l'archiduc étranger à toute l'affaire; c'est celle qui rappelle qu'il avait quitté le commandement le 14 avril pour des motifs de santé, et ne l'avait repris que le 26. Nous connaîtrons plus tard la nature de cette maladie, peu dangereuse d'ailleurs; qu'il nous suffise de répondre ici que

Kospoth, durant cet intervalle, a adressé le 23 un rapport à Charles, et que celui-ci a donné des ordres le 25; que, par conséquent, l'archiduc n'a pas perdu de vue la question de Rastadt pendant son indisposition.

Autant que je puis en juger, il reste avéré que les chefs autrichiens ont voulu arrêter les envoyés pour saisir leurs papiers, et qu'une mauvaise interprétation d'un dernier ordre, imprudemment rédigé, a donné aux officiers subalternes un prétexte pour assouvir leur haine contre les Jacobins dans le sang des plénipotentiaires.

PIÈCES JUSTIFICATIVES[1]

I

BARON THUGUT AU COMTE DE COBENZL.

Reçu par estafette le 22. Janvier 1798.

Vienne, le 16 Janvier 1798.

J'ai cru devoir par estafette transmettre à Votre Excellence au moyen des deux Copies ci-jointes les avis que nous venons de recevoir de Rome des fâcheux événements qui y ont eu lieu dans les derniers jours du mois passé. Vous sentirez aisément, Monsieur le Comte, que Sa Majesté n'a pu qu'en être sensiblement affectée : ayant avec raison conçu l'espérance que l'heureux rétablissement de sa paix avec la République françoise feroit jouir désormais l'Italie des douceurs d'un repos chèrement acheté par une longue suite de maux et de souffrances, Sa Majesté ne peut voir qu'avec peine cette partie de l'Europe menacée de nouvelles agitations; la turbulence des Cisalpins et les actes de violence et d'empiétement qu'ils se sont déjà permis contre quelques-uns des Etats limitrophes, allarment avec raison tous leurs voisins, et les vues ultérieures d'envahissement, qu'ils annoncent assez clairement, peuvent d'autant moins paroître indifférentes, que les bornes de cette nouvelle République ont été nominativement fixées par le Traité de Campo Formio, et qu'ainsi les Cisalpins manqueroient essentiellement à l'une et à l'autre des deux grandes Puissances contractantes, s'ils se livroient à des projets d'extension arbitraires et illimités : l'heureux retour de l'amitié et de la bonne intelligence entre l'Autriche et la France devant d'ailleurs inspirer désormais aux deux Gouvernements respectifs des justes égards pour leurs convenances réciproques, Sa Majesté se flatte que le Directoire exécutif de France, loin d'approuver les nouvelles entreprises qu'on semble méditer à Milan, s'employera efficacement à en modérer et reprimer l'effervescence. Quant à l'affligeant incident survenu à Rome même, nous osons esperer qu'il n'aura point d'autres suites désastreuses : au milieu des rapports vagues et en quelque sorte contradictoires, il est sans doute difficile de juger encore des véritables circonstances qui y ont donné lieu, mais il suffit de consi-

(1) En français dans l'ouvrage allemand.

dérer le triste état où le Gouvernement de Rome se trouve réduit, pour qu'il soit impossible de lui attribuer le dessein prémédité de provoquer gratuitement le ressentiment de la République françoise. Ne pouvant se dispenser (?) par les motifs les plus fondés au Pape Chef du Catholicisme et à la conservation de l'Etat de l'Eglise, Sa Majesté ne peut que désirer vivement que la justice et la modération de la République françoise veuillent bien se prêter aux voies d'accommodement et d'une vérification exacte de ce qui s'est passé, offertes avec empressement par la Cour de Rome, et nous osons surtout nous flatter que l'équité et la générosité connues de M. le Général en chef Bonaparte y concourront efficacement.

L'extrait ci-joint des dernières dépêches de M. de Humbourg fera connoître à Votre Excellence que les Agents de la République françoise à Venise ne cessent de suivre jusqu'au dernier moment de leur séjour leur système de dévastation générale, si opposé à l'esprit des Traités et aux sentiments d'une bienveillance réciproque qui doivent régner désormais entre les deux Puissances.

(Chiffre.) Sa Majesté s'en remet à la sagesse éprouvée de Votre Excellence sur le degré d'énergie à mettre dans les représentations relatives à l'affaire de Rome, afin qu'il n'en résulte point de préjudice pour l'état actuel de nos affaires, en nous reservant toutefois les occasions de revenir au besoin par la suite sur le même objet avec plus de force, et en nous assurant au pis aller le droit d'exiger des compensations, et une réciprocité d'avantages en Italie, dans la supposition qu'il fût impossible d'empêcher les Cisalpins de s'étendre au delà des limites que le Traité de Campo Formio leur assigne.

J'ai l'honneur d'être avec la considération la plus distinguée, etc.

II

RAPPORT DU COMTE COBENZL.

Rastadt, le 19 Janvier 1798.

Je crois devoir m'empresser d'annoncer à Votre Excellence que les Plénipotentiaires François, ayant invité M. le Comte de Metternich à une conférence le 17, matin, lui ont déclaré que par ordre de la République ils doivent demander pour base de la paix avec l'Empire la cession de la totalité de la rive gauche du Rhin, en motivant cette proposition par la position actuelle de la France, et la très fausse assertion de la guerre injuste à laquelle elle avoit été forcée. Le Plénipotentiaire de Sa Majesté l'Empereur ne différera pas sans doute d'envoyer à Mr. le Vice-Chancelier de l'Empire le procès-verbal de la conférence, auquel je prends la liberté de me rapporter; il s'est borné quant à l'essentiel de se charger de communiquer cette proposition à la Députation, et de promettre une réponse, après qu'elle auroit été mise en délibération.

J'avois eu l'honneur de mander à Votre Excellence que Treilhard et Bonnier se plaignoient assez hautement de l'inutilité où le manque d'instructions de leur Gouvernement les tenoit ici; il m'en étoit venu des avis encore la veille de leur conférence. Il faut donc de deux choses l'une, ou qu'ils se soyent cru eux-mêmes intéressés à semer ces bruits, pour que leur démarche en soit d'autant plus imprévue, ou que les ordres du Directoire leur soyent arrivés depuis très peu de jours. S'il faut en conclure que Bonaparte ne reviendra plus ici, c'est ce que je ne puis encore décider et qui restera incertain tant que son Secrétaire Perret et son Aide de Camp Lavallet n'auront pas ordre de quitter Rastadt.

J'ai eu le 18. matin une conférence avec le citoyen Treilhard dont je crois de mon devoir de rendre un compte détaillé à Votre Excellence.

Après lui avoir parlé de l'arrivée des ordres pour la retraite des trouppes Françoises de notre territoire en Italie, de la spoliation de Venise, et d'autres objets de cette nature, dont je rends compte dans mes apostilles, je lui dis que Mr. le Comte de Metternich m'avoit fait part de leur conférence de la veille; que je ne pouvois lui cacher ma surprise sur la proposition faite à l'Empire au nom de la République Françoise de la cession de la totalité de la rive gauche du Rhin, tandis que dans les articles secrets du Traité de Campo-Formio il n'étoit question que d'une partie de ce même territoire dont l'étendue avoit été fréquemment discutée et strictement spécifiée. Treilhard me répondit que d'un autre côté aucun des articles du Traité de Campo-Formio n'étoit contraire à cette proposition; que sans la possession de la totalité de la rive gauche du Rhin, la paix avec l'Empire seroit toujours précaire, que par conséquent il espéroit que ce même Empire entendroit assez ses intérêts, et seroit assez bien conseillé pour donner les mains à une condition, dont la République Françoise ne se départiroit absolument pas.

Je priai Treilhard de bien observer, et de rappeller à son Gouvernement, que les engagements que S. M. l'Empereur avoit contractés par les articles secrets de Campo-Formio, de consentir et d'engager l'Empire par ses bons offices à des sacrifices pour la France, de n'employer pour la défense du dit Empire que son simple contingent, ne concernoient uniquement que les pays clairement désignés dans le premier des articles secrets, et que relativement à toute demande ultérieure, Sa Majesté étoit entièrement libre de prendre tel parti qui lui conviendroit. Treilhard fut obligé de l'avouer; mais il ajouta que l'article 7 pouvoit déjà faire présager cette demande, ainsi que l'adhésion de notre Cour. Je lui observai que ce n'étoit que dans le cas où nous serions assurés d'un équivalent parfaitement à notre convenance. Treilhard me dit qu'il étoit prêt à recevoir toute proposition que je voudrois faire à cet égard. Je lui répondis que je n'étois autorisé à aucune, que comme c'étoit une chose entièrement nouvelle, je n'avois d'autre parti à prendre que d'envoyer un Courier à ma Cour, pour lui rendre compte de la proposition Françoise, indépendamment du rapport qu'en fera Mr. le Comte de Metternich et demander des ordres en conséquence; que cette innovation à ce qui avoit été convenu fermoit aussi la bouche

à Mr. le Comte de Lehrbach et l'empêchoit d'appuyer la demande de la France, comme il l'auroit fait sur-le-champ, si on s'étoit borné à la teneur du Traité; que par conséquent, si même on pouvoit tomber d'accord de ce que présageoit le dit article 7, il me semble qu'il auroit été préférable de commencer par là avant de s'adresser à l'Empire, pour que les parties contractantes du Traité de Campo-Formio puissent y tenir un langage uniforme. Treilhard me soutint que les deux négociations pouvoient marcher de pair. Il trouva au reste tout simple que j'envoye un Courier à ma Cour pour demander des nouvelles instructions.

Je priai Treilhard de m'expliquer comment on devoit entendre sa demande de la totalité de la rive gauche du Rhin, que j'espérois au moins que les possessions Prussiennes en étoient exceptées, puisqu'il étoit dit, article 9, que la République Françoise en feroit la restitution au Roi de Prusse et que les deux parties s'étoient mutuellement garanties que ce Prince ne feroit aucune acquisition; que l'on pouvoit bien présumer que la cession de la totalité de la rive gauche du Rhin avoit été plusieurs fois discutée à Udine, quoique les ordres de ma Cour ne m'ayent pas permis d'y donner les mains; que le Général Bonaparte ne me l'avoit jamais présentée qu'avec l'exception des Etats du Roi de Prusse, pour qu'il n'y ait rien de changé à ses possessions telles qu'elles étoient avant la guerre.

Treilhard repliqua que la rive gauche du Rhin, sans les Etats du Roi de Prusse, formoit une limite si incommode pour les deux parties, qu'elle étoit absolument impracticable; que la France consentiroit à lui restituer ses possessions s'il vouloit les accepter, mais qu'en cas contraire elle ne pouvoit pas l'y forcer. Je répliquai que sans doute le Roi étoit bien le maître de prendre ou de laisser ses possessions, mais que la République Françoise ne pouvoit pas permettre, sans manquer à ses engagemens envers l'Empereur, que la Cour de Berlin fit une acquisition quelconque. Le Plénipotentiaire François voulut me soutenir que l'un étoit une suite de l'autre, et que ce n'étoit que dans le cas où on lui rendroit ses Pays d'outre-Rhin, qu'elle devroit renoncer à toute acquisition; mais je prouvai par le texte même de l'article 9 et par ce que contient l'article 10 que dans tous les cas possibles le Roi de Prusse étoit exclu d'une acquisition quelconque, et que faire dépendre cette stipulation expresse de la volonté de la France de garder, ou du Roi de Prusse de ne pas reprendre ses possessions, c'étoit la rendre tout à fait illusoire. J'ajoutai qu'il s'en falloit de beaucoup que l'Autriche se trouvât à la fin de la guerre dans un état équivalent de celui dans lequel elle l'avoit commencée, et que par conséquent, outre l'engagement solemnel contracté avec nous, je ne voyois pas quel intérêt auroit la France d'augmenter la Puissance Prussienne, lorsque celle de l'Autriche étoit plutôt diminuée; que dans le nouvel ordre des choses, la République Françoise pouvoit plus aisément se trouver en collision avec la Prusse qu'avec nous.

Treilhard me dit que la Prusse n'augmenteroit en rien ses forces, si on ne lui donnoit que le juste équivalent de ce qu'elle cédoit à la France. Il rehaussa de beaucoup comme à son ordinaire les avantages que procureroit à la Monarchie Autrichienne la nouvelle situation de ses

limites; il ajouta que le meilleur moyen que l'on pourroit prendre pour terminer promptement les affaires actuellement sur le tapis, seroit qu'en se dépouillant de toute part des anciens préjugés, on cherchât à convenir entre les trois principales Puissances l'Autriche, la France et la Prusse, des principales bases de la paix avec l'Empire germanique, qu'il faudroit arranger d'abord ce qui concernoit les possessions de ces trois Puissances, et établir également les grandes masses des principaux dédommagements pour les Etats d'Empire, ensuite abandonner le reste de la négociation à une discussion plus longue, mais moins importante.

Votre Excellence nous a prescrit à Mr. le Comte de Lehrbach et à moi de préparer les voyes à un tel accord entre les susdites trois Puissances, en nous recommandant en même temps les plus grandes précautions pour que la Prusse ne puisse faire aucun mauvais usage des ouvertures qu'elle irait recevoir de nous; ces justes appréhensions ont déterminé Votre Excellence dans les instructions que nous venons de recevoir, à nous interdire même toute première démarche de notre part envers les Prussiens. Il m'a paru que le meilleur moyen d'amener les choses au point de cet accord, sans fournir à la duplicité Berlinoise l'occasion de nous compromettre, étoit de laisser quelque espoir aux Plénipotentiaires François de ne pas nous y réfuser; que de cette manière nous ne risquions rien du côté de la Prusse, et qu'en cas de refus de sa part, nous la mettions en collision avec la France, intéressée à accélérer l'issue de cette affaire.

En conséquence, je dis à Treilhard que ministériellement je ne pouvois que réclamer la stricte exécution du Traité, rendre compte à ma Cour des innovations que vouloit y faire la République Françoise, et attendre ce que Sa Majesté voudroit m'ordonner là-dessus; mais que d'après mon avis particulier, je croyois qu'une négociation pareille ne seroit pas impossible, que nous avions déjà prouvé combien nous savions nous dépouiller de toute ancienne haine ou animosité, que nous n'en voulions nullement à la Cour de Berlin, et que nous n'avions aucune intention de lui nuire; que nous désirerions seulement nous prémunir contre le mal qu'elle pourroit être tentée de nous faire.

Le Plénipotentiaire François parut recevoir avec plaisir cet indice de disposition de notre part à un pareil concert; j'y ajoutai encore qu'il ne devoit regarder que l'objet présentement sur le tapis, et que par conséquent il ne changeoit rien aux rapports politiques plus particuliers qui pouvoient résulter entre nous et la République Françoise de la nouvelle position de nos limites respectives.

Treilhard m'ayant dit dans le cours de la conversation que les Prussiens témoignoient déjà les plus vives allarmes de ce qu'ils avoient pu pénétrer de nos projets d'aggrandissement en Allemagne, et du parti que pourroit tirer la Monarchie Autrichienne de la concentration de ses possessions, je lui observai que, si la Prusse apportoit un tel esprit dans la négociation projetée, il étoit impossible que l'on s'accordât; que mon Maître ne consentiroit jamais à aucune innovation au Traité de Campo Formio, à moins d'être en possession d'un équivalent complet de ce qu'acquerreroient les deux autres Puissances, non seulement pour la valeur de l'acquisition, mais encore pour les avantages de sa localité;

que la totalité de la rive gauche du Rhin vaudroit à la France au delà de deux millions d'habitants (c'est ce que prouve la spécification ci-jointe rédigée par le S^r. Taulphoeus); que la Prusse, qui affectoit de porter si haut nos très-minces dédommagements de la perte de la Lombardie, des Pays-Bas et du Brisgau, ne devoit pas oublier combien par le second partage de la Pologne elle avoit acquis d'avantages par la réunion des parties détachées de sa Monarchie, qui étoit bien autre chose pour elle que ce que pouvoit nous valoir le territoire jusqu'à l'Inn. J'assurai que ma Cour préféreroit à tout, que l'on s'en tînt strictement aux stipulations du Traité de Campo Formio et que, si on vouloit y apporter des altérations, elle n'entendroit jamais que ce fût à son détriment.

Je cherchai à savoir de Treilhard ce que les Ministres du Roi lui avoient fait connoître de leurs vues pour leurs indemnisations, mais il prétendit n'être jamais entré en explication avec eux là dessus.

Je lui observai aussi que, si jamais nous pouvions consentir à de pareils dédommagements pour le Roi de Prusse, il faudroit apporter la plus grande attention à ce qu'ils n'augmentassent pas les points de contact, qui n'étoient déjà que trop considérables entre l'Autriche et la Prusse, en quoi j'avois particulièrement en vue les notions qui m'étoient revenues des projets du Roi sur l'Evêché d'Eichstedt, la ville de Nuremberg, et d'autres aggrandissements en Franconie. Le Plénipotentiaire François me dit que c'étoit une chose à arranger dans la négociation.

J'observai aussi que les convenances des trois Cours une fois arrangées, un des points essentiels qu'il faudroit stipuler, étoit l'existence et lesdédommagements des trois Electeurs ecclésiastiques, dont dépendoit le maintien de la Constitution germanique. J'en détaillai de nouveau les avantages, même pour la politique bien entendue de la France. Je trouvai moins d'opposition à cet égard que toutes les autres fois que cette matière avoit été agitée.

Treilhard ayant dit ensuite qu'il prévoyoit les plus..... clameurs contre notre aggrandissement en Allemagne, je lui objectai qu'elles ne pouvoient être plus fortes que celles que l'on entendoit déjà sur la perte de la rive gauche du Rhin. Non, dit-il, on s'y attendoit de notre part, et je vous assure que sans cette rive gauche du Rhin, on n'obtiendroit jamais la ratification du Conseil des 500. Mais, lui dis-je, comment expliquez-vous d'après cela l'extrême joye que l'on a témoignée en France à la première publication de la paix, par laquelle on n'avoit nulle connoissance de ce qui concernoit Mayence et la partie de la rive gauche du Rhin désignée dans les articles secrets? C'est bien pour cela, répondit-il, que nous avons été obligés de laisser transpirer dans le public quelques notions sur ce que nous acquérions en outre.

Je convins avec le Plénipotentiaire François que l'arrangement général auroit été sujet à moins de difficultés, si Bonaparte avoit voulu accepter ma proposition de fixer la totalité de notre dédommagement en Italie. Il me répondit d'abord, qu'à présent que le Traité étoit fait, la chose étoit encore plus impraticable; aussi, repliquai-je, je n'en parle que comme d'un fait historique. Je ne lui en détaillai pas moins les motifs qui auroient dû porter la France elle-même à désirer que nous nous aggrandissions en Italie de préférence à l'Allemagne; mais, me dit

Treilhard, alors la République Cisalpine seroit détruite; elle est affiliée à la France, et l'une ne peut plus subsister sans l'autre. La République Cisalpine auroit toujours subsisté, répondis-je; il ne s'agissoit que de la borner à peu près à ce qui étoit spécifié pour elle dans les Préliminaires de Leoben, et d'ajouter à la frontiere que ces mêmes Préliminaires nous assignoient, Venisé et les trois Legations. Ce seroit peut-être encore une chose à examiner, me répondit Treilhard.

Etonné de ne plus rencontrer sur notre aggrandissement en Italie l'impétueuse résistance qu'il m'avoit montrée toutes les fois que j'avois voulu toucher cette corde, je craignis un moment que peut-être son plan actuel seroit, en détruisant la Cour de Rome, de nous laisser prendre sur la Cisalpine, qui se dédommageroit par les terres de l'Eglise. Je cherchai donc à faire tomber la conversation sur les fâcheux événements arrivés récemment à Rome. Je témoignai combien ils m'avoient fait de peine, mais j'ajoutai que tout sembloit cependant prouver que le Gouvernement, et surtout le St. Père, n'y étoient pour rien. Treilhard me soutint le contraire avec chaleur. J'observai que sans doute la république françoise.... une satisfaction éclatante, mais qu'elle ne devoit pas consister dans la destruction du St. Siége, dont la conservation intéressoit trop les Cours Catholiques, et particulièrement la mienne, que ce qui venoit de se passer hâteroit probablement la fin du Pape actuel, et qu'il faudroit alors que l'Autriche et la France s'entendissent pour lui donner un successeur qui convînt également à l'une et l'autre Puissance. Le Plénipotentiaire François parut se ranger à mon avis.

Finalement Treilhard me dit qu'il feroit son rapport à son Gouvernement de ce dont je lui avois parlé ministériellement, et que sur ce que nous nous étions dit d'ailleurs, il écriroit aussi une lettre particulière au Ministre des relations étrangères, pour lui rendre compte de la manière dont nous avions causaillé ensemble; c'est l'expression dont il s'est servi.

Je ne dissimulerai pas à Votre Excellence l'indignation que m'avoient causée les nouveaux subterfuges qu'employent les François pour éluder les stipulations du Traité de Campo Formio; mais j'ai cru, qu'au lieu de la leur témoigner inutilement, il valoit mieux chercher à tirer parti d'eux tels qu'ils sont, pour amener les choses au point où l'exige l'intérêt de Sa Majesté. Je me croirai très heureux, si le langage que j'ai tenu a le bonheur d'être approuvé, et surtout s'il peut amener des résultats analogues au bien-être de la Monarchie.

J'ai l'honneur, etc.

III

BARON THUGUT AU COMTE COBENZL

Reçu par estafette, Rastadt le 1er Février 1798.

Vienne, le 26 Janvier 1798.

Je viens de recevoir les dépêches en date du 19, que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser par Votre dernier Courier, et j'espère d'être

incessamment en état de transmettre à Votre Excellence les instructions que Sa Majesté jugera convenir aux circonstances.

(Chiffre.) En attendant Sa Majesté a vu avec beaucoup de plaisir les ouvertures préalablement entamées par Votre Excellence sur une augmentation de notre lot en Italie, et Elle vous recommande particulièrement de les suivre avec votre prudence et dextérité accoutumées. Un supplément raisonnable à nos acquisitions en Italie paroît en effet le seul moyen qui pourroit nous engager à consentir avec moins de répugnance à la fixation des limites Françoises au Rhin, et les facilités que la République Françoise y apportera seront la véritable pierre de touche de la sincerité de son prétendu désir d'entretenir désormais avec nous amitié et bonne intelligence; car sans une fixation plus convenable de limites respectives en Itatie, et si les Cisalpins ne sont pas restreints à leur véritable destination, celle de servir de barrière intermédiaire entre l'Autriche et la France, il est manifeste que leur turbulence et leurs projects indiscrets d'aggrandissement deviendront une source perpétuelle de troubles et de discorde.

L'objection contre de nouvelles acquisitions de notre part, que Treilhard a tirée de la prétendue nécessité de l'existence de la Cisalpine, est d'autant moins fondée qu'il existe sans doute plusieurs moyens d'arrangements auxquels nous pourrions conniver peut-être, mais qu'il n'appartient pas à nous d'indiquer, et au moyen desquels la Cisalpine, dans la supposition même que nous fussions mis en possession des trois Légations jusqu'au Panaro et d'une frontière plus régulière vers Mantoue, n'en pourroit pas moins conserver une étendue de territoire et de consistance égale à celle qui lui a été assignée par le Traité de Campo Formio. D'un autre côté en bien considérant les choses, il ne sauroit guère convenir à Sa Majesté de s'étendre au delà de l'Inn, qui forme une bonne limite; outre les réclamations que la Cour de Berlin opposeroit à des acquisitions plus considérables pour nous en Allemagne, et le prétexte qu'elle en prendroit pour s'autoriser elle-même à de nouvelles usurpations aux dépens de ses co-Etats, la difficulté de trouver des indemnisations pour tout le monde s'en accroîtroit de plus en plus, et nous conduiroit de toute nécessité au principe d'une sécularisation générale, qui à tous égards répugne infiniment au cœur de Sa Majesté. Quant à la demande formelle de toute la rive gauche du Rhin mise en avant par les François, il semble qu'il conviendra surtout à gagner du temps, en disposant la députation de l'Empire autant que faire se pourra sans nous compromettre essentiellement avec les François, à ne rien précipiter, et en portant surtout le parti Catholique à n'y consentir à toute extrémité avant que des dédommagements raisonnables ne soyent assurés aux trois Électeurs ecclésiastiques, dont Sa Majesté est résolue de soutenir la cause en toute manière possible. Je prie Votre Excellence de s'entendre et de se concerter sur cet objet avec M. le Comte de Lehrbach, à qui j'en ai également parlé dans une de mes dépêches d'aujourd'hui. J'ai l'honneur d'être, etc.

IV

RAPPORT DU COMTE LEHRBACH AU BARON DE THUGUT [1].

Rastadt, le 26 mars 1798.

Conformément à la dernière dépêche de Votre Excellence, du 13 de ce mois, je viens soumettre à l'approbation de Sa Majesté impériale ce que M. le comte Cobenzl et moi avons jugé bon dans la situation actuelle. Il s'agissait surtout :

1° Du temps et de la manière qu'il conviendra de choisir pour déclarer que, si le roi de Prusse ne prenait rien dans l'Empire, S. M. l'Empereur et Roi renoncerait également à toutes ses justes prétentions et à tout dédommagement;

2° De nous laisser libres de nous rapprocher des ministres prussiens et de nous entendre avec eux à ce sujet, et en tout cas de rédiger un projet qui pourrait dans la suite servir de base pour une conclusion définitive.

Comme les circonstances empirent chaque jour, aussi bien à ce sujet qu'au sujet de la paix en général, ce dont vous trouvez en partie la preuve dans mon rapport d'hier, n° 179, sur les déclarations des envoyés français, nous avons jugé bon et nécessaire de nous entendre avec les ministres prussiens et de préparer ledit projet.

M. le Comte de Cobenzl parla donc dans ce sens à Gœrz et à Jacobi, et, aussitôt après cet entretien, M. le comte de Cobenzl rédigea promptement l'acte ci-joint, sous forme de convention entre l'Autriche et la Prusse. M. le comte de Cobenzl me le montra ensuite, en me demandant mon opinion. Après mûr examen, je fis à ce projet les observations suivantes :

a. Ne vaudrait-il pas mieux ne le nommer d'abord qu'un projet et ne pas lui donner immédiatement la forme d'une convention définitive, attendu que, dans le premier cas, cela semblerait être une affaire particulière et non venir de la cour (ce qui ne serait pas en effet); de plus, il serait déclaré par nous que ce ne sont encore que des idées personnelles destinées à être communiquées aux deux cours. M. le comte de Cobenzl trouva ceci fondé.

b. Dans le premier article, j'hésitais à mentionner immédiatement Hildesheim, attendu qu'il n'est encore venu de la cour aucune réponse à ce sujet; je pensais donc qu'il vaudrait peut-être mieux laisser cela *in suspenso*, car peut-être la Prusse ne se contenterait pas d'Hildesheim, comme peut-être aussi elle exigerait moins, surtout si elle a été sérieuse lorsqu'elle a déclaré qu'elle serait modérée dans ses demandes de dédommagement pour les pertes de la rive gauche du Rhin.

Mais M. le comte de Cobenzl fut de l'avis opposé; il pensa qu'il était bon de nommer Hildesheim, afin que la Prusse — si le prince d'Orange obtenait quelque chose dans l'Empire — ne limitât pas l'Autriche dans l'acquisition que celle-ci devrait faire; que tout cela d'ail-

(1) En allemand dans le texte.

leurs n'était qu'un projet personnel, et qu'il fallait savoir si la cour l'approuverait.

Ces considérations me décidèrent à accepter aussi la mention d'Hildesheim.

c. Je fis plusieurs objections à l'article 6. Il ne me semblait pas suffisamment étudié ni assez précis, et je craignais qu'il ne donnât à la cour de Prusse trop de pouvoir et de liberté relativement aux sécularisations; je ne croyais pas non plus pouvoir accepter le principe que les pertes ne seraient supportées que par les ecclésiastiques, car il faut au moins que le principe de société soit respecté dans la forme (sinon dans l'exécution); cela rendra les princes séculiers plus modérés dans leurs demandes, et les ecclésiastiques auront moins à souffrir. Je pensais aussi qu'il ne fallait pas mentionner la Hesse-Cassel, mais la comprendre parmi tout le reste, afin de ne pas nous faire haïr inutilement.

La justesse de mon raisonnement relativement au principe de société est bien prouvée par les votes de l'électorat de Saxe et de Brême dans la 35e séance, où, de crainte que le principe de société ne soit invoqué pour les dédommagements et ne les atteigne, ils ont déclaré injustes les dédommagements eux-mêmes d'une rive du Rhin à l'autre. Il est cependant probable que ces cours voteront si elles voient qu'elles ne devront pas contribuer au dédommagement des autres, conformément aux idées de la Prusse.

M. le comte de Cobenzl trouva toutes ces observations fondées, et l'article fut modifié en conséquence, comme on le verra plus loin.

d. Pour l'article 7, je pensai que l'on pouvait se borner à se promettre un concours mutuel, et à décider que la France n'obtiendrait rien sur la rive droite du Rhin, sans stipuler que, dans le cas contraire, on agirait à main armée.

Mes motifs étaient :

1° Que, si cela venait à la connaissance des Français (et les Prussiens sont capables de le leur dire pour les irriter contre l'Autriche), cela pourrait les surprendre et leur fournir au moins un prétexte de malveillance contre l'Autriche;

2° Que cela pourrait fournir à la Prusse un moyen d'entraîner l'Autriche à de funestes démarches belliqueuses, dont malheureusement les guerres précédentes ont donné des exemples qui doivent servir de leçon;

3° Que cela n'est pas nécessaire dans un projet; que cela pouvait toujours être ajouté plus tard, si la Prusse se rapprochait véritablement et semblait être sincère.

M. le comte de Cobenzl trouva mes observations fondées, et cela fut supprimé dans l'article.

La note susdite fut donc inscrite dans un *apperçu* ou projet avec le n° 1 au lieu de former un article, et chaque numéro fut modifié, expliqué ou abrégé selon mes observations.

Lorsque ce fut fait, M. le comte de Cobenzl me dit qu'il voulait maintenant conférer *seul* avec les ministres prussiens; il me donna à comprendre que le comte Gœrz me craignait; que, lorsqu'il lui avait dit que lui, Cobenzl, ne pouvait rien faire sans moi et devait m'informer de tout, même de ce qui ne concernait pas la députation, car il pouvait

se faire qu'il dût retourner pour quelque temps à Vienne et me laisser le soin de toutes les affaires, les ministres prussiens, et surtout le comte Gœrz, lui avaient avec des compliments exprimé combien ils désiraient qu'il restât ici.

Là-dessus, le comte de Cobenzl a conféré hier matin avec les ministres prussiens sur le projet, et j'ai consenti volontiers à cet arrangement. Les ministres prussiens objectèrent aussitôt à M. le comte de Cobenzl :

Art. 1er. Que Hildesheim ne suffisait pas; que d'ailleurs Werden leur appartenait et pouvait être compris avec Hildesheim.

Art. 2 et 3. Que, pour ce qui concernait le prince d'Orange, les deux articles devaient être inscrits en regard l'un de l'autre, sous le numéro 2, sous forme d'alternative — ce à quoi consentit M. le comte de Cobenzl.

Il ressort de cela qu'ils regardent cette forme comme plus avantageuse pour le prince d'Orange et comme fixant mieux le principe des dédommagements, autrement ils auraient conservé les deux articles; et maintenant il est à prévoir que ce ne sera pas celui des nos 2 en vertu duquel le dédommagement du prince d'Orange sera fourni par la Prusse et non par l'Empire qui sera accepté, mais l'autre.

Je dois avouer que, si j'avais été présent à la conférence, j'aurais tâché de conserver la première rédaction, et la séparation en articles 2 et 3.

Maintenant, voici le principal. A l'article 6, après le mot « exécution », les ministres prussiens ont ajouté ceci, qui a été accepté par M. le comte de Cobenzl :

« *Comme aussi que les possessions souveraines héréditaires sur la rive droite du Rhin restent intactes.* »

Après la conférence, M. le comte de Cobenzl vint me trouver et m'annonça cette acceptation.

Ici je fis les observations suivantes :

1° Cette addition est extrêmement dangereuse, et en contradiction complète avec ce qui suit, c'est-à-dire avec le principe de société fermement établi, et elle détruit tout ce qui a été avec soin modifié et concerté entre M. le comte de Cobenzl et moi après la première rédaction.

2° Elle confirme ce principe établi ici dès le début par les Prussiens que les princes héréditaires devront être maintenus; de plus :

3° D'après ces principes des Prussiens tout devait retomber sur les ecclésiastiques, lesquels fourniraient seuls les dédommagements; par conséquent :

4° La Prusse augmente par là son parti et sa puissance, tandis que l'Autriche perd les siens. D'ailleurs les stipulations secrètes de Campo-Formio (art. 12) stipulent trop d'indemnisations, et si tous ceux qui y sont nommés devaient être indemnisés, il faudrait, comme la suite le prouvera, une seconde Allemagne.

5° L'expression « *possessions souveraines héréditaires* » n'est pas conforme à la langue de l'Empire ni à la circonstance, attendu qu'en Allemagne les États de l'Empire ne sont pas souverains.

M. le comte de Cobenzl ne voulait pas voir d'abord le danger de cette addition; il me demanda comment je pouvais croire que les princes

laïques donneraient quelque chose pour les dédommagements, et dit que, dès lors, cela devait en rester là.

Je lui répondis qu'à la vérité je croyais fermement qu'ils ne donneraient rien; mais que l'Autriche ne pouvait autoriser cela en principe sans prononcer la ruine des États ecclésiastiques; que d'ailleurs on ne pouvait savoir encore quels principes la Députation poserait à cet égard comme l'avaient déjà fait la Saxe électorale et Brême), que cette convention pourrait mettre l'Autriche dans l'embarras, et que surtout la négation du principe et l'adoption du contraire, c'est-à-dire du principe de société, porteraient les princes laïques à ne pas demander trop de dédommagements. Que de plus, lorsqu'on saurait, comme cela arriverait par la suite, que toute la charge devait peser sur les ecclésiastiques et non sur les laïques, tout l'odieux en retomberait sur l'Autriche seule.

Le comte de Cobenzl fut ébranlé par ces considérations, et plus encore par celles qui me vinrent à l'esprit durant cet entretien, savoir :

6° Qu'en vertu de cette addition, l'Autriche ne pouvait rien prendre de la Bavière, pas même le district de l'Inn, bien qu'il eût été *stipulé*, et que tel avait été le but principal de la Prusse en proposant l'addition. Il s'ensuivait aussi que, si l'entente ne se faisait pas entre les deux cours, et si alors la Prusse donnait à dessein connaissance de l'*apperçu* aux Français, ceux-ci pourraient dire, et n'y manqueraient pas vu leur mauvais vouloir : L'Autriche a déjà proposé à la Prusse de ne rien faire perdre aux laïques et de ne pas les faire contribuer aux dédommagements; donc la France ne peut plus rien relativement au district de l'Inn, *stipulé* et proposé plus tard.

Ici, M. le comte de Cobenzl vit clairement que j'avais raison et que les Prussiens avaient voulu se *jouer de lui* et le *tromper*. Il me dit qu'il leur en parlerait, et leur déclarerait que ceci devait et pouvait être supprimé, puisque le tout n'était qu'une affaire privée sans aucun caractère définitif. J'autorisai M. le comte de Cobenzl à faire connaître mes craintes aux ministres prussiens.

L'article 7, auquel je n'eus rien à objecter, fut aussi ajouté dans cette conférence.

D'après tout cela, M. le comte de Cobenzl chercha à parler aux ministres prussiens, et leur fit observer que l'addition en question devait être supprimée.

Gœrz répondit que cette demande l'étonnait beaucoup, du moment qu'on s'était mis d'accord sur ce point; qu'ils avaient l'ordre exprès de veiller à ce que les princes héréditaires ne perdissent rien; que les dédommagements devaient avoir lieu au moyen de sécularisations, et qu'il devait avouer franchement au comte de Cobenzl que cette addition avait été faite en vue de la Bavière, car on croyait toujours que l'Autriche y songeait, surtout dans le moment actuel.

Le comte Cobenzl fut alors clairement convaincu que j'avais bien vu, et que mes remarques avaient été justes. Le comte Gœrz lui fit encore observer, comme je le sais maintenant, qu'il avait accepté cette addition.

Le comte Cobenzl répondit : Je ne puis rien faire ici sans le comte Lehrbach, qui y est opposé, et il allégua quelques raisons, disant surtout que cet *apperçu* n'était d'ailleurs qu'une affaire privée, réglée en

vue de se rapprocher, mais qui n'enchaînait personne; que, par conséquent, on pouvait s'en passer.

Mais le comte de Gœrz insista pour le conserver.

Le comte de Cobenzl vint chez moi au sortir de cet entretien, et me dit que j'avais eu raison pour le district de l'Inn; que Gœrz lui-même lui avait avoué que cette addition visait principalement la Bavière, — qu'on ne pouvait pas céder et y consentir.

Le comte Cobenzl fit alors remanier l'*apperçu* tel qu'il est donné plus haut, et l'envoya au comte de Gœrz en omettant l'addition en question; il y joignit un billet de sa main, dans lequel il insinuait que d'ailleurs il s'était réservé de réfléchir encore au sujet de cette addition.

Peu après, le baron Jacobi vint *chez moi* et me dit : « Nous sommes dans un grand embarras, dont vous êtes la seule cause; le comte Cobenzl a accepté sur le champ et sans hésitation l'addition relative aux princes laïques, sans se *réserver d'y réfléchir encore*, comme il le dit dans son billet au comte de Gœrz; et maintenant elle doit être supprimée, et il nous faut écrire à Berlin que vous seul en êtes cause, que vous contrecarrez et entravez cette bonne affaire. »

Je répondis au baron Jacobi que cela m'étonnait, attendu que chacun pouvait dire son opinion; que l'on ne pouvait sérieusement concevoir et manifester si vite des sentiments de haine; que la chose était bien innocente; que c'était une convention privée et préalable, destinée à faciliter, sans rien engager, le rapprochement des deux cours dans ce moment critique; que je ne disais pas que les princes laïques devaient fournir les dédommagements, mais que le contraire ne pouvait, au moins dès maintenant, être dit et sanctionné dans un *apperçu* privé; que, quant à ce que les cours voulaient faire dans la suite, c'était une autre affaire; que, pour le moment, la Députation n'ayant encore rien fixé, ce serait chose prématurée, et que l'on ne pouvait *sanctionner* que tout fût laissé à la charge des ecclésiastiques, qui peut-être à la fin, bien qu'aussi peu que possible, devront de nouveau, comme on dit, payer les pots cassés.

« Je désirerais, répondit Jacobi, que vous m'écrivissiez un billet pour me faire connaître tout cela. »

Je répondis que cela n'était pas nécessaire puisque l'affaire n'engageait en rien.

Jacobi continua :

« Si seulement il n'avait jamais été question de l'addition, ou si elle avait été rejetée immédiatement; mais il y a un ordre royal concernant les princes héréditaires, et l'on craindrait toujours à Berlin pour la Bavière. Pourquoi n'êtes-vous pas venu à la discussion? Le comte Cobenzl a consenti sans se réserver la moindre réflexion. »

Enfin Jacobi dut pénétrer mes motifs et les pénétra vraisemblablement et comme, sur sa déclaration que l'on devait me représenter à Berlin comme le seul obstacle, je lui dis tranquillement que je m'y résignais, mais que sa cour ne pouvait me blâmer si je faisais mon devoir à l'égard de la mienne, il termina en disant :

Lorsque le comte Gœrz et moi sortîmes de notre entretien avec le comte de Cobenzl, je dis au comte de Gœrz : « Le comte Lehrbach ne laissera certainement pas passer l'addition. »

Là-dessus, je répondis au baron Jacobi en riant, et du ton le plus amical :

« Ce que vous me dites est pour moi une grande justification et que je n'ai pas autant de tort que vous voulez m'attribuer et faire valoir contre moi personnellement à votre cour (1). »

Sur quoi Jacobi se mit à rire et dit : « Il semble que maintenant le comte Cobenzl doit faire ce que vous voulez. »

« Pas du tout, répondis-je; allez immédiatement chez le comte de Cobenzl ; je ne le verrai pas auparavant, et voyez si *maintenant* il consent à l'addition? par conséquent, je ne suis pas *seul.* »

Nous nous séparâmes alors amicalement; le soir, je vis le comte de Gœrz à un souper. Je cherchai à lui parler de la manière la plus amicale et la plus claire de cette affaire et de la situation; je m'efforçai de lui faire comprendre qu'il n'y avait *rien de particulier* caché là-dessous; que c'était d'ailleurs un concert privé, que les cours pouvaient encore faire ce qu'elles voulaient, que la situation actuelle de l'Europe exigeait que l'on prît des mesures pour mettre un frein à la Révolution.

Le comte Gœrz fut aussi calme et aussi confiant *que cela lui est possible*, et dit :

« Si l'on mettait seulement : « *les possessions des électeurs laïques intactes* » (2), en opposition à la phrase qui sera demandée par nous relativement aux *électeurs ecclésiastiques*, car la cour de Berlin a toujours des craintes au sujet de la Bavière, *qu'elle ne veut pas concéder.* — Je ne suis pas anti-Autrichien, et je crois que, sans la réunion des deux cours, tout est perdu en Europe. La Prusse, à la vérité, se maintiendra encore plus longtemps que l'Autriche, à cause de la position géographique et du voisinage révolutionnaire de vos pays. »

Je répondis au comte de Gœrz que je ne voyais pas cela, que, dans les États autrichiens, tout le monde était tranquille et satisfait du gouvernement, mais que je savais qu'il y avait beaucoup de démocrates à Berlin et en Prusse; je cherchai sur tout cela à rectifier les idées du comte de Gœrz du ton le plus confiant, et à accommoder ce qui avait trait aux électeurs laïques; j'ajoutai que je ne l'avais jamais représenté comme anti-Autrichien, mais comme un ministre prussien expérimenté, adroit et *rusé*, et un bon serviteur de sa cour; et que lui me trouverait dans la suite de cette affaire juste et bien pensant; que je n'étais pas anti-Prussien, mais que je devais aussi bien servir mon souverain; que j'étais sûr que, si l'on agissait loyalement, on viendrait à bout de l'œuvre de conciliation alors entreprise, et que la prétendue difficulté relative à la Bavière pourrait être aplanie si la Prusse dédommageait le prince d'Orange, puisqu'alors l'Autriche ne demanderait rien, ainsi que je l'avais dit au baron Jacobi dans l'entretien rapporté plus haut.

Cette conversation se termina donc bien, car je m'efforçai de la rendre aussi confiante que possible, afin d'éloigner ou au moins de diminuer toute amertume que les Prussiens y auraient volontiers introduite.

Il semble que maintenant les ministres prussiens enverront l'*apperçu*

(1) En français dans le texte.
(2) En français dans le texte.

à leur cour tel qu'il est actuellement, et il faut en attendre le résultat.

J'ai exactement informé le comte Cobenzl de tous les précédents entretiens. — Votre Excellence me pardonnera si, dans ce rapport secret, j'expose tout scrupuleusement et en détails, mais librement aussi; ma situation difficile l'exige.

D'un côté, je ne *pouvais me conduire autrement* sans assumer une lourde responsabilité, et sans nuire à mon service et même à mon crédit et à mon honneur. D'un autre côté, la Prusse veut rejeter sur moi toute la faute. — Si j'avais été admis à la discussion avec ces Prussiens (bien que je ne l'ambitionne pas et préfère rester en dehors, car l'œuvre de paix est déjà mise sous tous les rapports dans une situation peu favorable), j'aurais cherché à écarter l'addition en question d'une manière aussi douce que possible. — J'aurais tâché aussi que les deux articles relatifs au prince d'Orange ne fussent pas présentés sous forme d'option, mais fussent conservés l'un à la suite de l'autre comme auparavant; tels qu'ils sont aujourd'hui, il est tout naturel que l'on choisisse ce qui est le plus favorable au prince et ce qui porte le moins ombrage à la Prusse, c'est-à-dire le dédommagement par l'Empire.

La déclaration que Hildesheim est trop peu de chose fait déjà reconnaître qu'il semble juste, dans le cas où le prince d'Orange serait indemnisé par l'Empire, *même sans le district de l'Inn*, et si l'Autriche doit obtenir quelque chose pour Modène, que la Prusse et le prince d'Orange obtiennent l'équivalent. — C'est au moins ainsi que je vois toutes ces choses; et je me réjouirai si j'agis pour le plus grand bien du service (pour lequel je vis uniquement).

Mon vœu le plus ardent est de sortir le plus tôt possible de la situation difficile, pénible et pleine de responsabilité dans laquelle je me trouve; comme membre de la Députation surtout, presque tout repose sur moi, et ma santé, ma tête principalement, en souffrent depuis quelque temps.

Je suis avec respect, etc., etc.

PREMIÈRE ANNEXE JOINTE AU RAPPORT DU COMTE LEHRBACH (1)

Rastadt, le 26 mars 1798.

Sa Majesté l'Empereur Roi de Hongrie et de Bohême et Sa Majesté le Roi de Prusse également convaincus de l'avantage réciproque de resserrer les liens qui les unissent, et d'établir le Concert le plus intime relativement à la pacification de l'Allemagne, sont convenus des Articles suivants :

Article 1er. — Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique et Sa Majesté Prussienne s'étant trouvées d'accord dans la généreuse résolution de ne pas profiter des circonstances présentes pour aggraver le malheur de leurs Co-États, Sa Majesté l'Empereur s'engage à n'exiger

(1) En français dans le texte, de même que les pièces qui suivent.

aucun dédommagement aux dépens de l'Empire pour la perte des Pays-Bas et de la Lombardie, et Sa Majesté Prussienne s'engage également à se contenter du strict dédommagement de ses possessions transrhénanes dans le cas où elles seroient cédées à la France. Il est convenu entre les deux Cours, que ce dédommagement consistera dans le seul Évêché de Hildesheim, qui seroit sécularisé et réuni aux possessions de Sa Majesté Prussienne.

Art. 2. — Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique ayant déjà fixé le dédommagement qui doit revenir au Duc de Modène et à Madame Archiduchesse Béatrix pour la perte de leurs possessions de la dite Majesté Impériale et Royale Apostoslolique, Sa Majesté Prussienne s'engage également à dédommager à ses frais le Prince d'Orange par quelque Concession territoriale prise dans les États de la Monarchie Prussienne en renonçant à tout projet par lequel le Prince d'Orange seroit dédommagé aux frais de l'Empire.

Art. 3. — Si cependant les hautes parties contractantes trouvoient de leur convenance de revenir sur la stipulation de l'article précédent, ce qui ne pourroit jamais avoir lieu que d'un commun accord, il est convenu entre elles, que le dédommagement que l'on assigneroit en Empire au Prince d'Orange, ne pourroit être pris dans le voisinage d'aucune des possessions de la Maison d'Autriche, et qu'alors le Duc de Modène devroit être également dédommagé aux frais de l'Empire, ou la Maison d'Autriche y faire une acquisition à sa convenance en retour de la cession du Brisgau.

Art. 4. — Les deux Cours sont convenues entre Elles d'employer tous leurs efforts à la pacification de l'Empire, pour que ses pertes territoriales soyent aussi peu considérables que possible, et que l'ancienne constitution soit maintenue dans toute l'étendue des pays, qui après la paix composeront le Corps de l'Empire.

Art. 5. — En conséquence, les deux Cours s'engagent a effectuer que les trois Électeurs ecclésiastiques soyent conservés avec une existence convenable à leur dignité Électorale, qu'en réunissant d'autres possessions ecclésiastiques à celles qui leur resteront après les cessions à faire à la France, les dits Électeurs obtiennent un dédommagement juste et équitable des sacrifices auxquels ils auront été contraints.

Art. 6. — Comme il seroit contraire aux règles de l'équité que les pertes à supporter par les cessions à faire à la France ne fussent réparties que sur les seuls ecclésiastiques et surtout que les Princes laics voulussent profiter de ces circonstances malheureuses pour accroître leurs possessions, Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique et Sa Majesté Prussienne s'engagent à tenir la main à ce qu'aucun projet pareil et notamment ceux que pourroit avoir formé le Landgrave de Hesse Cassel ne parvienne à exécution et qu'en général le nombre des sécularisations à faire soit aussi peu considérable que possible et qu'il ne soit admis que celles qui seront trouvées absolument indispensables.

Art. 7. — Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique et Sa Majesté Prussienne réuniront leurs efforts pour empêcher la République Françoise de posséder aucune partie quelconque de la rive droite du Rhin et si contre toute attente la dite République vouloit former des préten-

tions à cet égard et les soutenir à main armée, Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique et Sa Majesté Prussienne réuniroient la totalité de leurs forces pour y mettre obstacle.

Art. 8. — Les hautes parties contractantes s'engagent à observer le plus profond secret sur la présente Convention. Elles donneront les ordres nécessaires à leurs Ministres au Congrès de Rastadt pour agir en toutes choses d'un parfait concert, et conformément aux stipulations qui viennent d'être arrêtées.

DEUXIÈME ANNEXE JOINTE AU RAPPORT ADRESSÉ DE RASTADT PAR LE COMTE LEHRBACH

Le 26 mars 1798.

Apperçu éventuel de ce qui pourroit faire l'objet d'un Concert intime entre Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique et Sa Majesté Prussienne, que Leurs Ministres plénipotentiaires au Congrès de Rastadt sont convenus de soumettre à l'approbation de leurs Cours respectives.

1. Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique et Sa Majesté Prussienne s'étant trouvées d'accord dans la généreuse résolution de ne pas profiter des circonstances présentes pour aggraver les malheurs de leurs Co-États, Sa Majesté l'Empereur s'engage à n'exiger aucun dédommagement aux dépens de l'Empire pour la perte des Pays-Bas et de la Lombardie et Sa Majesté Prussienne s'engage seulement à se contenter du strict dédommagement de ses possessions transrhénanes dans le cas où elles seroient cédées à la France. Il est convenu entre les deux Cours que ce dédommagement consistera dans le seul Évêché de Hildesheim, qui seroit alors sécularisé et réuni aux possessions de Sa Majesté Prussienne, laquelle renonce à tout autre projet d'acquisition en Empire.

2. Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique et Sa Majesté Prussienne conviennent entre Elles, que le dédommagement que l'on assignera en Empire au Prince d'Orange ne pourra jamais être pris dans le voisinage d'aucune des possessions de la Maison d'Autriche et que dans ce cas le Duc de Modène devra être également dédommagé aux frais de l'Empire, ou la Maison d'Autriche y faire une acquisition à sa convenance, en confirmant à ce Prince la cession du Brisgau.	2. Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique ayant déjà fixé le dédommagement qui doit revenir au Duc de Modène et à Madame l'Archiduchesse Béatrix pour la perte de leurs possessions en Italie, lequel a été pris des possessions de la dite Majesté Impériale et Royale Apostolique, Sa Majesté Prussienne s'engage également à dédommager à ses frais le Prince d'Orange par quelque cession territoriale prise dans les États de la Monarchie Prussienne, en renonçant à tout projet par lequel le Prince d'Orange seroit dédommagé aux frais de l'Empire.

3. Les deux Cours sont convenues entre Elles d'employer tous leurs efforts à la pacification de l'Empire pour que ses pertes territoriales

soyent aussi peu considérables que possible, et que l'ancienne constitution soit maintenue dans toute l'étendue des pays, qui après la paix composeront le Corps de l'Empire.

4. En Conséquence les deux Cours s'engagent à effectuer, que les trois Électeurs ecclésiastiques soyent conservés avec une existence convenable à leur dignité Électorale, qu'en réunissant d'autres possessions ecclésiastiques à celles qui leur resteront après les cessions à faire à la France, les dits Électeurs obtiennent un dédommagement juste et équitable des sacrifices, auxquels ils auront été contraints.

5. Comme il seroit contraire aux règles de l'équité que les pertes à supporter par les cessions à la France ne fussent réparties que sur les seuls ecclésiastiques, et surtout que les Princes Laics voulussent profiter de ces circonstances malheureuses pour accroître leurs possessions au delà de ce qu'elles étoient avant la guerre, Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique et Sa Majesté Prussienne s'engagent à tenir la main à ce qu'aucun projet pareil ne parvienne à exécution. *Comme aussi les possessions souveraines héréditaires sur la rive droite du Rhin restent intactes* (1).

Elles reconnoissent qu'il est juste que la perte soit répartie autant que possible sur tous les membres, tant laics qu'ecclésiastiques, que surtout ceux dont la totalité des possessions est englobée dans les pays cédés, soyent dédommagés de préférence, et qu'en général le nombre des sécularisations à faire soit aussi peu considérable que possible, qu'il ne soit admis que celles qui seront trouvées absolument indispensables, que l'on ménage particulièrement les États ayant voix dans le Collège des Princes, en employant aussi aux indemnisations des possessions médiales, ou des prestations pécuniaires.

6. Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique et Sa Majesté Prussienne réuniront leurs efforts pour qu'au moins les acquisitions que pourra faire la République Françoise à la pacification de l'Empire ne puissent s'étendre à aucune partie quelconque de la rive droite du Rhin.

7. Les hautes parties contractantes donneront les Ordres nécessaires à leurs Ministres au Congrès de Rastadt pour agir en toutes choses d'un parfait Concert, et conformément aux stipulations qui viennent d'être arrêtées, Elles conviendront du langage uniforme à tenir en conséquence aux Plénipotentiaires François, et particulièrement pour effectuer que les troupes de la République évacuent le plus promptement que faire se pourra, tous les points de la rive droite du Rhin, ainsi qu'en général le territoire qui reste à l'Empire.

8. Les hautes parties contractantes s'engagent à observer le plus profond secret sur la présente convention. Elles donneront les ordres nécessaires à leurs Ministres au Congrès de Rastadt pour agir en toutes choses d'un parfait concert, et conformément aux stipulations qui viennent d'être arrêtées.

(1) Ce passage a ensuite été supprimé dans la copie finalement envoyée au Comte de Gœrz.

V

RAPPORT DU COMTE LOUIS COBENZL AU BARON THUGUT

Rastadt, le 27 mars 1798.

Mr le Comte Clément de Metternich, arrivé ici le 18 au soir, m'a remis les dépêches qu'il a plu à Votre Excellence de m'adresser en date du 13.

Elle aura pu voir par nos rapports subséquents que Mr le Comte de Lehrbach a tenu d'avance à la Députation la conduite et le langage qu'Elle veut bien nous prescrire, et qu'à cet égard nous avons été assez heureux pour rencontrer ses intentions.

Ayant lu conjointement avec ce Ministre les dépêches de Votre Excellence avec l'attention qu'exige leur importance, nous avons estimé que la première démarche que nous avions à faire, c'étoit de proposer aux Plénipotentiaires François de nous contenter d'une simple déclaration par écrit relativement au supplément de dédommagement qui nous compete pour la cession de la rive gauche, en leur offrant alors que Mr le Comte de Lehrbach y donne également sa voix. Nous nous sommes rendus à cet effet tous les deux chez Treilhard; mais, pour qu'il ne pût pas attribuer cette nouvelle condescendance de Sa Majesté à un extrême empressement pour la conclusion de la paix de l'Empire, dont des pareilles gens pourroient toujours abuser, nous lui avons présenté la chose comme venant originairement de nous, et nous lui avons dit, que n'ayant pas osé y procéder sans ordre de la Cour, et voyant d'un autre côté, combien l'arrangement sur ce qui devoit former notre surplus éprouvoit de longueurs par l'obligation où étoient les Plénipotentiaires François d'écrire à Paris sur chaque proposition, nous avions imaginé ce moyen et venions d'en recevoir l'autorisation, dont nous nous empressions de lui faire part afin que si l'arrangement pouvoit être pris sans perte de temps, dès la séance de la Députation fixée pour le lendemain, Mr le Comte de Lehrbach pût voter pour la cession de toute la rive gauche. M'étant rencontré la veille avec Bonnier, il m'avoit dit qu'il venoit d'arriver de nouvelles instructions de la part du Directoire exécutif, qui persistoit dans la ferme résolution d'exécuter avec la plus stricte exactitude le Traité de Campo Formio. Votre Excellence verra, par la suite de cette dépêche, combien nous nous serions trompés, si nous avions conclu de ce langage ce qu'avec toute autre Puissance on aurait pu en inférer.

Nous ne fûmes pas peu surpris de recevoir le lendemain pour réponse du Plénipotentiaire Treilhard, qu'il se croyoit d'autant moins autorisé à donner une pareille déclaration que le Gouvernement François regardoit l'acquisition de l'Archevêché de Salzbourg, et de la portion de la Bavière jusqu'à l'Inn, comme une compensation très-suffisante pour notre Cour de la cession de la totalité de la rive gauche du Rhin. Nous lui demandâmes, ce que d'après cela vouloit donc dire l'article 7 des

stipulations secrettes relativement aux acquisitions que pourroit faire l'une et l'autre Puissance en sus de ce que fixoit le Traité. Treilhard soutint que la totalité de la rive gauche n'étoit pas même une acquisition pour la France, puisqu'elle en étoit en possession effective, que c'étoit le prix du sang versé par elle dans une guerre qui lui avoit été injustement suscitée; que si la République faisoit une acquisition sur la rive droite, alors seulement nous pourrions prétendre à un équivalent. Je ne crois pas, que depuis que l'on traite d'affaires on ait jamais mis en avant un paradoxe plus absurde. Il s'ensuivit une discussion fort vive sur l'interprétation de cet article, sur l'origine de la guerre. Nous soutînmes, que c'étoit la France qui, sans aucun motif quelconque, avoit attaqué l'Autriche et l'Empire, d'abord en dépouillant l'Allemagne des droits que lui assuroient les Traités les plus solemnels, ensuite en commençant les hostilités vis-à-vis de l'une et de l'autre. Nous prouvâmes que le Traité de Campo Formio n'attribuoit à la France que la ligne stipulée pour l'Allemagne; que chaque pouce de terrain au delà de cette ligne étoit une nouvelle acquisition, dont l'article 7 nous assuroit la compensation, que la position actuelle des trouppes Françoises n'étoit qu'une simple occupation, qui ne donnoit pas plus de droit à la République, que celle qu'elle avoit fait momentanément de tant d'autres pays, et qu'à nous la conquête que nous avions fait pendant quelque temps d'une partie de la Flandre Françoise. On ajouta, que quant à une acquisition d'un point quelconque sur la rive droite du Rhin pour la République Françoise, il ne pouvoit pas même en être fait mention.

Quoique la question fût agitée avec beaucoup de chaleur, comme cette conférence avoit lieu le matin, Treilhard ne sortit pas des bornes de la décence et d'un ton convenable. Elle nous conduisit à l'évaluation des différentes acquisitions qu'il s'agissoit de consolider, des pertes de l'Autriche, et par là à examiner son état de force, celui de la Prusse, et celui de la France, comparativement à ce qu'il avoit été avant la guerre. Treilhard nous pria, pour le soulagement de sa mémoire, de coucher par écrit les notions que nous venions de lui donner à cet effet, pour qu'il pût les comparer avec celles qu'il s'étoit procuré d'ailleurs. Nous convînmes que je lui enverrois ce petit travail dès le lendemain, et nous arrangeâmes pour le surlendemain une nouvelle conférence à laquelle devoit assister Bonnier.

J'ai l'honneur de joindre ici à Votre Excellence ce qu'en conséquence j'ai rédigé de concert avec Mr le Comte de Lehrbach et en consultant le Sr Tautphoeus.

Dans la conférence du 20, les deux Plénipotentiaires nous répétèrent ce que nous avoit déjà dit Treilhard, que la République Françoise regardoit l'acquisition du Pays de Salzbourg et de l'Inn pour l'Autriche comme un équivalent suffisant pour la totalité de la rive gauche du Rhin. Ils nous montrèrent des Mémoires et des évaluations sans fin qui faisoient monter à trois millions de florins le revenu que nous pourrions en tirer. Comme nous témoignâmes notre extrême surprise sur un changement de langage aussi imprévu et aussi évidemment contraire au Traité, ils nous rappelèrent qu'ils nous avoient toujours dit que l'article 7 pouvoit être soumis à différentes interprétations, qu'eux en particulier ne l'avoient jamais entendu comme nous, que sans en

avoir encore la certitude absolue, il leur paraissoit que leur Gouvernement envisageoit la chose de la même manière. Je rappelai à mon tour à Bonnier ce qu'il m'avoit si souvent répété de la confiance que nous devions témoigner à la République Françoise, qu'il m'assuroit être très intentionnée de nous procurer ce surplus.

Après que les débats eurent recommencé sur cette question, les Plénipotentiaires François nous représentèrent, que la jalousie étoit extrême dans tout l'Empire sur ce qui avoit percé dans le public de l'acquisition que devoit faire l'Autriche, que particulièrement la Prusse se montroit disposée à y apporter la plus grande opposition, que les Ministres Prussiens leur en avoient souvent parlé, en leur annonçant qu'ils ne demanderoient rien en Allemagne que le strict dédommagement de leurs possessions transrhénanes, si de son côté l'Autriche n'y acquéroit rien. (J'ai lieu de croire que la Cour de Berlin commence à répandre ce langage de tous côtés.) Qu'eux Plénipotentiaires François, sans rien confier aux Prussiens de ce qui avoit été stipulé avec nous, leur avoient toujours objecté que s'il étoit question d'acquisitions pour la Maison d'Autriche, il falloit aussi calculer les pertes qu'elle avoit faites, et voir quel seroit son état comparativement à celui où elle avoit été avant la guerre, et qu'un pareil calcul ne justifieroit nullement les craintes qu'affectoit la Cour de Berlin sur notre prépondérance. Les Plénipotentiaires François en conclurent, que nous n'avions pas de meilleur parti à prendre que de nous entendre avec la République Françoise, de ne pas mettre plus longtemps obstacle à ce qui arrêtoit la paix de l'Empire, de nous contenter de l'acquisition du Pays de Salzbourg et de la partie de Bavière jusqu'à l'Inn, de nous reposer sur les assurances que nous donnoit la République Françoise de nous aider par tous les moyens possibles à l'acquérir, qu'alors le Gouvernement François pourroit aussi parler ferme à la Prusse et l'empêcher de rien avoir en outre du strict dédommagement de ses possessions transrhénanes. C'est ce que Bonnier répéta encore particulièrement à M^r le Comte de Lehrbach dans une conversation très amicale qu'ils eurent le lendemain ensemble, dans laquelle il le pressa vivement là-dessus.

Si l'on pouvoit se reposer sur l'exactitude avec laquelle la République Françoise rempliroit sa promesse à l'égard du Roi de Prusse, peut-être que d'après le peu d'espoir que nous avons de rien obtenir en Italie, et le médiocre prix que Sa Majesté attache à l'accroissement ultérieur de ses acquisitions en Allemagne, ce résultat, qui nous assureroit Salzbourg et l'Inn, sans aucun agrandissement pour la Prusse, seroit-il encore dans la circonstance actuelle un des moins défavorables pour les intérêts de Sa Majesté; mais quel fond peut-on faire sur les promesses de gens, qui de toutes les stipulations du Traité de Campo Formio n'ont encore exécuté que l'évacuation de l'Italie, et cela vingt-quatre jours après le terme convenu, et en dépouillant absolument ce pays? et n'est-il pas bien plus à craindre que lorsque nous aurions donné notre voix pour la cession de la rive gauche du Rhin, et annoncé les droits que nous donnent les stipulations secrettes sur une acquisition de l'Allemagne, il ne résulte de ces nouvelles assurances ce qui est arrivé de toutes les autres; que nous n'éprouvions de leur part ni

l'appui nécessaire pour contenir le Roi de Prusse, ni le langage imposant qui pourroit mettre obstacle à ses vues d'agrandissement. De toute manière il nous étoit impossible d'adopter l'idée des François avant que nous eussions au moins la réponse de Paris à ma dernière proposition.

En conséquence, nous leur avons dit, que puisqu'ils ne se croyoient pas autorisés à nous donner la déclaration que nous leur avions demandée, Mr le Comte de Lehrbach ne pouvoit pas encore voter pour la cession de la totalité de la rive gauche du Rhin, qu'il ne nous restoit donc qu'à attendre la réponse du Directoire à ma dernière proposition; que Sa Majesté ne pouvoit pas se désister des justes droits que lui donnoit l'article 7 des stipulations secrettes, que le Député de l'Autriche continueroit la même conduite et le même langage, en donnant un libre cours à ce que voudroit faire la députation; mais qu'après avoir rempli avec la plus stricte exactitude tout ce que portoit le Traité, il ne pourroit pas non plus, jusqu'à ce que les préalables ayent été exécutés par la France, donner un suffrage, auquel nous ne nous étions nullement engagés.

Les Plénipotentiaires François répondirent qu'ils n'avoient pas encore la réponse de leur gouvernement, mais que suivant toute apparence la République n'entreroit pas dans nos idées sur l'Italie, la France ayant encore plus à cœur les intérêts de ses alliés que les siens propres.

Ceci sembleroit détruire d'avance les conséquences que l'on auroit pu tirer en notre faveur du mécontentement du Directoire contre les Cisalpins.

Je ne manquerai pas, aussitôt que cette réponse sera arrivée, de faire mon rapport à Votre Excellence, et en cas de refus d'exécuter ses ordres relativement aux arrangements pécuniaires à substituer à des acquisitions territoriales. Mais je dois Lui avouer, qu'également sur cela il me reste bien peu d'espoir; les François calculeront sans doute que c'est aux dépens d'un tiers, et non pas aux leurs, qu'ils se sont engagés à nous indemniser, ce qui résulteroit cependant de la partie des dettes des Pays-Bas dont ils auroient à se charger.

Dans le cours de cette conférence, lorsqu'il fut question de la stricte indemnisation du Roi de Prusse de ses possessions transrhénanes, je dis aux Plénipotentiaires François, que suivant la lettre du Traité, la Cour de Berlin ne devoit rien acquérir en Allemagne; que c'étoit déjà une grande connivence de la part de Sa Majesté de consentir à délier la République Françoise de cet engagement, mais qu'encore à cet égard tout dépendoit de l'application du principe à la chose; que si par exemple par strict dédommagement on entendoit l'Évêché de Münster, dont il avoit été question dans la Convention de Berlin, nous ne pourrions pas y donner les mains, puisqu'au lieu d'un équivalent, ce seroit une acquisition du double de la valeur.

Les Plénipotentiaires François nous ont insinué, que nous devrions prendre possession de Salzbourg et de la partie de la Bavière jusqu'à l'Inn. J'ignore quel est leur but à cet égard, et si peut-être ils n'ont pas eu en vue de donner par là le branle à la décomposition de l'Empire.

Nous souhaitons avec ardeur que notre conduite puisse être honorée de la haute approbation de Sa Majesté, et de celle de Votre Excellence. Pénétrés de zèle pour le service de notre auguste Maître, et de recon-

naissance de la confiance qu'il daigne avoir en nous, nous ne sommes que plus animés du désir de le bien servir, en même temps que nous sentons combien notre position est scabreuse, et combien il seroit aisé de se tromper dans des objets si compliqués et d'une si haute importance. Tous nos vœux seront remplis, si en toute occasion notre conduite répond à notre bonne volonté.

J'ai l'honneur d'être.

APOSTILLE

Rastadt, le 27 mars 1798.

Mon rapport principal informe Votre Excellence de la position actuelle des affaires avec les Plénipotentiaires François.

Elle a bien voulu me communiquer en date du 13 mars tout ce qui s'est passé relativement à la négociation avec la Prusse. Elle a autorisé en conséquence Mr le Comte de Lehrbach et moi à continuer à nous entretenir amicalement avec Mrs de Görz et de Jacobi sur cet objet, en leur témoignant notre vœu personnel de trouver des points de conciliation entre les prétentions réciproques, à chercher à engager les Ministres Prussiens à s'expliquer davantage, nommément sur les indemnités que leur Cour destine à la Maison d'Orange et à ses autres partisans. Votre Excellence ajoute que si en les présentant d'un autre côté, autant qu'on pourra le faire sans inconvénient des vues de Sa Majesté, nous pouvions parvenir à concerter avec Görz et Jacobi une sorte de projet éventuel pour un arrangement raisonnable, qui seroit respectivement envoyé aux deux Cours, il en résulteroit probablement une prompte accélération d'une conclusion finale, qui devient bien à désirer.

Votre Excellence aura été informée depuis, par ma dépêche du 7, des trois alternatives, sur lesquelles les Ministres Prussiens s'étoient ouverts envers nous. La veille de l'arrivée des ordres du 13, Mr de Jacobi me dit que d'après son avis particulier le Roi son Maître ne devroit pas hésiter de renoncer à toute idée d'indemnisation pour le Prince d'Orange aux frais de l'Empire; qu'il reconnoissoit lui-même que le projet étoit injuste, et qu'il étoit persuadé, que si la chose étoit représentée sous son vrai point de vue, et comme un moyen de faciliter l'arrangement définitif, ce jeune Prince finiroit par y donner les mains. Ceci s'approcheroit assez des intentions généreuses de Sa Majesté l'Empereur, de ne rien exiger aux dépens de l'Empire, et de persister même à dédommager le Duc de Modène de ses propres possessions, si la Cour de Berlin vouloit en agir de même envers le Prince d'Orange, et se contenter du strict dédommagement de ses possessions transrhénanes.

Mr le Comte de Görz n'est pas à cet égard du même avis que son collègue. Il m'a proposé comme son idée particulière que comme il faudroit d'ailleurs penser à un dédommagement considérable pour l'Électeur de Trèves, et que ce qui lui restoit sur la rive droite lui devenoit inutile, on pourroit donner au Prince d'Orange les cinq bailliages qui

restent encore de cet Électorat, qui sont d'ailleurs voisins des possessions de la Maison de Nassau, et lui ayant représenté, que cette acquisition pour un Prince qui n'avoit aucun droit d'être dédommagé aux frais de l'Empire de la perte d'un emploi qui y étoit entièrement étranger, me paroissoit bien considérable, Görz m'a fait entendre qu'on se contenteroit peut-être de trois de ces bailliages, en destinant les deux autres à quelqu'autre dédommagement. J'ai l'honneur de joindre ici à Votre Excellence le tableau que j'ai fait dresser par le S[r] Tautphoeus sur la population et la valeur de ces cinq bailliages. Görz convient au reste, ainsi que ses collègues, que si le Prince d'Orange est dédommagé en Empire, il est juste que le Duc de Modène le soit également, ou plutôt, qu'en échange du Brisgau que lui cède Sa Majesté, Elle fasse une acquisition de quelque bien ecclésiastique à sa convenance. M[r] le Comte de Lehrbach trouve, que quant à la position du dédommagement du Prince d'Orange, s'il doit avoir lieu en Empire, elle est assez convenable dans les bailliages qui restent à l'Électeur de Trèves ne pouvant donner de l'ombrage ni à nous, ni aux François. Ceux-ci, à ce que dit Görz, tiennent essentiellement à une acquisition territoriale du Prince d'Orange en Empire, qu'ils regardent comme un moyen d'ôter à ses partisans en Hollande tout espoir sur son retour. J'ai répondu à cela que cette considération étoit également remplie, soit que cette cession territoriale soit faite par le Roi de Prusse, soit qu'elle ait lieu aux dépens de l'Empire. Quant aux autres partisans de la Prusse, ses trois Ministres sont d'accord sur la nécessité de mettre des bornes à leur cupidité. On m'assure aussi que le S[r] Waitz, Ministre de Cassel, après avoir échoué dans sa négociation à Paris, n'a pas été plus heureux à Berlin, d'où il est reparti sans avoir rien pu obtenir. Il doit arriver ici sous peu de jours.

En réunissant ces différentes ouvertures avec celles qui les ont précédées, Votre Excellence jugera sans doute, que les Prussiens se sont expliqués vis-à-vis de nous autant que nous pouvions nous y attendre sur les vues et les projets de leur Maître; en même temps l'extrême répugnance qu'ils nous ont témoignée pour toute acquisition quelconque que Sa Majesté feroit en Bavière, la prétention qu'ils forment sur l'Évêché de Munster, si nous devions avoir Salzbourg, projet qui rendroit bien plus difficile l'indemnisation de l'Électeur de Cologne, et sur lequel je n'ai pas encore reçu les instructions de Votre Excellence, tout cela nous a fait croire qu'il n'y auroit aucun avantage à nous ouvrir vis-à-vis d'eux sur les vues de Sa Majesté, puisque nous n'obtiendrions dans ce moment-ci des Ministres Prussiens d'autres réponses, que celles qui seroient analogues aux idées que nous leur connaissions déjà; en même temps nous avons cru, qu'en formant un projet qui pût enchaîner les vues destructives de la Prusse sur l'Empire, remplir celles de générosité et de bienfaisance de Sa Majesté, en l'envoyant à l'approbation de nos Cours respectives, nous exécuterions au moins en partie ce que Votre Excellence nous a indiqué à cet égard.

En conséquence, dans une conversation familière avec Jacobi, dans laquelle il déploroit comme de coutume le peu de progrès que faisoit la négociation entre nos deux Cours, et la lenteur des explications dans un moment si urgent, je lui dis, que partageant son zèle et sa bonne

volonté pour l'accélération d'un concert, dont l'importance ne me frappoit pas moins que lui, il m'étoit venu une idée absolument particulière à moi, que je croyois devoir lui proposer, ainsi qu'à ses collègues, en les priant de la rejetter, tout uniment si elle ne leur paroissoit pas practicable; c'étoit, que d'après la connoissance que nous pouvions avoir des sentimens de nos Cours, nous nous occupions ensemble à rédiger un projet de Convention, que nous soumettrions chacun de notre côté à l'approbation de nos Maîtres, que n'étant autorisés à rien de pareil, je ne pouvois nullement lui répondre que notre travail fût approuvé à Vienne; que sans doute eux seroient dans le même cas vis-à-vis de leur Cour; mais que n'y eût-il que quelques-uns des articles proposés par nous qui fussent adoptés des deux parts, ce seroit toujours autant d'avancé sur la négociation; que les Cabinets respectifs étoient toujours maitres d'ajouter ou de retrancher ce qu'ils voudroient, et que dans le cas extrême où la totalité de notre travail ne seroit pas approuvé, on devoit au moins nous savoir gré de notre zèle, et que ce ne seroit au bout du compte qu'un peu de papier perdu. Je demandai comme de raison, qu'on se donnât mutuellement la parole d'honneur de garder le plus profond secret. Ce fut à quoi je me bornai, sans communiquer même au Ministre Prussien la dernière lettre de Sa Majesté au Roi.

Jacobi et après lui ses Collègues, auxquels il fit part de notre conversation, adoptèrent mon idée avec le plus grand empressement, et m'en témoignèrent la plus vive reconnoissance. Il fut convenu entre nous que je me chargerois de rédiger un pareil projet (persuadé qu'il y a toujours de l'avantage pour celui qui met le premier la main à la plume, j'en acceptai la proposition); qu'ensuite Görz et Jacobi se rendroient chez moi pour se concerter sur les changements qu'ils croiroient devoir demander; que pour éviter les conjectures qu'on pourroit tirer du rassemblement de trois Ministres de Prusse chez moi s'il venoit à être su, Mr de Dohm ne seroit pas présent à l'entretien, quoiqu'on l'informeroit de tout et qu'à la suite de cela nous expédierions nos Couriers pour Vienne et Berlin.

Une ancienne animosité bien mal placée que le rancuneux Görz conserve encore contre M^r le Comte de Lehrbach depuis Ratisbonne pour les bons services que ce ministre a rendus à la Cour, en déjouant les manœuvres des Prussiens, m'a empêché d'insister à ce qu'il soit aussi admis à la conférence, quoique je n'aye pas caché que je le consultois sur tout, et ne faisois rien que de concert avec lui; mais M^r le Comte de Lehrbach s'étant depuis expliqué avec le Comte de Görz avec autant de loyauté que de franchise, et d'une manière très amicale, il sera à l'avenir de tous nos entretiens.

Nous nous occupâmes M^r le Comte de Lehrbach, le Sr Tautphoeus et moi, à rédiger ce que j'avois promis aux Prussiens; avec l'attention qu'exigeoit la délicatesse de la démarche, nous prîmes à dessein une couple de jours de réflexion. J'ai l'honneur d'envoyer ci-joint à Votre Excellence le fruit de notre travail commun.

Nous nous sommes attachés d'abord à exprimer par le titre même de la chose les bornes que nous entendions donner à notre démarche.

L'engagement de l'Empereur de n'exiger aucun dédommagement aux dépens de l'Empire pour la perte des Pays-Bas et de la Lombardie,

est conforme au Traité de Campo Formio lui-même; il n'exclut ni le dédommagement du Frickthal, sur lequel nous avons cru d'autant moins devoir nous ouvrir aux Prussiens, que cette question n'a pas encore été agitée ici avec la France, ni celui du Duc de Modène, soit aux dépens de l'Empire, soit en nous dédommageant nous-mêmes, si nous persistons à lui laisser le Brisgau. Nous avions d'abord laissé en blanc la spécification du dédommagement qui doit revenir aux Prussiens pour leurs possessions transrhénanes, voulant tâcher dans la conférence de nous en tirer au meilleur marché possible.

Görz et Jacobi ne s'étant pas trouvés entièrement d'accord dans le projet de dédommager le Prince d'Orange aux dépens du Roi, et le dernier m'ayant instamment prié de ne pas le compromettre, j'ai dû insérer dans mon projet les deux cas par les articles 2 et 3. J'ai évité dans le dernier toute expression qui auroit borné notre dédommagement au simple équivalent du Brisgau, objet qui n'est pas d'une grande valeur.

Les autres articles sont tous tirés mot à mot des instructions qu'il a plu à Votre Excellence de me donner.

Ma conférence secrette avec les Ministres de Prusse a eu lieu le 25.

Ils ont adopté l'article 1. Je leur ai proposé successivement de se contenter pour le dédommagement des possessions transrhénanes de leur Maître des Abbayes d'Essen et de Werden, ou de l'Évêché de Paderborn, moins considérable que celui de Hildesheim. Ils ont rejetté ma dernière proposition. La première leur a fait demander que l'Abbaye de Werden soit ajoutée à l'Évêché de Hildesheim. Ils disent, que ce ne seroit pas même une acquisition pour le Roi, qui prétend avoir la supériorité territoriale de cette Abbaye, en sorte qu'il n'en résulteroit pour lui d'autre avantage que de mettre fin aux chicanes auxquelles il étoit sans cesse exposé. Ils assurèrent que le tout ne feroit pas encore le dédommagement de ce que le Roi perdroit par ses possessions transrhénanes, le seul péage du Rhin lui rapportant annuellement au delà de 300 mille écus. Je m'y refusai absolument. Je rappellai à Jabobi, que c'étoit lui-même qui m'avoit suggéré l'Évêché de Hildesheim, comme ce à quoi le Roi vouloit borner son indemnisation pour les possessions transrhénanes. Je dis, que n'ayant pas encore de réponse de ma Cour au rapport que j'en avois fait, je ne pouvois pas même répondre que cette idée seroit adoptée; mais que vouloir y ajouter encore quoique ce soit, et faire ainsi dégénérer ce qui ne devoit être qu'un strict dédommagement, formant déjà la convenance locale, en une véritable acquisition, ce seroit renverser dès le fondement l'ouvrage que nous voulions construire.

Les Ministres Prussiens me dirent, que leur Cour avoit eu trois différents projets pour l'indemnisation des Provinces transrhénanes. En Westphalie, au moyen de l'Évêché de Munster, en basse Saxe, par celui de Hildesheim, et en Franconie, par quelques augmentations de ce qu'y possédoit déjà le Roi. Ils me pressèrent beaucoup d'insérer quelque chose dans notre projet de relatif à ce dernier plan, en s'efforçant à me prouver que ce qu'ils pourroient acquérir de plus de ce coté-là, ne seroit dangereux pour ma Cour, mais je me refusai entièrement à adopter cette idée, comme incompatible avec l'intime union, que je désirois de voir

établie entre les deux Puissances, et qui devoit faire désirer de diminuer plutôt que d'augmenter les points de contact qui existoient entre elles.

Görz voulut au moins que l'on insérât dans le projet la promesse de légaliser le *Status quo* actuel du Roi en Franconie. Je ne crus pas non plus devoir y consentir; mais je n'ai pas pu me dispenser de promettre d'en rendre compte à Votre Excellence, et de Lui demander ses ordres là-dessus. Nous finîmes par insérer dans l'acte le seul Évêché de Hildesheim, ce à quoi j'ai cru pouvoir me prêter, Votre Excellence en faisant mention dans sa dépêche du 23 du mois passé, comme d'un moyen de dédommager le Stathouder et d'ailleurs ma démarche actuelle ne pouvant jamais être considérée comme un engagement.

Le Comte de Görz auroit voulu me persuader de supprimer tout à fait l'article 2 par lequel le Prince d'Orange seroit dédommagé par la Prusse et de m'en tenir à la proposition de l'article 3. N'ayant pù m'y déterminer, il voulut au moins que les deux alternatives marchassent de pair, et que la première fût écrite en marge, ce à quoi je crus pouvoir me prêter, et qui obligeoit à quelques changements dans le ci-devant article 3, devenu aussi à présent article 2.

Sur le dernier article les Prussiens observèrent, que l'effet de la Convention devant être des démarches uniformes, à faire auprès des Ministres François, il étoit inutile de se promettre le secret, qui ne devoit avoir lieu que jusqu'à la conclusion de l'acte. Nous convînmes de rédiger cet article tel qu'il se trouve dans le second apperçu.

Les autres articles furent adoptés sans aucune difficulté, à l'exception du 6e du premier apperçu, formant le 5e du second, qui occasionna les plus grands débats.

Görz proposa d'ajouter après les mots : *à ce qu'aucun projet pareil ne parvienne à exécution,* la clause suivante : *comme aussi que les possessions souveraines héréditaires sur la rive droite du Rhin restent intactes.* Je demandai le temps d'y réfléchir, et de me concerter avec Mr le Comte de Lehrbach.

Ayant mûrement réfléchi tous les deux sur la proposition Prussienne, ce Ministre me fit observer, qu'elle avoit pour objet en premier lieu de peser d'autant plus sur les biens ecclésiastiques, mais surtout d'exclure Sa Majesté de toute acquisition en Bavière, et particulièrement de celle du territoire jusqu'à l'Inn, qui donne tant d'ombrage à la Cour de Berlin. C'est ce qui m'a été confirmé par le Comte de Görz lui-même, lorsque l'ayant rencontré à une promenade, je lui déclarai, qu'il m'étoit impossible d'adopter son addition, et qu'il me proposa d'insérer au moins, que les États des Électeurs séculiers sur la rive droite demeureroient intacts. M'y étant également refusé, il me dit, que ceci augmenteroit les soupçons du Roi sur nos projets pour la Bavière, et que son invincible répugnance à cet égard feroit tout manquer; que sans recourir à la Bavière nous pouvions trouver dans l'Évêché de Passau, ou dans ceux de Trente et de Brixen de quoi nous dédommager de ce que nous cédions au Duc de Modène. Je répondis au Ministre de Prusse, que les Évêchés de Trente et Brixen n'étoient pas une acquisition pour nous, puisque leur état actuel nous fournissoit déjà toutes les ressources que nous pouvions en espérer, qu'il étoit d'ailleurs bien aisé à son Maître d'acquérir une sûreté complette sur tous les projets dont il nous soupçonnoit

relativement à l'Allemagne, en se chargeant du dédommagement du Prince d'Orange, puisqu'alors l'Empereur n'exigeroit pas même d'acquisitions en Empire, quoiqu'en cédant le Brisgau.

C'est ce que je lui répétois encore par le billet ci-joint qui accompagnoit la copie que je lui envoyois de notre apperçu. Les Prussiens passèrent toute la journée à chercher les moyens de nous persuader M^r le comte de Lehrbach et moi. Ils témoignèrent même beaucoup d'humeur au premier, en lui attribuant ma résistance invincible, et lui déclarèrent, que jamais le Roi ne consentiroit à nous laisser rien prendre en Bavière. Enfin, n'ayant rien pu obtenir de nous, il fut convenu, que l'apperçu seroit envoyé de part et d'autre sans cette addition, mais que nous rendrions compte en même temps à nos Cours respectives de la proposition du Comte de Görz et du refus qu'il avoit éprouvé de ma part.

Nous osons nous flatter que la conduite que nous avons tenue sera honorée de l'approbation de Sa Majesté et de celle de Votre Excellence. L'apperçu remis aux Prussiens est tel, que quand même par la plus noire des trahisons ils le communiqueroient aux François, ceux-ci ne pourroient rien y trouver qui fût contraire à nos engagements, et qui ne s'accordât avec le conseil qu'ils nous ont donné eux-mêmes de nous entendre avec les Prussiens. Il commence d'ailleurs à se répandre de plus en plus dans le public, que la Cour de Berlin nous recherche, et veut s'unir à nous, ce dont il ne peut résulter qu'un bon effet sur les François. Il m'est aussi revenu que les Ministres Prussiens ont dit, qu'à présent ils trouvoient les Autrichiens par trop désintéressés et que cela les contrarioit aussi.

J'ai l'honneur d'être ut in literis.

COBENZL, m. p.

Rastadt, le 27 mars 1798.

VI

PROJET D'ARTICLES OU D'ACTE ÉVENTUEL

Rédigé par S. E. M^r le comte de Cobenzl.

Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique et Sa Majesté Prussienne étant intimement convaincues, que le salut de l'Empire Germanique ne peut s'opérer que par une union sincère entre Elles, et par le Sacrifice généreux de toutes vues personnelles d'agrandissement ou d'indemnités aux dépens de leurs Co-États, Leurs dites Majestés, après s'être communiquées leurs vues mutuelles, sont convenues des articles suivants :

ART. I. — Il ne sera formé aucune prétention de la part de Sa Majesté l'Empereur Roi d'Hongrie et de Bohême, ni de la part de Sa Majesté le Roi de Prusse à la charge du Corps Germanique tant à titre d'indemnité de leurs pertes que pour quelconque autre motif soit que la paix de l'Empire puisse être conclue au Congrès de Rastadt ou, ce qu'à Dieu ne plaise, qu'elle dût être renvoyée à une époque plus reculée.

ART. II. — Sa Majesté l'Empereur Roi d'Hongrie et de Bohême et Sa Majesté Prussienne désirant également que les malheurs de l'Empire n'entraînent que le moins d'altération possible dans les possessions ter-

ritoriales, il est convenu qu'ils employeront leurs efforts à la paix de l'Empire pour effectuer que les Princes et États qui devront supporter des pertes sur la rive gauche du Rhin n'en soyent indemnisés que par des moyens pécuniaires dont seront chargés les États ecclésiastiques de la rive droite lesquels moyennant cet arrangement seront tous conservés sans exception.

Art. II. (*Ou bien in casu pessimo.*) — Sa Majesté l'Empereur Roi d'Hongrie et de Bohême et Sa Majesté le Roi de Prusse réuniront leurs efforts, pour que les Princes lésés par le démembrement de la rive gauche du Rhin, et nommément les trois Électeurs ecclésiastiques, obtiennent des dédommagements équitables; ces dédommagements seront réglés d'après que le désintéressement magnanime de Leurs Majestés Impériale et Prussienne doit engager chacune des parties lésées à la plus grande modération dans leurs prétentions et que la proportion entre les indemnités à adjuger à chacun, doit être en raison respective des pertes qu'il a essuyées. Le Prince Stathouder de Hollande et le duc de Modène seront compris dans le nombre des Princes à dédommager, et les concessions, qu'on leur accordera, seront fixées entre les parties contractantes sous la médiation de Sa Majesté Impériale de toutes les Russies.

Art. III. — Dans le cas d'une reprise d'hostilités entre Sa Majesté l'Empereur Roi et la République Françoise, Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique donnera son accession comme Chef et Co-État de l'Empire à la pacification Germanique et Elle continuera d'employer tous ses soins et ses efforts conjointement avec Sa Majesté Prussienne pour l'amener à une prompte et heureuse issue.

Art. IV. — Si cependant dans le cas présupposé d'une reprise d'armes entre l'Autriche et la France, celle-ci refusoit à donner suite à la négociation de paix avec l'Empire Germanique, Sa Majesté le Roi de Prusse s'engage d'employer ses bons offices auprès de la République Françoise pour la déterminer à reconnoître et respecter la neutralité de l'Empire ou à conclure un armistice ou une trêve à long terme, pendant lesquels le cours du Rhin seroit la ligne de démarcation entre les armées respectives, et dans le cas où la République Françoise refusant de donner les mains à ce dernier arrangement la guerre avec l'Empire Germanique deviendroit inévitable, Sa Majesté Prussienne s'engage à assurer le repos du Nord de l'Allemagne au moyen de la ligne de démarcation, laquelle sera spécifiée à la fin de la présente Convention, et à ne jamais permettre aux troupes Françoises de passer par aucun des pays compris dans la dite ligne de démarcation. Sa Majesté Prussienne promet en même tems, loin d'entraver les opérations des armées de Sa Majesté l'Empereur, de les favoriser autant que possible et particulièrement de joindre ses soins à ceux de Sa dite Majesté Impériale pour engager les différents États Germaniques nommément la Saxe et les autres Princes les plus puissants à ne pas abandonner dans une pareille extrémité la patrie commune, mais d'accourir généralement à sa défense, en fournissant au moins leurs contingents respectifs conformément à la Constitution et aux lois de l'Empire.

Art. V. — L'Empereur Roi accordera son consentement en Sa qualité de Chef de l'Empire à la suppression de tous les procès qui ont été élevés devant les tribunaux de l'Empire au sujet des affaires entre

Sa Majesté Prussienne et ses Co-États en Franconie, supposé que cette suppression soit agréée par la diète de l'Empire à la pluralité des suffrages, et Sa Majesté Impériale et Royale Apostolique en Sa qualité de Roi de Bohême et d'Archiduc d'Autriche s'engage à employer tous ses soins auprès de ses Co-États de l'Empire, pour que ces procès soyent supprimés à la satisfaction de Sa Majesté Prussienne.

Art. VI. — Sa Majesté l'Empereur Roi accorde pareillement en Sa qualité de Chef de l'Empire, la concession du Privilège de non appellando à Sa Majesté Prussienne pour les Principautés d'Anspach et de Bareuth, et les Actes en seront expédiés dans les formes requises et légales.

Art. VII. — Ce présent acte ayant été conclu et signé sous la médiation de Sa Majesté l'Empereur de Russie, les hautes parties contractantes sont convenues de requérir sans délai dans les formes usitées Sa susdite Majesté Impériale de toutes les Russies, pour qu'Elle veuille bien accorder en même tems Sa garantie à toutes les stipulations y contenues.

VII

DIETRICHSTEIN A THUGUT

Pétersbourg, le 27 août 1798.

L'Empereur en montant sur le trône a été entrainé par Sa tendresse et Sa juste confiance pour Son auguste épouse jusqu'à l'initier dans les affaires les plus conséquentes de l'État, non seulement de l'administration intérieure dans lesquelles Il Lui a bientôt accordé une influence directe, n'aimant pas à les approfondir Lui-même, mais aussi de toutes les autres ; car tout Lui était communiqué. Il est probable que l'Impératrice, sensible à cette déférence qu'Elle n'aurait jamais pu exiger, se serait contentée d'en profiter pour n'exercer qu'une surveillance utile à Son auguste Époux et à l'État, mais outre qu'Elle n'était nullement préparée à juger d'aussi grands intérêts, et qu'il est impossible que toutes les Princesses ayent le génie de Marie-Thérèse ou de Catherine seconde, la bonté et la facilité de Son caractère l'a bientôt portée à accorder Sa protection et Sa confiance illimitée à des personnes qui pouvaient en abuser par leur propre médiocrité ou par des vues intéressées. Nous en avons eu une preuve dans l'établissement de la fameuse banque d'emprunt que, pour trancher le mot, des frippons seuls peuvent avoir imaginée et que des sots ou d'autres frippons peuvent seuls avoir prônée et présentée à Leurs Majestés comme une chose bonne, juste ou vraiment avantageuse. On se rappelle que lors de cet établissement l'Empereur en a rendu tous les auteurs responsables, n'ayant pas voulu Lui-même en approfondir l'essence, ceux-ci eurent encore le tort de répandre, comme je l'ai mandé dans le tems, qu'on ne pourrait critiquer cette banque sans aller en Sibérie, et l'Impératrice s'oublia jusqu'à l'appeler avec complaisance sa banque. Les inconvéniens ne tardèrent pas à se

présenter en foule, la chute énorme du crédit public et du change, d'autant plus qu'on ne prenait aucune précaution pour cacher l'énorme nouvelle émission des assignations, la ruine de ceux qui y avaient recours, le mépris des autres, le mécontentement des créanciers, l'émigration des commerçans étrangers. On voulut remédier à tout cela en créant des banquiers de la Cour qui ou n'avaient nul crédit ou le perdaient par là même et le Procureur général s'avisait de taxer d'entêtement et d'incapacité les négocians qui ne voulaient pas se convaincre de la bonté de l'invention de Woud si bien accueillie par lui et par l'Impératrice. Il était à prévoir que tôt ou tard les inventeurs en payeraient la façon. Qu'on joigne à cela la multiplicité de places que le Procureur général avait accumulé sur sa tête dont aucune force humaine ne saurait remplir les fonctions et qui lui suscitait autant d'envieux que ses airs, malgré la politesse et affabilité, ceux de sa femme dans la société, le népotisme de tout ce parti, l'imprudence des gens médiocres, celle assez commune, surtout au beau sexe, de ne pas cacher son plaisir de régner, les inconvéniens qui devaient s'ensuivre et qui choquaient même le plus vertueux des fils, le Grand-duc Alexandre, et l'on trouvera qu'il ne fallait pas une maîtresse pour renverser cet état des choses.

Ceux qui connaissent l'Empereur assurent que par respect humain sinon par religion il a toujours gardé la fidélité à ses deux épouses et que si elle a reçu quelques atteintes ce n'a jamais été que par de petites passades subalternes, favorisées par Son valet de chambre turc; encore en doute-t-on beaucoup. L'Empereur Lui-même sans aucun besoin m'a assuré une fois que cela ne lui était jamais arrivé, il est vrai aussi qu'il m'a assuré avoir eu une fois une petite maladie qu'on n'a guères sans l'avoir méritée qu'il prétendait avoir été un jeu de la nature. Tout le monde sait que Mlle Nelidow malgré qu'Elle ait donné dans le commencement beaucoup de chagrins à l'Impératrice n'a dû son grand crédit qu'à sa résistance dont l'Empereur n'a jamais triomphé et qui a fini par lui valoir par souvenir et reconnaissance l'amitié et la confiance entière et aveugle de l'Impératrice.

Dans le voyage que l'Empereur fit en dernier lieu à Moscou, l'aisance qu'il y trouva dans la société, l'absence de la gêne et des cérémonies lui plut, il s'amusa, ce qui ne lui était guères arrivé depuis qu'il est sur le trône, il est tout naturel qu'à Son retour il ait ressenti l'ennui par la comparaison. On dit qu'Il avait remarqué Mlle Lapouchin qui Lui avait déjà plu au couronnement et qui alors avait disparu pendant trois jours de la maison paternelle sans que cela eût fait grand bruit, ce qui fut mis alors sur le compte d'un grand de la Cour, parce que l'Empereur de Son côté ne s'était pas absenté, qu'il a dansé avec elle troisième, enfin qu'Il en était tombé amoureux. On ajoutait qu'en allant deux fois par jour depuis son retour chez Son valet de chambre malade dont Il embrassait le médecin quand il trouvait du mieux, il écrivait des billets à la Demoiselle qui étaient envoyés par des exprès; on annonçait continuellement son arrivée et qu'elle devait venir trouver sa sœur Mme Dimidow, qui était sur le point d'accoucher et qui est accouchée depuis, mais jusqu'à ce jour elle n'est pas encore arrivée. — On assure qu'à Son retour l'Empereur témoigna à l'Impératrice quelque

désir que Mlle Lapouchin fût faite Demoiselle d'honneur, protestant qu'il n'en était pas amoureux mais qu'il serait charmé de la voir. Les représentations de l'Impératrice et de Mlle Nelidow réunies irritèrent l'Empereur. — Il eut l'air de préparer Sa conduite pour le temps où la Demoiselle serait ici et commença des promenades à pied seul après dîner et le souper. Une couple de fois l'Empereur parla au Prince Ferdinand de sa passion comme d'une chose qu'Il ne pouvait vaincre, le Prince épuisa les mémoires du Marquis de Saint-Simon pour rappeler à Sa Majesté tout le mal que les maîtresses avaient faites à la France en appuyant surtout sur ce que chez les femmes en général lorsque le plaisir n'est pas le principal et unique but l'ambition et l'esprit de domination fait dans leurs têtes des progrès illimités. L'Empereur fut touché jusqu'aux larmes de tout ce que le Prince lui dit et lui sauta au cou en le remerciant beaucoup et lui disant qu'il était charmé de voir qu'il était vraiment son ami, et qu'il lui avait parlé en honnête homme. Peu de jours après l'Empereur assura le Prince, sans doute pour qu'il n'en soit plus question entre eux, que c'était passé et que cela n'avait été qu'un feu de paille; le Prince répondit : Tant mieux, cela laisse moins de regrets, — et l'Empereur répliqua en riant, capisco.

Ne voulant pas répéter ce que j'ai déjà rapporté à ce sujet dans mes dépêches antérieures je me bornerai à ajouter ici ce que je puis avoir omis alors ou ce qui s'est passé depuis.

J'ai été dans le cas de répéter au Prince les conseils que je l'avais prié de donner à Son Auguste sœur et d'en ajouter de nouveaux, savoir qu'Elle évitât soigneusement tout ce qui donnerait à l'Empereur le soupçon qu'il n'a déjà que trop qu'Elle fait épier Ses démarches ce qu'Il fait sentir plus ou moins ouvertement à ceux qu'il en soupçonne, hommes et femmes; qu'Elle cherchât à l'amuser et à le distraire; qu'Elle ne Se mêlât d'aucune affaire à moins qu'Il ne L'exigeât, surtout qu'Elle n'en aye jamais l'air vis-à-vis de personne et qu'Elle ne fasse aucun effort pour soutenir des gens dont la chute est inévitable. Le Prince m'ayant avoué que lors qu'Elle lui eût fait lire le projet de la banque Elle avait été frappée et effrayée des observations qu'il Lui avait faites d'abord, et m'ayant dit qu'Elle désirait savoir ce qu'on disait d'Elle dans la ville en me répétant toujours qu'Elle comptait sur mon attachement et désirait connaître mon opinion, j'assurais le Prince que l'Impératrice par Sa bonté, Sa générosité, Son affabilité, Son penchant à faire des heureux, Ses soins à empêcher des disgrâces à un chacun S'était gagné les cœurs, mais qu'il était vrai que cette malheureuse banque, qu'Elle a trop hautement protégée et sur laquelle Elle a été absolument induite en erreur Lui avait fait quelque tort et qu'il eût été à désirer qu'outre tout ce que j'ai déjà eu l'honneur d'observer au Prince à Son sujet, Elle Se fût davantage méfiée de Ses conseillers qu'Elle croit Elle-même intéressés et qu'Elle n'eût pas ouvert un champ si vaste à leur rapacité par ce nouveau projet de finance si mal conçu. Je rassurais cependant le Prince sur les suites qui pourraient résulter pour l'Impératrice de la condamnation éventuelle de cet emprunt en lui observant que l'Empereur ne pouvait pas prétendre que l'Impératrice fût un Pitt en finances, et qu'outre cela il était dans le caractère de l'Empereur de soutenir Lui-même l'Impératrice contre

toute imputation téméraire des inquis désespérés par la seule raison déjà qu'Elle est Sa femme.

L'Empereur de Son côté Se plaint à mots peu couverts de la jalousie et surveillance de l'Impératrice, Il a même mis le Grand-duc Alexandre dans un grand embarras par Ses confidences que le Grand-duc a cherché à éloigner, ce qui a mis pendant une couple de jours un peu de froid entre eux.

Je vais maintenant rendre compte de la chute successive que j'ai annoncée d'un parti entier et des causes que j'ai pu découvrir.

L'Empereur, déjà aigri, dit un jour à l'Impératrice et à Mlle Nelidow : Ah! si vous saviez comme je m'ennuye. — Mlle Nelidow osa répondre sur le même ton qui lui avait longtemps réussi : Mais si Vous saviez comme Vous nous ennuyez aussi; — dès lors sa disgrâce était achevée et elle n'a presque plus reparue depuis à la Cour qu'elle ne quittait guères d'ailleurs. En même tems son frère l'Adjudant général partagea bientôt les affaires avec son camarade Lieven le cadet; le beau-père du susdit, Buxhövden, fut remplacé par Mr de Palen, on saisit pour cela le léger prétexte qu'il n'avait pas assisté à un exercice d'Artillerie de la garnison; peu de temps après Mr Pleschtchejew fut renvoyé, le Comte Orlow même seulement lié avec ces personnes et auquel l'Impératrice voulait procurer un cordon et des places dans les établissemens qu'Elle dirige, eut ordre de quitter Pétersbourg, on s'attend au prochain renvoi de Mr Nicolai et du Secrétaire de l'Impératrice Politica. Un Sénateur Novosilzicow inculpé par des recherches sur d'anciens approvisionnemens a été envoyé dans la plus éloignée de ses terres et tout ce qui a tenu à Buxhövden est ou va être renvoyé.

. . . .

Je remonterai plus haut maintenant pour expliquer la chute du Prince Alexis Kurakin. On prétend que le valet de chambre a commencé par dire à l'Empereur : — *Je quitterai donc bientôt Votre Majesté. — Pourquoi? — Il me semble qu'on le veut. — Qui? — L'Impératrice..... heute mir morgen dir* (1). — On assure que ces mots qui ont frappé l'Empereur ont donné le branle à tout, qu'ensuite l'Empereur s'étant réjoui devant cet homme de l'augmentation de Ses revenus par les eaux-de-vie, celui-ci en avait pris occasion de parler à Sa Majesté du crédit public, du mécontentement du peuple et de la noblesse, des vues de l'administration, qu'il avait rendu Sa Majesté attentive et Lui avait donné des soupçons sur Son Secrétaire Neledinsky, ami et parent de Kourakin, qui pouvait, étant chargé de recevoir et extraire les suppliques, soustraire toutes les plaintes adressées à Sa Majesté, on ajoute même que le valet de chambre par la copie d'une supplique pour une affaire de procès avait prouvé la fausseté de l'extrait fait par Neledinsky, sur lequel Sa Majesté avait rendu une sentence injuste. Il y a encore une autre version, comme si l'Empereur avait reproché au Secrétaire qu'il était vendu à l'Impératrice et que celui-ci s'étant excusé par la reconnaissance qu'il Lui devait, l'Empereur lui avait dit : sortez ou je pourrais m'oublier; la première version au contraire dit que l'Empereur lui a donné deux soufflets, et une troisième que Sa Majesté a appellé un valet du pied auquel

(1) Aujourd'hui moi, demain toi.

Elle a ordonné de prendre Neledinsky par les deux mains et de le mener dans une autre chambre où il est resté enfermé jusqu'à ce qu'on eût enlevé tous ses papiers. Il a été aussitôt remplacé par Mr Neplujew, lié aussi avec le valet de chambre.

Le Procureur général devait naturellement tomber alors; cependant il lutta une quinzaine de jours à force de faire sa cour au valet de chambre plus assidûment encore qu'auparavant et en appitoyant lui et son frère le Prince Bezborodko qu'ils avaient fort négligé. Le Vice Chancelier cependant, plus ancien serviteur de l'Empereur que son frère et rayé comme lui du souper, crut devoir écrire à l'Empereur et demander sa démission; on disait déjà, les uns que ce serait le Comte Woronzow de Londres qui le remplacerait et dont Kotchoubey en prenant sa place épouserait la fille, d'autres nommaient Kotchoubey lui-même Vice Chancelier et celui-ci aurait désiré cette place au Comte Rasumofsky dont cependant les amis croyent devoir désirer pour lui qu'il reste éloigné d'ici; mais l'Empereur ne voulut pas recevoir la lettre du Vice Chancelier et dit plaisamment : Pourquoi veut-il donc quitter sa place? il n'est rien du tout même en la gardant.

Le Procureur général affectait le dévouement des martyrs et cachait son attachement à sa place sous des dehors généreux en disant qu'il avait reçu trop de bienfaits de l'Empereur pour quitter sa place à moins que Sa Majesté ne le chassât. Il eût même deux explications avec l'Empereur qu'il eût la bêtise de prendre pour des raccommodemens; dans la première il se justifia sur ce que l'Empereur lui dit qu'il n'aimait pas les coalitions et finit par être embrassé à ce qu'il assure; dans la seconde, l'Empereur lui dit : Savez-vous qui je suis? puis : Savez-vous que je suis despote? — Le Prince ayant répondu avec toute la soumission d'un Turc sous le cordon, assure avoir encore été embrassé.

J'appris par le Prince Ferdinand que le Grand-duc Alexandre avait précisément la même opinion que moi sur le Prince Kourakin, savoir que si on le laissait faire il ruinerait dans deux ans la monarchie par ses spéculations dont la marche du crédit public donnait la mesure. L'Empereur eut pendant un bal de Cour une grande conversation avec Withworth qui pensant comme moi se borna de dire à Sa Majesté, qu'il lui semblait que cette place telle qu'elle était passait l'étendue des forces humaines et que Jésus-Christ, s'il l'occupait, aurait des ennemis.

FIN DU CINQUIÈME VOLUME

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE CINQUIÈME VOLUME

LIVRE QUATRIÈME

CAMPO-FORMIO

CHAPITRE PREMIER. — Chute de Venise.

CHAPITRE II. — Montebello.

CHAPITRE III. — Le dix-huit fructidor.

CHAPITRE IV. — Paix avec l'Autriche.

LIVRE V

CONTINUATION DES CONQUÊTES DE LA FRANCE

CHAPITRE PREMIER. — Ouverture du Congrès de Rastadt.

CHAPITRE II. — Rome.

CHAPITRE III. — La Suisse.

CHAPITRE IV. — La rive gauche du Rhin.

CHAPITRE V. — Conférences de Selz.

LIVRE VI

DEUXIÈME COALITION

CHAPITRE PREMIER. — Campagne d'Égypte.

CHAPITRE II. — L'Empereur Paul de Russie.

CHAPITRE III. — Hésitations et obstacles.

CHAPITRE IV. — Les traités d'alliance.

CHAPITRE V. — Fin du Congrès de Rastadt.

ERRATA

Page 3, ligne 15. Au lieu de : à la France, lire : *à Barras.*
— 18, — 27. — Gaillard, lire : *Caillard.*
— 57, — 16. — 1786, lire : *1789.*
— 62, note. — Fouchet, lire : *Fauchet.*
— 78, — — archives impériales, lire : *archives nationales.*
— 104, ligne 17. — reine, lire : *impératrice.*
— 123, note. — Autrichiens et Prussiens, lire : *Autriche et Prusse.*
— 142, dernière ligne. Au lieu de : Neaux, lire : *Eupex.*
— 159, ligne 31. Au lieu de : constitution négative, lire : *la constitution anarchique.*
— 162, — 33. — Hesse électorale, lire : *Saxe électorale.*
— 176, — 3 par en bas. Au lieu de : démocratique, lire : *diplomatique.*
— 188, — 10 par en haut. Au lieu de : Montebello, lire : *Monterossi.*
— 195, — 11 — — Landammam, lire : *Avoyer.*
— 197, — 13 — — Landammam, lire : *Avoyer.*
— 197, — 16 — — maître Socquier lire : *directeur des finances.*
— 267, — 13 par en bas. Au lieu de : roi, lire : *grand-duc.*
— 303, — 14 par en haut, à retiré, ajouter : *de l'alliance russe.*
— 305, — 11 — Au lieu de : comte, lire : *prince.*
— 331, — 7 — — la Prusse, lire : *ou de la Prusse.*
— 345, — 4 par en bas. — Landammam, lire : *Avoyer.*

naturelle de la première, c'est que nos rois paraissent avoir destiné à la cour suédoise leurs meilleurs ambassadeurs. Il n'y a pas une seule cour étrangère, pendant toute cette période, qui ait reçu un si grand nombre d'agents français de premier mérite. Un Chanut, un d'Avaux, un Feuquières, un Pomponne, un Courtin, comme plus tard un Breteuil et un Vergennes comptent parmi les plus illustres de nos négociateurs. Les relations politiques de la France avec cette couronne offrent alors une importance capitale et c'est ce qui constitue le puissant intérêt des instructions confiées à de pareils agents.

Tome 1 (paru en 1884) : **AUTRICHE,** avec une introduction et des notes, par M. Albert Sorel. 1 fort vol. gr. in-8°, sur papier de Hollande, franco par la poste. . . **20** fr.

LA PUBLICATION SE CONTINUERA PAR LES VOLUMES SUIVANTS :

Angleterre, par M. A. Baschet. — **Prusse,** par M. E. Lavisse. — **Russie,** par M. A. Rambaud. — **Turquie,** par M. Girard de Rialle. — **Rome,** par M. Hanotaux. — **Hollande,** par M. Maze. — **Espagne,** par M. Morel Fatio. — **Danemark,** par M. A. Geffroy. — **Savoie et Mantoue,** par M. Armingaud. — **Naples et Parme,** par M. J. Reinach. — **Portugal,** par M. le vicomte de Caix de Saint-Aymour. — **Venise,** par M. Jean Kaulek. — **Pologne,** par M. Louis Farges.

INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Publié sous les auspices de la Commission des Archives diplomatiques.

CORRESPONDANCE POLITIQUE

DE

MM. DE CASTILLON ET DE MARILLAC

AMBASSADEURS DE FRANCE EN ANGLETERRE (1537-1542)

Par M. JEAN KAULEK

Chef du bureau des Archives au Ministère des affaires étrangères.

AVEC LA COLLABORATION DE **MM. LOUIS FARGES** ET **GERMAIN LEFÈVRE-PONTALIS**

Un beau volume in-8 raisin sur papier fort, *franco* par la poste. . . . **15** fr.

En entreprenant la publication du Recueil des Instructions, la Commission des Archives a voulu mettre à la disposition des historiens et des diplomates une catégorie de documents particulièrement propres à faire connaître et apprécier la politique étrangère de la France en même temps qu'elle satisfaisait à l'obligation qui s'impose à tout dépôt d'archives de faire connaître au public les richesses qu'il renferme. L'*Inventaire analytique de la Correspondance politique* répond à ces deux ordres de préoccupation.

A côté de la partie purement diplomatique, les dépêches des ambassadeurs renferment constamment des passages relatifs aux questions les plus diverses; à la correspondance officielle sont jointes les lettres particulières, des pièces de toutes sortes propres à en éclairer le contenu et où l'on retrouve souvent mieux que dans les dépêches elles-mêmes, ce petit côté des événements, toujours si intéressant à connaître. Il y a là une mine inépuisable de renseignements pour l'histoire des mœurs, des arts, des institutions, pour les biographies ou l'histoire littéraire aussi bien que pour l'histoire diplomatique et militaire. Tous ces éléments d'information sont à peu près perdus dans la correspondance politique et il y avait lieu d'en entreprendre un inventaire complet et analytique, inventaire dans lequel chaque pièce serait décrite de telle sorte qu'aucun des éléments d'information qu'elle renferme ne fût passé sous silence. De plus, on a pensé qu'on doublerait encore la valeur de cet inventaire si à ces analyses on joignait, sous forme d'extraits, les passages les plus intéressants des principales pièces et si l'on publiait même *in extenso* celles qui paraissent avoir une importance tout à fait capitale.

Le premier volume de l'*Inventaire analytique* contient une partie de la correspondance d'Angleterre qui est une des plus intéressantes par l'importance des négociations, et une de celles qui, dans nos archives, débutent à l'époque la plus reculée, car elle remonte à l'année 1538. Ce volume contient les dépêches de l'ambassadeur alors en fonctions, M. de Castillon, et celles de son successeur, Charles de Marillac (1538 à 1542).

M. Georges Picot, membre de l'Institut, a surveillé en qualité de commissaire responsable l'exécution de ce premier volume dont la préparation a été confiée à M. Kaulek, chef du bureau historique à la division des Archives, et MM. Farges et G. Lefèvre-Pontalis, attachés au même bureau.

La publication sera continuée par les volumes suivants :
Suisse. Papiers de Barthélemy, 1792.
Angleterre. Ambassade de M. de Selve.

Coulommiers. — Imp. P. BRODARD et GALLOIS.

FÉLIX ALCAN, Éditeur
LIBRAIRIES FÉLIX ALCAN ET GUILLAUMIN RÉUNIES

PHILOSOPHIE — HISTOIRE

CATALOGUE
DES
Livres de Fonds

On peut se procurer tous les ouvrages qui se trouvent dans ce Catalogue par l'intermédiaire des libraires de France et de l'Étranger.

On peut également les recevoir franco *par la poste, sans augmentation des prix désignés, en joignant à la demande des* TIMBRES-POSTE FRANÇAIS *ou un* MANDAT *sur Paris.*

108, BOULEVARD SAINT-GERMAIN, 108
PARIS, 6e

MARS 1907

Les titres précédés d'un *astérisque* sont recommandés par le Ministère de l'Instruction publique pour les Bibliothèques des élèves et des professeurs et pour les distributions de prix des lycées et collèges.

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Volumes in-16, brochés, à 2 fr. 50.

Cartonnés toile, 3 francs. — En demi-reliure, plats papier, 4 francs.

La *psychologie*, avec ses auxiliaires indispensables, l'*anatomie* et la *physiologie du système nerveux*, la *pathologie mentale*, la *psychologie des races inférieures et des animaux*, les *recherches expérimentales des laboratoires*; — la *logique*; — les *théories générales fondées sur les découvertes scientifiques*; — l'*esthétique*; — les *hypothèses métaphysiques*; — la *criminologie* et la *sociologie*; — l'*histoire des principales théories philosophiques*; tels sont les principaux sujets traités dans cette Bibliothèque.

ALAUX (V.), prof. à l'École des Lettres d'Alger. **La philosophie de Victor Cousin.**
ALLIER (R.). ***La Philosophie d'Ernest Renan.** 2e édit. 1903.
ARRÉAT (L.). ***La Morale dans le drame, l'épopée et le roman.** 3e édition.
— ***Mémoire et imagination** (Peintres, Musiciens, Poètes, Orateurs). 2e édit.
— **Les Croyances de demain.** 1898.
— **Dix ans de philosophie.** 1900.
— **Le Sentiment religieux en France.** 1903.
— **Art et Psychologie individuelle.** 1906.
BALLET (G.). **Le Langage intérieur** et les diverses formes de l'aphasie. 2e édit.
BAYET (A.). **La morale scientifique.** 2e édit. 1906.
BEAUSSIRE, de l'Institut. ***Antécédents de l'hégél. dans la philos. française.**
BERGSON (H.), de l'Institut, professeur au Collège de France. ***Le Rire.** Essai sur la signification du comique. 3e édition. 1904.
BERTAULD. **De la Philosophie sociale.**
BINET (A.), directeur du lab. de psych. physiol. de la Sorbonne. **La Psychologie du raisonnement**, expériences par l'hypnotisme. 4e édit.
BLONDEL. **Les Approximations de la vérité.** 1900.
BOS (C.), docteur en philosophie. ***Psychologie de la croyance.** 2e édit. 1905.
BOUCHER (M.). **L'hyperespace, le temps, la matière et l'énergie.** 2e édit. 1905.
BOUGLÉ, prof. à l'Univ. de Toulouse. **Les Sciences sociales en Allemagne.** 2e éd. 1902.
— **Qu'est-ce que la Sociologie?** 1907.
BOURDEAU (J.). **Les Maîtres de la pensée contemporaine.** 4e édit. 1906.
— **Socialistes et sociologues.** 2e éd. 1907.
BOUTROUX, de l'Institut. ***De la contingence des lois de la nature.** 5e éd. 1905.
BRUNSCHVICG, professeur au lycée Henri IV, docteur ès lettres. ***Introduction à la vie de l'esprit.** 2e édit. 1906.
— ***L'Idéalisme contemporain.** 1905.
COSTE (Ad.). **Dieu et l'âme.** 2e édit. précédée d'une préface par R. Worms. 1903.
CRESSON (A.). docteur ès lettres. **La Morale de Kant.** 2e édit. (Cour. par l'Institut.)
— **Le Malaise de la pensée philosophique.** 1905.
DANVILLE (Gaston). **Psychologie de l'amour.** 4e édit. 1907.
DAURIAC (L.). **La Psychologie dans l'Opéra français** (Auber, Rossini, Meyerbeer).
DELVOLVE (J.), docteur ès lettres, agrégé de philosophie. ***L'organisation de la conscience morale.** *Esquisse d'un art moral positif.* 1906.
DUGAS, docteur ès lettres. ***Le Psittacisme et la pensée symbolique.** 1896.
— **La Timidité.** 3e édit. 1903.
— **Psychologie du rire.** 1902.
— **L'absolu.** 1904.
DUMAS (G.), chargé de cours à la Sorbonne. **Le Sourire**, avec 19 figures. 1906.
DUNAN, docteur ès lettres. **La théorie psychologique de l'Espace.**
DUPRAT (G.-L.), docteur ès lettres. **Les Causes sociales de la Folie.** 1900.
— **Le Mensonge.** *Étude psychologique.* 1903.

Suite de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, format in-16, à 2 fr. 50 le vol.

DURAND (de Gros). ***Questions de philosophie morale et sociale**. 1902.
DURKHEIM (Émile), professeur à la Sorbonne. * **Les règles de la méthode sociologique**. 3e édit. 1901.
D'EICHTHAL (Eug.) (de l'Institut). **Les Problèmes sociaux et le Socialisme**. 1899.
ENCAUSSE (Papus). **L'occultisme et le spiritualisme**. 2e édit. 1903.
ESPINAS (A.), de l'Institut, prof. à la Sorbonne. * **La Philosophie expérimentale en Italie**.
FAIVRE (E.). **De la Variabilité des espèces**.
FÉRÉ (Ch.). **Sensation et Mouvement**. Étude de psycho-mécanique, avec fig. 2e éd.
— **Dégénérescence et Criminalité**, avec figures. 3e édit. 1907.
FERRI (E.). ***Les Criminels dans l'Art et la Littérature**. 2e édit. 1902.
FIERENS-GEVAERT. **Essai sur l'Art contemporain**. 2e éd. 1903. (Cour. par l'Ac. fr.).
— **La Tristesse contemporaine**, essai sur les grands courants moraux et intellectuels du XIXe siècle. 4e édit. 1904. (Couronné par l'Institut.)
— * **Psychologie d'une ville**. *Essai sur Bruges*. 2e édit. 1902.
— **Nouveaux essais sur l'Art contemporain**. 1903.
FLEURY (Maurice de). **L'Ame du criminel**. 1898.
FONSEGRIVE, professeur au lycée Buffon. **La Causalité efficiente**. 1893.
FOUILLÉE (A.), de l'Institut. **La propriété sociale et la démocratie**. 4e édition. 1904.
FOURNIÈRE (E.). **Essai sur l'individualisme**. 1901.
FRANCK (Ad.), de l'Institut. * **Philosophie du droit pénal**. 5e édit.
GAUCKLER. **Le Beau et son histoire**.
GELEY (Dr G.). **L'être subconscient**. 2e édit. 1905.
GOBLOT (E.), professeur à l'Université de Lyon. **Justice et liberté**. 2e éd. 1907.
GODFERNAUX (G.), docteur ès lettres. **Le Sentiment et la Pensée**, 2e éd. 1906.
GRASSET (J.), professeur à la Faculté de médecine de Montpellier. **Les limites de la biologie**. 3e édit. 1906. Préface de Paul BOURGET.
GREEF (de). **Les Lois sociologiques**. 3e édit.
GUYAU. * **La Genèse de l'idée de temps**. 2e édit.
HARTMANN (E. de). **La Religion de l'avenir**. 5e édit.
— **Le Darwinisme**, ce qu'il y a de vrai et de faux dans cette doctrine. 6e édit.
HERBERT SPENCER. * **Classification des sciences**. 6e édit.
— **L'Individu contre l'État**. 5e édit.
HERCKENRATH. (C.-R.-C.) **Problèmes d'Esthétique et de Morale**. 1897.
JAELL (Mme). **L'intelligence et le rythme dans les mouvements artistiques**, avec fig. 1904
JAMES (W.). **La théorie de l'émotion**, préf. de G. DUMAS, chargé de cours à la Sorbonne. Traduit de l'anglais. 1902.
JANET (Paul), de l'Institut. * **La Philosophie de Lamennais**.
JANKELEWITCH (S. J.). **Nature et Société**. *Essai d'une application du point de vue finaliste aux phénomènes sociaux*. 1906.
LACHELIER, de l'Institut. **Du fondement de l'induction**, suivi de **psychologie et métaphysique**. 5e édit. 1907.
LAISANT (C.). **L'Éducation fondée sur la science**. Préface de A. NAQUET. 2e éd. 1905.
LAMPÉRIÈRE (Mme A.). * **Rôle social de la femme**, son éducation. 1898.
LANDRY (A.), agrégé de philos., docteur ès lettres. **La responsabilité pénale**. 1902.
LANGE, professeur à l'Université de Copenhague. * **Les Émotions**, étude psycho-physiologique, traduit par G. Dumas. 2e édit. 1902.
LAPIE, professeur à l'Univ. de Bordeaux. **La Justice par l'État**. 1899.
LAUGEL (Auguste). **L'Optique et les Arts**.
LE BON (Dr Gustave). * **Lois psychologiques de l'évolution des peuples**. 7e édit.
— * **Psychologie des foules**. 10e édit.
LÉCHALAS. * **Etude sur l'espace et le temps**. 1895.
LE DANTEC, chargé du cours d'Embryologie générale à la Sorbonne. **Le Déterminisme biologique et la Personnalité consciente**. 2e édit.
— * **L'Individualité et l'Erreur individualiste**. 2e édit. 1905.
— **Lamarckiens et Darwiniens**, 2e édit. 1904.
LEFÈVRE (G.), prof. à l'Univ. de Lille. **Obligation morale et idéalisme**. 1895.

Suite de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, format in-16, à 2 fr. 50 le vol.

LIARD, de l'Inst., vice-rect. de l'Acad. de Paris. * **Les Logiciens anglais contemp** 4e éd.
— **Des définitions géométriques et des définitions empiriques.** 3e édit.
LICHTENBERGER (Henri), maître de conférences à la Sorbonne. * **La philosophie de Nietzsche.** 9e édit. 1906.
— * **Friedrich Nietzsche. Aphorismes et fragments choisis.** 3e édit. 1905.
LOMBROSO. **L'Anthropologie criminelle** et ses récents progrès. 4e édit. 1901.
LUBBOCK (Sir John). * **Le Bonheur de vivre.** 2 volumes. 9e édit. 1905.
— * **L'Emploi de la vie.** 6e éd. 1905.
LYON (Georges), recteur de l'Académie de Lille. * **La Philosophie de Hobbes.**
MARGUERY (E.). **L'Œuvre d'art et l'évolution.** 2e édit. 1905.
MAUXION, professeur à l'Université de Poitiers. * **L'éducation par l'instruction** *et les Théories pédagogiques de Herbart.* 1900.
— ***Essai sur les éléments et l'évolution de la moralité.** 1904.
MILHAUD (G.), professeur à l'Université de Montpellier. * **Le Rationnel.** 1898.
— * **Essai sur les conditions et les limites de la Certitude logique.** 2e édit. 1898.
MOSSO. * **La Peur.** Étude psycho-physiologique (avec figures). 3e édit.
— * **La Fatigue intellectuelle et physique,** trad. Langlois. 5e édit.
MURISIER (E.), professeur à la Faculté des lettres de Neuchâtel (Suisse). * **Les Maladies du sentiment religieux.** 2e édit. 1903.
NAVILLE (E.), prof. à la Faculté des lettres et sciences sociales de l'Université de Genève. **Nouvelle classification des sciences.** 2e édit. 1901.
NORDAU (Max). * **Paradoxes psychologiques,** trad. Dietrich. 5e édit. 1904.
— **Paradoxes sociologiques,** trad. Dietrich. 4e édit. 1904.
— * **Psycho-physiologie du Génie et du Talent,** trad. Dietrich. 3e édit. 1902.
NOVICOW (J.). **L'Avenir de la Race blanche.** 2e édit. 1903.
OSSIP-LOURIÉ, lauréat de l'Institut. **Pensées de Tolstoï.** 2e édit. 1902.
— * **Nouvelles Pensées de Tolstoï.** 1903.
— * **La Philosophie de Tolstoï.** 2e édit. 1903.
— * **La Philosophie sociale dans le théâtre d'Ibsen.** 1900.
— **Le Bonheur et l'Intelligence.** 1904.
PALANTE (G.), agrégé de l'Université. **Précis de sociologie.** 2e édit. 1903.
PAULHAN (Fr.). **Les Phénomènes affectifs et les lois de leur apparition.** 2e éd. 1901.
— * **Joseph de Maistre et sa philosophie.** 1893.
— * **Psychologie de l'invention.** 1900.
— * **Analystes et esprits synthétiques.** 1903.
— * **La fonction de la mémoire et le souvenir affectif.** 1904.
PHILIPPE (J.). * **L'Image mentale,** avec fig. 1903.
PHILIPPE (J.) et PAUL-BONCOUR (J.). **Les anomalies mentales chez les écoliers.** (*Ouvrage couronné par l'Institut*). 2e éd. 1907.
PILLON (F.). * **La Philosophie de Ch. Secrétan.** 1898.
PIOGER (Dr Julien). **Le Monde physique,** essai de conception expérimentale. 1893.
QUEYRAT, prof. de l'Univ. * **L'Imagination et ses variétés chez l'enfant.** 2e édit.
— * **L'Abstraction,** son rôle dans l'éducation intellectuelle. 2e édit. 1907.
— * **Les Caractères et l'éducation morale.** 2e éd. 1901.
— * **La logique chez l'enfant et sa culture.** 2e édit. 1907.
— ***Les jeux des enfants.** 1905.
REGNAUD (P.), professeur à l'Université de Lyon. **Logique évolutionniste.** *L'Entendement dans ses rapports avec le langage.* 1897.
— **Comment naissent les mythes.** 1897.
RENARD (Georges), professeur au Conservatoire des arts et métiers. **Le régime socialiste,** *son organisation politique et économique.* 6e édit. 1907.
RÉVILLE (A.), professeur au Collège de France. **Histoire du dogme de la Divinité de Jésus-Christ.** 4e édit. 1907.
RIBOT (Th.), de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique.* **La Philosophie de Schopenhauer.** 10e édition.
— * **Les Maladies de la mémoire.** 18e édit.
— * **Les Maladies de la volonté.** 21e édit.

Suite de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, format in-16 à 2 fr. 50 le vol.

RIBOT (Th.), de l'Institut, professeur honoraire au Collège de France, directeur de la *Revue philosophique*. * **Les Maladies de la personnalité**. 11e édit.
— * **La Psychologie de l'attention**. 6e édit.
RICHARD (G.), chargé du cours de sociologie à l'Université de Bordeaux. * **Socialisme et Science sociale**. 2e édit.
RICHET (Ch.). **Essai de psychologie générale**. 5e édit. 1903.
ROBERTY (E. de). **L'Inconnaissable, sa métaphysique, sa psychologie**.
— **L'Agnosticisme**. Essai sur quelques théories pessim. de la connaissance. 2e édit.
— **La Recherche de l'Unité**. 1893.
— * **Le Bien et le Mal**. 1896.
— **Le Psychisme social**. 1897.
— **Les Fondements de l'Ethique**. 1898.
— **Constitution de l'Éthique**. 1901.
— **Frédéric Nietzsche**. 3e édit. 1903.
ROISEL. **De la Substance**.
— **L'Idée spiritualiste**. 2e éd. 1901.
ROUSSEL-DESPIERRES. **L'Idéal esthétique**. *Philosophie de la beauté*. 1904.
SCHOPENHAUER. * **Le Fondement de la morale**, trad. par M. A. Burdeau. 7e édit.
— * **Le Libre arbitre**, trad. par M. Salomon Reinach, de l'Institut. 8e éd.
— **Pensées et Fragments**, avec intr. par M. J. Bourdeau. 18e édit.
— **Écrivains et style**. Traduct. Dietrich. 1905.
— **Sur la Religion**. Traduct. Dietrich. 1906.
SOLLIER (Dr P.). **Les Phénomènes d'autoscopie**, avec fig. 1903.
SOURIAU (P.), prof. à l'Université de Nancy. **La Rêverie esthétique**. *Essai sur la psychologie du poète*. 1906.
STUART MILL. * **Auguste Comte et la Philosophie positive**. 6e édit.
— * **L'Utilitarisme**. 4e édit.
— **Correspondance inédite avec Gust. d'Eichthal** (1828-1842)—(1864-1871). 1898. Avant-propos et trad. par Eug. d'Eichthal.
SULLY PRUDHOMME, de l'Académie française. **Psychologie du libre arbitre** suivi de *Définitions fondamentales des idées les plus générales et des idées les plus abstraites*. 1907.
— et Ch. RICHET, professeur à l'Université de Paris. **Le problème des causes finales**. 2e édit. 1904.
SWIFT. **L'Éternel conflit**. 1901.
TANON (L.). * **L'Évolution du droit et la Conscience sociale**. 2e édit. 1905.
TARDE, de l'Institut. **La Criminalité comparée**. 6e édit. 1907.
— * **Les Transformations du Droit**. 5e édit. 1906.
— * **Les Lois sociales**. 4e édit. 1904.
THAMIN (R.), recteur de l'Acad. de Bordeaux. * **Éducation et Positivisme** 2e édit.
THOMAS (P. Félix). * **La suggestion**, son rôle dans l'éducation. 2e édit. 1898.
— * **Morale et éducation**, 2e édit. 1905.
TISSIÉ. * **Les Rêves**, avec préface du professeur Azam. 2e éd. 1898.
WUNDT. **Hypnotisme et Suggestion**. Étude critique, traduit par M. Keller 3e édit. 1905.
ZELLER. **Christian Baur et l'École de Tubingue**, traduit par M. Ritter.
ZIEGLER. **La Question sociale est une Question morale**, trad. Palante. 3e édit.

BIBLIOTHÈQUE DE PHILOSOPHIE CONTEMPORAINE

Volumes in-8, brochés à 3 fr. 75, 5 fr., 7 fr. 50, 10 fr., 12 fr. 50 et 15 fr.
Cart. angl., 1 fr. en plus par vol.; Demi-rel. en plus, 2 fr. par vol.

ADAM (Ch.), recteur de l'Académie de Nancy. * **La Philosophie en France** (première moitié du XIXe siècle). 7 fr. 50
ALENGRY (Franck), docteur ès lettres, inspecteur d'académie. * **Essai historique et critique sur la Sociologie chez Aug. Comte**. 1900. 10 fr.
ARNOLD (Matthew). **La Crise religieuse**. 7 fr. 50
ARRÉAT. * **Psychologie du peintre**. 5 fr.

Suite de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, format in-8.

AUBRY (Dr P.). **La Contagion du meurtre.** 1896. 3e édit. 5 fr.
BAIN (Alex.). **La Logique inductive et déductive.** Trad. Compayré. 2 vol. 3e éd. 20 fr.
— * **Les Sens et l'Intelligence.** Trad. Cazelles. 3e édit. 10 fr.
BALDWIN (Mark), professeur à l'Université de Princeton (États-Unis). **Le Développement mental chez l'enfant et dans la race.** Trad. Nourry. 1897. 7 fr. 50
BARDOUX (J.). ***Essai d'une psychologie de l'Angleterre contemporaine.** *Les crises belliqueuses. (Couronné par l'Académie française).* 1906. 7 fr. 50
BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE, de l'Institut. **La Philosophie dans ses rapports avec les sciences et la religion.** 5 fr.
BARZELOTTI, prof. à l'Univ. de Rome. ***La Philosophie de H. Taine.** 1900. 7 fr. 50
BAZAILLAS (A.), docteur ès lettres, professeur au lycée Condorcet. ***La Vie personnelle,** *Étude sur quelques illusions de la perception extérieure.* 1905. 5 fr.
BELOT (G.), agrégé de philosophie. **Etudes de morale positive.** 1907. 7 fr. 50
BERGSON (H.), de l'Institut, professeur au Collège de France. * **Matière et mémoire,** essai sur les relations du corps à l'esprit. 2e édit. 1900. 5 fr.
— **Essai sur les données immédiates de la conscience.** 4e édit. 1904. 3 fr. 75
BERTRAND, prof. à l'Université de Lyon. * **L'Enseignement intégral.** 1898. 5 fr.
— **Les Études dans la démocratie.** 1900. 5 fr.
BINET (A.), directeur de laboratoire à la Sorbonne. **Les révélations de l'écriture,** avec 67 grav. 5 fr.
BOIRAC (Émile), recteur de l'Académie de Dijon. * **L'Idée du Phénomène.** 5 fr.
BOUGLÉ, prof. à l'Univ. de Toulouse. ***Les Idées égalitaires.** 1899. 3 fr. 75
BOURDEAU (L.). **Le Problème de la mort.** 4e édition. 1904. 5 fr.
— **Le Problème de la vie.** 1901. 7 fr. 50
BOURDON, professeur à l'Université de Rennes. ***L'Expression des émotions et des tendances dans le langage.** 7 fr. 50
BOUTROUX (E.), de l'Inst. **Etudes d'histoire de la philosophie.** 2e éd. 1901. 7 fr. 50
BRAUNSCHVIG (M.), docteur ès lettres, prof. au lycée de Toulouse. **Le sentiment du beau et le sentiment poétique.** *Essai sur l'esthétique du vers.* 1904. 3 fr. 75
BRAY (L.). **Du beau.** 1902. 5 fr.
BROCHARD (V.), de l'Institut. **De l'Erreur.** 2e édit. 1897. 5 fr.
BRUNSCHVICG (E.), prof. au lycée Henri IV, doct. ès lett. **La Modalité du jugement.** 5 fr.
— ***Spinoza.** 2e édit. 1906. 3 fr. 75
CARRAU (Ludovic), professeur à la Sorbonne. **La Philosophie religieuse en Angleterre,** depuis Locke jusqu'à nos jours. 5 fr.
CHABOT (Ch.), prof. à l'Univ. de Lyon. ***Nature et Moralité.** 1897. 5 fr.
CLAY (R.). * **L'Alternative,** *Contribution à la Psychologie.* 2e édit. 10 fr.
COLLINS (Howard). ***La Philosophie de Herbert Spencer,** avec préface de Herbert Spencer, traduit par H. de Varigny. 4e édit. 1904. 10 fr.
COMTE (Aug.). **La Sociologie,** résumé par E. RIGOLAGE. 1897. 7 fr. 50
COSENTINI (F.). **La Sociologie génétique.** *Essai sur la pensée et la vie sociale préhistoriques.* 1905. 3 fr. 75
COSTE. **Les Principes d'une sociologie objective.** 3 fr. 75
— **L'Expérience des peuples et les prévisions qu'elle autorise.** 1900 10 fr.
COUTURAT (L.). **Les principes des mathématiques,** suivis d'un appendice sur *La philosophie des mathématiques de Kant.* 1906. 5 fr.
CRÉPIEUX-JAMIN. **L'Écriture et le Caractère.** 4e édit. 1897. 7 fr. 50
CRESSON, doct. ès lettres. **La Morale de la raison théorique.** 1903. 5 fr.
DAURIAC (L.). ***Essai sur l'esprit musical.** 1904. 5 fr.
DE LA GRASSERIE (R.), lauréat de l'Institut. **Psychologie des religions.** 1899. 5 fr.
DELBOS (V.), maître de conf. à la Sorbonne. ***La philosophie pratique de Kant.** 1905. (Ouvrage couronné par l'Académie française.) 12 fr. 50
DELVAILLE (J.), agr. de philosophie. **La vie sociale et l'éducation.** 1907. 3 fr. 75
DELVOLVE (J.), docteur ès lettres, agrégé de philosophie. ***Religion, critique et philosophie positive chez Pierre Bayle.** 1906. 7 fr. 50
DEWAULE, docteur ès lettres. ***Condillac et la Psychol. anglaise contemp.** 5 fr.
DRAGHICESCO (D.), chargé de cours à l'Université de Bucarest. **L'Individu dans le déterminisme social.** 1904. 7 fr. 50
— **Le problème de la conscience.** 1907. 3 fr. 75

Suite de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, format in-8.

DUMAS (G.), chargé de cours à la Sorbonne. ***La Tristesse et la Joie.** 1900. 7 fr. 50
— **Psychologie de deux messies.** *Saint-Simon et Auguste Comte.* 1905. 5 fr.
DUPRAT (G. L.), docteur ès lettres. **L'Instabilité mentale.** 1899. 5 fr.
DUPROIX (P.), prof. à la Fac. des lettres de l'Univ. de Genève. * **Kant et Fichte et le problème de l'éducation.** 2e édit. 1897. (Ouv. cour. par l'Acad. franç.) 5 fr.
DURAND (DE GROS). **Aperçus de taxinomie générale.** 1898. 5 fr.
— **Nouvelles recherches sur l'esthétique et la morale.** 1899. 5 fr.
— **Variétés philosophiques.** 2e édit. revue et augmentée. 1900. 5 fr.
DURKHEIM, professeur à la Sorbonne. * **De la division du travail social.** 2e édit. 1901. 7 fr. 50
— **Le Suicide,** *étude sociologique.* 1897. 7 fr. 50
— * **L'année sociologique** : 9 années parues.

1re Année (1896-1897). — DURKHEIM : La prohibition de l'inceste et ses origines. — G. SIMMEL : Comment les formes sociales se maintiennent. — *Analyses* des travaux de sociologie publiés du 1er Juillet 1896 au 30 Juin 1897. 10 fr.
2e Année (1897-1898). — DURKHEIM : De la définition des phénomènes religieux. — HUBERT et MAUSS : La nature et la fonction du sacrifice. — *Analyses.* 10 fr.
3e Année (1898-1899). — RATZEL : Le sol, la société, l'État. — RICHARD : Les crises sociales et la criminalité. — STEINMETZ : Classification des types sociaux. — *Analyses.* 10 fr.
4e Année (1899-1900). — BOUGLÉ : Remarques sur le régime des castes. — DURKHEIM : Deux lois de l'évolution pénale. — CHARMONT : Notes sur les causes d'extinction de la propriété corporative. *Analyses.* 10 fr.
5e Année (1900-1901). — F. SIMIAND : Remarques sur les variations du prix du charbon au XIXe siècle. — DURKHEIM : Sur le Totémisme. — *Analyses.* 10 fr.
6e Année (1901-1902). — DURKHEIM et MAUSS : De quelques formes primitives de classification. Contribution à l'étude des représentations collectives. — BOUGLÉ : Les théories récentes sur la division du travail. — *Analyses.* 12 fr. 50
7e Année (1902-1903). — H. HUBERT et MAUSS : Esquisse d'une théorie générale de la magie. — *Analyses.* 12 fr. 50
8e Année (1903-1904). — H. BOURGIN : La boucherie à Paris au XIXe siècle. — E. DURKHEIM : L'organisation matrimoniale australienne. — *Analyses.* 12 fr. 50
9e Année (1904-1905). — A. MEILLET : Comment les noms changent de sens. — M. MAUSS et H. BEUCHAT : Les variations saisonnières des sociétés eskimos. — *Analyses.* 12 fr. 50

EGGER (V.), prof. à la Fac. des lettres de Paris. **La parole intérieure.** 2e éd. 1904. 5 fr.
ESPINAS (A.), de l'Institut, professeur à la Sorbonne. ***La Philosophie sociale du XVIIIe siècle et la Révolution française.** 1898. 7 fr. 50
FERRERO (G.). **Les Lois psychologiques du symbolisme.** 1895. 5 fr.
FERRI (Enrico). **La Sociologie criminelle.** Traduction L. TERRIER. 1905. 10 fr.
FERRI (Louis). **La Psychologie de l'association,** depuis Hobbes. 7 fr. 50
FINOT (J.). **Le préjugé des races.** 2e édit. 1905. 7 fr. 50
— **La philosophie de la longévité.** 11e édit. refondue. 1906. 5 fr.
FONSEGRIVE, prof. au lycée Buffon. * **Essai sur le libre arbitre.** 2e édit. 1895. 10 fr.
FOUCAULT, maître de conf. à l'Univ. de Montpellier. **La psychophysique.** 1903. 7 fr. 50
— **Le Rêve.** 1906. 5 fr.
FOUILLÉE (Alf.), de l'Institut. ***La Liberté et le Déterminisme.** 4e édit. 7 fr. 50
— **Critique des systèmes de morale contemporains.** 4e édit. 7 fr. 50
— ***La Morale, l'Art, la Religion,** d'après GUYAU. 5e édit. augm. 3 fr. 75
— **L'Avenir de la Métaphysique fondée sur l'expérience.** 2e édit. 5 fr.
— ***L'Évolutionnisme des idées-forces.** 3e édit. 7 fr. 50
— ***La Psychologie des idées-forces.** 2 vol. 2e édit. 15 fr.
— ***Tempérament et caractère.** 3e édit. 7 fr. 50
— **Le Mouvement positiviste et la conception sociol. du monde.** 2e édit. 7 fr. 50
— **Le Mouvement idéaliste et la réaction contre la science posit.** 2e édit. 7 fr. 50
— ***Psychologie du peuple français.** 3e édit. 7 fr. 50
— ***La France au point de vue moral.** 2e édit. 7 fr. 50
— ***Esquisse psychologique des peuples européens.** 2e édit. 1903. 10 fr.
— ***Nietzsche et l'immoralisme.** 2e édit. 1903. 5 fr.
— ***Le moralisme de Kant et l'immoralisme contemporain.** 1905. 7 fr. 50
— ***Les éléments sociologiques de la morale.** 1906. 7 fr. 50

Suite de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, format in-8.

FOURNIÈRE (E.). *Les théories socialistes au XIX[e] siècle, de Babeuf à Proudhon. 1904. 7 fr. 50
FULLIQUET. Essai sur l'Obligation morale. 1898. 7 fr. 50
GAROFALO, prof. à l'Université de Naples. La Criminologie. 5[e] édit. refondue. 7 fr. 50
— La Superstition socialiste. 1895. 5 fr.
GÉRARD-VARET, prof. à l'Univ. de Dijon. L'Ignorance et l'Irréflexion. 1899. 5 fr.
GLEY (D[r] E.), professeur agrégé à la Faculté de médecine de Paris. Études de psychologie physiologique et pathologique, avec fig. 1903. 5 fr.
GOBLOT (E.), Prof. à l'Université de Caen. *Classification des sciences. 1898. 5 fr.
GORY (G.). L'Immanence de la raison dans la connaissance sensible. 5 fr.
GRASSET (J.), professeur à la Faculté de médecine de Montpellier. Demifous et demiresponsables. 1907. 5 fr.
GREEF (de), prof. à l'Univ. nouvelle de Bruxelles. Le Transformisme social. 7 fr. 50
— La Sociologie économique. 1904. 3 fr. 75
GROOS (K.), prof. à l'Université de Bâle. *Les jeux des animaux. 1902. 7 fr. 50
GURNEY, MYERS et PODMORE. Les Hallucinations télépathiques, préf. de Ch. Richet. 4[e] édit. 7 fr. 50
GUYAU (M.). *La Morale anglaise contemporaine. 5[e] édit. 7 fr. 50
— Les Problèmes de l'esthétique contemporaine. 6[e] édit. 5 fr.
— Esquisse d'une morale sans obligation ni sanction. 6[e] édit. 5 fr.
— L'Irréligion de l'avenir, étude de sociologie. 9[e] édit. 7 fr. 50
— *L'Art au point de vue sociologique. 6[e] édit. 7 fr. 50
— *Éducation et Hérédité, étude sociologique. 7[e] édit. 5 fr.
HALÉVY (Élie), docteur ès lettres, professeur à l'École des sciences politiques. *La Formation du radicalisme philosophique, 3 vol., chacun 7 fr. 50
HANNEQUIN, prof. à l'Univ. de Lyon. L'hypothèse des atomes. 2[e] édit. 1899. 7 fr. 50
HARTENBERG (D[r] Paul). Les Timides et la Timidité. 2[e] édit. 1904. 5 fr.
HÉBERT (Marcel), prof. à l'Université nouvelle de Bruxelles. L'Évolution de la foi catholique. 1905. 5 fr.
— Le divin. *Expériences et hypothèses. Etudes psychologiques.* 1907. 5 fr.
HÉMON (C.), agrégé de philosophie. La philosophie de M. Sully Prudhomme. Préface de M. Sully Prudhomme. 1907. 7 fr. 50
HERBERT SPENCER. *Les premiers Principes. Traduc. Cazelles. 9[e] édit. 10 fr.
— *Principes de biologie. Traduct. Cazelles. 4[e] édit. 2 vol. 20 fr.
— *Principes de psychologie. Trad. par MM. Ribot et Espinas. 2 vol. 20 fr.
— *Principes de sociologie. 5 vol., traduits par MM. Cazelles, Gerschel et de Varigny : Tome I. *Données de la sociologie.* 10 fr. — Tome II. *Inductions de la sociologie. Relations domestiques.* 7. fr 50. — Tome III. *Institutions cérémonielles et politiques.* 5 fr. — Tome IV. *Institutions ecclésiastiques.* 3 fr. 75. — Tome V. *Institutions professionnelles.* 7 fr. 50.
— *Essais sur le progrès. Trad. A. Burdeau. 5[e] édit. 7 fr. 50
— Essais de politique. Trad. A. Burdeau. 4[e] édit. 7 fr. 50
— Essais scientifiques. Trad. A. Burdeau. 3[e] édit. 7 fr. 50
— * De l'Education physique, intellectuelle et morale. 10[e] édit. 5 fr.
— Justice. Traduc. Castelot. 7 fr. 50
— Le rôle moral de la bienfaisance. Trad. Castelot et Martin St-Léon. 7 fr. 50
— La Morale des différents peuples. Trad. Castelot et Martin St-Léon. 7 fr. 50
— Une Autobiographie. Trad. et adaptation H. de Varigny. 10 fr.
HIRTH (G.). *Physiologie de l'Art. Trad. et introd. de L. Arréat. 5 fr.
HOFFDING, prof. à l'Univ. de Copenhague. Esquisse d'une psychologie fondée sur l'expérience. Trad. L. Poitevin. Préf. de Pierre Janet. 2[e] éd. 1903. 7 fr. 50
— *Histoire de la Philosophie moderne. Traduit de l'allemand par M. Bordier, préf. de M. V. Delbos. 1906. 2 vol. Chacun 10 fr.
ISAMBERT (G.). Les idées socialistes en France (1815-1848). 1905. 7 fr. 50
JACOBY (D[r] P.). Études sur la sélection chez l'homme. 2[e] édition. 1904. 10 fr.
JANET (Paul), de l'Institut. *Œuvres philosophiques de Leibniz. 2[e] édition. 2 vol. 1900. 20 fr.
JANET (Pierre), professeur au Collège de France. * L'Automatisme psychologique, 5[e] édit. 1907. 7 fr. 50
JAURÈS (J.), docteur ès lettres. De la réalité du monde sensible. 2[e] éd. 1902. 7 fr. 50
KARPPE (S.), docteur ès lettres. Essais de critique d'histoire et de philosophie. 1902. 3 fr. 75

Suite de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, format in-8.

LACOMBE (P.). **La psychologie des individus et des sociétés chez Taine.** 1906. 7 fr. 50

LALANDE (A.), maître de conférences à la Sorbonne, ***La Dissolution opposée à l'évolution**, dans les sciences physiques et morales. 1899. 7 fr. 50

LANDRY (A.), docteur ès lettres, agrégé de philosophie. ***Principes de morale rationnelle.** 1906. 5 fr.

LANESSAN (J.-L. de). ***La Morale des religions.** 1905. 10 fr.

LANG (A.). ***Mythes, Cultes et Religion.** Introduc. de Léon Marillier. 1896. 10 fr.

LAPIE (P.), professeur à l'Univ. de Bordeaux. **Logique de la volonté** 1902. 7 fr. 50

LAUVRIÈRE, docteur ès lettres, prof. au lycée Charlemagne. **Edgar Poë.** *Sa vie son œuvre. Essai de psychologie pathologique.* 1904. 10 fr.

LAVELEYE (de). ***De la Propriété et de ses formes primitives.** 5e édit. 10 fr.

— ***Le Gouvernement dans la démocratie.** 2 vol. 3e édit. 1896. 15 fr.

LE BON (Dr Gustave). ***Psychologie du socialisme.** 5e éd. refondue. 1907. 7 fr. 50

LECHALAS (G.). ***Études esthétiques.** 1902. 5 fr.

LECHARTIER (G.). **David Hume, moraliste et sociologue.** 1900. 5 fr.

LECLÈRE (A.), docteur ès lettres. **Essai critique sur le droit d'affirmer.** 1901. 5 fr.

LE DANTEC, chargé de cours à la Sorbonne. **L'unité dans l'être vivant.** 1902. 7 fr. 50

— **Les Limites du connaissable**, *la vie et les phénom. naturels.* 2e éd. 1904. 3 fr. 75

LÉON (Xavier). ***La philosophie de Fichte,** *ses rapports avec la conscience contemporaine*, Préface de E. BOUTROUX, de l'Institut. 1902. (Couronné par l'Institut.) 10 fr.

LEROY (E. Bernard). **Le Langage.** *La fonction normale et pathologique de cette fonction.* 1905. 5 fr.

LÉVY (A.), maître de conf. à l'Un. de Nancy. **La philosophie de Feuerbach.** 1904. 10 fr.

LÉVY-BRUHL (L.), prof. adjoint à la Sorbonne. ***La Philosophie de Jacobi.** 1894. 5 fr.

— ***Lettres inédites de J.-S. Mill à Auguste Comte,** *publiées avec les réponses de Comte et une introduction.* 1899. 10 fr.

— ***La Philosophie d'Auguste Comte.** 2e édit. 1905. 7 fr. 50

— ***La Morale et la Science des mœurs.** 2e édit. 1905. 5 fr.

LIARD, de l'Institut, vice-recteur de l'Acad. de Paris. ***Descartes,** 2e éd. 1903. 5 fr.

— ***La Science positive et la Métaphysique,** 5e édit. 7 fr. 50

LICHTENBERGER (H.), maître de conférences à la Sorbonne. ***Richard Wagner, poète et penseur.** 3e édit. 1902. (Couronné par l'Académie française.) 10 fr.

— **Henri Heine penseur.** 1905. 3 fr. 75

LOMBROSO. ***L'Homme criminel** (criminel-né, fou-moral, épileptique), précédé d'une préface de M. le docteur LETOURNEAU. 3e éd., 2 vol. et atlas. 1895. 36 fr.

— **Le Crime.** *Causes et remèdes.* 2e édit. 10 fr.

LOMBROSO et FERRERO. **La femme criminelle et la prostituée.** 15 fr.

LOMBROSO et LASCHI. **Le Crime politique et les Révolutions.** 2 vol. 15 fr.

LUBAC, agrégé de philosophie. ***Esquisse d'un système de psychologie rationnelle.** Préface de H. BERGSON. 1904. 3 fr. 75

LUQUET (G.-H.), agrégé de philosophie. **Idées générales de psychologie.** 1906. 5 fr.

LYON (Georges), recteur de l'Académie de Lille. ***L'Idéalisme en Angleterre au XVIIIe siècle.** 7 fr. 50

MALAPERT (P.), docteur ès lettres, prof. au lycée Louis-le-Grand. ***Les Éléments du caractère et leurs lois de combinaison.** 2e édit. 1906. 5 fr.

MARION (H.), prof. à la Sorbonne. ***De la Solidarité morale.** 6e édit. 1907. 5 fr.

MARTIN (Fr.), docteur ès lettres, prof. au lycée Voltaire. ***La Perception extérieure et la Science positive,** essai de philosophie des sciences. 1894. 5 fr.

MAXWELL (J.), docteur en médecine, avocat général près la Cour d'appel de Bordeaux. **Les Phénomènes psychiques.** Recherches, Observations Méthodes. Préface de Ch. RICHET. 3e édit. 1906. 5 fr.

MULLER (MAX), prof. à l'Univ. d'Oxford. ***Nouvelles études de mythologie.** 1898. 12 f. 50

MYERS. **La personnalité humaine.** *Sa survivance après la mort, ses manifestations supra-normales.* Traduit par le docteur JANKÉLÉVITCH. 1905. 7 fr. 50

NAVILLE (E.), correspondant de l'Institut. **La Physique moderne.** 2e édit. 5 fr.

— ***La Logique de l'hypothèse.** 2e édit. 5 fr.

— ***La Définition de la philosophie.** 1894. 5 fr.

— **Le libre Arbitre.** 2e édit. 1898. 5 fr.

— **Les Philosophies négatives.** 1899. 5 fr.

Suite de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, format in-8.

NAYRAC (J.-P.). **Physiologie et Psychologie de l'attention.** Préface de M. Th. Ribot. (Récompensé par l'Institut.) 1906. 3 fr. 75
NORDAU (Max). ***Dégénérescence,** 7e éd. 1904. 2 vol. Tome I. 7 fr. 50. Tome II. 10 fr.
— **Les Mensonges conventionnels de notre civilisation.** 7e édit. 1904. 5 fr.
— ***Vus du dehors.** *Essais de critique sur quelques auteurs français contemp.* 1903. 5 fr.
NOVICOW. **Les Luttes entre Sociétés humaines.** 3e édit. 10 fr.
— ***Les Gaspillages des sociétés modernes.** 2e édit. 1899. 5 fr.
— ***La Justice et l'expansion de la vie.** *Essai sur le bonheur des sociétés.* 1905. 7 fr. 50
OLDENBERG, professeur à l'Université de Kiel. ***Le Bouddha,** *sa Vie, sa Doctrine, sa Communauté,* trad. par P. Foucher, maître de conférences à l'École des Hautes Études. Préf. de Sylvain Lévi, prof. au Collège de France. 2e éd. 1903. 7 fr. 50
— ***La religion du Véda.** Traduit par V. Henry, prof. à la Sorbonne. 1903. 10 fr.
OSSIP-LOURIÉ. **La philosophie russe contemporaine.** 2e édit. 1905. 5 fr.
— ***La Psychologie des romanciers russes au XIXe siècle.** 1905. 7 fr. 50
OUVRÉ (H.), professeur à l'Université de Bordeaux. ***Les Formes littéraires de la pensée grecque.** 1900. (Couronné par l'Académie française.) 10 fr.
PALANTE (G.), agrégé de philos. **Combat pour l'individu.** 1904. 3 fr. 75
PAULHAN. **L'Activité mentale et les Éléments de l'esprit.** 10 fr.
— ***Les Caractères.** 2e édit. 5 fr.
— **Les Mensonges du caractère.** 1905. 5 fr.
— **Le mensonge de l'Art.** 1907. 5 fr.
PAYOT (J.), recteur de l'Académie de Chambéry. **La croyance.** 2e édit. 1905. 5 fr.
— ***L'Éducation de la volonté.** 26e édit. 1907. 5 fr.
PÉRÈS (Jean), professeur au lycée de Caen. ***L'Art et le Réel.** 1898. 3 fr. 75
PÉREZ (Bernard). **Les Trois premières années de l'enfant.** 5e édit. 5 fr.
— **L'Éducation morale dès le berceau.** 4e édit. 1901. 5 fr.
— ***L'Éducation intellectuelle dès le berceau.** 2e éd. 1901. 5 fr.
PIAT (C.). **La Personne humaine.** 1898. (Couronné par l'Institut). 7 fr. 50
— ***Destinée de l'homme.** 1898. 5 fr.
PICAVET (E.), secrét. général du Collège de France, chargé de cours à la Sorbonne. ***Les Idéologues.** (Couronné par l'Académie française.) 10 fr.
PIDERIT. **La Mimique et la Physiognomonie.** Trad. par M. Girot. 5 fr.
PILLON (F.). ***L'Année philosophique,** 17 années : 1890, 1891, 1892, 1893 (épuisée). 1894, 1895, 1896, 1897, 1898, 1899, 1900 à 1906. 16 vol. Chac. 5 fr.
PIOGER (J.). **La Vie et la Pensée,** essai de conception expérimentale. 1894. 5 fr.
— **La Vie sociale, la Morale et le Progrès.** 1894. 5 fr.
PRAT (L.), doct. ès lettres. **Le caractère empirique et la personne** 1906. 7 fr. 50
PREYER, prof. à l'Université de Berlin. **Éléments de physiologie.** 5 fr.
PROAL, conseiller à la Cour de Paris. *** La Criminalité politique.** 1895. 5 fr.
— ***Le Crime et la Peine.** 3e édit. (Couronné par l'Institut.) 10 fr.
— **Le Crime et le Suicide passionnels.** 1900. (Couronné par l'Ac. française.) 10 fr.
RAGEOT (G.), prof. au Lycée St-Louis. ***Le Succès.** *Auteurs et Public.* 1906. 5 fr.
RAUH, chargé de cours à la Sorbonne. ***De la méthode dans la psychologie des sentiments.** 1899. (Couronné par l'Institut.) 5 fr.
— ***L'Expérience morale.** 1903. (Récompensé par l'Institut.) 3 fr. 75
RÉCEJAC, doct. ès lett. **Les Fondements de la Connaissance mystique.** 1897. 5 fr.
RENARD (G.), professeur au Conservatoire des arts et métiers. ***La Méthode scientifique de l'histoire littéraire.** 1900. 10 fr.
RENOUVIER (Ch.) de l'Institut. ***Les Dilemmes de la métaphysique pure.** 1900. 5 fr.
— ***Histoire et solution des problèmes métaphysiques.** 1901. 7 fr. 50
— **Le personnalisme,** avec une étude sur la *perception externe et la force.* 1903. 10 fr.
— ***Critique de la doctrine de Kant.** 1906. 7 fr. 50
RIBERY, doct. ès lett. **Essai de classification naturelle des caractères.** 1903. 3 fr. 75
RIBOT (Th.), de l'Institut. *** L'Hérédité psychologique.** 8e édit. 7 fr. 50
— ***La Psychologie anglaise contemporaine.** 3e édit. 7 fr. 50
— ***La Psychologie allemande contemporaine,** 6e édit. 7 fr. 50
— **La Psychologie des sentiments.** 6e édit. 1906. 7 fr. 50
— **L'Évolution des idées générales.** 2e édit. 1904. 5 fr.
— *** Essai sur l'Imagination créatrice.** 2e édit. 1905. 5 fr.
— ***La logique des sentiments.** 2e édit. 1907. 3 fr. 75

Suite de la *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, format in-8.

RIBOT (Th.), de l'Institut. **Essai sur les passions.** 1907. 3 fr. 75
RICARDOU (A.), docteur ès lettres. * **De l'Idéal.** (Couronné par l'Institut.) 5 fr.
RICHARD (G.), chargé du cours de sociologie à l'Univ. de Bordeaux. * **L'idée d'évolution dans la nature et dans l'histoire.** 1903. (Couronné par l'Institut.) 7 fr. 50
RIEMANN (H.), prof. à l'Université de Leipzig. **Les éléments de l'esthétique musicale.** Trad. de l'allemand par M. G. Humbert. 1906. 5 fr.
RIGNANO (E.). **Sur la transmissibilité des caractères acquis.** *Hypothèse d'une centro-epigenèse.* 1906. 5 fr.
RIVAUD (A.), maître de conf. à l'Univ. de Rennes. **Les notions d'essence et d'existence dans la philosophie de Spinoza.** 1906. 3 fr. 75
ROBERTY (E. de). **L'Ancienne et la Nouvelle philosophie.** 7 fr. 50
— * **La Philosophie du siècle** (positivisme, criticisme, évolutionnisme). 5 fr.
— **Nouveau Programme de sociologie.** 1904. 5 fr.
ROMANES. * **L'Évolution mentale chez l'homme.** 7 fr. 50
RUYSSEN (Th.), chargé de cours à l'Université de Dijon. * **Essai sur l'évolution psychologique du jugement.** 5 fr.
SAIGEY (E.). * **Les Sciences au XVIII**^e^ **siècle.** La Physique de Voltaire. 5 fr.
SAINT-PAUL (Dr G.). **Le Langage intérieur et les paraphasies.** 1904. 5 fr.
SANZ Y ESCARTIN. **L'Individu et la Réforme sociale,** trad. Dietrich. 7 fr. 50
SCHOPENHAUER. **Aphor. sur la sagesse dans la vie.** Trad. Cantacuzène. 7e éd. 5 fr.
— * **Le Monde comme volonté et comme représentation.** 3e éd. 3 vol., chac. 7 fr. 50
SÉAILLES (G.), prof. à la Sorbonne. **Essai sur le génie dans l'art.** 2e édit. 5 fr.
— * **La Philosophie de Ch. Renouvier.** *Introduction au néo-criticisme.* 1905. 7 fr. 50
SIGHELE (Scipio). **La Foule criminelle.** 2e édit. 1901. 5 fr.
SOLLIER. **Le Problème de la mémoire.** 1900. 3 fr. 75
— **Psychologie de l'idiot et de l'imbécile,** avec 12 pl. hors texte. 2e éd. 1902. 5 fr.
— **Le Mécanisme des émotions.** 1905. 5 fr.
SOURIAU (Paul), prof. à l'Univ. de Nancy. **L'Esthétique du mouvement.** 5 fr.
— **La Beauté rationnelle.** 1904. 10 fr.
STAPFER (P.), doyen honoraire de la Faculté des lettres de Bordeaux. **Questions esthétiques et religieuses.** 1906. 3 fr. 75
STEIN (L.), professeur à l'Université de Berne. * **La Question sociale au point de vue philosophique.** 1900. 10 fr.
STUART MILL. * **Mes Mémoires.** Histoire de ma vie et de mes idées. 3e éd. 5 fr.
— * **Système de Logique déductive et inductive.** 4e édit. 2 vol. 20 fr.
— * **Essais sur la Religion.** 3e édit. 5 fr.
— **Lettres inédites à Aug. Comte et réponses d'Aug. Comte.** 1899. 10 fr.
SULLY (James). **Le Pessimisme.** Trad. Bertrand. 2e édit. 7 fr. 50
— * **Études sur l'Enfance.** Trad. A. Monod, préface de G. Compayré. 1898. 10 fr.
— **Essai sur le rire.** Trad. Terrier. 1904. 7 fr. 50
SULLY PRUDHOMME, de l'Acad. franç. **La vraie religion selon Pascal.** 1905. 7 fr. 50
TARDE (G.), de l'Institut, prof. au Coll. de France. * **La Logique sociale.** 3e éd. 1898. 7 fr. 50
— * **Les Lois de l'imitation.** 3e édit. 1900. 7 fr. 50
— **L'Opposition universelle.** *Essai d'une théorie des contraires.* 1897. 7 fr. 50
— * **L'Opinion et la Foule.** 2e édit. 1904. 5 fr.
— * **Psychologie économique.** 1902. 2 vol. 15 fr.
TARDIEU (E.). **L'Ennui.** *Étude psychologique.* 1903. 5 fr.
THOMAS (P.-F.), docteur ès lettres. * **Pierre Leroux, sa philosophie.** 1904. 5 fr.
— * **L'Éducation des sentiments.** (Couronné par l'Institut.) 3e édit. 1904. 5 fr.
VACHEROT (Et.), de l'Institut. * **Essais de philosophie critique.** 7 fr. 50
— **La Religion.** 7 fr. 50
WEBER (L.). * **Vers le positivisme absolu par l'idéalisme.** 1903. 7 fr. 50

COLLECTION HISTORIQUE DES GRANDS PHILOSOPHES

PHILOSOPHIE ANCIENNE

ARISTOTE. **La Poétique d'Aristote,** par HATZFELD (A.), et M. DUFOUR. 1 vol. in-8. 1900. 6 fr.

SOCRATE. ***Philosophie de Socrate,** par A. FOUILLÉE. 2 v. in-8. 16 fr.

— **Le Procès de Socrate,** par G. SOREL. 1 vol. in-8...... 3 fr. 50

PLATON. **La Théorie platonicienne des Sciences,** par ÉLIE HALÉVY. In-8. 1895............. 5 fr.

— **Œuvres,** traduction VICTOR COUSIN revue par J. BARTHÉLEMY-SAINT-HILAIRE : *Socrate et Platon* ou *le Platonisme — Eutyphron — Apologie de Socrate — Criton — Phédon*. 1 vol. in-8. 1896. 7 fr. 50

ÉPICURE.***La Morale d'Épicure** et ses rapports avec les doctrines contemporaines, par M. GUYAU. 1 volume in-8. 5e édit...... 7 fr. 50

BÉNARD. **La Philosophie ancienne,** ses systèmes. *La Philosophie et la Sagesse orientales.— La Philosophie grecque avant Socrate. Socrate et les socratiques. — Les sophistes grecs*. 1 v. in-8... 9 fr.

FAVRE (Mme Jules), née VELTEN. **La Morale de Socrate.** In-18. 3 50

—**Morale d'Aristote.** In-18. 3 fr. 50

OUVRÉ (H.) **Les formes littéraires de la pensée grecque.** In-8. 10 fr.

GOMPERZ. **Les penseurs de la Grèce.** Trad. REYMOND. (*Trad. cour. par l'Acad. franç.*).

I. *La philosophie antésocratique*. 1 vol. gr. in-8.......... 10 fr.

II. **Athènes, Socrate et les Socratiques*. 1 vol. gr. in-8.... 12 fr.

III. *Sous presse*).

RODIER (G.). ***La Physique de Straton de Lampsaque.** In-8. 3 fr.

TANNERY (Paul). **Pour la science hellène.** In-8........ 7 fr. 50

MILHAUD (G.).* **Les philosophes géomètres de la Grèce.** In-8. 1900. (*Couronné par l'Inst.*). 6 fr.

FABRE (Joseph). **La Pensée antique** *De Moïse à Marc-Aurèle*. 2e éd. In-8. 5 fr.

— **La Pensée chrétienne.** *Des Evangiles à l'Imitation de J.-C.* In-8. 9 fr.

LAFONTAINE (A.). **Le Plaisir,** *d'après Platon et Aristote*. In-8. 6 fr.

RIVAUD (A.), maître de conf. à l'Univ. de Rennes **Le problème du devenir et la notion de la matière,** *des origines jusqu'à Théophraste*. In-8. 1906. 10 fr.

GUYOT (H.), docteur ès lettres. **L'Infinité divine** *depuis Philon le Juif jusqu'à Plotin*. In-8. 1906.. 5 fr.

— **Les réminiscences de Philon le juif chez Plotin.** *Etude critique*. Broch. in-8........ 2 fr.

PHILOSOPHIE MÉDIÉVALE ET MODERNE

* DESCARTES, par L. LIARD, de l'Institut 2e éd. 1 vol. in-8. 5 fr.

— **Essai sur l'Esthétique de Descartes,** par E. KRANTZ. 1 vol. in-8. 2e éd. 1897............. 6 fr.

— **Descartes, directeur spirituel,** par V. de SWARTE. Préface de E. BOUTROUX. 1 vol. in-16 avec pl. (*Couronné par l'Institut*). 4 fr. 50

LEIBNIZ.***Œuvres philosophiques,** pub. par P. JANET. 2e éd. 2 vol. in-8. 20 fr.

— ***La logique de Leibniz,** par L. COUTURAT. 1 vol. in-8.. 12 fr.

— **Opuscules et fragments inédits de Leibniz,** par L. COUTURAT. 1 vol. in-8............ 25 fr.

— **Leibniz et l'organisation religieuse de la Terre,** *d'après des documents inédits*, par JEAN BARUZI. 1 vol. in-8...... 10 fr.

PICAVET. chargé de cours à la Sorbonne. **Histoire générale et comparée des philosophies médiévales.** 1 vol. in-8. 2e éd. 1907. 7 fr. 50

WULF (M. de) **Histoire de la philos. médiévale.** 2e éd In-8. 10 fr.

FABRE (JOSEPH). ***L'Imitation de Jésus-Christ.** Trad. nouvelle avec préface. In-8............ 7 fr.

SPINOZA. **Benedicti de Spinoza opera,** quotquot reperta sunt, recognoverunt J. Van Vloten et J.-P.-N. Land. 2 forts vol. in-8 sur papier de Hollande............ 45 fr.

Le même en 3 volumes. 18 fr.

FIGARD (L.), docteur ès lettres. **Un Médecin philosophe au XVIe siècle.** *La Psychologie de Jean*

Fernel. 1 v. in-8. 1903. 7 fr. 50

GASSENDI. **La Philosophie de Gassendi,** par P.-F. THOMAS. In-8. 1889 .... 6 fr.

MALEBRANCHE. * **La Philosophie de Malebranche,** par OLLÉ-LAPRUNE, de l'Institut. 2 v. in-8. 16 fr.

PASCAL. **Le scepticisme de Pascal,** par DROZ. 1 vol. in-8........ 6 fr.

VOLTAIRE. **Les Sciences au XVIIIe siècle.** Voltaire physicien, par Em. SAIGEY. 1 vol. in-8. 5 fr.

DAMIRON. **Mémoires pour servir à l'histoire de la philosophie au XVIIIe siècle.** 3 vol. in-8. 15 fr.

J.-J. ROUSSEAU* **Du Contrat social,** édition comprenant avec le texte définitif les versions primitives de l'ouvrage d'après les manuscrits de Genève et de Neuchâtel, avec introduction par EDMOND DREYFUS-BRISAC. 1 fort volume grand in-8. 12 fr.

ERASME. **Stultitiæ laus des. Erasmi Rot. declamatio.** Publié et annoté par J.-B. KAN, avec les figures de HOLBEIN. 1 v. in-8. 6 fr. 75

PHILOSOPHIE ANGLAISE

DUGALD STEWART. * **Éléments de la philosophie de l'esprit humain.** 3 vol. in-16 .... 9 fr.

— * **Philosophie de François Bacon,** par CH. ADAM. (Couronné par l'Institut). In-8...... 7 fr. 50

BERKELEY. **Œuvres choisies.** *Essai d'une nouvelle théorie de la vision. Dialogues d'Hylas et de Philonoüs.* Trad. de l'angl. par MM. BEAULAVON (G.) et PARODI (D.). In-8. 5 fr.

PHILOSOPHIE ALLEMANDE

FEUERBACH. **Sa philosophie,** par A. LÉVY. 1 vol. in-8..... 10 fr.

JACOBI. **Sa Philosophie,** par L. LEVY-BRUHL. 1 vol. in-8.......... 5 fr.

KANT. **Critique de la raison pratique,** traduction nouvelle avec introduction et notes, par M. PICAVET. 2e édit. 1 vol. in-8.. 6 fr.

—* **Critique de la raison pure,** traduction nouvelle par MM. PACAUD et TREMESAYGUES. Préface de M. HANNEQUIN. 1 vol. in-8.. 12 fr.

— **Éclaircissements sur la Critique de la raison pure,** trad. TISSOT. 1 vol. in-8........ 6 fr.

— **Doctrine de la vertu,** traduction BARNI. 1 vol. in-8......... 8 fr.

— * **Mélanges de logique,** traduction TISSOT. 1 v. in-8..... 6 fr.

— * **Prolégomènes à toute métaphysique future** qui se présentera comme science, traduction TISSOT. 1 vol. in-8......... 6 fr.

—* **Essai critique sur l'Esthétique de Kant,** par V. BASCH. 1 vol. in-8. 1896......... 10 fr.

— **Sa morale,** par CRESSON. 2e éd. 1 vol. in-12 .... 2 fr. 50

— **L'Idée ou critique du Kantisme,** par C. PIAT, D^r ès lettres. 2e édit. 1 vol. in-8........ 6 fr.

KANT et FICHTE **et le problème de l'éducation,** par PAUL DUPROIX. 1 vol. in-8. 1897........ 5 fr.

SCHELLING. **Bruno,** ou du principe divin. 1 vol. in-8........ 3 fr. 50

HEGEL. * **Logique.** 2 vol. in-8. 14 fr.

— * **Philosophie de la nature.** 3 vol. in-8.............. 25 fr.

— * **Philosophie de l'esprit.** 2 vol. in-8................... 18 fr.

— * **Philosophie de la religion.** 2 vol. in-8............. 20 fr.

— **La Poétique,** trad. par M. Ch. BÉNARD. Extraits de Schiller, Gœthe, Jean-Paul, etc., 2 v. in-8. 12 fr.

— **Esthétique.** 2 vol. in-8, trad. BÉNARD................. 16 fr.

— **Antécédents de l'hégélianisme dans la philos. franç.,** par E. BEAUSSIRE. in-18. 2 fr. 50

— **Introduction à la philosophie de Hegel,** par VÉRA. in-8. 6 fr. 50

—* **La logique de Hegel,** par EUG. NOEL. In-8. 1897.... 3 fr.

HERBART. * **Principales œuvres pédagogiques,** trad. A. PINLOCHE. In-8. 1894........... 7 fr. 50

La métaphysique de Herbart et la critique de Kant, par M. MAUXION. 1 vol. in-8... 7 fr. 50

MAUXION (M.). **L'éducation par l'instruction** *et les théories pédagogiques de Herbart.* 2e éd. In-12. 1906................. 2 fr. 50

SCHILLER. **Sa Poétique,** par V. BASCH. 1 vol. in-8. 1902... 4 fr.

Essai sur le mysticisme spéculatif en Allemagne au XIVe siècle, par DELACROIX (H.), maître de conf. à l'Univ. de Caen. 1 vol. in-8. 1900...... 5 fr.

PHILOSOPHIE ANGLAISE CONTEMPORAINE

(Voir *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, pages 2 à 11.)

PHILOSOPHIE ALLEMANDE CONTEMPORAINE

(Voir *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, pages 2 à 11.)

PHILOSOPHIE ITALIENNE CONTEMPORAINE

(Voir *Bibliothèque de philosophie contemporaine*, pages 2 à 11.)

LES MAITRES DE LA MUSIQUE

Études d'histoire et d'esthétique,

Publiées sous la direction de M. JEAN CHANTAVOINE

Chaque volume in-16 de 250 pages environ...................... 3 fr. 50

Collection honorée d'une souscription du Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts.

Volumes parus :

* **J.-S. BACH,** par André PIRRO (2ᵉ *édition*).
* **CÉSAR FRANCK,** par Vincent D'INDY (3ᵉ *édition*).
* **PALESTRINA,** par Michel BRENET.
BEETHOVEN, par Jean CHANTAVOINE (2ᵉ *édition*).

En préparation : **Grétry,** par PIERRE AUBRY. — **Mendelssohn,** par CAMILLE BELLAIGUE. — **Moussorgsky,** par J.-D. CALVOCORESSI. — **Orlande de Lassus,** par HENRY EXPERT. — **Wagner,** par HENRI LICHTENBERGER. — **Berlioz,** par ROMAIN ROLLAND. — **Gluck,** par JULIEN TIERSOT. — **Schubert,** par A. SCHWEITZER, etc., etc.

LES GRANDS PHILOSOPHES

Publié sous la direction de M. C. PIAT

Agrégé de philosophie, docteur ès lettres, professeur à l'École des Carmes.

Chaque étude forme un volume in-8° carré de 300 pages environ, dont le prix varie de 5 francs à 7 fr. 50.

***Kant,** par M. RUYSSEN, chargé de cours à l'Université de Dijon. 2ᵉ édition. 1 vol. in-8. (*Couronné par l'Institut.*) 7 fr. 50
***Socrate,** par l'abbé C. PIAT. 1 vol. in-8. 5 fr.
***Avicenne,** par le baron CARRA DE VAUX. 1 vol. in-8. 5 fr.
***Saint Augustin,** par l'abbé JULES MARTIN. 1 vol. in-8. 5 fr.
***Malebranche,** par Henri JOLY, de l'Institut. 1 vol. in-8. 5 fr.
***Pascal,** par A. HATZFELD. 1 vol. in-8. 5 fr.
***Saint Anselme,** par DOMET DE VORGES. 1 vol. in-8. 5 fr.
Spinoza, par P.-L. COUCHOUD, agrégé de l'Université. 1 vol. in-8. (*Couronné par l'Académie Française*). 5 fr.
Aristote, par l'abbé C. PIAT. 1 vol. in-8. 5 fr.
Gazali, par le baron CARRA DE VAUX. 1 vol. in-8. (*Couronné par l'Académie Française*). 5 fr.
***Maine de Biran,** par Marius COUAILHAC. 1 vol. in-8. (*Récompensé par l'Institut*). 7 fr. 50
Platon, par l'abbé C. PIAT. 1 vol. in-8. 7 fr. 50
Montaigne, par F. STROWSKI, professeur à l'Université de Bordeaux. 1 vol. in-8. 6 fr.

MINISTRES ET HOMMES D'ÉTAT

HENRI WELSCHINGER, de l'Institut. — ***Bismarck.** 1 v. in-16. 1900. 2 fr. 50
H. LÉONARDON. — ***Prim.** 1 vol. in-16. 1901. . . . . 2 fr. 50
M. COURCELLE. — ***Disraëli.** 1 vol. in-16. 1901. . . . . 2 fr. 50
M. COURANT. — **Okoubo.** 1 vol. in-16, avec un portrait. 1904 . . 2 fr. 50
A. VIALLATE. — **Chamberlain.** Préface de E. BOUTMY. 1 vol. in-16. 2 fr. 50

BIBLIOTHÈQUE GÉNÉRALE des SCIENCES SOCIALES

SECRÉTAIRE DE LA RÉDACTION : DICK MAY, Secrétaire général de l'École des Hautes Études sociales.
Chaque volume in-8 de 300 pages environ, cartonné à l'anglaise, 6 fr.

1. **L'Individualisation de la peine**, par R. SALEILLES, professeur à la Faculté de droit de l'Université de Paris.
2. **L'Idéalisme social**, par Eugène FOURNIÈRE.
3. * **Ouvriers du temps passé** (XVe et XVIe siècles), par H. HAUSER, professeur à l'Université de Dijon. 2e édit.
4. * **Les Transformations du pouvoir**, par G. TARDE, de l'Institut.
5. **Morale sociale**, par MM. G. BELOT, MARCEL BERNÈS, BRUNSCHVICG, F. BUISSON, DARLU, DAURIAC, DELBET, CH. GIDE, M. KOVALEVSKY, MALAPERT, le R. P. MAUMUS, DE ROBERTY, G. SOREL, le PASTEUR WAGNER. Préface de M. E. BOUTROUX,
6. **Les Enquêtes**, pratique et théorie, par P. DU MAROUSSEM. (*Ouvrage couronné par l'Institut.*)
7. * **Questions de Morale**, par MM. BELOT, BERNÈS, F. BUISSON, A. CROISET, DARLU, DELBOS, FOURNIÈRE, MALAPERT, MOCH, PARODI, G. SOREL (*Ecole de morale*). 2e édit.
8. **Le développement du Catholicisme social** depuis l'encyclique *Rerum novarum*, par Max TURMANN.
9. * **Le Socialisme sans doctrines.** *La Question ouvrière et la Question agraire en Australie et en Nouvelle-Zélande*, par Albert MÉTIN, agrégé de l'Université, professeur à l'École Coloniale.
10. * **Assistance sociale.** *Pauvres et mendiants*, par PAUL STRAUSS, sénateur.
11. * **L'Éducation morale dans l'Université.** (*Enseignement secondaire.*) Par MM. LÉVY-BRUHL, DARLU, M. BERNÈS, KORTZ, CLAIRIN, ROCAFORT, BIOCHE, Ph. GIDEL, MALAPERT, BELOT. (*Ecole des Hautes Etudes sociales*, 1900-1901).
12. * **La Méthode historique appliquée aux Sciences sociales**, par Charles SEIGNOBOS, professeur à l'Université de Paris.
13. * **L'Hygiène sociale**, par E. DUCLAUX, de l'Institut, directeur de l'instit. Pasteur.
14. **Le Contrat de travail.** *Le rôle des syndicats professionnels*, par P. BUREAU, prof. à la Faculté libre de droit de Paris.
15. * **Essai d'une philosophie de la solidarité**, par MM. DARLU, RAUH, F BUISSON, GIDE, X. LÉON, LA FONTAINE, E. BOUTROUX (*Ecole des Hautes Etudes sociales*). 2e édit.
16. * **L'exode rural et le retour aux champs**, par E. VANDERVELDE, professeur à l'Université nouvelle de Bruxelles.
17. * **L'Éducation de la démocratie**, par MM. E. LAVISSE, A. CROISET, Ch. SEIGNOBOS, P. MALAPERT, G. LANSON, J. HADAMARD (*Ecole des Hautes Etudes soc.*).
18. * **La Lutte pour l'existence et l'évolution des sociétés**, par J.-L. DE LANNESSAN, député, prof. agr. à la Fac. de méd. de Paris.
19. * **La Concurrence sociale et les devoirs sociaux**, par le MÊME.
20. * **L'Individualisme anarchiste, Max Stirner**, par V. BASCH, professeur à l'Université de Rennes.
21. * **La démocratie devant la science**, par C. BOUGLÉ, prof. de philosophie sociale à l'Université de Toulouse. (*Récompensé par l'Institut.*)
22. * **Les Applications sociales de la solidarité**, par MM. P. BUDIN, Ch. GIDE, H. MONOD, PAULET, ROBIN, SIEGFRIED, BROUARDEL. Préface de M. Léon BOURGEOIS (*Ecole des Hautes Etudes soc.*, 1902-1903).
23. **La Paix et l'enseignement pacifiste**, par MM. Fr. PASSY, Ch. RICHET, d'ESTOURNELLES DE CONSTANT, E. BOURGEOIS, A. WEISS, H. LA FONTAINE, G. LYON (*Ecole des Hautes Etudes soc.*, 1902-1903).
24. * **Etudes sur la philosophie morale au XIXe siècle**, par MM. BELOT, A. DARLU, M. BERNÈS, A. LANDRY, Ch. GIDE, E. ROBERTY, R. ALLIER, H. LICHTENBERGER, L. BRUNSCHVICG (*Ecole des Hautes Etudes soc.*, 1902-1903).
25. * **Enseignement et démocratie**, par MM. APPELL, J. BOITEL, A. CROISET, A. DEVINAT, Ch.-V. LANGLOIS, G. LANSON, A. MILLERAND, Ch. SEIGNOBOS (*Ecole des Hautes Etudes soc.*, 1903-1904).
26. * **Religions et Sociétés**, par MM. TH. REINACH, A. PUECH, R. ALLIER, A. LEROY-BEAULIEU, le baron CARRA DE VAUX, H. DREYFUS (*Ecole des Hautes Etudes soc.*, 1903-1904).
27. * **Essais socialistes.** *La religion, l'art, l'alcool*, par E. VANDERVELDE.
28. **Le surpeuplement et les habitations à bon marché**, par H. TUROT, conseiller municipal de Paris, et H. BELLAMY.
29. **L'individu, la société et l'état**, par E. FOURNIÈRE.

BIBLIOTHÈQUE
D'HISTOIRE CONTEMPORAINE

Volumes in-12 brochés à 3 fr. 50. — Volumes in-8 brochés de divers prix

---

EUROPE

DEBIDOUR, professeur à la Sorbonne, * **Histoire diplomatique de l'Europe, de 1815 à 1878.** 2 vol. in-8. (*Ouvrage couronné par l'Institut.* 18 fr.

DOELLINGER (I. de). **La papauté,** ses origines au moyen âge, son influence jusqu'en 1870. Traduit par A. GIRAUD-TEULON, 1904. 1 vol. in-8. 7 fr.

SYBEL (H. de). * **Histoire de l'Europe pendant la Révolution française,** traduit de l'allemand par Mlle DOSQUET. Ouvrage complet en 6 vol. in-8. 42 fr.

TARDIEU (A.). ***Questions diplomatiques de l'année 1904.** 1 vol. in-12. (*ouvrage couronné par l'Académie française*). 3 fr. 50

FRANCE

Révolution [et Empire]

AULARD, professeur à la Sorbonne. ***Le Culte de la Raison et le Culte de l'Être suprême,** étude historique (1793-1794). 2e édit. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

— ***Études et leçons sur la Révolution française.** 5 v. in-12. Chacun. 3 fr. 50

DUMOULIN (Maurice).***Figures du temps passé.** 1 vol. in-16. 1906. 3 fr. 50

MOLLIEN (Cte). **Mémoires d'un ministre du trésor public (1780-1815),** publiés par M. Ch. GOMEL. 3 vol. in-8. 15 fr.

BOITEAU (P.). **État de la France en 1789.** Deuxième éd. 1 vol. in-8. 10 fr.

BORNARD (E.), doct ès-lettres. **Cambon et la Révolution française.** In-8. 7 fr.

CAHEN (L.), agrégé d'histoire, docteur ès lettres. * **Condorcet et la Révolution française.** 1 vol. in-8. (*Récompensé par l'Institut.*) 10 fr.

DESPOIS (Eug.). * **Le Vandalisme révolutionnaire.** Fondations littéraires, scientifiques et artistiques de la Convention. 4e édit. 1 vol. in-12. 3 fr. 50

DEBIDOUR, professeur à la Sorbonne. ***Histoire des rapports de l'Église et de l'État en France** (1789-1870). 1 fort vol. in-8. 1898. (*Couronné par l'Institut.*) 12 fr.

— ***L'Église catholique et l'Etat en France sous la troisième République (1870-1906).** — I. (1870-1889), 1 vol. in-8. 1906. 7 fr. — II. (1889-1906), paraîtra en 1907.

GOMEL (G.). **Les causes financières de la Révolution française. Les ministères de Turgot et de Necker.** 1 vol. in-8. 8 fr.

— **Les causes financières de la Révolution française ; les derniers contrôleurs généraux.** 1 vol. in-8. 8 fr.

— **Histoire financière de l'Assemblée Constituante (1789-1791).** 2 vol. in-8, 16 fr. — Tome I : (1789), 8 fr. ; tome II : (1790-1791), 8 fr.

— **Histoire financière de la Législative et de la Convention.** 2 vol. in-8, 15 fr. — Tome I : (1792-1793), 7 fr. 50 : tome II : (1793-1795). 7 fr. 50

MATHIEZ (A.), agrégé d'histoire, docteur ès lettres. **La théophilanthropie et le culte décadaire,** 1796-1801. 1 vol. in-8. 12 fr.

— **Contributions à l'histoire religieuse de la Révolution française.** In-16, 1906. 3 fr. 50

ISAMBERT (G.). ***La vie à Paris pendant une année de la Révolution** (1791-1792). In-16. 1896. 3 fr. 50

MARCELLIN PELLET, ancien député. **Variétés révolutionnaires.** 3 vol. in-12, précédés d'une préface de A. RANC. Chaque vol. séparém. 3 fr. 50

CARNOT (H.), sénateur. * **La Révolution française,** résumé historique. In-16. Nouvelle édit. 3 fr. 50

DRIAULT (E.), professeur au lycée de Versailles. **La politique orientale de Napoléon.** SÉBASTIANI et GARDANE (1806-1808). 1 vol. in-8. (*Récompensé par l'Institut.*) 7 fr.

— ***Napoléon en Italie (1800-1812).** 1 vol. in-8. 1906. 10 fr.

SILVESTRE, professeur à l'École des sciences politiques. **De Waterloo à Sainte-Hélène** (20 Juin-16 Octobre 1815). 1 vol. in-16. 3 fr. 50

BONDOIS (P.), agrégé de l'Université. ***Napoléon et la société de son temps** (1793-1821). 1 vol. in-8. 7 fr.

VALLAUX (C.). ***Les campagnes des armées françaises (1792-1815).** In-16, avec 17 cartes dans le texte. 3 fr. 50

Epoque contemporaine

SCHEFER (Ch.), professeur à l'Ecole des sciences politiques. * **La France moderne et le problème colonial.** I. (1815-1830). 1 vol. in-8. 7 fr.

WEILL (G.), maître de conf. à l'Université de Caen. **Histoire du parti républicain en France, de 1814 à 1870.** 1 vol in-8. 1900. (*Récompensé par l'Institut.*) 10 fr.

— * **Histoire du mouvement social en France (1852-1902).** 1 v. in-8. 1905. 7 fr.

— **L'Ecole saint-simonienne,** son histoire, son influence jusqu'à nos jours. In-16 1896. 3 fr. 50

BLANC (Louis). * **Histoire de Dix ans** (1830-1840). 5 vol. in-8. 25 fr.

GAFFAREL (P.), professeur à l'Université d'Aix. * **Les Colonies françaises.** 1 vol. in-8. 6e édition revue et augmentée. 5 fr.

LAUGEL (A.). * **La France politique et sociale.** 1 vol. in-8. 5 fr.

SPULLER (E.), ancien ministre de l'Instruction publique. * **Figures disparues,** portraits contemp., littér. et politiq. 3 vol. in-16. Chacun. 3 fr. 50

— **Hommes et choses de la Révolution.** In-16. 1896. 3 fr. 50.

TAXILE DELORD. * **Histoire du second Empire** (1848-1870). 6 v. in-8. 42 fr.

TCHERNOFF (J.). **Associations et Sociétés secrètes sous la deuxième République** (1848-1851). 1 vol. in-8. 1905. 7 fr.

ZEVORT (E.), recteur de l'Académie de Caen. **Histoire de la troisième République :**

- Tome I. * **La présidence de M. Thiers.** 1 vol. in-8. 3e édit. 7 fr.
- Tome II. * **La présidence du Maréchal.** 1 vol. in-8. 2e édit. 7 fr.
- Tome III. * **La présidence de Jules Grévy.** 1 vol. in-8. 2e édit. 7 fr.
- Tome IV. **La présidence de Sadi Carnot.** 1 vol. in-8. 7 fr.

LANESSAN (J.-L. de). **L'Etat et les Eglises de France.** *Histoire de leurs rapports, des origines jusqu'à la Séparation.* 1 vol. in-16. 1906. 3 fr. 50

— **Les Missions et leur protectorat.** 1 vol. in-16. 1907. 3 fr. 50

WAHL, inspect. général, A. BERNARD, professeur à la Sorbonne. * **L'Algérie.** 1 vol. in-8. 4e édit., 1903. (*Ouvrage couronné par l'Institut.*) 5 fr.

NOEL (O.). **Histoire du commerce extérieur de la France depuis la Révolution.** 1 vol. in-8. 6 fr.

DUVAL (J.). **L'Algérie et les colonies françaises,** avec une notice biographique sur l'auteur, par J. Levasseur, de l'Institut. 1 vol. in-8. 7 fr. 50

VIGNON (L.), professeur à l'Ecole coloniale. **La France dans l'Afrique du nord.** 2e édition. 1 vol. in-8. (*Récompensé par l'Institut.*) 7 fr.

— **Expansion de la France.** 1 vol. in-18. 3 fr. 50

LANESSAN (J.-L. de). * **L'Indo-Chine française.** Étude économique, politique et administrative. 1 vol. in-8, avec 5 cartes en couleurs hors texte. 15 fr.

PIOLET (J.-B.). **La France hors de France,** notre émigration, sa nécessité, ses conditions. 1 vol. in-8. 1900. (*Couronné par l'Institut.*) 10 fr.

LAPIE (P.), professeur à l'Université de Bordeaux. * **Les Civilisations tunisiennes** (Musulmans, Israélites, Européens). In-16. 1898. (*Couronné par l'Académie française.*) 3 fr. 50

LEBLOND (Marius-Ary). **La société française sous la troisième République.** 1905. 1 vol. 5 fr.

GAISMAN (A.). * **L'Œuvre de la France au Tonkin.** Préface de M. J.-L. de Lanessan. 1 vol. in-16 avec 4 cartes en couleurs. 1906. 3 fr. 50

ANGLETERRE

MÉTIN (Albert), Prof. à l'Ecole Coloniale. * **Le Socialisme en Angleterre.** In-16. 3 fr. 50

ALLEMAGNE

SCHMIDT (Ch.), docteur ès lettres. **Le grand duché de Berg** (1806-1813) 1905. 1 vol. in-8. 10 fr.

VERON (Eug.). * **Histoire de la Prusse,** depuis la mort de Frédéric II. In-16. 6e édit. 3 fr. 50

— * **Histoire de l'Allemagne,** depuis la bataille de Sadowa jusqu'à nos jours. In-16. 3e éd., mise au courant des événements par P. Bondois. 3 fr. 50

ANDLER (Ch.), prof. à la Sorbonne. * **Les origines du socialisme d'État en Allemagne.** 1 vol. in-8. 1897. 7 fr.

GUILLAND (A.), professeur d'histoire à l'Ecole polytechnique suisse. * **L'Allemagne nouvelle et ses historiens.** (Niebuhr, Ranke, Mommsen, Sybel, Treitschke.) 1 vol. in-8. 1899. 5 fr.

MILHAUD (G.), professeur à l'Université de Genève. * **La Démocratie socialiste allemande.** 1 vol. in-8. 1903. 10 fr.

MATTER (P.), doct. en droit, substitut au tribunal de la Seine. * **La Prusse et la révolution de 1848.** In-16. 1903. 3 fr. 50

— * **Bismarck et son temps.** I. *La préparation* (1815-1863). 1 vol. in-8. 10 fr.
II. * *L'action* (1863-1870). 1 vol. in-8. 10 fr.

AUTRICHE-HONGRIE

BOURLIER (J.). * **Les Tchèques et la Bohême contemporaine.** In-16. 1897. 3 fr. 50

AUERBACH, professeur à l'Université de Nancy. * **Les races et les nationalités en Autriche-Hongrie.** In-8. 1898. 5 fr.

SAYOUS (Ed.), professeur à la Faculté des lettres de Besançon. **Histoire des Hongrois et de leur littérature politique, de 1790 à 1815.** In-16. 3 fr. 50

*RECOULY (R.), agrégé de l'Univ. **Le pays magyar.** 1903. In-16. 3 fr. 50

RUSSIE

COMBES DE LESTRADE (Vte). **La Russie économique et sociale à l'avènement de Nicolas II.** 1 vol. in-8. 6 fr.

ITALIE

COMBES DE LESTRADE (Vte). **La Sicile sous la maison de Savoie.** 1 vol. in-18. 3 fr. 50

SORIN (Élie). * **Histoire de l'Italie,** depuis 1815 jusqu'à la mort de Victor-Emmanuel. In-16. 1888. 3 fr. 50

GAFFAREL (P.), professeur à l'Université d'Aix. * **Bonaparte et les Républiques italiennes (1796-1799).** 1895. 1 vol. in-8. 5 fr.

BOLTON KING (M. A.). * **Histoire de l'unité italienne.** Histoire politique de l'Italie, de 1814 à 1871, traduit de l'anglais par M. MACQUART ; introduction de M. Yves GUYOT. 1900. 2 vol. in-8. 15 fr.

ESPAGNE

REYNALD (H.). * **Histoire de l'Espagne,** depuis la mort de Charles III In-16. 3 fr. 50

ROUMANIE

DAMÉ (Fr.). * **Histoire de la Roumanie contemporaine,** depuis l'avènement des princes indigènes jusqu'à nos jours. 1 vol. in-8. 1900. 7 fr.

SUISSE

DAENDLIKER. * **Histoire du peuple suisse.** Trad. de l'allem. par Mme Jules FAVRE et précédé d'une Introduction de Jules FAVRE. 1 vol. in-8. 5 fr.

SUÈDE

SCHEFER (C.). * **Bernadotte roi (1810-1818-1844).** 1 vol. in-8. 1899. 5 fr.

GRÈCE, TURQUIE, ÉGYPTE

BÉRARD (V.), docteur ès lettres. * **La Turquie et l'Hellénisme contemporain.** (*Ouvrage cour. par l'Acad. française*). In-16 5e éd. 3 fr. 50

RODOCANACHI (E.). * **Bonaparte et les îles Ioniennes** (1797-1816). 1 volume in-8. 1899. 5 fr.

MÉTIN (Albert), professeur à l'École coloniale. * **La Transformation de l'Egypte.** In-16. 1903. (Cour. par la Soc. de géogr. comm.) 3 fr. 50

INDE

PIRIOU (E.), agrégé de l'Université. * **L'Inde contemporaine et le mouvement national.** 1905. 1 vol. in-16. 3 fr. 50

CHINE

CORDIER (H.), professeur à l'Ecole des langues orientales. * **Histoire des relations de la Chine avec les puissances occidentales** (1860-1902), avec cartes. 3 vol. in-8, chacun séparément. 10 fr.

— **L'Expédition de Chine de 1857-58.** Histoire diplomatique, notes et documents. 1905. 1 vol. in-8. 7 fr.

— * **L'Expédition de Chine de 1860.** Histoire diplomatique, notes et documents. 1906. 1 vol. in-8. 7 fr.

COURANT (M.), maître de conférences à l'Université de Lyon. **En Chine.** *Mœurs et institutions. Hommes et faits.* 1 vol. in-16. 3 fr. 50

AMÉRIQUE

ELLIS STEVENS. **Les Sources de la constitution des États-Unis.** 1 vol. in-8. 7 fr. 50

DEBERLE (Alf.). * **Histoire de l'Amérique du Sud,** in-16. 3e éd. 3 fr. 50

BARNI (Jules). * **Histoire des idées morales et politiques en France au XVIII[e] siècle.** 2 vol. in-16. Chaque volume. 3 fr. 50
— * **Les Moralistes français au XVIII[e] siècle.** In-16. 3 fr. 50
BEAUSSIRE (Émile), de l'Institut. **La Guerre étrangère et la Guerre civile.** In-16. 3 fr. 50
LOUIS BLANC. **Discours politiques** (1848-1881). 1 vol. in-8. 7 fr. 50
BONET-MAURY. * **Histoire de la liberté de conscience** (1598-1870). In-8. 1900. 5 fr.
BOURDEAU (J.). * **Le Socialisme allemand et le Nihilisme russe.** In-16. 2[e] édit. 1894. 3 fr. 50
— * **L'évolution du Socialisme.** 1901. 1 vol. in-16. 3 fr. 50
D'EICHTHAL (Eug.). **Souveraineté du peuple et gouvernement.** In-16. 1895. 3 fr. 50
DESCHANEL (E.), sénateur, professeur au Collège de France. * **Le Peuple et la Bourgeoisie.** 1 vol. in-8. 2[e] édit. 5 fr.
DEPASSE (Hector). député. **Transformations sociales.** 1894. In-16. 3 fr. 50
— **Du Travail et de ses conditions** (Chambres et Conseils du travail). In-16. 1895. 3 fr. 50
DRIAULT (E.), prof. agr. au lycée de Versailles. * **Les problèmes politiques et sociaux à la fin du XIX[e] siècle.** In-8. 1900. 7 fr.
— * **La question d'Orient**, préface de G. MONOD, de l'Institut. 1 vol. in-8. 3[e] édit. 1905. (*Ouvrage couronné par l'Institut*). 7 fr.
GUÉROULT (G.). * **Le Centenaire de 1789.** In-16. 1889. 3 fr. 50
LAVELEYE (E. de), correspondant de l'Institut. **Le Socialisme contemporain.** In-16. 11[e] édit. augmentée. 3 fr. 50
LICHTENBERGER (A.). * **Le Socialisme utopique**, *étude sur quelques précurseurs du Socialisme.* In-16. 1898. 3 fr. 50
— * **Le Socialisme et la Révolution française.** 1 vol. in-8. 5 fr.
MATTER (P.). **La dissolution des assemblées parlementaires**, étude de droit public et d'histoire. 1 vol. in-8. 1898. 5 fr.
NOVICOW. **La Politique internationale.** 1 vol. in-8. 7 fr.
PAUL LOUIS. **L'ouvrier devant l'Etat.** Etude de la législation ouvrière dans les deux mondes. 1904. 1 vol. in-8. 7 fr.
— **Histoire du mouvement syndical en France** (1789-1906). 1 vol in-16 1907. 3 fr. 50
REINACH (Joseph), député. **Pages républicaines.** In-16. 3 fr 50
— * **La France et l'Italie devant l'histoire.** 1 vol. in-8. 5 fr.
SPULLER (E.). * **Éducation de la démocratie.** In-16. 1892. 3 fr. 50
— **L'Évolution politique et sociale de l'Église.** 1 vol. in-12. 1893. 3 fr. 50

PUBLICATIONS HISTORIQUES ILLUSTRÉES

* **DE SAINT-LOUIS A TRIPOLI PAR LE LAC TCHAD**, par le lieutenant-colonel MONTEIL. 1 beau vol. in-8 colombier, précédé d'une préface de M. DE VOGUÉ, de l'Académie française, illustrations de RIOU. 1895. *Ouvrage couronné par l'Académie française* (*Prix Montyon*), broché 20 fr., relié amat., 28 fr.

* **HISTOIRE ILLUSTRÉE DU SECOND EMPIRE**, par Taxile DELORD. 6 vol. in-8, avec 500 gravures. Chaque vol. broché, 8 fr.

BIBLIOTHÈQUE DE LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

HISTOIRE et LITTÉRATURE ANCIENNES

* **De l'authenticité des épigrammes de Simonide**, par M. le Professeur H. HAUVETTE, 1 vol. in-8. 5 fr.
* **Les Satires d'Horace**, par M. le Prof. A. CARTAULT. 1 vol. in-8. 11 fr.
* **De la flexion dans Lucrèce**, par M. le Prof. A. CARTAULT. 1 vol. in-8. 4 fr.
* **La main-d'œuvre industrielle dans l'ancienne Grèce**, par M. le Prof. GUIRAUD. 1 vol. in-8. 7 fr.

***Recherches sur le Discours aux Grecs de Tatien**, suivies d'une *traduction française du discours*, avec notes, par A. PUECH, professeur adjoint à la Sorbonne. 1 vol. in-8. 1903. 6 fr.
***Les « Métamorphoses » d'Ovide et leurs modèles grecs**, par A. LAFAYE, professeur adjoint à la Sorbonne. 1 vol. in-8. 1904. 8 fr. 50

MOYEN AGE

***Premiers mélanges d'histoire du Moyen âge**, par MM. le Prof. A. LUCHAIRE, DUPONT-FERRIER et POUPARDIN. 1 vol. in-8. 3 fr. 50
Deuxièmes mélanges d'histoire du Moyen âge, publiés sous la direct. de M. le Prof. A. LUCHAIRE, par MM. LUCHAIRE, HALPHEN et HUCKEL. 1 vol. in-8. 6 fr.
Troisièmes mélanges d'histoire du Moyen âge, par MM. le Prof. LUCHAIRE, BEYSSIER, HALPHEN et CORDEY. 1 vol. in-8. 8 fr. 50
Quatrièmes mélanges d'histoire du Moyen âge, par MM. JACQUEMIN, FARAL, BEYSSIER. 1 vol. in-8. 7 fr. 50
***Essai de restitution des plus anciens Mémoriaux de la Chambre des Comptes de Paris**, par MM. J. PETIT, GAVRILOVITCH, MAURY et TÉODORU, préface de M. CH.-V. LANGLOIS, prof. adjoint. 1 vol. in-8. 9 fr.
Constantin V, empereur des Romains (740-775). *Etude d'histoire byzantine*, par A. LOMBARD, licencié ès lettres. Préface de M. Ch. DIEHL, prof. adjoint. 1 vol. in-8. 6 fr.
Étude sur quelques manuscrits de Rome et de Paris, par M. le Prof. A. LUCHAIRE, membre de l'Institut. 1 vol. in-8. 6 fr.
Les archives de la cour des comptes, aides et finances de Montpellier, par L. MARTIN-CHABOT, archiviste-paléographe. 1 vol. in-8. 8 fr.

PHILOLOGIE et LINGUISTIQUE

***Le dialecte alaman de Colmar (Haute-Alsace) en 1870**, grammaire et lexique, par M. le Prof. VICTOR HENRY. 1 vol. in-8, 8 fr.
***Études linguistiques sur la Basse-Auvergne, phonétique historique du patois de Vinzelles (Puy-de-Dôme)**, par ALBERT DAUZAT. Préface de M. le Prof. A. THOMAS. 1 vol. in-8. 6 fr.
***Antinomies linguistiques**, par M. le Prof. VICTOR HENRY. 1 v. in-8. 2 fr.
Mélanges d'étymologie française, par M. le Prof. A. THOMAS. In-8. 7 fr.
A propos du corpus Tibullianum. *Un siècle de philologie latine classique*, par M. le Prof. A. CARTAULT. 1 vol. in-8. 18 fr.

PHILOSOPHIE

L'imagination et les mathématiques selon Descartes, par P. BOUTROUX, licencié ès lettres. 1 vol. in-8. 2 fr.

GÉOGRAPHIE

La rivière Vincent-Pinzon. *Étude sur la cartographie de la Guyane*, par M. le Prof. VIDAL DE LA BLACHE, de l'Institut. In-8, avec grav. et planches hors texte. 6 fr.

LITTÉRATURE MODERNE

***Mélanges d'histoire littéraire**, par MM. FREMINET, DUPIN et DES COGNETS. Préface de M. le prof. LANSON. 1 vol. in-8. 6 fr. 50

HISTOIRE CONTEMPORAINE

***Le treize vendémiaire an IV**, par HENRY ZIVY. 1 vol. in-8. 4 fr.

TRAVAUX DE L'UNIVERSITÉ DE LILLE

PAUL FABRE. **La polyptyque du chanoine Benoît.** In-8. 3 fr. 50
A. PINLOCHE. * **Principales œuvres de Herbart.** 7 fr. 50
A. PENJON. **Pensée et réalité**, de A. SPIR, trad. de l'allem. In-8. 10 fr.
— **L'énigme sociale.** 1902. 1 vol. in-8. 2 fr. 50
G. LEFÈVRE. ***Les variations de Guillaume de Champeaux et la question des Universaux.** Étude suivie de documents originaux. 1898. 3 fr.
J. DEROCQUIGNY. **Charles Lamb.** *Sa vie et ses œuvres*. 1 vol. in-8 12 fr.

ANNALES DE L'UNIVERSITÉ DE LYON

Lettres intimes de J.-M. Alberoni adressées au comte J. Rocca, par Emile BOURGEOIS, 1 vol. in-8. 10 fr.
La républ. des Provinces-Unies, France et Pays-Bas espagnols, de 1630 à 1650, par A. WADDINGTON. 2 vol. in-8. 12 fr.
Le Vivarais, essai de géographie régionale, par BURDIN. 1 vol. in-8. 6 fr.

---

*RECUEIL DES INSTRUCTIONS

DONNÉES AUX AMBASSADEURS ET MINISTRES DE FRANCE

DEPUIS LES TRAITÉS DE WESTPHALIE JUSQU'A LA RÉVOLUTION FRANÇAISE

Publié sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques au Ministère des Affaires étrangères.

Beaux vol. in-8 rais., imprimés sur pap. de Hollande, avec Introduction et notes.

I. — **AUTRICHE**, par M. Albert SOREL, de l'Académie française. *Épuisé.*
II. — **SUÈDE**, par M. A. GEFFROY, de l'Institut.................. 20 fr.
III. — **PORTUGAL**, par le vicomte DE CAIX DE SAINT-AYMOUR..... 20 fr.
IV et V. — **POLOGNE**, par M. LOUIS FARGES. 2 vol............... 30 fr.
VI. — **ROME**, par M. G. HANOTAUX, de l'Académie française..... 20 fr.
VII. — **BAVIÈRE, PALATINAT ET DEUX-PONTS**, par M. André LEBON. 25 fr.
VIII et IX. — **RUSSIE**, par M. Alfred RAMBAUD, de l'Institut. 2 vol.
Le 1er vol. 20 fr. Le second vol.......................... 25 fr.
X. — **NAPLES ET PARME**, par M. Joseph REINACH, député....... 20 fr.
XI. — **ESPAGNE** (1649-1750), par MM. MOREL-FATIO et LÉONARDON (t. I). 20 fr.
XII et XII *bis*. — **ESPAGNE** (1750-1789) (t. II et III), par les mêmes.... 40 fr.
XIII. — **DANEMARK**, par M. A. GEFFROY, de l'Institut .... 14 fr.
XIV et XV. — **SAVOIE-MANTOUE**, par M. HORRIC de BEAUCAIRE. 2 vol. 40 fr.
XVI. — **PRUSSE**, par M. A. WADDINGTON. 1 vol. (Couronné par l'Institut.) 28 fr.

---

*INVENTAIRE ANALYTIQUE

DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Publié sous les auspices de la Commission des archives diplomatiques

Correspondance politique de MM. de CASTILLON et de MARILLAC, ambassadeurs de France en Angleterre (1537-1542), par M. JEAN KAULEK, avec la collaboration de MM. Louis Farges et Germain Lefèvre-Pontalis. 1 vol. in-8 raisin .... 15 fr.
Papiers de BARTHÉLEMY, ambassadeur de France en Suisse, de 1792 à 1797 par M. Jean KAULEK. 4 vol. in-8 raisin. I. Année 1792, 15 fr. — II. Janvier-août 1793, 15 fr. — III. Septembre 1793 à mars 1794, 18 fr. — IV. Avril 1794 à février 1795, 20 fr. — V. Septembre 1794 à Septembre 1796 .... 20 fr.
Correspondance politique de ODET DE SELVE, ambassadeur de France en Angleterre (1546-1549), par M. G. LEFÈVRE-PONTALIS. 1 vol. in-8 raisin .... 15 fr.
Correspondance politique de GUILLAUME PELLICIER, ambassadeur de France à Venise (1540-1542), par M. Alexandre TAUSSERAT-RADEL. 1 fort vol. in-8 raisin .... 40 fr.

Correspondance des Deys d'Alger avec la Cour de France (1759-1833), recueillie par Eug. PLANTET, attaché au Ministère des Affaires étrangères. 2 vol. in-8 raisin avec 2 planches en taille-douce hors texte. 30 fr.
Correspondance des Beys de Tunis et des Consuls de France avec la Cour (1577-1830), recueillie par Eug. PLANTET, publiée sous les auspices du Ministère des Affaires étrangères. 3 vol. in-8 raisin. TOME I (1577-1700). *Épuisé.* — TOME II (1700-1770). 20 fr. — TOME III (1770-1830). 20 fr.

Les introducteurs des Ambassadeurs (1589-1900). 1 vol. in-4, avec figures dans le texte et planches hors texte. 20 fr.

BIBLIOTHÈQUE SCIENTIFIQUE
INTERNATIONALE

Publiée sous la direction de M. Émile ALGLAVE

Les titres marqués d'un astérisque * sont adoptés par le *Ministère de l'Instruction publique de France* pour les bibliothèques des lycées et des collèges.

LISTE PAR ORDRE D'APPARITION

109 VOLUMES IN-8, CARTONNÉS A L'ANGLAISE, OUVRAGES A 6, 9 ET 12 FR.

1. TYNDALL (J.). * **Les Glaciers et les Transformations de l'eau**, avec figures. 1 vol. in-8. 7e édition. 6 fr.
2. BAGEHOT. * **Lois scientifiques du développement des nations.** 1 vol. in-8. 6e édition. 6 fr.
3. MAREY. * **La Machine animale.** *Épuisé.*
4. BAIN. * **L'Esprit et le Corps.** 1 vol. in-8. 6e édition. 6 fr.
5. PETTIGREW. * **La Locomotion chez les animaux**, marche, natation et vol. 1 vol. in-8, avec figures. 2e édit. 6 fr.
6. HERBERT SPENCER. * **La Science sociale.** 1 v. in-8. 13e édit. 6 fr.
7. SCHMIDT (O.). * **La Descendance de l'homme et le Darwinisme.** 1 vol. in-8, avec fig. 6e édition. 6 fr.
8. MAUDSLEY. * **Le Crime et la Folie.** 1 vol. in-8. 7e édit. 6 fr.
9. VAN BENEDEN. * **Les Commensaux et les Parasites dans le règne animal.** 1 vol. in-8, avec figures. 4e édit. 6 fr.
10. BALFOUR STEWART. * **La Conservation de l'énergie**, avec figures. 1 vol. in-8. 6e édition. 6 fr.
11. DRAPER. **Les Conflits de la science et de la religion.** 1 vol. in-8. 10e édition. 6 fr.
12. L. DUMONT. * **Théorie scientifique de la sensibilité. Le plaisir et la douleur.** 1 vol. in-8. 4e édition. 6 fr.
13. SCHUTZENBERGER. * **Les Fermentations.** In-8, 6e édit. 6 fr.
14. WHITNEY. * **La Vie du langage.** 1 vol. in-8. 4e édit. 6 fr.
15. COOKE et BERKELEY. * **Les Champignons.** In-8, av. fig., 4e éd. 6 fr.
16. BERNSTEIN. * **Les Sens.** 1 vol. in-8, avec 91 fig. 5e édit. 6 fr.
17. BERTHELOT. * **La Synthèse chimique.** 1 vol. in-8. 8e édit. 6 fr.
18. NIEWENGLOWSKI (H.). * **La photographie et la photochimie.** 1 vol. in-8, avec gravures et une planche hors texte. 6 fr.
19. LUYS. * **Le Cerveau et ses fonctions.** *Épuisé.*
20. STANLEY JEVONS. * **La Monnaie.** *Épuisé.*
21. FUCHS. * **Les Volcans et les Tremblements de terre.** 1 vol. in-8, avec figures et une carte en couleurs. 5e édition. 6 fr.
22. GÉNÉRAL BRIALMONT. * **Les Camps retranchés.** *Épuisé.*
23. DE QUATREFAGES. * **L'Espèce humaine.** 1 v. in-8. 13e édit. 6 fr.
24. BLASERNA et HELMHOLTZ. * **Le Son et la Musique.** 1 vol. in-8, avec figures. 5e édition. 6 fr.
25. ROSENTHAL. * **Les Nerfs et les Muscles.** *Épuisé.*
26. BRUCKE et HELMHOLTZ. * **Principes scientifiques des beaux-arts.** 1 vol. in-8, avec 39 figures. 4e édition. 6 fr.

27. WURTZ. * **La Théorie atomique.** 1 vol. in-8. 9e édition. 6 fr.
28-29. SECCHI (le père). * **Les Étoiles.** 2 vol. in-8, avec 63 figures dans le texte et 17 pl. en noir et en couleurs hors texte. 3e édit. 12 fr.
30. JOLY.* **L'Homme avant les métaux.** *Épuisé.*
31. A. BAIN. * **La Science de l'éducation.** 1 vol. in-8. 9e édit. 6 fr.
32-33. THURSTON (R.).* **Histoire de la machine à vapeur.** 2 vol. in-8, avec 140 fig. et 16 planches hors texte. 3e édition. 12 fr.
34. HARTMANN (R.). * **Les Peuples de l'Afrique.** *Épuisé.*
35. HERBERT SPENCER. * **Les Bases de la morale évolutionniste.** 1 vol. in-8. 6e édition. 6 fr.
36. HUXLEY. * **L'Écrevisse,** introduction à l'étude de la zoologie. 1 vol. in-8, avec figures. 2e édition. 6 fr.
37. DE ROBERTY. * **La Sociologie.** 1 vol. in-8. 3e édition. 6 fr.
38. ROOD. * **Théorie scientifique des couleurs.** 1 vol. in-8, avec figures et une planche en couleurs hors texte. 2e édition. 6 fr.
39. DE SAPORTA et MARION. * **L'Évolution du règne végétal** (les Cryptogames). *Épuisé.*
40-41. CHARLTON BASTIAN. * **Le Cerveau, organe de la pensée chez l'homme et chez les animaux.** 2 vol. in-8, avec figures. 2e éd. 12 fr.
42. JAMES SULLY. * **Les Illusions des sens et de l'esprit.** 1 vol. in-8, avec figures. 3e édit. 6 fr.
43. YOUNG. * **Le Soleil.** *Épuisé.*
44. DE CANDOLLE. * **L'Origine des plantes cultivées.** 4e éd. 1 v. in-8. 6 fr.
45-46. SIR JOHN LUBBOCK. * **Fourmis, abeilles et guêpes.** *Épuisé.*
47. PERRIER (Edm.). **La Philosophie zoologique avant Darwin.** 1 vol. in-8. 3e édition. 6 fr.
48. STALLO. * **La Matière et la Physique moderne.** 1 vol. in-8. 3e éd., précédé d'une Introduction par Ch. Friedel. 6 fr.
49. MANTEGAZZA. **La Physionomie et l'Expression des sentiments.** 1 vol. in-8. 3e édit., avec huit planches hors texte. 6 fr.
50. DE MEYER. * **Les Organes de la parole et leur emploi pour la formation des sons du langage.** In-8, avec 51 fig. 6 fr.
51. DE LANESSAN. * **Introduction à l'Étude de la botanique** (le Sapin). 1 vol. in-8. 2e édit., avec 143 figures. 6 fr.
52-53. DE SAPORTA et MARION. * **L'Évolution du règne végétal** (les Phanérogames). 2 vol. *Épuisé.*
54. TROUESSART. * **Les Microbes, les Ferments et les Moisissures.** 1 vol. in-8. 2e édit., avec 107 figures. 6 fr.
55. HARTMANN (R.).* **Les Singes anthropoïdes.** *Épuisé.*
56. SCHMIDT (O.). * **Les Mammifères dans leurs rapports avec leurs ancêtres géologiques.** 1 vol. in-8, avec 51 figures. 6 fr.
57. BINET et FÉRÉ. **Le Magnétisme animal.** 1 vol. in-8. 4e édit. 6 fr.
58-59. ROMANES.* **L'Intelligence des animaux.** 2 v. in-8 3e édit. 12 fr.
60. LAGRANGE (F.). **Physiol. des exerc. du corps.** 1 v. in-8. 7e éd. 6 fr.
61. DREYFUS.* **Évolution des mondes et des sociétés.** 1 v. in-8. 6 fr.
62. DAUBRÉE. * **Les Régions invisibles du globe et des espaces célestes.** 1 vol. in-8, avec 85 fig. dans le texte. 2e édit. 6 fr.
63-64. SIR JOHN LUBBOCK. * **L'Homme préhistorique.** 2 vol. *Épuisé.*
65. RICHET (Ch.). **La Chaleur animale.** 1 vol. in-8, avec figures. 6 fr.
66. FALSAN (A.). * **La Période glaciaire.** *Épuisé.*
67. BEAUNIS (H.). **Les Sensations internes.** 1 vol. in-8. 6 fr.
68. CARTAILHAC (E.). **La France préhistorique,** d'après les sépultures et les monuments. 1 vol. in-8, avec 162 figures. 2e édit. 6 fr.
69. BERTHELOT. * **La Révol. chimique, Lavoisier.** 1 vol. in-8. 2e éd. 6 fr.
70. SIR JOHN LUBBOCK. * **Les Sens et l'instinct chez les animaux,** principalement chez les insectes. 1 vol. in-8, avec 150 figures. 6 fr.
71. STARCKE. * **La Famille primitive.** 1 vol. in-8. 6 fr.
72. ARLOING. * **Les Virus.** 1 vol. in-8, avec figures. 6 fr.

73. TOPINARD. * **L'Homme dans la Nature.** 1 vol. in-8, avec fig. 6 fr.
74. BINET (Alf.). * **Les Altérations de la personnalité.** In-8, 2 éd. 6 fr.
75. DE QUATREFAGES (A.). * **Darwin et ses précurseurs français.** 1 vol. in-8. 2e édition refondue. 6 fr.
76. LEFÈVRE (A.). * **Les Races et les langues.** 1 vol. in-8. 6 fr.
77-78. DE QUATREFAGES (A.). * **Les Émules de Darwin.** 2 vol. in-8, avec préfaces de MM. Edm. PERRIER et HAMY. 12 fr.
79. BRUNACHE (P.). * **Le Centre de l'Afrique. Autour du Tchad.** 1 vol. in-8, avec figures. 6 fr.
80. ANGOT (A.). * **Les Aurores polaires.** 1 vol. in-8, avec figures. 6 fr.
81. JACCARD. * **Le pétrole, le bitume et l'asphalte** au point de vue géologique. 1 vol. in-8, avec figures. 6 fr.
82. MEUNIER (Stan.). * **La Géologie comparée.** 2e éd. in-8, avec fig. 6 fr.
83. LE DANTEC. * **Théorie nouvelle de la vie.** 3e éd. 1 v. in-8, avec fig. 6 fr.
84. DE LANESSAN. * **Principes de colonisation.** 1 vol. in-8. 6 fr.
85. DEMOOR, MASSART et VANDERVELDE. * **L'évolution régressive en biologie et en sociologie.** 1 vol. in-8, avec gravures. 6 fr.
86. MORTILLET (G. de). * **Formation de la Nation française.** 2e édit. 1 vol. in-8, avec 150 gravures et 18 cartes. 6 fr.
87. ROCHÉ (G.). * **La Culture des Mers** (piscifacture, pisciculture, ostréiculture). 1 vol. in-8, avec 81 gravures. 6 fr.
88. COSTANTIN (J.). * **Les Végétaux et les Milieux cosmiques** (adaptation, évolution). 1 vol. in-8, avec 171 gravures. 6 fr.
89. LE DANTEC. **L'évolution individuelle et l'hérédité.** 1 vol. in-8. 6 fr.
90. GUIGNET et GARNIER. * **La Céramique ancienne et moderne.** 1 vol., avec grav. 6 fr.
91. GELLÉ (E.-M.). * **L'audition et ses organes.** 1 v. in-8, avec grav. 6 fr.
92. MEUNIER (St.). * **La Géologie expérimentale.** 2e éd. in-8, av. gr. 6 fr.
93. COSTANTIN (J.). * **La Nature tropicale.** 1 vol. in-8, avec grav. 6 fr.
94. GROSSE (E.). * **Les débuts de l'art.** Introduction de L. MARILLIER. 1 vol. in-8, avec 32 gravures dans le texte et 3 pl. hors texte. 6 fr.
95. GRASSET (J.). **Les Maladies de l'orientation et de l'équilibre.** 1 vol. in-8, avec gravures. 6 fr.
96. DEMENŸ (G.). * **Les bases scientifiques de l'éducation physique.** 1 vol. in-8, avec 198 gravures. 3e édit. 6 fr.
97. MALMÉJAC (F.). * **L'eau dans l'alimentation.** 1 v. in-8, avec grav. 6 fr.
98. MEUNIER (Stan.). * **La géologie générale.** 1 v. in-8, avec grav. 6 fr.
99. DEMENŸ (G.). **Mécanisme et éducation des mouvements.** 2e édit. 1 vol. in-8, avec 565 gravures. 9 fr.
100. BOURDEAU (L.). **Histoire de l'habillement et de la parure.** 1 vol. in-8. 6 fr.
101. MOSSO (A.). * **Les exercices physiques et le développement intellectuel.** 1 vol. in-8. 6 fr.
102. LE DANTEC (F.). **Les lois naturelles.** 1 vol. in-8, avec grav. 6 fr.
103. NORMAN LOCKYER. * **L'évolution inorganique.** 1 vol. in-8, avec 42 gravures. 6 fr.
104. COLAJANNI (N.). * **Latins et Anglo-Saxons.** 1 vol. in-8. 9 fr.
105. JAVAL (E.). * **Physiologie de la lecture et de l'écriture.** 1 vol. in-8, avec 96 gravures, 2e édition. 6 fr.
106. COSTANTIN (J.). * **Le Transformisme appliqué à l'agriculture.** 1 vol. in-8, avec 105 gravures. 6 fr.
107. LALOY (L.). * **Parasitisme et mutualisme en agriculture.** Préface du Pr A. GIARD. 1 vol. in-8, avec 82 gravures. 6 fr.
108. CONSTANTIN (Capitaine). **Le rôle sociologique de la guerre et le sentiment national.** Suivi de la traduction de *La guerre, moyen de sélection collective*, par le Dr STEINMETZ. 1 vol. 6 fr.
109. LOEB. **La dynamique de l'apparition de la vie.** Traduit de l'allemand par MM. DAUDIN et SCHAEFFER. 1 vol. avec fig. 9 fr.

RÉCENTES PUBLICATIONS

HISTORIQUES, PHILOSOPHIQUES ET SCIENTIFIQUES

qui ne se trouvent pas dans les collections précédentes.

ALAUX. **Esquisse d'une philosophie de l'être.** In-8. 1 fr.
— **Les Problèmes religieux au XIXe siècle.** 1 vol. in-8. 7 fr. 50
— **Philosophie morale et politique.** In-8. 1893. 7 fr. 50
— **Théorie de l'âme humaine.** 1 vol. in-8. 1895. 10 fr.
— **Dieu et le Monde.** *Essai de phil. première.* 1901. 1 vol. in-12. 2 fr. 50
AMIABLE (Louis). **Une loge maçonnique d'avant 1789.** 1 v. in-8. 6 fr.
ANDRÉ (L.), docteur ès lettres. **Michel Le Tellier et l'organisation de l'armée monarchique.** 1 vol. in-8 (*couronné par l'Institut*). 1906. 14 fr.
—**Deux mémoires inédits de Claude Le Pelletier.** In-8. 1906. 3 fr. 50
ARNAUNE (A.), directeur de la Monnaie. **La monnaie, le crédit et le change,** 3e édition, revue et augmentée. 1 vol. in-8. 1906. 8 fr.
ARRÉAT. **Une Éducation intellectuelle.** 1 vol. in-18. 2 fr. 50
— **Journal d'un philosophe.** 1 vol. in-18. 3 fr. 50 (Voy. p. 2 et 5.)
***Autour du monde,** par les BOURSIERS DE VOYAGE DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS. (*Fondation Albert Kahn*). 1 vol. gr. in-8. 1904. 5 fr.
ASLAN (G.). **La Morale selon Guyau.** 1 vol. in-16. 1906. 2 fr.
ATGER (F.). **Hist. des doctrines du Contrat social.** 1 v. in-8. 1906. 8 fr.
AZAM. **Hypnotisme et double conscience.** 1 vol. in-8. 9 fr.
BACHA (E.). **Le Génie de Tacite.** 1 vol. in-18. 4 fr.
BALFOUR STEWART et TAIT. **L'Univers invisible.** 1 vol. in-8. 7 fr.
BELLANGER (A.), docteur ès lettres. **Les concepts de cause et l'activité intentionnelle de l'esprit.** 1 vol. in-8. 1905. 5 fr.
BENOIST-HANAPPIER (L.), docteur ès lettres. **Le drame naturaliste en Allemagne.** In-8. *Couronné par l'Académie française.* 1905. 7 fr. 50
BERNATH (de). **Cléopâtre.** *Sa vie, son règne.* 1 vol in-8. 1903. 8 fr.
BERTON (H.), docteur en droit. **L'évolution constitutionnelle du second empire.** Doctrines, textes, histoire. 1 fort vol. in-8. 1900. 12 fr.
BLUM (E.), agrégé de philosophie. ***La Déclaration des Droits de l'homme.** Texte et commentaire. Préface de M. G. COMPAYRÉ, Inspecteur général. *Récompensé par l'Institut.* 3e édit. 1 vol. in-8. 1905. 3 fr. 75
BOURDEAU (Louis). **Théorie des sciences.** 2 vol. in-8. 20 fr.
— **La Conquête du monde animal.** In-8. 5 fr.
— **La Conquête du monde végétal.** In-8. 1893. 5 fr.
— **L'Histoire et les historiens.** 1 vol. in-8. 7 fr. 50
— ***Histoire de l'alimentation.** 1894. 1 vol. in-8. 5 fr.
BOUTROUX (Em.), de l'Institut. ***De l'idée de loi naturelle dans la science et la philosophie.** 1 vol. in-8. 2 fr. 50.
BRANDON-SALVADOR (Mme). **A travers les moissons.** *Ancien Test. Talmud. Apocryphes. Poètes et moralistes juifs du moyen âge.* In-16. 1903. 4 fr.
BRASSEUR. **La question sociale.** 1 vol. in-8. 1900. 7 fr. 50
BROOKS ADAMS. **Loi de la civilisation et de la décadence.** In-8. 7 fr. 50
BROUSSEAU (K.). **Éducation des nègres aux États-Unis.** In-8. 7 fr. 50
BUCHER (Karl). **Etudes d'histoire et d'économie polit.** In-8. 1901. 6 fr.
BUDÉ (E. de). **Les Bonaparte en Suisse.** 1 vol. in-12. 1905. 3 fr. 50
BUNGE (C.-O.). **Psychologie individuelle et sociale.** In-16. 1904. 3 fr.
CANTON (G.). **Napoléon antimilitariste.** 1902. In-16. 3 fr. 50
CARDON (G.). ***La Fondation de l'Université de Douai.** In-8. 10 fr.
CELS (A.). **Science de l'homme et anthropologie.** 1904. 1 v. in-8. 7 fr. 50
CHARRIAUT (H.). **Après la séparation.** *Enquête sur l'avenir des Eglises.* 1 vol. in-12. 1905. 3 fr. 50
CLAMAGERAN. **La Réaction économique et la démocratie.** In-18. 1 fr. 25
— **La lutte contre le mal.** 1 vol. in-18. 1897. 3 fr. 50

CLAMAGERAN. **Études politiques, économiques et administratives.** Préface de M. BERTHELOT. 1 vol. gr. in-8. 1904. 10 fr.
— **Philosophie religieuse.** *Art et voyages.* 1 vol. in-12. 1904. 3 fr. 50
— **Correspondance (1849-1902).** 1 vol. gr. in-8. 1905. 10 fr.
COLLIGNON (A.). **Diderot** 2e édit. 1907. In-12. 3 fr. 50
COMBARIEU (J.). ***Les rapports de la musique et de la poésie** considérés au point de vue de l'expression. 1 vol. in-8. 1893. 7 fr. 50
Congrès de l'Éducation sociale, Paris 1900. 1 vol. in-8. 1901. 10 fr.
IVe Congrès international de Psychologie, Paris 1900. In-8. 20 fr.
Ve Congrès international de Psychologie, Rome 1905. In-8. 20 fr.
Congrès de l'enseignement des Sciences sociales, Paris 1900. 1 vol. in-8. 1901. 7 fr. 50
COSTE. **Économie polit. et physiol. sociale.** In-18. 3 fr. 50 (V. p. 2 et 6).
COUBERTIN (P. de). **La gymnastique utilitaire.** *Défense. Sauvetage. Locomotion.* 2e édit. 1 vol. in-12. 2 fr. 50
COUTURAT (Louis). ***De l'infini mathématique.** In-8. 1896. 12 fr.
DANY (G.), docteur en droit. ***Les idées politiques en Pologne à la fin du XVIIIe siècle.** *La Constit. du 3 mai* 1793. In-8. 1901. 6 fr.
DAREL (Th.). **La Folie.** *Ses causes. Sa thérapeutique.* 1901. In-12. 4 fr.
— **Le peuple-roi.** *Essai de sociologie universaliste.* In-8. 1904. 3 fr. 50
DAURIAC. **Croyance et réalité.** 1 vol. in-18. 1889. 3 fr. 50
— **Le Réalisme de Reid.** In-8. 1 fr.
DEFOURNY (M.). **La sociologie positiviste.** *Auguste Comte.* In-8. 1902. 6 fr.
DERAISMES (Mlle Maria). **Œuvres complètes.** 4 vol. Chacun. 3 fr. 50
DESCHAMPS. **Principes de morale sociale.** 1 vol. in-8. 1903. 3 fr. 50
DESPAUX. **Genèse de la matière et de l'énergie.** In-8. 1900. 4 fr.
— **Causes des énergies attractives.** 1 vol. in-8. 1902. 5 fr.
— **Explication mécanique de la matière, de l'électricité et du magnétisme.** 1 vol. in-8. 1905. 4 fr.
DOLLOT (R.), docteur en droit. **Les origines de la neutralité de la Belgique** (1609-1830). 1 vol. in-8. 1902. 10 fr.
DUBUC (P.). ***Essai sur la méthode en métaphysique.** 1 vol. in-8. 5 fr.
DUGAS (L.). ***L'amitié antique.** 1 vol. in-8. 7 fr. 50
DUNAN. ***Sur les formes a priori de la sensibilité.** 1 vol. in-8. 5 fr.
DUNANT (E.). **Les relations diplomatiques de la France et de la République helvétique** (1798-1803). 1 vol. in-8. 1902. 20 fr.
DU POTET. **Traité complet de magnétisme.** 5e éd. 1 vol. in-8. 8 fr.
— **Manuel de l'étudiant magnétiseur.** 6e éd., gr. in-18, avec fig. 3 fr. 50
— **Le magnétisme opposé à la médecine.** 1 vol. in-8. 6 fr.
DUPUY (Paul). **Les fondements de la morale.** In-8. 1900. 5 fr.
— **Méthodes et concepts.** 1 vol. in-8. 1903. 5 fr.
***Entre Camarades**, par les anciens élèves de l'Université de Paris. *Histoire, littérature, philologie, philosophie.* 1901, in-8. 10 fr.
ESPINAS (A.). ***Les Origines de la technologie.** 1 vol. in-8. 1897. 5 fr.
FERRÈRE (F.). **La situation religieuse de l'Afrique romaine** depuis la fin du IVe siècle jusqu'à l'invasion des Vandales. 1 v. in-8. 1898. 7 fr. 50
FERRIÈRE (Em.). **Les Apôtres,** essai d'histoire religieuse. 1 vol. in-12. 4 fr. 50
— **L'Ame est la fonction du cerveau.** 2 volumes in-18. 7 fr.
— **Le Paganisme des Hébreux.** 1 vol. in-18. 3 fr. 50
— **La Matière et l'Énergie.** 1 vol. in-18. 4 fr. 50
— **L'Ame et la Vie.** 1 vol. in-18. 4 fr. 50
— **Les Mythes de la Bible.** 1 vol. in-18. 1893. 3 fr. 50
— **La Cause première d'après les données expérim.** In-18. 1896. 3 fr. 50
— **Étymologie de 400 prénoms.** In-18. 1898. 1 fr. 50. (V. p. 11.)
Fondation universitaire de Belleville (La). Ch. GIDE. *Travail intellect. et travail manuel;* J. BARDOUX. *Prem. efforts et prem. année.* In-16. 1 fr. 50
GELEY (G.). **Les preuves du transformisme et les enseignements de la doctrine évolutionniste.** 1 vol. in-8. 1901. 6 fr.

GILLET (M.). **Fondement intellectuel de la morale.** In-8. 3 fr. 75

GIRAUD-TEULON. **Les origines de la papauté** *d'après Dollinger.* 1 vol. in-12. 1905. 2 fr.

GOURD. **Le Phénomène.** 1 vol. in-8. 7 fr. 50

GREEF (Guillaume de). **Introduction à la Sociologie.** 2 vol. in-8. 10 fr.

— **L'évol. des croyances et des doctr. polit.** In-12. 1895. 4 fr. (V. p. 3 et 8.)

GRIVEAU (M.). **Les Éléments du beau.** In-18. 4 fr. 50

— **La Sphère de beauté,** 1901. 1 vol. in-8. 10 fr.

GUEX (F.), professeur à l'Université de Lausanne. **Histoire de l'Instruction et de l'Éducation.** In-8 avec gravures, 1906. 6 fr.

GUYAU. **Vers d'un philosophe.** In-18. 3e édit. 3 fr. 50

HALLEUX (J.). **L'Évolutionnisme en morale** (*H. Spencer*). In-12. 1901. 3 fr. 50

HALOT (C.). **L'Extrême-Orient.** *Études d'hier. Événements d'aujourd'hui.* 1 vol. in-16. 1905. 4 fr.

HOCQUART (E.). **L'Art de juger le caractère des hommes sur leur écriture,** préface de J. CRÉPIEUX-JAMIN. Br. in-8. 1898. 1 fr.

HORVATH, KARDOS et ENDRODI. ***Histoire de la littérature hongroise,** adapté du hongrois par J. KONT. Gr. in-8, avec gr. 1900. Br. 10 fr. Rel. 15 fr.

ICARD. **Paradoxes ou vérités.** 1 vol. in-12. 1895. 3 fr. 50

JAMES (W.). **L'Expérience religieuse,** traduit par F. ABAUZIT, agrégé de philosophie. 1 vol. in-8°. 2e éd. 1907. Cour. par l'Acad. française. 10 fr.

JANSSENS (E.). **Le néo-criticisme de Ch. Renouvier.** In-16. 1904. 3 fr. 50

— **La philosophie et l'apologétique de Pascal.** 1 vol. in-16. 4 fr.

JOURDY (Général). **L'instruction de l'armée française,** de 1815 à 1902. 1 vol. in-16. 1903. 3 fr. 50

JOYAU. **De l'Invention dans les arts et dans les sciences.** 1 v. in-8. 5 fr.

— **Essai sur la liberté morale.** 1 vol. in-18. 3 fr. 50

KARPPE (S.), docteur ès lettres. **Les origines et la nature du Zohar,** précédé d'une *Etude sur l'histoire de la Kabbale.* 1901. In-8. 7 fr. 50

KAUFMANN. **La cause finale et son importance.** In-12. 2 fr. 50

KINGSFORD (A.) et MAITLAND (E.). **La Voie parfaite ou le Christ ésotérique,** précédé d'une préface d'Edouard SCHURÉ. 1 vol. in-8. 1892. 6 fr.

KOSTYLEFF. **Esquisse d'une évolution dans l'histoire de la philosophie.** 1 vol. in-16. 1903. 2 fr. 50

— **Les substituts de l'âme dans la psychologie moderne.** 1 vol. in-8. 1906. 4 fr.

LACOMBE (Cl de). **La maladie contemporaine.** *Examen des principaux problèmes sociaux au point de vue positiviste.* 1 vol. in-8. 1906. 3 fr. 50

LAFONTAINE. **L'art de magnétiser.** 7e édit. 1 vol. in-8. 5 fr.

— **Mémoires d'un magnétiseur.** 2 vol. gr. in-18. 7 fr.

LANESSAN (de). **Le Programme maritime de 1900-1906.** In-12. 2e éd. 1903. 3 fr. 50

LASSERRE (A.). **La participation collective des femmes à la Révolution française.** In-8. 1905. 5 fr.

LAVELEYE (Em. de). **De l'avenir des peuples catholiques.** In-8. 25 c.

LEFÉBURE (Ct). **Méthode de gymnastique éducative.** 1905. In-8. 5 fr.

LEMAIRE (P.). **Le cartésianisme chez les Bénédictins.** In-8. 6 fr. 50

LEMAITRE (J.), professeur au Collège de Genève. **Audition colorée et phénomènes connexes observés chez des écoliers.** In-12. 1900. 4 fr.

LETAINTURIER (J.). **Le socialisme devant le bon sens.** In-18. 1 fr. 50

LEVI (Eliphas). **Dogme et rituel de la haute magie.** 3e édit. 2 vol. in-8, avec 24 figures. 18 fr.

— **Histoire de la magie.** Nouvelle édit. 1 vol. in-8, avec 90 fig. 12 fr.

— **La clef des grands mystères.** 1 vol. in-8, avec 22 pl. 12 fr.

— **La science des esprits.** 1 vol. 7 fr.

LEVY (L.-G.), docteur ès lettres. **La famille dans l'antiquité israélite.** 1 vol. in-8. 1905. Couronné par l'Académie française. 5 fr.

LÉVY-SCHNEIDER (L.), docteur ès lettres. **Le conventionnel Jeanbon Saint-André** (1749-1813). 1901. 2 vol. in-8. 15 fr.

LICHTENBERGER (A.). **Le socialisme au XVIIIe siècle.** In-8. 7 fr. 50

LIESSE (A.), prof. au Conservatoire des Arts et Métiers. **La statistique.** *Ses difficultés. Ses procédés. Ses résultats.* In-16, 1905. 2 fr. 50

MABILLEAU (L.). ***Histoire de la philos. atomistique.** In-8. 1895. 12 fr.

MAGNIN (E.). **L'art et l'hypnose.** 1 vol. in-8 avec gravures et planches, cart. 1906. 20 fr.

MAINDRON (Ernest). ***L'Académie des sciences** (Histoire de l'Académie; fondation de l'Institut national; Bonaparte, membre de l'Institut). In-8 cavalier, 53 grav., portraits, plans. 8 pl. hors texte et 2 autographes. 6 fr.

MANDOUL (J.) **Un homme d'État italien : Joseph de Maistre.** In-8. 8 fr.

MARGUERY (E.). **Le droit de propriété et le régime démocratique.** 1 vol. in-16. 1905. 2 fr. 50

MARIÉTAN (J.). **La classification des sciences, d'Aristote à saint Thomas.** 1 vol. in-8. 1901. 3 fr.

MATAGRIN. **L'esthétique de Lotze.** 1 vol. in-12. 1900. 2 fr.

MERCIER (Mgr). **Les origines de la psych. contemp.** In-12. 1898. 5 fr.

MICHOTTE (A.). **Les signes régionaux** (répartition de la sensibilité tactile). 1 vol. in-8 avec planches, 1905. 5 fr.

MILHAUD (G.) ***Le positiv. et le progrès de l'esprit.** In-16. 1902. 2 fr. 50

MILLERAND, FAGNOT, STROHL. **La durée légale du travail.** in-12. 1906. 2 fr. 50

MODESTOV (B.). **Introduction à l'Histoire romaine.** *L'ethnologie préhistorique, les influences civilisatrices à l'époque préromaine et les commencements de Rome,* traduit du russe sur MICHEL DELINES. Avant-propos de M. SALOMON REINACH, de l'Institut. 1 vol. in-4 avec 36 planches hors texte et 27 figures dans le texte. 1907. 15 fr.

MONNIER (Marcel). ***Le drame chinois.** 1 vol. in-16. 1900. 2 fr. 50

NEPLUYEFF (N. de). **La confrérie ouvrière et ses écoles,** in-12. 2 fr.

NODET (V.). **Les agnoscies, la cécité psychique.** In-8. 1899. 4 fr.

NOVICOW (J.). **La Question d'Alsace-Lorraine.** In-8. 1 fr. (V. p. 4, 10 et 19.)

— **La Fédération de l'Europe.** 1 vol. in-18. 2e édit. 1901. 3 fr. 50

— **L'affranchissement de la femme.** 1 vol. in-16. 1903. 3 fr.

OVERBERGH (C. VAN). **La réforme de l'enseignement.** 2 vol. in-8. 1906. 10 fr.

PARIS (Comte de). **Les Associations ouvrières en Angleterre** (Trades-unions). 1 vol. in-18. 7e édit. 1 fr. — Édition sur papier fort. 2 fr. 50

PARISET (G.), professeur à l'Université de Nancy. **La Revue germanique de Dollfus et Nefftzer.** In-8. 1906. 2 fr.

PAUL-BONCOUR (J.). **Le fédéralisme économique,** préf. de M. WALDECK-ROUSSEAU. 1 vol. in-8. 2e édition. 1901. 6 fr.

PAULHAN (Fr.). **Le Nouveau mysticisme.** 1 vol. in-18. 2 fr. 50

PELLETAN (Eugène). ***La Naissance d'une ville** (Royan). In-18. 2 fr.

— ***Jarousseau, le pasteur du désert.** 1 vol. in-18. 2 fr.

— ***Un Roi philosophe.** *Frédéric le Grand.* In-18. 3 fr. 50

— **Droits de l'homme.** In-16. 3 fr. 50

— **Profession de foi du XIXe siècle.** In-16. 3 fr. 50

PEREZ (Bernard). **Mes deux chats.** In-12, 2e édition. 1 fr. 50

— **Jacotot et sa Méthode d'émancipation intellect.** In-18. 3 fr.

— **Dictionnaire abrégé de philosophie.** 1893. in-12. 1 fr. 50 (V. p. 9.)

PHILBERT (Louis). **Le Rire.** In-8. (Cour. par l'Académie française.) 7 fr. 50

PHILIPPE (J.). **Lucrèce dans la théologie chrétienne.** In-8. 2 fr. 50

PHILIPPSON (J.). **L'autonomie et la centralisation du système nerveux des animaux.** 1 vol. in-8 avec planches. 1905. 5 fr.

PIAT (C.). **L'Intellect actif.** 1 vol. in-8. 4 fr.

— **L'Idée ou critique du Kantisme.** 2e édition 1901. 1 vol. in-8. 6 fr.

PICARD (Ch.). **Sémites et Aryens (1893).** In-18. 1 fr. 50

PICTET (Raoul). **Étude critique du matérialisme et du spiritualisme par la physique expérimentale.** 1 vol. gr. in-8. 10 fr.

PINLOCHE (A.), professeur honre de l'Univ. de Lille. ***Pestalozzi et l'éducation populaire moderne.** In-16. 1902. (*Cour. par l'Institut.*) 2 fr. 50

POEY. **Littré et Auguste Comte.** 1 vol. in-18. 3 fr. 50

PRAT (Louis). **Le mystère de Platon (Aglaophamos).** 1 v. in-8. 1900. 4 fr.

— **L'Art et la beauté (Kalliklès).** 1 vol. in-8. 1903. 5 fr.

Protection légale des travailleurs (La). 1 vol. in-12. 1904. 3 fr. 50

Les dix conférences composant ce volume se vendent séparées chacune. 0 fr. 60

REGNAUD (P.). **L'origine des idées éclairée par la science du langage.** 1904. In-12. 1 fr. 50

RENOUVIER, de l'Inst. **Uchronie.** *Utopie dans l'Histoire.* 2e éd. 1901. In-8. 7 50

ROBERTY (J.-E.) **Auguste Bouvier,** pasteur et théologien protestant. 1826-1893. 1 fort vol. in-12. 1901. 3 fr. 50

ROISEL. **Chronologie des temps préhistoriques.** In-12. 1900. 1 fr.

ROTT (Ed.). **La représentation diplomatique de la France auprès des cantons suisses confédérés.** T. I (1498-1559). Gr. in-8. 1900, 12 fr. — T. II (1559-1610). Gr. in-8. 1902. T. III (1610-1626). Gr. in-8. 1906. 20 fr.

SABATIER (C.). **Le Duplicisme humain.** 1 vol. in-18. 1906. 2 fr. 50

SAUSSURE (L. de). ***Psychol. de la colonisation franç.** In-12. 3 fr. 50

SAYOUS (E.), ***Histoire générale des Hongrois.** 2e éd. revisée. 1 vol. grand in-8, avec grav. et pl. hors texte. 1900. Br. 15 fr. Relié. 20 fr.

SCHILLER (Études sur), par MM. Schmidt, Fauconnet, Andler, Xavier Léon, Spenlé, Baldensperger, Dresch, Tibal, Ehrhard, Mme Talayrach d'Eckardt, H. Lichtenberger, A. Lévy. In-8. 1906. 4 fr.

SCHINZ. **Problème de la tragédie en Allemagne.** In-8. 1903. 1 fr. 25

SECRÉTAN (H.). **La Société et la morale.** 1 vol. in-12. 1897. 3 fr. 50

SEIPPEL (P.), professeur à l'École polytechnique de Zurich. **Les deux Frances et leurs origines historiques.** 1 vol. in 8. 1906. 7 fr. 50

SIGOGNE (E.). **Socialisme et monarchie.** In-16. 1906. 2 fr. 50

SKARZYNSKI (L.). ***Le progrès social à la fin du XIXe siècle.** Préface de M. Léon Bourgeois. 1901. 1 vol. in-12. 4 fr. 50

SOREL (Albert), de l'Acad. franç. **Traité de Paris de 1815.** In-8 4 fr. 50

TEMMERMAN, directeur d'École normale. **Notions de psychologie** appliquées à la pédagogie et à la didactique. In-8, avec fig. 1903. 3 fr.

VALENTINO (Dr Ch.). **Notes sur l'Inde.** In-16. 1906. 4 fr.

VAN BIERVLIET (J.-J.). **Psychologie humaine.** 1 vol. in-8. 8 fr.

— **La Mémoire.** Br. in-8. 1893. 2 fr.

— **Etudes de psychologie.** 1 vol. in-8. 1901. 4 fr.

— **Causeries psychologiques.** 2 vol. in-8. Chacun. 3 fr.

— **Esquisse d'une éducation de la mémoire.** 1904. In-16. 2 fr.

VERMALE (F.). **La répartition des biens ecclésiastiques nationalisés dans le département du Rhône.** In-8. 1906. 2 fr. 50

VITALIS. **Correspondance politique de Dominique de Gabre.** 1904. 1 vol. in-8. 12 fr. 50

WYLM (Dr A.). **La morale sexuelle.** 1907. In-8. 5 fr.

ZAPLETAL. **Le récit de la création dans la Genèse.** In-8. 3 fr. 50

ZOLLA (D.). **Les questions agricoles d'hier et d'aujourd'hui.** 1894, 1895. 2 vol. in-12. Chacun. 3 fr. 50

TABLE ALPHABÉTIQUE DES AUTEURS

TABLE DES AUTEURS ÉTUDIÉS

3445. — Imp. Motteroz et Martinet, rue Saint-Benoît, 7, Paris.